M. T. FROHEM
BOOKSELLER
AR 53 BUCKSTRIE
NEW YORK 14 NEW YORK

ŒUVRES
DE BOSSUET.

TOME XLI.

Se Trouvent

CHEZ

A VERSAILLES,

LEBEL, Editeur, imprimeur du Roi et de l'Évêché, rue Satory, n.° 122.

A PARIS,

LE NORMANT, imprimeur-libraire, rue de Seine, n.° 8;
PILLET, imprimeur-libraire, rue Christine, n.° 5;
BRUNOT-LABBE, libraire, quai des Augustins, n.° 33;
BLAISE, libraire, quai des Augustins, n.° 61;
LE CLÈRE, libraire, quai des Augustins, n.° 35;
BOSSANGE ET MASSON, imprimeurs-libraires, rue de Tournon;
RENOUARD, libraire, rue Saint-André-des-Arts;
TREUTTEL ET VURTS, libraires, rue de Bourbon;
FOUCAULT, libraire, rue des Noyers, n.° 37;
AUDOT, libraire, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n.° 18;
POTEY, libraire, rue du Bac;
GOUJON, libraire de LL. AA. RR. Mesdames Duchesses de BERRY et d'ORLÉANS, rue du Bac, n.° 33;
DELAUNAY, libraire, Palais-Royal, galerie de Bois.

A BAYEUX,

GROULT, libraire.

ET A BRUXELLES,

LE CHARLIER, libraire.

ŒUVRES
DE BOSSUET,

ÉVÊQUE DE MEAUX,

REVUES SUR LES MANUSCRITS ORIGINAUX,

ET LES ÉDITIONS LES PLUS CORRECTES.

TOME XLI.

118761
26/9/11

A VERSAILLES,
DE L'IMPRIMERIE DE J. A. LEBEL,
IMPRIMEUR DU ROI.

1819.

PQ
1725
A2
1815
t.41

LETTRES

SUR L'AFFAIRE

DU QUIÉTISME.

LETTRES

SUR L'AFFAIRE

DU QUIÉTISME.

LETTRE CXCVII.

DE BOSSUET A M. DE LA BROUE,

ÉVÊQUE DE MIREPOIX.

Sur les écrits contre le Quiétisme qu'il devoit publier cette année; et l'état de cette affaire à Rome.

On a imprimé avec diligence, Monseigneur, la Préface aux écrits déjà imprimés; mais j'en ai suspendu la publication, pour faire paroître à la tête, dans cette préface, la réfutation de l'Instruction pastorale, qui achevera, s'il plaît à Dieu, la démonstration de l'erreur et de l'ignorance de M. de Cambrai. Après, je me donnerai tout entier à la seconde partie, que vous souhaitez tant de voir paroître : en attendant je travaille à beaucoup de Mémoires nécessaires. Du côté de Rome, les affaires y languissoient par les efforts de la cabale puissante, qui ne tâchoit qu'à les faire oublier : mais j'ai envoyé des Instructions, par le secours desquelles mon neveu a trouvé le moyen de ranimer tout; en sorte qu'on ira bon train, s'il plaît à Dieu. Le Roi continue de presser avec zèle et vivacité. Vous seriez étonné de voir les écrits qu'on distribue à Rome de

la part de M. de Cambrai : on y lit que c'est une cabale de Jansénistes qui le persécute, parce qu'il n'a pas voulu entrer dans leur faction ; qu'au reste c'est un homme à ménager pour défendre l'autorité du saint Siége, attaquée par des hommes turbulens. Il se donne aussi pour protecteur des ordres religieux : enfin il est tombé dans l'aveuglement.

Je m'assure que M. de Saint-Pons ne sera guère content de ses excès ; et s'il est ébranlé par le *Summa doctrinæ*, j'ose assurer qu'il sera convaincu par les écrits que j'aurai l'honneur de lui envoyer.

Je suis, Monseigneur, comme vous savez, avec tout le respect possible, etc.

A Versailles, ce 3 janvier 1698.

LETTRE CXCVIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les raisons qui devoient engager Rome à mettre plus de célérité dans le jugement de cette affaire ; et les faux bruits que répandoit le cardinal de Bouillon.

On étoit ici fort étonné de la lenteur qu'on sembloit vouloir apporter à l'affaire de M. de Cambrai, et l'on avoit peine à comprendre, après la part que le Roi y prend d'une manière si déclarée pour la paix de son royaume et pour le bien de la religion, qu'on y dût procéder si mollement. Il y alloit même beaucoup de l'honneur et de l'autorité du saint Siége, que ceux qui avoient donné ces conseils n'ont guère eus en vue. Maintenant que la chose reprend

son train, on est bien aise de l'heureux succès de vos sollicitations.

Il est bon de vous dire sans façon, que M. le cardinal de Bouillon avoit ici insinué par ses lettres, que notre *Déclaration* avoit fait un mauvais effet pour nous; que le Pape l'avoit regardée comme un jugement, par lequel nous prévenions celui du saint Siége; et qu'enfin nous avions perdu toute croyance. Je vous puis assurer qu'on ne l'a pas cru, et je n'en dirai pas davantage. Rendez en toute occasion tout respect à ce cardinal : mais comme il y va de la cause de Dieu, qui ne souffre nul foible ménagement, allez votre train, et assurez-vous que vous ne serez pas abandonné. Je veux bien vous dire que le Roi, par sa bonté, a la complaisance de n'exiger rien de M. le cardinal de Bouillon contre M. de Cambrai, qu'il sait que ce cardinal favorise; mais c'est que Sa Majesté est persuadée qu'une affaire de cette nature n'a pas besoin des offices vulgaires de ses ministres. C'est une affaire proprement entre le Pape et le Roi, une affaire de confiance entre les deux puissances; et le Roi croit que c'est assez pour lui de s'expliquer à M. le nonce. Voilà ce qui est de ma connoissance, sans vouloir entrer plus avant dans les mystères d'Etat, dont je ne me mêle point. Vous pouvez vous ouvrir de ce que je vous dis à des personnes sages et bien confidentes.

On a beaucoup d'obligation à monseigneur Giori, et on la ressent (*). Je vois qu'il a quelque peine de

(*) Ce prélat avoit parlé très-vivement au Pape contre la nouvelle spiritualité de M. de Cambrai. C'est ce que Bossuet avoit appris par la lettre de M. Phelippeaux, et plus particulièrement

ce que je n'ai pas empêché la promotion de M. de Cambrai; et il est vrai que j'aurois pu lui donner de fortes atteintes : mais les conjonctures me déterminoient alors à prendre un autre parti, et M. de Cambrai étoit si soumis, il savoit si bien dissimuler, qu'encore que je ne fusse pas sans quelque crainte, j'avois beaucoup plus d'espérance. Quoi qu'il en soit, je me laisserai sur cela blâmer tant qu'on voudra; parce que le blâme qu'on me donne, est l'effet d'un zèle que je révère.

J'ai vu ici une lettre de M. Pequini à M. le cardinal de Janson, qui parle de moi d'une manière qui me donne du courage : il me fait l'honneur de comparer mes écrits à ceux des Pères. Je vous instruis de tout cela, afin que dans l'occasion et à propos, sans affectation, vous me ménagiez les bonnes grâces de ces prélats dans l'affaire dont il s'agit.

Je verrai demain M. de Paris, et lui ferai vos complimens. Il sera bien aise de la manière dont vous faites valoir son Instruction pastorale, qui est venue dans une conjoncture où elle étoit fort nécessaire : cette Instruction est très-excellente.

Vous avez su la remontrance à M. de Rheims, que les Jésuites ont fait imprimer sans aucune permission. Cette affaire va faire grand bruit : vous en saurez davantage par le prochain ordinaire. Les Jésuites la veulent soutenir, et vous voyez ce qui en peut arriver. M. de Rheims m'a fait voir sur son Ordonnance une lettre de M. le cardinal d'Aguirre (*),

encore par une lettre de M. Giori même au cardinal de Janson, dont il est fait mention dans la lettre CCI, ci-après.

(*) Le cardinal d'Aguirre, fut d'abord très-opposé aux évêques

qui remplit de joie tous les gens de bien, et qui est digne des premiers siècles de l'Eglise.

A Paris, ce 6 janvier 1698.

LETTRE CXCIX.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur la traduction latine que M. de Cambrai avoit faite de son livre.

Je crois que vous serez bien aise de voir plusieurs endroits de la traduction latine du livre de M. de Cambrai, où il paroît qu'il a traduit dans la vue d'insinuer sa nouvelle solution, et où il corrompt le texte français : vous y ferez les réflexions que vous jugerez à propos. Je ne vous dis rien des deux examinateurs qu'on a ajoutés, ni des raisons dont on s'est servi pour les obtenir : je suppose que M. l'abbé vous en aura mandé le détail. Je ne fais qu'achever ces notes; et il est si tard, que je ne puis plus rien écrire. J'attends vos réflexions; ce qui m'empêche de rien écrire sur la lettre, pour ne pas multiplier les écrits et donner occasion aux délais qu'on cherche. Je suis avec respect, etc.

A Rome, ce 7 janvier 1698.

et aux théologiens français, et surtout à Bossuet; mais dans la suite la lumière de la vérité lui fit surmonter les préjugés de sa nation, et il devint l'admirateur des prélats et des docteurs contre lesquels il avoit été si fort prévenu.

LETTRE CC.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les adresses qu'on avoit employées pour faire joindre deux évêques aux examinateurs; et sur le caractère de ces deux prélats.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Paris, le 17 de décembre. Je me porte bien, Dieu merci : il me reste un peu de difficulté de dormir, à quoi n'a pas peu contribué un peu de fatigue qu'il faut me donner. Enfin la cabale nous a porté un de ces coups fourrés que je craignois tant; et cela étoit nécessaire pour alonger un peu, car tout avançoit, et bien. Il faut tâcher de réparer le mal, au moins dans l'intention : voici le fait. La cabale ayant été apparemment bien avertie par ses émissaires dans le saint Office et dans les conférences, on pourroit dire entre autres le père Alfaro, que l'affaire n'alloit pas bien pour eux; qu'il sembloit qu'on vouloit examiner à la rigueur le sens naturel du livre, et sur cela juger des propositions, ils ont voulu embrouiller les conférences. Pour cet effet M. le cardinal de Bouillon très-sûrement a fait insinuer au Pape, par l'entremise de M. le cardinal Albane, que l'examen qu'on faisoit de ce livre seroit d'un bien plus grand poids en France, si on ne se contentoit pas de le faire examiner par des moines, dont on méprisoit l'autorité en France; et que si l'on joignoit quelques évêques aux premiers examinateurs, cela seroit d'une plus

grande réputation, et feroit une impression toute autre.

Ces discours tenus par une personne de poids, instruite de nos manières, indifférente en apparence, très-adroite et fort insinuante, a produit l'effet que la cabale désiroit. Sa Sainteté a cru faire des merveilles, et grand plaisir aux évêques de France, de joindre des évêques aux huit examinateurs; et il y a six jours qu'elle leur joignit deux prélats. L'un est monseigneur l'archevêque de Chieti, dont le nom propre est échappé de ma mémoire (*); c'est un prélat napolitain, que le Pape a fait venir depuis peu à Rome pour être secrétaire d'une congrégation, et qu'on croit qu'il veut faire cardinal : on dit qu'il a du mérite et du savoir. L'autre prélat est monseigneur le sacriste du Pape (**), qu'on tire toujours des Pères Augustins, et qu'on fait toujours évêque *in partibus* : il est Flamand, docteur de Louvain, et passe pour un homme d'esprit et de mérite. Il y a long-temps que je suis averti de sa liaison avec M. de Chanterac : il est aussi très-dépendant de M. le cardinal de Bouillon; et il a déclaré, il y a long-temps, assez ouvertement, qu'il ne trouvoit pas dans M. de Cambrai des choses si mauvaises, ajoutant qu'il y auroit peut-être quelque accommodement à ménager sur cette affaire. On ne peut douter que la cabale, bien instruite de tout cela, n'ait proposé et insinué

(*) Il s'appeloit Rodolovic, et étoit secrétaire de la congrégation des Réguliers.

(**) M. le Drou, évêque de Porphyre, né à Hui, au diocèse de Liége.

ce prélat au Pape. D'ailleurs, comme Flamand, il entend parfaitement le français.

Je ne doute pas que le Pape n'ait eu la meilleure intention du monde : mais par-là vous voyez quels ressorts on fait jouer pour alonger et pour embrouiller. On met deux prélats à la tête, dont l'un est comme déclaré, et au moins très-prévenu : pour l'autre, on l'a dit d'abord tout-à-fait dévoué aux Jésuites; mais je veux croire que cela n'est pas. Je vous avoue que je ne m'attendois pas à cette nouveauté : aussi a-t-elle surpris tout le monde, et fait dire ici hautement qu'on vouloit sauver M. de Cambrai. Je suis persuadé qu'on ne le sauvera pas; mais au moins on donnera de l'embarras et on alongera; car il faut recommencer. D'ailleurs ces prélats se trouvent à la tête des conférences; et s'ils sont malintentionnés, ils peuvent mettre bien des obstacles.

J'ai cru être obligé, et cela par le conseil de M. le cardinal Casanate, de parler au cardinal Spada à fond sur tous ces faits. Je lui ai parlé pendant deux heures avant-hier, avec tout le respect que je lui dois et à Sa Sainteté, mais avec toute la force dont je suis capable, et que m'inspiroient l'importance de la matière et les circonstances. Il m'a paru bien recevoir ce que je lui ai dit, et je lui ai découvert toutes les cabales qu'on formoit. Il m'a trouvé bien instruit, et de choses même qu'il ne savoit pas. En un mot, excepté sur la personne de M. le cardinal de Bouillon, je lui ai parlé de tout à cœur ouvert, afin qu'il en pût informer Sa Sainteté, et empêcher, s'il est possible,

de nouveaux changemens. Je lui en ai représenté l'importance, les grands inconvéniens, le mauvais effet que tous ces changemens feroient en France; ce que pourroient dire et penser les évêques de France et le Roi, quand ils verroient à quel point on sembloit favoriser M. de Cambrai contre toutes les règles. Je lui ai rappelé tout ce qui s'étoit passé depuis le commencement de cette affaire, et la conduite qu'on avoit tenue, qui étoit inouie dans le saint Office jusqu'à cette heure. Il m'a assuré de la bonne intention de Sa Sainteté, qui croyoit tout faire pour le mieux; que pour lui ses affaires l'empêchoient de vaquer à celles du saint Office, et qu'il n'y alloit presque jamais : cela est vrai. Pour lui rendre ma plainte plus juste sur le fait de M. le sacriste, je lui ai dit qu'il y avoit déjà très-longtemps que je vous avois instruit de la prévention de ce prélat, et qu'il s'étoit déclaré trop favorable à M. de Cambrai. Il faut, s'il vous plaît, que vous teniez le même langage à M. le nonce et au Roi. Avec cela, il ne faut pas demander sa révocation, mais se plaindre de la trop grande partialité qu'on fait paroître à chaque pas pour favoriser M. de Cambrai, en embrouillant l'affaire de nouveau.

Je vous avoue que je suis obligé de faire ici un personnage qui ne doit pas plaire à cette Cour; car ce n'est que pour me plaindre de tout ce qu'on y fait, et en représenter l'injustice et la nouveauté. Il est vrai que je le fais avec toute la modération et dextérité dont je suis capable : mais enfin je le fais, et suis contraint de le faire; et si je ne le faisois pas, il est certain que l'affaire ne finiroit jamais;

cela ne laisse pas, comme vous croyez bien, d'être très-désagréable et très-fâcheux. Je l'ai dit tout franchement au cardinal Spada, qui me l'a avoué. Je ne lui ai pas parlé dans la vue de faire révoquer M. le sacriste, mais seulement pour lui faire voir manifestement la part qu'il a à la cabale, le mauvais effet que cela produit dans Rome, et immanquablement en France. Il m'a dit les plus belles paroles du monde; mais j'ai pris la liberté de lui demander des effets. Je suis persuadé que ce que je lui ai dit sur M. le sacriste, sera rapporté au Pape. De plus, dimanche au soir on parla fortement au Pape de toutes ces cabales de MM. les cardinaux de Bouillon et Albane : mais encore une fois vous connoissez le caractère du Pape. Tout cela n'a pas empêché que je n'aie été voir ce matin M. le sacriste, avec qui j'ai eu une conférence de deux heures. C'est un homme froid, et qu'on dit assez franc : il s'instruira assurément. D'ailleurs personnellement il n'est pas ami des Jésuites; mais il est lié avec le parti contraire sur les affaires de Louvain. J'ai des personnes de poids pour lui parler; du reste on ne peut répondre de rien. Pour monseigneur de Chieti, j'ai bonne opinion de lui. Heureusement il s'est adressé à un de mes intimes amis pour étudier les matières avec lui, et chaque jour je sais ses sentimens les plus secrets.

Ce que je vous ai mandé des discours qu'on a tenus au Pape, pour lui faire mettre les deux nouveaux examinateurs, est sûr; car c'est le Pape lui-même qui l'a dit, et les deux cardinaux aussi qui ont agi. J'espère que Dieu présidera à tout; mais la rage

des Jésuites contre moi est au-delà de ce qu'on peut penser. Je m'imagine aussi que M. le cardinal de Bouillon ne m'est pas plus favorable ; mais on me témoigne de la part de cette Eminence tout le contraire. Je m'attends à quelque plat de leur métier. Les conférences recommencées les ont violemment irrités ; mais il ne tiendra pas à moi de les fâcher encore davantage en faisant mon devoir. Au reste, je vous prie d'écrire une lettre d'honnêtetés, aussi bien que M. de Paris, à monseigneur Giori, prélat de cette Cour, ami de MM. les cardinaux d'Estrées et Janson, qui fait tout ce qu'on peut faire auprès du Pape. Je sais qu'il sera bien aise d'une pareille marque d'estime et d'amitié, et cela l'excitera encore. Il est bon de lui écrire en latin, car il n'entend pas un mot de français : vous me ferez un sensible plaisir. Si M. le cardinal de Janson vouloit écrire à monseigneur de Chieti, dont il est très-ami, et au sacriste, sur l'attente où on est en France de voir finir le scandale qu'a causé le livre, cela feroit un très-bon effet.

Il faut se plaindre à M. le nonce, mais modestement, et m'excuser de tout ce que je suis obligé de faire ici. Les plaintes que je fais ne passent pas le cardinal Spada.

Témoignez, je vous prie, à M. de Paris que je vous dis beaucoup de bien du père Minime, que je fais agir où il convient.

Je n'ai plus retrouvé dans la traduction de M. de Cambrai l'*interessatus* dont je vous avois parlé, je m'étois brouillé : il traduit ainsi presque partout le motif de l'intérêt propre, *appetitio proprii com-*

modi, et ajoute quelquefois *quæstus proprii*. C'est une affectation manifeste de traduire par *appetitio*, le motif. *Appetitio*, c'est désir, qui vient de la part de la puissance; ce qui est toute autre chose que le motif, qui se tire du côté de l'objet : cela me paroît très-considérable, et je le fais ici remarquer. J'espère que vos remarques n'oublieront rien, et surtout sur l'Instruction pastorale, qui est pleine assurément de contradictions et d'erreurs; et qui, bien entendue, doit le faire condamner par lui-même.

Il faut ici de la patience plus qu'on ne peut croire; j'espère l'avoir.

Un de mes amis, de chez M. le cardinal de Bouillon, a fait un extrait de plusieurs passages de la traduction de M. de Cambrai, sur la traduction du motif intéressé qu'il traduit *mercenarii*, et de l'*appetitio proprii commodi*, qui marque une extrême affectation.

J'ai découvert, il y a déjà long-temps, le commerce qu'a l'abbé de Chanterac avec le père Dias, Cordelier espagnol, qui est un fripon parfait, ennemi et de la personne du Roi et du clergé de France, et qui ne cherche qu'à engager cette Cour contre la France : j'en ai parlé au cardinal Spada. Je crois que cela ne doit pas plaire au Roi.

J'oublie de vous dire que M. le sacriste est consulteur du saint Office, que l'archevêque de Chieti n'en est pas, et que pour cet effet il est encore nommé pour l'examen du livre de Sfondrate. Il y a dans le saint Office quatre consulteurs du saint Office; deux archevêques, qui sont messeigneurs

Bottini et Darti, un évêque qui est le sacriste, et monseigneur Nucci, secrétaire de la congrégation du concile.

Rome, ce 7 janvier 1699.

LETTRE CCI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la lettre de M. Giori au cardinal de Janson, et quelques écrits publiés en faveur des Quiétistes.

Votre lettre du 10, m'apprend des choses que je serois fâché d'ignorer. Je crois vous avoir mandé, que j'ai vu entre les mains du cardinal de Janson une lettre de monseigneur Giori, où il écrit conformément à ce que vous me marquez : M. le cardinal de Janson m'a promis de la faire voir où il faut. On est fort aise ici de la continuation des conférences des examinateurs.

J'ai reçu de Flandre un petit livre contre le *Summa doctrinæ*, qui a beaucoup de venin et de dissimulation. Il y est fait mention d'une réponse à la *Déclaration*, qui n'est pas encore venue à ma connoissance : je l'attends pour prendre ma résolution. Je ne ferai rien que de court. On ne croira pas aisément que M. le cardinal de Bouillon ait hâté la suite des conférences.

Il se passe ici une chose qui fait grand bruit, au sujet de la remontrance à M. de Rheims, sur son Ordonnance, que les Jésuites ont fait imprimer. Ils la croient fort respectueuse, et ce prélat la trouve

pleine de dérision et de brocards. Après avoir attendu long-temps, et avoir pris les mesures qu'il falloit, on lui a permis d'avoir recours à la justice du parlement, sans entamer le fond. Il s'agira seulement de la réparation sur le manquement de respect et sur une impression sans aveu. M. de Rheims a donné une requête forte, mais modérée. Le provincial et les supérieurs des trois maisons des Jésuites ont été mandés à demain, pour venir avouer ou désavouer la remontrance, et faire leur déclaration telle qu'ils jugeront à propos. Ils avoueront sans doute; et sur la forme leur condamnation est indubitable. Savoir comment cela tournera, et quelle satisfaction donneront les Jésuites pour prévenir ce coup, c'est ce qu'on ne peut encore prévoir. Le R. P. de la Chaise prit la peine de venir hier ici avec le père Gaillard : ils me parlèrent amplement de cette affaire. Je leur fis quelque ouverture comme de moi-même ; je les reverrai demain : il sera encore temps, parce qu'on croit que les Jésuites ont obtenu un délai de quelques jours.

Vous êtes bien obligé à M. le cardinal de Bouillon de toutes ses bontés, que je publierai ici pour vous en faire honneur. On enverra au premier jour l'*Exposition de la foi*, et le recueil d'*Oraisons funèbres* que vous m'avez demandés. Vous aurez aussi les remarques des Anglais (*) sur M. l'abbé de Fénélon. Nous y joindrons la Remontrance à M. de Rheims, sa Requête et l'Arrêt intervenu dessus pour

(*) Bossuet veut parler ici d'un livre qu'on attribuoit au docteur Burnet, anglais, imprimé en 1688 à Amsterdam, sous ce titre : *Recueil de diverses pièces concernant le Quiétisme.*

mander

mander les Jésuites. Cela s'est fait très-civilement par un greffier, qui est Dongois leur ami. Cet arrêt préjuge assez contre eux. Continuez à servir l'Eglise, Dieu vous aidera de plus en plus. Je ferai voir à M. le prince de Conti ce que vous m'écrivez sur son sujet (1), qui est très-juste.

A Paris, 13 juillet 1698.

LETTRE CCII.

DU CARDINAL DE BOUILLON A BOSSUET.

Il assure le prélat qu'il est bien éloigné de suspecter la droiture et la pureté de ses intentions dans l'affaire du Quiétisme.

C'est au sortir, Monsieur, d'une longue conversation que je viens d'avoir avec M. votre neveu, que je me donne l'honneur de vous écrire. Dans cette conversation je lui ai parlé sur bien des choses avec toute l'ouverture de cœur, tendresse et considération possibles. Il m'a fait connoître que mon silence sur la persuasion où je devois être de la pureté de vos intentions en combattant la doctrine du livre de M. de Cambrai, vous avoit fait de la peine. En quoi, permettez-moi, Monsieur, de vous dire que vous avez tort : car me pourriez-vous croire capable de soupçonner la pureté et la droiture des intentions d'une personne que j'estime, honore et aime au point que vous savez que je vous estime, honore et aime depuis si long-temps? Croyez donc, s'il vous plaît, Monsieur, que je ne suis pas capable

(*) Voyez la lettre CLXXXIII, tom. XL, pag. 530. (*Edit. de Vers.*)

de soupçonner jamais la droiture de vos intentions, et qu'on ne peut être plus absolument et plus véritablement à vous que j'y suis, aussi bien qu'à M. de Cambrai. Ce qui m'a affligé et continue à m'affliger, c'est de voir que les deux prélats de France que j'estime et aime le plus, se trouvent dans des sentimens si opposés. Faites-moi la justice, Monsieur, de compter en tout temps et en toutes occasions plus véritablement sur moi que sur personne.

Le card. DE BOUILLON.

Rome, 14 janvier 1698.

LETTRE CCIII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les conférences qui se tenoient à Rome touchant le livre de M. de Cambrai, et un entretien que cet abbé avoit eu avec le cardinal de Bouillon.

PAR la lettre que j'ai reçue de mon père du 23 décembre, j'ai appris que vous étiez à Meaux, et que mon paquet n'étoit arrivé de Rome que ce matin-là : ainsi vous ne l'aurez pu avoir assez à temps pour y faire réponse.

Il n'y a rien de nouveau sur l'affaire de Cambrai. Jeudi passé 9, il y eut une conférence où les nouveaux examinateurs assistèrent : ils ne firent presque qu'écouter. On recommença de nouveau l'examen, et on mit sur le tapis six propositions, tirées du livre, sur le cinquième état et sur l'espérance, fondement de la doctrine de M. de Cambrai. On doit, le 23 de ce mois, faire une nouvelle conférence, dans la-

quelle, après qu'on se sera assuré que les propositions sont véritablement dans le livre, ou en paroles expresses, ou équivalentes, chaque examinateur votera, c'est-à-dire, dira son sentiment sur les qualifications. On m'a assuré que les propositions sont très-bien extraites et d'une manière très-forte; et si elles demeurent dans cet état, il n'y a Jésuite qui les pourroit sauver. L'archevêque de Chieti s'appelle monseigneur Rodolovic. Monseigneur le sacriste, à ce que l'on m'a assuré, a une grande liaison avec M. le cardinal de Bouillon : il est homme de doctrine, et je ne puis croire qu'il se veuille déshonorer. Tous les examinateurs seront instruits à fond, hors le Jésuite, à qui il est inutile de parler : il ne se trouva pas à la dernière conférence.

J'ai eu l'occasion ce matin de parler à M. le cardinal de Bouillon, et de lui renouveler vos justes plaintes, et cela à propos de ce qu'il m'a dit qu'on lui avoit rapporté, que je disois qu'il étoit favorable à M. de Cambrai. Je lui ai parlé là-dessus comme je devois, en l'assurant qu'il devoit être assuré que dans mes discours jamais cela n'échapperoit de ma bouche, comme effectivement j'ai là-dessus une réserve extrême. Je lui ai ajouté que je ne pouvois m'empêcher de lui avouer que c'étoit le sentiment de tout Rome et de toute la France; qu'il y avoit donné lui-même un très-grand fondement, en parlant sur cette affaire de la manière qu'il m'en parloit à moi-même dans toutes les occasions; que je voulois bien être persuadé que c'étoit un effet de la prudence dont il croyoit devoir user en cette

circonstance ; qu'il y avoit long-temps que vous m'aviez encore chargé de lui renouveler vos justes plaintes sur son silence à l'égard de l'affaire personnelle qu'il prétendoit que vous aviez avec M. de Cambrai. Enfin, en lui parlant franchement sur l'inclination qu'il témoignoit à sauver M. de Cambrai, je lui ai dit tout ce qu'il faut, sans qu'il ait eu le moindre sujet de trouver mauvais ce que je lui disois, et uniquement pour qu'il connût le sentiment du public. Je ne puis et ne veux pas vous dire ce qu'il m'a fait l'honneur de me répondre là-dessus : contentez-vous, s'il vous plaît, d'être assuré qu'il ne vous donnera là-dessus jamais aucune satisfaction ; que son parti est pris sur la conduite qu'il veut tenir, tant à votre égard, qu'à l'égard de M. de Cambrai, qu'il désire que je croie qu'il traite comme vous, et que peut-être il se plaint plus de lui que vous. Voilà fidèlement en beau l'état de l'esprit de M. le cardinal de Bouillon, qui sait fort bien ce qu'il a à faire, et qui m'assure ne me vouloir aucun mal des sentimens qu'il s'imagine que j'ai de lui. Il lui seroit bien aisé, s'il le vouloit, de me les ôter, si je les avois ; mais je ne crois pas qu'il en veuille prendre la peine.

Il est, s'il vous plaît, de la dernière importance que vous ne disiez jamais ce que j'écris sur M. le cardinal de Bouillon, si ce n'est à M. de Paris, au Roi et à madame de Maintenon.

Il est bon, et même nécessaire que vous écriviez, comme je vous l'ai marqué par ma dernière, à monseigneur Giori en latin, comme aussi M. de Paris

et M. de Chartres : il faut l'engager à continuer. A Rome tout le monde tremble de parler ; vous en voyez bien la raison.

J'ai appris que l'abbé de Chanterac et les Jésuites étoient furieux contre moi à cause de votre Relation, qui fait connoître notre nouveau saint. Je ne puis attribuer qu'à eux un bruit qu'ils ont voulu répandre parmi les Français, que j'avois ici des ennemis, qu'on cherchoit à m'assassiner, et même que j'étois tombé malade de peur. Toutes choses fausses, sans le moindre fondement : les gens qu'ils disent mes ennemis, sont mes meilleurs amis. On feroit mieux de débiter des choses vraisemblables, s'ils vouloient qu'on y ajoutât foi, et que cela me fît quelque tort. M. le cardinal de Bouillon a bien ri ce matin avec moi de cette imagination : il n'en a fait aucun cas, et n'a assurément aucune part à ces manières basses de se venger, mais que je méprise comme je le dois. Je vous mande seulement cela, afin que vous voyiez la fureur et la rage de ceux à qui nous avons affaire. Ils voudroient être ici maîtres du tripot ; mais je vais toujours mon chemin, et continuerai, s'il plaît à Dieu, à agir de même, sans crainte de qui que ce soit que de lui.

On attend ici la fin de vos écrits, et la réponse à l'Instruction de M. de Cambrai. Je crois que vous songerez aussi à m'envoyer des *Déclarations des évêques*. Il faut seulement convenir du port à Paris, et envoyer tout cela comme imprimés, comme marchandises, et non comme lettres. Les observations, telles que vous me les promettez, feront bien pour

les cardinaux : les examinateurs les ont tous vues hors Alfaro et Gabrieli.

Des personnes bien affectionnées pour la bonne cause, sont persuadées qu'on cabale plus que jamais, et qu'on cherche quelque invention pour faire échouer cette affaire et justifier M. de Cambrai. J'écoute tout; mais je ne suis pas encore arrivé à deviner ce qu'il est possible de faire pour réussir dans ce dessein, à moins que le Roi n'abandonne l'affaire, et que Rome ne se veuille déshonorer.

On fera ce qu'on pourra à Paris pour gagner M. le nonce : les Jésuites n'oublient rien à cet effet. Il est bon, sans menacer, qu'ils soient convaincus que si Rome ne parle pas, la France est toute prête, aussi bien que le Roi, à agir, et que rien ne l'en peut empêcher.

Ne dites, s'il vous plaît, qu'avec grande précaution ce que je vous mande sur ce qui se passe dans les conférences; c'est le secret du saint Office. Il est bon que vous sachiez que tout le monde ici me veut tant de mal, que plusieurs Eminences m'ont fait, et fait faire des complimens, sur ce qu'elles souhaitent que, si M. l'abbé de la Trémouille est placé, je sois auditeur de Rote. Je sais ce que je dois répondre là-dessus. Les Jésuites et M. le cardinal de Bouillon ne laissent pas de l'appréhender. Je ne puis m'empêcher de vous dire, que M. le cardinal de Bouillon m'a parlé ce matin en petit fou. Cela seul suffit pour savoir à quoi s'en tenir. Le Roi, madame de Maintenon et la France sont à plaindre. Il est difficile qu'il n'arrive pas quelque chose qui le découvre bientôt.

Rome, ce 14 janvier 1698.

LETTRE CCIV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur l'affaire de M. de Rheims avec les Jésuites, les deux nouveaux consulteurs, le succès de la Relation du prélat, et la nécessité de la communiquer au Pape.

Je vois avec plaisir, par votre lettre du 31, que vous êtes, Dieu merci, hors d'affaire. M. de Paris est content de votre lettre. Je n'ai point vu M. de Rheims, qui apparemment est occupé de son affaire avec les Jésuites. Elle a été remise entre les mains de M. le premier président (*), en conséquence des paroles données au Roi par les deux parties, sur les offres de M. de Rheims.

J'ai appris aujourd'hui de M. le cardinal d'Estrées,

(*) C'étoit Achille de Harlay. Ce magistrat ayant représenté au Roi que l'affaire n'étoit pas de nature à être plaidée en plein parlement, le prince entra dans les vues du premier président, et le chargea de terminer le différend, dont il voulut qu'il fût seul arbitre. M. de Harlay arrêta que les supérieurs des Jésuites iroient chez l'archevêque de Rheims, lui demander l'honneur de son amitié, et lui témoigner qu'ils étoient sensiblement fâchés d'avoir encouru sa disgrâce; qu'ayant cru être obligés de faire connoître les plaintes qu'ils prétendoient avoir lieu de faire au sujet de son Ordonnance, ils avoient laissé paroître une Remontrance sans nom d'auteur, et sans permission, contre la forme des procédures qui sont seules légitimes dans le royaume, pour se pourvoir contre les Ordonnances de nosseigneurs les prélats, et auxquelles ils ne manqueroient point dans la suite, s'ils se trouvoient en de pareilles occasions. Cet arrêté fut signé, et dès le lendemain, on alla faire visite au prélat, qui parut avoir oublié tout le passé, tant il fit de caresses aux Jésuites. Voyez *d'Avrigny*, déjà cité, *tom.* IV, *pag.* 100. (*Edit. de Vers.*)

qu'il y a deux nouveaux consulteurs, dont l'un est M. l'archevêque de Chieti, et l'autre, le sacriste de Sa Sainteté. On dit que ce dernier est habile homme, et fort porté au jansénisme; pour le premier, qu'il est un peu parent du Pape, qu'il veut être cardinal, et que le Pape s'y fie beaucoup. On ajoute que Sa Sainteté lui fait quitter son archevêché et lui donne une abbaye.

Le bruit de l'effet de ma relation retentit ici par toutes les lettres de Rome. C'est bien fait de n'en point donner de copies : mais il sera difficile de ne la pas rendre publique, si l'on se détermine à la présenter au Pape. Dans ce cas, il faudra faire du mieux qu'on pourra. Il est bon que le Pape en soit instruit. Le Roi continue à presser M. le nonce. Vous faites fort bien de vous défier des coups fourrés et de la bonne mine. On est ici bien persuadé que le père la Chaise est pour M. de Cambrai. Nous nous portons bien.

A Paris, 20 janvier 1698.

LETTRE CCV.

DE L'ABBÉ LEDIEU A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur différens écrits qu'il lui envoyoit, et l'accommodement qui devoit se faire entre M. de Rheims et les Jésuites.

Dès vendredi dernier 17, il est parti d'ici, Monsieur, par la diligence de Lyon, un paquet contenant douze recueils d'*Oraisons funèbres* de notre prélat, et autant de son *Exposition*, avec un autre

paquet à votre adresse, où j'ai mis un recueil des pièces concernant Molinos et les Quiétistes, et où se trouvent aussi les lettres des Anglais, dans lesquelles il est parlé de l'abbé de Fénélon. Sous la même enveloppe, j'ai mis encore quatre exemplaires de la Remontrance des Jésuites à M. de Rheims sur son Ordonnance du 15 juillet dernier. La requête que ce prélat a présentée au parlement sur ce sujet, ne fait que sortir de dessous la presse pour passer entre les mains de l'auteur, qui a défendu expressément d'en donner aucune à personne : c'est ce qui m'empêche de vous l'envoyer à présent, ne doutant pas que vous ne la receviez par ce prélat même.

Depuis le départ de M. de Meaux pour Versailles, j'ai appris chez M. de Rheims que les Jésuites devoient se trouver à trois heures après midi chez M. le premier président, pour conclure leur accommodement au sujet de leur Remontrance. Le prélat demande qu'ils viennent lui faire satisfaction chez lui, et qu'ils rétractent leur pièce par écrit entre les mains du magistrat leur arbitre. A cinq heures du soir on n'en avoit encore aucune nouvelle chez M. de Rheims : on ne les y attendoit que demain.

L'impression de la réfutation de M. de Cambrai tire à sa fin, et j'espère qu'on pourra vous l'envoyer incessamment. Le triomphe de la vérité qu'elle contient, fait certainement un grand plaisir. Je suis, etc.

A Paris, ce 20 janvier 1698.

LETTRE CCVI.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les disputes introduites dans l'examen du livre des *Maximes*; l'effet qu'avoient produit les remarques de l'évêque de Meaux; et le nouveau sens que M. de Cambrai vouloit donner à son livre.

J'ai reçu par le dernier courrier, vos lettres du 22 et du 23 décembre, de Meaux, et celle du 30 de Versailles.

Je croyois qu'il n'y auroit de conférence des examinateurs, suivant ce qui avoit été résolu, que jeudi prochain, 23 du mois; mais mardi passé, c'est-à-dire, il y a aujourd'hui huit jours, le Pape envoya ordre de tenir la conférence le jeudi suivant, 16 de ce mois, et dorénavant deux fois la semaine. Il y en a déjà eu deux depuis ma dernière lettre; car hier il s'en tint une. Mais en même temps le Pape dit qu'il falloit disputer; et c'étoit de la part de la cabale qu'étoit venue cette nouvelle imagination, qui ne s'est jamais pratiquée dans le saint Office. Effectivement jeudi passé on disputa avec aigreur de la part d'Alfaro et de Gabrieli; cela fut scandaleux. Je l'ai su, et j'en ai fait avertir le Pape et le cardinal Spada. Il y a lieu d'espérer qu'on mettra fin à cette manière d'examiner, qui n'est imaginée par la cabale que pour tout brouiller, et tirer en longueur: car hier on commença à voter. Alfaro parla trois heures en faveur de M. de Cambrai, et dit des choses pitoyables. Apparemment tout le monde ne sera pas de son avis. Alfaro et Gabrieli sont les seuls

déclarés : j'espère que les autres préféreront la vérité à la cabale. On ne peut pas savoir de quel côté M. le sacriste et monseigneur Rodolovic penchent : ils ne se sont pas expliqués, et nous avons toujours sujet d'appréhender par la manière dont ils ont été mis : du reste j'espère que la vérité triomphera.

M. le cardinal de Bouillon veut faire croire que c'est lui qui a fait doubler les conférences. Cela est très-faux ; car il dit qu'il en avoit parlé au Pape samedi dernier seulement, et c'est cinq jours avant que le Pape a donné l'ordre pour cela ; rien de plus constant.

M. le cardinal de Bouillon, en lui rendant votre réponse à son compliment, me dit qu'il vous avoit écrit dès l'ordinaire dernier, sur ce que je lui avois témoigné de votre part. Je ne croyois en vérité pas qu'il le fît ; mais j'avoue que sans manquer au respect qui lui est dû, je lui ai parlé assez fortement, et il a jugé à propos de se raviser. Si vous ne lui avez pas encore fait réponse quand vous recevrez cette lettre, je vous prie de lui insinuer que les bruits qui courent sur sa partialité pour M. de Cambrai viennent de toutes parts, mais que vous n'en voulez rien croire non plus que moi. J'ai jugé à propos, après la conférence que j'ai eue avec lui, de donner à M. de la Trémouille, qui est à présent fort bien avec lui, la lettre que vous m'écriviez du 25 novembre, dans laquelle étoit l'ordre que vous me donniez de lui faire vos justes plaintes. J'ai trouvé depuis le commencement jusqu'à la fin, qu'il n'y avoit rien qui ne pût lui être lu, et qui ne pût faire un bon effet. Vous y parlez avec force et vérité

sur tout : vous y marquez que toutes les lettres de Rome portent qu'il favorise secrètement M. de Cambrai, mais que nous n'en croyons rien ni vous, ni moi. C'est après avoir lu cette lettre, qu'il jugea à propos de parler au Pape pour presser, dit-il, le jugement de cette affaire. Néanmoins on publie partout que le dessein de cette Cour est de la traîner en longueur : cela ne laissera pas d'être difficile, si les conférences continuent deux fois la semaine. Il est bien certain que si M. le cardinal de Bouillon vouloit, cela seroit déjà fini, et finiroit à présent à Pâque : je le veux encore espérer.

Le père Dez est malade pour avoir trop travaillé. Le père Minime m'a dit qu'il avoit écrit à M. de Paris, qu'on ne pouvoit trop éclater et trop instruire en France ; et il est vrai qu'il n'y a que cela, et l'évidence de la matière, qui puisse donner le branle ici, où ils tremblent sur tout.

Sur la résolution que vous prenez de composer un écrit nouveau, qui sera un précis, je me suis déterminé à faire faire plusieurs copies bien écrites de vos remarques traduites, qui ont ici fait sur l'esprit de tous ceux à qui nous les avons communiquées un effet merveilleux, et qui emporteront l'affaire assurément : ce que vous ferez ensuite, sera admirable pour les cardinaux. Je ne laisserai pas de donner vos Remarques écrites à MM. les cardinaux Casanate, Noris, d'Aguirre, Nerli, Albane et Ferrari, qui en sont capables, et peut-être Marescotti. Je suis persuadé qu'avec cela et le nouvel imprimé latin sur les nouveautés de M. de Cambrai, l'affaire sera éclaircie et emportée.

M. de Chanterac dit qu'il a déjà reçu le premier cahier de la réponse de M. de Cambrai, article par article, à la *Déclaration* et au *Summa doctrinæ*, d'une manière courte, précise, théologique et démonstrative : ce sera un composé de ses notes et de sa nouvelle Ordonnance.

Je crois savoir que M. le cardinal Noris a été consulté par un grand seigneur de France, sur ce qu'on pouvoit faire pour sauver M. de Cambrai; et il a répondu qu'il falloit qu'il se rétractât, qu'il désavouât son livre comme mauvais, et que par-là il préviendroit la sentence, et se feroit plus d'honneur. Mais ici M. de Chanterac et M. le cardinal de Bouillon croient que les affaires sont trop avancées : effectivement il ne le peut plus faire après sa dernière Ordonnance.

J'ai déjà fait remarquer à tous les cardinaux et examinateurs, que ce nouveau sens, qu'il veut donner à son livre, est contraire à toutes les explications qu'il en a données lui-même aux évêques; à toutes celles que ses défenseurs et protecteurs ont données ici dans quatre écrits qu'ils ont répandus; à sa traduction, à ses notes où il n'en dit pas un mot, à son livre lui-même, où il n'est rien dit d'approchant d'un sens qui est la clef de son livre, et sans lequel, selon lui-même, tout ce qu'il a dit est erroné et blasphématoire; sans compter que ce sens ne vaut rien en soi. Selon moi, c'est une démonstration contre lui, et je n'ai encore vu personne qui n'en soit convenu.

Je vous envoie un mémoire pour un père Carme qui est ici. C'est un parfaitement honnête homme,

qui m'est très-utile sur le livre de M. de Cambrai et sur Sfondrate, bon théologien, et dans les vrais principes, très-estimé du Pape et des cardinaux : il est aussi théologien du cardinal Altiéri. Je vous supplie de faire en sorte qu'il reste à Rome : c'est une personne très-instruite et de confiance, que les évêques, et en particulier vous et moi, y auront toujours. Ce qu'il demande est très-juste : il n'y a que les Jésuites et M. le cardinal de Bouillon qui peut-être s'y opposeront sous main. M. le cardinal de Bouillon lui fait mille amitiés, et connoît son mérite.

Je me porte bien, Dieu merci, et j'ai fait depuis huit jours toutes mes visites à presque tous messieurs les cardinaux et autres principaux de cette Cour, qui envoient tous les jours savoir de mes nouvelles avec une bonté infinie.

Je ne puis assez vous témoigner la nouvelle obligation que je vous ai, de vouloir bien entrer dans la dépense qu'il me reste à faire ici, sur laquelle je n'aurois pu prendre aucune mesure. J'avois ajusté toutes mes affaires pour le mois de septembre, et je ne voulois vous être à charge en rien, sachant les dépenses que vous êtes obligé de faire : mais j'avoue que je ne puis y suffire avec le revenu de mon abbaye, qui est le seul que j'aie, et qui est bien diminué par les taxes et par le change horrible. Vous pouvez être assuré que la figure que j'ai été obligé de faire ici dès le commencement, a été nécessaire, et par rapport à vous, et par rapport à moi ; que je n'ai rien fait d'excessif, et ne fais rien encore. On juge ici beaucoup, même les plus hon-

nêtes gens, par l'extérieur, et il faut m'y soutenir à présent plus que jamais par moi-même ; car on ne cherche qu'à vous avilir et moi aussi. Je suis très-exact et très-réservé pour ma dépense : mais j'ai eu à en renouveler plusieurs, depuis trois mois, pour chevaux, carrosses et livrées, dont je ne puis me dispenser, et où j'ai ménagé de mon mieux. Si vous avez donc la bonté de m'aider, je vous prie de me faire savoir ce que vous pouvez me donner : je me réglerai là-dessus ; et je vous serai toujours très-obligé, quoi que ce puisse être. Je prendrai la liberté, après votre réponse, de tirer une lettre de change sur qui vous voudrez, de la somme que vous êtes en état de me donner. J'espère en vérité, plus que jamais, que tout finira pour ce printemps.

Le père Carme, dont je vous parle, est très-connu de M. Pirot et de M. de Paris, que vous pouvez faire entrer dans ce qui le regarde.

J'envoie à M. de Rheims le commencement d'un écrit pour Sfondrate par un Jésuite, où il traite assez mal les évêques de l'assemblée. Il seroit de conséquence qu'on ne laissât pas ici une pareille liberté, qui est très-injurieuse au Roi et au clergé, et qui renouvelle une querelle assoupie. Un mot de la part du Roi là-dessus à M. le cardinal de Bouillon, remédieroit à tout : il ne pense à rien.

N'oubliez pas, je vous prie, monseigneur Giori.

J'ai des complimens à vous faire de la part de MM. les cardinaux Altiéri, Barberini, Cibo, Casanate, Noris, d'Aguirre, Sacripanti, Cenci, Colloredo, Albane, à qui j'ai fait les vôtres en les visitant.

Rome, ce 21 janvier 1698.

LETTRE CCVII.

DE BOSSUET A M. DE LA BROUE.

Sur deux nouveaux consulteurs nommés par le Pape; la forme dans laquelle on devoit prononcer la condamnation de M. de Cambrai, et les délais qu'on lui accordoit pour répondre.

Je vous supplie, Monseigneur, de me pardonner si je ne vous écris pas aussi ponctuellement que je le désirerois, lorsqu'il n'y a rien de particulier. Nous apprenons, par ce dernier ordinaire, que le Pape a ajouté deux nouveaux consulteurs, dont l'un est monseigneur Rodolovic, archevêque de Chieti, que Sa Sainteté a appelé à Rome; l'autre est le sacriste du Pape, qu'on dit être savant homme et bien intentionné pour la bonne cause.

L'archevêque passe pour le plus savant homme d'Italie dans la lecture des Pères, après le cardinal Noris. C'est un homme de soixante-dix ans, qu'on dit être un de ceux que le Pape a réservés *in petto* pour le chapeau, et qu'il voudroit bien montrer comme son successeur.

Il paroît qu'on veut faire une bulle en forme, et qualifier les propositions : si ce sera *præcisè* ou par un *respectivè*, comme dans l'affaire de Molinos, nous n'en savons rien; et il ne leur faut point faire de nouvelles peines.

Le Pape a fait dire au Roi par M. le nonce, que pour faire quelque chose de solide, et ôter tout prétexte à M. de Cambrai de dire qu'il n'a pas été entendu, on attendroit ses réponses à notre *Déclaration*

ration et à mon *Summa doctrinæ ;* mais en même temps qu'on ne lui permettroit point d'abuser de cette juste complaisance, ni de pousser trop avant cette longueur nécessaire.

On ne laisse pas cependant de continuer les congrégations des consulteurs, parmi lesquels on en voit deux déclarés pour M. de Cambrai, dont l'un est le jésuite Alfaro, espagnol, qui suit le mouvement de la Société toute déclarée contre nous ; et l'autre se nomme Gabrieli, feuillant, si je ne me trompe, qui nous a été suspect dès le commencement. On n'a pas voulu le faire ôter, quand on fit retrancher Damascène, récollet, éditeur de Sfondrate, pour ne pas paroître incidenter. Tout le monde tient à Rome pour constant, que le livre ne se peut sauver. Pour moi, par la confiance en la bonté et l'importance de la cause, je ne doute point que Dieu ne veuille à ce coup révéler cette iniquité, qui va s'insinuant dans l'Eglise d'une manière d'autant plus dangereuse, qu'elle est plus secrète.

On a achevé d'imprimer ma réfutation de l'Instruction pastorale, et quelques autres écrits que vous aurez au premier jour, et que je vous prierai de distribuer. J'espère que la conviction de l'erreur y sera complète. Je ne ménage plus guère M. de Cambrai, qui se déclare trop ouvertement, et veut faire une illusion trop manifeste à l'Eglise.

Les écrits qu'on donne à Rome de sa part, et dont j'ai des copies, portent expressément que, si nous nous sommes déclarés contre lui, c'est à cause qu'il n'a pas voulu entrer dans notre cabale, qui étoit celle des jansénistes ; et qu'on a besoin en France

d'évêques comme lui, pour défendre l'autorité du saint Siége. Ces bassesses sont bien indignes d'un archevêque : mais j'ai vu l'accusation du jansénisme écrite de sa main. Il dit aussi qu'on empêche par violence les docteurs de Sorbonne de se déclarer pour lui.

Le saint Office se remue beaucoup contre Sfondrate; et il n'y a que le Pape qui a peine à consentir à la censure : nous ne disons mot, pour ne pas mêler tant d'affaires.

Vous aurez su le bruit qu'a fait la Remontrance des Jésuites, et la requête de M. de Rheims au Parlement pour s'en plaindre. M. le premier président a accommodé cette affaire, par ordre du Roi. M. de Rheims a déclaré qu'il remettroit volontiers ce qui regardoit sa personne, pourvu qu'on satisfît à l'injure faite à l'épiscopat. On y a pourvu par l'écrit donné à M. de Rheims : avant-hier leur provincial et les supérieurs de leurs trois maisons d'ici, qui l'ont signé, le portèrent assez humblement à M. de Rheims, qui les reçut assez bien.

Je ne vous dirai rien de la Déclaration sur les Protestans, où l'on a suivi les Instructions de M. de Basville de point en point. On lui est bien obligé du soin qu'il prend des affaires de la religion : je vous supplie, dans l'occasion, de lui en faire mes complimens.

A Paris, le 25 janvier 1698.

LETTRE CCVIII.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur le succès qu'avoit à Rome son *Instruction* touchant le Quiétisme.

J'ai appris avec bien de la joie, Monsieur, par la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, votre entière guérison : j'y prends autant de part que j'en avois pris à votre maladie, et je vous souhaite une parfaite et longue santé.

Je suis fort aise du bon succès que vous m'assurez que mon *Instruction* a dans votre Cour ; et je vous rends grâces de tout mon cœur des soins que vous avez pris de la faire valoir. J'en ai envoyé plusieurs exemplaires, et j'en enverrai encore d'une seconde édition en petit, qui sera achevée dans peu de jours. Je sais tout ce que vous faites, et tout ce que vous avez à combattre pour la défense de notre cause. Il paroît bien qu'on la croit bonne pour nous, puisqu'on fait tant d'efforts pour en éloigner le jugement. Les deux nouveaux consulteurs n'ont apparemment été nommés que pour cela : j'espère néanmoins que la vérité ne laissera pas de triompher ; mais il vous en coûtera encore bien de la peine et de la vigilance. Je suis persuadé que vous continuerez volontiers l'une et l'autre. Soyez-le, je vous prie, que je vous honore toujours, Monsieur, parfaitement, et que j'ai pour vous tous les sentimens que vous méritez.

Paris, ce 26 janvier 1698.

LETTRE CCIX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les mesures à prendre pour empêcher d'alonger l'affaire; et sur la conduite que cet abbé devoit tenir à Rome.

Votre lettre du 7 nous fait voir les nouveaux efforts de la cabale, pour traîner l'affaire en longueur, et la réduire, s'il se pouvoit, à rien. Dieu ne le permettra pas, et au contraire tout tournera à la confusion de la mauvaise doctrine. On prendra les mesures qu'il faudra, pour rompre celles des partisans de M. de Cambrai : je dois aujourd'hui parler au Roi sur cela. S'il y a du temps, on vous mandera le détail. Tout aboutira à faire connoître avec quelle affectation on cherche à prolonger.

Le mémoire que je joindrai à ma lettre, si l'on a le temps, vous instruira de la conduite que vous aurez à tenir. Assurez-vous qu'on n'oubliera rien ni sur la chose, ni sur votre personne, pour prévenir les inconvéniens. Le prétexte de nommer les deux nouveaux examinateurs est si évidemment mauvais, qu'il ne faut que le montrer sans le combattre. Je parlerai sobrement à M. le nonce de ce que vous m'avez mandé sur monseigneur le sacriste. Il faut, le moins qu'on pourra, rendre suspect et odieux votre ministère.

J'ai vu, entre les mains de M. le nonce, deux lettres du cardinal Spada, dans lesquelles il tâche d'appuyer les raisons du délai de l'examen, et de la communication des objections à M. l'abbé de Chanterac. Il n'y a rien de mieux tourné : nous au-

rons soin d'y répondre ce qu'il faut, pour empêcher qu'on n'en abuse; car le fond en est bon. On fera écrire M. le cardinal de Janson, comme vous le souhaitez : on ne manquera pas aussi d'écrire à M. Giori.

Il faut tout remarquer, et ne se point montrer difficile ni pointilleux. Votre conduite est dans cet esprit; je le vois bien, et je le fais remarquer à ceux qui doivent en être instruits.

Je viens de chez le Roi, tout va bien pour l'affaire générale. J'ai fait un mémoire, dont on me doit rendre réponse dans deux jours : il est capable d'acheminer les affaires.

Mais comme je parlois au Roi sur votre sujet, pour le prévenir contre les mauvais offices, il m'a fait une histoire sur votre compte. On lui a dit que vous aviez été attaqué la nuit, pistolet appuyé, et qu'on vous avoit fait promettre que vous n'iriez jamais dans une certaine maison, sinon la vie : j'ai dit ce qu'il falloit. Ne vous lassez pas d'agir pour l'affaire dont vous êtes chargé : Dieu surtout.

De Versailles, 27 janvier 1698.

LETTRE CCX.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur quelques écrits de M. de Cambrai; la manière dont on procédoit dans les congrégations; le caractère des consulteurs qui devoient voter; et un nouvel examinateur nommé par le Pape.

Je vous envoie une observation contre la Lettre pastorale, et les falsifications de la version latine de

M. de Cambrai, que j'ai cru devoir donner aux examinateurs, en attendant la réfutation que vous nous faites espérer. On vient de me prêter la réponse de ce prélat à la *Déclaration des trois évêques*, en français, imprimée sans le nom de la ville où l'impression s'est faite : elle est plus grosse que le livre, et contient deux cent trente-six pages d'un caractère assez menu, avec *Responsio ad libellum cui titulus : Summa doctrinæ*, imprimée à Bruxelles. Ce livret contient soixante-douze pages : je n'ai encore pu lire ni l'un ni l'autre.

Il paroît, par votre lettre, que vous avez confondu Mico avec Miro. Le premier est un copiste, qui a traduit l'écrit italien que je vous ai envoyé : il est copiste des Jésuites, et du père Dez en particulier. Le second est un Bénédictin, à qui le Pape vient de donner la charge de sous-bibliothécaire au Vatican. Il a été examinateur du livre du père Dez, et l'est encore de celui de M. de Cambrai. Miro n'est point vendu aux Jésuites, ni au père Dez; c'est tout le contraire.

Dans les congrégations qui se sont tenues on n'a point voté, le Pape ayant souhaité qu'on discutât la matière, et qu'on discourût sur chaque proposition extraite : chacun donnera après son vœu par écrit. Jusqu'ici les partisans du livre n'ont pas proposé une raison probable : ils sont fortement réfutés par ceux qui connoissent la vérité, et qui ne sont point engagés dans quelque faction. Il n'y a que Alfaro et Gabrieli qui soient déclarés pour le livre : vous en voyez bien la raison, et la nécessité que le dernier a de s'unir avec les Jésuites. Pour ce

qui regarde le père Massoulié, le père Granelli, le père Miro, le procureur-général des Augustins et le maître du sacré Palais, qui sont les plus habiles, ils sont inébranlables pour nous, et ne changeront pas, étant bien persuadés par la vérité même, et incapables d'avoir aucune complaisance pour les Jésuites, ni même pour le cardinal de Bouillon. On ne peut rien dire de précis des trois autres, ne s'étant pas encore déclarés : je les tiens pour suspects. Le général des Carmes balance, et ne fait que de méchantes objections. L'archevêque de Chieti est un homme sans théologie, bon homme, brelu, breloc : je ne saurois mieux le comparer qu'au curé de Quinci. Je l'ai vu deux fois : il est aisé de lui persuader quand je lui parle; mais les Jésuites d'abord lui tournent la cervelle. Il va néanmoins à la condamnation du livre en général. Je lui ai dit que cela ne suffisoit pas pour remédier tout-à-fait au mal, et qu'il falloit marquer les propositions mauvaises, comme on avoit fait à Molinos et à Pétrucci; que sans cela on diroit qu'il n'auroit rien trouvé de mauvais, n'ayant pu désigner aucune proposition en particulier. Il sera emporté par le sacriste, évêque de Porphire, qui ne manque pas d'esprit, mais de bonne volonté. Je lui ai donné tout ce qu'on pouvoit pour l'instruire. Nous avons disputé ensemble; et la dernière fois il me fit des objections pitoyables, pour me prouver que le livre parloit de cinq états différens dans la définition des cinq amours. Je m'aperçus même qu'il me parloit avec quelque sorte d'aigreur : il fallut que j'eusse tout le flegme italien pour ne rien dire qui pût l'ai-

grir. Cependant, comme c'est un politique qui voudroit bien s'avancer, il pensera à lui quand il faudra voter : son pays (*) lui donne des engagemens qui me sont suspects. Il est sûr que la faction de M. de Cambrai voyant cinq personnes inébranlables, a introduit les trois derniers, pour avoir du moins un pareil nombre. Ils les comptent pour eux : peut-être pourront-ils bien se tromper dans leur calcul. Le Pape a nommé un nouvel examinateur, que l'assesseur doit intimer demain au saint Office : la chose est encore secrète. Je ne sais par quelle inspiration on l'a mis ; nous n'aurions osé le demander : ce n'est pas non plus M. de Chanterac, parce qu'il ne le croit pas favorable. Quand il le saura, M. le cardinal de Bouillon, les Jésuites et lui feront leur possible pour le faire exclure. Ce nouvel examinateur est le père Latenai, homme incapable de trahir la vérité.

On vous a envoyé un Mémoire par le dernier courrier, et j'en envoyai un semblable à M. de Paris : ayez la bonté de l'avertir au plus tôt de manier cette affaire secrètement dans la conjoncture présente. Ni la personne dont il est question, ni moi, ne pensions point à ce qui est arrivé : l'abbé de Chanterac court après. On ne vous auroit pas envoyé ce mémoire : cependant la chose se peut faire ; car la personne, dont il est question dans ce Mémoire, mérite qu'on la serve par son seul mérite personnel.

Les Jésuites ont demandé dix jours de délai sur

(*) Il étoit Flamand, dans les intérêts de la Cour d'Espagne, et par-là fort opposé à la France.

leur affaire de Confucius ou des Missions : on fut surpris de cette demande, on la leur accorda cependant. Je crois que le père Latenai sera encore examinateur de Sfondrate, ou du livre de M. de Saint-Pons : on n'a pas encore commencé cet examen ; on m'a dit même aujourd'hui que le Pape l'avoit suspendu. Gabrieli a composé un gros volume pour la défense de Sfondrate : c'étoit lui qu'il falloit exclure au lieu de Damascène ; ou plutôt ils devoient être exclus également l'un et l'autre, aussi bien qu'Alfaro, puisqu'il paroît évidemment que son corps est partie.

On avoit fait courir le bruit ici que vous étiez fort malade, afin de ralentir les examens. Il n'y a menteries qu'on ne publie. Nous attendons des exemplaires de l'Instruction de M. de Paris en latin et en français : il faut en envoyer un bon nombre, aussi bien que de celle de M. de Chartres. Ils ont publié que beaucoup d'évêques soutenoient le livre, que le Roi ne s'en soucie plus, que les Jésuites sont tout-puissans à la Cour, que le Roi a approuvé la Remontrance contre M. de Rheims, que M. de Paris même et M. de Chartres étoient revenus après la Lettre pastorale de M. de Cambrai. Je vis avant-hier le procureur-général des Augustins : il est plein d'estime pour vous, il me dit de vous le témoigner le plus tôt que je pourrois. Il me redemanda l'écrit de M. de Paris. Le maître du sacré Palais travaille et combat *pro aris et focis :* il a traduit en italien l'écrit de M. de Paris. Il réfute vigoureusement les faux raisonnemens d'Alfaro, et lui reproche les falsifications des passages qu'il tronque. Si l'affaire du

père Latenai réussit, comme je l'espère, ce sera un nouveau secours qui ôtera le partage : cela ne retardera rien, il est instruit comme moi de la matière. On est fort surpris ici comment la témérité des Jésuites demeure en France impunie : tout autre seroit perdu, osant aller contre les intentions du Roi. Ne viendra-t-il jamais un jour où madame de Maintenon et le Roi sauront les démarches qu'ils ont faites, et les discours peu respectueux qu'ils ont tenus contre l'un et l'autre? Je vous écris selon les chiffres de M. Ledieu, et je continuerai. Je suis avec un profond respect, etc.

A Rome, ce 28 janvier 1698.

P. S. Sur le Mémoire que j'avois autrefois dressé pour les résignations des cures (*), et qui a été présenté par M. le cardinal de Bouillon, le Pape n'a rien voulu établir en général, pour ne pas contredire son décret; mais il a répondu : *Habebitur ratio in casibus particularibus.* Ainsi je crois qu'avec le certificat des évêques, elles pourront être admises. Ce mémoire fut envoyé à M. Lezineau, qui en parla au père de la Chaise, et qui a fait donner ordre au cardinal d'en solliciter le succès.

(*) Il s'agit d'une permission que l'on sollicitoit à Rome pour les curés qui n'avoient point de bien, de pouvoir se réserver une pension en résignant leur cure.

LETTRE CCXI.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les dispositions des consulteurs; une conversation du prélat Giori avec le Pape, et les réponses de M. de Cambrai.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Paris, le 6 de ce mois : elle me fait voir l'esprit de la Cour plus que jamais. Je sais que M. le nonce fait bien son devoir. Les conférences continuent avec ardeur deux fois la semaine. Massoullié, Granelli, le Mire, le maître du sacré Palais, le procureur-général des Augustins sont sûrs. Gabrieli, Alfaro, sont les mêmes que je vous les ai représentés dans mes dernières lettres. M. le sacriste continue à excuser le livre de M. de Cambrai le plus qu'il peut. Monseigneur Rodolovic est encore indéterminé, il est peu savant. Le Carme est prévenu pour M. de Cambrai, néanmoins j'espère qu'il pourra revenir. Dans les conférences on n'a fait que disputer, on n'a pas encore voté.

Monseigneur Giori m'a dit qu'il écrivoit aujourd'hui à la Cour (je ne sais si ce sera à M. de Pomponne ou à M. de Torci, à M. le cardinal de Janson ou à M. le cardinal d'Estrées), la relation de ce qui se passa avant-hier, entre lui et le Pape, au sujet de l'affaire de M. de Fénélon. Il a fait au Pape une peinture vive et vraie de tout ce qu'on a fait d'extraordinaire dans cette affaire, et de ce qu'on faisoit encore tous les jours sous main. Le pape a en-

trevu la vérité et le piége qu'on lui tendoit, et a fini par ces paroles, que dorénavant il n'iroit jamais se coucher qu'il n'eût pressé deux fois cette affaire. On lui a fait comprendre les desseins secrets des ennemis de la France, qui ne vouloient qu'allumer un feu qui auroit de la peine à s'éteindre; et cela est vrai : le Pape a été touché. Il est bon que vous soyez averti, afin de tâcher de voir la lettre, qui est forte, et indirectement contre M. le cardinal de Bouillon. N'oubliez pas, je vous prie, d'écrire à ce prélat, vous et M. de Paris.

Depuis ma dernière lettre, je ne sais qui a inspiré au Pape de mettre pour examinateur, dans le dessein de lever le partage apparemment, en cas qu'il y en eût, le père Latenai, qui est justement celui de qui je vous écrivois l'ordinaire passé. Il doit être proposé demain, de la part du Pape, à la congrégation, et se trouver à la première conférence; il est sûr. M. le cardinal de Bouillon n'en sait rien, et demain il tombera des nues : cela est excellent dans la conjoncture.

Si on pouvoit faire écrire M. le cardinal le Camus au Pape, pour lui faire sentir l'importance d'une prompte décision, et instructive, contre un livre qui a fait un si grand scandale, et qui est entre les mains de tout le monde, cela feroit un très-bon effet : il est évêque, et peut parler, surtout après l'Instruction pastorale de M. de Cambrai.

J'envoie à M. de Rheims le reste de l'écrit pour Sfondrate; la fin est aussi insolente que le commencement, et d'une grande ignorance.

L'affaire des pensions pour les curés est comme

déterminée : on n'a pas fait de règle générale ; mais on m'a dit qu'on les permettroit pour les cas particuliers. C'est M. Lezineau à Paris qui est instruit de tout cela : vous n'avez qu'à le consulter, si vous voulez demander ici quelque chose, et après vous m'écrirez.

Le père Latenai est fâché de la demande que je vous fis pour lui l'ordinaire dernier, craignant que vous ne crussiez qu'il demandoit votre recommandation comme une récompense d'avoir fait son devoir. Dans le temps qu'il m'en parla, il ne savoit rien du tout de ce qu'il a appris depuis. Il sera bon de le servir, mais par des voies indirectes et pas si ouvertement, comme vous le jugerez à propos. Vous pouvez toujours en dire un mot au Roi : on laisse tout cela à votre prudence.

Je vous prie de m'envoyer un exemplaire de ces lettres des Protestans anglais, que vous avez citées dans votre Relation, qui mettoient M. de Cambrai au nombre des amis de la cause. Envoyez-nous aussi par la poste des *Summa doctrinæ*, des *Déclarations*, et de nouveaux recueils. Votre réfutation de la Lettre pastorale est nécessaire et attendue avec impatience, aussi bien que cet écrit latin où vous devez donner des principes pour répondre à tout. Nous ne nous oublions pas : M. Phelippeaux a déjà donné un écrit latin, court, pour réfuter par le livre cet amour naturel dont parle M. de Cambrai, et son Explication des états. Je veux, pour prouver qu'il n'a jamais pensé juste, y ajouter une démonstration par toutes les explications qu'il vous a données en France, par ses lettres au Pape et à

l'ami, par ses notes, par les écrits qui ont été faits ici sur ses remarques et par ses ordres : cela se peut aisément démontrer en peu de paroles.

J'attends avec impatience le premier courrier, pour savoir ce que M. l'archevêque de Rheims résoudra sur les Jésuites. J'espère que M. le cardinal Noris sera obligé de lui faire réponse : je lui écris au long là-dessus. M. le cardinal de Bouillon est le même, plus mal intentionné que jamais : tout son but est de faire cardinal son neveu. Il dit toujours que M. de Meaux et M. de Cambrai sont les plus habiles prélats, les plus savans de France. C'est vous faire grand honneur dans les conjonctures présentes : son intention est par-là de dénigrer M. de Paris et M. de Rheims, qu'il dit n'avoir pas fait leurs Ordonnances.

Je n'ai pu avoir que ce matin les deux derniers écrits imprimés de M. de Cambrai ; l'un en français contre la *Déclaration*, où il ne fait que répéter sa solution singulière sur les états et l'amour naturel ; l'autre contre le *Summa doctrinæ* en latin, où il prétend réfuter votre définition de la charité. La fin contient une imposture manifeste, qui est que vous faites l'oraison passive presque toujours continue : vous dites le contraire partout ; cela répond au reste. Il y a un orgueil insupportable dans ses réponses. Il est encore surprenant de voir comment il évite de s'expliquer sur madame Guyon et sur le livre de Molinos : je n'ai pu que parcourir ces ouvrages. Je compte qu'on les aura répandus à Paris, et que vous les avez eus plus tôt que nous.

Si M. le cardinal de Janson vouloit écrire à l'ar-

chevêque de Chieti, sur le scandale qu'a causé le livre de M. de Cambrai, et sur ses explications de mauvaise foi, il ne pourroit en résulter qu'un très-bon effet.

Je vous envoie copie de la lettre que j'ai été obligé d'écrire à M. l'abbé de Gondi, sur des avis que j'ai eus que l'agent du grand duc travailloit avec le père Dias contre les évêques, pour M. de Cambrai. Voilà la réponse de cet abbé. M. le grand duc a exécuté effectivement le tout, et a envoyé à M. le cardinal Noris votre livre, croyant qu'il ne l'avoit pas : on ne peut rien de plus honnête. Je ne sais si vous ne pourriez pas écrire là-dessus à l'abbé de Gondi.

Rome, ce 28 janvier 1698.

LETTRE CCXII.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur un écrit que cet abbé avoit fait contre M. de Cambrai, la Réponse de ce prélat à la *Déclaration des évêques*, et la nomination de deux cardinaux pour présider aux congrégations.

Je vous envoie un quatrième argument, qu'on a oublié dans la copie de l'observation que je vous ai envoyée par le dernier courrier. Il doit être placé à la fin de la deuxième illusion, qui regarde la solution qu'il donne, en prétendant avoir parlé des états. Sa réponse à la *Déclaration* contient les mêmes réponses que l'Instruction pastorale : il a soin de faire entendre qu'il ne condamne point madame Guyon, et ne prend aucune part aux cen-

sures qui ont été faites contre elle ; et à la fin, il se donne pour un évêque opprimé. Ses partisans ne manquent pas d'exagérer le recours qu'il a eu au saint Siége, et la nécessité que le saint Siége a de favoriser ceux qui s'y adressent, afin de fournir par-là aux autres évêques de nouveaux motifs pour y recourir.

L'affaire du père Latenai a échoué, comme je l'appréhendois. Il ne fut point appelé le vendredi, et on n'a pu savoir si on en parla au saint Office le mercredi précédent, comme on le devoit faire. Je crois que M. le cardinal de Bouillon y aura eu bonne part. En arrivant ici il l'avoit fait consulter sur cette affaire ; et ayant vu qu'il n'alloit pas comme il l'auroit souhaité, il ne lui parla plus de rien. Il sondoit ainsi les gens, afin d'introduire ou d'exclure, dans le nombre des examinateurs, ceux qu'il trouveroit favorables ou contraires.

Jeudi dernier le Pape nomma les cardinaux Noris et Ferrari pour présider et régler les congrégations. C'est un bien ; mais cela retardera la conclusion : car les occupations des cardinaux, et les différentes congrégations dont ils sont, obligeront qu'on ne fasse plus qu'une congrégation par semaine. On a même résolu d'examiner le livre article par article, ce qui tirera en longueur ; et quand il n'arriveroit point de nouveaux incidens, nous serons bien heureux si cela étoit fini à la fin de l'été prochain. On ne sauroit trop presser de votre côté ; car on fera jouer tous les ressorts possibles pour retarder, qui est la seule chose qui leur soit favorable.

L'affaire alloit le mieux du monde, et auroit été

finie

finie avant Pâque, sans l'adjonction des deux nouveaux examinateurs. On avoit déjà examiné et qualifié huit ou dix des principales questions, et le reste suivoit naturellement. Il n'y avoit que Alfaro et Gabrieli pour le livre, le général des Carmes biaisoit : cela n'empêchoit pas que les autres n'avançassent. Nos parties ont su cette disposition, et ont vu qu'elles étoient perdues : ils ont fait suggérer par Fabroni vendu aux Jésuites, et par le cardinal Albane, qu'on se moqueroit en France de voir un jugement rendu par de seuls religieux ; comme si c'étoit eux qui jugeassent. Ils ont produit l'archevêque de Chieti, qui ne sait point de théologie, et qui est ami ancien des Jésuites, et le sacriste, qui s'étoit déclaré dès le vivant du cardinal Denhoff. Le sacriste n'a pas nié à un de ses amis qu'il n'eût été sollicité et gagné par M. le cardinal de Bouillon : jamais il n'avoit été employé en aucune semblable affaire. L'addition de ces deux derniers a fait connoître qu'ils seroient partagés : c'est ce qu'on cherchoit, pour faire naître de l'embarras et obliger le Pape à casser cette Congrégation et à en créer une autre ; ce qui retardoit le jugement, et leur donnoit espérance d'y pouvoir mettre des gens gagnés. Le Pape a été fort fâché de cela, et a nommé les deux cardinaux, pour assister et régler les choses, qui commençoient à s'échauffer de part et d'autre. La présence de ces Eminences arrêtera peut-être l'archevêque de Chieti et le sacriste. Je sais que le cardinal Noris n'estime pas le sacriste : cela l'obligera de prendre garde à lui, aussi bien que les avis qu'on lui a fait donner par ses amis.

Je ne suis pas surpris que le père de la Chaise justifie le père Dez d'avoir écrit ; c'est le style ordinaire. Mais dira-t-il que les Jésuites ne soient pas ouvertement déclarés ? L'abbé de Chanterac et le cardinal Pétrucci en font gloire et le publient partout. Ils se prévalent aussi beaucoup d'une lettre du Roi, écrite au cardinal de Bouillon, qu'on dit avoir été distribuée à tous les cardinaux, pour faire voir que le Roi ne se soucie plus du jugement du livre. On fait valoir une lettre de l'abbé de Fourci, qui mande que le chapelet se défile, que M. Bossuet reste seul, que M. de Paris et M. de Chartres se contentent des explications de M. de Cambrai, et que les amis de ce prélat se multiplient de jour en jour. On ne cherche qu'à amuser et tromper le monde.

L'affaire de M. l'archevêque de Rheims est considérable : je souhaite qu'elle ait un bon succès. Un Jésuite disoit l'autre jour que si on avoit empêché le libraire de Rouen, on en trouveroit vingt autres dans le royaume : voilà le génie des Jésuites. Nous attendons vos remarques. Je vous ai déjà mandé de les faire en latin aisé : votre style est pressé, et trop sublime pour être seulement entendu par des Frates et des cardinaux, qui n'en savent pas tant : c'est ce qui m'a obligé de faire mon observation en style scolastique, pour faire plus d'impression. Je souhaite qu'elle soit de votre goût : il n'y a que la nécessité qui m'ait obligé de la faire, et la vue que les vôtres ne viendroient pas si tôt. Je suis avec respect, etc.

Rome, 4 février 1698.

LETTRE CCXIII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les motifs qui avoient porté le Pape à nommer deux cardinaux pour assister aux conférences; sur leurs dispositions, et les avantages que procuroit leur présence.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 13 janvier : je me porte bien, Dieu merci, quoique je n'aie pas un moment à moi.

Voici le changement qui est arrivé à nos affaires. Le Pape a nommé le cardinal Noris et le cardinal Ferrari pour assister aux conférences, les régler et empêcher les disputes vaines et scandaleuses, que les partisans de M. de Cambrai avoient introduites dans les conférences. Sa Sainteté s'est aperçue des efforts de la cabale; et pour être instruite de tout par des gens sûrs, éclairés et non suspects, elle a choisi ces deux cardinaux : assurément elle ne pouvoit pas faire un meilleur choix. Je l'avois proposé, il y a plus de deux mois, au cardinal Spada et au cardinal Casanate, et depuis peu j'avois fait quelques démarches nécessaires : le Pape y est entré.

M. le cardinal Ferrari et M. le cardinal Noris, à moins qu'ils ne changent du blanc au noir, sont contre le livre : je les ai déjà instruits, et les instruirai. La Lettre pastorale, selon eux, est contre M. de Cambrai : car il faut nécessairement condamner M. de Cambrai selon lui-même, s'il n'a pas eu le sens de la Lettre pastorale. La conséquence est bien aisée à déduire, et ils ne se tireront jamais de là.

Tout le but de la cabale étoit d'alonger, et au moins de faire en sorte, en brouillant, qu'on se résolût à ne point qualifier les propositions, à ne pas faire une censure, mais seulement à défendre le livre. Je sais, à n'en pouvoir douter, que ce n'est pas à présent l'esprit de cette Cour. Le Pape a dit ce matin qu'il vouloit qu'on fît une censure dans les formes, et qu'on qualifiât les propositions, si elles méritoient d'être censurées; qu'on les prendroit pour des ignorans, si on faisoit autrement, et qu'on se moqueroit d'eux. C'est le cardinal Albane, que j'ai vu ce matin, et avec qui j'ai eu une conférence de deux heures, qui m'a assuré que le Pape venoit de le lui dire : je le sais encore d'ailleurs.

On a été obligé de réduire les conférences à une fois la semaine, à cause des affaires qu'ont les deux cardinaux, et des congrégations auxquelles ils sont obligés d'assister : mais je compte pour beaucoup la règle et l'ordre que ces cardinaux mettront dans les conférences. Ils assistèrent déjà vendredi à celle qui se tint; et on prit la résolution d'examiner le livre, article par article, pour en voir la suite et le sens. Les défenseurs du livre n'ont plus de moyen d'alonger, qu'en parlant long-temps; mais on y mettra des bornes : au moins dans les circonstances présentes, c'est tout ce qu'on y peut faire. Ce qu'il y a de bon, c'est qu'à présent apparemment le Pape ne fera plus rien sur cette affaire, qu'en consultant MM. les cardinaux Ferrari et Noris, qui ont de l'honneur, de l'esprit et de la conscience, et leur réputation à conserver.

M. le cardinal de Bouillon et les Jésuites ayant

été avertis par l'assesseur que le Pape avoit nommé le père Latenai, ont fait suspendre la nomination, en disant qu'il falloit attendre l'effet que produiroit la présence des deux cardinaux : je le craignois bien quand je vous l'écrivis. Jusqu'ici ils insinuent tout ce qu'ils veulent au Pape par Fabroni; et c'est lui, poussé par les Jésuites, qui a proposé les deux derniers examinateurs, qui ont fait tout l'embarras avec le père Carme, qui est entêté jusqu'à cette heure. Quand on les a mis, il y avoit déjà dix propositions de qualifiées, et on se moquoit de Gabrieli et d'Alfaro : selon toute apparence, sans l'adjonction des deux derniers, l'affaire étoit finie; mais les choses ont changé de face par-là, et on ne le pouvoit ni prévoir ni empêcher. On a fait voir clairement tout cela au Pape; mais il n'a su y apporter d'autre remède que celui que vous voyez.

M. le sacriste est tout au cardinal de Bouillon, et M. l'archevêque de Chieti à présent aux Jésuites. Les premiers quinze jours il avoit été bien : puis les Jésuites et M. le cardinal de Bouillon lui ont fait peur, et il est changé. Ils lui ont fait accroire qu'ils le feroient cardinal, et sa conduite produira tout le contraire. C'est un ignorant, estimé tel ici de tout le monde et de tous les cardinaux : il avoue lui-même qu'il n'y entend rien; cela fait pitié.

Je traduis le livre de M. de Cambrai en italien pour les deux cardinaux, la traduction latine étant trop infidèle : ils verront par-là l'infidélité. Je leur donnerai le livre, article par article, suivant qu'ils l'examineront.

J'ai eu ce matin une conférence de deux heures

avec M. le cardinal Albane : on ne peut pas plus de souplesses dans un homme, que j'en ai vu dans ce cardinal. On ne peut et on ne doit s'y fier en rien. Jusqu'ici il a fait beaucoup de mal : dorénavant il ne sera pas en état d'en faire autant. De certaines gens lui ont parlé fortement sur le tort que sa conduite lui feroit, si elle étoit sue des évêques et du Roi : peut-être modérera-t-il ses insinuations. Je l'ai instruit de tout le fait, et encore du droit. Quand on viendra à la décision, il sera difficile qu'il soit pour le livre : mais les voies de douceur et d'accommodement, les tempéramens de la politique sont de son génie, et son inclination l'y porte dans cette affaire-ci. Il m'a assuré que le Pape vouloit une censure dans les formes, ou qu'on justifiât le livre. Il m'a paru trouver le dernier impossible, et il l'est effectivement : ainsi ils ne feront à présent que tâcher d'alonger. Il ne seroit pas impossible, si ceux qui veulent défendre le livre de M. de Cambrai persistent, que l'on n'ajoutât quelques examinateurs. C'est à quoi j'aurai l'œil, et serai très-attentif. Tout est à craindre de la rage du cardinal de Bouillon et des Jésuites, qui mettront le tout pour le tout assurément. Cela fait ici pour M. le cardinal de Bouillon, pour le Roi et la France un très-mauvais effet.

M. le cardinal de Bouillon publie partout que le Roi lui laisse une entière liberté. On dit que l'abbé de Chanterac donne un extrait de lettre du Roi qui le marque, à ce qu'ils prétendent. J'ai compris que cela se rapporte uniquement à ce que vous me mandez, que le Roi ne prétend pas forcer la conscience de ce cardinal. Etoit-il possible qu'on

lui demandât une pareille chose? Cela vous fait voir qu'il faut continuer de faire agir le Roi auprès du nonce. C'est tout ce qui désole ces gens-ci, et le seul moyen de réussir et de finir.

M. le cardinal Noris a à présent quelque espèce de ménagement pour les Jésuites : pour lui rendre justice, cela jusqu'ici ne va qu'à ne se pas déclarer leur ennemi, et partial contre eux; mais il n'y a pas d'apparence que cette vue le fasse, dans cette occasion, biaiser. Pour le cardinal Ferrari, il n'y a rien à craindre. Je crois qu'il seroit à propos que M. de Paris, M. de Chartres et vous, écrivissiez séparément aux deux cardinaux, pour leur marquer l'importance de l'affaire, le scandale du livre, le péril de la religion en voulant autoriser de pareilles visions, et combien il est nécessaire de donner une règle sûre. M. le cardinal Ferrari est, je pense, celui qui écrivoit à M. de Cambrai ce qu'on vous a envoyé cet été. Cela feroit voir votre union, et on veut faire croire ici le contraire.

M. l'abbé de Fourci écrit ici que le chapelet commence à défiler; que M. de Paris soutient, à la vérité, que le livre ne vaut rien, mais que le sens de la Lettre pastorale est bon; que M. de Chartres dit aussi qu'avant la Lettre pastorale le livre étoit mauvais, mais que la Lettre pastorale lui donne un bon sens; que vous seul prétendez que ni l'un ni l'autre ne vaut rien. Je sais bien que tout cela est faux : mais avant qu'on ait détruit ces faux bruits, ils produisent de mauvais effets. Vous ne sauriez tous trois trop parler, trop écrire, trop faire de bruit, s'il m'est permis de parler ainsi. Vous croyez

bien que ni moi ni nos amis ne nous oublions pas.

M. le cardinal de Bouillon fait sonner bien haut le prétendu partage d'avis des examinateurs. Cela est affecté, et découvre tout : il faut que je sois sage. Je ne doute pas qu'à Paris on ne fasse beaucoup valoir ce partage.

M. le cardinal de Bouillon et les Jésuites sont alarmés des cardinaux Noris et Ferrari. Les Jésuites veulent partout faire voir leur puissance. Soyez tous bien modérés sur le fait de MM. les cardinaux Noris et Ferrari, et de ceux qui sont pour nous. Mais pour les autres, vous avez sujet de vous plaindre, excepté du père Philippe : car on sait l'intérêt qu'Alfaro et Gabrieli ont dans cette affaire. M. le sacriste étoit déclaré avant d'être choisi : M. l'archevêque de Chieti est un ignorant, qui est mené par les Jésuites tout publiquement. Il est bon que M. de Paris et M. de Chartres parlent en conformité au nonce, afin qu'on ne croie pas que je sois le seul. Ne parlez qu'au Roi, et à vos amis, du père Latenai, qui peut encore être mis au nombre des examinateurs. J'ai été trois heures avec Gabrieli. La théologie de ces gens-là fait pitié : ils croient avec un *distinguo* finir tout, et ne font que tout brouiller. Ce ne sont que subtilités; en un mot, les mêmes solutions que celles des écrits envoyés. La Lettre pastorale, au lieu de les aider, les embarrasse; car ils prétendoient justifier le livre sans cela, comme on voit par leurs écrits.

Vos écrits et la réponse en français et en latin ne peuvent venir trop tôt. Il faudroit tâcher de faire écrire au père Philippe par quelqu'un, qui lui fît

voir le tort irréparable qu'il fera à sainte Thérèse, et aux autres vrais mystiques, de les confondre avec M. de Cambrai. C'est là tout ce qui l'empêche de le condamner, croyant condamner les autres en même temps : nous faisons ici de notre mieux pour dissiper ses craintes.

Monseigneur Giori fait des merveilles, et tient le Pape attentif et en défiance. Il m'a dit que vous pourriez être cardinal, si M. le cardinal de Bouillon ne faisoit pas nommer son neveu. Le Pape est plus que jamais dans la disposition de faire cardinal le parent du duc de Saxe. Il faut en même temps un Français, et cela non par nomination de la France, mais parce que le Pape croira faire plaisir d'en choisir un de cette nation. Ne pourriez-vous pas faire insinuer au nonce, qu'il seroit important qu'on ne laissât pas M. le cardinal de Bouillon maître du choix? M. de Paris pourroit avoir en ce cas la nomination de France. Sans cela le neveu de M. le cardinal de Bouillon aura part à la promotion, quoique le cardinal n'osât jamais le proposer au Roi. M. le cardinal de Bouillon assurément se moque du Roi dans l'ame.

M. l'archevêque de Rheims a fait merveille : je m'imagine la rage de ceux qu'il a si justement humiliés. Il a ici bien des gens qui ne l'aiment pas; mais il sera soutenu contre les Jésuites.

Communiquez, je vous prie, avec MM. les cardinaux de Janson et d'Estrées, peu amis de M. le cardinal de Bouillon, et continuez à faire connoître l'obligation qu'on a à monseigneur Giori.

Le moins que vous pourrez vous absenter de Paris

et de la Cour sera le meilleur pour la cause, dans les occurrences qui demandent promptitude.

Rome, ce 4 février 1698.

LETTRE CCXIV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Il lui parle de M. Giori, des disputes ordonnées dans les conférences, de la dépense à Rome, et des moyens pour y fournir.

J'ai reçu votre lettre du 21 janvier. Je vous en envoie une pour monseigneur Giori : M. de Paris écrira dans le même sens ; je ne crois pas qu'il soit nécessaire que M. de Chartres écrive. Vous rendrez à M. le cardinal de Bouillon, à votre commodité, la lettre que je lui écris.

L'affaire de la dispute étoit mortelle : nous verrons si le remède que vous tâchez d'y apporter, aura le succès que vous en espérez (*).

L'affaire de l'assassinat (**) fait ici grand bruit. J'ai fait part à mon frère, qui vous l'écrira, de ce qu'on en a dit ici en bon lieu. Il nous faut mander jusqu'aux moindres circonstances, qui servent à éclaircir tout ce qu'il y a de faux ou de vrai.

M. le cardinal de Bouillon ne voudra jamais

(*) Le cardinal de Bouillon fit représenter au Pape, par l'assesseur Bernini, que la matière ne pourroit être bien éclaircie, à moins qu'on ne la discutât à fond, en disputant sur les différens objets controversés entre M. de Cambrai et les trois évêques. Le Pape donna l'ordre de disputer, que Bernini fit aussitôt intimer aux consulteurs.

(**) Celui dont on débitoit que l'abbé Bossuet avoit été menacé.

avancer, et il faut tâcher de le faire indépendamment de lui.

Le père Latenai sera bien servi. Vous verrez, dans la lettre à M. Phelippeaux, ce que je lui mande de cette affaire.

Modérez-vous dans votre dépense, mais ne vous dégradez-pas. Vous savez tout ce que je suis obligé de faire : l'argent comptant est fort rare. Vous pouvez tirer sur moi de petites sommes, en les réitérant dans le besoin. Commencez par deux cents écus : mon frère vous aidera, et nous nous entendrons ensemble pour vous secourir.

A Paris, ce 9 février 1698.

EPISTOLA CCXV.

BOSSUETI AD D. GEORIUM.

Præclaras ejus dotes eximiè commendat; et ejus auxilium pro tuendâ veritate laborante, enixè flagitat.

Viro illustrissimo Domino meo Georio, Jacobus Benignus Bossuetus, Meldensis Episcopus, salutem plurimam dat.

Pridem suadet animus, vir illustrissime, ut significem per litteras maximam illam existimationem tuî, quam præclarissimarum artium studia, et ipsa commendatio tantæ virtutis exposcunt. Urget beneficium singulare, quo nos, pro amicâ tuâ veritate certantes, apud optimum beneficentissimumque Pontificem omni ope, nec minùs feliciter quàm diligenter, adjuvas. Sanè vides occulta, imò, verò aperta molimina ad tuendum librum, quo Gallia contur-

batur, ingemiscunt passim episcopi, Regis pietas commovetur : nempe sperant etiam Ecclesiæ Romanæ sese impositurosplendore verborum. Redibit Quietismus adscitis novi libri coloribus, suorumque tractationes faciliùs quàm istam excusari et explicari posse confidet. Non id feret veritas, non id Innocentii XII sapientia et pietas : neque per blandos sermones illudi patietur Ecclesiæ, aut infringi tanti pontificatûs gloriam.

Tu verò, vir illustrissime, quem sanctus Pontifex celebratâ universo orbi terrarum, Galliæque imprimis, benevolentiâ atque etiam fiduciâ cohonestat, age more tuo, et laboranti veritati succurras : abbati Bossueto tibi devinctissimo, et laudum tuarum studiosissimo assertori faveas. Ego certè supplicare vix audeo ut me statim in hoc candidissimum pectus admittas, cultorem licet ac veneratorem præcipuum virtutis illius, cujus vivam imaginem inclyti cardinales ac duo purpurati ordinis decora, Estreus et Jansonius, toties expresserunt. Illud interim, vir illustrissime, postulanti et flagitanti negare non potes, quin scilicet benignis auribus proni et humilis obsequii testificationem accipias. Vale.

Lutetiæ Parisiorum, 10 feb. 1698.

LETTRE CCXVI.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur le dessein des partisans de Fénélon d'empêcher une condamnation détaillée de son livre, et la qualification des propositions.

J'AI reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 20 janvier. J'ai reçu aussi par la poste, et je vous prie de vouloir bien le dire à M. Ledieu, le gros paquet d'*Oraisons funèbres* et d'*Expositions*. J'aurois bien voulu avoir à la place des *Déclarations*, des *Summa doctrinæ :* deux ou trois exemplaires d'*Oraisons* et d'*Expositions* peuvent suffire pour le présent ; mais il n'y a pas de mal, et je trouverai bien à qui les donner. J'ai été ravi du petit livret touchant M. de Cambrai : il y est nommé, et bien nommé ; et cela fera ici un effet terrible contre lui. La relation a déjà produit l'effet que j'en attendois ; mais une preuve comme celle-là, constante, qui le représente en France, dès ce temps-là, comme chef du parti, est très-considérable : je le ferai voir au Pape.

Au reste, tout le dessein de la cabale se réduit à engager cette Cour à se contenter d'une condamnation et prohibition du livre en général, comme on a fait pour le livre du *Moyen court*, et autres, et à empêcher une qualification des propositions : mais voilà justement le point où le Pape est très-ferme jusqu'à présent. Cela lui a été proposé, depuis quinze jours, par vingt personnes. Sa Sainteté l'a toujours rejeté comme une chose indigne du saint Siége dans

les circonstances présentes : il veut absolument qu'on qualifie les propositions. Voilà tout le but des examinateurs qui favorisent M. de Cambrai, ou plutôt ses protecteurs ; car pour sa personne, je ne crois pas qu'on s'en soucie beaucoup. J'ai fait tout mon possible pour en détacher quelqu'un. Il n'y a rien à espérer que je pense du sacriste, ni de Gabrieli, ni d'Alfaro : mais l'archevêque de Chieti est déjà bien ébranlé, et j'espère tout de la droiture du Carme, qui est assez entêté des mystiques. J'y ai travaillé ce matin, et ai fait voir à deux de ses confrères le tort qu'il faisoit aux vrais mystiques, de les confondre avec les nouveaux. Je verrai demain MM. les cardinaux Noris et Ferrari.

M. de Chanterac a distribué ici la traduction latine de M. de Cambrai, imprimée avec les notes, différentes en quelques endroits, mais essentiellement les mêmes, et beaucoup plus étendues : je ne sais si on les verra à Paris. On soupire ici après votre réfutation et vos écrits complets, aussi bien qu'après les observations latines : tout le monde me les demande. Le plus tôt seroit bien le mieux assurément : en attendant je donne des copies de la traduction que vous savez. Il n'y est pas dit un mot sur l'amour naturel : nous y avons ici suppléé par quelques observations courtes, en attendant les vôtres.

On sait ici l'accommodement des Jésuites, mais on ne sait pas encore précisément les conditions. M. de Rheims ne m'a pas écrit cet ordinaire. Je crois les Jésuites bien mortifiés.

Sur ce qu'on a su ici que le père de la Chaise vous étoit allé voir touchant cette affaire, on a dit que

si vous vous en mêliez, il falloit mettre dans les conditions, que les Jésuites cesseroient ici de défendre M. de Cambrai. M. le cardinal de Bouillon n'est pas fâché qu'on croie que les Jésuites agissent pour le livre, s'imaginant que tout tombera sur eux, et rien sur lui : mais il se trompe, car l'un n'empêche pas l'autre. Il voudroit bien me persuader qu'il penche pour vous dans cette affaire ; mais on voit trop manifestement tout le contraire. Sans lui, le livre de M. de Cambrai n'auroit pas tenu terre, et je serois très-sûrement présentement à Paris : vous savez comme je vous ai parlé des coups fourrés.

Les Jésuites et le cardinal de Bouillon commencent à me faire quelques caresses : c'est justement ce qui me fait craindre encore plus.

J'ai averti M. le cardinal de Bouillon de la manière insolente dont le Jésuite, en défendant Sfondrate, parloit des évêques, et vouloit grossièrement et séditieusement renouveler les querelles passées : il a fort bien reçu l'avis. Je ne sais si je vous ai mandé que le père Gabrieli fait imprimer un livre, pour défendre Sfondrate.

Il n'y a rien ici de nouveau. Ma santé continue d'être bonne, Dieu merci, aussi bien que celle de M. Phelippeaux. Il seroit à propos que MM. de Paris et de Chartres m'écrivissent chacun une lettre ostensive. On ne cesse de répandre ici qu'ils approuvent à présent le livre de M. de Cambrai, joint à la Lettre pastorale.

Rome, ce 11 février 1698.

LETTRE CCXVII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les mauvais bruits que les ennemis de cet abbé avoient répandus à son sujet; la maladie du cardinal de Janson; le courage et la prudence dont cet abbé avoit besoin.

Votre lettre du 14, jointe à la lettre que j'écrivois à peu près dans le même temps, est très-importante. Ne soyez en peine de rien, tout tournera à bien : ne faites point d'éclat, je crois que ces mauvais bruits se dissiperont d'eux-mêmes. Vous devriez avoir circonstancié davantage ce qui s'est passé à Rome : il auroit fallu marquer qui est celui qu'on accuse du prétendu assassinat, et rapporter toute l'histoire comme on l'a répandue. Ce n'est pas assez de dire que celui qu'on croit ennemi, est le meilleur ami; ni, comme vous l'écrivez à mon frère, qu'on ne voit que ceux que l'on doit voir pour la réputation et pour le bien de l'affaire : il faut donner tout le détail. Cependant vous devez toujours aller votre train, sans vous rebuter : car par ce moyen tout tombera de soi-même, s'il n'y a rien, comme je le crois. Vous avez été en péril de perdre un bon ami : M. le cardinal de Janson a été fort mal d'un fâcheux rhume. On l'a saigné trois fois de ma connoissance, et il devoit l'être une quatrième fois, si le mal avoit pressé : il est à présent, Dieu merci, hors de péril. Le Roi et toute la Cour en ont été fort en peine.

M.

M. le cardinal de Bouillon m'a écrit une grande lettre sur votre conversation : il dit, entre autres choses, qu'il vous a parlé avec ouverture sur bien des articles. Vous a-t-il donné quelques avis sur votre conduite? Il faut tout savoir, pour parer ici les coups.

Je n'écrirai point encore par cet ordinaire à monseigneur Giori, parce que je suis bien aise de voir auparavant M. le cardinal de Janson et M. le cardinal d'Estrées. J'enverrai, par le premier ordinaire, un mémoire que le Roi donnera demain à M. le nonce : on a eu de bonnes raisons pour ne le pas envoyer plus tôt. Ce mémoire dira tout ce qu'il faut.

Je ne parle point des choses marquées dans mes précédentes lettres. Vous n'avez à penser qu'à ce qui regarde l'affaire de l'Eglise : tout le reste ira de lui-même, et tournera à bien. Vous devez être persuadé qu'on pense à tout, et qu'on se sert de tout. Vous voyez bien qu'on est attentif à vos actions : marchez avec précaution, Dieu sera pour vous. Je ne répondrai à M. le cardinal de Bouillon, que par l'ordinaire prochain.

A Versailles, 15 février 1698.

LETTRE CCXVIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les avantages qu'on pouvoit tirer des disputes introduites parmi les examinateurs; sur une lettre de M. de Cambrai au nonce; et les dispositions des plus grands évêques en faveur des trois prélats.

Je reçus hier fort tard votre lettre du 28 janvier. Je vois l'état des choses par votre récit, et le péril où tous les efforts de la brigue mettent la bonne cause; mais Dieu la soutiendra par la vérité. Le Roi manda M. le nonce exprès dimanche, afin qu'il envoyât dès le lendemain, de la part de Sa Majesté, le mémoire dont je vous fais passer copie (*). Le Roi s'est expliqué fortement. Le second mémoire, qui est le petit, n'a pas été donné : on a cru qu'il falloit voir auparavant ce que deviendroit la dispute, qui peut avoir un bon effet, en faisant expliquer les examinateurs entre eux avant de voter; ce qu'ils doivent faire en secret et par écrit.

M. le nonce m'a fait voir une lettre de M. de Cambrai, qui ne tend qu'à alonger. Il renouvelle sa demande d'aller à Rome, et prie qu'on lui obtienne la permission d'y envoyer toutes ses réponses qui sont imprimées, mais qu'il tient secrètes, jusqu'à ce qu'on lui ait accordé de les produire. Sa lettre ne renferme que des plaintes : il répète huit

(*) Il fut envoyé par le nonce au cardinal Spada, secrétaire d'Etat du Pape. Bossuet l'avoit composé, et nous le donnons à la suite de cette lettre.

ou dix fois qu'il ne veut point d'accommodement, que ce seroit flétrir sa foi. Vous diriez qu'on cherche des explications, quand il ne s'agit plus que d'attendre un jugement. Il déclare qu'il nous a offert d'écrire conjointement avec nous à Rome, pour demander un jugement : c'est de quoi nous n'avons jamais ouï parler; d'ailleurs avec la cabale qu'il a, il eût écrit sous main ce qu'il auroit voulu. Tout cela n'eût été qu'un amusement; et si nous avions fait ce qu'il dit nous avoir proposé, nous aurions eu l'air d'être ses parties, que nous ne devons pas nous donner. Du reste des tours artificieux remplissent toute la lettre. M. le nonce a fait une réponse courte et sèche, sans se charger d'aucune proposition envers Rome.

La lettre de monseigneur Giori fera un bon effet : j'y serai fort attentif. M. de Paris lui a écrit par le cardinal de Janson. Vous avez reçu ma lettre, dans laquelle je vous ai marqué ce que le cardinal d'Estrées m'a dit, qui est que M. Giori devoit beaucoup se ménager, qu'il étoit trop franc, qu'il lui conseilloit de ne pas montrer les lettres de M. de Paris. J'apprends, pour la première fois, que les ennemis de la France (*) se mêlent de cette affaire : je m'en doutois.

Voilà bien des cabales réunies : celle de Sfondrate, de Marie d'Agréda, etc.

J'attends avec impatience la nouvelle Déclaration des examinateurs. C'est un coup de partie.

La Cour ne voudra point agir auprès du car-

(*) Les ambassadeurs de l'Empereur et du roi d'Espagne sollicitoient ouvertement pour M. de Cambrai.

dinal que vous marquez; mais je trouverai moyen de le faire.

M. de Paris a fait voir à M. le nonce les lettres d'un grand nombre des plus excellens évêques, déclarés pour nous. J'en ai aussi beaucoup; mais nous ne trouvons pas à propos de faire agir ces prélats.

On a découvert que le père de La Combe, barnabite, directeur de madame Guyon, chef de la cabale, étoit en tout et partout un second Molinos (*), et on l'a resserré dans le château où il est relégué.

On ménagera le père Latenai, qui mérite d'être servi pour ses qualités personnelles : on a déjà mis les fers au feu. Ce Père doit être assuré qu'il ne sera commis en rien : on connoît ici son mérite.

A Paris, 17 février 1698.

MÉMOIRE

Remis par le Roi entre les mains du nonce, pour être envoyé à Rome, et porter le Pape à accélérer la condamnation du livre de M. de Cambrai.

On ne peut que louer Sa Sainteté de la prudence avec laquelle elle veut procéder à l'examen du livre de l'archevêque de Cambrai, et ôter à ce prélat tout prétexte de s'excuser, en disant qu'on n'aura pas ouï ses réponses. On craint seulement que ce

(*) La Déclaration du P. La Combe à l'évêque de Tarbes, placée à la suite de la lettre CCXXVII, ci-après, fournira preuve de ce fait.

ne lui soit une occasion de tirer cette affaire en longueur.

On a déjà donné à Rome divers écrits très-amples, tant pour la défense de ce livre, que contre la Déclaration des trois évêques de France. On y a aussi distribué le livre du même archevêque, traduit en latin, et ensemble des notes latines très-amples sur tous les endroits qui font quelque difficulté.

Il paroît donc par-là que l'affaire est suffisamment instruite, et qu'il est peu nécessaire d'attendre de nouvelles réponses de cet archevêque.

Si néanmoins il vouloit répondre en particulier aux objections de ces trois évêques. Il n'a tenu qu'à lui de le faire il y a long-temps, puisque leurs écrits sont imprimés depuis quatre mois; de sorte que la communication qu'il en demande à présent est une affectation, par laquelle il semble vouloir tirer la chose en longueur, et embrouiller une affaire qui est toute simple.

Il a même déjà répondu, et l'on a vu ici ses réponses imprimées à Bruxelles, d'où l'on ne peut douter qu'il ne les ait envoyées où il a voulu.

Si les évêques de France publient d'autres écrits contre les livres de l'archevêque de Cambrai, ce n'est point pour l'instruction du procès à Rome, mais seulement pour l'instruction de leurs peuples, et afin qu'on soit prémuni contre son Instruction pastorale, et cent autres livres qui viennent de tous côtés pour sa défense, tant du dedans que du dehors du royaume.

Quoiqu'on n'ait rien à dire au choix des personnes que Sa Sainteté a nommées de nouveau pour l'exa-

men dont il s'agit, il y a sujet de craindre qu'on ne se serve encore de cette occasion pour obtenir de nouveaux délais, sous prétexte qu'il faudra instruire de nouveaux examinateurs.

On voit bien que l'examen du livre de l'archevêque de Cambrai, traduit en latin, peut avoir son utilité, par la confrontation du latin avec le français; mais on pourroit aussi se servir de cet examen, comme d'un détour, pour éluder le jugement du livre français, qui est celui qui fait tout le trouble.

Le livre traduit en latin n'est point connu, et l'on croira aisément que l'archevêque de Cambrai en aura tourné la version à sa défense. C'est le livre français qui fait le bruit, et c'est aussi sur ce livre que le Roi demande une décision, et que Sa Sainteté l'a promise.

Comme Sa Majesté tient tous les évêques et les Universités de son royaume dans l'attente du jugement du saint Siége, il est du bien de l'Eglise et de l'honneur de ce pontificat, que l'espérance qu'on y a ne soit pas trop prolongée, et qu'on ne laisse pas échauffer une dispute, qui ne cause déjà que trop de scandale, dont le remède deviendroit plus difficile dans la suite.

Pour cela, il est nécessaire de donner des bornes aux communications demandées par l'archevêque de Cambrai; et sans s'arrêter à tant d'explications qui meneroient la chose à l'infini, de prononcer sur un livre très-court, qui porte en lui-même sa justification ou sa condamnation.

LETTRE CCXIX.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur les falsifications commises dans la traduction latine de M. de Cambrai; les retards causés par l'adjonction des nouveaux examinateurs; l'état où se trouvoit l'affaire, et les longueurs qu'elle devoit éprouver.

Vous avez sans doute observé que la plupart des notes du livre latin imprimé, de M. de Cambrai, sont différentes de celles qui étoient dans des manuscrits, et que je vous ai envoyées. J'ai fait assez de bruit sur les falsifications du livre. Je crois que vous en ferez mention dans la réponse que vous préparez, et que vous en pourrez même donner l'extrait : c'est ce qui m'a empêché de le faire en particulier.

Le père Estiennot mande à M. l'archevêque de Rheims, par le dernier courrier, que la plupart des examinateurs étoient déclarés pour le livre : cela est très-faux; rien n'a changé depuis ma dernière lettre.

Nous avons appris ce qui a fait exclure le père Latenai. Deux cardinaux, à qui ses amis se plaignoient d'un tel procédé, qui pouvoit lui être injurieux, répondirent qu'il avoit écrit contre le livre ; et je sais de bonne part que M. le cardinal de Bouillon avoit fait montrer l'écrit au Pape. Personne n'avoit connoissance de cet écrit que l'auteur, M. le cardinal de Bouillon et moi. M. le cardinal de Bouillon, à son arrivée, consulta tous

ceux qu'il pouvoit connoître, afin de les exclure, s'il les trouvoit contraires à ses intentions. Il a eu beau protester au père Latenai qu'il n'en avoit point parlé au Pape : il est vrai ; mais il avoit fait voir l'écrit par ses amis. C'est par ses intrigues que l'affaire a été embrouillée et retardée. Massouillé et Granelli m'ont assuré que l'examen seroit à présent fini, sans les adjonctions qu'on a faites, et qui ont obligé de recommencer la discussion du livre. Outre les cardinaux Noris et Ferrari, l'assesseur, qui est Bernini, et le commissaire du saint Office, qui est Dominicain, y assistent comme témoins, aussi bien que les cardinaux.

On fait tout ce qu'on peut pour gagner ou intimider quelqu'un de ceux qui sont opposés au livre. On espère que si le partage continue, le Pape sera obligé, ou de casser cette Congrégation, ou d'ajouter de nouveaux examinateurs ; ce qui ne tend qu'à différer. On examine encore le premier article avec l'exposition des divers amours : tous n'ont pas encore opiné. Je vis hier l'archevêque de Chieti, que je tâchai d'instruire sur des points qu'on m'avoit dit lui faire de la peine, et je dois même lui envoyer des passages de saint Thomas : il me parut mieux disposé qu'auparavant. Nous tâcherons de savoir son sentiment, quand il aura opiné, aussi bien que celui du sacriste : c'est de là que dépend la certitude qu'on en pourra avoir. Au reste, dans les deux dernières congrégations, il n'y eut que deux personnes qui parlèrent en chacune. On ne dispute plus, on a bien vu que c'étoit une chose inutile, et même ridicule : chacun discourt sans

être interrompu. Dans la dernière congrégation, Gabrieli parla pour excuser le livre, Granelli parla pour le condamner. Je ne doute point d'un bon succès : personne n'approuve les solutions de M. de Cambrai, ni cet amour naturel qu'on prétend retrancher. Mais quoi qu'on fasse, si l'examen continue de la manière qu'on fait, il ne peut être terminé plus tôt que de Pâque en un an. Après on viendra aux consulteurs, on fera les extraits des vœux, et l'affaire sera portée à la Congrégation des cardinaux : en voilà jusqu'à l'année Sainte, supposé que le Pape ne meure point.

C'est à vous, Monseigneur, à juger s'il est à propos que je reste à Rome pendant tout ce temps-là. Je ne doute pas que vous ou M. de Paris ne trouviez facilement quelqu'un plus intelligent que moi, qui sera bien aise de voir Rome et de connoître cette Cour. En ce cas-là je pourrois m'en retourner ; ou même M. l'abbé pourroit rester seul, pour attendre la fin de l'affaire. Quand vos réponses seront venues, il n'y aura plus d'instruction à donner ; il ne s'agira plus que d'attendre. J'appréhende pour ma santé pendant l'été ; car je commence à sentir dans la tête des étourdissemens, qui me font craindre de tomber dans le même accident où je tombai quelque temps avant de partir de Paris. Et d'ailleurs, bien des raisons particulières, et quelques affaires qui regardent ma famille, m'obligent de songer au retour ; et je vois que ma présence sera peut-être assez inutile ici, M. l'abbé y étant, qui pourra faire terminer l'affaire à sa gloire. Je vous supplie d'y penser, et de m'en mander votre sentiment.

On m'a averti que depuis quelques jours on a donné au Pape une écriture sanglante contre les évêques de France, qu'on accuse de vouloir tout brouiller et de violer les constitutions les plus saintes. C'est au sujet du réglement fait contre les réguliers : on ne cherche qu'à brouiller cette Cour avec la nôtre. M. le cardinal de Bouillon est plus attentif aux affaires des Jésuites qu'à celles du Roi. Il n'arrête pas, ou peut-être même favorise-t-il ces étincelles, qui pourront allumer dans la suite un incendie : nos ennemis sauront profiter de tout. Les Jésuites ont encore demandé un délai de dix jours pour les affaires de Confucius. M. le cardinal de Bouillon envoya querir ***, et le pria de diligenter et de presser cette affaire. C'étoit à une heure de nuit, le mardi gras, jour de poste : *Timeo Danaos et dona ferentes.*

Je vous prie de garder le secret sur l'affaire du père Latenai avec M. le cardinal de Bouillon ; car je serois fâché de le commettre et de le perdre. On mande tout à M. le cardinal de Bouillon de Paris, et il n'est pas homme à pardonner : d'ailleurs le père Latenai ne pourroit plus avoir de confiance en moi.

Le Pape est bien intentionné pour accélérer l'affaire : mais sa facilité fait qu'il sera toujours trompé. Il est certain que le crédit et le poste du cardinal de Bouillon peut ébranler des Italiens plus attachés à leur intérêt et à leur fortune, qu'à l'amour de la vérité. M. le cardinal de Bouillon est leste, et pourra dans la suite susciter de nouveaux embarras. Il croira qu'il est de son honneur de sou-

tenir ce qu'il a entrepris ; c'est son génie : saint Cyprien (*) auroit été ici d'un grand secours.

Je suis bien persuadé qu'on ne doit jamais apporter ici aucune affaire de doctrine : ils sont trop ignorans, et trop vendus à la faveur et à l'intrigue. Si on avoit fait juger en France ou par des évêques, ou par la Sorbonne, ils n'auroient jamais osé rien faire au contraire. Ils savent bien que la France est plus savante, et toute question de dogme les embarrasse, dans l'ignorance où ils sont. Après tout, cette affaire si importante dépend des vœux de moines : il n'y a presque pas de docteurs de Sorbonne qui ne soient beaucoup plus habiles qu'eux en matière de religion. Je suis avec un profond respect, etc.

Rome, ce 18 février 1698.

LETTRE CCXX.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur la fausseté d'une aventure injurieuse à cet abbé.

Je reçois la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire de Versailles le 27. Je commencerai, s'il vous plaît, par ce qui me regarde.

Vous aurez vu par une de mes lettres, que vous n'aviez pas encore reçue lorsque vous m'avez écrit, que le bruit de cette fausse histoire étoit enfin venu jusqu'à moi. J'ai été, comme vous le croyez bien, le dernier qui l'ai sue ; et je vous en ai écrit un mot

(*) C'est un nom emprunté, dont nos mémoires ne nous fournissent pas la vraie signification.

aussitôt que je l'ai apprise. Je n'aurois jamais cru que l'on eût l'effronterie de faire faire tant de chemin à une pareille fable, où il n'y a ni vérité ni vraisemblance. Tout le monde l'a bien vu, ce carnaval et dans toutes les occasions, et ces propos n'ont fait ici aucune impression ; cela est constant. M. le cardinal de Bouillon est persuadé, plus que personne, de la fausseté de ce récit ; et il m'a dit que s'il l'avoit cru vrai, il n'auroit pu s'empêcher de vous en écrire. On voit bien la malice des auteurs de cette fable, et la cause qui les a portés à l'inventer, par le soin qu'on a pris de faire aller cette sottise aux oreilles du Roi. Il me semble que la fausseté de la narration se fait sentir d'elle-même par son contenu. Ici on ne menace pas, on exécute ; parce qu'on craint d'être prévenu, et avec raison. Vous pouvez compter qu'il n'y a pas un mot de vrai dans tout ce bruit, qui s'est plutôt dissipé par sa fausseté, que par le bien que certaines gens me veulent. Il est certain que tous ceux qui en ont entendu parler, l'ont su de chez le cardinal de Bouillon et les Jésuites.

M. le cardinal de Bouillon m'a assuré qu'il n'en avoit écrit à qui que ce soit, même avant d'être informé de la vérité. En voilà assez sur cette matière, il faut s'attendre à tout : je dis à tout ; Dieu soit loué.

Rome, ce 18 février 1698.

LETTRE CCXXI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur le bien qu'il espère de la nomination des deux cardinaux; l'union constante des trois évêques, et le mécontentement que donnoient au Roi ceux qui favorisoient M. de Cambrai.

J'AI reçu votre lettre du 4 : je suis bien aise d'apprendre que votre santé se conserve parmi tant de travail.

La nomination des deux cardinaux pour présider aux assemblées, ne peut faire que beaucoup de bien. Je concerterai aujourd'hui avec M. de Paris ce que nous aurons à leur écrire. Je rends bon compte au Roi de ce que vous et M. Phelippeaux m'écrivez. L'esprit même du cardinal Noris est contre le livre; et il faudroit avoir oublié saint Augustin, pour donner dans ces rêveries et dans ces petitesses.

Loin que l'Instruction pastorale de M. de Cambrai ait adouci M. de Paris et M. de Chartres sur le livre, elle les a convaincus de plus en plus qu'il est pernicieux et nécessairement censurable. Non-seulement nous sommes parfaitement d'accord, mais encore nous donnerons, dans l'occasion, toutes les marques possibles de notre union. Je puis vous assurer en général, que ceux qui dans cette affaire voudront faire leur cour au cardinal de Bouillon et aux Jésuites, la feront fort mal au Roi et à madame de Maintenon, qui ne conservent les dehors avec quelques-uns de la cabale, qu'en attendant la cen-

sure, après laquelle on verra bien du changement.

Les bruits qu'on répand ici contre vous, ne sont rien moins qu'un mauvais commerce ; ce qui a donné lieu au Pape, ajoute-t-on, de vous éloigner de Rome, et de faire demander justice au Roi par le nonce. Comme cela ne se trouve pas avoir la moindre vraisemblance, c'est la justification de votre conduite. Cependant vous voyez bien que vous ne sauriez trop vous rendre, en toutes manières, irrépréhensible.

Vous pouvez être assuré d'une parfaite union de M. de Paris et de M. de Chartres avec moi ; et si l'on ne craignoit, dans la conjoncture présente, de trop émouvoir les évêques, on en feroit paroître cinquante lettres. La vérité est, que si Rome ne fait pas quelque chose digne d'elle, et les cardinaux de leur réputation, ce sera un scandale épouvantable, qui fera beaucoup de tort à la religion.

Il faut qu'on ait écrit de Rome quelque chose à M. de Cambrai sur l'accommodement projeté, puisque ce prélat a tant écrit contre à M. le nonce, comme vous l'avez vu par ma précédente. Il n'y a point d'accommodement dans une affaire de religion : la vérité veut être nettement victorieuse ; et tout ce qui biaise a toujours été rejeté.

Il faut espérer que le père Latenai reviendra ; en tout cas il sera servi.

Votre travail sur le livre de M. de Cambrai sera grand, mais très-utile. Le cardinal Albani se perdra ici de réputation, par ses complaisances pour M. le cardinal de Bouillon. Les accommodemens rendront ridicules tous ceux qui les proposeront.

Le Roi sait ce que M. le cardinal de Bouillon a fait publier, par l'abbé de Chanterac, de la lettre qu'il lui a écrite. C'est une manière de noter ce cardinal, que de faire passer les instances que fait Sa Majesté, par la voie du nonce. Si l'on savoit ce qu'écrit l'abbé de Fourci, il auroit ici une grande affaire. La famille de M. le chancelier est toute pour M. de Cambrai, parce que ce prélat est soutenu par M. de Harlay.

Vous aurez bientôt toute ma réponse à M. de Cambrai. Je vous envoie une lettre que vous joindrez à ce livre, quand vous le rendrez à M. le cardinal Spada, pour le Pape et pour lui. Je dis un mot, dans ma lettre, du tort qu'on fait aux vrais spirituels, de les alléguer pour M. de Cambrai.

Avant qu'il soit peu, vous verrez à Rome le provincial de France des Carmes-Déchaussés, qui est ami de son général. Il est bien instruit, et très-persuadé que sainte Thérèse et le bienheureux Jean de la Croix sont fort éloignés de M. de Cambrai, et qu'on leur a fait injure de les citer en sa faveur. Je ferai sur cela un petit écrit latin, où je joindrai saint François de Sales.

Ayez bon courage : ne vous rebutez point ; c'est le moyen de venir à bout de tout.

J'espère présenter mon livre au Roi demain ou après-demain. L'écrit latin, dont je viens de parler, suivra bientôt contre la réponse au *Summa Doctrinæ*.

Attendez-vous à voir votre prétendue affaire dans la gazette de Hollande : M. de Cambrai y fait dire tout ce qu'il veut par M. de Harlay.

A Versailles, 24 février 1698.

EPISTOLA CCXXII.

BOSSUETI AD CARDINALEM SPADAM.

Multa perorat de fine quo susceperit tractandas quæ apud sanctam Sedem quæstiones discutiebantur, deque mente quâ omnia sua opera elaborare velit.

Eminentissimo Domino meo D. Cardinali Spadæ, Jacobus Benignus Bossuetus, Episcopus Meldensis, salutem et obsequium.

Vellem equidem conticescere, Eminentissime Cardinalis, et Sedis apostolicæ tacitus expectare judicium. Dum enim Ecclesia Romana tam gravi examine rem tantam expendit, quid est præstabilius quàm ut *præstolemur salutare Dei*, et ut *in silentio et in spe sit fortitudo nostra?* Sed per manus hominum tot currunt epistolæ, tot responsa prodeunt, Instructiones pastorales tantâ arte sparguntur, ut meritò vereamur, si nihil opponimus, ne *doctrinis variis et peregrinis* plebs Christi *abducatur* à simplicitate Evangelii.

Neque enim hìc de unius tantùm libri sorte agitur; sed an prævaleant spirituales argutiæ; verique spirituales ab Ecclesiâ Romanâ approbati, dum ad asserenda hæc inventa perperam licet et inviti adducuntur, trahi videantur in erroris consortium.

Non ergo, Eminentissime Cardinalis, tanquam ad contestandam instruendamque litem hæc scribimus; aut, quod absit, docendam suscipimus magistram Ecclesiarum, à quâ doceri cupimus. Rogamus autem

autem ut hunc librum, quem extorsit ipsa necessitas, et benignus accipias, et ad sanctissimi Domini nostri pedes offerre velis. Redeunt enim ad nos libri nostri clariores atque firmiores, cùm vel tetigere apostolicum limen. Si verò ipse Paulus, arcanorum auditor et tertii cœli discipulus, venit Jerosolymam videre et contemplari Petrum, cum eoque conferre Evangelium quod prædicabat in Gentibus, ne fortè in vacuum curreret aut cucurrisset; quantò magis nos humiles, sed cathedræ Petri communione gloriantes, ad eam afferre omnia nostra debemus; vel incitandi, si legitimè currimus; vel emendandi, si vel minimùm aberramus?

Ego verò quidquid scribo, hâc mente me scribere volo, sanctoque Pontifici fausta omnia apprecor; utque te rerum præclarissimo administro diutissimè utatur oro, Eminentiæ tuæ addictissimus. Vale, Eminentissime Cardinalis.

Datum in palatio Versaliano, 24 feb. an. 1698.

LETTRE CCXXIII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Il lui fait part des représentations qu'il avoit faites sur les lenteurs qu'on apportoit dans cette affaire, et sur le partage des théologiens; et montre la fausseté de l'histoire de son prétendu assassinat.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Versailles, le 3 de ce mois. Je vous dirai d'abord que j'ai fait représenter au Pape le scandale que causeroit dans toute la chrétienté, et

parmi les hérétiques, les longueurs et le partage des théologiens dans une affaire aussi éclaircie par les évêques de France. Sa Sainteté a jugé à propos de faire tenir les conférences deux fois la semaine, ordonnant aux deux cardinaux de laisser leurs autres occupations pour celle-là. De plus, le Pape a fait connoître assez clairement ses sentimens, pour que les examinateurs pensent à eux-mêmes. Je suis comme assuré à présent de l'archevêque de Chieti, qui est tout changé : j'espère un peu du général des Carmes. Le cardinal Casanate travaille à ramener le sacriste : je doute qu'il y réussisse; mais il le perdra dans l'esprit du Pape sans cela. Pour Gabrieli et Alfaro, c'est tout dire, ils sont vrais moines; et si leur intérêt le demande, ils se rendront à tout ce que l'on voudra. Le Pape et cette Cour ont bien vu les faux pas qu'ils ont faits, et semblent vouloir se redresser.

J'ai agi et parlé très-modestement. Depuis huit jours j'ai été chez la plupart des cardinaux, et leur ai représenté à quel péril la réputation du saint Siége et de l'Eglise étoit exposée par le partage des examinateurs; que c'étoit à eux à y remédier. Ils le sentent bien : et à la vérité si ce partage duroit ce seroit le plus grand scandale qui pût jamais arriver; il seroit pour les hérétiques et les ennemis de l'Eglise un sujet de dérision. On m'a paru touché de ces raisons; et le cardinal Casanate, qui m'avoit vu assez mélancolique à cause de tous ces procédés, m'a assuré que je me réjouirois bientôt, et que les choses prenoient un train plus prompt que je ne croyois. Je leur fais entendre que c'est actuellement plus leur affaire

que de qui que ce soit. J'espère beaucoup depuis quelques jours : les conférences doublées abrègent déjà de la moitié. Je crains toujours néanmoins les coups fourrés et la rage du cardinal de Bouillon et des Jésuites, qui assurément ne diminue point. Monseigneur Giori continue ses offices et mérite reconnoissance : le général de la Minerve sert efficacement.

J'attends la Préface avec impatience : l'écrit latin feroit à cette heure un bon effet ; ce qui est en français n'en produit pas un pareil, à beaucoup près. M. de Cambrai a envoyé ici son Instruction pastorale, traduite en latin.

Je mande à M. de Paris, que, comme il pourra arriver que vous soyez obligé de rester quelque temps dans votre diocèse, je crois que le bien de l'affaire exige qu'il soit instruit exactement ; que désormais je lui écrirai comme à vous, avec la même liberté, et que je lui enverrai même un chiffre. Je m'expliquerai comme il faut, je ne lui dirai rien d'inutile. Je suppose que vous l'aurez informé du vrai état des choses, et lui aurez fait connoître les esprits, tant de ceux qui nous font du bien, que de ceux qui nous font du mal.

Je vous ai mandé, à ce qu'il me semble, qu'après avoir gardé le silence jusqu'à la fin de novembre sur le procédé des Jésuites à l'égard des évêques et de M. de Cambrai, j'ai cru être obligé de déclarer qu'on savoit ce qu'ils faisoient. Il a fallu nécessairement prouver qu'ils sont parties, afin qu'on les tînt pour suspects. Ils insinuoient tout ce qu'ils vouloient, et faisoient un mal infini, sous le

prétexte qu'ils étoient indifférens, ou qu'ils s'intéressoient à un saint persécuté, et opprimé injustement par votre crédit.

Je vous dirai franchement que je vous ai écrit par un vrai hasard, aussi bien qu'à M. Chasot, touchant la fabuleuse histoire de cet assassinat. Je n'aurois jamais cru qu'on osât mander à qui que ce soit cette fausseté, encore moins au Roi, ou qu'on osât lui en parler. Dans cette pensée je ne jugeai pas à propos, en me justifiant à ce sujet, de donner seulement l'idée que cela pût être. Ce fut M. le cardinal de Bouillon lui-même qui me détermina enfin à le faire aussi légèrement que je l'ai fait. Après m'avoir entretenu de cette affaire, et m'avoir assuré qu'il étoit convaincu de la fausseté du fait, ce qu'il me répéta cent fois, il me conseilla de ne faire aucun cas de ce bruit qui tomberoit de lui-même, de n'en point écrire en France, et de ne pas chercher à me justifier, même vis-à-vis de vous, pour ne vous pas inquiéter. Il m'ajouta que si on m'en écrivoit, je pourrois mander alors que je n'en avois rien dit, vu la fausseté manifeste, et que je ne me serois jamais imaginé qu'on pût mander pareille chose. Je lui répondis que j'en userois de la sorte; mais ce conseil me parut un peu suspect, je me doutai de la fourberie : je pensai qu'on vouloit en avertir, et que l'avis pût faire tout son effet avant que je pensasse à y remédier. En conséquence, je vous en écrivis deux mots à tout hasard, pour en rendre compte en cas de besoin. Depuis il ne m'est seulement pas venu à l'esprit de vous en parler, voyant que par ma conduite, et la liberté avec la-

quelle j'agissois, le monde étoit plus que persuadé de la malice de cette fable.

Voici les bruits qui ont couru. On prétend que le duc Sforze Cesarini, fâché de ce que je voyois mademoiselle sa fille, qui, dit-on, ne me hait pas, m'avoit fait attaquer par des assassins; qu'ils m'avoient mis le pistolet à la gorge, et m'avoient fait promettre de ne plus la voir, sans quoi ils m'auroient tué; que j'en étois tombé malade de peur; c'est ainsi qu'on a interprété cette fièvre continue, cette espèce d'esquinancie que j'ai eue.

Je ne vous répéterai point qu'il n'y a pas un mot de vrai dans cette histoire : je veux seulement vous le démontrer. Il faut que vous sachiez que ce duc est de la faction d'Espagne. Dès que j'arrivai à Rome, il lia une étroite amitié avec moi chez M. le prince de Rossane, où nous nous voyions presque tous les soirs. Il me fit présent d'une tabatière : je lui en donnai une pareillement; bref, depuis ce temps ma compagnie ne lui a pas déplu, et il m'a parlé volontiers de tout. Nous ne nous sommes néanmoins jamais vus que dans la maison des autres. Quand j'allai à Naples, il me recommanda à quelques-uns de ses amis. A mon retour je me crus obligé d'aller l'en remercier, et de m'acquitter de quelques commissions dont on m'avoit chargé pour lui et pour madame sa femme. Ici la coutume est que les filles ne se montrent jamais dans les compagnies : je ne vis donc point mesdemoiselles ses filles, et je ne les ai jamais aperçues qu'en carrosse dans les rues et aux promenades, hors deux ou trois fois à la campagne, où M. leur père

me mena lui-même, et où je ne suis resté que le temps d'une visite. De tout l'été je ne les ai ni vues ni rencontrées, même dans les lieux publics. Depuis le mois d'octobre jusqu'à Noël, la mère et les filles ont été dans une de leurs terres, à vingt milles de Rome; pour moi je ne suis sorti de Rome, ni dans le mois d'octobre, ni dans le mois de novembre, excepté quatre jours que j'ai passés à Frescati où étoit M. le cardinal de Bouillon, et qui est bien éloigné de la terre de cette dame. Toute sa maison n'étoit point à Rome, lorsque je suis tombé malade le 13 de décembre, et je ne songeois seulement pas qu'elle fût au monde. J'oubliois de vous dire que pendant cet été je me suis trouvé très-souvent avec les fils, qui, aussi bien que leur père, m'ont témoigné mille amitiés. Ces mêmes manières durent encore, et ont persévéré si publiquement depuis ma maladie, que tout le monde en a été témoin. J'ai même cru être obligé, sans affectation cependant, de ne point fuir la présence de la duchesse et de ses filles, qui m'ont toujours traité à leur ordinaire, avec toute sorte de civilités. Voilà l'état des choses : on a bien vu que je ne craignois pas, et que je n'avois point sujet d'avoir peur.

Toutes les circonstances d'ailleurs prouvent que cette histoire est controuvée : car effectivement si elle étoit vraie, qui l'auroit pu savoir ? On a dit que la chose étoit arrivée pendant la nuit. Ce ne seroit pas moi qui l'aurois débitée ; encore moins le père, qui par-là auroit perdu une fille dont les articles du mariage sont signés, qui a été au désespoir de ce bruit, et qui m'en a parlé comme de la chose

du monde qui lui a donné le plus de chagrin, quoique tout le monde fût persuadé de la fausseté. Il prétend que cette invention vient plutôt de ses ennemis que des miens; et il a raison. Mais que faire, sinon prouver par sa conduite et par ses actions qu'il n'y a rien de vrai dans cette histoire, qui n'a pas trouvé une seule personne raisonnable qui voulût la croire, qui n'a été inventée que pour me faire du mal auprès du Roi, et tâcher de me décréditer ou de m'inspirer quelque peur, en me faisant voir qu'on a un prétexte pour pouvoir parvenir à ses fins; mais on me connoît bien mal. Telle est la vérité du fait : il n'y a ni plus ni moins. Tout le monde me rend ici justice : plût à Dieu qu'on me la rende également en France sur toute ma conduite en cette matière. Je suis bien venu partout : les pères et les mères sont les personnes qui souhaitent le plus que j'aille chez eux; parce que franchement je sais un peu parler et vivre. Peut-être Français n'a jamais eu les entrées si libres chez les Italiens que moi : je les ai, parce que je n'en abuse pas, et que je ne vois que bonne compagnie. Je la fréquentois lorsque j'avois moins d'occupations : à présent c'est tout ce que je puis faire que de pouvoir trouver une heure ou deux pour m'amuser, pour entretenir mes amis et les personnes que je connois. Si je faisois quelque chose de mal, je ne manque ni d'envieux ni d'espions; mais je les défie de m'accuser sur quoi que ce soit, dont je ne puisse donner le démenti sur-le-champ par mes actions.

Au surplus, M. le cardinal de Bouillon ne m'a donné aucun avis sur ma conduite : j'ose dire qu'il

n'y a rien à y reprendre : du reste, il a été pleinement convaincu de la fausseté de ce bruit. Il n'a jamais été question entre lui et moi que de quelques éclaircissemens qui le regardoient, touchant M. de Cambrai et les Jésuites.

Je suis las d'écrire, et je finis en vous disant que l'abbé de Vaubrun est le favori et le correspondant intime, à qui, selon toutes les apparences, le cardinal de Bouillon a écrit sur cette affaire pour en instruire M. de Torci : il est entièrement dans les intérêts de cette Eminence. C'est par ce canal très-sûrement, ou par celui du père de la Chaise, que ce bruit s'est répandu. Une preuve que cette histoire n'est pas véritable, c'est que le cardinal de Bouillon n'a pas osé l'écrire : il y auroit été obligé, si elle avoit eu quelque fondement.

Rome, 25 février 1698.

LETTRE CCXXIV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur son nouveau livre contre M. de Cambrai; sa lettre au cardinal Spada; et les longueurs qu'il appréhendoit dans l'examen.

J'ai reçu votre lettre du 11 février, qui ne fait que confirmer les précédentes. J'ai donné ce matin mon livre au Roi : je le donnai hier à M. le nonce pour le Pape, pour M. le cardinal Spada et pour lui. J'y joignis la lettre pour ce cardinal, un peu abrégée (*), et comme je vous l'envoie : ainsi celle

(*) C'est la lettre CCXXII, ci-dessus.

que vous avez sera inutile. J'ai voulu la faire plus modeste, en m'abstenant davantage de juger. Vous aurez une lettre ostensible de M. de Chartres : M. de Paris en écrira une au père Roslet (*), à qui je vous prie de faire bien des honnêtetés et des amitiés de ma part ; je suis ravi de votre concert avec lui.

M. de Cambrai a écrit à M. le nonce, pour lui représenter qu'il ne faut plus que j'écrive, qu'il cessera d'écrire aussi, que c'est le moyen de finir promptement; qu'aussi bien ce que nous dirons ne sera plus que redites. D'ailleurs, que si j'écris, il demandera du temps pour répondre, et qu'il est juste que l'accusé parle le dernier. Il y a là beaucoup d'artifice, à son ordinaire. Il aura su que mon livre alloit paroître, ce qui étoit trop public pour être ignoré. Ainsi il n'a pas pu espérer que je retirasse un livre que j'étois sur le point de donner, et il a voulu seulement se préparer un moyen pour alonger, en faisant semblant d'abréger.

J'ai fait voir à M. le nonce l'injustice et l'affectation de ce procédé, par lequel il est visible que M. de Cambrai donne le change, et fait passer pour pièces du procès ce que nous écrivons pour l'instruction, non du procès, mais des peuples. J'ai dit la même chose dans mon avertissement. Je lui ai fait lecture de ma lettre à M. le cardinal Spada, dont il a paru content. Si M. de Cambrai vouloit qu'on n'écrivît pas, il ne devoit pas donner son Instruction pastorale, qui, contenant un nouveau système

(*) Il étoit procureur-général des Minimes, très-accrédité à la Cour de Rome, et l'homme de confiance de l'archevêque de Paris.

et de nouvelles erreurs, demande une réfutation particulière. D'ailleurs si nos écritures ressembloient à celles d'un procès, il auroit dû nous communiquer sa version, ses notes et tout ce qu'il a écrit, puisque nous ne faisons rien qui ne soit public. C'est vouloir trop visiblement abuser le monde, de s'aviser de demander que nous cessions d'écrire, quand il a dit tout ce qu'il a voulu, et que nous n'avons rien dit sur ses nouvelles idées. Il faut que vous fassiez bien valoir ces raisons, et que vous découvriez la finesse de M. de Cambrai pour éloigner la décision.

On nous fait craindre beaucoup de longueurs, en nous annonçant qu'on va recommencer l'examen du livre, article par article, et que chaque article occupera une conférence. En effet c'en seroit pour quarante-cinq semaines, sans compter les préliminaires des cinq amours. Je ne veux pas croire que cela soit réglé de cette manière; car en vérité ce seroit un peu se moquer de la chrétienté et de nous.

J'ai vu une lettre où l'on fait dire à un cardinal, qu'on semble insinuer être le cardinal Casanate (*), qu'on peut bien condamner le livre en général, à cause du scandale qu'il a donné par des expressions abstraites et ambiguës, mais non pas qualifier les propositions, à cause des précisions où on les a réduites. J'ai peine à croire qu'on change ainsi du blanc au noir.

Je vis hier M. le cardinal de Janson en bonne santé, Dieu merci. Nous traitâmes tous les chapitres, et principalement celui qui vous regarde sur

(*) C'étoit sans fondement qu'on suspectoit ce cardinal, qui n'a point varié depuis le commencement de l'affaire jusqu'à la fin.

les bruits qu'on a fait courir : il veut qu'on tâche d'aller à la source. J'ai justifié M. le cardinal de Bouillon sur votre parole : je n'ai parlé que des Jésuites. Le cardinal se fonde fort sur ce qu'on ne lui a pas écrit un mot de cette prétendue histoire, dont Rome retentiroit. On n'a rien écrit non plus à M. le cardinal d'Estrées, ni à personne; et cette histoire tombera par-là d'elle-même.

M. le cardinal de Janson écrira à M. l'archevêque de Chieti, et lui fera parler comme il faut. Tout le monde sait que le sacriste va mal. Le général des Carmes ne demande rien autre chose, sinon qu'on ne confonde pas la doctrine de sainte Thérèse et du père Jean de la Croix avec celle des Quiétistes. Ainsi on le peut avoir, en l'éclaircissant sur cela, à quoi l'on travaillera ici efficacement. Ne manquez pas de voir le provincial des Carmes déchaux de la province de France, que nous avons bien instruit.

Nous savons que l'ambassadeur d'Espagne a parlé à M. l'archevêque de Chieti pour le livre. Nous avons fait remarquer que c'est trop, d'être recommandé de France et d'Espagne tout à la fois.

On s'est expliqué ici très-clairement sur les avis qu'on avoit du chapeau, que M. le cardinal de Bouillon vouloit faire donner à M. l'abbé d'Auvergne, son neveu. Je pense qu'il aura bien de la peine à le faire nommer. M. le cardinal en impose par ses belles relations.

On verra bientôt quelque chose de nouveau : c'est un mémoire du père de La Combe (*), où il avoue ses

(*) Ce mémoire du P. La Combe est imprimé ci-après à la suite de la lettre CCXXVII. (*Edit. de Vers.*)

illusions impures. On justifiera la liaison de madame Guyon avec ce père, qui étoit son directeur, et celle de M. de Cambrai avec le même père de La Combe. M. de Paris envoie au père Rollet cette déclaration du père de La Combe, qui fait horreur. Nous surseoirons un peu les impressions, pour nous donner du repos, et aussi jusqu'à ce qu'on voie comment M. le nonce prendra la lettre de M. de Cambrai.

J'ai un écrit tout prêt, de la dernière force, en latin.

On a fait payer sept écus de port, à M. le cardinal d'Aguirre, de l'Instruction pastorale de M. de Paris.

Ce cardinal a écrit à M. l'abbé de Pomponne une lettre pitoyable en faveur de la mère d'Agréda. Il dit que cette affaire est capable de renouveler la guerre entre les couronnes.

M. le président Talon mourut hier de la pierre : tout le palais le regrette comme l'homme le plus capable qu'il eût à expédier, et le plus fertile en expédiens.

A Versailles, 3 mars 1698.

LETTRE CCXXV.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur les conférences, la manière dont s'y conduisoient les différens consulteurs, leur caractère, et le besoin qu'on avoit d'un écrit latin qui fût à leur portée.

Vous aurez su par le dernier ordinaire, que le Pape ordonna, le dimanche 23 février, qu'on tien-

droit deux congrégations par semaine. Le sacriste, qui commença à parler mardi dernier, parla quatre heures dimanche, et ne finit pas. Il n'y a rien de bon à espérer de lui; son long discours tendit à favoriser le livre : il s'en étoit déjà déclaré dès le temps de la vie du cardinal Denhoff. Il n'aime pas la France, et est fort attaché à l'ambassadeur de l'Empereur. Il est natif de Hui en Flandre, et voudroit bien être suffragant à Liége : il a des parens à Cambrai. La congrégation a été remise à demain : le général des Carmes, qui étoit absent, y parlera, et pourra bien tenir la congrégation entière. Outre qu'il est fort sourd, et par-là, incapable d'entendre les raisons des autres, il m'a témoigné qu'il craignoit qu'on n'enveloppât la mère sainte Thérèse dans la condamnation. Il est convenu avec moi qu'on pouvoit condamner les propositions en y marquant les sens dans lesquels on les condamnoit, pour n'y pas comprendre les nouveaux mystiques auxquels son ordre est fort attaché. L'archevêque de Chieti parlera ensuite : comme il est fort variable, conduit par le sacriste, et ami des Jésuites, je doute qu'on puisse sûrement rien espérer de lui. Quand je lui parle, il convient de tout; mais il change aisément. Massoulié, Granelli, Miro, le procureur-général des Augustins, le maître du sacré Palais se sont déclarés dès le commencement contre le livre, et ont persisté. On a fait tout ce qu'on a pu pour gagner quelqu'un d'eux, mais inutilement jusqu'ici. Voyant les longs discours des autres, ils prendront le parti de parler peu, parce qu'ils sentent bien que le raisonnement ne peut rien sur l'esprit des autres. On

examinera ensuite ce qui regarde l'indifférence, contenue dans les chapitres v, vi et vii : c'est ce qui m'a obligé de faire une observation en style scolastique sur cette matière.

On n'a point encore reçu votre Préface. Je ne puis vous dissimuler que j'attendois quelque chose en latin : le français n'est entendu que de très-peu de gens; et ceux qui l'entendent ne comprennent pas toute l'énergie d'un style serré et sublime. L'archevêque de Chieti même, ayant lu l'Instruction pastorale de M. de Paris, dit que cela étoit écrit *oratorio modo*, et que cela ne le convainquoit pas. Voilà à quoi on en est réduit. J'attendois vos observations en latin, où on auroit pu retrancher et ajouter ce qu'on auroit jugé à propos : une préface française ne fera pas ici toute l'impression qu'elle devroit. M. de Cambrai a donné, outre ses autres livres, la traduction latine de sa Lettre pastorale, et depuis deux jours, *Veræ oppositiones inter doctrinam episcopi Meldensis, et doctrinam archiepiscopi Cameracensis*. Il accable de livres; car on nous en promet encore : tout cela ne tend qu'à embrouiller la matière, et à en prolonger la discussion.

M. le cardinal de Bouillon a souhaité me voir; il m'a vu : chacun se tint sur ses gardes. Néanmoins je ne pus m'empêcher de lui remettre devant les yeux tout ce qu'on avoit fait pour embrouiller l'affaire, et le peu d'égard qu'on avoit eu pour la France. M. le cardinal de Bouillon partit hier pour faire la visite de son diocèse d'Albane. Il me dit, dimanche au soir, qu'il avoit fort pressé le Pape, dans l'audience qu'il avoit eue ce jour-là, d'accélérer le juge-

ment du livre ; lui alléguant que les examinateurs ayant examiné le fond du systême, contenu dans les quatre premiers articles, pouvoient déclarer si le livre étoit bon ou mauvais.

Le nonce a écrit par le dernier courrier, que le Roi l'avoit fait entrer dans son cabinet, qu'il s'étoit plaint des lenteurs de cette Cour, et des bruits répandus qu'il ne prenoit plus d'intérêt dans cette affaire. Il a envoyé un mémoire que le Roi lui a mis entre les mains : je ne sais pas encore ce qu'il contient. Cela pourra faire changer la forme des congrégations : sans cela l'affaire tirera toujours en longueur. Les partisans du livre prendront plaisir de faire de longs discours; et le partage qu'on aura soin d'entretenir, fera naître de nouvelles difficultés et de nouvelles longueurs. Le Pape est très-bien intentionné, mais il ne sait rien, et il est facile. Les cardinaux Fabroni et Albane, poussés par M. le cardinal de Bouillon, feront sans cesse de nouvelles insinuations pour le troubler, et rendre ses désirs inutiles. Il semble que M. le cardinal de Bouillon voudroit à présent voir finir cette affaire; mais elle est trop embrouillée pour finir si tôt, à moins que le Pape n'ordonne aux examinateurs de donner leurs suffrages sans discourir.

On a chanté le *Te Deum* pour l'élection du roi de Pologne. Je ne vous ai point parlé du bruit que vous dites s'être répandu jusqu'à Paris : je n'en ai rien su que ce que M. l'abbé m'a dit en avoir appris par quelques bruits vagues qu'on avoit fait courir. J'ai toujours cru la chose fausse et sans fondement, et je l'ai crue plus digne de mépris que

d'être relevée. Personne ne m'en a averti, et ne m'en a parlé sérieusement. On a pris le temps de publier ce bruit à l'occasion de sa maladie, qui n'étoit qu'un enrouement; et on a publié qu'il étoit blessé, ce que je sais être faux. On a même joint à cette fausseté un accident qui arriva à un gentilhomme, à qui M. l'abbé faisoit quelque charité dans la nécessité où il se trouvoit, mais qui n'avoit aucun rapport avec lui. On a peut-être cru décréditer la cause qu'on soutient, par une telle fable. Quand on veut se venger en ce pays, on ne se sert pas de menace, on exécute sans aucun égard. Ainsi, si on avoit eu un tel dessein contre lui, on n'auroit pas manqué de l'exécuter. Ne formera-t-on point aussi quelque accusation contre moi, ou n'en a-t-on point fait? Je ne me sens, grâce à Dieu, coupable de rien : mais ce n'est pas une raison contre la calomnie.

Nous avons reçu ce soir les exemplaires de la préface : on en fera le meilleur usage qu'on pourra. Je suis avec un profond respect, etc.

A Rome, ce 4 mars 1698.

LETTRE CCXXVI.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Il se justifie des accusations formées contre lui; et l'instruit de l'effet qu'avoient produites les nouvelles instances du Roi pour accélérer le jugement de l'affaire.

La lettre que j'ai reçue de M. Chasot, sur les bruits qu'on fait courir en France, m'a d'abord, je l'avoue, fait horreur et causé de l'indignation. Après cela,

cela, je ne doute pas que plus on en dira, plus assurément on mentira, et plus on connoîtra la fausseté. Vous aurez reçu, par ma dernière lettre, tout le détail de cette fable. On n'avoit pas songé à dire ici les infamies d'un enfant, cette odieuse calomnie auroit détruit tout le reste du conte ; car la personne qu'on en accuse est tous les jours en public, et y a été constamment. Enfin je crois qu'on a voulu accumuler infamie sur infamie, et fausseté sur fausseté : et en effet, quand on veut mentir rien ne coûte. Je ne puis me résoudre à répéter, que toutes les circonstances de cette fable sont plus que fausses. Pour à Rome il n'est plus, sur mon honneur, question de cette fable, qui s'est évanouie dans un moment.

Du reste, que voulez-vous que je vous dise? Je n'ai mérité par aucun endroit qu'on inventât ces impostures, qui ne peuvent venir que de l'enfer. Je vous ai marqué dans ma dernière lettre, que tout ce qu'on en pouvoit dire étoit faux, ne croyant pas nécessaire de rien circonstancier, ne pouvant, en vérité, me figurer qu'on osât écrire ces horribles faussetés en France. Pour du sang répandu, il n'y en a certainement point eu dans ma maison, ni sur des gens qui m'appartinssent. Un nommé Saint-Vincent, gentilhomme malheureux, que M. le cardinal de Janson connoît, à qui je faisois la charité, fut attaqué un mois après ma fable inventée, et fut blessé à la main : mais en quoi cela me pouvoit-il regarder ? Il a fait là-dessus sa déclaration à M. le cardinal de Bouillon : tout le monde le sait ici. J'ai chassé un laquais italien, qui étoit un malheureux, et qui se faisoit tous les jours des querelles; et un

débauché, qui se fit un jour, pour des insolences, donner quelques coups, et je le chassai sur-le-champ. Ce laquais tué et l'autre blessé, dont me parle M. Chasot, est une imposture à laquelle on n'a pas seulement songé ici. En un mot, tout est faux depuis le commencement jusqu'à la fin; je n'en puis pas dire davantage. Il n'y a jamais eu le moindre fondement à toutes ces historiettes, et c'est fausseté bâtie sur fausseté.

Je n'ai pu m'empêcher de prendre la liberté d'écrire à madame de Maintenon une lettre sur cela, pour qu'elle voulût bien la montrer au Roi; et je m'imagine que cette lettre ne peut faire qu'un bon effet, si Sa Majesté a la bonté de l'entendre, et de m'accorder la grâce que je lui demande de ne pas demeurer dans le doute là-dessus, et d'ordonner ici qu'on prenne toutes les informations nécessaires. Je n'ai rien à craindre de la malice ouverte de mes ennemis : quand Sa Majesté aura la bonté d'en donner l'ordre, et, s'il se pouvoit, à M. le nonce, ma justification paroîtra clairement; car il n'y a pas ici un Italien qui me veuille du mal, et à qui ces fables aient fait la moindre impression. Pour M. le cardinal de Bouillon, il n'osera jamais assurer qu'il y ait rien de vrai, mais il pourra biaiser. Quoiqu'à dire vrai, la fausseté est si manifeste, que je ne crois pas qu'il lui soit possible de ne pas me rendre justice sur tout. Pour ce que M. de Chasot ajoute, qu'on dit que M. le cardinal de Janson m'a donné des avis sur la maison de Cesarini, il n'y a rien au monde de plus faux : jamais il ne m'en a ouvert la bouche, ni personne de sa part. Mais comment m'auroit-il conseillé de ne

pas entrer dans une maison où je ne mettois pas le pied à Rome, et que je n'avois jamais vue un peu plus familièrement que quatre ou cinq fois tout au plus à la campagne? Comptez, je vous supplie, que je ne vous écris pas un mot qui ne soit la pure vérité; et que tout ce qu'on peut dire là-dessus de différent, est mensonge depuis le commencement jusqu'à la fin.

J'oublie de vous mander, que j'adresse à M. de Paris ma lettre pour madame de Maintenon, de peur que vous ne soyez à Meaux. Je n'ai rien à craindre, que l'impression que peut prendre le Roi : je vous conjure de ne rien oublier pour l'empêcher; j'ose dire que je le mérite par mon innocence et par ma conduite. J'écris à M. le cardinal de Janson sur ceci, et je ne doute pas qu'il ne me serve autant par inclination que par justice.

Le Pape, sur l'affaire de Cambrai, est animé au dernier point depuis la lettre du nonce. M. l'assesseur m'a dit ce soir de sa part, que Sa Sainteté souhaitoit qu'on commençât à instruire les cardinaux, pour ne point perdre de temps. M. le cardinal de Bouillon l'a pressé, à ce qu'il m'a dit; mais je crains que cette grande hâte ne tende à condamner le livre en général : je crains tout de la cabale, qui est de la dernière rage. Depuis les nouvelles instances du Roi, M. le cardinal de Bouillon a changé de ton, mais n'en pense pas moins mal. M. le cardinal Albane a reçu une lettre forte de M. le nonce, qu'il a montrée au Pape : le Pape vouloit faire le décret sur-le-champ. Le grand point seroit de faire accorder les examinateurs. Je ne sais

encore que dire de tout cela : d'ici à huit jours j'en jugerai mieux. Ne soyez en peine de moi sur rien : je veux espérer que la vérité triomphera de l'erreur et de la calomnie.

Il me faut, s'il vous plaît, envoyer des *Déclarations*, des *Summa doctrinæ*, et vos observations latines.

Je vous parlerai, l'ordinaire prochain, des consulteurs du saint Office. J'ai cru pendant quelque temps, que monseigneur le sacriste étoit du saint Office ; mais je me suis trompé.

Les Jésuites triomphent ici sur M. de Rheims : M. le cardinal de Bouillon le fait sonner bien haut.

M. de Rheims ne m'a pas écrit les deux derniers ordinaires. Je ne trouve pas l'accommodement si avantageux aux Jésuites qu'ils le disent : il est bon que cela soit fini.

Je me porte bien, Dieu merci. Monseigneur Giori continue ses bons offices : je l'entretiens de mon mieux. A la lettre, je suis seul ici contre M. de Cambrai ; mais la bonne cause est pour moi.

Souvenez-vous, s'il vous plaît, de ce que j'ai eu l'honneur de vous dire, il y a long-temps, du coup fourré : sans le dernier, tout étoit fini à Pâque sûrement.

Je suis très en peine de M. le cardinal de Janson. M. le cardinal de Bouillon le hait souverainement.

Rome, ce 4 mars 1698.

LETTRE CCXXVII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur l'utilité de l'avertissement de son dernier écrit; l'effet que produisoit sa *Préface sur l'Instruction pastorale* de M. de Cambrai; une lettre de ce prélat au P. de la Chaise, pour empêcher Bossuet d'écrire; et sur des faits avancés par Fénélon dans plusieurs de ses écrits.

J'ai reçu votre lettre du 18 février. Vous me marquez la réception de la mienne, où je vous avois parlé de la prétendue histoire : cela tombe tout-à-fait ici, parce que personne n'en a reçu aucune nouvelle, ni M. le nonce, ni M. de Torci, ni MM. les cardinaux, ni M. de Monaco, ni aucun de ceux qui ont quelque correspondance connue.

Il faut pourtant s'attendre au rimbombo de toute la France, et à la gazette de Hollande, où les amis de M. de Cambrai font dire tout ce qu'ils veulent. Tout tournera à bien, même pour vous. Je pars bientôt pour Meaux : je dirai ce qu'il faudra avant mon départ.

Vous devez avoir vu maintenant l'Avertissement que j'ai mis à la tête de mon dernier livre, dans lequel je me suis proposé de donner des vues pour abréger la discussion, en réduisant la matière à huit ou neuf chefs qui comprennent tous les autres. Je n'écrirai plus qu'en latin, et je le ferai avec toute la diligence possible, sans pourtant me casser la tête. Ma *Préface* (*) fait ici un effet prodigieux, et

(*) *L'avertissement* est imprimé au tome XXVIII, pag. 343 et suiv.

met plus que jamais tout le monde, et en particulier tout l'épiscopat, contre M. de Cambrai, malgré la cabale qui ne laisse pas d'être très-forte. Nous verrons ce que fera, pour accélérer, le dernier mémoire que le Roi a donné à M. le nonce. On n'oubliera rien ici de ce qu'il faudra faire.

Nous avons enfin la réponse de M. de Cambrai à la *Déclaration des trois évêques*, avec trois lettres (*) de ce prélat à M. de Paris contre son Instruction pastorale.

M. Phelippeaux paroît s'ennuyer à Rome. Tâchez de le retenir; car s'il revenoit dans les circonstances présentes, cela feroit un mauvais effet : instruisez-le des mémoires ci-joints, et surtout de la Déclaration du père La Combe.

On a envoyé à Rome au père Roslet la copie authentique de cette Déclaration (**), dans laquelle le père La Combe avoue des ordures horribles, où il a cru être entraîné de Dieu, après les actes les plus parfaits de résignation. Il semble reconnoître son illusion; mais la manière dont il parle est encore trop entortillée.

Ses histoires avec madame Guyon, dont il est le grand directeur, et le correcteur de ses livres, sont comprises en partie dans la Vie de feu M. de Genève, par le Père général des Chartreux (***), dont on vous

La *Préface* se trouve dans le même vol. pag. 525 et suiv. (*Edit. de Vers.*)

(*) Il fit paroître dans la suite une quatrième lettre contre M. de Noailles.

(**) Elle se trouve à la suite de cette lettre.

(***) La *Vie de M. Jean d'Aranthon d'Alex*, évêque de Genève,

envoie quelques feuilles, en attendant qu'on vous envoie le livre entier.

De quelque artifice qu'use M. de Cambrai pour pallier sa liaison avec madame Guyon, elle paroît toute entière dans une lettre écrite de sa main (*), où tâchant de s'excuser sur le tort qu'on lui donnoit de tous côtés, au sujet du refus d'approuver mon livre sur les états d'oraisons, il répète cent fois que madame Guyon est son amie, et qu'il répond de sa doctrine corps pour corps. M. de Chartres a fait voir cette lettre en original à M. le nonce, et doit lui en avoir laissé copie pour la faire connoître à Rome. Je lui conseille de la répandre lui-même en ce pays-là. Mais quoiqu'on soit déclaré, autant qu'il se peut, contre la doctrine de M. de Cambrai, et que M. de Chartres doive l'écrire d'une manière très-précise, ou à vous, ou à M. Phelippeaux, on a encore ici sur les faits certaine sorte de ménagemens, qui ne devroient plus avoir lieu dans un mal aussi déclaré.

Tout le parti du Quiétisme et de Molinos ressuscité, se rallie sous l'autorité du livre de M. de Cambrai, et n'a plus de protection que de son côté. Ainsi on a bien besoin que Rome se hâte de prononcer. Le parlement et les universités, aussi bien

composée par D. Innocent le Masson, général des Chartreux. On peut la consulter, avec *l'Eclaircissement sur cette vie* : on y apprendra bien des choses intéressantes touchant la nouvelle spiritualité de madame Guyon et du père La Combe, son directeur.

(*) C'est la lettre à madame de Maintenon, dont il a été déjà parlé. Bossuet l'a insérée toute entière dans sa *Relation sur le Quiétisme*, sect. IV. Voyez *tome* XXIX, *pag.* 568 *et suiv.* (*Edit. de Vers.*)

que les évêques, voudroient qu'on prît ici des voies plus courtes, et nous avons beaucoup de peine à tenir tout en surséance : c'est ce que vous pouvez dire à des personnes confidentes.

Ayez courage et patience ; vous travaillez pour la cause de l'Eglise : il s'agit d'exterminer une corruption et une hérésie naissante. Si le Roi n'étoit persuadé qu'à Rome on prendra des mesures justes pour finir, et pour accomplir les saintes intentions du Pape, on ne sait quelle résolution il prendroit pour mettre fin à une cabale qu'il voit sous ses yeux, et qu'il supporte avec une modération digne de respect ; mais ce Prince veut terminer une affaire de l'Eglise par des moyens ecclésiastiques.

On répand ici le bruit que M. Hennebel (*) a été gagné par la faction de M. de Cambrai, et qu'à son tour il a gagné M. le cardinal Noris. Je n'en crois rien : cependant voyez le premier, et donnez-lui mes livres, même de ma part. Il est impossible qu'on puisse aimer saint Augustin et saint Thomas, et souffrir la doctrine de M. de Cambrai.

Samedi je fus averti que M. l'archevêque de Cambrai, après avoir rempli toute la France et tous les Pays-Bas de livres contre nous, avoit écrit au père de la Chaise, pour insinuer au Roi qu'il falloit m'empêcher d'écrire. Il marquoit dans cette lettre, qu'il en avoit écrit autant à M. le nonce. Mon livre

(*) Ce fait n'étoit pas vrai. M. Hennebel, docteur de Louvain, député à Rome pour les affaires de sa faculté, ne donna jamais le moindre signe d'approbation à la doctrine de M. de Cambrai, non plus que le cardinal Noris. On répandit sur ce dernier beaucoup de soupçons, qui n'étoient nullement fondés.

venoit en ce moment d'être publié, et je le donnois au Roi, quand on reçut cette lettre.

Dimanche, en le présentant à M. le nonce, il m'exhorta à ne plus écrire ; et sur cela je lui exposai ce que je savois des desseins de M. de Cambrai.

Je lui montrai l'injustice du procédé de ce prélat, de proposer de n'écrire plus, après qu'il a rempli toute l'Europe d'écrits contre moi. Je lui fis voir les livres de M. de Cambrai, où il me fait dire tout le contraire de ce que je dis ; dans lesquels, sur ce faux fondement, il me déchire partout comme l'ennemi de l'Ecole, à laquelle, dit-il, je fais la guerre jusqu'à la déclarer impie, et contre lequel toutes les Universités se devroient réunir.

Nous savons depuis qu'il a fait imprimer trois lettres contre l'Instruction pastorale de M. l'archevêque de Paris, où il avance comme un fait certain, que ce prélat avoit approuvé son livre avant qu'il fût imprimé. Il remplit sa réponse à notre *Déclaration*, de faits très-faux et très-outrageans contre nous.

Il dit entre autres choses, qu'il nous a proposé d'écrire tous ensemble au Pape, pour lui demander de nous juger. C'est de quoi je n'ai jamais entendu parler : c'eût été un piége, pour faire de cette affaire une querelle particulière de trois évêques contre un. On ne nous accusoit de rien ; et nous n'avions à nous justifier que de l'attribution que M. de Cambrai nous faisoit de sa doctrine, dans l'Avertissement de son livre des *Maximes des Saints*.

Quand il y auroit quelques mesures à prendre sur les écrits que l'on fait, on ne peut s'assurer de

rien avec M. de Cambrai, qui fait tout imprimer hors du royaume, sans que personne puisse lui servir de caution touchant le silence qu'il offre, après avoir répandu tout son venin.

Nous n'avons pas dessein d'écrire beaucoup, mais seulement de petits livres latins, qui ne contiendront presque autre chose que ce que nous avons mis en français; ce qui nous est nécessaire, non-seulement pour l'Italie, mais encore pour les Pays-Bas, où l'on tâche de corrompre la simplicité de la foi, d'où le mal passe en Espagne et en Allemagne. Les affaires allant à Rome avec la lenteur que nous voyons, malgré les saintes intentions du Pape; il faut que nous tâchions de garantir, en attendant, nos peuples et nos voisins de la contagion.

C'est faire tort à Rome, que de croire qu'elle ait besoin de nos instructions pour juger. Il s'agit d'un petit livre français, et non d'une version latine altérée, ni des explications trompeuses, à la faveur desquelles on veut faire revivre Molinos et éluder sa condamnation, dont ses sectateurs le sauveront par les mêmes distinctions et subtilités dont se sert M. de Cambrai.

Nous n'avons pas encore, par respect, nommé un cardinal (*) que Rome n'a pas épargné, quoique ses écrits donnent moins de prise que ceux de notre confrère.

M. le nonce a bien compris nos raisons, et que M. de Cambrai, lorsqu'il demandoit du temps pour nous répondre, ne cherchoit que des prétextes pour alonger.

(*) Le cardinal Pétrucci.

S'il n'y a qu'à se sauver par des équivoques et des subtilités, on ouvre une grande porte à Molinos et à toutes les sectes.

M. de Cambrai a déclaré à plusieurs personnes qu'il condamneroit les livres de madame Guyon, comme contenant une mauvaise doctrine. Tout cela n'est qu'artifice, s'il ne spécifie en quoi il les condamne; et s'il ne condamne son propre livre, qui renouvelle toutes les erreurs contenues dans ceux de madame Guyon. Les partisans de ce prélat feront pourtant bien valoir ce consentement; car tout ce qu'il a de bouches parlantes, font bien retentir tout ce qu'il fait. L'Eglise est en grand péril, et l'intérêt de la vérité demande que je demeure ferme.

A Versailles, 10 mars 1698.

DÉCLARATION DU P. LA COMBE,

A M. L'ÉVÊQUE DE TARBES.

Comme l'on n'a pas jugé à propos de m'entendre ici, avant que d'envoyer à votre Grandeur les écrits qu'on m'a trouvés, et les nouveaux chefs d'accusation dressés contre moi, j'ai cru que la justice me permettoit, et qu'il étoit même de mon devoir de vous faire, Monseigneur, avec un très-profond respect, les déclarations et les protestations suivantes, comme à mon évêque diocésain et mon juge naturel et légitime, depuis dix ans qu'il y a que je suis détenu (*) dans votre diocèse.

(* Le Roi le fit enfermer dès 1687, d'abord chez les Doctrinaires de la maison de Saint-Charles, ensuite à la Bastille, puis à Oleron, et de là dans différentes prisons. Il étoit alors depuis près de

Entre ces écrits, il y en a cinq qui ne sont pas de moi, et auxquels je n'eus jamais de part : savoir l'*Explication de l'Apocalypse* (*), le Traité sur saint Clément d'Alexandrie, et trois ouvrages de feu mère Bon de l'Incarnation, religieuse Ursuline de Saint-Marcellin en Dauphiné. L'un est intitulé *Jésus bon Pasteur;* le second, *Etat du pur amour;* et le troisième, *Catéchisme spirituel.* Ce dernier est écrit de ma main, parce que je lui ai donné quelque ordre, et la distinction des chapitres qu'il n'avoit pas dans l'original.

Parmi ceux qui sont de ma façon, on trouvera *Le moyen court et facile pour faire l'Oraison*, que j'avois corrigé, réformé et plus expliqué sur celui de madame Guyon, quatre ou cinq ans avant que MM. les archevêques de Paris et évêque de Meaux eussent censuré le livre de ladite dame.

Il y a une ébauche d'un livre intitulé *Règle des Associés à l'enfance de Jésus;* livret qui devroit être tout autre que celui qui a été imprimé sous le même titre, et que M. l'évêque de Meaux a frappé de sa censure (**), quoique celui-là dût être formé sur le même dessein. Je l'avois commencé étant à Verceil en Piémont, il y a quatorze ans, avant presque que l'autre eût paru, et depuis je n'y ai plus touché.

Ces écrits, avec ceux des *Remarques spirituelles et morales*, me furent envoyés de Paris, par un de mes confrères qui mourut peu après, dès qu'on supposa avec fondement que j'étois ici confiné pour le reste de mes jours. J'ai fait les autres en différens lieux, et en divers temps

dix ans dans le château de Lourde ou Lordes, au diocèse de Tarbes, d'où il sortit en 1698, pour être transféré à Vincennes.

(*) Cet écrit étoit de madame Guyon; les autres renfermoient les mêmes principes, et tous étoient infectés de Quiétisme.

(**) Dans son *Ordonnance sur les Etats d'oraison*, du 16 avril 1695. Voyez tom. XXVII, pag. 23. (*Edit. de Vers.*)

de ma prison, à dessein de m'édifier et de m'occuper dans une si longue et si profonde solitude.

Si j'ai tenu ces écrits cachés pendant quelque temps, ç'a été par la crainte de les perdre, dès qu'ils seroient tombés en d'autres mains, y ayant encore quelque attache, et y trouvant de la consolation, et non que je crusse qu'il y eût rien de mauvais. Présentement je bénis Dieu de bon cœur, de ce que, par une singulière Providence, ils sont remis à votre Grandeur; et pour ne rien soustraire à sa censure, je lui soumets encore de plein gré les deux ouvrages ci-joints, les seuls qui me restoient, et qu'on n'avoit pu trouver en fouillant ma chambre. L'un est l'*Analysis* de nouvelle façon, qui est celui dont j'avois eu l'honneur de parler à votre Grandeur, dès que j'eus l'avantage de la voir : l'autre expose mes véritables sentimens touchant le pur et parfait amour de Dieu, je veux dire sincèrement, tels que je les ai compris et professés.

J'abandonne très-librement tout ce que j'ai écrit au jugement de votre Grandeur, et à celui de tout autre prélat et docteur orthodoxe, qui pourroit être commis pour l'examiner, aimant mieux que l'on jette tout au feu, que d'y souffrir quelque erreur et le moindre danger d'infection.

Pour ce qui regarde mes mœurs, j'avoue à ma confusion que j'ai très-mal fait de m'ingérer à donner ici quelques avis spirituels, dans le peu d'occasions que j'en ai eues, quoiqu'à peu de personnes, mais aussi à quelques-unes de l'autre sexe. Ce malheur m'étoit déjà arrivé, lorsque vous m'en fîtes, Monseigneur, une très-juste et très-sage défense. J'en demande très-humblement pardon à votre Grandeur, comme encore d'y avoir donné depuis quelque atteinte. J'accepte de tout mon cœur telle punition qu'il lui plaira de m'imposer pour ce chef, aussi bien que pour mes autres transgressions, si celle d'une très-étroite réclusion, où je suis entré après une prison de onze ans, ne paroît pas suffisante.

J'ai dit que de bonnes et de saintes ames étoient quelquefois livrées, par un secret jugement de Dieu, à l'esprit de blasphême; ce qui a scandalisé quelques personnes. Cependant plusieurs graves auteurs l'on écrit, entre autres saint Jean Climaque. On convient que ces horribles paroles sont formées par le démon, qui remue les organes de la personne qui le souffre malgré elle. Je n'ai jamais conseillé de consentir à cet état, ni d'y entrer, ni je n'ai pris aucune part à cette terrible épreuve; de laquelle même je me défendis, lorsqu'elle me fut intérieurement proposée, il y a quinze ou seize ans, aimant mieux être sacrifié à toute autre peine, qu'à la moindre ombre d'un mépris de la divine Majesté. Ayant ici connu deux personnes livrées à cette affreuse humiliation, je les ai consolées et aidées sans y participer.

J'ai dit que de bonnes et saintes ames sont quelquefois livrées à des peines d'impureté, soit à un esprit ou à un état qui leur en fait souffrir de cruels effets, sans que l'on puisse pénétrer comment cela se fait : je ne l'ai pas avancé de mon chef. J'ai trouvé en divers pays des directeurs qui disent l'avoir reconnu; mais je n'en ai jamais donné de sûreté, ni aucune certitude, comme l'ont fait quelques-uns, et principalement Molinos. Au contraire, je disois que ces terribles épreuves, supposé qu'il y eût du dessein de Dieu, devoient faire perdre toute assurance et toute confiance en sa propre justice. Je n'ai jamais prétendu non plus en faire une règle générale, ou un moyen nécessaire. Bien loin de là, j'ai toujours cru que le cas étoit très-rare, posé qu'il y en eût; et j'avoue de bonne foi, qu'après les divines lois et Ecritures, desquelles cette maxime s'écarte, rien ne me la rendit plus suspecte, que d'apprendre qu'en divers lieux plusieurs personnes s'y laissent entraîner. Ainsi je n'ai pas pensé que la pente que j'avois à croire qu'il pût en cela y avoir du dessein de Dieu, et une humiliation sans péché, fût contraire à la profession de foi catholique que j'ai toujours très-sincèrement faite, et

que constamment je préfère à tout; puisque je n'attribuois cela qu'à une volonté de Dieu extraordinaire et du tout impénétrable, qui cause un moins cruel qu'incompréhensible martyre aux ames qui y sont abandonnées. C'est ainsi que je raisonnois.

Dieu me sera témoin que je n'ai jamais fait d'assemblées pour parler sur ce point, que de ma vie je n'en ai conféré qu'avec très-peu de personnes, et que même je n'en ai pas touché un mot à qui que ce soit, jusqu'à ce que j'aie été prévenu; excepté seulement que j'en écrivis à un grand personnage en Italie, pour lui demander conseil. Sa réponse fut négative et très-orthodoxe. Ainsi, sans des avances qui m'ont été faites, je n'en aurois pas ouvert la bouche, comme effectivement je n'en ai pas parlé à qui ne m'en a pas donné l'ouverture.

Bien loin d'affecter d'être chef de secte, comme on me l'impute, Dieu sait que je n'ai jamais cherché à y engager personne, et que je voudrois voir tout le monde bien acquis à Jésus-Christ par amour, et soumis à l'Eglise son épouse. Non-seulement je n'ai ni relation ni commerce de lettres; mais je bénis Dieu de me voir toujours plus en état de n'en avoir point du tout, et de ce qu'une étroite prison me rempare contre ma fragilité, et contre les surprises de l'ennemi; promettant de plus de n'avoir jamais de tel commerce, à moins qu'on ne me le permît, quand même j'en trouverois les moyens.

Je ne sais si l'on peut me convaincre d'avoir donné dans aucune autre des erreurs de Molinos, que dans celle dont j'ai parlé. Pour moi je ne l'ai pas reconnu; et pour ce qui est de celle-là, je la rejette et déteste véritablement, aussi bien que toutes les autres, dont, grâce à Jésus-Christ, je connois enfin clairement l'abus et les pernicieuses conséquences.

Je n'ai pas compris, et l'on ne m'a pas fait connoître, qu'il y eût dans mon livre *Analysis*, ou dans quelque autre de mes écrits aucune des erreurs des nouveaux mys-

tiques, quoiqu'on mêle mon nom avec les leurs en censurant leurs maximes, que j'ai toujours rejetées et expressément réfutées, il y a plus de dix ans, comme on le pourra voir dans ma seconde Analyse, que j'ai prié qu'on remît à votre Grandeur. J'ai bien mérité cette confusion par ma trop grande imprudence, et vraiment folle conduite en beaucoup de rencontres. Je souscris volontiers à la condamnation qui a été faite de mon livre.

J'ai soutenu avec saint Jean Climaque et avec d'autres graves auteurs, la permanence et la durée ordinaire de l'oraison dans les ames qui la possèdent fort élevée et parfaite. Mais je n'ai pas décidé si cela se fait par un même acte physiquement continué, ou seulement par une continuité équivalente, qui consiste dans une suite très-facile de plusieurs actes, dont l'interruption et la succession n'est presque pas aperçue; ce qui me paroît plus vraisemblable.

Je suis tombé dans des excès et des misères, de la nature de ceux dont j'ai parlé ci-dessus : je l'avoue avec repentance et avec larmes. Mais en même temps que je confesse mon iniquité contre moi-même, je me crois obligé d'ajouter que je mentirois, si je disois que c'eût été à dessein de séduire personne, ou seulement de me satisfaire, *absit*, ou par le même principe qu'on le fait dans les désordres du monde. On peut voir dans mes écrits, où je dépeins naïvement mon intérieur, n'écrivant que pour moi-même, l'estime, l'amour, l'attachement et la souveraine préférence que Dieu m'a donnée pour sa volonté et pour ses lois. Me voir avec cela livré et précipité, par un enchaînement de folie et de fureur, à des choses que sa loi défend, sans perdre le désir de lui être conforme en tout; n'y être tombé qu'après les consentemens réitérés qu'il a exigés de moi plusieurs fois pour tous ses plus étranges desseins sur moi, m'en faisant en même temps prévoir et accepter les plus terribles suites : c'est ce que je n'ai jamais pu comprendre moi-même,

bien

bien loin que je présume de le faire comprendre et approuver aux autres. Mon Dieu, sous les yeux de qui j'écris ceci, sait combien de prières je lui ai adressées, et combien de larmes j'ai versées en sa présence, pour le conjurer de me délivrer d'une telle misère, ou bien de me la changer contre toute autre peine, et de me couvrir de tous opprobres plutôt que de permettre que je me séduisisse moi-même, ou que j'en trompasse d'autres par des endroits si glissans et si dangereux. Il est vrai qu'en même temps je m'abandonnois pour cela même à sa toute absolue et toute-puissante volonté, supposé qu'il y allât de sa gloire; ne pouvant lui refuser rien de tout ce à quoi il lui eût plu de me sacrifier, soit pour le temps ou pour l'éternité.

Il est bien certain qu'on en excepte toujours le péché; puisque c'est pour ne déplaire pas à Dieu même par une imperfection, ou par la moindre propriété et recherche de soi-même, qu'on en vient jusque là, selon qu'on s'y sent porté par la plus haute résignation, que pour cet effet on appelle l'extrême abandon. Voilà très-sincèrement comme cela m'est arrivé, et comme la vérité me le feroit protester en confession et sur l'échafaud, ou au lit de la mort.

Grâce à Dieu, j'en suis bien revenu. Depuis un temps considérable je me trouve affranchi de ces peines, et plus éclairé touchant ces illusions; espérant de la divine bonté que par les mérites de Jésus-Christ mon Sauveur, elle me fera la grâce de finir mes jours dans sa paix par la pénitence.

Après ce que je viens d'exposer, j'accepte par avance, et promets de suivre en tout point ce que l'on m'ordonnera touchant les dogmes et les mœurs; suppliant en même-temps que sans épargner ma personne, si l'on me trouve coupable, on épargne le nom et la réputation du corps dont je suis membre, et duquel j'ai été la croix et

l'opprobre depuis si long-temps, comme aussi les personnes qui pourroient être intéressées dans ma cause; promettant, avec l'assistance de mon Dieu, d'user à l'avenir de tant de retenue et de précaution, que l'on n'aura plus aucun sujet de se plaindre de moi.

J'ai cru que votre Grandeur ne désapprouveroit pas la liberté que j'ai prise de lui faire cette très-humble remontrance et sincère protestation; et abandonnant le tout à sa bonté pastorale et à son équité, je la supplie de souffrir que je me jette à ses pieds pour lui demander sa sainte bénédiction.

Dom François LA COMBE.

A Lordes, ce 9 de l'an 1698.

LETTRE CCXXVIII.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur le bon effet qu'avoit opéré la lettre du nonce; les questions traitées dans un écrit de M. de Cambrai; et la manière dont avoient voté les examinateurs dans plusieurs congrégations.

La lettre de M. le nonce a fait tout l'effet qu'on pouvoit espérer. Le Pape est résolu d'accélérer cette affaire, et a donné des ordres précis pour cet effet; ce qui a fort alarmé nos parties. Je trouve votre *Préface* admirable : j'espère qu'elle achevera de convaincre les plus opiniâtres; du moins donnera-t-elle une grande lumière. On attend ici une réponse de M. de Cambrai contre l'Instruction pastorale de M. de Paris. Dans son livre, *Veræ oppositiones*, il réduit tout à deux questions : l'une regarde la nature de la charité; il prétend que vous voulez que la vue de la béatitude soit l'objet formel et spéci-

fique de la charité : l'autre regarde la contemplation passive. Il le doit donner encore en français. Je ne le croyois pas si fécond à produire des livres inutiles, ou même mauvais.

Il y eut congrégation mercredi, où parlèrent le général des Carmes et le sacriste en faveur du livre. Dimanche on examina la matière de l'indifférence : cinq parlèrent, Alfaro et Gabrieli en faveur du livre; Miro, le procureur-général des Augustins, et Granelli contre. Ils dirent des choses si fortes et si plausibles, que Alfaro, Gabrieli et les autres du parti sortirent fort mortifiés. Le cardinal Noris loua Granelli après la congrégation, et lui dit que c'étoit-là la manière dont il falloit voter. Les autres parleront demain, et on verra à la fin quel parti prendront l'archevêque de Chieti, le sacriste et le général des Carmes. S'il y a une ligue entre eux, ils ne changeront point.

J'ai fait une observation sur cette matière, dans le même style que celle que vous avez reçue; mais je ne sais si elle fera quelque impression sur eux. Il y a long-temps que le procureur-général des Augustins m'a dit, qu'on ne devoit pas prétendre leur faire entendre raison.

J'eus hier une longue audience de M. le cardinal de Bouillon, en lui présentant votre Préface. *Expiscari quærit;* il faut se tenir sur ses gardes, sans pourtant taire ce qui fait à la cause. Il témoigna être content, et il fut obligé de convenir de beaucoup de chefs.

Les Carmes obtinrent, samedi dernier, contre les Jésuites un décret de la congrégation du concile,

imposant silence de part et d'autre sur les contestations que Papebroch avoit excitées sur leur descendance d'Elie. Cette même congrégation se trouva partagée, il y eut samedi huit jours, sur l'affaire de Palafox. Il s'agit de savoir si on informera de sa vie et de ses mœurs pour procéder à sa canonisation, que le roi d'Espagne sollicite aussi bien que le clergé de ce royaume. Les Jésuites se sont opposés au décret de permission qu'on demandoit, chose assez extraordinaire; car ils auroient pu s'opposer dans la suite de la procédure. La congrégation fut partagée. Casanate, Noris, Ferrari, d'Aguirre, Guidiche, Marescotti furent d'avis d'accorder la licence d'informer : Colloredo, Sacchelli, Albane, Nerli, Acciaoli, Barberin le jeune et Cenci furent d'avis de la refuser : Durazzo fut douteux, et la décision fut renvoyée au Pape. Ceux qui souhaiteront de se faire canoniser, doivent prendre garde de ne rien écrire contre la Société. Je suis avec un profond respect, etc.

A Rome, ce mardi 11 mars 1698.

Je suis fâché que vous n'ayez pas eu de bonne heure la réponse de M. de Cambrai à la *Déclaration :* je la crois imprimée à Lyon. Le livret, *Veræ oppositiones*, me paroît impression de Flandres : il est de la grosseur de la réponse au *Summa doctrinæ*. Je les ai tous; mais il n'y a pas moyen de s'en défaire. J'attends votre réponse en latin. Je vous enverrai, l'autre ordinaire, mon observation.

LETTRE CCXXIX.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Il lui rend compte des dernières conférences.

J'ai reçu votre lettre du 17 février. Je viens de rendre compte à M. de Paris de l'état de l'affaire : il n'y a rien de nouveau. Le Pape presse toujours, et a ordonné que chaque examinateur ne parlât que demi-heure. Dans la dernière conférence, qui se tint dimanche, cinq parlèrent : Alfaro et Gabrieli à leur ordinaire ; Granelli, le Mire et le procureur-général des Augustins parlèrent avec l'applaudissement du cardinal Noris et du cardinal Ferrari, qui dirent que c'étoit ainsi qu'il falloit parler : on examinoit l'indifférence. On espère toujours de l'archevêque de Chieti ; mais on ne peut compter sur rien : tout le reste est dans la même disposition.

Votre *Préface*, si elle est entendue, doit opérer la décision : nous n'oublions rien pour la faire entendre. Les ouvrages latins sont essentiels pour les cardinaux. A l'égard de la condamnation du livre, elle est assurée : mais puisqu'on y est, il seroit bon qu'on qualifiât les propositions. Le Pape est toujours dans la même disposition à ce sujet, aussi bien que le cardinal de Noris, le cardinal Ferrari et les gens bien intentionnés, et qui aiment l'honneur du saint Siége. Le cardinal de Bouillon et les Jésuites sont furieux : ils disent que le Roi sera content, pourvu qu'on juge vite, pour ou contre : on croit

bien le contraire. Le Mémoire a fait des merveilles.

Je parle à présent très-doucement, parce que je sais que le Pape et les cardinaux sont sur leurs gardes contre la cabale. Mais ce n'a pas été sans peine qu'on leur a fait voir clair. Imaginez l'embarras où j'ai été cinq mois, tout seul à la lettre; et le Pape et les cardinaux prévenus : à présent cela va bien, il faut seulement empêcher *pasticcio*.

J'ai vu le cardinal Spada un moment hier; je lui ai témoigné être très-content. Je sais comment il faut parler au cardinal Ferrari, qui admire ce qu'il a lu de la *Préface* : il prend la chose sérieusement, et craint seulement qu'on ne veuille trop précipiter. Il a été content de ce que je lui ai dit là-dessus : il ne veut pas *pasticcio*, et a raison, pour l'honneur du saint Siége. Le cardinal Noris va bien aussi. Dans huit jours nous verrons mieux ce qu'on doit espérer de tous les examinateurs.

Il est arrivé ici une réponse de M. de Cambrai à la Lettre pastorale de M. de Paris. Ce prélat a écrit une grande lettre pathétique et engageante aux examinateurs.

Les cardinaux ont été partagés sur l'affaire de Palafox. Le cardinal Noris a été pour ce saint contre les Jésuites : on s'en est remis au Pape.

Le cardinal de Bouillon a été très-surpris de votre dernière lettre. Il m'a assuré qu'il avoit dit que les deux plus grands évêques de France, et ses meilleurs amis, étoient vous et M. de Cambrai; et qu'il pensoit ainsi. Tous les honnêtes gens sont ici scandalisés contre lui à mon sujet sur cette imposture, qu'on ne doute pas qu'il n'ait été bien aise qui cou-

rût en France, par un esprit de vengeance et un coup de désespoir. Cela n'a jamais fait en ce pays aucune impression, que contre lui et les Jésuites. Je vais tête levée, et sans rien craindre; parce que je n'ai jamais rien eu à appréhender et que tout ce que je vous ai mandé au sujet de la maison qu'on dit me vouloir tant de bien et tant de mal, est faux manifestement. Il n'y a ici personne à qui ces discours aient donné de moi la moindre idée désavantageuse. J'ai évité jusqu'aux occasions les plus innocentes de faire parler : jamais, en quelque temps que ce puisse être, je n'ai constamment vu et fréquenté que les plus honnêtes gens; ce qui a peut-être causé un peu d'envie.

Rome, ce 11 mars 1698.

LETTRE CCXXX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur quelques ouvrages de M. de Cambrai, et la réponse qu'on devoit lui faire.

J'ai reçu votre lettre du 25 février : le paquet étoit en bon état. Je commence par vous louer d'avoir écrit directement à M. de Paris. La réponse de M. de Cambrai à la *Déclaration des trois évêques*, se répand ici avec trois lettres de ce prélat contre M. de Paris, bénignement outrageuse et moqueuse. Il faut de nécessité qu'il y fasse réponse. Voilà ce que nous cachoit M. de Cambrai, lorsqu'il offroit de se taire si nous nous taisions. Comme il continue à se donner pour un évêque opprimé et persécuté, il

faudra que nous parlions là-dessus, et que nous montrions que les airs plaintifs ont toujours accompagné les airs schismatiques.

On imprime trois discours latins, dont le premier sera *Mystici in tuto*, en faveur du père Philippe (*); le second, *Schola in tuto*; le troisième, qui emportera la pièce, *Quietismus redivivus*. Je travaille à faire qu'on prouve par actes la liaison du père La Combe, de madame Guyon et de M. de Cambrai. Il faut espérer qu'à cette fois la tour de Babel et le mystère de la confusion sera détruit. Vous pouvez, en attendant, choisir les endroits de ma *Préface* sur l'Instruction pastorale de M. de Cambrai, les plus convenables aux dispositions que vous connoissez, pour les mettre en latin. Je suis bien aise des nouveaux ordres du Pape, et de ce que vous me mandez de M. le cardinal Casanate.

Le Roi ne cesse point de presser la Cour de Rome par M. le nonce. Sa Majesté a redoublé ses ordres au cardinal de Bouillon, pour le rendre responsable des lenteurs.

J'ai bien compris votre récit : je l'envoie à mon frère par l'exprès qui porte cette lettre à Paris. Vous voyez; faites comme vous dites : nul ressentiment, mais les mettre au pis, et leur ôter tout prétexte.

Mercredi dernier, avant mon départ, fut déclaré le mariage de M. le comte d'Ayen avec mademoiselle d'Aubigné. Le Roi lui donne huit cent

(*) Général des Carmes-Déchaussés, l'un des consulteurs, qui craignoit que la condamnation du livre des *Maximes* n'entrainât celle des ouvrages de sainte Thérèse, du bienheureux Jean de la Croix, et de plusieurs autres Saints mystiques.

mille francs, outre cent mille en pierreries : la survivance des gouvernemens de Perpignan et de Berri, dont le dernier qui est au père de la mariée, le cas échéant, sera vendu au profit de la mariée. Le cardinal de Bouillon sera bien aise (*).

A Meaux, ce 17 mars 1698.

LETTRE CCXXXI.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur un écrit que cet Abbé avoit fait; sur ceux que M. de Cambrai venoit de distribuer, et sur la satisfaction qu'on avoit de la *Préface* de Bossuet.

Avant l'arrivée de votre *Préface* j'avois fait une observation sur l'indifférence, qu'on avoit distribuée à quelques examinateurs. Je vous l'envoie, afin que vous jugiez si je ne m'écarte point. Je l'ai faite au goût de ce pays-ci, et dans leur style. Je vous envoie le livret *Veræ oppositiones*, qu'ils ont distribué en latin et en français. M. l'abbé envoie à M. de Paris trois lettres imprimées contre sa Lettre pastorale, qu'on commença à distribuer dimanche dernier. Elles sont de même caractère que la réponse à la *Déclaration* : je les crois imprimées à Lyon. On devroit vous en envoyer : il faudroit charger M. Anisson de Lyon de vous faire passer un exemplaire de ce qui s'imprime en cette ville sur cette matière. J'ai toutes les pièces; mais ce n'est pas sans peine qu'on peut les recouvrer. M. de Cambrai

(*) On comprend quel contentement le cardinal de Bouillon devoit avoir de ce mariage; car tout le monde sait qu'il étoit ennemi déclaré de la maison de Noailles.

donne le change partout dans ses lettres, et tâche de faire naître mille questions de pure possibilité, pour noyer le véritable état de la question : vous en jugerez mieux que moi.

J'ai fait vos complimens à Massoulié, à Granelli et au procureur-général des Augustins, qui les ont reçus comme ils devoient. Ils sont très-contens de votre *Préface*, et elle donnera de grands éclaircissemens. Les autres continuent toujours à vouloir excuser le livre. On croit qu'ils changeront, du moins quelques-uns d'eux, à la conclusion de l'affaire, quand les articles seront discutés, et qu'il faudra donner leur suffrage. On commença dimanche à examiner les épreuves du dixième article. Le Pape presse toujours le jugement. Je portai hier votre *Préface* au père Dez : je le trouvai fort échauffé à justifier le livre. C'est chose pitoyable ; il ne comprenoit pas même le systême. Je lui dis que quand il auroit lu la *Préface*, s'il vouloit que nous eussions une conférence ensemble, j'étois persuadé qu'il se rendroit à la vérité. Il y a des gens qui tirent beaucoup de réputation de leur corps et de leur habit : s'ils étoient particuliers, ils n'auroient tout au plus qu'un mérite médiocre.

Sur l'affaire de Confucius, les Jésuites ont donné deux gros volumes, contenant plus de sept cents pages, pour réponse. On assure que le père Dez, qui en est l'auteur, a dit bien des injures à M. Maigrot ; que cet ouvrage est une traduction du livre du père le Tellier, et une compilation du père Couplet. On voit bien que ces deux volumes ne tendent qu'à différer le jugement de cette affaire,

ainsi que la multiplicité des livres que répand M. de Cambrai : c'est le même génie qui conduit ces deux affaires.

M. le cardinal de Bouillon est toujours à Albane. Le père Roslet, procureur-général des Minimes, vous fait ses complimens. Il a distribué l'Instruction pastorale de M. de Paris en son nom, et cela a fait un bon effet ; car cela prouve l'union des prélats, et dissipe les mensonges qu'on avoit répandus. Monsieur l'abbé vous mandera le reste des nouvelles : nous attendons votre ouvrage latin. Je suis avec un profond respect, etc.

A Rome, ce 18 mars 1698.

LETTRE CCXXXII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur un nouvel artifice employé pour étrangler l'affaire, l'audience très-favorable qu'il avoit eue de Sa Sainteté ; et les conférences des consulteurs.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 24 février.

Les affaires sont en même état. Le Pape veut finir, et continue de presser. Il vouloit, par l'insinuation du cardinal de Bouillon, qu'on ôtât l'affaire des mains des examinateurs, et la faire passer, dans l'état où elle est, à la congrégation des cardinaux. On l'a proposé au saint Office ; on en a vu l'impossibilité. On s'est bien aperçu du dessein de faire échouer les bonnes intentions de Sa Sainteté et du

Roi, en étranglant une affaire, qui, n'étant point discutée d'abord, étoit hors d'état d'être examinée par les cardinaux, et jugée comme il faut. Cela alloit à un *donec corrigatur*, ou à une nouvelle impression du livre avec des notes, ou tout au plus à une prohibition du livre très-légère. J'ai prévu le coup dès le premier moment : le cardinal Noris, le cardinal Ferrari et le cardinal Casanate s'y sont opposés, et ont été suivis de tous.

Voyez un peu, je vous prie, l'esprit de ces gens-ci. Ils ont voulu d'abord éterniser l'affaire ; puis le cardinal de Bouillon pressé, et voyant qu'on veut examiner et finir bien, faisoit étrangler l'affaire, pour en rendre l'examen douteux et impossible, et la décision injurieuse aux évêques, au Roi et au Pape. Il sacrifie tout aux Jésuites et à sa vanité, qu'il croit être intéressée à soutenir M. de Cambrai. Il n'a rien moins que haine contre moi, voyant le peu de cas que je fais de ses misérables finesses, et le peu d'effet que ses impostures ont produit à Rome. Je ne puis assez vous dire le mépris que cela a achevé de donner de lui. Il est vrai que je l'ai pris d'un ton bien haut ; mais il s'agissoit de tout pour moi ; et quand on n'a rien à se reprocher, on est bien fort. Ma douleur et ma mélancolie n'ont pas laissé d'être extrêmes par rapport à la France, qui ne voit pas ce qu'on voit ici.

Je vous avoue que je ne suis pas sans crainte au sujet de la gazette de Hollande : je souhaiterois, pour ma satisfaction, si elle a parlé de cette fable, ou même quand elle n'en auroit pas parlé, qu'on y fît mettre l'article que je vous envoie, ou

à peu près : on pourroit aussi, par le moyen de M. l'abbé Renaudot, l'insérer dans les avis à la main de Paris, qui vont partout : « Toutes les lettres de » Rome portent la fausseté entière des bruits ré- » pandus en France sur M. l'abbé Bossuet, qui » poursuit à Rome la censure du livre de M. de » Cambrai, et qui n'en partira pas que l'affaire ne » soit terminée. On peut ajouter qu'il a souvent au- » dience de Sa Sainteté à ce sujet, et des cardi- » naux ». Cela ne laisse pas, sans affectation, de justifier, quand la vérité y est, et qu'on me voit ici faire ce que j'y fais.

Je ne vous en parlerai plus, si je puis m'en taire ; j'en ai honte. Il faut que je leur aie donné bien peu sujet de me critiquer, pour avoir inventé une fausseté pareille. La vérité est, que je ne vais nulle part, et que je n'ai jamais fait un pas que j'aie caché, hors quelques-uns à présent, encore très-rarement, par rapport à ce que vous savez. Mais le cardinal de Bouillon et les Jésuites sont fâchés de me voir ici distingué de tout le monde, indépendamment d'eux.

Je vis avant-hier le père Dez, qui fit l'étonné de l'imposture : il m'assura qu'on ne lui en mandoit rien de Paris. Il me dit qu'il vouloit en écrire au père de la Chaise, et lui rendre témoignage de mon innocence : je l'acceptai. Je me plaignis un peu à lui de la protection que les Jésuites donnoient si publiquement à M. de Cambrai ; il s'en défendit fort pour lui, et très-légèrement pour les Jésuites. Du reste, je lui donnai mille témoignages d'amitié de votre part et de la mienne.

J'ai cru qu'il étoit temps et à propos d'aller aux pieds de Sa Sainteté, n'ayant qu'à le louer dans les conjonctures présentes. J'y allai donc samedi : il me donna toutes sortes de marques de bonté en particulier, et me témoigna une considération et une estime infinie pour vous. Il me demanda pourquoi j'avois été si long-temps sans le venir voir. Je lui fis entendre que les évêques n'étant pas parties dans cette affaire, mais seulement témoins nécessaires, appelés par M. de Cambrai, je n'avois pas cru qu'il fallût l'importuner de leur part, connoissant d'ailleurs ses bonnes intentions. Il fut fort aise quand je lui ajoutai que je regardois comme un miracle ses favorables dispositions, et qu'il falloit qu'il eût été inspiré de Dieu, pour avoir résisté aux insinuations que je savois qui lui avoient été faites contre la vérité. Je lui témoignai, de la part des évêques, la joie et la satisfaction qu'ils avoient reçue du choix des deux cardinaux, pour régler les conférences et finir les disputes. Sur ce mot de dispute, il m'assura que ce n'avoit jamais été son intention de faire disputer, que cette méthode étoit pernicieuse. Je l'assurai que j'en étois persuadé, et qu'on le voyoit bien par l'ordre qu'on tenoit à présent, et la diligence avec laquelle on travailloit, qui ne pouvoit être plus grande. Vous le voyez, me dit-il, et je suis charmé que vous en soyez content.

Je fus encore bien aise de le prévenir sur les écrits, que vous et les évêques de France jugez à propos d'opposer aux nouvelles illusions de M. de Cambrai. Je savois qu'on l'avoit voulu animer là-dessus : je lui en dis toutes les raisons par rapport à la France,

et tâchai de n'oublier rien. Il me parla fort des écrits qu'on répandoit ici; mais cela regardoit ceux de M. de Cambrai, dont il paroît presque chaque semaine quelque chose de nouveau, ou en latin, ou en français. J'envoie à M. de Paris trois lettres de ce prélat contre lui, qu'il vous communiquera.

Enfin je finis par lui présenter votre Relation latine(1), croyant qu'il falloit que le juge fût instruit de tout. Il me promit de la lire exactement, et avec d'autant plus de plaisir et de satisfaction, m'ajouta-t-il, que vous m'assurez qu'elle est faite par M. de Meaux, à qui on doit ajouter une entière foi. Il voulut bien me louer en des termes, que je ne mérite que par ma bonne intention, mais qui feroient rougir de honte mes calomniateurs. Il m'ordonna de venir le voir plus souvent; ce que je ferai assurément, tous les quinze jours, et peut-être plus souvent, s'il est nécessaire. Comme je m'en allois, il me dit de me souvenir de vous écrire, qu'il vous donnoit sa bénédiction, et qu'il vous portoit dans ses entrailles. Il me parla avec indignation de madame Guyon.

Ce matin, j'ai vu M. Aquaviva, maître de chambre de Sa Sainteté : je l'ai informé de tout. La lecture de la Relation l'a fort surpris : il m'a assuré que les Jésuites lui avoient fait entendre tout le contraire, en décriant les évêques, et vous en particulier, comme animés par l'intérêt et la passion, et le Roi comme conduit en tout par madame de Maintenon. On n'oublie rien : tout est illusion et artifice.

On acheva dimanche les articles de l'indifférence.

(*) C'est celle qui est en tête du tome XI. (*Edit. de Vers.*)

Le sacriste parla deux heures, dans la vue d'excuser le livre, mais avec équivoque. On m'a assuré que depuis la lecture de votre *Préface*, il se repentoit de s'être si fort engagé pour les Jésuites; mais je ne fais aucun fond sur cet homme. On ne peut, pour le présent, savoir précisément à quoi se détermineront ceux qui veulent excuser M. de Cambrai. On ne vote pas encore; on ne fait qu'examiner les articles, par rapport aux propositions extraites : on réserve pour la fin de noter et qualifier.

L'archevêque de Chieti ne se trouva pas dimanche à l'assemblée; il devoit parler : je le crois irrésolu et incertain. Il n'y entend rien du tout, et est gouverné par les Jésuites. J'ai vu tous les examinateurs depuis quatre jours, hors Alfaro et le sacriste. L'amour naturel les démonte : ils ne savent plus comment défendre M. de Cambrai; ils n'y oublient rien cependant. Gabrieli me parle toujours comme devant à la fin condamner le livre; mais il a peine à qualifier les propositions : il avoue le péril qu'il y a de laisser subsister le livre, à cause des circonstances et équivoques. Je lui ai démontré qu'il n'y en avoit plus après votre *Préface*. Le père Philippe tremble pour les mystiques : il attend incessamment les Pères de France. Il a l'esprit très-faux, et prend toujours l'objection pour le principe.

Si cette division dure, je songe à faire proposer deux examinateurs assurés, le père Latenai, et le général de la Minerve, par le moyen de MM. les cardinaux Noris et Ferrari. C'est le seul canal sûr : il s'agit de les y faire entrer; j'y ferai mon possible.

Vous ne pouvez trop tôt envoyer vos écrits latins

sur

sur les observations, les notes et le nouvel amour naturel. Je fais relier votre livre pour le Pape et le cardinal Spada, à qui je le donnerai.

J'écris et continuerai de rendre compte de tout à M. l'archevêque de Paris.

On commença dès dimanche l'article des épreuves : Alfaro parla à son ordinaire. Je travaillerai incessamment à instruire les cardinaux, et j'ai déjà commencé.

Je ne saurois assez vous prier, vous et vos amis, de faire connoître la fausseté de ce qui me regarde. Je vous prie de ne pas oublier monseigneur le Dauphin : il est très-dangereux qu'il ne prenne des impressions qui dureroient toute la vie. Vous pouvez même vous plaindre de M. le cardinal de Bouillon, s'il n'a pas daigné me rendre justice là-dessus. Il faut insister sur ce que je ne vas jamais dans cette maison : cela me paroît démonstratif, et est public ici. Je n'y ai jamais été que comme je vous l'ai dit. Il y a dix mois que je n'ai parlé aux dames de cette maison, qu'aux assemblées publiques, et cela depuis ma prétendue aventure, pour donner un démenti solennel à mes ennemis.

Il ne faut pas que M. le nonce cesse d'écrire. Il est surtout important qu'il marque qu'on souhaite une censure qualifiée : l'un ne sera pas plus long que l'autre. Je ne me rebute pas, Dieu merci : j'aurois pourtant pour ma santé un peu besoin de repos ; mais j'espère aller jusqu'au bout.

Rome, ce 18 mars 1698.

LETTRE CCXXXIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les calomnies débitées contre lui, et la forme de la condamnation du livre de M. de Cambrai.

Je ne vous dirai qu'un mot, et sur votre affaire, parce que je n'ai reçu votre lettre du 4, qu'hier fort tard, et que j'ai passé la matinée à écrire à la Cour sur votre affaire, que j'ai réduite à un mémoire plus court, craignant que votre lettre à madame de Maintenon ne fût trop longue. J'envoie le tout par un exprès à M. de Paris, et à Versailles. On fera ce qu'il faut, ne soyez en peine de rien. Dieu vous aidera, si vous apprenez à mettre en lui de bon cœur votre confiance. M. Phelippeaux vous fera part de ce que je lui écris.

Si l'on veut s'en tenir à une condamnation générale du livre de M. de Cambrai, il faudra bien s'en contenter en faveur de la brièveté.

A Meaux, 24 mars 1698.

LETTRE CCXXXIV.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS,

A L'ABBÉ BOSSUET.

Il lui parle des obstacles qu'il avoit à éprouver, d'une proposition du cardinal de Bouillon, du procureur-général des Minimes, lui promet ses bons offices, et l'exhorte à ne pas se décourager.

Je réponds par celle-ci, Monsieur, à vos deux lettres du 25 février, et du 4 de ce mois. Vous me faites grand plaisir de me mander, surtout dans l'absence de M. de Meaux, ce qui se passe dans notre affaire. Je vois la peine qu'elle vous donne toujours, et les efforts de la cabale pour soutenir la mauvaise cause; mais j'espère de la bonté de la nôtre, et des bonnes intentions du Pape, que vos soins auront enfin le succès que nous pouvons désirer. La proposition de M. le cardinal de Bouillon a, comme vous dites, du bon et du mauvais : ainsi il faut bien examiner dans quelle vue il l'a faite; et puisque nous avons tant attendu, il vaut mieux attendre encore un peu plus, et avoir une condamnation plus forte. J'ai bien de la joie que vous soyez content du père procureur-général des Minimes : je vous prie de concerter toujours avec lui; vous pouvez vous fier à sa sagesse et à ses lumières. Il connoît la Cour où vous êtes, et il a beaucoup de capacité et de piété.

Je viens promptement à vos affaires particulières,

et vous dis d'abord que j'y ai pris beaucoup de part, et vous ai fort plaint d'une pareille injustice. Je puis vous assurer, Monsieur, pour votre consolation, qu'on en est fort revenu présentement. Je porterai demain votre lettre à Versailles, et la présenterai après-demain à madame de Maintenon : j'y ajouterai ce que je sais d'ailleurs ; mais je ne ferai par-là que confirmer ce que je lui ai déjà dit ; car je lui en ai parlé comme il falloit pour vous. J'en parlerai aussi au Roi : je ferai tout ce qui dépendra de moi pour effacer les impressions qu'on a voulu lui donner contre vous, et j'espère que nous en viendrons à bout. Ne vous découragez donc point : gardez-vous bien de donner dans le piége qu'on vous tend, pour vous faire sortir de Rome et abandonner l'affaire que vous soutenez. Forcez, par une conduite précautionnée, vos calomniateurs à se dédire ; ou du moins ceux à qui ils en auroient imposé, à changer de sentiment : après cela tenez-vous en repos. Comptez que j'aiderai M. de Meaux de mon mieux à vous en procurer, et qu'en cette occasion, comme en toute autre, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour vous persuader, Monsieur, de la sincérité avec laquelle je vous honore parfaitement.

Conflans, 24 mars 1698.

LETTRE CCXXXV.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur le bon effet que la Relation du prélat avoit produit sur l'esprit du Pape; les sentimens du cardinal Spada pour lui; et sur ce qui s'étoit passé dans la dernière conférence.

Je viens d'écrire une très-longue lettre à M. de Paris, où je lui rends compte de tout, et des dispositions du Pape, du cardinal de Bouillon et des Jésuites, qui sont les mêmes.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 3 mars.

Depuis ma dernière, j'ai su l'effet que votre Relation avoit produit sur l'esprit du Pape. Il se la fit lire deux fois, et cette lecture fit sur lui une grande impression. C'est monseigneur Geraldini, secrétaire des Brefs, qui la lui lut, et qui me le dit après, et combien le Pape en avoit été content. Il étoit essentiel, dans la circonstance où la cabale fait les derniers efforts, de lui imprimer bien dans la tête la suite de toute cette affaire, qui justifie si bien votre procédé, et fait connoître M. de Cambrai. Je dois incessamment joindre à votre premier écrit, envoyé à M. de Cambrai, un extrait très-court de votre *Préface*, le tout en Italien, pour le faire lire au Pape par la même personne, qui me l'a promis. Il faut qu'on soit ici aveugle pour résister à la lumière de cet ouvrage, qui confond et confondra à jamais l'erreur et M. de Cambrai.

Je vis samedi le cardinal Spada, qui me reçut à

merveille : il est très-content de votre lettre, que M. le nonce lui a envoyée par le dernier ordinaire. Il m'a assuré que le Pape, à qui il l'avoit lue, en étoit très-satisfait. Il n'avoit pas encore reçu les deux livres pour lui et pour le Pape : il les alloit envoyer chercher au courrier. Je lui dis que j'en avois deux prêts : il me répondit qu'il attendoit les siens. Effectivement, avant que de recevoir votre lettre, j'avois été chez lui avec un livre pour le Pape et un autre pour lui, et votre lettre. Je ne le pus voir ; et revenant chez moi, je reçus votre lettre par laquelle vous m'appreniez que vous vous étiez adressé à M. le nonce. Il m'assura qu'il n'étoit plus question de communication d'écrits. Il approuve toutes vos raisons et tous vos procédés : il convient des vains prétextes que M. de Cambrai allègue pour alonger ; mais il m'ajouta que le Pape vouloit finir absolument. Je fus très-content de cette audience.

Monseigneur Giori m'a confirmé les mêmes choses, et que le Pape étoit très-content de votre lettre, de vous et de votre relation. L'assesseur, depuis deux jours, lui a voulu brouiller la cervelle sur le livre de M. de Cambrai, lui parlant des théologiens qui étoient pour lui. La cabale est plus furieuse que jamais, soutenue des Jésuites publiquement, et du cardinal de Bouillon à l'ordinaire.

Les cardinaux Ferrari et Noris m'ont parlé dans le même sens que le cardinal Spada, sur les délais et les communications. Autant qu'on peut s'expliquer clairement contre le livre, ils l'ont fait : avec cela je me défie de tout, tant la cabale est unie et puissante.

Le cardinal Spada m'a dit que vous n'étiez pas partie dans le procès, mais témoin nécessaire, appelé par M. de Cambrai.

Le cardinal Noris m'a assuré que M. de Chanterac demandoit du temps pour que M. de Cambrai vous répondît, mais inutilement : il y avoit long-temps que je les avois prévenus.

Il y eut conférence avant-hier, jour des Rameaux : quatre parlèrent; la matière des épreuves fut achevée d'être examinée. Le père Massoulié parla, le Carme, le maître du sacré Palais et le sacriste dans les mêmes principes et les mêmes vues que ci-devant. Ils ont tous lu la *Préface ;* mais la prévention, ou plutôt l'engagement est étrange du côté des partisans de M. de Cambrai. Ils veulent le défendre, malgré lui, contre les sens qu'il donne lui-même à son livre : ils le contredisent en tout manifestement : ils prétendent trouver les mêmes propositions dans leurs mystiques. Que ne trouveroit-on point partout, si l'on vouloit procéder ainsi ? Les plus grandes erreurs se trouveroient dans tous les Pères ; mais il est impossible de leur rien faire entendre. Ils ne le veulent pas : ils se font céler quand je les vais voir ; le sacriste l'a fait trois fois depuis huit jours. Presque tous, hors Alfaro, m'ont fait dire que la conclusion sera différente, et que je serai content ; mais je n'en crois rien.

Qui peut douter, en voyant l'union de tous les membres de la cabale, et sa force malgré les démonstrations du Pape et du Roi, des intentions du cardinal de Bouillon et des Jésuites? Ce cardinal biaise ; il n'y a point en lui de sincérité. Son but est de faire

croire au Roi qu'il presse le jugement de l'affaire : il veut que le Pape l'écrive au nonce; mais en même temps il assure que le Roi ne se soucie pas que cela finisse bien ou mal. Il fait agir son secrétaire, comme pour presser ; mais ce sont toutes fausses démarches : son unique dessein est de paroître vouloir contenter le Roi. Encore un coup, il est furieux plus que jamais.

Rien qui fasse un plus mauvais effet pour la personne du Roi, que de voir à Rome le cardinal de Bouillon opposé aux intentions de Sa Majesté, et qui se moque de lui. Cela va jusqu'à faire craindre aux ambassadeurs d'Espagne et d'Allemagne, que le Roi n'envoie à Rome un ambassadeur : ils s'en sont expliqués, c'est tout ce qu'ils appréhendent le plus; car ils se jouent ici du Cardinal de Bouillon et le méprisent. Vous savez bien que je me suis toujours exprimé de la sorte ; c'est la vérité qui me fait parler.

La première conférence se tiendra le jeudi d'après Pâque : assurément on ne perd plus de temps. Je fais traduire en italien la Déclaration du père La Combe, de l'avis du cardinal Casanate, qui n'a jamais avancé ce qu'on lui fait dire. Je mande à M. l'archevêque de Paris, qu'il seroit d'une grande utilité d'avoir, par actes authentiques, la preuve de la liaison du père La Combe avec M. de Cambrai : il ne faudroit pas perdre de temps. J'ai vu le cardinal Nerli, qui m'a paru fort opposé à l'idée de M. de Cambrai sur la béatitude exclue.

Le père Estiennot m'a dit qu'on lui mande de Paris, que les Jésuites me justifient partout au sujet de la fable que l'on a répandue sur mon compte.

Il est plus que certain que le cardinal de Bouillon en est l'auteur, et qu'il l'a fait écrire par les Jésuites. Si l'on veut à présent me rendre justice, il me semble qu'on doit être entièrement convaincu de mon innocence. Tout ce que je vous ai marqué ou aux autres, sur cet article, est la pure vérité. Je vous conjure de ne rien oublier pour la faire connoître telle qu'elle est, surtout au Roi, à madame de Maintenon et à monseigneur le Dauphin. Si le Roi pouvoit donner quelque marque publique du peu de cas qu'il fait de cette fable, ou en m'accordant quelque grâce, ou en disant une parole, cela seul seroit capable de me tirer du fond de tristesse et de douleur où je suis plongé. J'oserois avancer que mon innocence et ma bonne intention le méritent.

Vous ferez fort bien de nous envoyer vos écrits latins ; il faut convaincre les personnes dans une langue qu'elles entendent : nous y suppléerons comme nous pourrons. S'ils ne sont pas nécessaires, nous ne les publierons pas.

Si tout ce que le cardinal de Bouillon écrit au Roi, est aussi vrai que ce qu'il lui mande sur le livre de M. de Cambrai, jugez de ce qui en est. C'est son secrétaire qui fait toutes ses lettres : il a une manière d'écrire agréable, il n'a que cela de bon ; du reste c'est un étourdi. Le cardinal de Janson le connoît bien. Je suis assuré qu'il n'y a pas la moitié de vrai dans ses lettres : il lui importe peu que le Roi s'en contente. Que dit-on de l'insolence des Jésuites et du cardinal de Bouillon ? Cela ne fait-il pas ouvrir les yeux ?

Le cardinal d'Estrées a écrit au père Estiennot

des merveilles de votre *Préface :* il en parle comme de votre plus bel ouvrage.

Rome, ce 25 mars 1698.

LETTRE CCXXXVI.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Il lui mande qu'il a remis sa lettre à madame de Maintenon, le rassure contre les mauvaises impressions qu'on avoit cherché à donner de sa conduite.

Vous n'aurez qu'un mot de moi aujourd'hui, Monsieur, parce que je m'en vais coucher à Versailles, pour faire demain matin le mariage de mon neveu avec mademoiselle d'Aubigné : comme vous le croirez aisément, il me donne quelques affaires. Mais j'en aurois davantage, que je ne pourrois différer de vous dire, que non-seulement je donnai, à mon dernier voyage à la Cour, votre lettre à madame de Maintenon, qui la reçut très-bien ; mais je parlai au Roi amplement sur votre sujet, et assurai Sa Majesté de la fausseté des bruits qu'on a répandus contre vous. Elle me témoigna être très-disposée à le croire : ainsi je suis persuadé que vous pouvez avoir l'esprit en repos de ce côté-là. Il me paroît même que le public revient fort, du moins les gens désintéressés.

Je vois, par votre lettre du 11, que notre affaire va plus vite, et vous donne toujours de la peine : j'espère qu'elle ne sera pas inutile, et qu'enfin la ca-

bale succombera. Continuez vos soins, et croyez-moi, Monsieur, très-sincèrement à vous.

A Paris, 31 mars 1698.

LETTRE CCXXXVII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les dispositions des cardinaux Noris et Ferrari, l'espérance qu'il avoit de voir la vérité triompher; les différens écrits latins qu'il préparoit; et les raisons pour et contre une censure générale.

Votre lettre du 11 me fait voir beaucoup d'embarras dans les congrégations. Le principal est que le Pape est à présent bien instruit, et que les deux cardinaux font leur devoir. Ce que vous nous mandez du cardinal Noris est excellent. Le cardinal Ferrari ne fera pas moins bien : nous savons que cette Eminence veut un examen sérieux; mais je vois que c'est à bonne intention. C'est beaucoup que la cabale soit connue : il y a apparence qu'on n'aura plus guère d'égard à ce qu'elle aura fait et ménagé contre les intérêts de la vérité, et contre le véritable honneur du saint Siége.

La lettre que M. Giori m'écrit est si forte, que je ne puis l'admirer assez. Je vous en dirois le détail, si je ne croyois qu'il vous l'a fait voir. Il parle de vous avec estime, sans entrer dans le fait de la calomnie; mais il en a écrit partout ailleurs avec force. Pour ce qui me regarde, il s'exprime de manière que j'en suis honteux, tant ce qu'il dit m'est avantageux.

Les lettres viennent en foule de Rome : toutes annoncent l'étonnement où l'on y est de la calomnie répandue sur votre compte. Dieu tournera tout à bien, et fera que le Roi verra ce qui vous regarde par des voies désintéressées. Vous apprendrez, par ce billet de M. Pirot, ce que fait M. de Paris, qui pourtant ne m'a pas encore mandé qu'il eût rendu la lettre que je lui adressai pour le Roi et pour madame de Maintenon : il aura bien fait.

M. le nonce m'a fait l'honneur de m'envoyer l'extrait d'une lettre que M. le prince Vaïni lui a écrite : elle seule suffiroit pour faire voir la fausseté visible d'une si odieuse calomnie.

Je vous prie, en rendant ma réponse à M. l'abbé de la Trémouille, de lui faire vos remercîmens et les miens. Il a écrit ici tout ce qui se peut dans l'occurrence, en votre faveur.

Vous ne sauriez assez remercier M. l'abbé Renaudot, qui répand, et ce qu'il reçoit par lui-même, et ce qu'on lui communique de tous côtés, avec un zèle et une amitié que nous ne pouvons trop reconnoître.

Je ferai partir, par l'ordinaire prochain, le premier écrit latin (*). Je vous ai mandé le dessein des deux autres, qui iront coup sur coup; et je prétends que le dernier emportera la pièce. Je n'espère rien de l'archevêque de Chieti, que la cabale a ménagé, tâté et gagné. Je ne répéterai point ce que j'écris à M. Phelippeaux sur mes écrits; il vous le fera voir. Je les aurois préparés plutôt, si j'eusse eu assez à temps la réponse de M. Cambrai à notre

(*) *Mystici in tuto.*

Déclaration. Je passerai ici la semaine, parce que le travail y avance beaucoup plus qu'ailleurs.

Il y a du pour et du contre sur la censure, ou en général, ou avec des qualifications : celle-là sera plus prompte, l'autre sera plus honorable à Rome. Le cardinal d'Estrées a toujours été pour la première, à cause de l'embrouillement du Pape. Vous êtes à la source; agissez suivant votre prudence.

Vous avez des obligations infinies à MM. les cardinaux d'Estrées et de Janson : n'oubliez pas de leur faire vos remercîmens, et vos complimens à la maison de Noailles sur le mariage du comte d'Ayen avec mademoiselle d'Aubigné.

On vous enverra, par la prochaine commodité, mon livre entier : une réponse latine sur le *Summa* suivra de près, et enfin un autre écrit latin qui sera *Analysis explicationum* (*), tout par principes. J'attendois à y mettre la dernière main, que j'eusse quelque nouvelle de la réponse à la *Déclaration* : on nous l'a cachée soigneusement; et il n'a paru ici que deux exemplaires de la réponse à mon *Summa doctrinæ*. Les observations de M. Phelippeaux sur l'Instruction pastorale, sont excellentes : je n'ai pas encore tout lu. Vous devez avoir à présent le livre où M. de Cambrai est rangé parmi les partisans de Molinos (**).

Votre lettre à M. l'abbé de Gondi a été fort à

(*) Nous n'avons point cet écrit.

(**) Ce livre est un recueil de diverses pièces concernant le Quiétisme, imprimé à Amsterdam en 1688, qu'on attribua dans le temps au docteur Burnet, anglais. Nous en avons parlé dans une autre note.

propos, et sa réponse fort avantageuse. Je ne manquerai pas de lui en écrire, et de la faire savoir à la Cour.

A Meaux, ce 31 mars 1698.

MÉMOIRE DU P. LATENAI,

ASSISTANT DU GÉNÉRAL DES CARMES, A ROME.

Sur les sentimens et la conduite d'une dévote quiétiste.

Il y a environ treize à quatorze ans, que le père Latenai étant à Paris dans une grande fête, fut prié, pour le service de l'église de sa maison et du public qui y concouroit ce jour-là, de vouloir entendre les confessions : ce qu'il fit contre son ordinaire. Parmi les personnes qui se présentèrent à lui, il y eut une fille d'environ vingt ou vingt-cinq ans, d'une condition médiocre, laquelle, après sa confession, pria le père Latenai de vouloir agréer qu'elle lui vînt proposer un doute, au sujet de sa conduite et de son directeur. Le père Latenai lui ayant assigné l'après-dînée de cette grande fête, on croit que c'étoit celle de la Pentecôte, cette fille se rendit à ladite église à l'heure marquée; et ayant fait appeler le père Latenai, elle lui dit, hors du confessionnal et de la confession, qu'elle étoit sous la conduite d'un homme de réputation, qu'elle lui nomma : mais le père Latenai ne se souvient pas précisément de son nom; il se souvient seulement qu'elle lui dit que c'étoit le successeur du grand directeur contre lequel M. Nicole avoit écrit. Elle fit connoître ensuite

au père Latenai qu'elle étoit dans l'exercice de l'oraison. Le père Latenai s'aperçut effectivement par son entretien, que c'étoit une personne fort réglée et assez instruite des pratiques de dévotion. Elle dit encore au père Latenai que quoiqu'elle fût fort contente de son directeur, il lui avoit néanmoins inspiré une maxime qui lui faisoit de la peine, par rapport au sacrement de pénitence. C'est, dit-elle, qu'il m'a témoigné que je pouvois m'en approcher sans douleur ou contrition, laquelle ne regardoit pas mon état. Le père Latenai étonné de cette maxime, répondit ce qu'il devoit à cette dévote pour la détromper : mais parce qu'il voyoit qu'elle ne restoit pas pleinement contente, il lui dit de demander à son directeur qu'il mît son sentiment par écrit, et qu'il le souscrivît. Etant allée à son directeur, il lui répondit qu'il lui permettoit de produire des actes de douleur, et qu'il ne les lui avoit jamais défendus, quoiqu'ils ne fussent pas nécessaires pour elle. Le père Latenai qui n'étoit pas satisfait de cette réponse, lui renvoya sa dévote, pour le prier de mettre son second sentiment par écrit et de le souscrire : mais ne l'ayant pas voulu faire, le père Latenai profita de ce refus pour représenter vivement à la dévote, que cette maxime devoit être bien dangereuse, puisqu'un directeur, qu'elle estimoit fort habile, n'osoit la soutenir par écrit ; qu'elle étoit effectivement très-pernicieuse ; qu'elle renversoit l'idée que nous avons du sacrement de pénitence, et étoit contraire à l'Ecriture, aux pères de l'Eglise et aux conciles, particulièrement à celui de Trente. Le père Latenai reconnoissant que cette fille étoit

pleinement changée là-dessus, la renvoya et ne l'a plus vue.

Comme cependant le père Latenai avoit conservé une idée fort nette des sentimens extraordinaires de ce directeur, et du nom de son prédécesseur, il s'est informé, depuis environ douze ans qu'il est dans un pays étranger, du nom de ce personnage, et a appris qu'il étoit devenu confesseur d'un grand prince. Il en témoigna de la surprise à celui qui lui apprit cette nouvelle, et lui fit le récit de ce qui est rapporté ci-dessus, qui le jeta à son tour dans l'étonnement, lequel a augmenté dans le père Latenai, lorsqu'il a su depuis peu que c'étoit par les intrigues de M. de Cambrai qu'il étoit devenu confesseur de ce grand prince, et qu'il étoit auparavant directeur de M. de Cambrai lui-même.

31 Mars 1698.

LETTRE CCXXXVIII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les différens ouvrages dont la cause avoit besoin; sur un écrit publié sous le nom d'un docteur de Louvain, en faveur de M. de Cambrai; et les raisons de ne plus ménager ce prélat.

J'ai reçu vos différentes lettres de même date, du 10 de mars, et suis parfaitement instruit de tout. Vous aurez vu, par mes précédentes, que j'avois déjà prévenu ici sur la nécessité des écrits; et ils sont absolument nécessaires en latin. Nous aurions grand besoin, à l'heure qu'il est, pour les cardinaux

cardinaux, d'un extrait en latin de votre *Préface*, et d'une réponse juste et précise aux solutions et explications de M. de Cambrai, comme aussi d'un abrégé de vos premières remarques. J'espère, sur les lettres que je vous ai écrites continuellement là-dessus, que vous en aurez avancé l'impression : nous y suppléons ici le mieux qu'il est possible.

Ayant su de M. le cardinal Spada, qu'il n'avoit reçu aucun de vos livres, que M. le nonce lui avoit écrit dès le précédent ordinaire qu'il lui envoyoit, je lui ai fait donner ce matin celui que je tenois tout relié pour Sa Sainteté, et il a dû le lui présenter cette après-dînée.

Il est arrivé ici plusieurs paquets par la poste, à tous les examinateurs et à d'autres, d'un écrit contre vous sur l'essence de la charité, sous le nom d'un docteur de Louvain, qu'on juge bien venir de la part de M. de Cambrai, afin de faire croire que votre sentiment sur cet article est contredit, et que celui de M. de Cambrai a des partisans ; qu'ainsi on ne le peut pas condamner si facilement. C'est un piége grossier. Nous avons fait ici démentir ce prétendu docteur de Louvain par Hennebel, de qui je suis assuré, et qui se porte très-bien contre M. de Cambrai.

J'ai vu ce matin M. le sacriste, à qui j'ai proposé de l'éclaircir, moi ou M. Phelippeaux, des difficultés qu'il pourroit avoir : cela a été dit doucement et clairement ; mais le secret du saint Office lui a servi de prétexte pour refuser cette voie. Il seroit bon de nous envoyer encore une huitaine d'exemplaires de votre dernier livre tout entier.

J'ai reçu le cahier sur la maxime semi-pélagienne de saint François de Sales.

C'est une erreur de vouloir encore ménager M. de Cambrai. Le fond de la cause a assez pâti des ménagemens qu'on a eus d'abord, et pâtira encore. Il n'y a ici que cela de capable de faire faire quelque chose de fort et de bon. Il ne faut pas hésiter d'envoyer tout ce qui fait connoître l'attache de M. de Cambrai pour madame Guyon et le père de La Combe, et leur doctrine sur les mœurs : cela est de la dernière conséquence. La copie de la lettre dont vous me parlez, qu'on répond de madame Guyon corps pour corps, est importante. Le livre du père Chartreux est remarquable, il faut nous en procurer des exemplaires. Envoyez-moi, s'il vous plaît, la copie de cette lettre sur madame Guyon ; je ne sais si M. le nonce l'a envoyée.

A propos de M. le nonce, quand vous le verrez, dites-lui que je vous écris des merveilles du prince Vaïni, qui est fort son ami, et qui travaille même à l'expédition de l'affaire de M. de Cambrai.

On ne sauroit trop faire voir au nonce le mouvement des parlemens, des évêques et des universités, le feu qui est prêt de s'allumer en France, si on épargne le livre de M. de Cambrai ; et si on lui laisse quelque prétexte, combien cela déplaira au Roi, et combien cette division des théologiens cause de scandale.

Les Jésuites et M. le cardinal de Bouillon sont pis que jamais. Je sais, à n'en pouvoir douter, que M. le cardinal de Bouillon a dit qu'il s'opposeroit à une addition d'examinateurs. On lui dit là-dessus

que cela étoit bien glorieux pour M. de Cambrai, si le partage duroit, et bien scandaleux. C'est précisément cela qu'il veut.

La religion et l'Etat sont à présent à Rome en péril évident.

J'ai vu l'article de la gazette de Hollande sur le Meldiste et le Moliniste. Il est très-certain qu'ici on tâche d'insinuer qu'on ne peut condamner le sens de M. de Cambrai. Mais il est question du *sensu obvio :* nous n'en demandons pas davantage ; et son Instruction pastorale, jointe à son livre, ne lui laisse plus moyen d'échapper.

La liaison est grande de l'abbé de Fourci avec le cardinal Pétrucci : cela est de très-peu de conséquence, mais cela est.

Madame de Lanti, sœur de madame de Bracciano, va en France. Cette dame me rendra bien justice, si elle peut arriver jusqu'à Paris : elle a un cancer, et va pour le faire tailler. Je vous supplie de vouloir bien vous informer quand elle sera arrivée, et de l'aller voir : elle doit être à la fin de ce mois à Paris. C'est une femme d'un cœur, d'un esprit et d'un mérite infini, aimée et regrettée ici de tout le monde : elle vous dira bien des particularités importantes. Elle a bon esprit et un courage au-dessus de son sexe. Elle est fort amie de MM. les cardinaux d'Estrées et de Janson, et sera des vôtres assurément. Vous en saurez des nouvelles chez M. le duc de Noirmoustier son frère.

Le cardinal Grimani est ici, qui taillera bien des croupières à M. le cardinal de Bouillon. Les ambassadeurs d'Espagne et d'Allemagne sont unis pour

décréditer la France, dont les affaires sont ici en mauvais état.

Jamais ambassadeur n'a été si nécessaire pour le temporel et le spirituel.

Je vous envoie trois mémoires ; l'un regarde le père de Valois : vous voyez les conséquences et les liaisons, et ce qui fait agir les Jésuites et le père la Chaise. L'autre regarde M. de Saint-Pons, et vous voyez comme M. le cardinal de Bouillon traite ici les évêques : il est tout Jésuite et entièrement mené par cette Société. Le troisième concerne l'élection d'un général des Carmes non déchaussés : j'envoie le pareil à M. de Paris, que cela regarde. Je vous supplie seulement de lui faire faire attention, que la désunion des Français, qui est immanquable s'ils ne s'unissent à ce père Cambolas, produira ici l'effet que les Espagnols désirent, et contraire à l'honneur de la France ; que ce père Cambolas est aimé et estimé du Pape, de tout le monde, et de tout son ordre en Italie, et nous peut faire beaucoup de mal si M. de Paris l'irrite ; sinon il sera tout contre M. de Cambrai. Les ennemis de M. de Paris se servent déjà ici du bruit qu'on a répandu là-dessus contre lui. Il faut réponse incessamment sur cet article, et bonne. Le père Cambolas est intime ami de M. le cardinal de Janson et du général de la Minerve. On dit aussi d'un autre côté, qu'il est bien avec le père la Chaise.

Si M. l'abbé de Barrières n'étoit pas encore parti, il seroit bon de lui bien faire comprendre le mal qu'il se feroit de soutenir ici M. de Cambrai, comme M. l'abbé de Chanterac s'en vante. Je n'ai voulu rien

dire jusqu'à cette heure : mais un ecclésiastique de M. de Barrières sert ici d'introducteur partout à M. de Chanterac, depuis six mois. Je ne sais si c'est par ordre de son maître, qui a toute obligation à M. le cardinal de Janson, mais qui espère tout des Jésuites et du père la Chaise.

J'ai vu M. l'assesseur, qui m'a parlé tout autrement qu'il n'agit; cela ne m'étonne pas. Le Pape, ces jours passés, a dit que l'affaire n'étoit pas si claire : c'est l'assesseur qui lui a fait valoir le partage des théologiens.

Je ne vous parle plus de mon histoire, dont on reconnoît tous les jours de plus en plus la fausseté. J'avoue que j'en ai pensé mourir de chagrin ; et il n'y a que quelque chose de la part du Roi, qui me puisse consoler du tort qu'on m'a fait en France ; du reste je me porte assez bien, Dieu merci.

Rome, 1.er avril 1698.

LETTRE CCXXXIX.

DE M.me DE MAINTENON A BOSSUET.

Elle lui déclare que le Roi est très-persuadé de l'innocence de son neveu, et l'exhorte à le rassurer promptement.

J'ai été si occupée depuis quelques jours, Monsieur, que je n'ai pu répondre à votre lettre du 29, et à celle de M. votre neveu. Il est si visible, Monsieur, qu'il est innocent, et le Roi en est si persuadé, qu'il ne juge point à propos d'en faire une plus grande perquisition. Mettez-le donc en

repos là-dessus, le plus tôt qu'il vous sera possible : car je comprends parfaitement son inquiétude ; et l'estime du Roi est trop précieuse, pour n'être pas alarmé d'une calomnie qui la feroit perdre, si on y ajoutoit foi. Cependant M. votre neveu doit se confier dans la vérité, qui a une force qui l'emporte sur tout, si on veut avoir un peu de patience. C'est cette même confiance que j'ai aussi dans la vérité, qui me fait espérer que la décision de Rome sera pour la gloire de Dieu et l'avantage de l'Eglise. Vous n'en avez jamais douté, Monsieur, et m'avez souvent rassurée. Je suis avec tout le respect que je dois, votre très-humble et très-obéissante servante.

Versailles, 3 avril 1698.

LETTRE CCXL.

DE BOSSUET AU CARDINAL D'AGUIRRE.

Sur les Prolégomènes de ce cardinal contre les nouveaux Ariens, la calomnie répandue sur l'abbé Bossuet, et sur les motifs qui l'ont porté à écrire contre la nouvelle Oraison.

J'ai reçu vos savans Prolégomènes contre les nouveaux Ariens : il n'y a rien de plus concluant, ni de mieux raisonné. La mention que votre Eminence y fait de moi avec sa bonté ordinaire, me touche beaucoup, aussi bien que la manière obligeante dont elle parle de l'abbé Bossuet, dans la lettre dont elle m'honore dans le même paquet. Vous savez, Monseigneur, la calomnie dont on a voulu le noircir à Rome et ici ; et quoique, par la grâce

de Dieu, il en soit bien lavé par la voix publique, et par toutes les lettres qui viennent de Rome, on voit la malignité de ceux qui l'ont inventée.

Je rends grâces très-humbles à votre Eminence, Monseigneur, de la peine qu'elle se donne à lire mes livres contre la nouvelle Oraison. Nous avons été obligés de nous élever fortement contre cette secte naissante, qu'on tâche de répandre dans tout ce royaume. Il est fâcheux qu'un si grand prélat ait voulu se mettre à la tête, et soutenir une fausse prophétesse, nommée madame Guyon, à laquelle il a tant déféré, qu'il la mettoit au-dessus de tous les docteurs : c'est ce que nous avons ouï de sa propre bouche, avec une incroyable douleur. Tout son livre des *Maximes des Saints*, n'est qu'une excuse cachée de la doctrine de cette femme et de celle de Molinos : ainsi nous n'avons garde de douter, Monseigneur, que le saint Siége ne nous en fasse justice. Tout ce que nous avons un peu appréhendé durant quelque temps, je vous l'avouerai, Monseigneur, a été que la brigue ouverte de certaines gens, jointe aux embarras que l'auteur tâche de faire trouver dans son livre par ses équivoques, par ses innombrables écrits et par ses interprétations artificieuses, ne tirât l'affaire, non pas au silence, mais à des excessives longueurs. Maintenant que nous voyons que Sa Sainteté est si bien intentionnée pour juger la cause par son suprême jugement, nous demeurons en paix et en espérance.

Nous avons même été fort scandalisés de quelques lettres, que M. l'archevêque de Cambrai a répandues manuscrites, et puis imprimées, où il répétoit

que si le Pape ne marquoit précisément les propositions qu'il voudroit condamner, et encore le sens auquel il les condamneroit, sa soumission ne seroit pas sans réserve. Cette manière de soumission ayant fait horreur aux gens de bien, l'auteur a voulu se corriger par une seconde lettre, où il dit qu'il sera soumis à la décision du Pape, en quelque forme qu'il prononce; mais que s'il n'explique le sens des propositions condamnées, il le questionnera en particulier sur l'explication de son décret. Ces manières de s'expliquer touchant son Juge suprême, nous ont paru peu conformes à la soumission qui lui est due; et nous aimons mieux croire qu'il s'en tiendra à la soumission pure et simple de son Instruction pastorale. Aussi puis-je assurer votre Eminence, qu'il ne trouvera sans cela aucun secours. Il a affaire à un Roi qui saura bien faire obéir à Sa Sainteté, et tout l'épiscopat est bien réuni dans cette soumission.

Si nous écrivons cependant, nous le faisons pour découvrir un mal qui voudroit se cacher, et partager, dans ce royaume très-chrétien, non pas l'épiscopat, qui est d'accord contre ces nouvelles imaginations, mais de foibles dévots et dévotes qui soutiennent le Quiétisme avec opiniâtreté, avec artifice, et quelques-uns même avec beaucoup de crédit. C'est donc, Monseigneur, pour empêcher ce mal de gagner, que nous écrivons. Mais à Dieu ne plaise que nous donnions nos écrits comme des préjugés. Nous reconnoissons dans la chaire de saint Pierre le dépôt inviolable de la foi, et la source primitive et invariable des traditions chrétiennes. Pour moi, en mon particulier, je soumets de bon

cœur tous mes écrits à cette autorité; et je me tiens pour assuré que ce qui sortira de ce siége, sera le meilleur. C'est par-là qu'a commencé la condamnation de Molinos et des Quiétistes : les adresses et l'éloquence de ceux qui veulent le déguiser, ne le rendront pas plus soutenable. La chaire de saint Pierre voit trop clair : tant de savans cardinaux découvriront tout ce mystère d'iniquité. Votre Eminence, qui donne de si grands et de si justes éloges à saint Augustin, trouvera en trop d'endroits de ce saint et incomparable docteur, les principes qui empêchent de séparer de l'amour de Dieu le désir de le posséder, et qui ne permettent pas de sacrifier son salut par des actes invincibles et réfléchis.

Pour moi, Monseigneur, je dirai à votre Eminence comme à un ami, que n'ayant jamais eu pour ce prélat qu'une amitié pure et constante, qui a été suivie de quelques succès très-favorables pour lui, je n'ai été contraint de me déclarer qu'après avoir tenté toutes les voies secrètes, pour retirer un si bel esprit de l'estime aveugle pour une femme insensée et pour ses principes outrés : mais les gens qui croient que Dieu leur parle, ne reviennent pas si aisément; il y faut l'autorité du saint Siége.

C'est ici un pur fanatisme, que je connois il y a long-temps, et contre lequel il a fallu enfin éclater. Je ne parle point par cœur; et Dieu, sous les yeux duquel j'écris, est témoin que je n'use pas d'exagération. Je n'avois nul dessein d'écrire à votre Eminence de cette matière; mais comme elle m'a fait l'honneur de m'en parler, je réponds comme à un

ami cordial, à qui on ouvre son cœur; et je suis avec tout le respect possible, etc.

Ce 6 avril 1698.

LETTRE CCXLI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la lettre que madame de Maintenon lui avoit écrite, et sur différens points d'une lettre de cet abbé.

Votre lettre du 18 me fut apportée ici hier par un exprès de mon frère. Je viens de recevoir de la main de madame de Maintenon, une lettre dont je vous envoie la copie : elle doit vous mettre l'esprit en repos. Je ne m'éloigne pas de la précaution du côté de la gazette de Hollande : nous concerterons, mon frère et moi, ce qu'il faudra faire. A mon retour je parlerai à M. le Dauphin. M. le cardinal d'Aguirre m'a écrit : la longue lettre que je lui envoie, m'a paru nécessaire. Aidez-le à la lire, et à entendre ce que je ne puis expliquer plus clairement. Je rendrai compte de votre audience, et des suites qu'elle pourra avoir.

J'approuve fort votre vue sur le père Latenai et sur le père général de la Minerve, et sur la voie du cardinal Noris et du cardinal Ferrari pour y parvenir. Prenez courage : Dieu est avec vous, c'est sa cause que vous soutenez. Ménagez votre santé, et assurez-vous que vous ne manquerez de rien. Mes écrits latins ne commenceront à partir que lundi prochain : je presse autant que je puis.

La lettre de madame de Maintenon doit être vue peu à peu par des personnes confidentes, comme M. l'abbé de la Trémouille et autres, que vous saurez discerner. Je suppose que tout est commun avec M. Phelippeaux.

A Meaux, 6 avril 1698.

LETTRE CCXLII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur une proposition que le cardinal de Bouillon avoit faite au Pape, et les démarches qu'il avoit faites pour en traverser le succès; sur l'audience qu'il avoit eue de Sa Sainteté, et les dispositions des cardinaux.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 14 mars. Je viens d'écrire une longue lettre à M. de Paris, où je lui rends compte de l'audience utile et favorable que j'ai eue de Sa Sainteté. Je fus instruit très-exactement que M. le cardinal de Bouillon vouloit proposer au Pape un *mezzo termine*, pour ajuster, dit-il, ces évêques qui font tant de scandale. Vous voyez où cela peut tomber : il prétend se fonder sur la diversité de sentimens des qualificateurs. C'est le cardinal Nerli qui le dit bonnement à monseigneur Giori, le jour même que le cardinal de Bouillon en avoit parlé au Pape. J'ai donc pris la résolution de voir tous les cardinaux et Sa Sainteté, et de demander une décision précise sur le livre et la doctrine qu'il contient.

Avant-hier, j'eus audience du saint Père, avec qui je fus trois quarts-d'heure, et je puis dire que je fus

très-content de lui, et il me parut qu'il fut content de moi : il s'en est expliqué après avec monseigneur Aquaviva et monseigneur Giori. Je lui touchai tous les points les plus délicats, lui parlai fortement contre le *mezzo termine*. Il m'assura à plusieurs fois qu'il vouloit décider, que c'étoit son intention, et que rien ne pouvoit l'en empêcher. Je lui en fis voir toutes les raisons, et la nécessité dans l'état présent des choses. Il en convint; et le voyant de très-bonne humeur, il voulut entendre relire la lettre du Roi du mois de juillet de l'année passée, qui dit tout, et qui demande une décision précise sur le livre et sur la doctrine du livre. Je lui parlai sur tout cela avec une liberté respectueuse qui ne lui déplut pas. Il me demanda lui-même de vos nouvelles par deux fois, avec une bonté singulière. Il m'entretint assez long-temps de sa maladie, de sa goutte qui se jetoit toujours sur son poignet, qu'il avoit eu rompu dans sa jeunesse, et qu'on lui avoit mal remis. Il me parla de M. le cardinal de Janson avec une tendresse et un souvenir vif. Cela me donna occasion d'entrer dans ce qui regarde la personne du Pape, et je lui parlai là-dessus d'une manière qui lui plut, jusqu'à le supplier de se conserver, et de ne pas hasarder sa santé, comme il ne faisoit quelquefois que trop pour ne manquer à aucun de ses devoirs. Il me parut de l'aigreur quand je lui nommai en bien M. le cardinal de Bouillon; et sur M. le cardinal de Janson, il me dit en termes exprès : *Questo uomo era tagliato per questa corte :* Cet homme étoit celui qu'il falloit pour résider en cette Cour. J'entendis bien ce que cela vouloit dire. Il

finit en me déclarant de nouveau qu'il vouloit une décision. Je l'assurai qu'elle seroit exécutée, l'épiscopat étant bien réuni sous l'autorité du Roi, pour faire exécuter ses décrets contre la mauvaise doctrine; et qu'il n'y avoit rien à craindre d'un foible parti de dévots et de dévotes, qui vouloient faire revivre le Quiétisme. Il m'ordonna de le venir voir plus souvent.

Il est certain que le cardinal de Bouillon est haï du Pape, qui est persuadé qu'il veut sa mort; et il ne se trompe pas. Que ferions-nous, si le cardinal de Bouillon avoit la confiance et l'amitié du Pape, comme l'avoit le cardinal de Janson ?

Le cardinal de Bouillon et les Jésuites sont réunis plus que jamais : ils ont gagné le cardinal Albane pour un *mezzo termine*. Le cardinal Nerli fut étonné, quand je lui parlai hier contre cette manière de finir : avec cela il comprit mes raisons; mais je ne sais l'effet que cela fera sur lui. Je crains encore le cardinal Albane, mais qui ira plus adroitement. Le cardinal Ottoboni étoit presque gagné; mais j'ai eu hier et ce matin des conférences avec lui, qui me donnent quelque espérance. Il étoit terriblement prévenu par le cardinal de Bouillon, et en particulier par le père Dez. Il me l'a avoué du dernier, et qu'il lui avoit donné des idées bien différentes de ce que je lui disois sur la Cour, sur le Roi, sur madame de Maintenon et sur les évêques de France.

Vous êtes tous, je dis tous, des rigoristes; et M. de Cambrai n'est persécuté que pour s'être opposé à cette dévotion outrée, et à de certains desseins arti-

ficieux. Voilà l'idée que M. le cardinal de Bouillon et les Jésuites donnent de ce qui se passe là-bas à leurs amis d'ici. Je rends justice à la vérité, et fais voir la fausseté de toutes ces idées. C'est une chose étonnante, que ce qu'on insinue tous les jours pour décrier tout ce qui ne favorise pas les Jésuites : encore un coup cela est étonnant, et qu'il n'y ait à présent personne ici qui s'oppose à ces calomnies. Cela n'alloit pas ainsi du temps du cardinal de Janson : je le mande nettement à M. de Paris.

J'ai vu presque tous les cardinaux, à qui j'ai parlé dans le même sens qu'au Pape : ils me paroissent prendre la chose sérieusement. On ne leur demande rien que de juste, et en même temps il est impossible que ce ne soit le gain de la cause, la vérité ne permettant pas qu'on approuve un aussi méchant livre. On n'oublie rien pour les éclairer; on le doit, et on le fait.

Les cardinaux Noris, Ferrari et Casanate veulent quelque chose qui soit digne du saint Siége : ces gens-là seront de grand poids.

L'abbé de Chanterac donne de petites écritures contre vous, et différentes selon le génie des qualificateurs. Aux prétendus Jansénistes, il vous représente comme un Moliniste, devenu semi-pélagien par haine de M. de Cambrai : aux Molinistes il vous déclare pis que Janséniste; cela est à la lettre.

Il faut plus que jamais des faits, et des faits non allégués, mais attestés par M. le nonce, et par pièces authentiques, et que le Roi y entre avec M. le nonce. Il faut aussi que le Roi continue de presser une décision, et insinue de condamner; puisqu'il y a cinq

examinateurs qui jugent les propositions hérétiques, et que les autres ne s'expliquent que par des sens qui ne conviennent pas au livre.

Je vous supplie de rendre à M. Charmot la justice qui lui est due, d'un homme très-modéré, très-sage, très-aimé du Pape et des cardinaux, et qui par-là seul fait enrager les Jésuites, et en particulier le père Dez.

Les avis dont je vous parlois l'autre jour, où je suis nommé, portent encore, que malgré la puissante sollicitation du Roi, de madame de Maintenon, et le crédit de M. le cardinal de Bouillon, unis contre M. de Cambrai, les qualificateurs étoient partagés, et qu'apparemment on ne décideroit rien. On voit la main d'où cela part.

Les gazettes de Hollande ne font pas grand bien, au moins n'en doivent pas faire à M. de Cambrai. Je n'ai pas encore reçu le *Mystici in tuto* : je l'attends par le prochain courrier. Ne perdez pas de temps pour le reste.

Le cardinal de Bouillon ne laisse pas, quelque mine qu'il fasse, d'être très-embarrassé de sa personne. Les Jésuites sont furieux contre moi, de la liberté que je prends de ne pas approuver leur brigue ouverte en faveur de M. de Cambrai contre les évêques de France; mais je n'ai pas à me justifier là-dessus. C'est à eux à se laver d'une conduite si indigne; et cependant je ne parle jamais d'eux qu'avec ménagement, mais avec étonnement, de les voir se mêler ouvertement d'une affaire qui n'a aucun rapport avec leur Société.

On découvre tous les jours des Quiétistes à Rome :

cela n'est pas trop bon pour M. de Cambrai. Encore une fois, des faits pour achever.

Sa Sainteté se porte bien, elle a encore un peu de goutte au bras droit. Il craint que le cardinal de Bouillon ne mande qu'il est bien malade, et il m'a fait dire d'assurer le contraire. Le pauvre cardinal est haï de tout le monde, et il le mérite.

Les ambassadeurs d'Espagne et d'Allemagne le traitent en petit garçon, et le font donner dans tous leurs panneaux, malgré ses petites finesses : en un mot, il est connu.

On ne sait pas encore le biais que prendront les cardinaux sur cette affaire, et s'ils écouteront les qualificateurs : demain ils en parleront au saint Office.

Rome, ce 6 avril 1698.

LETTRE CCXLIII.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur les moyens de rendre plus utiles les audiences que le Pape lui donnoit, les trois lettres de M. de Cambrai, et les calomnies débitées contre cet abbé.

Je reçois toujours avec plaisir vos lettres, Monsieur, et je ne les trouve point trop longues : je vous remercie, au contraire, du soin que vous prenez de me mander dans le détail tout ce qui se passe. Je vois par la vôtre du 18, qu'il n'y a pas encore de changement considérable; que le Pape presse toujours

les

les examinateurs, et qu'ils conservent tous les dispositions qu'ils ont fait paroître d'abord. La cabale agit si fortement, qu'il ne faut pas s'en étonner; mais il faut toujours espérer que la vérité triomphera à la fin. Vous ferez bien de voir plus souvent le Pape; mais il seroit bon, ce me semble, pour rendre vos audiences plus utiles, que vous convinssiez avec M. Giori, de ce que vous proposerez, afin qu'il parlât ensuite comme vous.

Je vous remercie des trois belles lettres de M. de Cambrai, que vous m'envoyez. Je les avois; car on les a répandues ici en quantité, et dans le même temps qu'on les a envoyées à Rome. Je travaille actuellement à la réponse : elle est assez avancée, et j'espère vous l'envoyer dans peu de temps. J'ai de quoi renverser, sur le fait aussi bien que sur le droit, tout ce qu'il avance de spécieux contre moi.

Je vous ai déjà mandé, Monsieur, que j'ai parlé fortement au Roi et à madame de Maintenon sur les calomnies qu'on a débitées contre vous. Je n'ai rien de plus à vous dire, sinon qu'on paroît toujours plus revenu des impressions qu'elles avoient faites, et qu'on ne doute plus qu'elles ne soient fausses. Madame de Maintenon vous prie de l'excuser, si elle ne vous fait pas réponse. Vous avez plus besoin de ses bons offices que de ses lettres : elle fera le premier, et ne peut pas aisément faire le dernier. Je me suis chargé de vous faire ses complimens.

M. l'abbé de la Tremoille m'écrit une lettre d'apologie pour vous, dont je ferai encore le meilleur usage que je pourrai : elle est très-forte et très-honnête. Vous devez lui en savoir très-bon gré : vous

ne devez pas être moins persuadé que je vous honore toujours, Monsieur, très-sincèrement.

Paris, 7 avril 1698.

LETTRE CCXLIV.

DE BOSSUET A L'ABBÉ RENAUDOT.

Sur l'affaire de M. de Cambrai, et une fausse maxime que ce prélat avoit avancée dans une de ses lettres.

J'ai reçu votre lettre du 5 : vous savez, Monsieur, les remercîmens que je vous dois, et je vous prie d'en faire beaucoup à M. le nonce. J'espère être à Paris samedi prochain, sans manquer. Nous parlerons de l'affaire dont M. de Montpellier m'écrit, et je vous supplie, en attendant, de l'assurer de mes respects. Je ne m'étonne pas de l'audace de M. de Cambrai : cela est de l'esprit qui le pousse. Je viens de recevoir sa quatrième lettre contre M. de Paris. Je ne sais où il a pris sa maxime, qu'il faut, en matière de doctrine, que l'accusé ait le dernier. En tout cas, puisqu'il nous accuse, il faut donc aussi que nous répondions. Il faudra pourtant donner des bornes à nos écrits : en faire en latin, parce qu'on les demande à Rome et en Flandre; les faire courts et décisifs. Dieu confond toujours la témérité des novateurs. Je vous rends mille grâces, Monsieur, et suis à vous avec toute l'estime et la confiance que vous savez.

A Germigny, ce 7 avril 1698.

LETTRE CCXLV.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur la célérité que les consulteurs mettoient dans leur examen; la démarche qu'avoit faite l'abbé de Chanterac; les nouveaux imprimés de M. de Cambrai; et le véritable auteur de la *Lettre d'un docteur de Louvain.*

J'ai fait un extrait en latin de votre *Préface* sur ce qui regarde l'amour naturel, qui est le prétendu dénouement du livre. J'y ai ajouté la réfutation de ce qu'il dit de l'état de l'ame qui espère, dont vous n'avez dit qu'un mot. J'aurois souhaité que vous eussiez relevé les falsifications qui se trouvent dans la version latine, dont je vous ai envoyé un extrait : j'espère que vous le ferez dans les livres latins que vous nous promettez. Si on avoit eu la *Préface* traduite en latin, et imprimée, elle auroit fait un bon effet : cela se pouvoit faire en même temps.

Le Pape ordonna dimanche que l'examen du livre fût fini à la fin de ce mois : c'est pourquoi on examinera demain six articles ensemble, le treizième jusqu'au dix-neuvième. Cet examen pourra finir dans deux congrégations : il ne restera plus que ce qui regarde la méditation et la contemplation.

M. l'abbé vous mandera au long la démarche qu'a faite l'abbé de Chanterac : il a présenté de nouveaux exemplaires, imprimés en latin et en français, contenant la *Réponse à la Déclaration* et au *Summa doctrinæ*, et a demandé qu'on lui rendît les autres exemplaires qu'il avoit donnés. Le Pape l'a

refusé. Je ne sais pas son dessein, ni s'il y a des changemens qui ne se peuvent voir qu'en collationnant les deux livres ensemble. L'exemplaire nouveau en français, est imprimé à Bruxelles d'un caractère menu, auquel on a joint la réponse en français au *Summa doctrinæ*. Le premier exemplaire étoit sans le nom du libraire ni de la ville, quoique je sache qu'il a été imprimé *à Lyon, chez Thiolin*. Le nouvel exemplaire latin est sans nom de libraire et de ville ; on n'y a pas joint la réponse au *Summa* en latin. Le temps nous apprendra quel dessein il a eu dans cette démarche, qui paroît étonnante.

On a déféré au saint Office l'Ordonnance de M. d'Amiens contre les propositions du père des Timbrieux. Une personne de ma connoissance en a été chargée : j'en ai déjà conféré avec lui ; il est bien intentionné, et cela n'aura pas de suite. Vous jugez bien qui a pu faire cette délation. On ne pardonnera pas aux évêques qui ont accusé Sfondrate (*), et on prend le train d'accuser leurs ordonnances : M. le cardinal de Bouillon ne s'y opposera pas.

J'ai vu ce matin Granelli, qui m'a chargé de vous faire ses complimens. L'archevêque de Chieti n'a pas assisté aux quatre dernières congrégations, ayant la goutte. Granelli fit dire, il y a quelques jours, à l'archevêque de Chieti, qu'il se déshonoroit et se perdoit dans l'esprit de tous les honnêtes gens. L'archevêque l'a fait prier de le venir voir pour conférer avec lui : ils ont dû s'aboucher ce soir, et

(*) L'évêque d'Amiens étoit l'un des cinq prélats qui avoient dénoncé le livre du cardinal Sfondrate.

je ne doute pas que cela ne fasse un bon effet. Le sacriste et le général des Carmes persistent dans leur premier sentiment, aussi bien qu'Alfaro et Gabrieli. Les amis du sacriste en sont au désespoir, surtout Hennebel qui a toujours pris le bon parti. Il a eu une *Préface*, dont il a dit mille biens partout. Je le connois, il est honnête homme et assez habile.

Nicodème (*) mourut hier ; j'en suis fâché, il étoit déclaré pour nous : je l'avois fait changer dans trois conférences que nous eûmes ensemble.

M. le cardinal de Bouillon alla mercredi dernier, à une heure de nuit, voir les pères Charonnier et Dez. On dit qu'il applaudissoit fort aux lettres de M. de Cambrai contre M. de Paris ; je n'en doute pas. Le mariage de M. le comte d'Ayen m'a fort réjoui : cela vient bien dans la conjoncture présente. Si vos livres sont imprimés, ne perdez point de temps à les envoyer ; ils serviront pour les cardinaux. Quelque empressement qu'ait le Pape à finir l'examen, je doute fort qu'il le soit aussitôt qu'il l'a ordonné.

L'ambassadeur d'Espagne est très-fâché du partage qu'on a procuré sur l'affaire de Palafox : il s'est plaint que M. le cardinal de Bouillon ait sollicité dans cette occasion.

Nous donnerons au père Campioni, religieux de Campitelli, le nom de Nicodème qui est vacant : il pourra nous servir dans l'occasion ; je vous prie de l'ajouter à vos chiffres. M. le prince des Ursins mourut samedi. On est ici dans une grande attente de

(*) C'étoit le nom sous lequel ils désignoient M. Charlas dans leur correspondance.

savoir ce qu'auront produit les changemens arrivés à la Cour de Madrid.

Je vous aurois envoyé la traduction latine du livre de M. de Cambrai, si je ne croyois que vous l'avez : elle a été imprimée à Lyon, chez Thiolin. L'auteur de la *Lettre d'un docteur de Louvain à un docteur de Sorbonne, contre les sentimens de M. de Meaux sur la charité*, est un nommé Caron, chanoine de Cambrai et docteur de Louvain. La Faculté n'y a point de part, et est bien éloignée de vouloir se déclarer pour cette doctrine. Je suis avec un profond respect, etc.

Rome, ce 8 avril 1698.

LETTRE CCXLVI.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur une demande singulière qu'avoit faite M. de Chanterac, en distribuant aux examinateurs de nouveaux livres; et sur ce qui s'étoit passé dans les dernières conférences.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Meaux, du 17 mars. Quoique je croie que ma lettre vous trouvera à Paris, je continue et continuerai d'écrire tous les ordinaires à M. de Paris. Votre lettre et la sienne est presque la même chose, hors certains articles particuliers qui ne regardent pas l'affaire générale.

Je lui mande au long une démarche que M. de Chanterac a faite ici depuis deux jours, de la part de M. de Cambrai, qui est très-extraordinaire. En

donnant des éditions nouvelles de sa réponse en français à la *Déclaration* et au *Summa*, et la traduction en latin de la *Déclaration* dans un autre volume, il a demandé, de la part de M. de Cambrai, qu'on lui restituât ce qu'il avoit distribué ci-devant au saint Office, et qu'on n'eût égard dans l'examen et dans le jugement qu'à ce qu'il donnoit à présent. L'assesseur alla chez le Pape lui rendre compte de cette proposition. Sa Sainteté la rejeta, ordonna qu'on retînt tout, et qu'on ne rendît rien; ce qui a été exécuté. On ne comprend rien à cette démarche, si ce n'est qu'il y eût quelque changement considérable dans ces ouvrages, ce qu'on n'a pu encore remarquer; ou qu'il prétendît qu'on lui restituât tout ce qu'il a distribué ici hors ces deux réponses, comme la Lettre pastorale, les trois Lettres contre M. de Paris, et son écrit latin contre vous sur la différence de vos sentimens en deux points. Mais cela n'étoit pas praticable. J'ignore le motif de cette démarche; ce que je sais, c'est qu'elle a produit un très-mauvais effet contre lui dans l'esprit du Pape et de tout le monde. M. l'assesseur me l'a dit ainsi; le Pape en a parlé dans ce sens à monseigneur Giori, qui me l'a dit de même : j'en saurai davantage dans peu.

Dans les deux dernières conférences, qui se tinrent jeudi et dimanche, tous les examinateurs parlèrent sur le onzième et le douzième articles, et parlèrent tous suivant leurs premiers principes. L'archevêque de Chieti ne s'y trouva point, il est encore incommodé. On doit examiner demain les six articles suivans, jusqu'au dix-neuvième. Le Pape

continue à presser, et on ne perd point de temps ; le scandale et la division continuent. Il seroit bon de faire écrire le nonce, pour représenter le mal qu'a fait l'adjonction des nouveaux examinateurs, le scandale que cause le partage, et faire sentir que la cabale est marquée. Il faut décrier ce parti, afin que les cardinaux et le Pape ne soient pas arrêtés par leur autorité; c'est tout ce que je crains.

Je vis hier le père Dez, nous disputâmes; il est du dernier entêtement : je lui parlai fortement, il n'avoit pas un mot à répondre sur tout, mais il ne se rendit pas. Les Jésuites sont plus déclarés que jamais : leur unique but est de décréditer les évêques, le Roi, et madame de Maintenon.

J'attends la preuve de la liaison de M. de Cambrai avec madame Guyon et le père de La Combe; cela est essentiel pour les cardinaux : s'il vient quelque courrier extraordinaire, il faut s'en servir.

Il seroit aussi nécessaire d'avoir quelque témoignage de M. de Chartres. Le malheur est la foiblesse du Pape, sur qui on ne peut compter. M. le cardinal de Bouillon continuant d'agir de la même manière, le Pape est prévenu sur tout contre lui; c'est pitié.

M. Phelippeaux vous rend compte de l'affaire de M. d'Amiens. Il est honteux à M. le cardinal de Bouillon de laisser traduire au saint Office une chose pareille; mais il est entré dans la haine et la politique des Jésuites. Je crois être sûr de M. le cardinal Noris : pour M. le cardinal Ferrari j'en espère bien; mais il est bon ami du père Damascène.

Vos trois écrits latins ne sauroient trop tôt venir :

il faudra les distribuer par toute l'Europe. Nous ne nous oublions pas.

Je vous supplie de vouloir bien faire mes complimens à toute la maison de M. de Noailles : je viens de les faire à M. l'archevêque de Paris, et à M. le cardinal d'Estrées, que je vous prie de remercier. Cette Eminence m'a écrit la lettre du monde la plus obligeante pour vous et pour moi. M. le cardinal de Bouillon se désespère, et est le même très-assurément. Il est bon qu'il revienne à monseigneur Giori par MM. les cardinaux de Janson et d'Estrées, que je mande qu'il continue à se bien conduire dans l'affaire; et cela est vrai.

Rome, 8 avril 1698.

LETTRE CCXLVII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur le zèle que les Protestans témoignoient pour M. de Cambrai; les avantages qu'ils tireroient du silence de Rome; et les lettres que M. de Cambrai commençoit à lui adresser.

Votre lettre, du 25 mars, m'a été rendue samedi, en arrivant de Meaux en cette ville. J'y ai appris les extrêmes obligations qu'a la bonne cause à monseigneur Giori. Il combat pour l'Eglise catholique contre les Protestans, qui font tout ce qu'ils peuvent contre nous. Toutes les gazettes, tous les lardons et tous les journaux de Hollande font l'apologie de M. de Cambrai contre moi : on a réimprimé son livre en Hollande, chez le même libraire qui

imprimoit autrefois pour la fanatique Bourignon (*), qui ne vantoit que le pur amour. Les Quakers (**) faisoient venir le livre de M. de Cambrai avec tant d'empressement, qu'on a été obligé d'en arrêter le cours. Je ne suis pas encore bien assuré de ce dernier fait; mais les autres sont certains. A moins qu'une sentence de Rome ne décide bientôt un si grand différend, très-aisé à résoudre par la tradition, les Protestans et les fanatiques diront; les premiers, que Rome commence à douter de ses lumières; et les seconds, qu'elle n'a osé condamner les erreurs des nouveaux Quiétistes, à cause de ses mystiques qui pensent comme eux.

Vous devez recevoir, à peu près dans le temps qu'arrivera cette lettre, le *Mystici in tuto*. J'ai voulu commencer par-là, comme par l'endroit sensible des spirituels : le reste suivra avec toute la diligence possible.

M. de Cambrai, après avoir écrit quatre lettres à M. de Paris, commence à m'écrire; et j'ai reçu une première lettre imprimée. On dit que j'en aurai ma douzaine. Jusqu'ici il n'y a que du verbiage. Quand j'aurai eu le loisir de lire, je vous en dirai davantage.

Depuis le bruit du chapeau pour M. l'abbé d'Auvergne, on parle de M. l'archevêque de Paris. J'aurai

(*) Antoinette Bourignon, née à Lille en Flandre, en 1616, fut fameuse dans le dernier siècle par ses prétendues révélations, et par les dogmes de sa fausse spiritualité.

(**) Les Quakers ou Trembleurs ont pris naissance en Angleterre pendant les guerres civiles du règne de Charles Ier. Un nommé Fox, cordonnier dans la ville de Nottingham, fut l'auteur de cette secte de fanatiques.

toute l'attention possible sur ce qui pourroit vous faire plaisir. Je serai demain à Versailles.

Vous ne sauriez marquer assez de reconnoissance aux amis de M. le nonce et à lui-même, puisqu'il a agi en cette Cour avec toute l'affection possible pour votre justification; faisant voir aux ministres les lettres qu'il avoit de Rome, dont il m'envoyoit des extraits, et en rendant compte au Roi même.

A Paris, 14 avril 1698.

LETTRE CCXLVIII.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur les différences d'une nouvelle édition que Fénélon venoit de donner de quelques-uns de ses ouvrages, sur des questions que les partisans du livre élevoient; et les contradictions de M. de Cambrai.

Dans l'incertitude où nous sommes de savoir quelle édition vous avez de la *Réponse à la Déclaration*, on vous envoie celle de Lyon qui a été donnée la première, et qu'on vouloit retirer, avec les suppressions et additions qui se trouvent dans l'édition de Bruxelles : les endroits sont notés d'une raie de crayon. On aura sans doute envoyé à Paris la dernière édition; et en cas que vous ne l'ayez pas, le mémoire qu'on y joint vous instruira des différences qui se trouvent dans l'une et dans l'autre. On a distribué une quatrième lettre contre M. de Paris sur l'addition faite à son Instruction pastorale, avec les deux premières lettres en latin. Vous voyez

que M. de Cambrai ne manque pas de traducteurs, ni de gens qui prennent soin de ses impressions. On doit donner une dissertation sur le pur amour, comme vous verrez à la fin de la traduction de la réponse au *Summa :* je n'ai pas eu le temps de la collationner avec le latin. Cette réponse est de même caractère que la réponse à la Déclaration imprimée à Bruxelles et y étoit jointe.

Les partisans du livre font valoir ces deux questions : 1.° Si la béatitude n'est pas gratuite, et si Dieu n'auroit pas pu nous créer sans nous destiner à la béatitude éternelle; 2.° Si un homme, à qui Dieu révéleroit sa damnation infaillible, ne seroit pas obligé de l'aimer. Et on n'a pas honte de faire de telles suppositions, si éloignées de l'état de la question.

On finit dimanche l'examen jusqu'au dix-neuvième article : Granelli y fit valoir la Déclaration du père La Combe. On met la chose dans une si grande évidence, que les défenseurs du livre en ont honte, et n'y répondent que par des subtilités outrées qui font pitié : cependant ils persistent dans le parti qu'ils ont pris; ce qui cause du scandale dans l'esprit des honnêtes gens. Cela ne laissera pas peut-être d'embarrasser les cardinaux, qui ont coutume de s'en rapporter aux examinateurs. Beaucoup d'autres personnes étudient la matière : elles s'éclairent de jour en jour; et elles l'auroient été davantage, si vous aviez jugé à propos de donner des observations latines dans le temps qu'on vous avoit mandé. Demain on commencera à examiner les huit articles suivans jusqu'au vingt-sept; et j'espère que la

discussion en sera finie dimanche prochain. Il ne restera que ce qui regarde la contemplation.

J'ai vu le provincial des Carmes-Déchaux, qui a parlé au général. Ce général lui demanda quelle étoit la disposition des trois évêques à l'égard des réguliers. Je vous ai mandé ce qu'on avoit tâché d'inspirer sur cet article. Le père Cambolas a parlé fortement au cardinal Ferrari, et lui a fait connoître la disposition du royaume sur le livre. Il doit voir au premier jour le Pape, et il a promis d'en parler fortement. C'est ce père dont M. l'abbé a écrit à M. de Paris.

Je vous prie de faire réflexion sur l'article qui regarde M. de Chartres, page 9, qu'on a supprimé dans la nouvelle édition; et sur la suppression, page 189, de ces paroles : *Je ne le répète point ici, ma lettre étant devenue publique.* Il n'a donc rendu compte au Pape de ses sentimens sur madame Guyon, que dans sa lettre au Pape, qui est devenue publique, où cependant il n'en dit pas un mot; car la note marginale n'étoit pas dans l'original écrit au Pape, dont j'ai copie. Vous verrez aussi qu'il admet à présent deux amours surnaturels, l'un commandé par la charité, l'autre imparfait qui n'est point relevé par le motif supérieur de la charité. Ainsi il rétracte son argument, que ce qui est imparfait vient de la nature. Je ne comprends plus rien dans le procédé de cet homme : c'étoit assez de manquer de science, sans manquer encore de bonne foi.

J'appréhende que vos écrits latins ne viennent un peu tard : ils serviront pour les cardinaux et leurs théologiens particuliers. Le provincial de Flandre

des grands Carmes a avoué au père Latenai, que le livre étoit de la plus grande inutilité du monde, quand la doctrine n'en seroit pas mauvaise. Je suis avec un profond respect, etc.

A Rome, ce 15 avril 1698.

LETTRE CCXLIX.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur l'état des congrégations; les conférences qu'il avoit eues avec quelques cardinaux; et les bruits que répandoit l'abbé de Chanterac sur les dispositions du Roi.

Je vous envoie les additions et altérations de la nouvelle édition de Bruxelles; et comme je m'imagine que ce peut être celle que M. de Cambrai aura envoyée en France, je vous fais passer à tout hasard la première, à laquelle on a fait les additions que vous verrez. Je vous envoie aussi le français de la réponse au *Summa*, que vous trouverez différent du latin que vous avez. Ce qu'il y a d'extraordinaire dans la démarche de M. de Cambrai, c'est que le latin de la traduction de la *Réponse à la Déclaration*, est de même que cette édition française que je vous envoie. Tout cela est plein de détours inintelligibles : on n'oublie pas ici de tout faire remarquer, et j'espère que cela réussira malgré les oppositions.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Meaux, du 24 mars. Vous savez mieux ce qu'il faut faire pour moi que moi-même :

je ne demande que justice et équité. Il me semble à présent que la chose parle d'elle-même : mais j'avoue qu'elle m'a été fort sensible, et me le sera bien encore, si on n'a pas la bonté de m'assurer que le Roi et les honnêtes gens sont convaincus de la vérité. J'ai reçu des lettres de M. le cardinal de Janson, de M. le cardinal d'Estrées, de M. l'archevêque de Rheims, les plus obligeantes du monde. Pour ce qui me regarde, je ne donne aucun prétexte sur quoi que ce puisse être au monde. J'ose dire que je ne change rien à la conduite que j'ai toujours tenue ici, qui est approuvée des honnêtes gens, et que je tiendrai jusqu'à la fin ; mais on n'est pas à l'abri d'une calomnie aussi peu fondée : c'est au fond ma véritable consolation.

Dans les deux dernières congrégations on a examiné jusqu'au dix-neuvième article. Tous les examinateurs ont parlé, hors l'archevêque de Chieti, qui doit parler la première fois. On n'a rien oublié pour son instruction ; mais j'ai bien peur qu'il ne continue comme il a commencé. On doit examiner à présent depuis le dix-neuvième article jusqu'au vingt-troisième inclusivement, et ainsi de suite. Le Pape voudroit bien que les examinateurs pussent finir ce mois-ci : mais cela est impossible, et ils ne pourront finir qu'à l'Ascension ; ce sera toujours quelque chose.

J'ai eu cette après-dînée une audience de trois heures avec le cardinal Panciatici, à qui j'ai tout expliqué sur le fait, tant du côté de France que de ce côté-ci. Comme il ne va jamais au saint Office, il ne savoit pas les choses extraordinaires qu'on avoit

faites pour M. de Cambrai. Je lui ai fait tout connoître, aussi bien que le caractère des examinateurs, l'état où cette affaire étoit au mois de décembre, et l'état où la cabale l'avoit mise par l'adjonction des trois derniers examinateurs. Il est absolument nécessaire qu'on sache ces faits; car cela le décrédite absolument, parce qu'on voit l'esprit de la cabale, et le tort que toute cette conduite fait au saint Siége et à la religion. Rien n'a été oublié, et je suis très-content de lui. J'ai conféré aussi ce soir avec le cardinal Noris, qui voit clair dans cette affaire. Je crois savoir aussi que le cardinal Ferrari ne se laissera pas tromper : c'est beaucoup, avec la bonne intention du Pape, qui dure toujours. M. le cardinal Casanate est le plus sûr de tous. M. le cardinal d'Aguirre est également rempli de bonnes intentions.

Le secrétaire de M. le cardinal de Bouillon m'a averti que l'abbé de Chanterac et ses partisans faisoient courir le bruit que le Roi avoit écrit en particulier au Pape, pour l'assurer qu'il est indifférent sur le jugement de l'affaire de M. de Cambrai; et que, pourvu qu'on finisse, de quelque manière que ce soit, il seroit content. Il faudroit être bien bon pour croire une pareille fausseté.

Il y a une quatrième lettre contre M. de Paris : les deux premières sont déjà imprimées traduites en latin. M. de Cambrai est bien servi pour l'impression.

Le père Cambolas est venu : il a bien fait en plus d'une occasion au sujet de M. de Cambrai; je le sais à n'en pouvoir douter. Il me paroît un fort honnête homme.

Le

Le père provincial des Carmes-Déchaussés est aussi arrivé : il est bien intentionné, et fera tout de son mieux. Il m'a avoué qu'il savoit que le père Général avoit reçu de fortes recommandations de France en faveur de M. de Cambrai. Le Pape est un peu incommodé de rhume et de goutte ; mais ce n'est rien.

Je mande à M. de Paris qu'il est important que le nonce écrive, non tant à présent pour presser, que pour insinuer à quoi on s'attend en France, et le trouble que causeroit un *mezzo termine*, ou une foible condamnation : cela est de la dernière conséquence.

La preuve des faits touchant l'union du père La Combe avec madame Guyon et M. de Cambrai, est aussi très-importante.

M. le prince des Ursins est mal : il a confirmé en faveur de madame la princesse des Ursins ce qu'il avoit fait pour elle pendant sa vie. Elle le mérite bien, et est digne d'être estimée ; elle a mille bontés pour moi. J'oppose à M. le cardinal de Bouillon tout ce que je peux : j'ai mis tous les honnêtes gens de mon parti.

Rome, 17 avril 1698.

LETTRE CCL.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Il lui marque comment M. Giori espéroit conduire l'affaire à une heureuse fin; l'avertit d'un mécontentement que le Roi avoit eu d'une de ses démarches; et lui témoigne être assuré que la vérité triomphera.

J'ai reçu votre lettre du 1er. Nous attendions le résultat d'une conférence de M. Giori avec le cardinal Noris, après laquelle il avoit mandé qu'il espéroit faire tout d'un coup tourner le Pape contre M. de Cambrai. La lettre portoit, que les cinq examinateurs qui sont contre le livre, étant bien unis, et les autres ne l'étant pas, détermineroient infailliblement à la condamnation, surtout si le cardinal Noris se joignoit avec le cardinal Ferrari. Monseigneur Giori mande qu'il n'a pu rencontrer le cardinal Noris.

On a dit au Roi que pour abréger on avoit proposé de faire cesser la congrégation, et de laisser le jugement de l'affaire aux cardinaux, et que vous l'aviez empêché; ce qui a surpris Sa Majesté. On lui a expliqué cela par votre lettre précédente (*) : mais

(*) Voici le fait. Le cardinal de Bouillon, en habile politique, chercha à profiter du mémoire envoyé par le Roi, et que nous avons donné ci-dessus, pag. 68. Il feignit donc de vouloir suivre les ordres de Sa Majesté, et travailla en conséquence à précipiter la décision de l'affaire. Pour cet effet, il sollicita le Pape de faire finir l'examen des consulteurs, et de renvoyer aux cardinaux le jugement du livre, afin que les cardinaux, pressés d'un côté de juger, et voyant de l'autre un partage entre les consulteurs, se

vous devez prendre garde à ne vous charger de rien que le moins que vous pourrez. Vous avez pourtant bien fait, et l'on a fait entendre au Roi que vos raisons étoient très-bonnes : vous devez vous concerter avec M. le cardinal Casanate.

Il vient d'arriver la chose la plus extraordinaire qui se soit passée depuis long-temps dans la distribution des bénéfices. Le Roi avoit nommé à l'évêché de Poitiers l'abbé de Coidelet (*), que le père de la Chaise lui avoit proposé pour remplir la charge d'aumônier, vacante par la promotion de M. l'archevêque d'Arles. On rapporte que le Roi ayant répondu au père de la Chaise qu'il avoit d'autres vues pour la charge d'aumônier, Sa Majesté, qui ne songe qu'à donner de bons sujets à l'Eglise, avoit dit que si l'abbé de Coidelet avoit toutes les bonnes qualités qu'on lui attribuoit, il falloit le faire évêque de Poitiers; à quoi le père avoit applaudi. Quoi qu'il en soit, il fut nommé évêque de Poitiers : mais avant que la feuille fût présentée au Roi pour être signée, quelques rapports faits à Sa Majesté de la vie de cet abbé, comme peu régulière pour un évêque, firent qu'elle ne voulut plus ratifier cette nomination ; et

contentassent d'une simple prohibition du livre, *donec corrigatur*. L'abbé Bossuet demanda qu'on laissât aux consulteurs la liberté de terminer leur examen, afin que les cardinaux fussent en état de rendre, avec connoissance de cause, un jugement équitable et digne du saint Siége. On publia à ce sujet un mémoire qui avoit été envoyé par l'évêque de Meaux, et que nous plaçons à la suite de cette lettre.

(*) Son nom étoit Mathurin Léni de Koetlez ; il avoit été archidiacre de Vannes. Voyez *Gallia Christ.* tom. II, col. 1210. (*Edit. de Vers.*)

que samedi dernier elle nomma M. l'abbé Girard à l'évêché de Poitiers, et M. l'abbé de Langle à celui de Boulogne. On dit qu'en effet cet abbé, que je ne connois point du tout, et dont je n'avois jamais entendu parler, est un homme de fort peu de capacité, qui passe sa vie à tailler à la bassette, et qui est un peu entaché du vice qu'on reproche aux Bretons, qui est d'aimer le vin. Il est certain qu'il n'avoit nul air de la profession ecclésiastique. Cela fait bien connoître l'attention du Roi à nommer de bons évêques. J'ai vu ce matin, au sacre de M. de Troyes, les deux évêques nommés, qui ont fait leur remercîment à Sa Majesté.

On veillera au surplus de votre lettre. Nous savons, il y a long-temps, les affaires de M. de Saint-Pons (*). Il est certain qu'il n'est point favorisé à la Cour; du reste on ne lui fera point d'injustice. Je m'informerai, et je vous en dirai peut-être davantage au premier ordinaire.

Je ne sais quel est cet homme, devenu confesseur d'un grand prince par les intrigues de M. de Cambrai. Si l'on connoissoit le prince, on devineroit le directeur.

(*) Pierre-Jean-François de Percin de Montgaillard, né en 1733, nommé évêque de Saint-Pons, en 1664. Ce prélat eut de grands démêlés avec les Récollets de son diocèse, comme on a déjà vu. Il eut aussi des contestations avec l'évêque de Toulon; touchant le *Rituel d'Alet*; et avec Fénélon au sujet du *Silence respectueux*. Le mandement et les lettres qu'il publia dans cette occasion furent condamnés à Rome. Il mourut le 13 mars 1713, après avoir écrit peu de temps auparavant, une lettre de soumission au Pape. Voyez l'*Histoire de Fénélon*, 3.e édit. liv. v, n. 5, tom. III, pag. 349 et suiv. (*Edit. de Vers.*)

M. de Paris vous écrira sur le sujet du père Cambolas (*), et qu'on ne peut mieux faire que de suivre les avis du père Latenai, pour lequel le Roi est bien prévenu. Le père Cambolas passe généralement pour homme de mérite. M. de Paris m'a paru le tenir un peu douteux : mais au reste, bien loin d'être prévenu contre lui, il est très-porté à le servir sur de meilleures informations. Il sait qu'il est favorisé par les Jésuites, en particulier par le père de la Chaise; ce qui ne prévient pas en sa faveur : pour moi je m'en rapporte au père Latenai.

Portez-vous bien : prenez courage, Dieu ne vous abandonnera pas. C'est sa cause que vous soutenez : c'est pour sa cause que vous avez été attaqué d'une si noire calomnie. On n'en parle plus, tout le monde est bien persuadé de votre innocence.

Les amis de M. de Cambrai chantent victoire par toute la France : c'est leur artifice ordinaire. Les Jésuites continuent à le défendre ouvertement dans les provinces, et ici avec quelques ménagemens, mais assez foibles. Je ne puis douter du succès. Ce seroit le plus grand scandale qui pût arriver dans l'Eglise, si Rome, je ne dis pas, approuvoit le livre, car on sait bien que cela ne se peut, mais biaisoit et mollissoit, pour peu que ce fût, dans une affaire où il ne s'agit de rien moins que du rétablissement du Quiétisme, et de l'entière subversion de la religion.

A Paris, ce 20 *avril* 1698.

(*) Il étoit provincial des Carmes-Déchaussés de Paris, et il étoit venu à Rome pour concourir à l'élection d'un général de son ordre, qui devoit succéder au P. Philippe.

MÉMOIRE

Dans lequel on prouve que le saint Siége ne doit pas se contenter d'une simple prohibition du livre de M. de Cambrai, mais qu'il doit censurer et qualifier les propositions extraites de ce livre par les examinateurs.

Les partisans de M. de Cambrai, après avoir épuisé toute leur adresse pour retarder l'examen du livre, veulent aujourd'hui tout précipiter, afin qu'on se contente d'une simple prohibition. Mais il est nécessaire, pour les raisons suivantes, de qualifier en particulier les propositions extraites de ce livre.

1.° Le Roi, dans sa lettre écrite de Meudon le 26 juillet 1697, supplie Sa Sainteté de prononcer, le plus tôt qu'il lui sera possible, sur le livre et sur la doctrine qu'il contient.

2.° Les évêques de France ont marqué en particulier, dans leur *Déclaration*, les propositions qui ont excité un si grand scandale, et qui leur ont paru mériter une censure particulière.

3.° M. de Cambrai, dans sa lettre au Pape, du 3 août 1697, et dans ses autres écrits postérieurs, demande que le Pape ait la bonté de lui marquer précisément les endroits ou propositions de son livre qu'il condamnera, afin que sa soumission soit sans restriction.

4.° La solennité et la longueur de l'examen si sérieux et si public qu'on a fait du livre, demande qu'on la termine par des qualifications précises, selon l'usage et la pratique ordinaire du saint Siége.

Il a qualifié les propositions erronées qu'on lui avoit déférées sous les pontificats d'Innocent X, Alexandre VII, Innocent XI et Alexandre VIII.

5.° Si l'on se contente d'une simple prohibition du livre, sa doctrine, quelque erronée qu'elle soit, demeurera autorisée; et chacun sera libre de la soutenir, dès qu'elle aura passé sans atteinte par un examen si rigoureux.

6.° Les ennemis du saint Siége ne manqueront pas de l'insulter, et de dire que Rome ou n'a pu qualifier les propositions, faute de science; ou n'a pas voulu, faute de zèle, condamner une doctrine dont les suites sont si affreuses.

7.° Les Quiétistes triompheront, et diront qu'on a prohibé le livre par politique; mais qu'on n'a pu se dispenser d'en reconnoître la doctrine orthodoxe.

8.° Une simple prohibition du livre augmentera le trouble et le scandale, bien loin d'y remédier; et par conséquent le Roi sera contraint, pour empêcher le progrès de l'erreur, de faire qualifier sa doctrine par les évêques ou universités de son royaume; ce qui ne seroit pas honorable au saint Siége.

9.° On défend un livre, lorsqu'il contient des expressions équivoques qui peuvent porter à l'erreur; mais celui de M. de Cambrai renferme des propositions évidemment scandaleuses, erronées et hérétiques, et tout un systême dangereux.

10.° Beaucoup de livres prohibés à Rome, n'en sont pas moins estimés en France. Ainsi la simple prohibition ne fera nulle impression sur les esprits,

qui seront imbus de cette mauvaise doctrine, et qui auront intérêt, ou de la défendre, ou de la pratiquer.

11.° Toute la chrétienté demeure en suspens, en attendant une décision précise, solennelle et digne d'un si saint pontificat, qui fixe les esprits, termine les disputes, et rende la paix à l'Eglise. Or, que produira une simple prohibition? Elle ne servira qu'à rendre le mal plus dangereux, et Rome se verra bientôt dans un nouvel embarras.

12.° Quoiqu'il soit de la dignité du saint Siége d'expliquer la doctrine catholique, et de qualifier les propositions, on peut pourtant, si l'on veut, se contenter d'une qualification des propositions avec la clause *respectivè*, qui lève tout embarras, comme il s'est pratiqué dans de semblables occasions.

13.° Le partage des examinateurs ne doit pas empêcher les qualifications. 1.° On sait par quels ressorts et à quel dessein l'adjonction des trois examinateurs a été faite. 2.° Quelques-uns d'entre eux sont portés par différens intérêts à défendre le livre : 3.° Le jugement doctrinal des consulteurs n'est pas décisif : on doit peser leurs raisons, sans avoir égard à la division que l'esprit de parti a mise entre eux : 4.° Le devoir du souverain Pontife est de rappeler à la vraie foi les errans, soit qu'ils soient en grand ou en petit nombre, dit Melchior Canus, lib. v, de auct. Conc. p. 317, edit. Venet. 1567. *Sive pauci, sive plures ad errorem defluxerint, munus est apostolici Antistitis ad veram eos fidem revocare.*

14.° L'autorité des mystiques ne doit pas non plus empêcher la qualification. 1.° Nul d'eux n'a enseigné un amour pur, qui détruit l'espérance; nul n'a enseigné l'indifférence au salut, le sacrifice absolu de la béatitude éternelle, l'attente oisive de la grâce avec l'exclusion des propres efforts, le trouble involontaire en Jésus-Christ, etc. 2.° Quand ils se seroient servis de quelques expressions dures et peu exactes, il faudroit dire d'eux ce que saint Augustin disoit des saints Pères qui vivoient avant l'hérésie pélagienne : *Nondum litigantibus Pelagianis securiùs locuti sunt.* 3.° L'Ecriture et la Tradition sont les seuls fondemens de la doctrine orthodoxe, et non les transports et les expressions outrées de quelques mystiques. 4.° Voudroit-on décider à Rome des matières de foi sur l'autorité de quelques mystiques, qu'on ne pourroit même citer avec honneur dans une école de théologie? 5.° M. de Cambrai ne peut alléguer en sa faveur les mystiques, puisqu'il parle ainsi dans sa lettre au Pape : *Ab aliquot sæculis multi mystici scriptores, mysterium fidei in conscientiâ purâ habentes, affectivæ pietatis excessu, verborum incuriâ, theologicorum dogmatum veniali inscitiâ, errori adhuc latenti faverunt.* Peut-on appuyer une décision sur des auteurs qui n'ont ni pensé ni parlé correctement; qui n'ont su ni le dogme, ni la manière de l'expliquer, et qui se sont abandonnés aux excès d'une piété affective, *affectivæ pietatis excessu?*

15.° M. de Cambrai est soupçonné depuis longtemps de favoriser le Quiétisme, comme il paroît par une apologie de Molinos imprimée en Hollande.

Il est certain qu'il n'a composé son livre que pour défendre les erreurs d'une femme fanatique (*), déjà condamnée à Rome et en France. Il a écrit après la décision de l'Eglise; et par conséquent il devoit parler correctement sur le dogme défini. Ainsi donc il est clair qu'il a écrit son livre dans un temps suspect, et lorsque lui-même étoit suspect. Or ne pas censurer un tel livre, ce seroit en quelque sorte faire revivre une doctrine déjà condamnée par toute l'Eglise, et dont on ne voit que trop les affreuses conséquences.

LETTRE CCLI.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur les moyens de rendre inutiles les efforts du cardinal de Bouillon en faveur de M. de Cambrai.

Vos nouvelles du 1.er de ce mois ne sont pas bonnes, Monsieur : cependant j'espère toujours en la force de la vérité et en vos soins; mais prenez, s'il vous plaît, vos mesures avec M. Giori et avec le père Roslet. La grande affaire présentement seroit d'attirer les deux cardinaux qui président aux conférences des examinateurs. Ils sont fort habiles et gens de bien : ainsi je suis persuadé qu'ils connoîtront mieux que les autres les erreurs du livre; et si nous les avons pour nous, le partage des examinateurs ne nous nuira pas. Il faut compter, et je le dis bien

(*) Madame Guyon.

à la Cour partout où il faut, que le cardinal de Bouillon fera jusqu'à la fin tout ce qu'il pourra contre nous : les Jésuites n'en feront pas moins; mais si nous avons de notre côté les deux cardinaux, ils ne nous nuiront pas. Il seroit fâcheux que le Pape se laissât affoiblir : mais vous pouvez le faire soutenir par M. Giori, et on écrira toujours d'ici tout ce qu'il faudra pour cela.

Voilà une lettre ostensible pour le père Cambolas. Je n'ai rien fait, et ne ferai rien contre lui; mais je vous avoue que je ne suis pas édifié de la grande dévotion qu'il a pour être général de son ordre. Le père Latenai n'y seroit-il pas plus propre? on en dit tant de bien. Mais encore un coup, je ne m'en mêlerai pas : dites au surplus tout ce que vous jugerez de meilleur en mon nom. Je suis, Monsieur, à vous de tout mon cœur.

A Paris, 22 avril 1698.

LETTRE CCLII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur la situation des affaires, et le plan que devoient suivre les examinateurs bien intentionnés; les avantages qu'on tiroit du silence de M. de Chartres, et les vues ambitieuses de l'abbé Bossuet pour l'élévation de son oncle.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 31 mars. J'en reçus une en même temps de M. l'archevêque de Paris, à qui je vous supplie de vouloir bien témoigner à quel point je ressens les obligations que je lui ai dans cette occasion. Je

l'ai déjà fait à MM. les cardinaux d'Estrées et de Janson, et le ferai par le premier ordinaire à M. l'abbé Renaudot. Pour ici il n'est seulement pas question de mon affaire, quoi qu'aient pu faire M. le cardinal de Bouillon et les Jésuites. J'ai pris à Rome le parti de mépriser ces discours, et de prendre tout en riant, dans le temps même que je prenois la chose le plus sérieusement du côté de Paris. Je prie Dieu que cela ait réussi. Je vous supplie de ne négliger encore aucune occasion là-dessus; car nous avons affaire à des gens fins et malins, s'il en fût jamais.

La situation des affaires est la même; il n'y a rien de changé. Dans les deux prochaines congrégations, de demain mercredi et de dimanche, on finira le trente-troisième article. Un de ces jours-ci les qualificateurs qui croient devoir censurer le livre de M. de Cambrai, doivent s'assembler entre eux pour réduire toutes les propositions de chaque article à un certain nombre, et convenir des qualifications, pour que leur vœu soit uniforme : cela fera un bon effet. Si *erronea et hæresi proxima* ne suffit pas, on n'épargnera pas l'*hæretica* à quelques-unes; au moins je me l'imagine : car ces messieurs ne s'expliquent point, et c'est le secret du saint Office.

J'écris fortement à M. de Paris pour l'éclaircissement des faits, et avoir les preuves de la liaison de M. de Cambrai avec madame Guyon au moins, et savoir comment il répond : mais il faut des pièces authentiques et originales. Comptez que cela est décisif en ce pays, et rien n'y pourra résister : cela est même nécessaire dans la circonstance du par-

tage des examinateurs. Il faut de la diligence; car dans quinze jours l'affaire sortira des mains des examinateurs, et passera dans celles des cardinaux. Nos amis demandent tous ces faits et les éclaircissemens relatifs : cela demeurera, s'il est nécessaire, au saint Office, et on ne le rendra pas public. Le père La Combe est ici très-connu : madame Guyon l'est moins. Pour M. de Cambrai, on dit qu'il passe en tout saint François de Sales : voilà l'idée qu'on en donne ici, assurément bien différente de la vérité.

Le silence de M. de Chartres donne occasion de dire qu'il n'est plus contre M. de Cambrai, et qu'au moins il juge à propos de le ménager, comme il le doit être : je sais bien ce qui en est. M. le cardinal de Bouillon a dit à une personne qui me l'a rapporté, qu'à présent on ne feroit pas parler aisément M. de Chartres. J'ignore ce que cela veut dire. Enfin on se sert de tout, et on n'épargne personne.

On m'a dit que le cardinal Casanate étoit un peu fâché de ce que vous n'aviez pas fait réponse sur ce qui regarde M. Charmot, qui est à Rome pour les missions étrangères contre les Jésuites. Je puis vous assurer que c'est un honnête homme, très-sage, très-prudent, très-vigilant, aimé et estimé des cardinaux, et en particulier du cardinal Casanate, au-delà de tout ce qu'on peut dire. On a voulu lui rendre de mauvais offices à la Cour; mais ce sont des faussetés. Les Jésuites le craignent et le haïssent.

J'ai vu le cardinal Marescotti, qui m'a parlé comme étant très-éloigné des subtilités et des nouveautés : il verra tout par lui-même; mais il veut être pape, et est ami des Jésuites.

Vous n'avez pas, je pense, oublié de remercier M. l'abbé de Gondi et M. le grand duc, qui continue toujours ses bons offices.

Vous ne pouvez trop dépêcher l'impression de vos écrits : j'attends le premier avec impatience. Tout le fort des partisans du livre est dans l'acte de charité, et les suppositions impossibles. Mais quand même on leur accorderoit ces deux points, le livre en seroit tout aussi mauvais.

Le Pape a été un peu tourmenté, mais sans péril : il se porte mieux.

Je vous prie de bien remercier M. Pirot sur ce qui me regarde, aussi bien que M. l'archevêque de Rheims. Je sais que M. le nonce a fait des merveilles : j'ai prié ici ses amis de l'en remercier ; et ne l'oubliez pas, je vous en conjure. Voici ce que j'ai appris sur l'abbé d'Auvergne, et la nomination de France.

M. le cardinal de Bouillon s'est expliqué qu'il ne pensoit pas à son neveu, qu'il savoit n'être pas agréable à la Cour. Il est certain que le Pape nommera un Français : s'il fait comme il le veut, un Espagnol avec un Allemand ; on n'en doute pas. Il est encore certain que le cardinal de Bouillon ne vous favorisera pas, et fera peut-être donner quelque recommandation par le Roi pour un autre. Quel inconvénient trouvez-vous à vous expliquer une fois là-dessus avec le Roi et madame de Maintenon ? Vous pouvez dire que vos amis de Rome vous marquent la bonne volonté et la grande estime du Pape, et vous pressent d'avoir le consentement du Roi ; qu'au moins Sa Majesté n'en demande pas

un autre. Cela ne peut faire qu'un mérite pour vous auprès du Roi, et vous aider à obtenir autre chose en cas que le Roi ait une autre vue. Ne pourriez-vous pas faire entrer M. de Pomponne dans vos intérêts ? Je suppose que M. de Paris doit être content du chapeau que je crois immanquable. Vous vous moquerez peut-être de moi ; mais je crains plus dans cette conjoncture M. de Chartres que M. de Paris. Il seroit honteux au Roi de vous le préférer ; et ce que je vous dis-là est peut-être la seule manière de l'en faire apercevoir et de l'empêcher. Je vous supplie d'y faire réflexion, aussi bien qu'au scrupule de M. de Chartres sur son évêché. Joignez à cela la foiblesse avec laquelle il agit à Paris et à Rome contre M. de Cambrai, pour gagner peut-être le cardinal de Bouillon, qui le pourroit parfaitement bien proposer à madame de Maintenon. Je crois avoir entrevu quelque chose là-dessus ; et une des manières de le faire échouer, ce seroit de le rendre public à Rome et à Paris.

Rome, ce 22 avril 1698.

LETTRE CCLIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les raisons qu'avoit eues M. de Cambrai d'altérer les premiers écrits qu'il avoit produits à Rome; la confrontation du père La Combe avec madame Guyon, et les réponses que préparoient M. de Paris et M. de Chartres.

J'ai reçu votre lettre du 8. Je n'imagine que deux raisons de la nouvelle démarche de M. de Cambrai :

l'une, qu'il se défie des écrits qu'il a donnés, qui en effet lui doivent nuire beaucoup dans l'esprit des gens sensés; et qu'il veut changer quelque chose dans ceux même selon lesquels il demande d'être jugé : l'autre, que dans le dessein d'étrangler l'affaire, pour en venir à une moindre condamnation, il veut réduire l'examen au moins qu'il pourra.

Dans la réponse latine au *Summa doctrinæ*, imprimée à Bruxelles, vous trouverez deux choses erronées : la première, que *desideria salutis, ut ut explicentur, imperfecta à Patribus habentur, qui ea perfectis animabus nec imperant nec suadent.* Il cite saint Chrysostôme et saint Ambroise, pour prouver que ces désirs du salut *sunt angusti animi, infirmi et imbecillis,* pag. 54, ad objec. 13.

La seconde, que l'amour du quatrième degré, qui est le justifiant, ne se rapporte à Dieu que *habitu, non actu,* comme l'acte du péché véniel : où il y a deux erreurs; l'une, que l'amour justifiant n'ait de rapport à Dieu que celui du péché véniel; l'autre, que l'acte du péché véniel se rapporte habituellement à Dieu, ce qui fait dire à saint Thomas, 2. 2. *quæst.* 81, *ad* 2; de quoi ce saint est tout-à-fait éloigné. Il dit bien que dans celui qui péche véniellement, le sujet et l'acte humain indéfiniment se rapportent habituellement à Dieu; mais non pas l'acte du péché véniel, lequel pourroit être rapporté à Dieu actuellement, s'il y étoit habituellement référible. Ce passage se trouve dans la réponse au *Summa,* p. 50, après la 11.e object. et p. 62, 14.e object. Il pose, pag. 63, pour règle certaine, que ce qui n'est pas habituellement subordonné à Dieu est pé-

ché,

ché mortel; ce qui détruiroit le péché véniel. Il faudroit prendre garde à ce qu'il pourroit changer dans ces endroits.

Vous aurez, si je puis, par l'ordinaire prochain le *Schola in tuto*, qui résoudra beaucoup de choses. Mais je me propose de faire le dernier effort de l'esprit au *Quietismus redivivus*, et de n'omettre rien de ce que vous m'avez marqué dans vos lettres précédentes.

Le père La Combe, directeur de madame Guyon (*), est à Vincennes, où on le doit interroger et confronter avec cette dame. On a sa Déclaration, où il avoue toutes les pratiques de Molinos par inspiration (**). Il ne reste plus qu'à faire voir la liaison avec M. de Cambrai : nous la prouverons par acte; et je suis chargé d'en faire la relation, qui paroîtra au plus tôt, où je citerai le Roi et madame de Maintenon, comme témoins de tous les faits. Vous pouvez vous fier à monseigneur Giori.

Je vous prie de voir de ma part M. l'abbé Piquigni, dont j'ai vu, sur la matière du Quiétisme, des lettres admirables à M. le cardinal de Janson, où il fait une honorable mention de moi, et souhaite

(*) Il y fut transféré du château de Lourde. On peut voir sa Déclaration, dont parle ici Bossuet, à la suite de la lettre CCXXVII, ci-dessus, pag. 107.

(**) Bossuet pourroit avoir en vue ici, outre la Déclaration du P. La Combe, rapportée plus haut, une lettre de ce Père à madame Guyon, écrite de Vincennes, le 25 août de cette année. Nous la donnons à la suite de cette lettre, d'autant plus qu'elle parut si importante alors, que l'abbé Bossuet la présenta au Pape, traduite en italien, le 8 juin suivant, comme on le voit dans la *Relation* de l'abbé Phelippeaux, *part. II, pag.* 93.

qu'on me les fasse voir. Faites-lui bien des honnêtetés de ma part : il agit beaucoup auprès de l'archevêque de Chieti. M. de Paris va faire paroître sa Relation, dans laquelle il n'omettra rien d'essentiel : M. de Chartres en fait une autre, pour expliquer les variations de M. de Cambrai (*). Pour ce qui est d'un ambassadeur, on est embarrassé pour le choix.

On ne fera plus rien, qu'on ne le mette en latin et en français.

A Versailles, 28 avril 1698.

LETTRE CCLIV.

DU P. LA COMBE A M.ME GUYON.

Il fait l'aveu des fautes qu'ils avoient pu commettre, et l'exhorte à imiter son repentir.

Au seul Dieu soit honneur et gloire.

C'est devant Dieu, Madame, que je reconnois sincèrement qu'il y a eu de l'illusion, de l'erreur et du péché dans certaines choses qui sont arrivées avec trop de liberté entre nous, et que je rejette et déteste toute maxime et toute conduite qui s'écarte des commandemens de Dieu ou de ceux de l'Eglise; désavouant hautement tout ce que j'ai pu faire contre ces saintes et inviolables lois, et vous exhortant en notre Seigneur d'en faire de même; afin que vous et moi réparions, autant qu'il est en nous, le

(*) Elles parurent en effet l'une et l'autre en forme de lettres, non sous le titre de *Relation*, mais sous celui de *Réponse* à M. l'archevêque de Cambrai.

mal que peut avoir causé notre mauvais exemple, et tout ce que nous avons écrit, qui peut donner atteinte à la règle des mœurs que propose la sainte Eglise catholique, à l'autorité de laquelle doit être soumise, sous le jugement de ses prélats, toute doctrine et spiritualité, de quelque degré que l'on prétende qu'elle soit. Encore une fois, je vous conjure dans l'amour de Jésus-Christ, que nous ayons recours à l'unique remède de la pénitence, et que, par une vie vraiment repentante et régulière en tout point, nous effacions les fâcheuses impressions causées dans l'Eglise par nos fausses démarches. Confessons, vous et moi, humblement nos péchés à la face du ciel et de la terre : ne rougissons que de les avoir commis, et non de les avouer. Ce que je vous déclare ici vient de ma pure franchise et liberté, et je prie Dieu de vous inspirer les mêmes sentimens qu'il me semble recevoir de sa grâce, et que je me tiens obligé d'avoir (*).

Ce 25 avril de l'an 1698.

(*) M. le cardinal de Bausset rapporte que cette lettre du P. La Combe fut portée par le cardinal de Noailles et M. de la Chétardie, curé de Saint-Sulpice, à madame Guyon, détenue alors à Vaugirard; qu'après en avoir entendu la lecture, madame Guyon répondit tranquillement, qu'il falloit *que le P. La Combe fût devenu fou;* qu'on insista vainement pour obtenir de cette dame un aveu conforme à celui du P. La Combe; et qu'on s'aperçut bientôt après, que ce Père avoit perdu totalement l'usage de la raison. On fut obligé de le transférer à Charenton, où il mourut l'année suivante, en état de démence absolue. Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. III, n. 50, tom. II. (*Edit. de Vers.*)

LETTRE CCLV.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur les opérations des examinateurs; les faux bruits que répandoit l'abbé de Chanterac; et les excuses du cardinal de Bouillon.

Demain on examinera les cinq derniers articles et l'avertissement : ainsi on finira l'examen dans le temps ordonné par Sa Sainteté. Ceux qui ont été pour censurer le livre, se sont déjà assemblés une fois en particulier, pour réduire les propositions qu'ils ont trouvées dignes de censure, à un nombre certain, et convenir des qualifications, afin qu'il n'y ait point de différence dans leurs suffrages. On ne sait pas encore si les autres justifieront entièrement le livre, et s'ils persisteront à n'y trouver aucune proposition censurable. Ils avoient fait espérer qu'à la fin de l'examen, qui ne se faisoit que pour s'éclaircir, ils donneroient tout le contentement qu'on pouvoit espérer : mais je ne sais ce qu'on peut attendre de gens visiblement engagés dans une cabale par différens intérêts. En cette occasion la politique romaine fera jouer tous ses ressorts.

Le général des Jésuites sollicite ouvertement. L'abbé de Chanterac publie que les évêques de France sont divisés sur cette affaire, et que la plus grande partie du clergé favorise M. de Cambrai; que le Roi ne prend plus d'intérêt dans cette cause; qu'on ne peut mieux connoître ses sentimens que par le père la Chaise, qui donne liberté

entière aux Jésuites de soutenir M. de Cambrai, et approuve toutes les démarches qu'ils font; et encore par M. le cardinal de Bouillon, qui a toujours favorisé ce parti, et qui ne manquera pas de faire connoître les sentimens du Roi dans les temps et occasions nécessaires. Cela publié par diverses bouches, ne laisse pas de faire quelque impression, et d'embarrasser les ignorans ou les timides : vous pouvez y remédier par la voie du nonce.

L'abbé de Chanterac rendit, il y a quelques jours, visite à Granelli pour lui demander ses difficultés : il lui dit que le secret du saint Office ne lui permettoit pas de parler. L'abbé de Chanterac lui remontra que M. de Cambrai avoit toujours été l'ami de son Ordre; que si on touchoit le moins du monde au livre, on préjudicioit à la dignité et à la réputation d'un saint prélat. Le même rendit visite au cardinal Albane, et lui dit que M. de Cambrai avoit bien besoin de protection, puisque M. de Meaux étoit favorisé par plusieurs Cours, et lui dit ces paroles : *Magnus dux Etruriæ minis et promissionibus urget condemnationem domini Cameracensis.* Ces paroles, *minis et promissionibus*, parurent fortes au cardinal Albane. Il les rapporta à l'agent du grand duc, qui lui dit que son maître lui avoit ordonné de rendre ses bons offices, mais qu'il n'employoit *nec minas nec promissiones.*

Le cardinal Noris a dit au père Estiennot, depuis peu de jours, qu'on ne balançoit pas sur la condamnation du livre, mais sur la qualification des propositions. M. Poussin m'a avoué que le général des Jésuites sollicitoit : il m'a prié de vous mander

qu'il avoit toujours été contre le livre, sachant les intentions du Roi, mais de le marquer de sorte qu'on n'accusât pas M. le cardinal de Bouillon, dont l'excuse se réduit à dire que c'est un prélat vivant qui s'explique. On lui a cité les exemples de Pétrucci et de Théodoret : mais comme il n'écoute que le père Charonnier, je doute fort qu'il s'éloigne des sentimens des Jésuites.

On a produit ici un endroit du *Directorium Inquisitionis Nicol. Emerici*, q. XI, page 285. Il vous sera facile de voir s'il ne pourroit point vous être utile, et être rapporté dans vos livres.

Je vous ai parlé de l'accusation intentée contre l'Ordonnance de M. d'Amiens sur les propositions du père de Timbrieux. Je cherchai cette Ordonnance imprimée, et la donnai à M. Campioni, qui m'a avoué que le délateur avoit falsifié les propositions condamnées dans l'Ordonnance ; ce qui nous a surpris également. Mais il faut s'attendre à tout avec ces sortes de délateurs. Il m'a fait espérer copie de la délation.

On distribua dimanche une première lettre de M. de Cambrai contre vos derniers écrits : je la crois imprimée à Cambrai. J'y admire ses artifices et sa hardiesse à nier ce qu'il y a de plus certain. Il y donne le change partout, et raisonne toujours sur le principe de son amour naturel, et sur la prétention qu'il a d'avoir parlé de cinq états en parlant de cinq amours. Il paroît que les pères Charonnier et Dez ne goûtoient pas le dénouement de l'amour naturel ; mais que le sacriste lui a suggéré d'appuyer sur cette solution : c'est aussi celle que vous avez le

moins touchée. Dans l'extrait de la préface latine, j'y ai ajouté ce que j'avois dit des états dans l'observation que je vous ai envoyée. Vos livres viendront peut-être un peu tard : il faut toujours les envoyer; car on ne sait pas quelles longueurs apporteront les cardinaux : ainsi on ne doit point cesser à Paris de presser le jugement. L'infirmité survenue au Pape, il y a quelques jours, nous fit trembler : il se porte mieux; mais son grand âge doit faire tout appréhender. Je suis avec un profond respect, etc.

A Rome, ce 29 avril 1698.

P. S. On dit qu'on a mis au saint Office quelques personnes accusées de Quiétisme : on disoit même monseigneur Marciani; mais on me vient de dire que la nouvelle qui regarde ce prélat, étoit fausse.

On dit que M. le cardinal de Bouillon sollicite encore l'impression du livre du père Dez. Le député de MM. des Missions a fini sa réponse aux deux gros volumes sur le culte de Confucius. M. le cardinal de Bouillon, qui est à Frescati depuis quelques jours, est revenu pour assister aujourd'hui au saint Office : il est retourné, et reviendra demain au soir pour assister à la même congrégation, qui se tiendra jeudi devant le Pape. On y pourra prendre quelque résolution pour terminer l'affaire de Cambrai.

LETTRE CCLVI.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les cardinaux qui lui étoient suspects, et ceux dont il croyoit être assuré; les dispositions actuelles de l'ambassadeur d'Espagne, et la conduite que tenoit celui de l'Empereur; l'état du Pape, et les précautions que les circonstances demandoient.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Meaux, du 6 avril, et la copie de la lettre de madame de Maintenon, qui doit contribuer à me mettre l'esprit en repos par rapport au Roi; et c'est le principal. Je vous supplie de vouloir bien témoigner à madame de Maintenon ma reconnoissance infinie, égale assurément au service qu'elle m'a rendu, et au respect que j'ai pour elle et pour son mérite. Elle a la bonté de me faire faire, par M. de Paris, des complimens et des excuses, si elle ne me fait pas de réponse : vous voyez les bontés dont je suis comblé.

Les Jésuites et le cardinal de Bouillon ne se lassent pas de faire paroître toujours quelque trait de leur malignité à mon égard. Des avis manuscrits secrets, de samedi dernier, disoient qu'il étoit venu de France de grandes plaintes contre l'abbé Bossuet, que le Roi lui avoit donné ordre de partir de Rome; mais que le cardinal de Bouillon l'avoit empêché par son crédit, et qu'il restoit à Rome avec un mauvais visage.

Vous voyez la fausseté, l'impertinence et la malignité dont ce récit est plein, et qu'on tâche par

toutes sortes de voies, mais qui ne réussiront pas, s'il plaît à Dieu, de me faire perdre auprès du Pape et des cardinaux le peu d'estime qu'ils ont la bonté de me témoigner, et la créance qu'ils ont en ce que je leur puis dire sur l'affaire présente. Ces sortes de manuscrits sont très-méprisés ici, et sont toujours remplis de toute sorte de faussetés contre les honnêtes gens. Vous ne laissez pas de connoître par-là combien il seroit avantageux, et à vous et à moi-même, qu'on vît, s'il y a moyen, par quelque preuve publique, que le Roi n'est pas mécontent de moi. Pour ce qui regarde le mauvais visage, j'ose dire que depuis un mois je me porte à merveille : on ne sait ce que cela veut dire.

Je n'ai pu trouver le cardinal d'Aguirre, et je veux lui lire moi-même votre lettre, qui est telle qu'il faut dans les circonstances présentes : j'espère faire en sorte qu'il la communiquera au moins aux cardinaux du saint Office.

Je ne cesse de presser M. de Paris pour les faits : je lui marque qu'il n'y a rien à ménager là-dessus, que sans cela tout est à craindre; mais que ce qui fera le plus d'impression, ce sera l'attestation du nonce; que ce que le Roi lui pourra dire là-dessus pour l'écrire ici, achevera de déterminer, et contre-balancera la puissance de la cabale, et l'inclination que la plupart des cardinaux ont de prendre quelque *mezzo termine* pour contenter le cardinal de Bouillon.

Il seroit fort à propos de faire écrire M. le cardinal d'Estrées et M. le cardinal de Janson au cardinal Marescotti, que je crains fort, malgré tout ce

qu'il m'a dit, aussi bien qu'au cardinal Panciatici fort ami du cardinal de Janson, et aux cardinaux Spada, Albani et Ottoboni. Je suis comme assuré des cardinaux d'Aguirre, Casanate, Noris, Ferrari, et Altieri s'il assiste. Une lettre du cardinal d'Estrées au cardinal Carpegna feroit à merveille. Il est bien juste d'opposer cardinal à cardinal; mais un ministre est une terrible affaire à Rome.

L'ambassadeur d'Espagne s'est expliqué avec moi, et m'a avoué qu'il avoit d'abord été surpris dans cette affaire; mais que depuis il avoit reconnu qu'on l'avoit trompé, qu'il voyoit de quel côté étoit la vérité, et le scandale que donnoient les partisans de M. de Cambrai, en voulant soutenir sa doctrine. Il m'a assuré qu'il feroit sur cela dans l'occasion ce que je lui dirois. J'ai profité de cette circonstance, d'autant plus favorable, qu'il est piqué contre le cardinal de Bouillon et les Jésuites à l'occasion de Palafox, dont ils travaillent à empêcher la canonisation, qu'il est chargé de solliciter.

Je sais que l'ambassadeur de l'Empereur continue à solliciter, et fortement, pour M. de Cambrai : il croit par-là s'attirer le cardinal de Bouillon, et brouiller la France. L'ambassadeur d'Espagne ne regarde pas les choses sous cette face à présent. Le sacriste est tout contre la France : il est payé par l'ambassadeur de l'Empereur, et engagé par le cardinal de Bouillon.

Je vous envoie à tout hasard la première lettre de M. de Cambrai contre vous. Elle est de la dernière foiblesse; mais il faut pouvoir dire qu'on répond : entendra qui pourra ce qu'il dit. Vous verrez

qu'il réduit son amour naturel, page 41, à l'inquiétude : il se voit perdu, il s'échappe où il peut.

Le frère de M. Toureil ira vous voir à Paris : c'est un fort honnête homme, persécuté par les Jésuites. Il a ici de bons amis, et est particulièrement estimé de plusieurs cardinaux. Je vous prie de le servir, et même de le prévenir, si vous en trouvez l'occasion.

J'ai vu ce matin le cardinal Noris : j'en suis comme assuré. Je vis avant-hier le cardinal Ferrari : j'en espère bien. Ils entendent tout, sont éclairés, et aiment saint Augustin et saint Thomas.

Le provincial de Paris fait de son mieux. Le père Philippe a comme promis de condamner en général le livre; mais je ne le crois pas.

C'est demain que finit l'examen du livre : nous verrons le parti que prendront les cardinaux sur la division des examinateurs, et comment ils procéderont.

La maladie du Pape est cause que je ne l'ai pas vu : je le verrai assurément cette semaine; monseigneur Aquaviva m'avertira du temps commode. Sa Sainteté se porte toujours mieux : avec cela il faut avouer qu'elle baisse : je doute qu'elle passe l'année.

Voici le temps de la crise. Il seroit bien important que vous ne vous éloignassiez pas de la Cour : car s'il arrivoit quelque chose d'essentiel, qui demandât des éclaircissemens prompts, et qu'on eût besoin de votre secours pour parer quelque coup, je n'hésiterois pas à dépêcher un courrier. En effet tout devient ici de la dernière conséquence pour

la religion et pour l'Etat. Je ne me rebuterai pas, s'il plaît à Dieu : je n'ai rien de caché pour M. Phelippeaux.

Je vous prie de continuer à remercier M. le nonce pour moi : il a écrit au prince Vaïni une lettre très-obligeante et très-avantageuse sur moi. Témoignez-lui combien j'en suis reconnoissant, et la manière dont je vous parle du prince Vaïni, qui fait de son mieux pour nous aider.

Rome, ce 29 avril 1698.

LETTRE CCLVII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur différens écrits qui devoient paroître contre M. de Cambrai; et les éditions différentes de la Réponse de ce prélat à la *Déclaration*.

J'ai reçu votre lettre du 15 avril : vous aurez, par l'ordinaire prochain, le *Schola in tuto*. Je vous envoie, en attendant, la copie de deux pièces, dont l'une est l'aveu du père La Combe (*), l'autre est une copie d'une lettre de M. l'archevêque de Cambrai, que nous avons écrite de sa main, où sa liaison avec madame Guyon est manifeste. Vous aurez bientôt une réponse de M. de Paris aux quatre lettres de ce prélat. J'en ferai une pareillement aux

(*) Cet aveu du P. La Combe est contenu dans sa Déclaration à l'évêque de Tarbes, rapportée ci-dessus, pag. 107. Quant à la lettre de M. de Cambrai, elle ne peut être que celle qu'il adressa à madame de Maintenon, et dont nous avons déjà parlé. *Voyez* lettre CCXXVII, pag. 103. (*Edit. de Vers.*)

lettres qu'il m'écrit : M. de Chartres travaille aussi à un nouvel écrit. On a bien perdu du temps, mais on tâchera de hâter ce qui reste à faire.

On ne parle plus de votre affaire : tout le monde vous tient pour très-bien justifié, et il ne reste pas même un nuage sur ce sujet. Il faut achever : Dieu vous récompensera de tout ce que vous avez souffert pour la défense de sa cause. Vous ne devez point douter que je ne fasse dans l'occasion tout ce qui dépendra de moi.

Usez sobrement de la lettre de M. de Cambrai à madame de Maintenon ; mais usez-en sans hésiter, quand il sera nécessaire.

Je partirai pour Meaux de vendredi en huit.

La *Réponse* de M. de Cambrai *à la Déclaration des trois évêques*, que vous m'avez envoyée, est d'une autre édition que celle qu'il a adressée et répandue ici. La vôtre est en plus gros caractères, et contient deux cent trente-six pages ; elle n'a point de nom de ville. La mienne est à Bruxelles, chez Fricx, et a cent cinquante-deux pages : je n'y ai point encore remarqué de différence pour les choses. On aura soin de collationner les deux éditions, pour montrer les variations, s'il y en a : celles que M. Phelippeaux m'envoie sont impudentes.

A Versailles, 5 mai 1698.

LETTRE CCLVIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur une condamnation générale du livre; l'attachement de M. de Chartres à la cause; sur deux derniers écrits latins de Bossuet, et la Réponse de M. de Paris à M. de Cambrai.

J'ai reçu hier seulement votre lettre du 22 avril. La calomnie tourne en louange pour vous, et en indignation contre les auteurs : vous l'aurez vu par la lettre de madame de Maintenon, que je vous ai envoyée de Meaux.

Je suis fort aise que les examinateurs, qui sont bien intentionnés, conviennent de leurs qualifications. Si, pour aller plus vite, on prenoit le parti d'une condamnation générale, cela ne seroit pas à la vérité si honorable pour Rome, mais feroit ici le même effet.

Le *Quietismus redivivus* qualifiera bien; mais il faut auparavant faire l'ample relation dont on est convenu. Elle ne tient de ma part qu'à celle que M. de Paris doit faire paroître, et qu'il envoie aujourd'hui manuscrite à Rome : ce qu'on verra sera concluant. Il ne tient pas à moi qu'on ne diligente.

Ne craignez rien de M. de Chartres; il est toujours le même par rapport à M. de Cambrai. J'attends une lettre de lui, qui vous expliquera ses sentimens. Il est plus vif que jamais, et il voit plus clairement le péril extrême de l'Eglise dans le Quiétisme renouvelé.

Je crois avoir écrit à M. Phelippeaux touchant M. Charmot, qui est affectionné par le cardinal Casanate, que j'ai parlé fortement en sa faveur à messieurs des Missions étrangères, dont il est le procureur. Ils l'estiment beaucoup; mais ces messieurs sont un peu politiques. Je leur marquerai l'estime de M. le cardinal Casanate, ce qui sera d'un grand poids. Ayez soin de bien dire à ce cardinal que je ne négligerai rien de ce qu'il aura à cœur tant soit peu, à plus forte raison de ce qu'il affectionnera beaucoup. Je ne crois pas qu'on ait voulu rendre ici de mauvais offices à M. Charmot. Je m'en informerai, et non-seulement je prendrai hautement son parti, mais j'y engagerai tous mes amis : vous en pouvez assurer M. le cardinal Casanate, en lui renouvelant toujours mon grand respect.

Vous devez avoir reçu à présent le *Mystici in tuto*. Le *Schola in tuto* est parti vendredi dernier : vous trouverez la notion de la charité et les suppositions par impossible, traitées à fond. Il est parlé de cette matière dans *Mystici in tuto* : mais le *Schola* emporte la pièce, et est tout-à-fait démonstratif.

M. de Rheims part demain pour son diocèse, et moi vendredi pour Meaux, jusqu'après l'octave, s'il n'arrive rien qui dérange ces dispositions.

Il ne faut pas s'attendre que je puisse m'aider ici pour le chapeau : cette dignité sera vraisemblablement pour M. l'archevêque de Paris, que M. le cardinal de Bouillon n'aimera pas plus que moi, mais qui aura toute la Cour pour lui. Il n'y a point d'apparence pour M. de Chartres. M. le cardinal de Bouillon tâchera de vous faire parler; mais vous

saurez bien être sur vos gardes. Vous ne devez pas supposer que M. de Paris soit content de l'attente.

Voilà une lettre pour un Cordelier, qui est opposé au père Dias; il se faut aider de tout : vous la fermerez quand vous l'aurez vue, et vous la rendrez. Donnez nos livres à ce Père. Il me tarde que la Relation paroisse : travaillons pour Dieu.

Le père Roslet vous communiquera la réponse de M. de Paris aux lettres de M. de Cambrai : elle est admirable. La mienne s'imprime.

Le Roi et madame de Maintenon seront bien aises de mon avancement; mais ils n'agiront point, ni moi non plus.

N'hésitez pas à mander vos sentimens sur ce qui se passe à Rome. Nous peserons ici ce qu'il sera utile de faire.

Vous devez cultiver avec soin monseigneur Giori. M. de Paris a tiré de M. le cardinal d'Estrées une lettre de créance vers lui pour le père Roslet : vous voyez le dessein.

Continuez, surtout pendant mon absence, à rendre compte à M. de Paris comme à moi-même.

Voilà la lettre de M. de Chartres; il parle assez nettement. Vous la pouvez supposer écrite à vous-même, ou en faire le dessus à qui vous voudrez.

Paris, 12 mai 1698.

LETTRE

LETTRE CCLIX.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur sa *Réponse aux quatre Lettres de M. de Cambrai;* la traduction latine de son *Instruction*, et les actes qu'il devoit bientôt envoyer.

Je voudrois bien, Monsieur, pouvoir vous écrire à loisir; mais le temps que j'ai été obligé de donner, pour mettre ma réponse à M. de Cambrai en état de partir, m'a ôté celui dont j'aurois besoin pour vous faire une longue lettre. Je perdrois le courrier, si je ne me pressois. Je vous rends grâces du soin que vous continuez de prendre de me mander ce qui se passe dans notre affaire. J'espère toujours que, malgré les efforts de la cabale, la vérité triomphera.

Je vous envoie une copie de ma *Réponse aux quatre lettres de M. de Cambrai :* je ne l'ai pas fait imprimer, pour les raisons que le père Roslet vous dira. Je lui mande d'en faire faire autant de copies, que vous et lui le jugerez à propos, en attendant qu'on puisse vous en envoyer des exemplaires imprimés : car il y en aura sans doute; mais ce ne sera pas moi, ni personne de ma part, qui la mettra sous la presse. J'envoie aussi par cet ordinaire au père Roslet plusieurs exemplaires de mon *Instruction* traduite en latin : il vous en donnera une partie : j'espère qu'elle fera du bien. Ma *Réponse* en doit faire aussi; car le fait y est éclairci assez fortement, ce

me semble, et très-véritablement. Je compte envoyer dans peu des actes qui étonneront, et feront voir le fond de cette affaire, qu'on n'a pu pénétrer jusqu'à présent. Mais on ne me permet pas de vous en dire davantage. Je suis, Monsieur, à vous parfaitement.

M. de Chartres travaille, et on verra bientôt à Rome un ouvrage de sa façon.

Paris, 12 mai 1698.

LETTRE CCLX.

DE M. GODET DES MARAIS, ÉVÊQUE DE CHARTRES,

A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur les faux bruits répandus de son changement à l'égard du livre de M. de Cambrai.

J'APPRENDS qu'on sème à Rome le bruit que j'ai changé de sentiment sur le livre de M. l'archevêque de Cambrai, intitulé *Explication des maximes des Saints*. Je vois même, par la réponse qu'il a fait imprimer contre notre *Déclaration*, qu'il cite l'explication qu'il m'a donnée, comme pour en prendre avantage, et pour rendre la cause que nous soutenons, odieuse au public, en disant qu'elle étoit saine et naturelle, et que cependant nous l'avions rejetée. Il ajoute que nous avons presque partout changé le texte de son livre. Je vais incessamment, Monsieur, répondre aux faits qu'il allègue comme incontestables, et qui ne sont pas véritables, en lui opposant sa première réponse, qui, sans doute, le cou-

vrira de confusion; et j'exposerai ingénument ce qui s'est passé entre nous, dont j'ai la preuve littérale par ses lettres et par les miennes.

En attendant, Monsieur, je vous supplie de témoigner à ceux auxquels vous le croirez à propos, que je suis plus que jamais persuadé de la mauvaise doctrine de son livre; et que je justifierai, par l'explication manuscrite qu'il m'a envoyée avant l'impression de son Instruction pastorale, qu'il donnoit alors à son livre le sens naturel que nous lui avons donné, et qui est entièrement opposé à celui qu'il lui donne aujourd'hui. Que pense-t-on d'un homme qui se coupe dans ses défenses? que sa cause est mauvaise, et qu'il ne peut la défendre. J'espère que vous verrez, dans l'écrit que je dois vous envoyer dans quinze jours, une conviction claire contre M. l'archevêque de Cambrai, et par le texte de son livre, et par la première explication qu'il m'en a donnée et qu'il cite aujourd'hui. J'espère aussi, Monsieur, que vous voudrez bien détromper sur mon chapitre ceux qui m'ont cru changé sur de faux bruits. Je suis ravi d'avoir cette occasion de vous assurer du zèle avec lequel je suis, etc.

† Paul, év. de Chartres.

A Paris, ce 12 mai 1698.

LETTRE CCLXI.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur les assemblées tenues par les cinq examinateurs déclarés contre le livre, les dispositions des autres consulteurs, et sur l'effet qu'avoit produit la Déclaration du père La Combe.

Depuis que l'examen est fini, les cinq examinateurs déclarés contre le livre se sont assemblés deux fois. Ils ont extrait quarante-cinq propositions, et ont commencé à les qualifier : demain ils s'assembleront pour continuer, et pourront peut-être finir. Il a été résolu que tous en particulier feront leur rapport à la congrégation des cardinaux; ce qui, selon toutes les apparences, tiendra plusieurs séances.

Il y a quelques jours que j'eus une fort longue conférence avec l'archevêque de Chieti, où je lui proposai les motifs les plus pressans que je pus. Il m'assura qu'il n'étoit pas d'avis de justifier le livre en tout, y trouvant beaucoup de choses scandaleuses : mais je ne sais quel fondement on peut faire sur un homme dont la tête tourne à tout vent comme une girouette.

Depuis le départ du provincial des Carmes-Déchaux, j'ai vu le père Eugène, vicaire-général, ami de l'ex-général, que j'instruisis de toutes choses pour les insinuer : il m'a dit que l'ex-général n'approuvoit pas en tout le livre. Je ne sais quel parti prendra le sacriste. Pour les deux autres, je ne vois pas qu'on puisse rien espérer d'eux; la partie est trop liée, et la cabale est bien connue ici. Il suffit que ces gens-là

ne conviennent pas ensemble ; et il sera difficile qu'ils conviennent tous à justifier le livre en tout.

Je ne doute pas que l'abbé de Chanterac et les Jésuites n'aient répandu en France comme ici, que tous les examinateurs approuvoient le fond de la doctrine, et n'improuvoient que quelques expressions : ne vous alarmez pas de ce faux bruit. Les cardinaux Ferrari et Noris sont bien intentionnés. La déclaration du père La Combe, et l'emprisonnement de quelques Quiétistes mis au saint Office, font un bon effet, et font plus d'impression que les meilleurs raisonnemens. On voit par-là combien le mal est répandu, et quel remède il y faut apporter. Le cardinal Albane a déclaré au père Roslet, que sa résolution et celle du Pape étoient de qualifier les propositions. Je craignois un peu du cardinal Albane, assez attaché à M. le cardinal de Bouillon et aux Jésuites : mais il aime sa réputation et celle du saint Siége.

Je vis, le jour de l'Ascension, M. le cardinal de Bouillon, à qui l'abbé de Chanterac avoit donné une quatrième lettre contre vous : je n'eus pas la commodité de lui parler long-temps. Je le priai de me dire s'il avoit vu la pièce du père La Combe : il me demanda si nous avions un certificat de son authenticité. Je lui répondis que M. de Paris l'avoit envoyée, et qu'il ne falloit pas douter de son authenticité : il me répliqua qu'il n'en doutoit point.

J'ai instruit les théologiens des cardinaux Altieri et Ottoboni. Le livre de *Mystici in tuto* n'est pas encore arrivé : j'en ai été affligé ; car le temps est précieux. J'appréhende qu'on ne l'ait retardé exprès :

nous avons affaire avec des gens capables de tout. C'est à vous à veiller, et à donner de bons ordres pour éviter la surprise. Nous attendions aussi les écrits de M. de Paris, où il doit faire voir des faits justificatifs, et même, à ce qu'on m'a dit, montrer qu'avant que l'affaire fût portée à Rome, on n'avoit pas parlé du dénouement de l'amour naturel dans toutes les réponses qu'on avoit données : c'est un fait important. N'oubliez pas, je vous prie, de publier les falsifications de l'édition latine. Quoique les examinateurs les connoissent, il est bon que le public en soit informé. Les manuscrits ne peuvent se communiquer qu'à peu de personnes.

Le théologien du cardinal Carpegna est bien instruit et bien intentionné. Ce qu'il y a à appréhender, c'est que ceux qui prétendent à la papauté, ne soient portés à avoir divers égards pour le cardinal de Bouillon et pour les Jésuites, qui se font tout-puissans à la Cour. L'assesseur est à Albane : il a demandé congé pour quinze jours, prétendant cause d'infirmité; ce qui a retardé les mesures qu'on auroit pu prendre. M. le cardinal de Bouillon est à la vigne de Benedetti, appartenante au duc de Nevers, aux portes de Rome. Il m'a dit qu'il ne s'éloigneroit pas de Rome, pour presser davantage le jugement de l'affaire. Je ne crois pas qu'elle puisse finir avant le mois d'août ou juillet. Je suis, etc.

A Rome, ce 13 mai 1698.

LETTRE CCLXII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les raisons qu'il a eues de ne pas consentir à porter l'affaire à la congrégation des cardinaux, avant que les consulteurs eussent achevé leur examen; et sur le plan que le cardinal Casanate désiroit qu'on suivît.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 20 avril. J'entre avec M. de Paris plus dans le détail des raisons que j'ai eues de ne pas donner dans le piége qu'on me tendoit, pour me faire consentir, sous prétexte d'abréger, à laisser là les qualificateurs, pour aller tout de suite à la congrégation des cardinaux et au Pape. Quand même nous l'aurions tous voulu fortement, le Pape et les cardinaux n'y auroient jamais consenti; cette manière de procéder étant contre toutes les règles, et véritablement injuste et déshonorante pour le saint Siége, qu'on auroit accusé, quoi qu'il eût pu faire, de précipitation. Ainsi, outre l'impossibilité que ce dessein réussît, qu'auroient pu faire les cardinaux sur un pareil livre, qui n'auroit pas été examiné? Il n'y eût point eu de propositions extraites, la matière fût restée informe; et par conséquent les cardinaux n'étant pas instruits, n'auroient pu que concevoir des doutes, et demeurer incertains du parti qu'ils auroient à prendre. J'ose dire que l'affaire étoit ruinée : aussi étoit-ce le but de ceux qui proposoient l'expédient : et si j'avois donné dans leur piége, c'étoit le moyen de faire haïr les évêques, et de porter à croire que

l'animosité seule avoit part à leur conduite, puisqu'ils pressoient un jugement du saint Siége, et qu'ils ne vouloient pas qu'on examinât et qu'on s'éclaircît dans une matière si importante et si délicate. Dieu me fit la grâce d'entrevoir la malignité du dessein de nos ennemis, et de faire revenir, par la conduite que je tins, les esprits de tous les cardinaux et du Pape qu'on avoit aliénés. Les cardinaux Ferrari, Casanate, Noris et Spada me l'ont avoué, et furent très-édifiés de me voir entrer dans leurs vues, d'autant plus qu'on commençoit à marcher bien diligemment et sérieusement, et que tout ce qu'on auroit pu dire auroit été inutile, et auroit produit un très-mauvais effet. Au contraire, la manière dont je me comportai en fit un très-bon, et persuada MM. les cardinaux de la droite intention des évêques et du Roi, qui ne souhaitoient autre chose que l'éclaircissement de la vérité, et une décision solide : c'est aussi ce qui met en droit de demander à présent une décision digne du saint Siége.

Les cinq qualificateurs contraires au livre, ont ordre de rédiger les propositions, qu'ils réduisent, je pense, à une trentaine, prises mot à mot du livre, et toutes incontestablement condamnables : on les communiquera aux cinq autres, puis chacun donnera en son particulier son vœu. Nous verrons si les cinq, favorables au livre, oseront approuver ces propositions toutes nues, que les cinq autres qualifient d'hérétiques, erronées, etc. Je ne puis m'empêcher d'espérer qu'il y aura quelque diversité dans leurs vœux, surtout dans celui du Carme et de l'archevêque de Chieti; ou qu'ils mettront

au moins le sens dans lequel ils l'approuvent, qui ne peut être le sens naturel, et par où on les combattra. Voyez, je vous prie, où nous en serions, si l'affaire avoit été portée d'abord au tribunal du Pape et des cardinaux, confuse et embrouillée comme elle étoit.

Le cardinal Casanate m'a fait entendre que son avis étoit, que l'Eglise romaine fît quelque chose de magistral et de lumineux en cette occasion, qu'elle n'en auroit jamais une plus belle. J'ai entrevu que son dessein seroit que le saint Siége s'expliquât contre les Quiétistes, qu'il déclarât précisément ce qu'il faut croire, pour l'opposer à cette doctrine, et qu'ensuite il condamnât le livre si on le trouvoit condamnable. Ce seroit suivre l'idée des évêques de France dans leurs articles. Je n'ai pas manqué de lui faire remarquer, en louant fort ce dessein, quelle en étoit la difficulté; que malgré ce qu'avoient fait les évêques, qui croyoient avoir tout prévu, M. de Cambrai, en prétendant expliquer ces mêmes Articles, avoit trouvé le moyen de répandre et de couvrir son venin dans son livre; qu'il ne manqueroit pas de prétendre qu'il n'avoit pas voulu dire autre chose que ce que le saint Siége auroit déterminé; qu'ainsi il falloit que l'Eglise romaine, pour faire quelque chose de solide, décidât sur la doctrine contenue dans le livre. Il en est convenu; et c'est ce que j'ai fait remarquer aux cardinaux Noris et Ferrari, qui ne se sont pas expliqués si clairement avec moi sur cela; mais je ne doute pas qu'ils n'entrent dans les vues du cardinal Casanate. Je suis persuadé que ce sont ces

trois personnes, avec le cardinal Spada, qui donneront le branle à tout.

Il m'étoit venu en pensée de vous proposer de travailler dans cette vue, et par rapport à la doctrine de Molinos, des Quiétistes et de M. de Cambrai, de dresser des articles de doctrine en forme de canon ou autrement, dans lesquels seroient proscrites les erreurs des Quiétistes et de M. de Cambrai. Je suis persuadé que dans l'Eglise de Dieu vous êtes le seul capable de réduire à des points précis cette matière abstraite et difficile, où il ne faut toucher que ce qui est mauvais.

Je trouverois, par le moyen du cardinal Casanate, les facilités de proposer votre travail, que je tiendrois secret, et que l'on pourroit adopter ici. Cela leur épargneroit bien de la peine, et ils en auroient certainement beaucoup de faire mieux. Pensez-y, s'il vous plaît, et n'y perdez point de temps : envoyez-moi au moins quelque projet là-dessus, qui puisse donner des lumières. On peut tout confier à M. le cardinal Casanate, qui se fie assez à moi. Je parle de cette vue en général à M. l'archevêque de Paris, vous lui communiquerez le reste : il faut là-dessus un grand secret.

Le cardinal de Bouillon et les Jésuites sont toujours les mêmes. Le cardinal voit avec douleur que le Pape veut décider sur la doctrine : cela les a déconcertés, et ils sont démontés depuis qu'ils savent la manière dont je parle là-dessus, et que le Pape, à la suite de mon audience, a dit qu'il vouloit faire quelque chose d'honorable et de décisif. Je démonte le cardinal de Bouillon quand je lui dis

qu'il est juste, s'il n'y a rien de mauvais dans le livre, qu'il passe pour la règle de la vie intérieure et spirituelle, étant construit de manière à n'être pas approuvé ni improuvé à demi. Il voit bien où va la conséquence infaillible, et selon moi inévitable de ce raisonnement. Toute leur espérance étoit dans un *mezzo termine;* mais j'ai lieu de croire ce dessein bien éloigné. Ils n'ont plus guère de ressource que dans quelque changement de cette Cour; mais, Dieu merci, la santé du Pape n'y fait voir aucune apparence.

Je n'espère pas que l'affaire finisse avant le mois de juillet ou d'août, surtout si on a le dessein que je vous marque.

Je ne laisse pas d'inculquer fortement la nécessité de décider bientôt, et que le délai seul est un grand mal dans les circonstances présentes. Il faut que les coups viennent à présent du côté du nonce, et qu'il demande une décision sur la doctrine du livre, comme nécessaire à la France.

Le père Dez menace de partir bientôt : il nous a fait tout le mal qu'il a pu. Il est très-fourbe, très-malin, et plus que je ne pensois. Il a tenu ici des discours très-pernicieux sur la France et sur madame de Maintenon, qui retombent tous sur le Roi, qu'il n'épargne qu'en apparence. Je suis persuadé qu'il me hait bien. Il a trouvé fort mauvais que j'aie osé dire que je m'étonnois que les Jésuites eussent si peu de ménagement dans une affaire qui concerne les évêques de France, et où le Roi prend un intérêt si public, et que je les aie regardés comme parties. Mais le père Dez devroit se rendre justice et à moi

aussi ; car leurs manœuvres crèvent les yeux à tout le monde. Ce qui fâche les Jésuites, c'est que j'ai prévenu par mes démarches bien des coups qu'ils vouloient porter.

C'est le père le Valois que l'on vous a voulu marquer par le directeur mis auprès d'un grand prince (*) : il me semble que c'est lui que M. de Cambrai a mis auprès de M. le duc de Bourgogne.

L'affaire de M. Coadelets (**) ne laisse pas d'être bizarre, et signifie bien des choses : je crois le père de la Chaise assez mortifié. J'ai des raisons de ne pas douter que le coup ne vienne de madame de Maintenon, de M. de Paris, et de M. Brisacier.

Le père Cambolas, jusqu'ici, a plus de part que personne au généralat.

M. le cardinal de Bouillon se fait ici haïr et mépriser de tout le monde.

Le Pape est en bonne santé : il faut pourtant avouer qu'il est un peu baissé.

Je n'ai point encore reçu le paquet de *Mystici in tuto*, et n'en ai aucune nouvelle. Prenez des mesures assurées pour les autres : je crains quelque malice à Lyon.

Rome, 13 *mai* 1698.

(*) Voyez le Mémoire du P. Latenai, ci-dessus, *pag.* 142.

(**) Bossuet fait le détail de cette affaire dans sa lettre du 20 avril. Voyez ci-dessus, *pag.* 178.

LETTRE CCLXIII.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur le partage des examinateurs, les dispositions des cardinaux et du Pape.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 29 : je suis fâché que les miennes n'aillent pas à vous plus régulièrement; je ne sais pas pourquoi celle du 24 a été retardée.

Je ne vous dis plus rien sur votre affaire : on n'en parle plus, et on paroît tout-à-fait revenu des premières impressions : ainsi vous pouvez être en repos.

Voilà donc enfin l'affaire du livre hors des mains des examinateurs : j'attends avec impatience des nouvelles de leurs vœux, quoique je ne voie guère d'espérance que leur partage ait cessé. Ils ne se seront pas fait honneur, s'ils sont demeurés toujours ainsi divisés.

Ce que vous me mandez de la disposition des cardinaux et de la fermeté du Pape, me fait espérer qu'ils agiront d'une manière plus digne du saint Siége. Il faut s'attendre que M. le cardinal de Bouillon continuera jusqu'au bout ses efforts pour son ami. M. Giori vous aidera plus que personne à soutenir le Pape : il me paroît important que vous concertiez toujours toutes choses avec lui.

Le père Alemanni est assurément le seul de sa société qui condamne le livre : quoiqu'il y en ait

plusieurs ici qui disent hautement qu'ils ne l'approuvent pas, on voit cependant que dans le fond de leur cœur ils sont attachés du moins à l'auteur; et ils font sous main tout ce qu'ils peuvent en sa faveur.

Je vous envoyai la semaine passée ma *Réponse aux quatre lettres de M. de Cambrai*, et mon *Instruction* en latin. M. de Chartres fera imprimer cette semaine son ouvrage sur les variations de M. de Cambrai. Nous faisons ce que nous pouvons; mais toute mon espérance est en Dieu, qui ne permettra pas que la vérité soit opprimée. Je me recommande à l'honneur de vos bonnes grâces, et suis toujours, Monsieur, à vous de tout mon cœur.

Paris, 19 mai 1698.

LETTRE CCLXIV.

DE L'ABBÉ LEDIEU A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur les écrits que Bossuet préparoit et devoit encore publier; la conduite qu'on se proposoit désormais de tenir à l'égard de M. de Cambrai.

M. de Meaux, Monsieur, reçut ici samedi dernier 17, votre paquet du 29 avril. Il est, Dieu merci, en parfaite santé, après avoir fait tout l'Office d'hier à l'ordinaire avec un grand sermon. Il n'a pu vous écrire ce matin, ayant été entièrement occupé à finir sa *Réponse aux quatre lettres* que M. de Cambrai lui a adressées imprimées.

Tout ce que j'ai à vous dire, Monsieur, c'est que

la réponse française de notre prélat achève de s'imprimer, et qu'elle vous sera envoyée sans faute par le premier ordinaire. Vous devez avoir reçu par la dernière poste le *Schola in tuto*, ou vous le recevrez par cet ordinaire-ci; car il arrive quelquefois, quelque bonnes mesures que l'on prenne, que les paquets sont retardés à Lyon d'un ordinaire à l'autre.

Pour achever le dessein de Monseigneur, il auroit fallu ajouter un troisième traité latin, sous ce titre, *Quietismus redivivus* : il a sursis à l'impression de ce traité, estimant plus nécessaire et plus pressant d'imprimer sa *Réponse* française *aux quatre lettres*. Elle sera suivie de la narration de toute cette affaire, et de toute la conduite de M. de Cambrai. Ses lettres à notre prélat, sur sa soumission et son attachement à la doctrine de M. de Meaux, seront aussi imprimées entières ou par extrait, comme il conviendra, avec celle que notre prélat écrivit à M. de Cambrai dans le temps de la publication de son livre, lui en prédisant le mauvais succès. Enfin on n'épargnera rien, et on ne le ménagera plus aucunement, parce qu'il faut instruire le public de tout le danger de sa doctrine.

M. de Paris vous a envoyé manuscrite, par le dernier courrier, sa *Réponse aux quatre lettres* que M. de Cambrai lui a aussi écrites, laquelle réponse sera imprimée incessamment. M. de Chartres va aussi faire paroître son écrit, qui contiendra les variations de M. de Cambrai dans ses explications pour défendre son livre, et dans ses diverses réponses qui ont suivi.

Monseigneur croit que tout est en bon train pré-

sentement à Rome. Il vous exhorte à prendre courage jusqu'à la fin : il espère qu'elle sera heureuse pour l'Eglise et pour la vérité, attribuant ce bon succès en grande partie à votre zèle et à votre travail infatigable. Il vous envoie sa sainte bénédiction.

A Meaux, ce lundi de la Pentecôte, 19 mai 1698.

LETTRE CCLXV.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur l'effet qu'avoit produit la lettre écrite au Pape par le nonce, de la part du Roi; sur l'audience qu'il avoit eue depuis de Sa Sainteté; et les craintes qu'on tâchoit d'inspirer au Pape.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 28 avril : j'ai reçu aussi le *Mystici in tuto,* qui est admirable.

Sa Sainteté a reçu par le dernier courrier une lettre très-pressante du nonce, et très-précise de la part de Sa Majesté. Le Pape en fut alarmé, et ses ministres ont eu de la peine à l'appaiser. Il vouloit qu'on finît sur-le-champ l'affaire. Cela étoit impossible, à moins qu'on ne prît un *mezzo termine;* ce qu'ils assurèrent à Sa Sainteté, qui ne convenoit pas, et ce qu'ils savoient par ma bouche, que j'appréhendois le plus, et avec raison.

Messieurs les cardinaux Spada et Albane me firent avertir de tout, et me firent dire d'aller trouver le Pape, pour lui parler en conformité, et lui mettre l'esprit en repos, en l'assurant que j'étois témoin qu'on

qu'on ne perdoit point de temps, et que je l'écrirois. J'y fus avant-hier sur-le-champ, et cela mit le Pape un peu en repos. Je pris occasion de lui parler sur toute cette affaire, et lui dis qu'il ne devoit pas s'étonner des instances nouvelles de Sa Majesté, ni de son zèle; qu'elle voyoit sous ses yeux la cabale croître tous les jours, et le feu prêt à se mettre aux quatre coins de son royaume par le retardement qu'on apportoit, et par la division qui paroissoit dans la Cour de Rome; que tout le royaume, ainsi que Rome, retentissoit des bruits répandus par les partisans de M. de Cambrai, que le saint Siége ne décideroit rien et n'oseroit le faire; qu'on se vantoit publiquement qu'on traîneroit l'affaire en longueur, et qu'on gagneroit un autre pontificat; que tous ces bruits étoient portés aux oreilles du Roi par ceux qui favorisoient le plus M. de Cambrai. Là-dessus je m'étendis sur le scandale de cette division des théologiens de Sa Sainteté, et entrai dans un détail nécessaire sur ceux qui avoient été ajoutés. Je n'oubliai rien de ce qui pouvoit faire le plus d'impression, et je fus écouté très-favorablement. Sa Sainteté leva les épaules sur cette division, m'en témoigna son chagrin, m'assura que cela ne feroit aucun tort, et qu'il ne falloit pas s'étonner que cela arrivât quelquefois sur des matières si difficiles. Sur ce que je lui dis que les amis de M. de Cambrai assuroient qu'il n'y auroit point de décision, il me répondit plusieurs fois; *s'inganneranno, s'inganneranno*, ils se tromperont, ils se tromperont. Je l'assurai que j'étois témoin et en rendrois témoignage, que depuis que les deux cardinaux présidoient aux

conférences, on ne pouvoit procéder avec plus de diligence.

Les cardinaux Spada, Panciatici, Albane et Ferrari m'attendoient dans l'antichambre de Sa Sainteté, pour me parler. Je leur rendis compte de ce qui s'étoit passé : je n'oubliai rien de ce que je crus nécessaire, pour leur faire comprendre la nécessité d'une décision forte et honorable au saint Siége. Je leur parlai fortement sur la division des examinateurs, sur celle qu'on publioit qui seroit parmi les cardinaux, du grand scandale et du grand mal que cela causeroit à Rome, en France et parmi les hérétiques. J'ajoutai qu'il n'y avoit point d'autre moyen pour réparer le mal actuel, que l'authenticité d'une décision digne du saint Siége. Ils parurent être satisfaits de ce que je leur disois, et de la manière : c'étoit la vérité qui me faisoit parler.

Le Pape me dit qu'on tiendroit toutes les semaines, outre les assemblées ordinaires du saint Office, une extraordinaire pour aller plus vite, et c'est tout ce qu'on peut faire.

Cette assemblée fut tenue hier pour la première fois : on fit venir les qualificateurs. Les cinq favorables au livre ne convinrent pas tout-à-fait des propositions extraites par les cinq autres : ils affectèrent de trouver quelques difficultés. On leur ordonna de s'assembler, de convenir de la vérité des propositions et de les signer; après quoi chacun donnera son vœu et les qualifications en particulier.

Le cardinal de Bouillon est furieux de la nouvelle démarche du Roi et du nonce. Le cardinal pressoit assez, depuis quelque temps, pour qu'on

finît cette affaire ; mais il ne s'attendoit pas qu'elle prît un si bon tour, et qu'on rejetât tous les *mezzo termine*.

On fait craindre au Pape, si l'on qualifie les propositions dans le décret, qu'on n'accable Rome d'écrits, à cause des mystiques et scolastiques, qui parlent comme M. de Cambrai, à ce qu'ils prétendent. Tout fait trembler le Pape. Le cardinal Casanate fera des merveilles auprès de lui.

Le cardinal de Bouillon publioit partout, ainsi que ses amis, que la France et le Roi revenoient fort pour M. de Cambrai : il l'a dit ici publiquement.

Qu'est-ce que le Roi attend pour ôter à M. de Cambrai le préceptoriat? cela produiroit un grand effet, et il est temps d'agir. Il faut dépêcher les *Relations*, sans quoi elles viendront trop tard : les faits surtout sont bien essentiels.

Un ambassadeur, tel qu'il fût, serviroit beaucoup, pourvu que ce fût un homme de bonne intention, et qui aimât le Roi, la nation et la religion.

Je rends compte à M. l'archevêque de Paris, encore plus amplement qu'à vous, de ce qui s'est passé entre les cardinaux, le Pape et moi.

Le cardinal de Bouillon est très-mortifié : il ne manquera pas de dire que c'est lui qui a fait doubler les conférences ; mais c'est cette dernière instance de Sa Majesté, qui a été plus vive qu'aucune, et qui a fait une impression très-forte.

On a beau m'assurer ici du cardinal Ferrari : j'appréhende que son naturel mou, son amitié, et ses liaisons avec le père Philippe, Carme, ne le

portent à épargner M. de Cambrai; mais cela va du plus au moins.

J'ai donné moi-même au Carme le *Mystici in tuto*, et lui ai fait voir sans réplique le mauvais pas où sa prévention jeteroit le saint Siége, s'il ne revenoit. Il est ébranlé; mais la prévention et l'engagement sont une terrible chose.

J'ai vu le cardinal Noris; il fera bien. On veut, dans Rome, qu'il ai dit que le cardinal de Bouillon lui avoit écrit pour l'engager en faveur du livre; et qu'il avoit répondu qu'il ne pouvoit aller contre sa conscience. Cela passe ici pour constant; mais je ne puis le croire, car cela me paroît trop marqué.

Il ne laisse pas de paroître étonnant à tout le monde que le Roi soit si déclaré contre M. de Cambrai, et qu'il souffre ici le cardinal de Bouillon faire le personnage qu'il y fait, sur une affaire si importante pour la religion et pour l'État. Cela retombe sur le Roi; on n'y entend rien, et à la lettre la conduite du cardinal fait un mauvais effet pour le Roi. Vous ne sauriez vous imaginer les mauvaises impressions que donnent ici le cardinal de Bouillon et les Jésuites du Roi et de madame de Maintenon, pour décrier leur témoignage sur M. de Cambrai.

Encore une fois ne perdez pas de temps pour m'envoyer les preuves de la liaison du père de La Combe, de madame Guyon et de M. de Cambrai.

Fabroni continue ses brigues : je crains un peu Collorédo.

Rome, 20 mai 1698.

LETTRE CCLXVI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la meilleure manière de justifier les faits; et sur les écrits qu'il devoit encore donner au public.

M. Ledieu vous écrivit un mot de ma part sur votre lettre du 29 avril. J'ai reçu celle du 6 mai, où vous rendez bon compte de votre audience : j'en suis très-content, et j'en informe la Cour. Rien ne peut mieux justifier les faits, que de les imprimer publiquement. Je presse MM. de Paris et de Chartres de faire paroître leurs nouveaux écrits. Je fais une *Relation*, où la lettre de M. de Cambrai à madame de Maintenon, dont je vous ai envoyé copie, sera imprimée tout du long, aussi bien que plusieurs lettres que ce prélat m'avoit écrites autrefois.

Il me tarde que vous ayez le *Mystici in tuto* et le *Schola in tuto*. On fit partir pour Rome, vendredi dernier, ma *Réponse aux quatre Lettres* que M. de Cambrai m'a adressées (*). Cette Réponse prépare bien la voie à ma *Relation*. Depuis, il a fait imprimer une cinquième lettre, qui m'est aussi adressée. Je ne répondrai plus, ni ne ferai rien que ma *Relation* et mon *Quietismus redivivus*. La *Relation* est aussi nécessaire ici qu'à Rome : M. de Cambrai sera couvert de confusion.

N'hésitez pas à dépêcher un courrier, quand la

(*) Cette *Réponse* se trouve au tome XXIX. (*Edit. de Vers.*)

chose le méritera : j'en ferai autant d'ici. Mon frère vous mandera l'état de sa santé : la mienne est parfaite à l'ordinaire, Dieu merci. Vous voyez que je profite de tous les avis.

J'embrasse M. Phelippeaux, que je remercie de sa lettre très-instructive.

Il faut insinuer que la condamnation de tous les livres faits pour la défense de celui de M. de Cambrai, paroit nécessaire, et empêcher, s'il se peut, qu'on ne parle de l'Inquisition dans la bulle, à cause de nos coutumes, quoiqu'au reste cela n'arrêtera pas.

A Germigny, ce 25 mai 1698.

LETTRE CCLXVII.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Il le loue d'avoir empêché qu'on ne précipitât l'affaire; et approuve tout ce qu'il avoit dit au Pape.

Voila donc, Monsieur, l'examen du livre fini : j'espère que les cardinaux s'en tireront plus utilement pour l'Eglise, et plus honorablement pour eux. Vous avez fait une très-grande affaire, de prévenir le Pape contre le *mezzo termine* qu'on lui vouloit proposer. J'ai bien de la joie que Sa Sainteté vous ait donné une audience si favorable. Je vous rends grâces du détail que vous m'en faites : vous y avez parlé à merveille. Continuez toujours, s'il vous plaît, à veiller sur toutes les démarches de la cabale,

et à vous y opposer fortement : il faut espérer qu'elle sera à la fin confondue, Dieu ne pouvant abandonner la vérité que nous défendons.

Si vous avez les cardinaux Noris et Ferrari, nous serons bien forts; mais il faut prendre garde qu'on ne les affoiblisse : tout est à craindre, quand on a affaire à des gens du caractère de ceux qui nous traversent.

Le père Roslet vous donnera des exemplaires imprimés de ma *Réponse* à M. de Cambrai : je lui en envoie aujourd'hui plusieurs, dont il vous fera telle part que vous voudrez. J'espère qu'elle produira quelque bien à Rome. Je suis fâché de ne pouvoir faire celle-ci plus longue. Ne me faites point d'excuses de faire les vôtres trop étendues : elles me font un grand plaisir. J'en aurois beaucoup de pouvoir y répondre plus amplement, mais il n'y a pas moyen aujourd'hui. Je finis en vous assurant que je suis à vous, Monsieur, parfaitement.

26 Mai 1698.

LETTRE CCLXVIII.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur les propositions extraites du livre de M. de Cambrai; ce qui s'étoit passé dans la congrégation des cardinaux; et le besoin qu'on avoit des preuves de fait.

Je vous envoie les propositions accusées, et fidèlement extraites, qui regardent M. d'Amiens : vous verrez par vous-même l'insolence du délateur. J'au-

rai sur cela toute l'attention que vous souhaitez. J'ai vu ce qu'a fait Campioni, j'en suis content; et je crois que l'affaire dont il traite n'aura pas de suite, quand il aura représenté le fait tel qu'il est. En tout cas j'aurai soin de vous en avertir, et de veiller à ce qui se fera. Je crois qu'il faut encore garder le silence sur cet article.

Bernini, assesseur du saint Office, mourut samedi subitement à Albane : on parle de plusieurs concurrens à cette charge, qui n'est pas encore remplie.

Jeudi et samedi derniers, les examinateurs reconnurent ensemble trente-huit propositions extraites du livre. On a réduit à ce nombre plus de cent propositions, que la plupart des nôtres avoient jugées dignes de censures : ce sont les principales; et il a fallu s'accommoder à ce nombre, pour ne pas se diviser. Parmi ces trente-huit, on n'a point mis celle-ci : *L'amour de pure concupiscence prépare à la justice;* et cette autre : *Tout ce qui ne vient pas de la charité vient de la cupidité* (*). Peut-être pourra-t-on les ajouter dans la suite, du moins plusieurs en feront mention, et j'ai insisté sur cela.

Il y eut hier congrégation des cardinaux, où assistèrent tous les examinateurs. Alfaro vota sur la première proposition. On ne sait pas encore si chaque examinateur votera de suite sur toutes les propositions : l'ordre n'est pas encore établi. On lut dans la congrégation la Déclaration du père La Combe et la Lettre de M. de Cambrai. Ces deux pièces feront plus d'impression que vingt démons-

(*) Voyez ci-après, dans la lettre CCLXXVII, en quel sens Bossuet condamnoit ces propositions. (*Edit. de Vers.*)

trations théologiques ou mathématiques. Voilà les argumens dont nous avons le plus de besoin; mais il faut les rendre authentiques, en montrant les originaux à M. le nonce, et lui en donnant copie : car les partisans de M. de Cambrai ont déjà commencé à dire que la lettre étoit supposée. J'espère que les interrogations qu'on fera au père La Combe et sa confrontation pourront découvrir quelque mystère. Il n'est plus question de ménager une personne qui doit s'imputer sa perte : la vérité et la religion sont préférables à tout. Demain matin il y aura encore congrégation : il y en aura au moins deux chaque semaine.

Le frère de M. Toureil a envie de vous faire la révérence : il pourra s'adresser à M. Ledieu pour vous être présenté. Il seroit peut-être bon qu'il revînt à Rome : sa capacité y seroit de grande utilité en plusieurs occasions.

Vous voyez qu'il n'y a point de temps à perdre pour nous envoyer vos derniers ouvrages, et encore plus les faits bien authentiques, qui sont plus importans. Les gens arrêtés au saint Office depuis peu, jusqu'au nombre de plus de trente personnes, commettoient les dernières ordures. M. l'abbé vous instruira de tout. Je suis avec un profond respect, etc.

A Rome, ce 27 mai 1698.

LETTRE CCLXIX.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur l'usage qu'il a fait de la lettre de M. de Cambrai à madame de Maintenon; la conversation qu'il a eue à ce sujet avec le cardinal de Bouillon, et ce qui s'étoit passé dans la dernière congrégation.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 5 mai, et les copies de la déclaration du père La Combe que j'avois il y a long-temps, et dont j'ai déjà fait un bon usage, ainsi que de la lettre admirable de M. de Cambrai à madame de Maintenon. Cette dernière pièce est de la dernière conséquence : elle est venue très-à-propos. Car j'ai si bien fait connoître ici le directeur et la dirigée, que M. de Chanterac et ses protecteurs ont publié partout, et dit cent et cent fois, que cela n'avoit rien de commun avec M. de Cambrai; que ce prélat n'avoit jamais parlé que trois fois très-légèrement à madame Guyon, et que tout ce qu'on disoit là-dessus étoit imposture. A présent je ne vois pas ce que l'on pourra dire. La lettre manifeste l'amitié : la liaison est claire, aussi bien que la défense de la personne et de ses écrits, qu'il confesse avoir vus et approuvés. Le général de la Minerve m'a déterminé à ne pas hésiter de la faire voir aux cardinaux : effectivement cela est absolument nécessaire dans les circonstances, pour prévenir favorablement les esprits des cardinaux, qui vont entendre parler les examinateurs, et à qui une pareille connoissance fait

prendre les choses d'une façon toute autre, que quelques-uns n'auroient peut-être d'abord voulu les envisager. Mais l'union et l'entêtement sont trop manifestes, pour pouvoir se refuser à une si forte preuve.

Dans cette résolution, j'ai cru devoir commencer par en parler à M. le cardinal de Bouillon, afin qu'il n'eût aucun sujet de se plaindre de moi : je lui ai donc lu cette pièce. Je suis très-assuré de ne lui avoir rien appris de nouveau : il n'a pas laissé de paroître fort surpris, et d'être étonné de me voir en main de quoi confondre le mensonge; et en m'avouant qu'il n'y avoit rien au monde de plus fort, et selon lui de plus concluant, il m'a demandé si ce que j'avois étoit bien conforme à l'original. J'ai vu ce qu'il vouloit dire, pour affoiblir au moins pendant quelque temps la force de cette preuve; et je lui ai répondu, sans hésiter, que l'original étoit entre vos mains, que M. le nonce l'avoit vu, et que je ne doutois pas qu'on ne le fît imprimer avec d'autres pièces, aussi fortes et aussi claires. Cela l'a arrêté tout court; et la crainte d'un démenti public et prompt, l'empêchera peut-être de former des doutes sur l'authenticité de la pièce. L'essentiel est que cette lettre fasse son effet à présent sur l'esprit du Pape et des cardinaux, avant qu'ils aient entendu les qualificateurs, qui vont commencer à parler. Ainsi, s'il vous plaît, en cas que l'on ait oublié de faire voir l'original au nonce, aussitôt ma lettre reçue, il faut que M. de Paris ou vous la lui montriez, et lui en laissiez même copie, qu'il puisse envoyer ici, comme de toutes les pièces que vous

m'enverrez : vous sentez l'importance de cette précaution.

Je donnai hier copie de cette lettre à M. le cardinal Spada, qui la porta aussitôt au Pape, à qui j'en avois fait parler la veille par M. Giori ; et le Pape ordonna sur-le-champ à ce cardinal de la porter à la congrégation où il alloit, et de la faire lire ; ce qui fut exécuté. On lut en même temps la confession du père La Combe. On commença par entendre le père Alfaro sur la première proposition de l'amour pur. On ne sait pas encore l'ordre qu'on gardera sur tout cela : si chaque qualificateur parlera tout de suite sur toutes les propositions, qui sont, je pense, au nombre de trente-huit ; ou bien par ordre de matière. Il y a encore demain une congrégation, et peut-être jeudi y en aura-t-il une autre : avec cela si l'on ne prend un chemin plus court, l'affaire durera encore long-temps. Mais on ne peut travailler davantage que l'on fait, et c'est beaucoup qu'on ait trois congrégations par semaine.

Je vous prie d'assurer M. le nonce du témoignage que je rends aux bonnes intentions et dispositions de Sa Sainteté, à l'attention qu'on a ici sur cette affaire, et à la diligence qu'on y apporte depuis trois mois. Dites-lui que je suis ici le seul Français qui vous donne courage et bonne espérance : ce que je crois exactement vrai. Si M. le nonce l'écrit ici, rien ne sera plus propre à me concilier la bienveillance du Pape et des cardinaux.

Monseigneur Bernini est mort subitement. J'ai toujours cru qu'il nous étoit contraire secrètement.

Ce seroit bien pis, si l'on faisoit monseigneur Fabroni assesseur du saint Office : c'est le défenseur public de M. de Cambrai, l'un des plus grands ennemis du clergé de France, et pour tout dire, l'homme des Jésuites. Le cardinal de Bouillon et ces Pères se remuent fort pour lui. M. le cardinal sollicite en sa faveur, sous prétexte d'empêcher Casoni, à qui on ne songe peut-être pas. Mais le premier ne vaut pas mieux que le dernier pour la France ; et le premier est cent fois pis par rapport à la doctrine. Je ne m'oublie pas là-dessus, relativement aux affaires présentes : cela est de la dernière importance pour le présent et pour l'avenir.

Le père Dez est enfin parti. On l'avoit fait ici valoir furieusement par rapport au Roi et à monseigneur le Dauphin, auprès de qui on assure qu'il sera tout-puissant ; et là-dessus on bâtit des chimères surprenantes en faveur des Jésuites contre la France. On fait même entrevoir à présent un grand parti contre madame de Maintenon et contre le Roi, qui pourra éclater dans la suite. Deux cardinaux me l'ont dit en confidence, voulant savoir la vérité : Ottoboni en est un, et l'autre Cenci, qui n'est pas du saint Office. Vous voyez bien où tout cela va. Voilà l'esprit assurément de la cabale ici et à la Cour, et le père Dez est très-dangereux : il est au désespoir de n'avoir pu faire passer son livre.

Tous les qualificateurs ont signé les propositions, comme fidèlement extraites du livre. Vous ne sauriez trop dépêcher ce que vous avez à faire contre M. de Cambrai ; autrement ce sera après la mort le

médecin. Quoique j'aie bonne espérance, je crains tout, et avec raison.

Rome, 27 mai 1698.

LETTRE CCLXX.

DE BOSSUET A M. DE LA LOUBÈRE.

Sur une chute qu'il avoit faite, et sur l'égarement déplorable de M. de Cambrai.

Puisqu'il n'y a, Monsieur, ni fracture, ni déboîtement, ni contusion, ni blessure, la chute est heureuse; du moins elle ne vous a pas estropié le raisonnement. Vous voyez très-bien le foible de celui du pauvre M. de Cambrai, qui s'égare dans le grand chemin, et qui a voulu se noyer dans une goutte d'eau. Il fait trop d'efforts d'esprit; et s'il savoit être simple un seul moment, il seroit guéri. Si Dieu veut le sauver, il l'humiliera. Quand on veut forcer la nature et Dieu même, pour lui dire en face qu'on ne se soucie pas du bonheur qu'on trouve en lui, il donne des coups de revers terribles à ceux qui lui osent dire que c'est là l'aimer. Ah! que je suis en bon train, et que c'est dommage qu'on vienne me querir pour vêpres! Je vous prie de mander à M. de Mirepoix que j'approuve la comparaison d'Abailard; et que de toutes les aventures de ce faux philosophe, je ne souhaite à M. de Cambrai que son changement. Mille remercîmens, et à vous sans fin.

1.er Juin 1698.

LETTRE CCLXXI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la manière dont le Roi s'étoit expliqué au nonce, et sur différens ouvrages contre M. de Cambrai, que l'abbé Bossuet devoit bientôt recevoir.

J'ai reçu votre lettre du 13 mai. Le Roi s'est expliqué le plus fortement qu'il le pouvoit à M. le nonce contre les accommodemens et le *mezzo termine*, et pour demander une décision précise. Sa Majesté dira ce qu'il faut sur l'union des évêques contre M. de Cambrai.

Je penserai sérieusement à la vue que vous me proposez touchant les articles de doctrine : vous en aurez bientôt des nouvelles. *Mystici in tuto* et *Schola in tuto*, qui arriveront avant cette lettre, vous instruiront beaucoup. Ma *Relation* est à la Cour : elle sera foudroyante. On travaillera avec toute la diligence possible, et l'on ne fera rien hors de propos. On ne plaindra pas les courriers extraordinaires dans le besoin. La lettre de M. l'archevêque de Paris, en réponse à celles de M. de Cambrai, et la mienne font un bon effet.

On est bien obligé à monseigneur Giori : M. le nonce va fort bien. Je reviendrai à Paris après l'octave, et plus tôt, s'il est besoin. M. de Chanterac a dit, à ce que l'on nous mande de Rome, que je méritois punition : on lui a répondu selon sa sagesse. Il n'y a rien à ajouter à ce que vous avez dit au cardinal Casanate, et contre les accommodemens.

La tête a tourné à deux docteurs qui ont travaillé pour M. de Cambrai : l'un est Laverdure de Douai, et l'autre est Colombet de Paris, principal du collége de Bourgogne. Le prélat souffre lui-même, tant ce qu'il écrit à M. le nonce est extravagant. Il se plaint toujours de ce qu'on écrit contre lui, pendant qu'il inonde la terre de ses écrits. Dieu l'aveugle visiblement.

Songez à votre santé : la mienne est parfaite. Ce que M. de Chartres va faire imprimer sera fort : vous en avez vu le projet par la lettre que je vous ai adressée.

A Meaux, 2 juin 1698.

LETTRE CCLXXII.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Il lui témoigne désirer qu'on accélère le jugement, et lui apprend le renvoi de plusieurs personnes préposées à l'éducation des princes.

Je vois avec grand plaisir, Monsieur, par votre lettre du 13, que nos affaires vont mieux, et qu'on est résolu de les finir tout de bon. Vous avez très-bien fait de rassurer les cardinaux, auxquels on avoit persuadé que nous voulions leur arracher une décision. J'ai toujours dit en mon particulier, qu'il falloit de la diligence sans précipitation. Pressez toujours, s'il vous plaît, sur ce ton là.

Le Roi vient de faire une chose qui prouvera clairement

clairement que son zèle ne s'est pas ralenti, comme on a voulu le persuader. Il ôta hier au soir aux princes les abbés de Langeron et de Beaumont, et les sieurs Dupuy et Leschelle, gentilshommes de la Manche. Je me presse de vous le mander, parce que le cardinal de Bouillon, à qui on pourra bien l'écrire dès ce courrier, ne se pressera pas de le dire; et il est bon qu'on le sache au plus tôt dans votre Cour : ce sera un bon argument pour de certaines gens.

Je suis toujours à vous, Monsieur, de tout mon cœur.

Paris, 3 juin 1698.

LETTRE CCLXXIII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur la *Réponse de M. de Paris aux quatre Lettres de M. de Cambrai*; l'usage qu'il a fait de la lettre de ce dernier à madame de Maintenon; et les dernières assemblées des cardinaux.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 12 mai. J'espère recevoir par l'ordinaire prochain le *Schola in tuto*. J'ai reçu, par cet ordinaire, la *Réponse de M. de Paris aux quatre Lettres de M. de Cambrai*. Rien n'est mieux écrit, et plus capable de faire un bon effet. C'est dommage que nous ne l'ayons pas imprimée : elle ne fera pas ici la même impression que si elle l'étoit. Nous ne laisserons pas d'en faire le meilleur usage que nous pourrons. La vérité est qu'il n'y avoit point

de temps à perdre, et qu'assurément le public ne s'attend plus qu'on ménage M. de Cambrai, qui ménage si peu la vérité.

L'usage que j'ai fait de la lettre que vous m'avez envoyée, de M. de Cambrai à madame de Maintenon, ne pouvoit être plus à propos. Je ne l'ai donnée que pour le saint Office, où je suppose le secret, et je ne l'ai fait que par l'avis du cardinal Casanate, du père général de la Minerve et du père Roslet. Cela étoit absolument nécessaire dans ces circonstances, où il falloit faire impression avant qu'on entendît parler les examinateurs, comme on a fait depuis. Car enfin il faut à présent que les protecteurs et défenseurs de M. de Cambrai le soient aussi de son amie et de ses écrits. Le cardinal de Bouillon est très-fâché de ce que dans Rome, on ne parle maintenant que de la liaison de M. de Cambrai avec cette femme. Ce sont de ces choses qui font ici une grande sensation, et qui décrient, comme il convient, la mauvaise cause. Je ne crois pas qu'on puisse désormais ne pas approuver ce que j'ai fait par pure nécessité. Ne laissez pas prévenir là-dessus madame de Maintenon et le Roi ; car M. de Bouillon tâchera peut-être de donner un mauvais tour à cette démarche, parce qu'elle a produit son effet. Assurément ce seroit aujourd'hui une imprudence très-grande de cacher la vérité. Tâchez que tout ce que vous nous enverrez soit vu et approuvé par M. le nonce, et qu'il en rende compte ici en même temps, et dépêchez, s'il vous plaît.

Je crains un peu ici M. de Barrières, qui est arrivé d'avant-hier : il m'a déjà assuré qu'il ne se

mêleroit en rien de cette affaire, quoique M. de Chanterac soit de ses parens.

J'ai reçu la lettre de M. de Chartres, qui est très-précise. Je me donnerai l'honneur de lui écrire l'ordinaire prochain.

La lettre de M. de Cambrai à madame de Maintenon justifie extrêmement, dans l'esprit des gens les plus affectionnés à M. de Cambrai, le procédé de madame de Maintenon à son égard; car on voit qu'elle n'agit qu'après avoir tout tenté.

J'ai fait voir à M. le cardinal Casanate ce qui le regarde dans votre lettre : il ne faut pas le nommer par rapport aux Jésuites et au père Dez, qui le tiennent déjà pour suspect.

Il n'y a pas encore d'assesseur : tout ce qui est opposé ici aux Jésuites souhaiteroit Casoni, et la seule considération qu'on a avec raison pour le Roi l'empêche. Sans cette considération, il est certain que pour la bonne doctrine et la morale on ne pourroit mieux tomber : je n'entre point dans le reste. Pour ce qui est de Fabroni, on ne pourroit en avoir un plus mauvais; mais il est protégé sous main par le cardinal de Bouillon, et publiquement par les Jésuites. Tout est perdu, s'il est fait assesseur du saint Office : il en faut avertir le Roi nécessairement, et incessamment. M. le cardinal de Janson le connoît bien, et ce que je vous mande là-dessus est certain. M. Nucci seroit très-bon, et il est déjà du saint Office. Je ne laisse pas d'agir assez bien contre Fabroni.

Vous croyez bien que je ne néglige pas monsei-

gneur Giori ; je sais ce que porte la lettre du cardinal d'Estrées.

Le cardinal de Bouillon a dit qu'il avoit proposé un sujet au Roi pour être cardinal, et qu'il avoit été pris au mot : cela roule entre vous, M. de Chartres ou M. de Paris. Je veux croire, puisque vous le voulez, qu'il est question du dernier plus vraisemblablement.

M. de Paris nous promet incessamment des actes qui étonneront : il n'y a donc que la diligence à demander, et que tout soit authentique, et montré au nonce de bonne main. Il importe aussi que le Roi continue à lui parler nettement sur les faits, et sur la nécessité de hâter la décision.

Dans les dernières assemblées, Alfaro, le procureur-général des Augustins, le père le Mire, Gabrieli et Granelli ont parlé. L'amour pur fait ici la conversation de tout le monde. Le Pape veut qu'on tienne trois fois la semaine des congrégations. Cela ne laissera pas de durer encore long-temps, si on ne prend une méthode plus courte ; mais il les faut laisser faire encore quelque temps, voir un peu le tour que l'affaire prendra, et cependant presser toujours du côté du Roi.

Le cardinal de Bouillon et les Jésuites continuent sur le même ton assurément, et ne changeront pas. La réponse de M. l'archevêque de Paris ne leur plaît pas : elle découvre tout, et leur fait voir qu'on aperçoit leur manège ; ils devroient mourir de honte.

Je profiterai dans quelque temps de la liberté que vous me donnez de tirer sur vous quelques lettres de

change. Je vous assure qu'on ne peut être plus pressé là-dessus que je le suis. Je m'aide de mon mieux; mais comment puis-je faire? Il me semble qu'il faut finir avec honneur, comme on a commencé. Je vous supplie de vouloir bien vous charger de mes complimens partout, à Paris et à Meaux; car je n'ai pas beaucoup de temps à perdre aux lettres inutiles.

Rome, ce 3 juin 1698.

LETTRE CCLXXIV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Il l'assure que les délais qu'on apporteroit à Rome, pour mieux juger, ne déplairont point au Roi; lui apprend quels sont ceux qui ont été choisis pour continuer l'éducation des princes; et désire que la décision de Rome soit telle, qu'elle puisse être reçue unanimement.

J'ai reçu votre lettre du 20 mai. Je suis ravi que vous ayez reçu *Mystici in tuto : Schola in tuto* sera encore plus fort.

Nonobstant tout l'empressement que témoigne le nonce de la part du Roi, vous pouvez assurer sans crainte, que quand on prendroit quinze jours et un mois, même plus, pourvu qu'il y ait des bornes, et qu'on emploie le temps à faire une décision digne du saint Siége, loin de faire de la peine au Roi, ces délais lui feront plaisir.

Le Roi s'est clairement déclaré touchant le préceptoriat; puisqu'il a renvoyé les subalternes, qu'on savoit être les créatures de M. de Cambrai, l'abbé de Beaumont son neveu, l'abbé de Langeron son

élève, les sieurs Dupuy et de Leschelles, Quiétistes déclarés. Cela fut fait mardi matin; et l'on a nommé à l'une de ces places M. de Vittement, recteur de l'université, que je présentai il y a quelque temps au Roi. C'est ce même recteur qui lui fit, sur la conclusion de la paix, une harangue magnifique, qui fut admirée de toute la Cour. Il a fait depuis à moi-même, comme conservateur des priviléges de l'université, une harangue latine admirable contre le Quiétisme. L'autre homme qu'on a nommé, est l'abbé le Febvre. C'est un très-saint prêtre et très-habile, qui travailloit à la Pitié : on ne pouvoit pas faire un plus digne choix. Je ne doute pas après cela qu'on ne nomme bientôt un précepteur, et que la foudre ne suive de près l'éclair : on verra par-là comment le Roi et la Cour reviennent pour M. de Cambrai. Ma *Relation* s'imprime : celle de M. de Paris a déjà paru ; vous l'aurez d'abord manuscrite, et bientôt après imprimée.

Le Roi ne cessera point de témoigner son zèle pour la promptitude de la décision; mais il ne faut point douter qu'il n'entende raison, et qu'il ne donne volontiers tout le temps qu'il faudra pour faire une décision plus à fond.

Le père Philippe sera bien sourd, si le *Mystici in tuto* ne le fait pas entendre. Inspirez toujours que la décision soit telle, qu'elle puisse être reçue unanimement, et sans aucune difficulté. Il est important qu'il y ait un décret contre tous les livres faits en faveur de la doctrine condamnée : moyennant cela, tout ira bien. Mais au reste, quoi qu'il arrive, on fera toujours obéir à la décision du Pape, et il ne

sera question que du plus ou moins d'agrément.

On peut s'assurer que tous les évêques, et tous les docteurs en gros, seront très-unis contre M. de Cambrai. Le parti est grand par cabale; mais il n'est pourtant composé que de femmes et de courtisans, pour qui les exils de l'abbé de Beaumont et des autres sont des coups de foudre. Ayez soin de votre santé, et embrassez M. Phelippeaux.

On pousse le père La Combe, qui avoue et demande pardon. Madame Guyon est opiniâtre : vous verrez bientôt quelque chose sur cela. Encore un peu de temps, et tout ira bien.

A Germigny, 8 juin 1698.

LETTRE CCLXXV.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur la lettre de M. de Paris, la lettre du père La Combe à madame Guyon, et celle de M. de Cambrai à madame de Maintenon; sur la conférence que cet abbé avoit eue avec le saint Père, et les congrégations qui s'étoient tenues depuis peu devant Sa Sainteté.

J'ai reçu la lettre de M. Ledieu : je suis ravi de votre bonne santé, que Dieu conserve long-temps pour l'Eglise et pour nous. J'ai reçu le *Schola in tuto*, qui est de la dernière force : tout le monde le demande avec empressement. La cabale dure, et durera la même : elle fait jouer tous les ressorts imaginables. La lettre de M. de Paris est désolante pour M. de Cambrai. M. le cardinal de Bouillon est bien fâché d'être obligé d'en dire du bien, et de la

trouver belle. Il n'a pas laissé de me dire qu'elle faisoit honneur à M. de Paris, et ce n'est pas sans raison.

La lettre du père La Combe à madame Guyon est assez fâcheuse pour les amis de la pénitente. Je la portai dimanche en italien et en français, aussi bien que la lettre de M. de Cambrai à madame de Maintenon, à Sa Sainteté, qui avoit envie de la voir traduite. J'en pris sujet en même temps de lui faire vos complimens, et ceux de MM. de Paris et de Chartres sur le rétablissement de sa santé, et j'eus occasion de lui faire là-dessus fort bien ma cour et celle des évêques. Il me parut touché de cette démarche, et me le témoigna très-obligeamment par rapport aux évêques. Il me demanda en riant, quand on finiroit d'écrire de part et d'autre. Je m'étendis là-dessus, et lui fis comprendre la nécessité indispensable où vous étiez d'éclaircir les points de fait et de doctrine, que M. de Cambrai déguisoit avec un artifice incroyable depuis plus de six mois, en cherchant à s'autoriser des mystiques et des scolastiques. Je lui expliquai le but de vos ouvrages, et le suppliai de s'en faire informer par les cardinaux Casanate, Noris et Ferrari, qui sont les plus capables d'en juger. J'ajoutai que vous ne faisiez rien que de concert avec M. le nonce et le Roi, et que vous soumettiez tout au saint Siége. Il me parut très-satisfait de ce que je lui dis. Je vois bien que l'on continue à lui donner des idées contre la conduite des évêques, que de certaines gens voudroient qui se tussent, pendant que leur faux oracle parle avec tant de hardiesse et d'effronterie. Nos

amis s'expliqueront là-dessus fortement au Pape; mais il faut que le nonce écrive en conformité.

M. de Cambrai commence à être connu : sa réputation est perdue, et le seroit à moins. On commence à le regarder comme un homme très-dangereux; on ne comprend pas qu'il reste précepteur; on en est scandalisé. Si par hasard on avoit des faits particuliers de madame Guyon, de M. de Cambrai et de la cabale, qu'on ne voulût pas publier, il faudroit les montrer à M. le nonce, et me les envoyer seulement pour le Pape. J'ai un canal sûr et très-secret pour les lui faire voir. Ces sortes de pièces sont excellentes pour fortifier le Pape, qui en a toujours besoin.

Le père Massoulié parla mercredi et jeudi devant Sa Sainteté : les six examinateurs qui avoient parlé devant les cardinaux parlèrent devant le Pape, qui fut d'une attention étonnante. Tous les jeudis dorénavant les congrégations devant le Pape regarderont M. de Cambrai, et on rapportera au Saint Père tout ce qu'on aura dit devant les cardinaux. Hier le Carme et le maître du sacré Palais parlèrent; le Carme à son ordinaire. Vos livres et les faits l'ont ébranlé; et l'on dit qu'à l'exception de l'amour pur, sur lequel il explique M. de Cambrai à sa mode, il convient que le systême de ce prélat est mauvais en tout. On ne sait ce que cela veut dire, et je n'y ajoute aucune foi. Le cardinal de Bouillon et les Jésuites n'ont rien oublié à son égard : je le sais de science certaine.

Le *Quietismus redivivus* est demandé de tout le monde, et fort désiré. Ne perdez pas de temps, je vous en prie : après cela on pourra attendre la déci-

sion du saint Siége. Nous souhaitons recevoir bientôt votre *Relation* en français et en latin, et votre *Réponse aux lettres de M. de Cambrai.* Il en paroît ici une cinquième de ce prélat ; il a des traducteurs diligens.

Demain l'archevêque de Chieti et le sacriste parleront à leur ordinaire. Le cardinal de Bouillon fait semblant de presser ; mais sous main il travaille à tirer tout en longueur. On verra bientôt comme on s'y prendra pour les autres propositions. Les dispositions sont les mêmes par rapport aux cardinaux. Le cardinal Panciatici, je pense, ira bien. Le cardinal Nerli est un peu revenu des terribles préventions que lui avoient données le cardinal de Bouillon et les Jésuites. Je fais de mon mieux pour engager le cardinal Altieri à se trouver aux congrégations qui se tiennent devant Sa Sainteté ; il me l'a promis. Le pauvre cardinal d'Aguirre est quasi hors d'état de s'appliquer ; cela est fâcheux. Le cardinal Casanate a été très-incommodé ces jours passés ; mais il se porte mieux : nous perdrions tout en le perdant ; c'est l'ame de toutes les opérations. Faites, si vous le jugez à propos, écrire le père Mabillon au cardinal Colloredo, sur la protection qu'il donne ici à M. de Cambrai, ou au moins sur le bruit qui en court. Il est trop uni avec Fabroni pour en douter : du reste, je fais tout ce que je puis pour l'éclairer et le détromper. Je crois Fabroni exclu d'être assesseur : j'ai été obligé de dire au Pape qu'il étoit partie dans cette affaire ; cela ne lui a pas servi.

Le cardinal de Bouillon fut obligé de convenir

hier avec moi, que les *mezzo termine* n'étoient plus de saison, et feroient plus de mal que de bien. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que c'est son unique vue à présent; et nous savons, monseigneur Giori et moi, qu'il a fait insinuer au Pape et aux cardinaux qu'il savoit un moyen admirable d'ajuster les choses; qu'il ne vouloit s'expliquer que quand il en seroit requis. Cependant on répand qu'il seroit dangereux de traiter M. de Cambrai à la rigueur; qu'étant désespéré il pourroit faire un parti considérable. Toute l'attention du cardinal de Bouillon est de dissimuler ses desseins au Roi, à qui il voudroit faire croire qu'il est indifférent pour la personne et la doctrine de M. de Cambrai, et néanmoins qu'il presse le jugement. Il ne tiendroit qu'à lui que l'affaire finît dans un mois; mais ce n'est pas ce qu'il demande. Je continue à craindre M. de Barrières.

Sur la bonté que vous avez eue de me marquer de tirer sur vous quelque somme, dans le besoin et la nécessité où je suis, je tire aujourd'hui une lettre de change de neuf cent vingt livres, dont je vous envoie la copie. Je tire de petites sommes, et vous serai à charge le moins qu'il me sera possible.

Cette lettre vous sera rendue par M. de Paris; je la mets sous son adresse, et la donne à Lantivaux, qui la lui remettra en main propre.

Rome, ce 10 juin 1698.

LETTRE CCLXXVI.

DE BOSSUET A M. DE LA BROUE,

Sur les réponses faites à M. de Cambrai, le renvoi de ses créatures, et les personnes qu'on avoit épargnées.

J'ai reçu votre lettre du 29 mai. Vous avez vu que j'ai répondu à quatre lettres de M. de Cambrai, et ma réponse vous a été envoyée. En même temps il en a paru une de M. l'archevêque de Paris, qui a eu ici un grand effet. Cela joint avec ce qui s'est passé à Versailles sur M. l'abbé de Beaumont, etc. a désolé le parti. Nous avons tous répondu de M. l'abbé Catelan : on a aussi sauvé M. de Fleury. Je ne sais encore ce qu'on fera sur la place principale : vous savez les vues que j'ai eues, les pas que j'ai faits ; je persiste, et rien ne me pourroit faire plus de plaisir. Cent fois le jour je vous souhaite ici pour nous seconder dans une affaire, qui demande tant d'attention et de lumières, qu'on ne doit rien désirer davantage que d'y être aidé.

Paris, ce 15 juin 1698.

LETTRE CCLXXVII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la manière dont il a parlé au nonce; sa *Relation du Quiétisme*, l'authenticité des pièces qu'elle contient; et sur deux propositions omises parmi celles qu'on jugeoit condamnables.

Sur votre lettre du 27 mai, je dis hier à M. le nonce tout ce qu'il falloit, pour lui faire connoître ce que vous m'écrivez au sujet du Pape et des cardinaux, et l'engager à écrire une lettre conforme à ce que vous m'avez mandé.

Vous recevrez, par cet ordinaire, cinquante exemplaires des premières feuilles de ma *Relation* (*), qui en comprennent la moitié, et toutes les lettres de M. de Cambrai avec son mémoire à madame de Maintenon, qui y est inséré de mot à mot. Il n'y a point de plus grande authenticité, que d'imprimer ces pièces ici à la face de toute la Cour. On voit bien qu'on n'oseroit le faire, si l'on n'étoit assuré de deux choses; l'une, de ne pouvoir être contredit; l'autre, que le Roi et madame de Maintenon le trouvent bon. En effet tout leur a été communiqué, et j'ai réponse positive qu'on agrée cette publication. Au surplus, M. le nonce a vu entre les mains de M. de Chartres le mémoire entier, de la main de M. de Cambrai. Il m'a dit qu'il en avoit écrit à M. le cardinal Spada, et qu'il l'avoit assuré qu'autant qu'il en pouvoit juger par l'inspection, c'étoit

(*) Elle se trouve au tome XXIX, pag. 521 et suiv. (*Edit. de Vers.*)

le propre caractère de M. de Cambrai. On lui fera voir encore une fois ce mémoire en original ; mais il n'y a rien à ajouter à l'authenticité de l'impression, où l'on dit publiquement, et sans crainte d'être démenti, que ce Mémoire est transcrit de mot à mot, et sans y changer ou ajouter une seule parole : c'est ce que vous verrez dans les feuilles qu'on vous envoie. L'ordinaire prochain, vous recevrez la continuation de la *Relation*, où seront mes réflexions sur ces faits, qui donnent une nouvelle force à ce mémoire. M. de Paris vous instruira sur ce qui regarde le reste des faits, et je ne puis que m'en rapporter à lui. Je n'ai pu le voir depuis mon arrivée, qui fut avant-hier ; je le verrai ce matin. J'irai ce soir coucher à Versailles.

Le bruit est ici public qu'on a rayé les appointemens de M. de Cambrai, comme on a fait bien certainement ceux des subalternes qui ont été renvoyés. Si cela n'est pas encore fait, on peut compter que cela sera, et que M. de Cambrai ne verra jamais la Cour. La cabale est humiliée jusqu'à la désolation, depuis l'expulsion des quatre hommes remerciés ; et les Jésuites, qui disoient hautement que c'étoit leur affaire, n'osent plus dire mot.

J'ai instruit monseigneur le Dauphin des faits. Il est aussi éloigné de la nouvelle cabale que le Roi, outre que naturellement il n'a point d'autre volonté que la sienne ; et en ce cas particulier, son sentiment y est conforme. Ainsi vous voyez que ce qu'on vante du crédit du père de la Chaise sur son esprit, sera en cette occasion fort inutile. Nous attendrons le père Dez en patience.

Il me tarde de savoir si vous avez reçu le *Mystici in tuto*. Je vais reprendre le *Quietismus redivivus*, qui sera court et tranchant. M. de Cambrai fait imprimer en Flandre et à Liége des écrits de ses émissaires, qui ne font que mal répéter ce qu'il dit. Il a pour lui les gazettes et les journaux de Hollande, à qui un Jésuite envoie des mémoires : nous le savons à n'en point douter.

Mon frère a toujours la goutte ; et après beaucoup de douleurs, il en est réduit à une foiblesse importune : mais le fond de sa santé est indiqué par le bon visage : du reste sa bonne humeur ne s'altère jamais.

Vous pouvez tirer sur moi, en deux fois, jusqu'à douze cents livres : j'ai donné des ordres pour cela. Je suppose que vous aiderez M. Phelippeaux, s'il a quelque besoin. On ne vous laissera manquer de rien, persuadé que l'on est de votre sagesse : il nous tarde bien à tous de vous revoir.

Je suis étonné qu'on omette, parmi les propositions condamnables, les deux dont vous parlez ; la première : *ce qui n'est pas charité est cupidité*, où l'auteur admet une charité qui n'est pas la théologale; et la seconde : *L'amour de pure concupiscence, quoique sacrilège, est une disposition à la justice.* Ces deux propositions ne peuvent être excusées par nulles tergiversations.

A Paris, 16 juin 1698.

LETTRE CCLXXVIII.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur les bons effets de la *Réponse* de ce prélat, l'authenticité de toutes les pièces qu'on envoyoit à Rome, et sur la nécessité de presser le jugement.

Je ne pus vous écrire par le dernier courrier, monsieur; et je priai le Père procureur-général des Minimes de vous faire mes complimens : je n'ai pas toujours le temps de faire ce que je voudrois.

Vous devez avoir reçu depuis quelques jours ma *Réponse à M. de Cambrai*, manuscrite et imprimée : vous l'aurez dans peu en latin. Elle a fait un si bon effet en ce pays, que j'espère fort qu'elle en fera aussi beaucoup dans celui où vous êtes.

Vous avez très-bien fait de montrer la lettre dont M. de Meaux vous a envoyé la copie : l'original est où vous savez; c'est moi qui l'ai rendu : tout ce qui y est n'est que trop vrai. M. le cardinal de Bouillon a pu faire l'étonné; mais je suis sûr qu'il ne l'a point été : il sait la liaison; et s'il n'étoit intéressé dans la cause de M. de Cambrai par les engagemens qu'il a pris avec les Jésuites et avec lui, il en parleroit plus fortement que nous. Vous avez pu l'assurer que M. le nonce a vu l'original : on lui communique tous ceux des pièces qu'on vous envoie, et on le fera toujours avec plus de soin. M. de Meaux la met par extrait dans sa *Relation*, qu'il vous enverra au plus tôt.

La

La disgrâce des quatre hommes que le Roi a ôtés de la maison de messeigneurs les princes ses petits-enfans, fera bien voir que le zèle de Sa Majesté ne s'est point ralenti, et qu'elle craint toujours autant que jamais, que la mauvaise doctrine ne se répande. Je m'attends bien que vous ferez valoir cet événement le plus que vous pourrez.

Nous aurons donc bientôt le père Dez : il a du mérite, et la coadjutorerie qu'on lui donne, dans le public, du père de la Chaise, achève de lui attirer de la considération ; ainsi je ne suis pas surpris qu'il en ait eu à Rome. Cependant elle n'a pu lui faire passer son livre, et je sais qu'il en est fort mortifié : il le sera bien encore, quand il verra ici qu'on le croit tout-à-fait dans les intérêts de M. de Cambrai. Il aura beau dire, il ne nous persuadera pas du contraire, ni sur lui, ni sur ses frères.

Ce n'est pas un grand malheur pour nous que la mort de Bernini, car il étoit fort gagné ; mais c'en seroit un fort grand, si Fabroni ou Casoni avoient sa place : ils ne nous seroient bons ni l'un ni l'autre. Faites tous vos efforts pour l'empêcher. M. Giori y fera bien tout ce qu'il pourra : il en parle et en écrit vigoureusement.

Si on ne va pas plus vite dans les congrégations, nous ne serons pas si tôt hors d'affaire. Il ne faut pas étrangler, mais il faut presser, quand ce ne seroit que pour empêcher les longs discours du père Alfaro : je ne comprends pas comment on les souffre. J'espère toujours beaucoup de la force de la vérité, et de la continuation de vos soins. Je suis toujours

à vous, Monsieur, avec les sentimens que vous savez.

A Versailles, 16 juin 1698.

LETTRE CCLXXX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Il lui promet que la suite de sa *Relation* authentiquera tous les faits; lui parle de la réponse de M. de Chartres, et des dispositions fermes et invariables du Roi à l'égard de M. de Cambrai; l'assure du concert des évêques, et lui apprend le grand effet de la *Réponse* de M. de Paris et de la sienne.

J'ai reçu votre lettre du 3. Vous avez bien fait de montrer le mémoire de M. de Cambrai à madame de Maintenon. Toutes les lettres de Rome retentissent du bon effet que cette lecture a produit : cela a été trouvé ici fort bon et fort à propos. Vous allez présentement recevoir la suite de ma *Relation* : elle authentiquera tout, et l'on verra bien que je n'écris pas sans aveu. M. de Chartres envoie aussi par cet ordinaire sa Lettre pastorale, qui sera d'un grand poids : il vous en fera part. Le surplus des faits vous sera mandé par M. de Paris. Je fais mettre en latin ma *Relation* : je la ferai traduire aussi en italien, si l'on peut trouver une plume assez élégante.

M. le nonce m'a assuré qu'il avoit écrit sur le mémoire de M. de Cambrai; qu'il lui paroissoit être de la main de ce prélat. Le principal est qu'on connoisse deux choses; l'une que le Roi est implacable

sur M. de Cambrai : ce qu'il a fait dans la maison des princes en est la preuve. Assurez-vous qu'il n'y a point de retour : ce que nous imprimons ici aux yeux de la Cour, en est une confirmation. Quoi qu'il arrive, et quand même on molliroit à Rome, ce qui ne paroît pas être possible, on n'en agira pas ici moins fortement : car le Roi voit bien de quelle conséquence il est pour la religion et pour l'Etat, d'étouffer dans sa naissance une cabale de fanatiques, capable de tout, et qui en est venue à une insolence qui a étonné ici tout le monde. L'autre chose qu'on peut tenir pour assurée, c'est le parfait concert des évêques avec le Roi, pour couper la racine d'une dévotion qui tend manifestement à la ruine de la religion.

On n'a garde de nommer en rien le cardinal Casanate, dont le nom est à ménager en tout et partout.

Des deux concurrens que vous nommez pour la place d'assesseur, on ne sait ici lequel est plus digne d'être exclus.

Quant au chapeau, le cardinal de Bouillon le voudroit plutôt pour M. de Chartres que pour M. de Paris, et plutôt pour M. de Paris que pour moi.

Je pense et repense à ce que vous m'avez mandé sur la vue de M. de Paris : cela est fort délicat.

Vous trouverez des ouvertures pour répondre à toutes les objections, dans le commencement du *Schola in tuto* : il y en aura d'autres dans le *Quietismus redivivus*. Je ne vois rien de meilleur que de poser pour principe, qu'il faut joindre les deux

motifs de l'amour de Dieu *in praxi*, et de donner quelque mot fort pour décrier les chimèresdes suppositions impossibles. Je roule cela dans mon esprit, et ne sais encore que dire.

Pour la place vacante d'assesseur, j'entends vanter M. Nucci à M. le cardinal d'Estrées.

Vous avez très-bien fait de commencer par M. le cardinal de Bouillon, à montrer l'écrit de M. de Cambrai.

J'ai fait connoître à M. le nonce, qu'une décision ambiguë ou foible, ne seroit ni de l'honneur du saint Siége, ni du goût du Roi et du royaume, ni d'aucun effet; et que la cabale, qu'il faut étouffer, ne feroit que s'en moquer et devenir plus insolente : il le voit aussi bien que moi.

Une des choses, pour la doctrine, des plus importantes, est d'observer que le désintéressement que met l'Ecole dans la charité, n'a rien de commun avec l'amour désintéressé de M. de Cambrai, qui consiste dans un cinquième degré au-dessus de la charité justifiante, laquelle, dans son systême, fait le quatrième : mais je crois qu'il n'y a plus rien de considérable à dire là-dessus.

Je ne sais si je vous ai dit que l'effet de nos deux lettres, de M. de Paris et de moi, en réponse à celles de M. de Cambrai, a été prodigieux : celle de M. de Paris a fait et fait revenir une infinité de gens. S'il plaît à Dieu de donner sa bénédiction à ma *Relation*, elle achevera de confondre M. de Cambrai.

J'embrasse M. Phelippeaux. Il sera bien aise d'apprendre que M. Obin étant mort, j'ai donné sa pré-

bende à M. Moreri, qui est utile au diocèse dans l'hôtel-Dieu, et un homme qui paroît sûr.

Mon frère est tenu long-temps par la goutte : j'admire sa tranquillité et sa bonne humeur.

Je vous prie, en rendant à M. le cardinal de Bouillon la lettre que je lui écris sur le mariage de mademoiselle de Château-Thierry avec M. le prince de Guimené, de le bien assurer de la sincère continuation de mes respects, malgré le Quiétisme.

A Paris, le 23 juin 1698.

LETTRE CCLXXXI.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur les bons effets de sa *Réponse à M. de Cambrai*, la *Relation* de M. de Meaux, et l'ouvrage de M. de Chartres.

Vous n'aurez qu'un mot de moi aujourd'hui, Monsieur, car je viens de faire une course de visites. J'en arrivai hier au soir, et n'ai pu écrire que dans ce moment où le courrier va partir.

J'ai reçu votre lettre du 3 ; j'y vois la continuation de vos soins, et des efforts de la cabale : j'espère qu'elle succombera à la fin.

J'ai bien de la joie que vous soyez content de ma réponse à M. de Cambrai : elle a parfaitement bien réussi en ce pays. Vous en avez eu, plus promptement que je ne croyois, des exemplaires imprimés : les imprimeurs ont cru, avec raison, y gagner, et

se sont pressés d'y travailler. Je vous l'enverrai en latin le plus tôt que je pourrai.

Vous aurez dans peu la *Relation* de M. de Meaux, et l'ouvrage de M. de Chartres : on y verra des faits importans, qui feront connoître la vérité à tous ceux qui ne seront pas ou ne voudront pas être aveugles. Une autre fois je vous en dirai davantage : je ne veux pas perdre ce courrier ; ainsi je ne puis que vous assurer, Monsieur, que je suis toujours à vous avec les sentimens que vous savez.

Paris, 24 juin 1698.

LETTRE CCLXXXII.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur la conduite du Roi à l'égard de M. de Cambrai ; la manière dont les consulteurs avoient voté dans les dernières congrégations ; les moyens à prendre pour abréger ; et l'affaire de M. de Saint-Pons avec les Récollets.

On ne pouvoit nous envoyer de meilleures pièces et plus persuasives, que la nouvelle de la disgrâce des parens et des amis de M. de Cambrai, et que celle qu'on reçut hier par un courrier extraordinaire, que le Roi lui avoit ôté la charge et la pension de précepteur. Cela seul pourra convaincre cette Cour que le mal est grand et réel ; et ses partisans n'oseront plus publier l'indifférence du Roi pour la condamnation ou justification du livre.

Mercredi dernier, Granelli et Massoulié votèrent devant les cardinaux. Jeudi, les six examinateurs qui avoient voté, parlèrent devant le Pape sur la

seconde proposition. Hier lundi, le Carme, le maître du sacré Palais et le sacriste votèrent devant les cardinaux. Le dernier parla près de deux heures : ils ne font que répéter ce qu'ils avoient dit dans les premières congrégations, tenues en présence des cardinaux Noris et Ferrari. On n'a encore rien réglé sur les instances qu'on a faites pour prendre des moyens sûrs d'abréger. Si on continue sur ce pied, nous ne sommes pas au bout.

Le sacriste a assemblé chez lui ceux de son parti, et leur a dit qu'il ne falloit s'attacher qu'à cette seule chose, qui est que l'amour pur renferme virtuellement l'exercice de l'espérance : par là ils abandonnent toutes les solutions de l'auteur. Le sacriste fait parade d'une érudition batavique ; beaucoup de citations qui ne font rien à la question : sa manière de parler et son assurance sont néanmoins capables d'en imposer aux ignorans. Demain, Chieti parlera et sera court ; car il est *levis armaturæ*. Le Pape est si mécontent de lui, qu'il est résolu de le renvoyer dans son diocèse. On croit qu'il n'est pas trop content du sacriste, l'ayant refusé pour examinateur à l'abbé de Montgaillard qui l'avoit demandé.

Je vis hier une personne en qui le Pape prend confiance, et qui doit lui proposer les moyens d'abréger. Il lui a fait connoître la cabale : mais sa facilité et son incertitude font qu'il ne peut prendre de fortes résolutions. Sur ce que le Pape lui dit qu'on ne cessoit d'écrire, il lui représenta qu'il avoit été nécessaire que vous écrivissiez, pour éclaircir la vérité et empêcher le cours de l'erreur.

M. de Chanterac a distribué ces jours-ci deux

lettres imprimées à Liége, avec la permission d'Eyben, censeur des livres. La première est intitulée : *Autre lettre d'un théologien de Louvain à un docteur de Sorbonne, au sujet de l'addition de M. de Paris à son Instruction pastorale.* La seconde est intitulée : *Lettre d'un ecclésiastique de Flandres à un de ses amis de Paris, où l'on démontre l'injustice des accusations que fait M. l'évêque de Meaux contre M. l'archevêque de Cambrai, dans son livre qui a pour titre* : DIVERS ÉCRITS. L'une et l'autre porte sa réfutation avec elle : ce sont des solutions contraires à celles de l'archevêque. La première est courte, la seconde contient cent soixante-trois pages.

On a nommé des examinateurs pour le livre de M. de Saint-Pons. L'abbé de Montgaillard a obtenu l'exclusion de Damascène, et a fait prier Cambolas de s'exclure lui-même sur des procès entre la famille de ce père et la sienne. Le général de la Minerve qui avoit accepté, a refusé : on croit que c'est l'effet d'un voyage à sa maison de campagne avec Cambolas, M. le cardinal de Bouillon et Charonnier. Le Pape a nommé en leurs places Miro, Latenai et le commissaire du saint Office, avec les pères Bianchi Jacobin, et Borelli.

M. de Saint-Pons a fait accuser à l'index un livre d'un Récollet, imprimé à Narbonne, où l'auteur soutient que le corps et le sang de la Vierge sont dans l'eucharistie en propre espèce et substantiellement, et qu'il les y faut adorer comme le corps et le sang de Jésus-Christ. Vous voyez qu'on apporte à Rome toutes les contestations de France. Ne pour-

roit-on pas condamner ces livres sur les lieux? Je suis avec un profond respect, etc.

Rome, ce 24 juin 1698.

LETTRE CCLXXXIII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur le projet qu'il avoit proposé pour abréger les discussions, et l'expédient présenté par le cardinal Noris; sur un conseil secret qu'on désiroit faire établir par le Pape; et les sentimens du saint Père touchant les écrits publiés par les trois évêques.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Meaux, du 2 de ce mois. J'ai su par M. l'archevêque de Paris, le changement arrivé dans la maison des princes; et par les lettres du 9, venues par un courrier extraordinaire, qui a apporté le paquet de M. le cardinal de Bouillon, j'ai appris que la pension étoit ôtée à M. de Cambrai, et sa place de précepteur remplie par M. l'abbé Fleury (*). Vous savez ce que je vous mandois sur tout cela par mes précédentes. Le Roi est sage, et d'une modération qui m'a fait tout comprendre: mais il n'y avoit plus moyen de soutenir le parti qu'on sembloit avoir pris d'attendre ce qui viendroit de cette Cour-ci, après les expériences qu'on a faites. La mortification et l'abattement du cardinal de Bouillon sont extrêmes. Les Jésuites ont pris leur

(*) C'est l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique*. Mais il ne succéda point à l'archevêque de Cambrai : il conserva seulement sa place de sous-précepteur des princes, parce que Bossuet répondit de lui au Roi; et pour la place de précepteur, elle ne fut donnée à personne.

parti, et ne démordront pas : le cardinal veut faire croire tout ce qui n'est pas.

Le projet que j'ai proposé au cardinal Spada (*), pour abréger le rapport des qualificateurs, qui cause toute la longueur, n'a pas encore été accepté. Le lendemain de la proposition que j'en fis, je l'envoyai par écrit à ce cardinal qui le porta au Pape : on en doit parler à la congrégation des cardinaux. J'en ai donné copie au cardinal Casanate : j'en ai parlé hier au cardinal de Bouillon, qui m'a paru ne le pas désapprouver. On en avoit proposé un ces jours passés, qui ne fut pas approuvé de la congrégation : c'étoit de faire parler un des examinateurs de chaque côté pour cinq, et qu'ils convinssent d'un seul vœu de chaque côté ; mais cela n'a pas paru à propos, pour ne pas donner lieu de croire au public qu'on supposât des partis formés, et la congrégation espérant toujours qu'on pourra varier dans les vœux donnés séparément.

Le cardinal de Bouillon est bien aise qu'on croie que c'est lui qui a proposé ce moyen d'abréger, qui a son bon et son mauvais ; son bon, parce qu'il abrège ; son mauvais, parce qu'il unit le parti. Le cardinal Noris, qui n'espère pas qu'ils changent jamais d'avis, m'a dit que c'étoit lui qui avoit proposé cet expédient, à bonne intention, je pense ; mais il a été rejeté. Je vous envoie celui que j'ai proposé, qui ne me paroît souffrir aucune difficulté, et qui abrège les discours qui occasionnent les longueurs.

Tout ce que le cardinal de Bouillon veut, c'est qu'on croie à la Cour qu'il a dessein de finir. Sous

(*) Il est à la suite de cette lettre.

main ses amis trouvent des difficultés à tout; et cependant il écrit à la Cour qu'il ne tient pas à lui que l'affaire ne soit bientôt consommée. On voit bien que l'unique ressource des amis de M. de Cambrai, est de ne pas terminer.

L'air persécuté est le moyen que prennent les Cambrésiens, pour intéresser les esprits dans leur cause. Vous savez que cela fait un mérite ordinairement auprès de ceux qui n'approfondissent rien : mais avec cela, dans les circonstances présentes, après tout ce qu'on sait de madame Guyon, du père La Combe, etc. peu sont sensibles aux plaintes. Les honnêtes gens s'aperçoivent des bonnes raisons qui ont obligé le Roi d'éclater, surtout depuis vos réponses, et celles de M. l'archevêque de Paris. On a eu soin d'instruire le Pape de tout : on l'a prévenu fort à propos contre le ton plaintif de M. de Chanterac, qui alla dimanche à son audience.

M. le cardinal de Bouillon dit à Sa Sainteté, dès jeudi au sortir de la congrégation du saint Office, les nouvelles de ce qui regarde M. de Cambrai. Il a depuis passé trois jours à la campagne. Je tâche de faire voir au cardinal de Bouillon le véritable intérêt qu'il a de contribuer à la fin de cette affaire. Il est impossible qu'il ne le sente; mais le moyen d'abandonner les Jésuites? L'examen de la seconde proposition n'est pas encore terminé. Le sacriste tint hier deux grosses heures. Il faut bien nécessairement qu'on change de méthode, si l'on veut finir : je n'oublierai rien pour y parvenir. Je ne doute pas que demain ou jeudi on ne donne quelque ordre là-dessus : si on ne le fait pas, je suis résolu d'aller à Sa Sainteté lui en parler fortement.

Les Jésuites font entendre, à ce que l'on m'a assuré, qu'ils soutiendront jusqu'au bout la doctrine de l'amour pur. On dit même que peut-être entreront-ils en cause comme parties : j'en doute un peu ; mais ils sont capables de tout. Ne pourroit-on pas donner un frein à leur insolence, qui est extrême assurément ? Ils prétendent que la probabilité que s'est acquise la doctrine de M. de Cambrai, par le partage des examinateurs, la rend incensurable.

Le cardinal Albane est à la campagne : il a promis monts et merveilles au père Roslet ; nous le mettrons à l'épreuve. Nous avons en vue d'engager le Pape d'établir un conseil secret, composé du cardinal Casanate, du cardinal Noris, du cardinal Albane et du cardinal Ferrari, pour terminer toutes les difficultés qu'on court risque de trouver à chaque pas, et surtout pour fixer les différens points, quand après le rapport des qualificateurs, il sera question de décider.

M. le prince Vaïni continue à faire tout de son mieux auprès du Pape et des cardinaux : il est bien aise de témoigner en toute occasion au Roi le zèle qu'il a pour son service, et pour tout ce qu'il croit qu'il affectionne. Vous lui ferez plaisir dans l'occasion, aussi bien qu'au nonce, d'en rendre témoignage. Il dit qu'il faut que le cardinal de Bouillon change de conduite, et qu'il le lui a fait sentir : c'est une dure entreprise, que de travailler à en venir à bout.

Je mande à M. l'archevêque de Paris, qu'on m'a dit que les amis de M. de Cambrai avoient voulu insinuer au Pape de consulter, sur la doctrine de l'amour pur, les facultés de Douai et de

Louvain. Je doute qu'on l'ait fait ; mais il faut être toujours sur ses gardes. M. Phelippeaux vous rend compte de deux petits écrits venus de Flandre, contre M. de Paris et contre vous.

Le Pape paroît à présent persuadé de la nécessité des écrits venus de la part des évêques : on lui a dit de plusieurs côtés ce qu'il faut là-dessus.

Si, par quelque voie courte, on pouvoit nous envoyer une voiture de tous vos écrits en bonne quantité, et de ceux de M. de Chartres et de M. de Paris, cela ne feroit peut-être pas un mauvais effet.

La relation ne sauroit venir trop tôt, et le *Quietismus redivivus*, ainsi que l'écrit de M. de Chartres. Il faut continuer à presser du côté de la Cour, et qu'on parle au nonce fortement sur le mal et le scandale de ce partage, causé par l'adjonction des trois derniers examinateurs, introduits par la cabale. Il est question à présent de travailler hautement à rendre suspecte cette séquelle. On sait que le sacriste est ennemi déclaré de la France, et attaché à l'Empereur.

Je vous prie de me mander comment se comporte actuellement le père de la Chaise, de quel parti est M. Racine, ce que dit M. de Mirepoix, et quel est le nouveau précepteur.

Je me doute bien que le Roi auroit été bien aise que Rome eût décidé avant cette déclaration, et cela auroit été à souhaiter : voilà l'obligation que le Roi et le royaume ont au cardinal de Bouillon.

Rome, 24 juin 1698.

PROJET

Présenté aux consulteurs pour abréger l'examen du livre de M. de Cambrai.

On peut réduire à ce petit nombre d'articles toute la doctrine de M. l'archevêque de Cambrai.

1.° A l'amour pur, auquel se rapporte tout ce qui est en dispute sur l'espérance, vertu théologale, et sur le désir de la béatitude.

2.° A la sainte indifférence du salut, et à ce qui peut y conduire.

3.° Aux dernières épreuves, auxquelles se rapporte le sacrifice absolu de son salut éternel, le consentement à sa réprobation, et le désespoir.

4.° A l'exclusion du propre effort, de la propre industrie, et à la vaine attente de la grâce pour agir; sur quoi on accuse l'auteur de renouveler le fanatisme et le Quiétisme.

5.° Aux vertus, où l'on comprend la suppression des motifs particuliers, et la distinction de ces vertus.

6.° A la séparation de la partie supérieure et inférieure, qui conduit l'auteur à admettre en Jésus-Christ des troubles involontaires; et à cet article on rappelle tout ce qui concerne la nature et la bonté des actes réfléchis.

7.° A la contemplation, à sa nature, sa vertu et son objet.

C'est à ces chefs capitaux que l'on réduit les trente-huit propositions extraites par les qualificateurs.

Au 1.er les propositions 1, 2, 3, 4, 5, 37.

Au 2.e les prop. 7, 8, 9, 10.
Au 3.e les prop. 11, 12, 13, 14, 15, 16.
Au 4.e les prop. 6, 17, 28, 29, 30.
Au 5.e les prop. 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38.
Au 6.e les prop. 18, 19, 20, 21.
Au 7.e les prop. 22, 23, 24, 25, 26, 27.

PROPOSITIONS

Extraites par les qualificateurs du livre des Maximes des Saints de M. l'archevêque de Cambrai.

I. On peut aimer Dieu d'un amour qui est une charité pure, et sans aucun mélange du motif de l'intérêt propre..... Ni la crainte des châtimens, ni le désir des récompenses n'ont plus de part à cet amour. On n'aime plus Dieu, ni pour le mérite, ni pour la perfection, ni pour le bonheur qu'on doit trouver en l'aimant..... On l'aime néanmoins comme souveraine et infaillible béatitude de ceux qui lui sont fidèles : on l'aime comme notre bien personnel, comme notre récompense promise, comme notre tout; mais on ne l'aime plus par ce motif précis de notre bonheur et de notre récompense propre. Pag. 10 et 11, édit. de Paris.

II. Cette charité véritable n'est pourtant pas encore toute pure, c'est-à-dire, sans aucun mélange; mais l'amour de la charité prévalant sur le motif intéressé de l'espérance, on nomme cet état un état de charité. L'ame aime alors Dieu pour lui et pour soi; mais en sorte qu'elle aime principalement la gloire de Dieu, et qu'elle n'y cherche son bonheur

propre, que comme un moyen qu'elle rapporte et qu'elle subordonne à la fin dernière, qui est la gloire de son créateur. p. 8 et 9.

III. Dans l'état de la vie contemplative ou unitive... on ne perd jamais ni la crainte filiale, ni l'espérance des enfans de Dieu, quoiqu'on perde tout motif intéressé de crainte et d'espérance. p. 24.

IV. L'ame désintéressée dans la pure charité, attend, désire, espère Dieu comme son bien, comme sa récompense, comme ce qui lui est promis, et qui est tout pour elle. Elle le veut pour soi, mais non pour l'amour de soi : elle le veut pour soi, afin de se conformer au bon plaisir de Dieu qui le veut pour elle; mais elle ne le veut point pour l'amour de soi, parce que ce n'est plus le motif de son propre intérêt qui l'excite. p. 12.

V. Ce pur amour ne se contente pas de ne vouloir point de récompense qui ne soit Dieu même. p. 25.

VI. Ce qui est essentiel dans la direction (des ames) est de ne faire que suivre pas à pas la grâce, avec une patience, une précaution et une délicatesse infinie. Il faut se borner à laisser faire Dieu, et ne parler jamais du pur amour, (dans l'*errata*, ne porter jamais au pur amour, et dans la version latine de M. de Cambrai, *ad purum amorem nunquam impellere*) que quand Dieu, par l'onction intérieure, commence à ouvrir le cœur à cette parole qui est si dure aux ames encore attachées à elles-mêmes, et si capable ou de les scandaliser, ou de les jeter dans le trouble. p. 35.

VII. Dans l'état de la sainte indifférence, une

ame

ame n'a plus de désirs volontaires ni délibérés pour son intérêt, excepté dans les occasions où elle ne coopère pas fidèlement à toute sa grâce. p. 50.

VIII. Dans la sainte indifférence, on ne veut rien pour soi; mais on veut tout pour Dieu : on ne veut rien pour être parfait et bienheureux pour son propre intérêt; mais on veut toute perfection et toute béatitude, autant qu'il plaît à Dieu de nous faire vouloir ces choses par l'impression de sa grâce, selon sa loi écrite, qui est toujours notre règle inviolable. p. 52.

IX. En cet état (de la sainte indifférence) on ne veut plus le salut comme salut propre, comme délivrance éternelle, comme récompense de nos mérites, comme le plus grand de tous nos intérêts; mais on le veut d'une volonté pleine, comme la gloire et le bon plaisir de Dieu, comme une chose qu'il veut, et qu'il veut que nous voulions pour lui. p. 52, 53.

X. Non-seulement l'ame indifférente désire pleinement son salut, en tant qu'il est le bon plaisir de Dieu, mais encore la persévérance,.... et généralement, sans aucune exception, tous les biens.... qui sont dans l'ordre de la Providence une préparation de moyens pour notre salut et pour celui de notre prochain. La sainte indifférence admet non-seulement des désirs distincts, et des demandes expresses pour l'accomplissement de toutes les volontés de Dieu qui nous sont connues, mais encore des désirs généraux pour toutes les volontés de Dieu que nous ne connoissons pas. p. 60, 61.

XI. Cette abnégation de nous-mêmes n'est que pour l'intérêt propre, et ne doit jamais empêcher l'amour intéressé que nous nous devons à nous-mêmes, comme au prochain, pour l'amour de Dieu. Les épreuves extrêmes, où cet abandon doit être exercé, sont les tentations, par lesquelles Dieu jaloux veut purifier l'amour, en ne lui faisant voir aucune ressource ni aucune espérance pour son intérêt propre, même éternel. p. 72, 73.

XII. Tous les sacrifices que les ames les plus désintéressées font d'ordinaire sur leur béatitude éternelle, sont conditionnels;.... mais ce sacrifice ne peut être absolu dans l'état ordinaire. Il n'y a que le cas des dernières épreuves, où ce sacrifice devient en quelque manière absolu. p. 87.

XIII. Dans les dernières épreuves, une ame peut être invinciblement persuadée d'une persuasion réfléchie, et qui n'est pas le fond intime de la conscience, qu'elle est justement réprouvée de Dieu. p. 87.

XIV. L'ame alors est divisée d'avec elle-même : elle expire sur la croix avec Jésus-Christ, en disant : *O Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonnée ?* Dans cette impression involontaire de désespoir, elle fait le sacrifice absolu de son intérêt propre pour l'éternité. p. 90.

XV. Il n'est question que d'une conviction qui n'est pas intime, mais qui est apparente et invincible. En cet état une ame perd toute espérance pour son propre intérêt; mais elle ne perd jamais dans la partie supérieure, c'est-à-dire, dans ses

actes directs et intimes, l'espérance parfaite, qui est le désir désintéressé des promesses. Elle aime Dieu plus purement que jamais. p. 90, 91.

XVI. Un directeur peut alors laisser faire à cette ame un acquiescement simple à la perte de son intérêt propre, et à la condamnation juste où elle croit être de la part de Dieu... Mais il ne doit jamais lui conseiller ni lui permettre de croire positivement, par une persuasion libre et volontaire, qu'elle est réprouvée, et qu'elle ne doit plus désirer les promesses par un désir désintéressé. p. 91, 92.

XVII. Toute excitation empressée et inquiète, qui prévient la grâce de peur de n'agir pas assez; toute excitation empressée, hors le cas du précepte, pour se donner, par un excès de précaution intéressée, les dispositions que la grâce n'excite pas dans ces momens-là, parce qu'elle en inspire d'autres moins consolantes et moins perceptibles; toute excitation empressée et inquiète, pour se donner comme par secousses marquées un mouvement plus aperçu, et dont on puisse se rendre aussitôt un témoignage intéressé, sont des excitations défectueuses pour les ames appelées au désintéressement paisible du parfait amour. p. 99, 100.

XVIII. Les ames encore intéressées pour elles-mêmes, veulent sans cesse faire des actes fortement marqués et réfléchis, pour s'assurer de leur opération, et pour s'en rendre témoignage; au lieu que les ames désintéressées sont par elles-mêmes indifférentes à faire des actes distincts ou indistincts, directs ou réfléchis. Elles en font de réfléchis, toutes les fois que le précepte peut le demander, ou que

l'attrait de la grâce les y porte ; mais elles ne recherchent point les actes réfléchis par préférence aux autres, par une inquiétude intéressée pour leur propre sûreté. p. 117, 118.

XIX. La partie inférieure de Jésus-Christ sur la croix n'a point communiqué à la supérieure ses troubles involontaires. p. 122.

XX. Il se fait, dans les dernières épreuves pour la purification de l'amour, une séparation de la partie supérieure de l'ame d'avec l'inférieure, en ce que les sens et l'imagination n'ont aucune part à la paix et aux communications de grâce, que Dieu fait alors assez souvent à l'entendement et à la volonté d'une manière simple et directe, qui échappe à toute réflexion. p. 121.

XXI. Les actes de la partie inférieure dans cette séparation, sont d'un trouble entièrement aveugle et involontaire ; parce que tout ce qui est intellectuel et volontaire, est de la partie supérieure. Mais quoique cette séparation, prise en ce sens, ne puisse être absolument niée, il faut néanmoins que les directeurs prennent bien garde de ne souffrir jamais dans la partie inférieure aucun de ces désordres, qui doivent, dans le cours naturel, être toujours censés volontaires, et dont la partie supérieure doit par conséquent être responsable. Cette précaution doit toujours se trouver dans la voie de pure foi, qui est la seule dont nous parlons, et où l'on n'admet aucune chose contraire à l'ordre de la nature. p. 123, 124.

XXII. La méditation consiste dans des actes discursifs, qui sont faciles à distinguer les uns des

autres, parce qu'ils sont excités par une espèce de secousse marquée,..... enfin parce qu'ils sont faits et réitérés avec une réflexion qui laisse après elle des traces distinctes dans le cerveau. Cette composition d'actes discursifs et réfléchis, est propre à l'exercice de l'amour intéressé, parce que, etc. p. 164, 165.

XXIII. Il y a un état de contemplation si haute et si parfaite, qu'il devient habituel; en sorte que toutes les fois qu'une ame se met en actuelle oraison, son oraison est contemplative et non discursive. Alors elle n'a plus besoin de revenir à la méditation, ni à ces actes méthodiques : si néanmoins il arrivoit, contre le cours ordinaire de la grâce, et contre l'expérience commune des saints, que cette contemplation habituelle vînt à cesser absolument, il faudroit toujours, à son défaut, substituer les actes de la méditation discursive; parce que l'ame chrétienne ne doit jamais demeurer dans le vide et dans l'oisiveté. p. 176.

XXIV. L'exercice de l'amour, qui se nomme contemplation ou quiétude, quand il demeure dans sa généralité, et qu'il n'est appliqué à aucune fonction particulière, devient chaque vertu distincte, suivant qu'il est appliqué aux occasions particulières; car c'est l'objet, comme parle saint Thomas, qui spécifie toutes les vertus. Mais l'amour pur et paisible demeure toujours le même quant au motif ou à la fin, dans toutes les différentes spécifications. p. 184.

XXV. La contemplation pure et directe est négative, en ce qu'elle ne s'occupe volontairement d'aucune image sensible, d'aucune idée distincte et

nominable, comme parle saint Denys, c'est-à-dire, d'aucune idée limitée et particulière sur la divinité; mais qu'elle passe au-dessus de tout ce qui est sensible et distinct, c'est-à-dire, compréhensible et limité, pour ne s'arrêter qu'à l'idée purement intellectuelle et abstraite de l'Etre qui est sans bornes et sans restriction..... Enfin cette simplicité n'exclut point la vue distincte de l'humanité de Jésus-Christ et de tous ses mystères. p. 186, 188.

XXVI. En cet état une ame ne considère plus les mystères de Jésus-Christ par un travail méthodique et sensible de l'imagination, pour s'en imprimer les traces dans le cerveau, et pour s'en attendrir avec consolation;..... mais elle voit d'une vue simple et amoureuse tous ces divers objets, comme certifiés et rendus présens par la vraie foi. p. 189, 190.

XXVII. Les ames contemplatives sont privées de la vue distincte, sensible et réfléchie de Jésus-Christ en deux temps différens; mais elles ne sont jamais privées pour toujours en cette vie de la vue simple et distincte de Jésus-Christ. 1o Dans la ferveur naissante de leur contemplation, cet exercice est encore très-imparfait. Il ne représente Dieu que d'une manière confuse..... 2o Une ame perd de vue Jésus-Christ dans les dernières épreuves; parce qu'alors Dieu ôte à l'ame la possession et la connoissance réfléchie de tout ce qui est bon en elle, pour la purifier de tout intérêt propre. p. 194, 195.

XXVIII. L'état passif.... exclut non les actes paisibles et désintéressés, mais seulement l'activité, ou les actes inquiets et empressés pour notre propre intérêt. p. 209.

XXIX. Dans l'état passif.... les enfans de Dieu.... ne rejettent pas la sagesse, mais seulement la propriété de la sagesse.... Ils usent avec fidélité en chaque moment de toute la lumière naturelle de la raison, et de toute la lumière surnaturelle de la grâce actuelle, pour se conduire selon la loi écrite, et selon les véritables bienséances. Une ame en cet état n'est sage, ni par une recherche empressée de la sagesse, ni par un retour intéressé sur soi pour s'assurer qu'elle est sage, et pour jouir de la sagesse en tant que propre. Mais sans songer à être sage en soi, elle l'est en Dieu,.... en usant toujours sans propriété de la lumière, tant naturelle que surnaturelle, du moment présent.... Ainsi à chaque jour suffit son mal, et l'ame laisse le jour de demain prendre soin de lui-même; parce que ce jour de demain, qui n'est pas encore à elle, portera avec lui, s'il vient, sa grâce et sa lumière, qui est le pain quotidien. p. 216.

XXX. Tels sont les pauvres d'esprit que Jésus-Christ a déclarés bienheureux, et qui se détachent de leurs talens propres, comme tous les chrétiens doivent se détacher de leurs biens temporels. p. 218.

XXXI. Dans l'état passif on exerce toutes les vertus distinctes, sans penser qu'elles sont vertus : on ne pense en chaque moment qu'à faire ce que Dieu veut; et l'amour jaloux fait tout ensemble qu'on ne veut plus être vertueux, (dans *l'errata* on ajoute *pour soi*) et qu'on ne l'est jamais tant que quand on n'est plus attaché à l'être. p. 225, 226.

XXXII. On peut dire en ce sens, que l'ame passive et désintéressée ne veut plus même l'amour en

tant qu'il est sa perfection et son bonheur, mais seulement en tant qu'il est ce que Dieu veut de nous. p. 226.

XXXIII. Ailleurs ce saint (saint François de Sales) dit que *le désir du salut est bon, mais qu'il est encore plus parfait de n'en rien désirer.* Il veut dire qu'il ne faut pas même désirer l'amour en tant qu'il est notre bien. p. 226.

XXXIV. L'ame dans l'état de transformation..... se hait elle-même, en tant qu'elle est quelque chose hors de Dieu ; c'est-à-dire, qu'elle condamne le *moi*, en tant qu'il est séparé de la pure impression de l'esprit de grâce, comme la même sainte (sainte Catherine de Gênes) le faisoit avec horreur. p. 233.

XXXV. Les ames transformées,... en se confessant, doivent détester leurs fautes, se condamner et désirer la rémission de leurs péchés, non comme leur propre purification et délivrance, mais comme chose que Dieu veut, et qu'il veut que nous voulions pour sa gloire. p. 241.

XXXVI. Parler ainsi, (*comme ci-dessus*) c'est dire ce que les saints mystiques ont voulu dire, quand ils ont exclu de cet état (des ames transformées) les pratiques de vertu. p. 253.

XXXVII. Les pasteurs et les saints de tous les temps ont eu une espèce d'économie et de secret, pour ne parler des épreuves rigoureuses, et de l'exercice le plus sublime du pur amour, qu'aux ames à qui Dieu en donnoit déjà l'attrait ou la lumière. Quoique cette doctrine fût la pure et simple perfection de l'Evangile, marquée dans toute la tradition, les anciens pasteurs ne proposoient d'or-

dinaire au commun des justes que les pratiques de l'amour intéressé, proportionnées à leur grâce, donnant ainsi le lait aux enfans, et le pain aux ames fortes. p. 261.

XXXVIII. Le pur amour fait lui seul toute la vie intérieure, et devient alors l'unique principe et l'unique motif de tous les actes délibérés et méritoires. p. dern.

LETTRE CCLXXXIV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur le prodigieux effet que produisoit à la Cour sa *Relation;* les murmures qu'on entendoit contre les longueurs de Rome; et les dispositions des princes à l'égard de M. de Cambrai.

Je vois par votre lettre du dernier ordinaire, que les assemblées continuent trois fois la semaine, et néanmoins que les choses vont assez lentement.

Je n'ai point reçu la lettre que vous avez mise dans le paquet de M. l'archevêque de Paris : ce prélat est en visite autour de Paris.

Vous ne sauriez croire le prodigieux effet que fait ici et à Paris ma *Relation sur le Quiétisme* (*). Vous

(*) Madame de Maintenon qui étoit plus à portée que qui que ce fût, de voir l'impression que cet ouvrage fit sur tous les esprits, s'en expliquoit ainsi dans une lettre à l'archevêque de Paris, du 29 juin : « Le livre de M. de Meaux fait un grand fracas ici : on » ne parle d'autre chose. Les faits sont à la portée de tout le » monde : les folies de madame Guyon divertissent. Le livre est » court, vif et bien fait. On se le prête, on se l'arrache, on le dé- » vore.... Ce livre réveille la colère du Roi, sur ce que nous l'avons » laissé faire un tel archevêque ; il m'en fait de grands reproches :

pouvez compter qu'à la cour et à la ville M. de Cambrai est souverainement décrié ; et qu'il ne lui reste pas un seul défenseur, excepté M. le duc de Beauvilliers et M. le duc de Chevreuse, qui sont si honteux, qu'ils n'osent lever les yeux. Le Roi a déclaré d'une manière qui ne peut être ignorée de personne, que les faits de ma *Relation* étoient de sa connoissance, et très-véritables. On commence à murmurer contre les longueurs de Rome, et nous ne retenons les plaintes, qu'en disant que la censure du saint Siége n'en deviendra que plus forte. Il n'est pas croyable combien ce parti est devenu odieux.

Je fus hier à Versailles, où je donnai ma *Relation* dans la cour des princes : on y frémit plus qu'ailleurs contre M. de Cambrai. L'abbé de Fleury n'a été conservé que parce que j'en ai répondu ; et l'on soupire après une forte décision, qui seule peut sauver l'honneur de Rome.

Si l'on pouvoit donner un bon conseil à M. le cardinal de Bouillon, ce seroit celui d'ôter publiquement son estime à un livre, qui est bien constamment devenu l'objet du mépris et de la haine publique, sans qu'il y ait de contradiction. Je fais mettre ma *Relation* en latin.

» il faut que toute la peine de cette affaire tombe sur moi ». Et après avoir dit dans une autre lettre du 3 juillet de la même année : « Que les Quiétistes de la Cour abjuroient madame Guyon », la même dame ajoute dans sa lettre à madame Brinon, religieuse de Saint-Cyr : « M. l'évêque de Meaux a montré par sa *Relation du* » *Quiétisme* la liaison qui est entre M. de Cambrai et madame » Guyon, et que cette liaison est fondée sur la conformité de la » doctrine ».

J'ai fait dire, autant que j'ai pu, aux amis du cardinal de Bouillon, comme en étant moi-même un des plus zélés, qu'il ne peut mieux faire sa cour, ni se rendre le public plus favorable, qu'en se déclarant contre le livre.

Nous nous attendons aux beaux rapports du père Dez; et il sera ici peu écouté. Le père de la Chaise, depuis la *Relation*, se déclare si hautement contre le livre, qu'il ne s'y peut rien ajouter.

Tous ceux qui voient, dans le Mémoire de M. de Cambrai à madame de Maintenon, que j'ai fait imprimer, combien ce prélat étoit lié avec madame Guyon, sont étonnés de l'hypocrisie de ce prélat, qui faisoit semblant, ici comme à Rome, de ne la point connoître.

On est surpris de voir que ceux qu'on accusoit d'être emportés contre M. de Cambrai, aient eu la patience de taire, depuis si long-temps, ce qu'ils savoient. La charité seule les retenoit, et le désir d'épargner la personne d'un archevêque. S'il a la hardiesse de répondre, et de nier quelqu'un des faits, on le confondra dans les formes, et on le couvrira de confusion. J'attends avec impatience la nouvelle de la réception du *Schola in tuto*, et de la *Relation*.

Je vous envoie un Projet d'admonition (*) générale, que vous communiquerez avec prudence.

Croyez, encore un coup, que le parti est désolé et consterné, et qu'il n'y a plus de retour.

Vous verrez par le lardon de la gazette de Hollande, que je mets dans ce paquet, ce que M. de

(*) Il est à la suite de cette lettre.

Cambrai fait débiter en Hollande. C'est un Jésuite nommé Doucin, qui envoie les mémoires.

Il importe beaucoup de voir une fin.

La Lettre pastorale de M. de Chartres réussit très-bien.

A Marli, 30 juin 1698.

ADMONITIO GENERALIS,

Ad animarum Directores, de orationis statu.

Admonendi Theologi ac Doctores, ac piarum animarum Directores, ne motiva sive incentiva et incitamenta charitatis in praxi separent : sed attendant verbis magni mandati charitatis, prout in Scripturis sacris continetur, ejusque connexis. Neque in præcisionibus, subtilitatibus, argutiis christianam perfectionem reponant ; nec ambulent in magnis et mirabilibus super se : et Ecclesiæ peregrinantis, et cum Davide et Paulo, aliisque propheticis et apostolicis scriptoribus, ad patriam spirantis, orationes frequentent. Devitent autem novas et extraordinarias locutiones, à piis licet auctoribus nonnunquam usurpatas, quibus indocti et pravi homines, his maximè temporibus, ad suam ipsorum aliorumque perditionem abusi sunt : ac formam habentes sanorum verborum, Sedisque apostolicæ præcepta retinentes, mysterium fidei sanctæque orationis, quoad fieri potest, planis ac simplicibus, et in Scripturâ contentis, verbis atque sententiis tradant.

Non plus sapere quàm oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem. *Rom.* XII. 3.

LETTRE CCLXXXV.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur les moyens qu'on devoit prendre pour abréger; la manière dont votoient les examinateurs; la conversation qu'un homme de bien avoit eue avec le Pape touchant cette affaire; les démarches de l'abbé de Chanterac auprès des universités, et les dispositions de la Faculté de Louvain.

On nous fait espérer de prendre des moyens sûrs pour abréger l'affaire; cependant jusqu'ici on n'a rien déterminé. On convient que si l'on continue de procéder sur le même pied qu'on a fait jusqu'à présent, nous sommes renvoyés à deux ans, et peut-être aux calendes grecques. Mercredi dernier, l'archevêque de Chieti parla sur la seconde proposition : nous avons su qu'un Jésuite du collége romain lui faisoit ses vœux. Le jeudi, le même archevêque avec le sacriste, le maître du sacré Palais et le Carme firent leur rapport devant le Pape. Deux jours auparavant, le Pape avoit déclaré l'archevêque de Chieti secrétaire des évêques et réguliers, en la place de monseigneur Dasti, qui va être président à la légation d'Urbin, en la place du cardinal Lorenzo Altiéri, rappelé par le Pape. Cependant cet archevêque n'a encore cette charge que par *interim* : aussi ne quitte-t-il ni son archevêché, ni la charge de secrétaire *sopra lo stato de' Regulari*, qu'il avoit auparavant. Hier matin mourut le vieux cardinal

Altiéri : ses obsèques se sont faites aujourd'hui ; et par-là M. le cardinal de Bouillon devient sous-doyen avec mille pistoles de rente. On croit qu'il y aura bientôt une promotion de cardinaux.

Hier il y eut congrégation, où parlèrent Alfaro, Miro, Gabrieli, et le procureur-général des Augustins, toujours sur le même pied : ils votèrent sur les 3e, 4e et 5e propositions. Les partisans du livre rejettent absolument les solutions de M. de Cambrai, comme fausses en elles-mêmes et ne convenant point au texte : ils disent qu'il ne faut que s'attacher à la lettre du livre, dont ils prétendent que la doctrine est probable et peut se soutenir ; que l'auteur en voulant s'expliquer *ha avuto paura, et ha detto infiniti spropositi.* Tout le fondement sur lequel ils s'appuient maintenant, est la distinction d'*opus operantis* et *opus operis*. La charité qui est opérante, conserve son motif, et renferme virtuellement le motif *ex parte operis.* Voilà ce que j'ai pu comprendre de leurs solutions, qu'on ne manque pas de réfuter ; et quoiqu'ils ne disent que des subtilités ou plutôt des sottises, ils ont pris leur parti, et continueront jusqu'à la fin.

Un honnête homme (*) eut, il y a quelques jours, une longue audience du Pape. Il lui porta la nouvelle des changemens qui s'étoient faits chez le Roi, que le Pape savoit déjà : il lui insinua qu'il pourroit encore en arriver d'autres. Contre qui, répliqua le Saint Père? contre le cardinal de Bouillon ? L'inconnu répondit que cela pourroit regarder d'autres gens. Il

(*) M. Daurat, archiprêtre de Pamiers, réfugié à Rome depuis l'affaire de la Régale.

ajouta que les longueurs qu'on apportoit à la décision de l'affaire, pourroient avoir de fâcheuses suites; que les esprits se fortifioient dans l'erreur : il rapporta ce qui s'étoit passé à Mousseaux du temps du calvinisme, lorsque Chatillon demanda avec insolence la liberté de conscience. Le Pape en parut étonné, et promit de presser le jugement. L'inconnu rebattit toute l'histoire de la Guyon et du livre, dont j'avois pris soin de l'informer. Il lui représenta les désordres où étoient tombés les chefs de la secte, et qu'il pouvoit consulter les cardinaux Casanate, Ferrari, Noris et Albane sur les moyens sûrs d'abréger. Il ajouta que ce qu'on venoit de faire pour l'archevêque de Chieti, ne manqueroit pas de nous alarmer. Cela est-il possible? répondit le Pape tout surpris, il n'a été nommé que par *interim*. Le Pape demanda pourquoi M. de Meaux avoit congédié madame Guyon, sans l'obliger de rétracter ses erreurs. Alors l'inconnu eut occasion de faire connoître la vérité du fait; et j'espère que vous rendrez publics les actes concernant ce fait; car on s'en prévaut fort ici. Comme l'inconnu racontoit tous les dogmes de la nouvelle prophétesse, le Pape l'interrompit : Mais les Français sont de bonnes gens, et bien crédules, pour suivre la séduction d'une folle. Il ajouta : Mais on ne cesse point d'écrire, *Questi Francesi cacciano via infiniti libri ; come possono fare?* L'inconnu fit voir la nécessité qu'on avoit eue d'écrire pour expliquer la vérité, et empêcher le progrès de l'erreur. Je vous prie de tenir secrètes ces circonstances; car le moindre vent qu'on en auroit, nous ôteroit absolument cette ressource. Ce dialogue

eut son effet : le jeudi d'après, le Pape parla fortement pour chercher les moyens d'abréger.

Je suis obligé de vous avertir que vous êtes mal servi. L'abbé de Chanterac a déjà des exemplaires imprimés du livre *Quietismus redivivus in Gallia purgatus;* du moins une personne m'a assuré en avoir vu des feuilles imprimées. Il est certain qu'ils ont eu tous vos livres aussitôt que nous, et peut-être plus tôt : aussi se vantent-ils d'être bien servis. Ce sont gens lestes et instruits en bonne école sur l'article.

L'abbé de Chanterac et les Jésuites publient que ne pouvant faire condamner la doctrine du livre, on avoit recours aux faits et à l'autorité; que M. de Cambrai ne s'étonnoit point du changement qu'avoit fait le Roi; qu'il s'attendoit encore à une plus grande persécution; qu'on n'en étoit venu là que pour empêcher les universités du royaume qui étoient prêtes à se déclarer en faveur de M. de Cambrai; que c'étoit ainsi qu'on avoit traité saint Chrysostôme, mais que sa mémoire étoit en bénédiction. Les Jésuites blâment fort l'action du Roi : ils disent qu'on a prévenu le jugement, que cette démarche est visiblement une persécution, que le Roi s'est laissé conduire par les Jansénistes, *et quid non?* Car l'audace des Jésuites va croissant de jour en jour, quoique ce soit une énigme pour tous les gens sensés.

Le général des Jésuites ayant présenté au conseil de Madrid un grand mémorial, où il énonce que Hennebel a obtenu par force les derniers brefs du Pape, et accuse ce docteur aussi bien que le conseil

de

de Brabant d'être hérétiques ; ce mémorial a été envoyé ici par le nonce ; il va *per manus cardinalium*. Hennebel va citer ce général au saint Office pour ce qui regarde la doctrine, et prétend le poursuivre dans un autre tribunal pour ce qui regarde les injures.

L'affaire de M. de Saint-Pons n'avance pas. Le général de la Minerve s'est exclus, aussi bien que Bianchi, du même ordre. Massoulié s'est excusé. On prétend donner l'exclusion au père de Latenai, du moins l'a-t-on suggéré aux Récollets. Cambolas s'est exclus, à la sollicitation de l'abbé de Montgaillard. On prétend que le cardinal de Bouillon brouille cette affaire ; je n'en sais rien, elle ne nous regarde pas.

On m'a assuré que l'abbé de Chanterac et les Jésuites faisoient consulter les universités. Vous pouvez prendre vos mesures pour celle de Salamanque : quant à Louvain, on ne se déclarera pas. Steyaert et son parti s'est déclaré contre le livre : l'autre parti ne se déclarera pas, et s'il avoit à se déclarer, ce seroit contre le livre ; c'est de quoi m'a assuré Hennebel.

Nous avons perdu à la mort d'Altiéri un juge favorable : ses théologiens étoient bien instruits. Le cardinal d'Aguirre pourra bien n'être pas en état de juger. Sur la fin d'un pontificat, chacun ne songe qu'à se ménager, et le cardinal de Bouillon est capable de beaucoup intimider. M. l'abbé vous mandera le reste. Je suis, avec respect, etc.

Rome, 1.er juillet 1698.

LETTRE CCLXXXVI.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur l'effet qu'avoit produit à Rome le renvoi des personnes qui étoient auprès des princes; les expédiens proposés à la dernière assemblée pour abréger; et sur une conversation que cet abbé avoit eue avec le Pape.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Germigny, du 8 juin. Vous aurez vu, par ma dernière lettre, que M. de Paris m'avoit informé de la résolution du Roi, touchant les gens attachés à M. de Cambrai, qui étoient auprès des princes. Vous croyez bien qu'après cela il n'y a plus personne qui doute des intentions du Roi : la plupart n'en doutoient pas dans l'ame, mais étoient bien aises de faire croire qu'ils en doutoient, et qu'il y avoit lieu d'en douter.

Le projet que je vous ai envoyé par le dernier ordinaire, est celui jusqu'à présent qui a été le plus du goût de la congrégation et du Pape ; néanmoins il n'y a encore rien de résolu sur ce sujet. Le Pape parla fortement à la congrégation jeudi passé, pour la presser de trouver quelque expédient propre à abréger. Le cardinal Casanate proposa le mien, à l'exception de prescrire une demi-heure à chaque qualificateur pour parler, leur enjoignant seulement d'être le plus court qu'il seroit possible. Le cardinal de Bouillon, qui n'avoit pas désapprouvé ce projet quand je le lui communiquai, ne se presse pas de le faire suivre, et veut en proposer d'autres, qui

sont tous rejetés, parce qu'ils ne paroissent pas à propos. Dans cette circonstance, j'ai cru devoir aller aux pieds du Pape pour lui parler là-dessus, en commençant par le remercier du zèle qu'il avoit témoigné aux cardinaux, et de la manière forte dont il leur avoit parlé; ce que j'exécutai il y a deux jours. Je lui fis voir en même temps la disposition des cardinaux, leurs vues politiques, leurs ménagemens, leur lenteur naturelle; qu'il n'y avoit rien à espérer de prompt et de décisif de leur part, si Sa Sainteté ne les déterminoit, et ne faisoit exécuter l'expédient le plus convenable pour finir. Sa Sainteté comprend bien l'inutilité des longs discours des qualificateurs, et que l'essentiel consiste à leur faire donner leur vœu par écrit; sur quoi messieurs les cardinaux formeront le leur. Elle me témoigna être persuadée de tout ce que j'avois l'honneur de lui dire, et me dit qu'il étoit *capacissimo*, et qu'il alloit chercher les moyens les plus efficaces. Je finis par lui dire qu'on attendoit tout le bien de lui et de lui seul. Cela lui fit plaisir, aussi bien que tout ce que je lui dis sur le génie des cardinaux pour qui il n'a pas grande estime et qu'il aime fort peu, surtout les papables.

J'eus lieu de lui parler de ce qui vient de se faire à la Cour, et il ne me dit rien là-dessus qui me pût marquer la moindre peine, quelques efforts qu'aient pu faire Fabroni et la cabale des Jésuites pour l'animer; mais je ne vois pas qu'on y ait réussi.

J'ai su depuis hier que Sa Sainteté, en attendant qu'on eût pris une résolution précise, a fait ordonner aux examinateurs de parler dans les premières

congrégations sur trois propositions à la fois, et de laisser leur vœu par écrit.

Je ne serai pas content, qu'on ne réduise les propositions sous six chefs principaux. J'espère que jeudi il pourra y avoir une résolution là-dessus. Le nouvel assesseur et le commissaire du saint Office me paroissent beaucoup approuver cette vue, et m'ont promis d'en parler demain au Pape, très-fortement. Si le cardinal de Bouillon y avoit voulu entrer, il y auroit déjà quinze jours qu'on auroit commencé; mais il ne le veut pas : il suffit que cette proposition vienne de moi, pour qu'il la traverse; il me fuit à présent avec affectation. Ce n'est pas le moyen de faire croire qu'il entre de bonne foi dans les intentions du Roi : par-là les affaires traînent en longueur. S'il vouloit, pour le bien de l'affaire, entrer dans nos vues afin de faire finir, ce qui nous cause tant de peines s'exécuteroit dès le lendemain. Je fais de mon côté tous les pas nécessaires pour le faire revenir; mais la vanité l'emporte, aussi bien que le peu de sincérité avec laquelle il chemine. Tout son but est de tromper le Roi, s'il le peut.

Le général de la Minerve a fait proposer au Pape, par le commissaire du saint Office, et le maître du sacré Palais, de commencer par la prohibition du livre de M. de Cambrai, pour empêcher le mal qu'il peut faire, et puis de continuer toujours l'examen des propositions. Le Pape n'a pas goûté cet expédient, et a dit qu'il falloit tout faire à la fois : cela a été proposé sans ma participation. Je m'explique là-dessus longuement, dans la lettre que j'é-

cris à M. l'archevêque de Paris ; je lui montre le bon et le mauvais de ce projet, dans les circonstances présentes, et ce que j'ai fait là-dessus. Je crains que ce ne soit un expédient qui vienne du cardinal de Bouillon, pour contenter en quelque façon le Roi, mais dans le fond, pour empêcher une bonne décision, espérant par-là de faire ralentir le Roi et le Pape, et c'est ce qui est à craindre. Consultez, je vous prie, la lettre de M. de Paris : j'en saurai davantage dans huit jours. Le général de la Minerve, depuis quelque temps, a de grands ménagemens pour le cardinal de Bouillon, aussi bien que tous les autres : il ne laisse pas d'être toujours du bon parti ; mais il est politique.

Je parle aussi à M. de Paris sur Salamanque, que nous avons raison de craindre qu'on ne veuille gagner, pour donner au moins quelque décision ambiguë sur l'amour pur. Il est bon que la Cour prévienne là-dessus notre ambassadeur pour qu'il y ait l'œil ; et qu'on lui envoie les écrits latins des évêques, avec leur *Déclaration*, pour instruire en cas de besoin.

Le pauvre cardinal Altiéri est mort : il étoit bien résolu de condamner le livre ; et tout impotent qu'il étoit, il vouloit se faire porter aux congrégations. C'est une perte pour le sacré Collége et pour nous.

Le Roi ne sauroit témoigner trop d'empressement pour faire finir les examinateurs, qui ne font que scandaliser par leur division ; et il est bien nécessaire de demander une décision sur la doctrine, digne du saint Siége. Pour peu que M. le cardinal de Bouillon voulût aider, ce seroit une affaire bien aisée ; mais dans le fond, il est assurément le même. J'ai

su, à n'en pouvoir douter, que toute son attention est de persuader le Roi de tout le contraire de ce qu'il fait et de ce qu'il pense; et qu'il a supplié le Pape et le cardinal Ferrari d'écrire au nonce, qu'il assurât le Roi qu'il n'oublioit rien pour faire finir. M. Vaïni écrit en conformité au nonce à sa prière. Je ne doute pas que l'abbé de la Tremouille et le général de la Minerve n'en fassent de même à leurs amis; mais il faudroit être bien dupe pour le croire. La Cour le feroit marcher, en lui témoignant qu'on en jugera par les effets prompts, et une fin glorieuse pour la France et pour le saint Siége.

Il y eut hier quatre examinateurs qui votèrent sur trois propositions, c'est-à-dire, la troisième, la quatrième et la cinquième.

Le grand duc fait ici à merveille : il a donné de nouveaux ordres à l'abbé Fédé, qui remplit son devoir auprès du Pape, et le tout conformément aux intentions du Roi. Vous pouvez en assurer Sa Majesté : j'ai vu les ordres exprès ; il faut le remercier. Cette protection n'est pas inutile ici. Il est bon aussi de témoigner qu'on est content de cet abbé.

M. Poussin, secrétaire de M. le cardinal de Bouillon, veut me persuader qu'il n'entre pas dans ce que fait son maître pour M. de Cambrai, ains au contraire. Je ne m'y fie pas tout-à-fait : cependant je le crois de bonne foi là-dessus. Il s'en explique hautement : il n'estime pas cette Eminence plus que de raison.

Rome, ce 1.er juillet 1698.

LETTRE CCLXXXVII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A M. DE NOAILLES,

ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Il lui rend compte des différens objets contenus dans la lettre précédente, en y ajoutant quelques circonstances particulières.

Vous aurez vu, Monseigneur, par mes précédentes, les longueurs qu'il y avoit à craindre dans l'affaire dont est question, si l'on ne changeoit la manière de procéder qu'on avoit prise, et si l'on ne trouvoit le moyen d'abréger les relations des qualificateurs. Vous avez reçu le projet que j'ai fait donner au Pape. M. le cardinal de Bouillon m'avoit paru l'approuver ; mais depuis, j'ai su qu'il ne jugeoit pas à propos de faire aucune instance pour le faire suivre. Je ne sais si c'est par la raison qu'il vient de moi. Il croit apparemment en avoir un meilleur : cependant ceux qu'on a proposés jusqu'à présent, je ne sais par quel malheur, n'ont plu à personne, et ont été inutiles. Mais on espère que ces manières feront toujours voir au Roi le soin qu'on apporte à mettre fin à cette affaire, et que cela ne dépend pas du cardinal de Bouillon. Cette Eminence a, par rapport au Roi, une attention extrême de lui faire croire qu'il désire fortement la conclusion de l'affaire : il va ici priant tout le monde, et surtout M. le cardinal Spada, et le Pape même, de bien rendre témoignage, dans les lettres qu'ils écrivent au nonce, des instances qu'il fait à ce sujet. M. le prince

Vaïni parle sur ce ton du cardinal de Bouillon, dans les lettres qu'il écrit au nonce tous les ordinaires. Si M. le cardinal de Bouillon le vouloit, le projet que je vous ai envoyé seroit suivi en tout ou en partie; car c'est celui qui plaît le plus à toute la congrégation.

Deux ou trois personnes depuis huit jours ont sondé le Pape là-dessus, et il n'a fait que leur parler de réduire les propositions sous des chefs principaux. Jeudi, dans la congrégation qui se tint devant le Pape, il exhorta fortement MM. les cardinaux à chercher efficacement le moyen de finir; leur témoignant qu'on ne pouvoit lui faire un plus grand plaisir, et rendre un plus grand service à l'Eglise dans les circonstances présentes. M. le cardinal Casanate proposa d'exécuter le projet que je lui avois donné, à la réserve de prescrire une demi-heure pour parler, mais disant qu'on se contenteroit de faire savoir aux qualificateurs qu'ils feroient plaisir à la congrégation d'être courts. On ne résolut rien.

Je fus averti aussitôt de ce qui s'étoit passé, et je crus que je ne pouvois mieux faire que d'aller aux pieds du Pape, pour le remercier du zèle qu'il avoit témoigné sur ce sujet à MM. les cardinaux, et prendre de là occasion de lui marquer la nécessité de prescrire quelque règle aux qualificateurs, sans quoi on ne pouvoit espérer aucune fin. J'y allai avant-hier. Je me doutois bien que je lui ferois plaisir de lui parler de ce qui s'étoit passé à la congrégation: après quoi j'entrai en matière, et fis mon possible pour lui faire comprendre la situation de la con-

grégation, l'indolence des cardinaux, leurs vues politiques, et pour lui faire entendre qu'il n'y avoit rien de bon à espérer que des saintes intentions dont Sa Sainteté étoit animée; mais qu'il falloit qu'elles fussent efficaces, et qu'il déterminât, et fît exécuter l'expédient qu'il croiroit être le plus prompt et le plus convenable. Une des choses que je sais qui fait le moins de peine au Pape, c'est d'entendre parler comme je lui parlai. Il m'assura avoir une attention extrême sur cette affaire, et qu'il alloit chercher des moyens efficaces pour me contenter. Il comprit bien l'inutilité des grands discours des examinateurs, et que l'essentiel étoit qu'ils laissassent, après avoir peu parlé, leur vœu par écrit. Je finis par lui dire qu'on attendoit tout le bien de lui, et de lui seul.

Je trouvai aisément l'occasion de lui parler de ce que le Roi avoit jugé à propos de faire en France, en éloignant d'auprès des princes des personnes aussi suspectes. Il ne me dit rien là-dessus qui me pût faire connoître que cela lui eût fait la moindre peine, quelques efforts que Fabroni ait faits pour l'animer sur ce point.

J'ai appris depuis que Sa Sainteté, en attendant qu'on eût pris une résolution plus précise, avoit ordonné que les qualificateurs eussent à parler sur trois propositions à la fois, et laissassent leur vœu par écrit. Mais cela ne suffit pas, et il faut qu'on en vienne à parler sur chaque chapitre principal, qu'on peut réduire facilement à six. J'espère que jeudi il pourra y avoir quelque résolution là-dessus. Le nouvel assesseur et le commissaire du saint Office

me paroissent approuver fort cette vue, et doivent demain en parler fortement au Pape.

Le mal de cette affaire vient de M. le cardinal de Bouillon, qui me fuit depuis quinze jours avec affectation, et ne veut entrer en aucune explication avec moi. S'il le vouloit pour le bien de l'affaire, ce qui nous coûte tant de peines se feroit en un clin d'œil, pour ainsi parler; et il me semble qu'il pourroit, et même devroit se concerter avec nous dans tout ce qui va à une prompte décision. Je n'ai pas à me reprocher de n'avoir pas fait toutes les avances imaginables, telles que je le devois sur tout cela; et je le ferai toujours, quoiqu'avec fort peu d'espérance de réussir.

Quelques-uns de nos amis, craignant de grandes longueurs dans cette affaire, ont proposé au Pape, sans ma participation, de commencer par défendre le livre, pour lui donner un premier coup, et de continuer l'examen des propositions en particulier. Le Pape n'a pas goûté cette proposition, et a dit qu'il vouloit tout conclure à la fois. Cette vue a, selon moi, du bon et du mauvais : du bon, en ce que si l'examen déjà fait ou près de finir des cinq premières propositions sur l'amour pur, le Pape vouloit les déclarer erronées, scandaleuses, pernicieuses, et fonder sur cela la prohibition du livre, en promettant dans peu sa décision solennelle sur toutes les propositions du livre, et qu'effectivement on ne ralentît point l'examen; alors il n'y auroit aucun inconvénient, et ce seroit toujours donner un premier coup pour arrêter le mal. Mais si l'on se contentoit de défendre le livre sans rien exprimer, qu'on crût

en avoir assez fait, et qu'on discontinuât l'examen, ce qui pourroit bien arriver, ce ne seroit plus la même chose.

Le commissaire du saint Office, qui m'a parlé de cette vue ce matin, est entré avec moi dans les difficultés qui s'y trouvent. Je ne parlerai sur cela ni pour ni contre, jusqu'à ce que j'y voie plus clair. Ce qui me fait un peu craindre, c'est que je me doute que cette vue vient en partie de M. le cardinal de Bouillon, dont le dessein seroit de se tirer promptement d'affaire auprès du Roi; espérant d'ailleurs que la prohibition du livre faite, on ne presseroit pas avec tant d'ardeur une condamnation plus précise, et que par-là on épargneroit M. de Cambrai : c'est, comme vous voyez, une espèce de *mezzo termine.*

J'en ai déjà parlé à M. le cardinal Casanate, qui dit très-affirmativement qu'il ne sera pas d'avis de cet expédient; craignant, avec fondement, qu'on ne laissât tout là après, et qu'on ne suivît plus cette affaire, et croyant qu'il faut que le saint Siége parle en cette occasion magistralement. Je l'ai supplié avec cela d'attendre que nous soyons mieux informés des desseins cachés, pour prendre une résolution. Car on pourroit tourner ce projet de manière qu'il ne le faudroit pas rejeter. Ce qui me le feroit embrasser, ce seroit la crainte que le Pape ne vînt à mourir avant la décision, qui est tout ce que désire la cabale; et ce seroit toujours quelque chose d'avoir flétri le livre dans cette circonstance, qui laisseroit la liberté au clergé de France de faire ce qu'il jugeroit à propos.

Je vous ai dit que ce sont nos amis qui proposent cette vue; car ce sont le général de la Minerve, le commissaire du saint Office et le maître du sacré Palais. Mais je ne puis douter de la liaison du général de la Minerve avec le cardinal de Bouillon, et des extrêmes ménagemens dont use ce général, qui, sans difficulté, fait agir les deux autres. Enfin quoi qu'il en soit, je verrai bientôt le fond de cela, et je puis comme vous assurer qu'on ne prendra point du côté de la congrégation et du Pape de résolution là-dessus, que ce ne soit avec ma participation. Et, à vous parler franchement, je doute fort qu'on veuille entrer dans cet expédient, qui ne seroit bon qu'en faisant la censure des premières propositions, et fondant là-dessus la prohibition du livre. Dans huit jours je vous parlerai là-dessus plus clairement.

M. le cardinal Albane est de retour de la campagne. Le père Roslet l'a dû voir hier, et vous en mandera apparemment des nouvelles. Il doit aussi vous écrire au long sur Salamanque, dont nous avons quelque lieu de craindre qu'on ne se veuille servir pour embrouiller notre affaire, en y faisant former quelque décision ambiguë en faveur de l'amour pur. Je crois qu'il est toujours bon d'en donner avis à notre ambassadeur, afin qu'il y ait l'œil, et empêche ce qu'on pourroit faire de contraire aux intérêts de la cause. On pourroit lui envoyer en même temps les pièces latines des évêques sur cette affaire, qui les instruiroient. Nous faisons ici de notre côté ce qu'il convient. Il faut encore, je pense, avoir l'œil sur Douai et sur Louvain.

Le vieux cardinal Altiéri mourut hier subitement : nous y perdons un vœu sûr dans notre affaire. Je suis avec respect.

L'insolence des Jésuites ne fait qu'augmenter. Les Italiens disent ici hautement que le Roi et madame de Maintenon sont Jansénistes; et que c'est à cause qu'ils soutiennent la cabale des évêques jansénistes, qu'eux Jésuites, s'opposent ici à leurs desseins. Leurs discours là-dessus sont pitoyables; mais Dieu les confondra.

A Rome, ce 1.er juillet 1698.

LETTRE CCLXXXVIII.

DE BOSSUET AU MÊME.

Sur les moyens propres à abréger l'affaire; et sur une conférence que les partisans de M. de Cambrai vouloient avoir avec ce prélat.

J'ai reçu, mon très-cher Seigneur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Saint-Prix, avec celle que mon neveu avoit pris la liberté de mettre pour moi dans votre paquet. Je ne comprends rien à l'ordre dont vous me mandez qu'on vous a donné part, touchant l'extrait de quatre-vingts propositions à faire par M. Phelippeaux. Pour moi tous mes ordres, conformes aux vôtres, sont à abréger, et à laisser retrancher des propositions plutôt que d'en fournir de nouvelles, parce qu'il y aura toujours un *non intendentes approbare*, etc. qui sauvera tout. Il ne faut plus tendre qu'à abréger et conclure.

Quand on aura reçu ma Relation, on vera ce que c'est que mon attestation à madame Guyon (*): et si vous jugez qu'il soit nécessaire, j'en enverrai l'extrait authentique tiré de mon registre.

On demande à vous parler, pour vous dire deux choses. La première, qu'on a appris par ma *Relation* des vérités qu'on ne savoit pas. C'est un mensonge; car j'ai lu tout ce qui est tiré de la vie de madame Guyon, à messieurs de Beauvilliers et de Chevreuse chez M. l'abbé de Fénélon. La seconde, c'est qu'on voudra prendre des mesures avec vous, pour vous faire contenter de l'abjuration qu'on fera de madame Guyon. J'en ai entendu parler, et j'ai répondu que ce n'étoit rien; que ce qu'il falloit abjurer c'étoit, non le livre de madame Guyon, qu'on auroit honte de défendre, mais celui de M. de Cambrai, fait pour la défense de cette trompeuse. J'ai cru vous devoir donner avis de ceci; parce qu'encore que je ne doute pas que vous ne soyez sur vos gardes, et bien éloigné de prendre le change, il est bon de se tenir les uns les autres avertis de tout.

Ils sont au pied du mur par notre concert, ou plutôt ils ne savent plus où ils en sont, ni que dire, ni à Paris, ni ici; il n'y a qu'à nous tenir fermes.

On m'a mandé de Paris, qu'on y disoit qu'on avoit arrêté au Bourget cinq cents exemplaires d'une réponse à votre désolante lettre. Si cela est, je vous supplie de me la communiquer au plus tôt. Je trou-

(*) Voyez cette *Relation*, sect. III, n. 18; tom. XXIX, pag. 565. (*Edit. de Vers.*)

verai peut-être dans mes extraits quelque chose dans le fait, pour convaincre les menteurs.

Ils ne songent qu'à déguiser; je dis, les plus sincères. Le parti les aveugle; vous savez qu'on y écrit tout ce qu'on veut. La continuation de notre concert les mettra à bout.

Ils ne songent qu'à nous séparer; et ce qu'ils publient de ma prévention contre eux pour se cacher de moi, n'est qu'artifice. Je ne vous dis rien de Torcy : vous verrez tout par vous-même. Donnez du courage à madame de Luynes (*) pour vous parler, comme je l'y exhorte, avec une pleine liberté.

Vous savez avec quel respect, quelle obéissance, et quelle tendresse je suis à vous, priant Dieu pour vous comme pour moi-même.

Je vous conjure de vous ménager; le travail est grand.

Marli, 2 juillet 1698.

LETTRE CCLXXXIX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur l'effet de sa *Relation*, et le soulèvement universel contre M. de Cambrai; et sur des écrits de l'abbé Phelippeaux.

J'ai reçu votre lettre du 17 du mois précédent. Je vais vous faire un récit fidèle de l'état des choses depuis nos derniers écrits, et surtout depuis ma *Relation*, à qui Dieu a donné une si manifeste béné-

(*) Elle avoit été religieuse de Jouarre, avec sa sœur madame d'Albert, et devint en 1697 supérieure de Torcy.

diction, qu'il est impossible que le bruit n'en aille pas jusqu'à Rome. Je n'ai pu voir M. le nonce; mais je suis bien assuré qu'il a su et vu en grande partie ce qui s'est passé à Paris et à la Cour, ou le déchaînement contre M. de Cambrai a été si grand, qu'il est à craindre que l'indignation n'aille trop loin, et ne fasse perdre le respect à beaucoup de gens. Nous en trouvons même qui nous insultent, de ce que bonnement et simplement nous nous sommes attachés à consulter le saint Siége: mais je ne m'en repentirai jamais, moi qui ne puis vous dire, et M. le nonce le sait, que j'ai, plus que personne, donné le conseil de consulter Rome, et conseillé plus que jamais de s'en tenir là.

J'interromps ma lettre pour aller voir M. de Paris chez le Roi, où nous nous sommes donné rendez-vous. Je la reprendrai au retour.

Je vous dirai pourtant, en attendant, que ceux à qui l'on avoit fait accroire que j'avois poussé M. de Cambrai avec trop de chaleur, ne sont plus étonné que de ma trop grande patience; mais j'ai eu mes raisons. Si j'ai bien espéré, dans les commencemens, de M. de Cambrai, les promesses que vous avez vues dans ses lettres en étoient la cause. Ceux qui voudroient que je l'eusse d'abord décelé au Roi, ne songent pas que je ne savois que par lui seul les erreurs dans lesquelles il avoit tombé, dont par conséquent je ne pouvois, en honneur et en conscience, tirer avantage contre lui, ni faire autre chose que de travailler de tout mon pouvoir à le tirer de son égarement.

Je ne me suis donc déclaré que quand son livre,

ses

ses mauvaises explications et son opiniâtreté m'ont fait perdre toute espérance. Encore n'ai-je éclaté sur les faits qui regardent la conduite, que quand tout le monde a vu qu'il n'y avoit plus moyen de se taire. Vous avez pu le remarquer par la petite narration latine (*) que je vous envoyai avec tant de précaution, et que vous avez fait voir de même. Maintenant si j'explique tout, on voit bien que j'y suis forcé, ainsi que M. de Paris et M. de Chartres, qui sont obligés, par intérêt pour la vérité, de dire ce qui a passé par leurs mains. Cependant, quoique le public se déclare contre la mauvaise doctrine de M. de Cambrai, le mal gagnera en secret ; et la religion, la vérité, ainsi que la foi que l'on a au saint Siége, en souffriront : c'est ce qui m'a porté à vous envoyer ce récit latin, que j'aurois pu augmenter des choses que je viens de dire. Mais par le rapport qu'elles ont à moi, je remets à votre prudence de les expliquer, comme aussi de faire passer cet écrit par les mains que vous croirez les plus propres à un secret si important.

Vous verrez par la gazette de Hollande, que je vous envoie, ce que disent les partisans de M. de Cambrai ; car ce sont eux qui font ici ces articles, et qui se font écrire de Rome des choses semblables.

Tout Paris étoit hier ému et scandalisé de la défense d'écrire, qu'on disoit faite également aux deux partis, sans mettre aucune différence entre nous qui écrivons pour éclaircir la vérité, et ceux qui n'écrivent que pour l'embrouiller et la combattre. Mais

(*) C'est la narration que nous avons mise à la tête du tome XI. (*Edit. de Vers.*)

ces bruits, qui viennent des émissaires de M. de Cambrai, tomberont d'eux-mêmes. Le Roi est un peu étonné de la longueur de cette affaire; et je ne sais pas ce qu'il en dira à M. le nonce.

Pour vous, parlez toujours sobrement et avec tout le respect convenable. Je fais valoir ici, le mieux que je puis, ce que vous m'écrivez des saintes intentions du Pape et de la congrégation. Mais on attend des effets; et les paroles, quoique véritables, mais dont l'accomplissement est trop tardif et paroît peu certain, ne contentent guère. Pour moi, je vais toujours mon train, et je demeure inviolablement attaché à faire valoir la conduite et l'autorité de Rome. Nous sommes dans les mêmes sentimens, M. de Paris et moi, aussi bien que M. de Chartres, dont l'écrit fait ici l'effet que vous pouvez attendre de ses solides remarques sur les variations de M. de Cambrai. Ce prélat ne laisse pas de protester toujours, et de prendre Dieu à témoin qu'il n'a jamais eu que les mêmes pensées; ce qui le rend odieux aux gens de bien, au-delà de ce qu'on peut exprimer. M. le nonce, qui voit ce que je vous dis, peut en rendre témoignage.

On aura soin de toutes les choses que vous marquez, et vous en verrez bientôt des effets.

Il faut du temps pour bien digérer ce que m'envoie M. Phelippeaux. Je lui suis obligé de sa diligence, tout est excellent : il aura sur son travail de mes nouvelles par le premier courrier.

Cependant, notez bien ceci : comme il pourra arriver qu'à l'occasion de nos derniers écrits, M. de Cambrai donne quelque chose de nouveau, ou qu'il

en demande communication et du temps pour répondre, ou qu'enfin il fasse quelque chose tendant à obtenir du délai ; ne manquez pas de nous avertir par courrier exprès : le Roi le trouvera très-bon, et vous le commande. Adressez-moi le courrier ; prenez toutes les mesures nécessaires, et rendez-vous maître du courrier. Faites les choses à petit bruit ; mais encore une fois, adressez-moi tout : je porterai à l'instant vos lettres au Roi, soit qu'elles soient en chiffre ou non. Cela n'empêchera pas que s'il y a quelque chose qui regarde vos affaires particulières, vous ne le mandiez à mon frère. Ne faites qu'avec discrétion la dépense d'un courrier exprès ; mais quand elle sera à propos, n'y manquez pas. On en fera autant de ce côté-ci.

J'ajoute, après avoir vu M. de Paris, qu'il doit vous écrire. Nous ne nous sommes vus qu'en passant très-légèrement chez le Roi. Demain nous devons avoir un grand entretien, dont le résultat fera la matière des lettres de lundi.

Au surplus, si les choses cheminent, peut-être ma lettre latine ne sera-t-elle pas nécessaire : peut-être paroîtra-t-elle un peu forte. Quoi qu'il en soit, usez-en selon votre prudence, et le conseil des sages. Vous verrez, par cette lettre du père Séraphin, le langage de tout le monde en ce pays. Je vais à Paris, où M. le cardinal de Janson doit arriver ce soir ou demain.

Versailles, 7 juillet 1698.

LETTRE CCXC.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur les grands changemens qu'avoit opérés la *Relation* de Bossuet; le ton que devoit prendre cet abbé pour porter les Romains à accélérer; et les dispositions du Roi.

Je fus bien fâché, Monsieur, de n'avoir pu vous écrire la semaine passée : je priai le Père procureur-général des Minimes de vous en faire mes excuses. Un voyage que je fis hier à Versailles, d'où je revins tard, m'a ôté le temps que je voulois mettre à vous écrire amplement.

J'envoie par ce courrier trente exemplaires de ma *Réponse*, comme vous souhaitez. La *Relation* de M. de Meaux a achevé le bien qu'elle avoit commencé; car les plus aveugles voient présentement et sont étonnés, ou du moins le font. C'est tout vous dire, que monsieur et madame de Beauvilliers, monsieur et madame de Chevreuse sont revenus tout-à-fait, et renoncent entièrement le parti. On ne peut s'en expliquer plus nettement, ni plus fortement qu'ils le firent hier dans les conversations que j'eus avec eux : ainsi la cabale est constamment très-abattue en ce pays. Mais je vois, par vos lettres et par d'autres, qu'elle est toujours puissante à Rome : il faut redoubler vos efforts et vos soins pour la combattre. Je crois que pour cela il est bon de commencer à changer de ton, et à faire un peu de peur de ce que

les évêques de France pourroient faire, si on recule trop. Si les raisonnemens, et les faits qui sont encore plus forts dans l'esprit des gens à qui nous avons affaire, n'obtiennent rien d'eux, il faudra bien employer d'autres moyens : en un mot nous serons obligés de juger, s'ils ne jugent point. Faites-le un peu envisager aux gens sages du pays.

L'expédient que vous avez proposé pour finir, est très-bon; mais il n'importe quel moyen ils prennent, pourvu qu'ils décident. Je doute que l'abbé de Barrières ait dit ce qu'on lui fait dire : j'ai chargé quelqu'un de ses amis de lui écrire; il sait bien que cela n'est pas vrai.

La patience du Roi ne doit pas tant étonner : elle n'ira pas loin encore, selon les apparences. On s'est expliqué hautement que M. de Cambrai ne reviendroit plus : ainsi c'est comme s'il n'avoit plus sa charge. Mais le cardinal de Bouillon cache la vérité tant qu'il peut; et je ne comprends pas comment des gens si sages et si pénétrans que ceux à qui vous avez affaire, se laissent ainsi imposer; ils le doivent connoître. Prenez garde aux conversations que vous avez avec lui : il est homme à prendre ses avantages de tout, et les Jésuites le fortifient beaucoup. Je crains la liaison que le nouvel assesseur a avec eux; mais le bien que vous m'en dites d'ailleurs, me rassure. Quand M. le cardinal de Janson sera revenu de Beauvais, je le prierai de lui écrire fortement. Il faut toujours espérer en la protection que Dieu donne à la vérité et à vos soins. Je ne vous dis plus, Monsieur, combien je suis à vous.

Paris, 8 juillet 1698.

LETTRE CCXCI.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur la traduction en italien de l'*Instruction sur les Etats d'oraison;* un entretien du père Roslet avec le cardinal de Bouillon ; et l'ordre signifié de réduire les propositions à certains chefs, pour abréger.

Le père Campioni a entrepris de traduire *l'Instruction sur les Etats d'oraison* en langue italienne : il est déjà fort avancé. Il a souhaité vous écrire pour vous en demander la permission, quoique je l'aie assuré que vous en seriez très-aise.

Les Jésuites continuent toujours à prendre le parti de M. de Cambrai. J'ai su de bonne part que le père Carégna, Jésuite du collége romain, dont on a envoyé les écrits en faveur de Sfondrate, dit partout que si on condamne le livre de M. de Cambrai, parce qu'il détruit l'espérance ; il faut condamner le vôtre, parce qu'il détruit la charité : mais ces discours ne font pas à présent grande impression.

Le père Rozzi avoit dit au Pape que les Moscovites, partis depuis peu, avoient dessein de rentrer dans le sein de l'Eglise romaine, et qu'ils espéroient y faire entrer toute leur nation. Le Pape, dans cette vue, leur fit beaucoup de caresses dans l'audience de congé, se réjouissant de leur bon dessein, et de voir approcher le moment où ils rentreroient dans la communion romaine. Ils parurent étonnés de ce discours. Le Pape leur dit que le père

Rozzi qui étoit présent, lui avoit donné cette assurance. Ils nièrent en avoir parlé; et cela fâcha fort le Pape.

Le père Roslet écrira à M. de Paris l'entretien qu'il a eu avec M. le cardinal de Bouillon, qui fut assez chaud. Le père Roslet ne fit point de difficulté de lui dire qu'on savoit tous les manéges qui s'étoient faits dans cette affaire.

Jeudi, les six premiers examinateurs parlèrent devant le Pape sur les troisième, quatrième et cinquième propositions. Toute la défense de ceux qui favorisent le livre, roule toujours sur la distinction d'*opus operantis* et *opus operis*.

J'eus dimanche un long entretien avec l'archevêque de Chieti : il me dit qu'on condamneroit le livre. Je lui répondis que ce n'étoit pas assez de le condamner, mais qu'il falloit que la censure fût solennelle, et proportionnée aux erreurs qu'il contenoit. Il me répliqua qu'on auroit sujet d'être content. Je suis persuadé qu'il aura plus de peine à défendre les propositions suivantes.

M. Poussin (*) a fort affecté de me persuader que M. le cardinal de Bouillon étoit fort changé, qu'il se déclareroit infailliblement pour la condamnation, et que son suffrage seroit même plus rigoureux que celui de ses confrères.

Il y eut, hier lundi, congrégation où parlèrent le Carme, le maître du sacré Palais et le sacriste sur les mêmes propositions. M. le cardinal de Bouillon dit aux qualificateurs, de la part du Pape, qu'ils eussent à abréger sans répéter les mêmes choses, et

(*) Secrétaire du cardinal de Bouillon.

qu'ils réduisissent les propositions à certains chefs principaux qui les contenoient. Cet ordre a été donné apparemment en conséquence des vues qu'on a insinuées à la congrégation. On leur a montré qu'on pouvoit réduire toutes les propositions à sept chefs. Ainsi dans la suite on pourra avancer plus qu'on n'a fait jusqu'à présent; mais quelque diligence qu'on fasse, nous en avons encore pour beaucoup de temps.

M. de Chanterac et ses amis commencent à être effrayés. Le parti se diminue de jour en jour. La *Relation* donnera le dernier coup : ceux qui ont déjà vu ce qu'on en a reçu, en sont surpris. Nos gens ont plus d'espérance que jamais de remporter la victoire. Il paroît que les défenseurs du livre ne songeront plus qu'à faire modérer les qualifications. Demain on pourra commencer ce qui regarde la prévention de la grâce, et les propres efforts. J'ai travaillé tout aujourd'hui pour en instruire de nouveau Granelli, qui est toujours vigoureux, et qui, dans l'occasion, réprime l'insolence d'Alfaro et du sacriste. Nous attendons le *Quietismus redivivus*, après quoi je pense que vous n'écrirez plus. Vous y ferez peut-être mention des falsifications de la traduction latine, que vous n'avez pas encore relevées. Je vous en ai envoyé les principaux endroits, pour vous mettre en état de le faire, dans le cas où vous n'auriez pas le livre même. Je suis avec un profond respect, etc.

Rome, 8 juillet 1698.

LETTRE CCXCII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les ordres donnés par le Pape pour abréger l'examen; les bonnes intentions des cardinaux; l'improbation donnée au plan que le cardinal de Bouillon avoit fait proposer; et les soins de cette Eminence pour empêcher qu'on ne censurât fortement le livre.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Paris, du 16 juin, et en même temps les cinq premières feuilles de votre *Relation*. J'attends le reste par le premier courrier : cela ne peut pas manquer de faire un très-bon effet ici, comme en France. L'ouvrage est admirablement bien écrit, et plus que démonstratif. M. de Cambrai l'a voulu, et ne vous a pas permis de garder le silence sur rien : c'est la manière dont je prépare ici les esprits sur tout ce qui se fait à présent; et les plus grands partisans de M. de Cambrai n'osent pas dire qu'on n'a pas attendu à l'extrémité. Ils ont un beau démenti : ils devroient mourir de honte. M. de Cambrai n'a plus, selon les gens désintéressés et de bon sens, d'autre parti à prendre, que de baiser les verges et de se soumettre.

Enfin le Pape s'est déterminé, sur les instances que je lui ai faites de nouveau, aussi bien qu'aux cardinaux, à faire ordonner aux qualificateurs de réduire sous de certains chefs principaux les trente-trois propositions qui restent à examiner, et de parler chaque fois sur toute la matière et les propo-

sitions y comprises. On exécutera aussi le reste du projet que je lui avois donné, si ce n'est qu'on ne restreindra pas les examinateurs à ne parler qu'une demi-heure ; ce qu'on n'a pas jugé à propos, de peur que M. de Cambrai ne se plaignît qu'on n'avoit pas voulu écouter ses raisons. On s'est contenté de leur enjoindre d'être courts et très-courts.

Hier M. le cardinal de Bouillon, comme l'ancien du saint Office, expliqua tout ce détail aux qualificateurs, qui doivent s'assembler incessamment pour convenir des propositions qu'on doit ranger sous chaque chapitre. Ce qui reste peut se ranger sous cinq chapitres ; chaque chapitre peut durer quinze jours : en voilà pour deux mois et demi. Ainsi je compte qu'à la fin de septembre les qualificateurs auront fini. Ce sera ensuite à messieurs les cardinaux à faire leur devoir. Ils étudieront pendant ce temps, prépareront leur vœu, et pourront avoir expédié pendant le mois d'octobre. J'espère donc que nous pourrons avoir une décision au mois de novembre. Il n'y a qu'à prier Dieu pour la santé de Sa Sainteté, d'où tout dépend. Les amis de M. de Cambrai n'ont plus dans le fond guère d'espérance que dans sa mort ; mais je crois fermement que Dieu veut trop le bien de son Eglise pour permettre ce malheur. En un mot, je parle avec confiance, nous n'avons que cela à craindre.

Les cardinaux vont bien : je les ai tous sondés ces jours-ci, et j'en suis resté très-content. Quelques-uns faisoient de la difficulté pour changer de méthode, comme le cardinal Ferrari, quoique d'ailleurs bien intentionné ; le cardinal Marescotti, qui

a assurément la tête dure, et le cardinal Nerli, qui d'ailleurs s'est déclaré, dans la dernière conversation que j'ai eue avec lui, contre la mauvaise doctrine, et qui m'a paru bien revenu, surtout depuis qu'il a vu qu'on l'avoit trompé par rapport aux dispositions du Roi, pour qui il a une vénération particulière.

Le cardinal de Bouillon cherche à me tromper aussi bien que le père Roslet, et à nous persuader qu'il ne favorise pas M. de Cambrai; il aura de la peine. Il est bien certain qu'il a plus de ménagement qu'auparavant; mais nous n'en jugerons qu'avec le public par les actions. Je tâche de lui faire entendre par ses amis, qu'il y va de son intérêt et de sa réputation. Il a eu quelque peine à voir que mon projet a été le seul approuvé et suivi. Tous ceux que cette Eminence présentoit, ont été rejetés. Son unique attention est à présent de persuader à la Cour tout le contraire de ce qu'il a dans le cœur.

Le projet du général de la Minerve, sur la censure des cinq premières propositions, s'est trouvé impraticable : on ne pouvoit faire qu'une prohibition de lire le livre avant la fin de tout l'examen, et c'étoit justement pour faire échouer la décision. Le général de la Minerve croyoit que cela se pouvoit faire par un bref, en déclarant erronée la doctrine de l'amour pur. Mais le cardinal Casanate et le cardinal Albane, que j'ai consultés là-dessus, l'ont jugé impraticable avant l'examen du tout : ils m'ont dit qu'on ne pouvoit faire dans l'état des choses qu'un *prohibeatur*, qui auroit tout gâté et tout ralenti. Ainsi cette idée s'en est allée en fumée. Le

dessein du cardinal de Bouillon dans ce projet, étoit d'engager cette Cour et le Roi à se contenter de cette condamnation; mais personne n'a été ici de cet avis. Nous avons découvert, à n'en pouvoir douter, que le cardinal de Bouillon veut, s'il ne peut sauver le livre, faire en sorte qu'on lui imprime la plus légère censure qu'il sera possible; et en tout cas, empêcher à quelque prix que ce soit, qu'on ne qualifie d'hérétiques quelques propositions. Il s'intrigue déjà sur cela auprès des cardinaux, et même des qualificateurs qui sont contre M. de Cambrai; mais nous sommes avertis, et ne laisserons rien passer.

Vous ne sauriez dire trop de bien du père Roslet à M. l'archevêque de Paris : il vous sert ici tous les deux à merveille, et nous est très-utile; il a une droiture et une fermeté d'esprit très-grandes. Le père général de la Minerve peut avoir quelques égards pour le cardinal de Bouillon; mais il ne fera rien contre son devoir, et contre l'essentiel de l'affaire.

Les Jésuites et Fabroni sont pires que jamais. Ils publient partout que si l'on censure M. de Cambrai pour avoir ôté l'espérance, il faut vous censurer pour détruire la charité. Ne fera-t-on rien à la Cour contre le père Valois? il est plus méchant que les quatre autres qu'on a renvoyés. Le père de la Chaise et le père Dez mériteroient bien qu'on ne les oubliât pas : ils veulent à présent tout le mal possible au Roi, à madame de Maintenon, à M. de Paris, à vous et à tout ce qui leur appartient.

On est bien obligé au cardinal Casanate, qui veut,

à ce qu'il dit, servir la religion, le Roi et ses amis. Il a en moi une confiance toute particulière, qui nous est d'une grande utilité sur tout : aussi je lui confie presque tout, c'est-à-dire, tout ce qu'il est à propos de communiquer, et je m'en trouve à merveille. C'est un homme qui a en vue sérieusement le bien de l'Eglise et l'honneur du saint Siége : il estime infiniment l'Eglise de France, en aime beaucoup les évêques, et vous en particulier. Si quelque chose autrefois l'a fait agir un peu contre les intérêts de la France, ç'a été la crainte qu'il avoit de faire triompher par là les Jésuites qu'il connoît on ne peut pas mieux. A présent qu'il voit qu'on ne les suit pas à l'aveugle, je tiens pour certain qu'il serviroit le Roi en tout et partout.

Il y a un mois que je n'ai vu M. Giori. Entre nous, mais n'en dites rien, c'est un homme un peu extraordinaire, quoiqu'avec beaucoup de feu et beaucoup d'esprit. Il s'en faut servir quand on peut, et l'employer à ce à quoi il est bon, qui est de découvrir les sentimens du Pape. On a besoin ici de beaucoup de patience.

Les propositions oubliées ne demeureront pas là ; il faudra bien qu'on les ajoute. Nous prendrons notre temps pour cela ; mais il faut aller pas à pas, et ne pas faire croître les difficultés et les embarras : les plus petits passent ici pour fort grands. La cabale se sert de tout : elle est un peu étourdie, il faut l'avouer ; mais elle n'est pas abattue, et subsiste la même.

Jeudi on achevera devant le Pape les cinq premières propositions.

En vérité, je crois qu'il seroit très-bon que vous nous envoyassiez une grande quantité d'exemplaires de tout ce que vous faites, vous, M. de Paris et M. de Chartres, pour répandre ici de tous côtés. Nous n'en avons pas la moitié de ce qu'il nous en faut, surtout de la *Déclaration*, du *Summa doctrinæ*, du *Mystici in tuto*, du *Schola in tuto*, du *Quietismus redivivus*, de la *Réponse aux quatre lettres*, de votre *Relation*, de l'Ordonnance de M. de Paris et de sa dernière *Réponse*. Je m'étonne encore que vous n'ayez pas fait traduire sur-le-champ en latin votre *Relation*, et la *Réponse aux quatre lettres*. Je suis tenté de faire traduire ici la *Relation* en italien, et de la faire imprimer à Naples.

L'archevêque de Chieti est très-embarrassé de sa personne. Il dit que pour sortir promptement d'affaire, il veut donner dans les premières séances son sentiment sur tout le livre en gros, et sur les propositions qui restent. Le sacriste est plus obstiné que jamais; la politique s'en mêle.

M. le cardinal de Bouillon est très-fier de l'indult que le Pape a accordé au Roi pour M. de Besançon; mais après l'exemple de Cambrai, il n'y avoit plus de difficulté. J'oublie de vous dire que le cardinal de Bouillon fait de grands manéges auprès du cardinal Noris.

Rome, ce 8 juillet 1698.

LETTRE CCXCIII.

DE M. PERRAULT, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, A BOSSUET.

Il rétracte le jugement qu'il avoit porté de la conduite du prélat à l'égard de M. de Cambrai; et le félicite des services qu'il rendoit à l'Eglise dans cette affaire.

Je ne puis, Monseigneur, vous dissimuler que jusqu'ici il me sembloit, comme à la plupart du monde, que vous traitiez un peu rudement, quoiqu'avec justice, un de vos confrères dans l'épiscopat, et de vos amis très-particuliers. Mais depuis que j'ai lu le dernier ouvrage que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, où vous racontez comment les choses se sont passées, et quel est le caractère de madame Guyon, je trouve que vous avez trop épargné votre confrère, et attendu un peu trop long-temps à le faire connoître. Je vous demande pardon, Monseigneur, de la liberté que je prends; mais cette faute est si belle, elle marque tant de bonté et de générosité, que je serois fâché que vous ne l'eussiez pas faite. Le démon n'a guère de plus vilaine qualité que celle d'accusateur de ses frères; et à moins que la gloire de Dieu et l'intérêt de la religion ne le demandent, comme en cette rencontre, où l'un et l'autre sont mortellement blessés, un silence charitable me semble devoir couvrir toutes les autres fautes. Je ne puis donc, Monseigneur, vous trop féliciter sur l'honneur que vous remportez dans toute

cette affaire, et sur le grand bien que vous procurez à l'Eglise, en lui découvrant les erreurs effroyables qu'on semoit dans son sein. Il y a long-temps qu'il ne s'en est élevé de si dangereuses, ni de plus dignes d'un si sage et si habile extirpateur. Tous vos ouvrages sur cette matière sont admirables; mais ce dernier, semblable aux autres pour la solidité, l'élégance et l'érudition, semble l'emporter pour l'utilité dont il est à désabuser tout le monde. Je suis avec bien du respect, Monseigneur, etc.

9 Juillet 1698.

LETTRE CCXCIV.

DE DOM INNOCENT LE MASSON,

PRIEUR DE LA GRANDE CHARTREUSE,

A BOSSUET.

Sur les écrits du prélat contre le nouveau Quiétisme, et les pernicieux effets de cette doctrine.

Je suis si rempli d'estime, de respect et de reconnoissance pour votre Grandeur, que je suis pressé de m'en soulager un peu, en interrompant vos occupations si utiles à l'Eglise, par ce mot de lettre. Je vous y parlerai avec la franchise et la simplicité cartusienne.

Je bénis Dieu mille fois, Monseigneur, de ce qu'il a donné à l'Eglise en votre personne un si fidèle et si docte défenseur de la foi catholique, et de la morale chrétienne. Chacun sait ce que vos savans et sages

sages livres ont produit contre l'hérésie : mais je crois connoître, autant que personne au monde, le prix de vos écrits contre la dame qui a tant fait parler d'elle, et contre ses fauteurs. Car j'ai vu de près ce que sa pernicieuse doctrine et celle de son directeur étoient capables de produire, et je l'ai comme touché au doigt par les effets que j'en connois.

J'ai reçu avec bien de l'estime et de la reconnoissance les exemplaires des livres précieux que votre Grandeur m'a donnés, et que le prieur de Paris m'a fait tenir. Je les ai lus et relus avec une parfaite satisfaction : mais votre *Relation*, que j'ai reçue et comme dévorée sur-le-champ, doit être considérée comme ce qui s'appelle le coup de grâce, qui doit faire cesser l'erreur et la défense de l'erreur, qui doit faire cesser de vivre l'une et l'autre. C'est le coup mortel que vous lui donnez, mais qui fait paroître en même temps votre sagesse et votre modération : car on y voit que vous avez épargné, tant que vous avez pu, des gens que vous auriez pu jeter d'abord sur le carreau.

Je ne mérite en aucune manière, Monseigneur, la mention que vous y faites de ma personne avec des titres que je n'ai garde de m'attribuer. Mais ce m'est un grand sujet de consolation de voir qu'une des plus pernicieuses erreurs qui ait jamais paru dans l'Eglise de Dieu, et contre laquelle je crie au loup depuis huit années, soit si fortement combattue et blessée à mort par votre zèle et par votre docte plume. Je connois assez les effets du venin de cette doctrine des démons, pour pouvoir dire que si on

lui avoit laissé faire un progrès tranquille, elle auroit comme effacé de l'Evangile ces paroles : *Sint lumbi vestri præcincti.*

Monseigneur l'archevêque de Paris a fait aussi une admirable lettre, qui marque combien il est rempli de piété et de sagesse, aussi bien que d'érudition. J'attends aujourd'hui la belle pièce que son Eminence monseigneur le cardinal le Camus, doit m'envoyer de monseigneur de Chartres. Voilà un digne *funiculus triplex*, qu'on trouve en vos trois sacrées personnes, pour la conservation desquelles nous prions Dieu de tout notre cœur, comme pour trois grands défenseurs de l'Eglise, qui méritent d'être écrits dans le catalogue des Athanase, des Chrysostôme et des Augustin. Je vous demande en grâce un peu de part en votre bienveillance, et que vous soyez bien persuadé que je suis avec autant de reconnoissance que d'estime et de respect, etc.

F. Innocent, prieur de Chartr.

11 Juillet 1698.

LETTRE CCXCV.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les mesures prises par l'ordre du Pape, pour abréger; les deux objets qui fixoient l'attention du cardinal de Bouillon; et l'écrit de M. de Chartres.

Je me sers d'un courrier extraordinaire, qui porte la nouvelle au Roi de l'indult de Besançon accordé par le Pape, pour envoyer à madame la duchesse de

Foix, une petite boîte de pommade, au fond de laquelle boîte j'ai caché cette lettre, qu'on vous doit remettre de sa part. J'use de cette innocente finesse, afin de ne point faire ici soupçonner à personne que je me sers des courriers extraordinaires, pour écrire sur l'affaire en question. C'est l'écuyer de M. le cardinal de Bouillon, qui est de mes amis, et qui m'a témoigné être ravi que je lui donnasse cette petite commission pour madame de Foix : il ne lui viendra jamais dans l'esprit que je vous écrive par ce moyen.

Je reçus hier votre lettre du 3 juin. Je vous ai écrit le 8, et plus amplement à M. de Paris, pour vous apprendre que M. le cardinal de Bouillon veut apparemment flatter ou plutôt tromper le Roi.

Enfin le Pape a résolu de suivre ce que j'avois proposé il y a un mois. Tout ce que le cardinal de Bouillon a proposé n'a point plu; et on peut dire dans la vérité que notre plan a été agréé malgré lui. Le Pape au lieu de déterminer une demi-heure pour parler, a commandé aux qualificateurs d'être courts. Les nôtres le seront extrêmement : car l'important est de terminer le rapport des qualificateurs, et d'aller à la fin. J'ai plus de confiance que jamais, qu'elle sera telle qu'on peut désirer.

J'ai vu depuis huit jours tous les cardinaux : la plupart s'expliquent avec moi fort clairement sur la doctrine. Le cardinal de Bouillon se contraint à présent beaucoup plus; mais il est difficile qu'il trompe personne à Rome : il ne cherche qu'à en imposer au Roi. Il dit actuellement qu'on jugera de lui par son vœu; mais il faut venir à la fin pour cela.

Le Quiétisme et la cabale n'ont plus de ressource que dans la mort du Pape, qui n'arrivera pas, s'il plaît à Dieu. On a fini les cinq premières propositions : on va réduire les propositions qui suivent par chapitres, qu'on examinera successivement avec les propositions qu'ils renferment. Cela sera cent fois plus court que d'aller proposition à proposition, et j'espère qu'au mois de septembre les qualificateurs auront fini. Le mois d'octobre sera le grand mois; et le mois de novembre verra la décision. Si l'on peut trouver quelque voie plus courte encore pour avancer le travail des qualificateurs, je ne l'oublierai pas.

L'attention de M. le cardinal de Bouillon se réduit à deux choses. A présent il commence à voir qu'on ne peut, si on parvient à la fin, soutenir le livre; mais il veut faire tous ses efforts pour obtenir la plus légère censure qu'il soit possible : c'est à quoi je vais avoir une extrême attention. La seconde chose, c'est de faire écrire ici par tout le monde, s'il peut, afin que cela revienne au Roi, qu'il ne cesse de presser la décision. Il seroit bien content que la Cour en fût persuadée; et cependant il voudroit, s'il étoit possible, qu'on ne finît pas : cela sera difficile. Je tâche de le faire changer tout de bon; mais le moyen !

M. l'abbé de la Trémouille demande avec empressement Besançon; et le cardinal de Bouillon veut que l'abbé de Polignac ait sa place à Rome. Cela feroit ici un très-mauvais effet pour le Roi : vous en voyez les raisons.

Nous avons reçu l'écrit de M. de Chartres : il l'a

adressé ici au père Massoulié, qui n'a pas jugé à propos de s'en charger, ni aucun de son ordre, pour ne se rendre pas suspect. Je me suis chargé, avec le père Roslet, de la distribution. Il n'y a que deux heures que j'ai cet écrit : je l'ai lu; il est excellent, et donne un tour nouveau aux choses. Rendez compte de ceci, je vous prie, à M. de Chartres. Les contradictions de M. de Cambrai y sont démontrées.

La fin de votre *Relation* n'est pas venue par ce courrier : apparemment elle ne sera pas arrivée assez tôt à Lyon. Je la recevrai par l'ordinaire prochain. Que peut répondre M. de Cambrai à tant de faits constans? Que fera-t-on du père Valois? Le père Dez ne vaut guère mieux.

Il seroit bon que vous m'envoyassiez une censure juste et précise de la proposition de M. de Cambrai oubliée, que l'amour de pure concupiscence, quoique sacrilége, est une préparation à la justice. Plusieurs de nos amis, gens savans, croient qu'on peut donner un sens excusable à cette proposition, par l'explication de M. de Cambrai, *removendo obices*. Nous savons déjà à peu près ce qu'on peut dire contre.

On n'oublie rien ici pour parvenir à une bonne fin. On a bien de l'obligation au cardinal Casanate. Nous attendons le *Quietismus redivivus*. Je n'ai pas le temps d'écrire à M. l'archevêque de Paris.

Rome, ce 12 juillet 1698.

LETTRE CCXCVI.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur la nécessité d'une prompte décision; le changement fait par le Roi dans la maison des princes; et le projet présenté par cet abbé.

Votre lettre du 24, Monsieur, ne me fait pas espérer une aussi prompte décision que je le souhaite : ceux qui la retardent, se rendent coupables devant Dieu de grands maux. Je le vois par ce que nous découvrons tous les jours des mauvaises suites de ces nouvelles maximes. Je continue à vous dire qu'il faut commencer à faire peur, en assurant que nous nous ferons bien justice nous-mêmes, puisqu'on ne veut pas la faire.

Quel mauvais air peut-on donner au changement que le Roi a fait dans la maison des princes? Il est de sa sagesse de ne laisser personne auprès d'eux qui soit suspect, ni pour la doctrine ni pour les mœurs.

Le projet que vous avez donné à M. le cardinal Spada pour abréger, est fort bon; il n'y a qu'à souhaiter qu'on le suive. M. le cardinal de Bouillon s'opposera toujours à ce qui pourra avancer le jugement : mais à la fin il faudra bien qu'il se rende, pourvu que le Pape ne soit point attendri contre nous : c'est à quoi vous devez bien prendre garde. M. Giori le soutient fort, et peut vous aider plus qu'un autre : ainsi continuez, s'il vous plaît, à le consulter, et ne vous ouvrez pas tant au cardinal de Bouillon.

Vous voyez bien qu'on ne doit pas s'y fier : il est plus attaché aux Jésuites qu'au Roi ; et jamais ces Pères ne reviendront, quoi qu'en disent ceux de ce pays.

Je ne manquerai pas de faire bien valoir les bons offices de M. le prince Vaïni : je ferai de mon mieux sa cour au Roi, à ma première audience.

Seriez-vous d'avis qu'on fît signer plusieurs docteurs de notre Faculté, pour opposer leurs avis à ceux que la cabale arrachera peut-être aux universités étrangères? Conférez en, je vous prie, avec le père procureur-général des Minimes, et mandez-moi le sentiment que vous prendrez l'un et l'autre. Ne vous lassez point de défendre la bonne cause, Dieu la fera triompher à la fin; et croyez-moi toujours, je vous conjure, Monsieur, entièrement à vous.

Conflans, 14 juillet 1698.

LETTRE CCXCVII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur le dernier projet proposé pour abréger; une censure faite par le père Alexandre; l'effet de sa *Relation;* sur la place de précepteur des princes; et sur des pièces relatives à madame Guyon.

J'ai reçu votre lettre du 24, avec celle de M. Phelippeaux de même date, et le nouveau projet pour abréger, en réduisant la matière à sept chefs, au lieu de cinq que marquoit votre lettre du 10 à M. de Paris. L'un et l'autre étoit bon : le dernier est le meilleur, et je le suivrai dans mes qualifications.

Je ne puis encore vous les envoyer : car il faut du temps pour digérer de pareilles choses. Vous avez déjà des qualifications de moi, auxquelles il y a très-peu à ajouter.

Le cardinal Ferrari doit recevoir par cet ordinaire une lettre et une censure très-bien faite, du père Alexandre, à qui j'ai parlé. Tout est bon, et va en droiture.

Selon ce que diront vos lettres, nous pourrons bien envoyer nos avis par un courrier exprès. Souvenez-vous d'en user de même, selon les instructions de ma précédente ; et encore, en cas qu'il paroïsse quelque chose de M. de Cambrai contre M. de Paris ou contre moi. Nous avons avis qu'il a fait un écrit latin, dont il a retiré tous les exemplaires, jusqu'aux épreuves et maculatures, et dont on n'a pu même savoir le titre. C'est signe qu'il veut nous le cacher (*).

Nous attendons l'effet de ma *Relation*, que je fais mettre en latin et en italien. Si elle faisoit à Rome un aussi prompt effet qu'en France, elle changeroit tout le monde, et jusqu'aux plus zélés partisans de M. de Cambrai. Tout tourne ici contre lui ; et l'on s'étonne, non-seulement des longueurs de Rome ; mais encore de ce que nous ne parlons pas. Il faudra voir aussi ce que produiront les lettres de M. l'archevêque de Paris, dans lesquelles il déclare qu'il parlera, si Rome tarde trop.

Le père Estiennot écrit à M. l'archevêque de

(*) Cet écrit étoit, selon toute apparence, une longue lettre latine, adressée à l'archevêque de Paris, en réponse à celle que ce prélat avoit écrite à M. de Cambrai.

Rheims, de manière à faire entendre que Rome ne sait plus où elle en est; que tout y est ignorance ou politique. Selon lui, le cardinal Casanate même n'est pas exempt de ce mal : il dit que les Jésuites lui cassent la tête, et qu'une proposition mauvaise trouve aussitôt sa contradictoire; ce qui paroît l'embarrasser. L'ignorance pourroit bien obliger à une censure *in globo* : en tout cas, on vous enverra un modèle.

Si l'on ne change point la manière dont on se conduit dans les examens, on croira ici qu'il n'y a rien à espérer qu'une longueur affectée et sans fin; et je crains qu'on ne prenne d'autres mesures : car on ne peut pas supporter un livre qui fait tous les mauvais effets qu'on peut craindre, et qui rallie tous les disciples de madame Guyon et de Molinos.

Il n'est pas vrai que M. de Fleury soit précepteur en titre : il fait la charge de sous-précepteur auprès de monseigneur de Bourgogne. Il y a apparence que ce prince étant marié, et bientôt tiré du gouvernement, on ne lui nommera point de précepteur. Quoi qu'il en soit, le Roi a bien déclaré que M. de Cambrai ne reviendroit jamais.

Il me semble que ma lettre au cardinal Spada, à l'occasion de l'envoi de ma *Préface*, fait assez voir la nécessité d'écrire pour éclaircir la matière.

Je vous envoie, à toutes fins, copie des attestations que madame Guyon a eues de moi (*). Je n'ai pas jugé nécessaire de vous envoyer les autres actes, où elle condamne ses livres comme contenant une

(*) Nous avons donné ces attestations à la suite de la lettre XLII; tome XL, pag. 143 et suiv. (*Edit. de Vers.*)

mauvaise doctrine. Vous verrez bien que, par les abominations de Molinos, nous avons entendu les impuretés et les ordures, qu'en effet madame Guyon a toujours détestées devant moi, et où il est vrai que je ne l'ai point trouvée impliquée; ce qui ne la justifie qu'à mon égard, et encore parce que je n'en ai fait aucune information.

J'ai aussi déclaré sans difficulté, que je n'ai pas eu dessein de la comprendre dans ce qui est dit contre ces abominations, à la fin de ma censure du 16 avril 1695, ses livres étant suffisamment condamnés dans la même censure, comme contenant une mauvaise doctrine. Voyez dans mon *Ordonnance sur les Etats d'oraison* les pages LXXIV, LXXV (*); et la censure de M. de Châlons, p. LXXXVII, lesquelles censures elle a souscrites.

A Germigny, ce 14 juillet 1698.

LETTRE CCXCVIII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur le besoin qu'on avoit des écrits du prélat; l'inexécution des ordres de Sa Sainteté relativement aux moyens d'abréger; et le résultat des dernières congrégations.

J'AI reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 23 juin. Je n'ai pas reçu par ce dernier courrier les dernières feuilles de votre *Relation*, je ne sais pourquoi. J'en ai été fâché; je les attends le prochain ordinaire.

(*) Voyez cette *Ordonnance*, tome XXVII, p. 23. (*Edit. de Vers.*)

La Lettre pastorale de M. de Chartres est arrivée : nous nous sommes chargés de la distribution, le père Roslet et moi. On n'en a reçu que dix-huit exemplaires ; c'est bien peu : mais apparemment le prochain courrier nous en apportera encore.

Vous ne pouvez nous envoyer trop d'exemplaires de votre *Relation*, qu'il faut ici donner à tout le monde ; tout le monde étant capable des faits. La traduction latine et italienne feront des merveilles. Il faudroit ne pas perdre de temps; car ce qui est en français ne fait pas ici tout l'effet qu'on pourroit désirer : il me semble vous l'avoir mandé positivement, il y a bien long-temps ; et c'est ce qui a le plus retardé ici l'instruction. Sans les copies latines de vos premières observations, que j'ai distribuées, et que vous n'avez pas jugé à propos de faire imprimer, on auroit été ici très-embarrassé de donner les instructions nécessaires. Le *Mystici* et le *Schola in tuto* ont fait un effet admirable. Le *Quietismus redivivus* n'en fera pas moins.

L'écrit de M. de Chartres est très-bien fait, et est venu très-à-propos pour faire voir clairement la mauvaise foi de M. de Cambrai. Il donne un tour nouveau à tout; et l'exclusion de l'espérance par M. de Cambrai, est poussée à la démonstration dans le droit et dans le fait.

M. le cardinal Spada m'a dit avoir reçu pour lui et pour le Pape, par M. le nonce, des exemplaires de la lettre de M. de Chartres, avec des lettres de l'auteur à l'un et à l'autre. Je rends compte de ce que j'ai fait là-dessus à M. de Chartres, et lui envoie

une lettre de M. le cardinal Panciatici en réponse à la sienne.

Je croyois qu'en exécution de l'ordre donné, il y a huit jours, aux qualificateurs, qu'ils conviendroient entre eux de la réduction des propositions sous de certains chefs, et en même temps des matières sur lesquelles on parlèroit successivement. Mais on n'a rien fait là-dessus, personne n'ayant pris le soin de faire assembler les examinateurs, et ne leur ayant donné aucun ordre précis touchant les propositions sur lesquelles on auroit à voter. Cela ne pouvoit pas manquer de produire de la confusion, et on couroit risque de perdre encore une quinzaine de jours. Comme les momens me paroissent précieux, pour bien des raisons, j'ai revu MM. les cardinaux, afin de les avertir de cette inaction, et me plaindre à eux du peu d'ordre qu'on observoit. J'ai conféré en particulier avec M. le cardinal Spada, à qui j'ai dit que j'irois informer Sa Sainteté de ce qui se passoit. Le cardinal Casanate et le cardinal Noris, les mieux intentionnés assurément, m'ont assez fait connoître que la foiblesse du Pape, et la crainte qu'on avoit du cardinal de Bouillon, faisoient tout le mal. Néanmoins ils me promirent d'agir efficacement sur ce point.

Il arriva hier, jour de congrégation, ce qu'on avoit prévu : les uns étoient préparés sur un point, les autres sur un autre. Le Jésuite Alfaro, qui ouvrit la séance, parla sur le propre effort, et sur les propositions qui y reviennent : il fallut que les autres suivissent cette matière; la plupart s'étoient

préparés sur l'indifférence. Cela fit un bon effet, en ce que l'on fut très-court, et sept parlèrent et votèrent; de sorte que dans les congrégations du mercredi et du Jeudi de cette semaine, cette matière sera finie. On loua fort les qualificateurs de leur briéveté, et on les exhorta à continuer. Dorénavant, les matières, à ce qu'on dit, seront plus réglées. Si cela continue, les qualificateurs finiront au commencement de septembre. Il a fallu, pour qu'ils eussent leur travail tout digéré que je donnasse à l'assesseur et à plusieurs cardinaux les propositions réduites sous certains chefs, comme je vous les envoie. C'est l'ouvrage d'une demi-heure, qui auroit peut-être arrêté quinze jours; car ils ne font rien : cela fait pitié, mais n'est que trop vrai.

L'archevêque de Chieti a déjà fini ce qui le regarde, il a voté en un demi-quart d'heure sur tous les points. Il n'a trouvé aucune proposition digne de censure en particulier, parce, dit-il, qu'à chaque page on peut citer des propositions catholiques, qui déterminent le sens de celles qui pourroient faire de la peine. Mais néanmoins il juge à propos qu'on défende le livre, à cause du danger et des circonstances. Il a cru se tirer d'affaire par là, et c'est tout ce qu'on en a pu arracher. Si l'on parvient à faire parler ainsi les autres qui favorisent M. de Cambrai, cela ne laissera pas d'être un grand argument contre eux-mêmes. Je tâcherai de faire en sorte que le Pape et la congrégation, après qu'ils auront donné leur vœu sur les propositions en particulier, leur demandent leur sentiment sur le livre en général.

Je puis vous assurer que les choses sont dans un

état, qu'il ne faut que tendre à la fin de l'examen. La disposition des cardinaux ne peut être meilleure intérieurement, quant au fond de la doctrine.

Il faut encore avoir l'œil aux coups fourrés. Les efforts de la cabale se réduisent à affoiblir la censure. Les Jésuites font ici courir le bruit que M. le nonce a dit au Roi, que ces Pères sont les seuls à Paris, qui ne lui ont jamais fait instance pour écrire à Rome en faveur de M. de Cambrai, pendant que toutes les autres communautés l'en ont sollicité. Je doute du fait : quand il seroit vrai, cela feroit voir seulement que les Jésuites sont assez habiles pour n'avoir pas voulu parler en personne au nonce sur une matière aussi délicate, mais qu'ils ont fait agir sous main et parler tous les autres. Il faut toujours, s'il vous plaît, que M. le nonce continue à demander une bonne et forte censure.

On dit que l'abbé de la Trémouille demande Besançon, et que le cardinal de Bouillon le sert, pour faire donner la rote à l'abbé de Polignac. Cela feroit un mauvais effet pour la nation et pour le Roi, après ce qui s'est passé.

On croit que le Pape fera bientôt les deux cardinaux qu'il a *in petto*. Sa santé est bonne ; mais vingt-trois heures sont sonnées (*). L'ambassadeur de l'Empereur est de retour, et continue à faire ici des siennes sur les fiefs qui relèvent de l'Empire, à ce qu'il prétend, dans l'Etat ecclésiastique.

Rome, ce 15 juillet 1698.

(*) C'est-à-dire qu'il avoit quatre-vingt-trois ans.

LETTRE CCXCIX.

DE BOSSUET A M. DE LA BROUE.

Il lui demande son jugement sur sa *Relation;* lui apprend le grand effet qu'elle a produit à la ville et à la Cour.

Il me tarde beaucoup, Monseigneur, que j'aie votre sentiment sur la *Relation*. Il est vrai qu'elle a eu ici tout l'effet qu'on en pouvoit attendre, et au-delà. A la Cour et à la ville, tous les partisans secrets ou déclarés se sont rendus; et deux ou trois qui restoient, ont été si visiblement consternés et désolés, que tout le monde s'en est aperçu. J'attends avec quelque impatience ce qu'elle aura opéré à Rome; et vous serez le premier à qui j'en écrirai la nouvelle.

Il me semble que vous n'avez pas trop sujet de vous plaindre de mon silence. Je vous écrirois plus souvent, si je pouvois me résoudre à vous mander des incertitudes et des conjectures. Les longueurs de Rome sont insupportables. On fait ce qu'on peut pour les presser : le zèle du Roi ne se ralentit pas. On voudroit bien avoir à concerter avec vous, tant ce qui regarde le dogme, que ce qui regarde la conduite.

Je n'empêcherai pas qu'on imprime en vos quartiers la *Réponse aux quatre Lettres* et la *Relation*, pourvu que je n'y paroisse pas. Pour cela on vous enverra les secondes éditions, qui sont plus correctes; et je marquerai quelques fautes qu'on n'y a pas corrigées.

Il n'y a rien de nouveau. M. l'abbé de Catelan est fort estimé; et il doit imputer à sa modestie de ce qu'on ne lui a pas fait faire une fonction de précepteur des princes. Il n'y a point apparence qu'on change rien à présent, ni même qu'on donne la place de M. de Cambrai, ce prince étant si proche de sortir d'entre les mains des gouverneurs et des précepteurs. Mon témoignage au reste n'a pas manqué à M. l'abbé de Catelan, et ne lui manquera jamais.

J'ai reçu la copie de votre lettre à M. de Montpellier : je ne sais encore quel tour prendra cette affaire. J'attends vos remarques avec un esprit de docilité. Je suis avec le respect que vous savez, avec toute la confiance et toute la cordialité, Monseigneur, votre, etc.

A Germigny, 18 juillet 1698.

LETTRE CCC.

DE BOSSUET A M. DE NOAILLES,

ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Sur le projet présenté par le général de la Minerve; les chefs auxquels on devoit réduire les propositions : et les précautions à prendre pour empêcher qu'on ne surprît l'université de Salamanque.

Quoique je doive être à Paris lundi au soir au plus tard, je ne laisse pas, mon cher Seigneur, de vous écrire aujourd'hui sur la proposition qu'on dit être faite au Pape par le général de la Minerve, de défendre

défendre le livre par provision, en attendant que l'examen soit achevé, et les qualifications particulières résolues (*). Mon neveu me renvoie à vous pour apprendre les raisons de part et d'autre : quoiqu'il ne me les explique pas, je crois les voir. D'un côté, Rome, contente de cette prohibition, s'en tiendroit là, et croiroit appaiser, ou du moins amuser le Roi et la France par cette expédition palliative, et en même temps éluder tout ce qu'on diroit sur les longueurs de l'examen. D'autre côté, Rome préviendroit le mal de laisser le livre en autorité pendant l'examen, et s'engageroit à une expresse qualification de la doctrine. Sur cela, je vous avoue, mon cher Seigneur, que je voudrois bien vous écouter pour me déterminer par votre avis. Mais, pour vous dire le mien en attendant, j'accepterois le parti à deux conditions ; l'une, que dans la prohibition fût apposée la condition ci-jointe ; et l'autre, qu'on déterminât en même temps une voie courte de finir l'examen, en réduisant les propositions à six chefs, sur lesquels les examinateurs ne

(*) Voici le projet de cette prohibition :

« Cùm ex occasione libri gallici cui titulus, *Explication*, etc. » ab archiepiscopo Cameracensi editi, grave scandalum ac per- » turbatio animarum exorta sint, et incrementum capere non ces- » sent, Sanctissimus decrevit ut ejusdem libri examen, quod jam- » diu incœptum est, quàm diligentissimè ad optatum et debitum » finem perducatur. Atque interim, ne periculosissimi ac damno- » sissimi libri lectio in grave detrimentum vertat animarum, idem » Sanctissimus eumdem librum, et omnes libros ad ejusdem de- » fensionem pertinentes, sub excommunicationis latæ sententiæ » pœnâ prohibuit ac prohibet. Omnibus locorum Ordinariis auc- » toritate apostolicâ districtè præcipiens, ut hujus Decreti execu- » tioni, pro suâ quisque parte, diligenter intendant ».

pussent parler que demi-heure, ainsi qu'on l'a proposé de notre part.

Des six chefs, il y en a cinq dans la lettre que mon neveu vous écrivit sur ce sujet, et dont vous me donnâtes la lecture le dernier jour que j'eus l'honneur de vous voir. Le sixième seroit sur la tradition secrète, et sur ce que l'état d'amour pur est inaccessible aux saints, et leur doit être caché.

Le tour de persécution qu'on donne à l'exil des quatre exclus de la maison des princes, est le plus malin qu'on y pouvoit donner; mais après tout il est bien foible.

Après ce que nous avons écrit vous et moi sur le jugement qu'on pourra prononcer ici, si l'on ne prend des expédiens pour abréger les longueurs, il semble qu'il va être temps que le Roi s'explique d'un ton ferme à M. le nonce. Mais comme on nous fait espérer qu'on aura pris sur cela un parti à Rome le jeudi qui devoit suivre les lettres du premier juillet, la prudence voudra peut-être qu'on attende encore jusqu'à la réception des lettres de l'ordinaire prochain, afin qu'on puisse parler plus précisément.

Quant à la menace qu'on nous fait d'émouvoir l'université de Salamanque, il me semble, mon cher Seigneur, qu'il est bon d'en avertir Sa Majesté, afin qu'elle ordonne à son ambassadeur d'Espagne de veiller à cette affaire; et cependant pour son instruction et pour celle des docteurs de delà, on pourroit lui envoyer la *Déclaration des évêques* en latin, le *Summa doctrinæ*, votre *Instruction pastorale* en français et en latin, votre *Réponse aux quatre lettres*, la *Lettre pastorale* de M. de Chartres,

ma *Réponse* et ma *Relation*. Anisson vous enverra tout ce que vous lui ordonnerez par rapport à moi. Tout à vous, mon cher Seigneur, avec le respect que vous savez.

P. S. Vous voyez à la colère de qui s'expose l'abbé Bossuet, par les vives remontrances qu'il fait au Pape et aux cardinaux. Je vous supplie, mon cher Seigneur, de l'encourager, et de l'assurer que vous veillerez aux mauvais offices qu'on lui pourroit rendre ici, comme je vous en supplie, et je l'attends de votre amitié.

A Meaux, 19 juillet 1698.

LETTRE CCCI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les moyens propres à abréger; les difficultés d'une condamnation détaillée; les bons offices du grand-duc; et le changement opéré par sa *Relation* dans plusieurs personnes distinguées.

Votre lettre du premier m'apprend que malgré les saintes intentions du Pape, l'on n'a point encore pris de parti sur les expédiens proposés pour avancer la délibération. Il faut encore attendre ce qu'auront fait la *Relation* et les autres choses que nous avons écrites, ou que le Roi pourra avoir dites à M. le nonce. Pour moi, je ne vois pas d'autre moyen d'abréger, que d'obliger les examinateurs à donner leurs vœux par écrit; qu'ensuite les cardinaux donnent leurs avis, et que le Pape prononce.

Je ne crois pas que vous puissiez venir à bout

d'une qualification particulière, à cause de la quantité de propositions que l'ignorance ou la politique ne voudront pas, ou même ne pourront déterminer; à moins que quelque habile homme, comme le cardinal Noris, ne prenne sur lui de mettre la main à la plume; mais je n'y vois guère d'apparence.

Je conclus pour une censure *in globo*, dont vous trouverez ici un modèle, qui seroit plus que suffisant, ou à quelque chose d'approchant, si l'on y vouloit passer. Je ne m'éloignerois pas d'un jugement provisoire, tel que seroit celui dont je vous envoie aussi une formule.

Je travaille à une censure qualifiée; mais je doute que je puisse l'achever pour partir demain. Quoique cette lettre soit écrite à Meaux, elle partira demain de Paris, où j'arriverai, sans manquer, le même jour.

J'ai écrit afin qu'on prît des mesures du côté d'Espagne. Si l'on fait parler Salamanque, nous ferons parler la Sorbonne et les autres universités du royaume; et ceci deviendra une affaire de docteurs; ce qui ne convient à personne.

Toutes les lettres qu'on écriroit d'ici, ne feroient rien sur la proposition du général de la Minerve. Mais si l'on faisoit ce que je propose, vous pourriez la laisser passer sans en être auteur, et sans vous charger de rien, à moins que vous ne vissiez jour à faire passer l'autre modèle.

Il y a long-temps que nous prêchons à la Cour qu'il faut rendre le ministre garant des événemens: mais il y a là-dedans un mystère que je ne conçois pas.

J'ai fait des remercîmens au grand duc sur ses offices

puissans : on lui en fera parler de la Cour. Ce prince a voulu avoir mon portrait. Nous ne saurions trop estimer ses bontés, ni trop faire valoir ce qu'il fait.

Ne manquez pas, aussitôt qu'il paroîtra quelque chose à Rome de la part de M. de Cambrai, surtout à l'égard des faits contre M. de Paris ou contre moi, de me l'envoyer par un courrier.

J'acheverai le vœu dont je vous envoie le commencement; quoique je ne pense pas qu'il faille s'attendre à une censure qualifiée, et qu'il ne faille pas même la désirer à cause de sa longueur. On en viendra toujours à un *respectivè* : cependant l'avis servira à faire entendre la matière.

Pour la censure provisoire, vous entendez bien qu'elle n'est bonne qu'en cas que l'affaire dût traîner excessivement en longueur; car sans cela elle la ralentiroit : Rome croiroit avoir frappé son coup, et en demeureroit là.

Au reste, je ne vois pas qu'on puisse faire aucun bon usage des trente-huit propositions en l'état où elles sont, par la chicane que ne manqueroient pas de faire les partisans du livre : ce sera une affaire inextricable, d'en démêler les contradictions.

Plus j'y pense, moins je trouve qu'on puisse suivre d'autre expédient, que celui de prescrire un temps précis et court aux examinateurs pour donner leur vœu par écrit, sans plus parler; et après cela laisser faire les cardinaux et le Pape.

A Meaux, ce 20 juillet 1698.

J'arrive, et je n'apprends rien de nouveau qui soit certain. On parle de plusieurs ducs et duchesses,

qui depuis ma *Relation* ont abjuré, non-seulement madame Guyon, mais encore M. de Cambrai. Cela étoit en branle avant mon départ pour Meaux; et il est vrai que tous les amis de ce prélat ont honte de lui.

Il a fait une réponse latine à M. de Paris, que nous ne pouvons avoir (*). On croit qu'il ne lui sera pas si aisé de me répondre.

Je vous envoie un avis *in globo*, composé par M. Pirot. Le mien est meilleur; mais vous choisirez dans le sien ce qui pourra être utile.

A Paris, le 21 juillet 1698.

LETTRE CCCII.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur la manière dont les examinateurs avoient voté dans les dernières congrégations; l'étonnement où étoient réduits les partisans de M. de Cambrai, par la lecture de la *Relation*, et les mesures que le Pape avoit prises depuis cette lecture.

Dans la congrégation qui se tint mercredi, le maître du sacré Palais et le sacriste votèrent. Le dernier affecta de ne voter que sur la sixième proposition, quoique les nôtres eussent voté sur les autres propositions qui appartenoient à la même matière. Jeudi, devant le Pape, tous votèrent sur deux pro-

(*) On voit, par la correspondance de Fénélon avec l'abbé de Chanterac, que cette *Réponse* fut imprimée à très-petit nombre; et que Fénélon en retira presque tous les exemplaires, parce que, dans le temps de la publication de cet écrit, il fut question d'un rapprochement entre lui et l'archevêque de Paris. (*Edit. de Vers.*)

positions seulement, la sixième et la dixième, excepté le sacriste qui ne voulut voter que sur la sixième; c'est une affectation qui ne tend qu'à différer. Jusqu'ici il n'y a point eu d'ordre précis pour ordonner aux qualificateurs sur quel nombre de propositions ils devoient voter. Les cardinaux, sur la fin d'un pontificat, ne veulent rien prendre sur eux : ils croient que c'est à celui qui préside à avoir ce soin, et à le faire régler par le Pape. Hier lundi, on vota sur les quatre propositions suivantes, qui regardent l'indifférence. Il n'y eut qu'Alfaro, Gabrieli, Miro et le procureur-général des Augustins qui votèrent. Alfaro affecta de parler une heure et demie, et de dire, selon sa louable coutume, beaucoup de choses sur le péché véniel, qui étoient hors de propos. Ainsi on sera quinze jours à voter sur ces quatre propositions. Demain, deux pourront voter; et jeudi, les six qui auront voté, parleront devant le Pape.

On a publié ici que le Roi avoit demandé au nonce, s'il étoit vrai que les Jésuites l'eussent sollicité d'écrire en faveur du livre; qu'il avoit répondu qu'il étoit vrai que les religieux de tous les ordres l'en avoient prié, mais que les Jésuites n'avoient fait sur cela aucune démarche. Il est bon d'éclaircir ce fait, qui tend à persuader qu'il y a un gros parti en France en faveur du livre. Les Jésuites voudroient maintenant faire croire qu'ils n'ont point sollicité, voyant la condamnation inévitable.

Les plus éminens protecteurs ont été effrayés de la *Relation*, que nous avons distribuée entière, et qui fait ici un merveilleux effet : cela seul les

couvre de confusion. Elle a jeté l'abbé de Chanterac et ses amis dans la dernière consternation. Après tant de faussetés publiées, il dit à présent, pour toute excuse, qu'on l'a trompé lui-même, et qu'on lui a caché la vérité de tous les faits énoncés. C'étoit cependant sur les faits et sur le procédé que M. de Cambrai devoit le plus triompher. Les partisans voient bien qu'il faut abandonner la doctrine du livre, et qu'il ne faut plus s'attacher qu'à sauver la personne. On sent bien qu'un Roi aussi zélé que le nôtre, aura peine à laisser un grand diocèse à un homme qui a soutenu si long-temps, et avec tant d'opiniâtreté, des erreurs si capitales. Le lundi, 14 juillet, partit en poste un valet de pied. Ne seroit-ce point pour avertir M. de Cambrai de ce qu'il doit faire dans la conjoncture présente? M. Daurat a lu la première partie de la *Relation* au Pape, et lui a persuadé de prendre des mesures séparément avec les cardinaux Casanate, Ferrari, Noris et d'Aguirre. Il m'a fait demander s'il parleroit du cardinal Albani; et on a trouvé à propos qu'il fût adjoint aux autres. En effet le Pape a fait venir le cardinal Casanate, et lui a parlé de l'affaire. Il est à croire qu'il en aura autant fait à l'égard des autres.

Je vous ai mandé qu'on avoit mis à l'Inquisition deux religieux capucins noirs, accusés de Quiétisme: ils ont été jugés. Le frère Bénigne, qui passoit pour un saint, qui disoit avoir été guéri miraculeusement par saint Cajétan, qui avoit eu des apparitions de la Vierge, dont la chambre avoit été convertie en une chapelle magnifique, après un procès-verbal fait par ordre d'Innocent XI, et pour lequel il se faisoit

tous les ans une fête solennelle avec de grandes illuminations, a été condamné à une prison perpétuelle ; son confrère, aux galères. Ce dernier étoit intime ami de monseigneur Marciani, qui ne s'est sauvé que par une accusation volontaire. Ces gens faisoient des retraites et des exercices spirituels où il se commettoit beaucoup d'impuretés. On dit que le prêtre sicilien dont je vous ai parlé fera abjuration publique : par là on apprendra en détail ses erreurs. Le Quiétisme n'est pas moins répandu à Madrid qu'en France et en Italie. L'inquisition de Madrid a fait arrêter plusieurs personnes qui, sous prétexte de perfection, tomboient dans les derniers excès.

Hier il y eut consistoire, où le cardinal Carpegna proposa le cardinal de Bouillon pour l'évêché de Porto. On ne proposa point le cardinal d'Estrées, ni pour Albano, ni pour Palestrine, à cause du différend survenu sur la dispense du cardinal Portocarrero. On prétend qu'il a consommé son droit dans l'option de Palestrine, la dispense ne lui donnant faculté que d'opter une des églises épiscopales ; cette contestation sera jugée pour le premier consistoire.

On m'a dit que M. le cardinal de Bouillon avoit demandé permission de passer trois mois à Frescati, et qu'on attendoit incessamment la réponse. Je souhaite que cela soit vrai : les affaires n'en auront qu'un succès plus prompt.

L'Empereur renouvelle ses prétentions sur les fiefs situés dans l'Etat ecclésiastique. L'ambassadeur a cité le prince Chigi, pour prendre dans deux mois

l'investiture, et faire hommage du fief de Farnèse, situé dans l'évêché de Castro. Le cardinal Chigi acheta ce fief en 1658, du cardinal Hiérome, et de Pierre, duc de Farnèse. Alexandre VII mit dans son chirographe : *salvis juribus Imperii, si quæ fuerint;* et dans la suite il mit sa famille sous la protection de l'Empereur, en obtenant un titre honoraire de prince du saint Empire, pour la mettre à couvert contre les ressentimens de la France, brouillée alors avec Rome pour l'affaire de M. de Créqui. Le dimanche 13, il y eut sur cela une congrégation d'Etat; et dès le lundi au soir, on afficha à la porte de l'église de Lanima un placard en allemand, injurieux aux cardinaux qui y avoient assisté. On a expédié un courrier à la Cour de Vienne, et cette affaire pourra avoir des suites.

On avoit publié que M. de Chanterac avoit une réponse aux faits, manuscrite, qu'on n'imprimeroit pas, pour ne pas commettre des personnes intéressées. Je lui ai envoyé secrètement un ami pour s'en informer : il a nié le fait. On est bien aise de répandre ces bruits, pour arrêter l'impression que fait la *Relation* : mais tous ces artifices retombent à la fin sur les auteurs. On a traduit en italien la *Relation* : on tâchera de la faire imprimer. Nous attendons la traduction latine que vous promettez, et le *Quietismus redivivus;* après quoi je ne crois pas qu'il faille produire aucune écriture. Je suis avec un profond respect, etc.

Rome, 22 juillet 1698.

LETTRE CCCIII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur le peu d'ordre qu'on suivoit dans les congrégations, une conférence du Pape avec le cardinal Casanate, et le succès de la *Relation*.

J'ai une fluxion dans la tête, qui m'a pris ce matin, et qui ne me permet pas de m'appliquer un moment à écrire de ma main : je me contenterai de dicter en peu de mots ce que je sais de nouveau, qui se réduira à peu de chose, d'autant plus que M. Phelippeaux vous écrit au long. Ce que j'ai est moins que rien : je sens bien que demain je serai dans mon état naturel. Le chaud extrême, joint à l'application et aux mouvemens qu'il faut se donner, m'ont causé cette très-légère incommodité.

L'affaire en question ne va ni si vite, ni avec l'ordre qu'il seroit à désirer, par les mêmes raisons que vous aurez vues dans mes précédentes lettres. M. le sacriste n'a voulu voter dans les dernières congrégations que sur une proposition, qui est la sixième, et on l'a souffert. J'ai pris la liberté de m'en plaindre à M. le cardinal de Bouillon, qui ne m'a pas dit mot à son ordinaire, et au cardinal Spada, qui m'a promis d'y mettre ordre à l'avenir.

J'ai quelque espérance que le Pape se résoudra enfin à prendre le conseil de quatre ou cinq personnes, dont je vous ai parlé. Il a déjà envoyé querir le cardinal Casanate, avec lequel il eut sur ce sujet, jeudi dernier, une grande conférence. On lui parle

comme il faut; j'espère que cela aura quelque suite. Le cardinal Casanate m'a dit, au sortir de là, qu'à la fin d'août les examinateurs pourroient avoir fini leur rapport; cela me paroît difficile.

On commença, hier lundi, la matière de l'indifférence. Les quatre premiers votèrent sur quatre propositions : ceux qui restent ne pourront finir demain, ni jeudi devant le Pape.

Votre *Relation*, que j'ai reçue par le dernier courrier, est déjà toute distribuée : elle achève de couvrir de honte les partisans de M. de Cambrai. Ils n'ont plus rien à dire sur les faits, au moins ceux à qui il reste un peu de bonne foi. Pour les autres, ils disent, autant qu'ils peuvent, que M. de Cambrai a de quoi répondre à tout, et même que M. de Chanterac a reçu quelques manuscrits qu'il n'ose rendre publics encore, parce qu'ils intéressent des personnes de la première considération. Mais je suis assuré que c'est une gasconnade. On se retranche à dire, qu'il n'est pas question des faits, mais de la doctrine du livre. On ne laisse pas de sentir la conséquence de pareils faits.

M. le cardinal de Bouillon fait semblant d'ignorer les choses, et dit hautement n'avoir jamais rien su de ces faits; ne voulant pas se souvenir de ce que vous lui en avez dit en France, de ce que je lui en ai dit ici, et de ce qui est contenu dans votre Relation latine, que je lui ai lue il y a plus de six mois.

M. le cardinal de Bouillon me dit hier, qu'il avoit demandé au Roi la permission de sortir de Rome, et d'aller à Frescati jusqu'à la *rinfrescate*, et qu'il espéroit l'obtenir. Il ne s'est jamais mieux

porté. Selon moi cela montre la corde, dans l'état où sont les choses; et rien ne prouve mieux quelle étoit la disposition de cette Eminence. Dans le fond sa demande ne peut que produire un bien.

J'ai reçu votre lettre de Marli, du 30 juin, et le projet d'admonition, dont on fera usage dans le temps. Je n'ai jamais douté de l'effet de la *Relation* en France et partout. Vous savez combien il y a de temps que nous demandons ici des faits qui frappent tout le monde, jusqu'aux plus ignorans, dont ce pays-ci est plein. On traduit votre *Relation* en italien : peut-être la ferons-nous imprimer. Elle contient la condamnation du livre et de l'auteur. Les Jésuites et le cardinal de Bouillon sont consternés. Je pense que le père Dez se repentira un peu de n'avoir pas voulu me croire. On lui rendra justice, si on lui fait sentir l'indignité de ses procédés.

M. le grand duc continue à bien faire : on m'assura hier qu'il avoit envoyé ici au cardinal Noris, des écrits contre le livre; je ne sais encore ce que c'est.

Envoyez-nous des *Relations* françaises : la traduction latine fera aussi du bien.

A Rome, ce 22 juillet 1698.

LETTRE CCCIV.

DE BOSSUET A M. DE NOAILLES,

ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Sur le dessein de faire une censure en France, si le Pape venoit à mourir; et sur le projet de la censure provisoire qui n'avoit pas eu lieu.

Je vous renvoie, mon cher Seigneur, la lettre de mon neveu, du 1er juillet, déchiffrée. Encore qu'on soit entré dans les expédiens d'abréger, les instances du Roi seront toujours nécessaires.

Mes lettres, du 8 juillet, semblent marquer un dessein d'accélérer les affaires. Nous en sommes à dépendre de la vie du Pape. Mais s'il venoit à mourir, et qu'aussitôt vous fissiez une censure, comme vous me le dites dernièrement, plusieurs évêques vous suivroient, et la vérité n'y perdroit rien.

L'expédient de la censure provisoire et interlocutoire est tombé tout seul, et il n'en est plus question. Il avoit été proposé à bonne intention; du moins il l'avoit été par des personnes bien intentionnées; mais il étoit dangereux, et je suis bien aise qu'on n'en parle plus.

Le père Roslet vous aura sans doute rendu compte d'une vive conversation qu'il a eue avec M. le cardinal de Bouillon.

Je ne manquerai point de vous envoyer ce qui peut être utile pour Salamanque, dès que je serai à

Paris. A vous, mon cher Seigneur, comme vous savez.

A Versailles, 27 juillet 1698.

LETTRE CCCV.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Il désire qu'on fasse donner aux examinateurs leurs avis par écrit, et lui annonce la traduction en italien de sa *Relation*.

Je suis bien aise de voir, par votre lettre du 8, qu'on ait pris l'expédient que vous aviez proposé pour abréger. C'étoit le meilleur dans l'état des choses, encore qu'il nous mène à une excessive longueur. On l'abrégeroit beaucoup en faisant donner aux examinateurs leurs avis par écrit, sur lesquels les cardinaux formeroient le leur; mais comme ce n'est pas la méthode du pays, il faut se contenter de presser le plus qu'on pourra. Vous ferez de votre mieux de votre côté, et nous du nôtre, pour parvenir à une heureuse fin.

J'ai rendu compte à l'ordinaire de votre lettre. On souhaiteroit bien qu'on allât plus vite; mais quelque las qu'on soit de Rome et de ses longueurs, on est obligé d'en prendre ce qu'on peut.

Vous recevrez bientôt le *Quietismus redivivus;* après quoi je n'écrirai plus rien, ni en latin ni en français, pour le public, à moins qu'il ne vienne quelque chose de nouveau qui m'y oblige.

Je vous envoie par avance une préface du *Quietismus redivivus* (*), qui me semble toucher vive-

(*) Elle est à la tête de cet ouvrage, sous le titre d'*Admonitio præ-*

ment l'état présent de la défense du livre. Comme elle est fort courte, on la pourra donner à part aux cardinaux et aux examinateurs. Vous ferez à cet égard ce que vous jugerez à propos.

La version italienne de ma *Relation* est fort avancée : c'est M. l'abbé Regnier (*) qui l'a préparée; mais il ne veut pas être nommé. Il sait parfaitement l'italien, et est de l'académie della Crusca.

J'avoue que j'ai quelque impatience de savoir l'effet de ma *Relation* : vous m'en instruirez quand vous l'aurez reçue toute entière.

On cherchera les moyens de vous envoyer les livres que vous avez demandés.

Nous faisons connoître ici l'utilité des offices que rend M. le grand duc, et l'on en est fort content.

Nous ne pouvons trouver ici la réponse latine de M. de Cambrai à M. de Paris. Ne manquez pas de nous faire passer ce qui vous viendra et contre lui et contre moi, et ne vous contentez pas d'en envoyer un seul exemplaire.

Si vous pouvez faire usage de mon écrit secret en latin (**), ne le manquez pas, sans égard aux vues politiques.

A Versailles, 28 juillet 1698.

via, De summâ quæstionis, ac de variis libri defensoribus. Voyez tom. XXIX, pag. 395 et suiv. (*Edit. de Vers.*)

(*) L'abbé Régnier des Marais, de l'Académie française, est connu dans la république des lettres par un grand nombre de bons ouvrages.

(**) Nous n'en connoissons point d'autre que la narration mise à la tête du tome XL.

LETTRE

LETTRE CCCVI.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur le temps où les qualificateurs devoient finir, les motifs de l'absence du cardinal de Bouillon, et les délibérations des consulteurs.

Je suppose que vous avez reçu ma lettre de même date, que j'ai fait aller par le moyen d'un courrier extraordinaire, dépêché par M. le cardinal de Bouillon, qui doit arriver huit jours avant celle-ci : je crois que la voie est sûre. J'ai écrit de même à M. l'archevêque de Paris; et à tout événement, je lui envoie encore par l'ordinaire une lettre abrégée, qui contient tout en substance, et qu'il vous montrera en cas qu'il arrive quelque accident à celle du courrier extraordinaire, qui, je pense, ne manquera pas.

Je ne crois pas qu'il faille faire usage de votre lettre latine de Marli. On sait ici les dispositions de la France. M. le nonce les a expliquées, et on les a fait savoir d'ailleurs au Pape et aux principaux.

On croit ici ne point perdre de temps : c'est quelque chose de les faire marcher, et ils marchent. Je puis dire que les qualificateurs finiront avant la mi-septembre.

On attend ici avec grande impatience, ce que M. de Bouillon exécutera de son projet de Frescati. Il nous a déclaré, à M. de Chanterac et à moi, qu'il faisoit ce voyage pour ne pas assister aux congréga-

tions, par conséquent au jugement, et pour ne pas condamner ses amis.

Ma lettre à M. de Paris, et celle que je vous envoie par l'extraordinaire, parlent à fond de tout; elles sont très-importantes.

On finit hier l'indifférence. Enfin le Pape fait exécuter mon projet, à la demi-heure près. Demain on commence la matière des épreuves : on votera sur six propositions.

J'userai, dans la nécessité, de la liberté qu'on me donne d'un courrier extraordinaire; ce ne sera que dans la nécessité, et point, s'il se peut.

Rome, ce 29 juillet 1698.

LETTRE CCCVII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les nouveaux ordres donnés par le Pape, pour faire exécuter le projet adopté dans la vue d'accélérer; les efforts du cardinal de Bouillon pour empêcher qu'on ne le suivît; et la conduite qu'on devoit tenir en France.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Versailles, le 7 de ce mois. Ma fluxion ne m'a duré que vingt-quatre heures, et dès le lendemain j'ai été en état de sortir.

J'ai gardé votre lettre latine de Marli, les affaires ici allant aussi vite à présent, qu'on est capable de les pousser dans les circonstances actuelles. Le Pape ordonna hier à M. le cardinal de Bouillon et au cardinal Spada, de dire aux examinateurs qu'il vouloit absolument qu'on exécutât ce qu'il avoit déjà

fait ordonner, qui est de réduire à de certains chefs les propositions qui regardent la même matière; et il faut espérer qu'on le fera dorénavant. Hier, le cardinal de Bouillon et le cardinal Spada le dirent aux examinateurs en pleine congrégation.

On finit hier la matière de l'indifférence. Le Carme, le maître du sacré Palais et le sacriste parlèrent; le Carme et le sacriste chacun pendant une heure et demie. Pour les nôtres, ils ne parlèrent qu'un quart-d'heure, ou demi-heure tout au plus. Ils ont eu beau vouloir trouver un autre expédient que celui que je vous ai envoyé il y a déjà six semaines, ils n'y ont pas réussi. Le cardinal de Bouillon a fait ce qu'il a pu sous main, pour empêcher qu'on n'exécutât mon projet; mais à la fin, à la demi-heure près, on l'a suivi. On le devoit adopter il a y six semaines; et si on leur avoit dès ce temps-là fixé une demi-heure, dans huit jours les qualificateurs auroient fini. Mais quoi qu'il puisse arriver, à la mi-septembre au plus tard leur rapport sera fini. Combien de temps tiendront les cardinaux? Voilà ce que l'on ne peut savoir.

Sur les plaintes publiques que j'ai faites de ce que, sans en dire de raison, et sans en avoir, on n'exécutoit qu'avec mollesse et sans ordre ce que le Pape avoit ordonné; sur ce que j'en ai dit aux amis du cardinal de Bouillon, qui le lui ont rapporté, et sur ce que je lui en ai dit moi-même, me plaignant de la manière d'agir de la congrégation dont il est le chef, il a pensé aux moyens de donner le change, voyant bien que cela le regardoit. En conséquence, il a voulu et jugé à propos *ad pompam*, car il n'é-

toit plus temps, et cela n'aboutissoit à rien, d'assembler samedi chez lui, M. de Chanterac et moi, en présence de M. de la Trémouille, pour nous exhorter par un discours bien préparé, à n'apporter de notre part aucun retardement à la décision de cette affaire, que le Roi souhaitoit ardemment qui finît promptement. Il ajouta qu'il nous prioit de faire entrer dans ces sentimens les qualificateurs de chaque parti. Il nous dit en même temps, comme ministre du Roi, que Sa Majesté, par tout ce qui lui revenoit du livre en question, et par ce qu'elle en entendoit dire aux gens en qui elle avoit confiance, étoit persuadée qu'il contenoit une mauvaise doctrine; et après nous avoir exagéré la douleur que cette affaire lui avoit donnée, il ajouta qu'au reste pour ce qui le regardoit, voyant qu'elle ne pouvoit finir comme il l'avoit désiré, il partoit pour Frescati; qu'il en avoit, par un homme exprès, demandé la permission au Roi, pour ne plus être obligé d'assister aux congrégations, par conséquent au jugement, et pour n'avoir aucune part à la condamnation de ses amis. Il finit en nous disant qu'il ne nous demandoit à l'un et à l'autre aucune réponse. Il fut obéi; pas un de nous ne lui dit une seule parole : on dîna, et chacun se retira chez soi.

J'avoue que ce fut une comédie pour moi qui lisois dans son cœur. Ce qui m'a le plus étonné de ce discours, c'est cette déclaration de vouloir aller à Frescati pour ne plus se mêler de cette affaire, ne plus assister aux congrégations, et ne point condamner son ami. Je ne sais ce qu'il exécutera de ce projet, ni si le Roi le lui permettra. Je sais bien que c'est

le plus grand bonheur qui nous puisse arriver : mais enfin on aperçoit clairement qu'il est engagé, autant que M. de Cambrai même, dans sa défense, et qu'il ne le peut abandonner. Il voit la mauvaise fin, le mauvais succès de cette affaire. De plus, ayant agi comme il a fait auprès du Pape et des cardinaux, il croit ne pouvoir plus rien faire avec honneur. Mais ce que je sais, c'est que dans le cœur il favorise les sentimens de M. de Cambrai ; et tout ce qui a l'air de nouveauté lui plaît. Il a déjà, depuis huit jours, fait part de son dessein à tous les cardinaux, qui en sont bien aises. Personne ne comprend la hardiesse qu'il a eue de le demander au Roi : tous les gens sensés craignent pour lui une disgrâce, et ne comprennent pas la patience de Sa Majesté.

Si le cardinal de Bouillon ne part pas, je crains son vœu : il est capable de tout, il est incorrigible, et homme à tout hasarder par vanité et par esprit de parti. Il est le premier à voter. Qui osera le contredire dans une affaire qui regarde la France ? Les cardinaux ne seront-ils pas disculpés de suivre les impressions d'un ministre à qui le Roi confie tous ses intérêts ? On ne peut s'imaginer que le cardinal de Bouillon aille directement contre les intentions du Roi, et l'on croit toujours qu'il a des ordres secrets. D'ailleurs, on craint bien plus ici le ministre que le Roi. Cela n'est que trop vrai, et c'est tout le péril.

La cabale continue sourdement ; et son but, auquel elle tend toujours, c'est d'empêcher une condamnation particulière. Le cardinal Nerli, que j'ai

vu ce matin, a, pendant une demi-heure, enchéri sur ce que je lui disois contre le livre : on ne peut se déclarer plus fortement qu'il l'a fait. Cependant au bout de ce beau discours, il m'a dit aussi fortement, que le saint Siége ne devoit et ne pouvoit s'engager dans le détail des propositions, ni les qualifier, ni donner là-dessus qu'une décision générale, surtout étant question d'un livre fait par une personne qui n'étoit pas hérésiarque ; qu'il croyoit en agissant ainsi satisfaire le Roi, les évêques et sa conscience.

J'ai tâché de lui faire voir combien il se trompoit, ou plutôt combien on le trompoit sur tous ces points : je lui ai cité la conduite de l'Eglise dans tous les temps contre les erreurs et ceux qui les soutenoient, qui n'étoient hérésiarques que par leur obstination. Je lui ai rappelé la condamnation des évêques des plus grands siéges, parcourant l'histoire ecclésiastique, les décrets des papes Victor et Etienne, etc. Je lui ai fait sentir l'obligation où étoit le saint Siége, consulté par le Roi et les évêques, de s'expliquer autrement, lui alléguant la parole solennelle que le Pape en avoit donnée. Je lui ai représenté la honte dont se couvriroit le saint Siége par un pareil jugement, la nécessité où seroient les évêques de France de faire ce que le saint Siége déclareroit par-là ne pouvoir ou ne vouloir pas exécuter. Je l'ai accablé, pour ainsi dire, par la multitude des raisons que je lui ai exposées, pour le tirer de son idée : il n'a rien eu à me répondre, sinon que cela étoit difficile. Sur quoi je lui ai fait avouer qu'un *respectivè*, comme à Molinos, aplaniroit toute difficulté ; que c'étoit le moins que Rome pût

faire. Il m'a paru étonné de mes fortes raisons. Mais je crois ses engagemens pris de longue main, et qu'on lui a fait entendre qu'il contenteroit tout le monde en suivant ce plan. Je l'ai au contraire bien assuré qu'il ne contenteroit que la cabale de M. de Cambrai : cela l'a surpris ; je redoublerai dans l'occasion.

Les dispositions de ce cardinal me font manifestement connoître ce que produit encore la cabale. J'écris tout ce détail à M. l'archevêque de Paris, et je lui mande qu'il faut que M. le nonce renouvelle, de la part du Roi, ses instances ici pour une décision vigoureuse ; que c'est dans ce moment qu'il faut dire tout haut, que les évêques suppléeront immanquablement à ce que Rome ne fera pas. Il faudroit aussi trouver quelque moyen de faire écrire là-dessus au cardinal Nerli par quelque ministre, ou par les cardinaux de Janson et d'Estrées, en lui marquant les intentions des évêques de France ; et lui insinuer qu'il peut se fier à ce que je lui dirai. En tout cas, ce qui me console, ce sont les bonnes intentions de nos amis, qui, j'espère, n'abandonneront pas l'honneur et l'intérêt véritable du saint Siége.

Le cardinal de Bouillon s'imagine que tout lui est permis, et qu'il persuadera au Roi ce qu'il voudra.

On doit commencer demain les épreuves ; on votera sur six propositions.

Le faux bruit répandu à Paris sur le silence imposé aux deux partis, vient de ce que le cardinal de Bouillon a tenté sous main de le faire ordonner par le Pape, pour éviter, s'il pouvoit par-là, le coup

qu'il craignoit de votre *Relation*; mais on n'a eu garde d'entrer dans ses vues. Le Pape a été bien instruit à propos de la nécessité de vos écritures.

M. de Chanterac montre secrètement une espèce de réponse manuscrite à M. de Paris, qu'il dit ne pouvoir faire imprimer à cause de certaines personnes qui y sont nommées : on m'a dit qu'elle ne contenoit rien de considérable.

L'abjuration des ducs et duchesses est ici publique. Il n'est pas à propos que la France fasse aucune censure; il est trop tard, et cela gâteroit tout; mais il est bon de le faire craindre.

Quand il sera nécessaire pour quelque chose de la dernière importance, et qui demandera grande diligence, et prompte réponse, je n'hésiterai pas d'envoyer un courrier extraordinaire; si je puis, on s'en passera.

Le cardinal Spada m'a avoué dans ma dernière visite, que c'étoit le diable qui avoit fait ajouter les derniers examinateurs (*).

Cette lettre part par un courrier extraordinaire, qu'envoie M. le cardinal de Bouillon; mais il ne sait point que j'en profite pour faire passer mes lettres, qui sont remises par une voie sûre.

Quelle étoit la duchesse qui délassoit madame Guyon? M. le cardinal de Bouillon m'a dit qu'il croyoit que c'étoit madame de Mortemart.

A Rome, ce 29 juillet 1698.

(*) L'archevêque de Chieti et le sacriste du Pape.

LETTRE CCCVIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur l'Instruction de M. de Chartres; les écrits secrets que répandoient les amis de M. de Cambrai; l'intercession prétendue des communautés en faveur de ce prélat; et sur la manière dont le Pape avoit mortifié le cardinal de Bouillon dans une congrégation.

J'ai reçu votre lettre du 15 juillet : c'est bien peu, d'avoir seulement dix-huit exemplaires de la Lettre pastorale de M. de Chartres. Je suis pourtant bien aise que vous les ayez reçus, et du bon effet que cet ouvrage produit à Rome. Je le ferai savoir à ce prélat, afin qu'il en envoie un plus grand nombre d'exemplaires.

Vous aurez bientôt la traduction italienne de ma *Relation :* j'en enverrai du moins cent exemplaires.

Les amis de M. de Cambrai sont consternés; mais ils ne laissent point de répandre mille écrits secrets, où ils assurent que ce prélat répond à ma *Relation,* et qu'au reste quoi qu'il arrive, et quand même il seroit condamné à Rome, ce prélat reviendra à la Cour plus glorieux que jamais. Ils osent compter sur la mort de trois ou quatre personnes, parmi lesquelles ils me mettent. C'est une chose inouie que l'audace de ce parti, que des vérités si déshonorantes pour leur chef et pour eux-mêmes ne peuvent abattre. Tout ce que je vous marque est en termes formels dans leurs libelles manuscrits, qui se répandent sans nombre.

Vous pouvez tenir pour chose certaine, que les prétendues intercessions des communautés pour M. de Cambrai, et ce qu'on fait dire là-dessus au Roi par M. le nonce, est chose inventée depuis le commencement jusqu'à la fin.

Si vous pouvez obtenir qu'on achève l'examen au commencement de septembre, on sera fort content de vous. En cas qu'il arrive quelque chose qui vise un peu droit à quelque accélération ou à quelque retardement, soyez-y bien attentif, et faites-le moi savoir par courrier exprès : ayez aussi l'attention de m'envoyer les réponses de M. de Cambrai aux faits comme je vous l'ai déjà mandé.

La réduction des trente-huit propositions aux sept chapitres (*), est fort bien. Il sera aisé d'y réduire celles qui ont été omises, et qu'il faudra ajouter.

Il est certain que la *Relation* a eu un effet si prodigieux, que ceux qui s'intéressent à M. de Cambrai, ont été forcés de renoncer non-seulement à madame Guyon, mais encore à lui-même, pour contenter le Roi, qui eût fait un coup d'éclat. Il y a sur cela jalousie contre moi (**).

Le père Dez a eu audience.

On a écrit ici que le Pape a parlé fortement dans la congrégation, en disant : *ch'era una vergogna*, qu'on devoit avoir honte de parler si long-temps; qu'il avoit été interrompu par le cardinal de Bouil-

(*) On peut voir ce petit écrit et les trente-huit propositions à la suite de la lettre CCLXXXIII, ci-dessus, pag. 270 et suiv.

(**) *Voyez* sur cette jalousie la lettre CCCXXXIII, ci-après, et la note.

lon, qui vouloit lui faire donner audience au père Philippe, lequel attendoit son ordre à ses pieds; et qu'il avoit repris son discours contre le cardinal avec aigreur. C'est monseigneur Giori qui l'écrit ici à M. le cardinal d'Estrées.

J'ai vu entre les mains de M. le cardinal de Janson une longue et admirable lettre de M. l'abbé Péquigni, qui définit M. de Cambrai par ces mots : *un quietismo soprafino, un fanatismo stravagante, un pedantismo cicanoso.* Je juge par une lettre du père Estiennot à M. l'archevêque de Rheims, que ce Père prend mal l'affaire et ma *Relation,* dont il a vu la moitié. Ainsi, sans lui montrer de défiance, il faut ou le redresser, ou marcher avec lui bride en main. Peut-être aussi n'ose-t-il pas parler ouvertement par lettres; mais tout ce qu'il écrit est foible. Il ne faut pas qu'il sache que M. de Rheims me communique toutes les lettres qu'il reçoit de lui. Ce prélat est en visite, et va à Metz, dont il s'approche d'une journée en visitant.

A Meaux, 4 août 1698.

LETTRE CCCIX.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur le projet que l'on suivoit pour abréger; l'opinion de l'archevêque de Chieti, la disposition des cardinaux, celle du Roi et du nonce.

Je ne pus vous écrire la semaine passée, Monsieur, parce que j'étois en visite : je priai le père Roslet de

vous en faire mes excuses. J'ai reçu votre lettre du 15 : j'y vois avec plaisir que les choses commencent à aller un peu plus vite, et qu'on est résolu à suivre votre projet. C'est le meilleur en toutes façons ; et j'ai toujours proposé, pour éviter la longueur qui étoit inévitable autrement, de prendre ce parti. Il faut s'attendre que la cabale le troublera encore, si elle peut. Comme elle n'a rien à espérer que par le retardement, elle ne manquera pas d'y travailler toujours avec la même force ; mais j'espère que vous ne travaillerez pas moins à l'empêcher, et que vous en viendrez à bout à la fin.

L'opinion de l'archevêque de Chieti est trop douce ; mais comme elle est différente de celle des gens qui justifient absolument le livre, elle pourra vider le partage. Ceux qui veulent qualifier les propositions, étant uniformes, ils l'emporteront ; du moins c'est la règle.

J'ai envoyé votre paquet à M. de Chartres. Son ouvrage est très-bon : je suis bien aise qu'il soit approuvé à Rome. Il a tort de ne vous avoir pas envoyé un plus grand nombre d'exemplaires, et M. de Meaux de vous faire tant attendre les dernières feuilles de sa *Relation :* je ne doute pas que vous n'ayez tout reçu présentement.

C'est beaucoup que la disposition intérieure des cardinaux soit bonne. Continuez à la bien cultiver, et prenez garde aux coups fourrés : vous pourrez bien en essuyer quelqu'un avant que l'affaire finisse.

J'engagerai encore le Roi à parler au nonce comme il faut : nous sommes sûrs de l'un et de l'autre. Nous n'avons rien à craindre que de votre Cour,

et du cardinal de Bouillon plus que de personne.

La nouvelle des Jésuites est fausse : il n'est point vrai que les communautés de Paris aient sollicité M. le nonce en faveur de M. de Cambrai ; mais il est bien certain que si elles l'avoient fait, on les auroit fait agir.

Je ne vous dis plus, Monsieur, combien je suis à vous : je vous en crois bien persuadé ; vous me feriez tort si vous en doutiez.

Ce 4 août 1698.

LETTRE CCCX.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Sur la réponse de M. de Cambrai à la lettre de M. de Paris, et sur une lettre de M. le Camus touchant madame Guyon.

Ce n'est pas sans difficulté qu'on a recouvré un exemplaire de la réponse de M. de Cambrai à la lettre de M. de Paris, qu'on a pris soin de tenir secrète. On ne l'a distribuée qu'à quelques cardinaux, et on les a priés de ne pas la communiquer. M. de Chanterac en a refusé à plusieurs personnes de ses amis, et s'est contenté de leur en promettre dans la suite du temps. La lettre est imprimée sans nom de ville et de libraire. Nous l'avons écrite dans une nuit, étant obligés de rendre le lendemain l'exemplaire.

Il seroit bon de nous envoyer copie de tous les actes qui regardent madame Guyon ; car M. de Cambrai brouillera tout, et confondra les dates :

il pourra même avancer des faussetés qu'on ne seroit pas en état de détruire, si on n'avoit pas des copies fidèles. Je serois bien aise d'avoir le *Cantique des Cantiques* de madame Guyon, et le livre du père Malebranche sur l'amour de Dieu : ce courrier pourroit les apporter.

Mercredi dernier on commença à voter sur les six propositions qui regardent les épreuves. Alfaro parla une heure et demie, quoiqu'on eût donné ordre d'être court. Monsieur l'abbé vous mandera toutes les démarches qu'on fait pour sauver la personne de M. de Cambrai, et n'en venir qu'à la prohibition du livre : mais les plus sensés n'entreront jamais dans ce sentiment.

Je vous envoie une relation de ce qui s'est passé en Espagne, qui vous fera horreur. Il court ici une lettre de M. le cardinal le Camus au sujet de madame Guyon (*), qui prétendoit se prévaloir d'une lettre de recommandation qu'il lui avoit donnée pour M. le lieutenant civil, sous prétexte d'un procès qu'elle disoit avoir. Il y parle d'une fille, nommée Cateau Barbe, qu'il dit avoir révélé d'étranges mystères. Si j'avois eu le temps, je vous l'aurois transcrite ; mais apparemment vous l'avez. Ni vous, ni M. de Chartres n'avez révélé le fait de Saint-Cyr, qui seroit pourtant très-important. Vous serez sans doute surpris de tout ce que M. de Cambrai dit dans sa réponse à M. de Paris : on n'a jamais avancé des faussetés avec tant de hardiesse. Mandez-nous précisément si on imprimera à Paris la

(*) C'est la lettre XXVIII de ce recueil. *Voyez* tom. XI, pag. 116. (*Edit. de Vers.*)

Relation en italien : on me la traduit ici. Nous n'en avons plus de française. On a besoin du *Quietismus redivivus*. Je suis avec un profond respect, etc.

A Rome, ce lundi 4 août 1698.

Sur la relation d'un de mes amis qui a assisté au panégyrique de saint Ignace, nous avons dressé sept propositions. On y a prêché l'amour pur et l'indifférence du salut, égalant saint Ignace à Jésus-Christ, qui, a-t-on dit, avoit abandonné la béatitude pour venir sauver les hommes. Je ne puis vous les envoyer par cet ordinaire : elles sont entre les mains de gens qui en pourront profiter.

LETTRE CCCXI.

DE BOSSUET A M. DE NOAILLES,

ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Il lui demande un écrit sur la réduction des propositions; lui parle de ceux qu'on répandoit contre les trois prélats, et des propos qu'on tenoit.

Je ne vous dis rien, mon cher Seigneur, des nouvelles de Rome dont mon neveu vous rend un meilleur compte qu'à moi, cependant comme il me marque quelque chose sur la réduction des trente-huit propositions, qui semble demander quelque instruction, je vous supplie de me les renvoyer, ou d'en donner l'ordre à M. Pirot qui vous les a remises de ma part. Vous savez mon respect, mon cher Seigneur.

On répand ici, comme ailleurs, des manuscrits contre vous, contre M. de Chartres, contre moi. M. de Cambrai nous va répondre. Il reviendra plus glorieux que jamais à la Cour. Ses amis, qui sont nommés, ne l'ont abandonné que de concert avec lui. Pour moi, je n'ai de ressource que dans la mort prochaine que mon âge me pronostique. Il ne faut que la mort de deux personnes, qui sont bien nommées, pour changer la persécution en triomphe. Nous savons bien le mépris qu'il faut faire de tels écrits; mais ils montrent l'acharnement du parti. Beaucoup de confesseurs me font avertir que l'erreur se répand sourdement : à Dijon, elle ne fait que couver sous la cendre. Vous savez la correspondance du curé de Seurre avec madame Guyon. Enfin l'Eglise est terriblement menacée. Dieu ne vous a mis où vous êtes, que pour résister comme vous faites.

Quand vous me l'ordonnerez, je vous enverrai mes réflexions sur l'affaire de la religion.

Comme le capital est de mettre de bons curés, on pourroit se servir de cette occasion pour établir le concours; et M. le chancelier y est favorable.

A Meaux, 4 août 1698.

LETTRE

LETTRE CCCXII.

DU R. P. CANDIDE CHAMPY,

EX-PROVINCIAL DES RÉCOLLETS D'ARTOIS,

A BOSSUET.

Il l'instruit de différens faits relatifs aux ouvrages de M. de Cambrai, et lui apprend de quelle manière il les faisoit imprimer et parvenir à Rome.

L'ORDRE que votre Grandeur m'a donné de lui faire part de ce que je pourrois apprendre de ce qui se passe à Cambrai, me fait prendre la liberté de lui écrire ces lignes, pour l'avertir de plusieurs particularités qu'elle sera peut-être bien aise de savoir. J'étois la semaine passée dans ladite ville de Cambrai, et j'y vis entre les mains d'un de mes amis, une *Réponse de M. l'archevêque de Cambrai à la lettre de M. l'archevêque de Paris*, qui n'avoit été prêtée qu'à condition de la renvoyer cachetée audit seigneur archevêque de Cambrai, qui a chez lui tous les exemplaires.

J'appris aussi qu'il avoit dessein de la supprimer, et qu'il a inséré dans une réponse qu'il fait au livre de votre Grandeur, intitulé *Relation sur le Quiétisme*, la plus grande partie de ladite lettre. Cependant deux Messieurs de l'archevêché doivent partir cette semaine pour Paris, et y porteront imprimées et ladite lettre et la réponse au livre de votre Grandeur. Je ne sais pas positivement ce que peut contenir ladite réponse; mais je sais bien que la *Relation*

sur le Quiétisme a eu un applaudissement général et universel en tous ces pays-ci, et que chacun a approuvé votre droiture et votre zèle, si on excepte certains esprits passionnés qui ne raisonnent que par emportement.

La plupart des ouvrages de M. de Cambrai ne s'impriment pas hors du royaume, comme on l'assure; mais bien à Douai, sous la faveur de M. d'Arras, qui a indiqué, à ce qu'on m'a assuré, M. de la Verdure à M. de Cambrai pour travailler avec lui. Il est vrai que ce M. de la Verdure, qui est président d'un séminaire à Douai, a traduit en latin tous les ouvrages de M. l'archevêque de Cambrai, qui se trouvent en cette langue. La doctrine même des *Maximes des Saints* se répand dans cette université : votre Grandeur en pourra juger bien mieux que moi par la thèse ci-jointe.

Il est venu un ecclésiastique de Paris, en habit déguisé, qui se disoit médecin, et qui a eu de longues conférences avec M. l'archevêque. Toutes les lettres qu'on adressoit à Cambrai audit ecclésiastique, étoient sous des noms supposés : il alloit lui-même les retirer de la poste.

Je crois que votre Grandeur n'ignore pas que Monseigneur envoie fréquemment des courriers à Bruxelles, pour y porter ses ouvrages, et de là à Rome par la poste. La manière pour le faire avec moins d'éclat, est que M. de Monbron fait ouvrir fréquemment les portes de la ville vers le milieu de la nuit, soit pour faire sortir les courriers, soit pour faire entrer les livres qui viennent de Douai; mais cela s'est fait si fréquemment, que la vérité et la

manière de le faire sont devenues publiques. J'ai entendu dire à quelques personnes sages, qu'il y avoit en cette conduite quelque chose contre le service de Sa Majesté, étant défendu d'ouvrir pendant la nuit les portes d'une ville considérable, à moins que ce ne soit directement pour son service.

Il y a encore quelques autres petites circonstances qui ne peuvent pas se mettre si facilement sur le papier. Si votre Grandeur souhaitoit d'en être plus parfaitement instruite, nous allons tenir notre chapitre ici, après lequel j'espère être à Paris vers le 15 ou 16 de ce mois, et je pourrois lui en rendre un compte plus exact.

Je demande pardon à votre Grandeur, si peut-être je l'ennuie à la lecture de choses qu'elle sait mieux que moi; mais j'ai un fond d'attachement pour la sainte doctrine de votre Grandeur et pour son zèle infatigable, qui me persuade que tout le monde, même les plus petits et les plus foibles, doivent concourir chacun en leur manière, pour la faire triompher sur la nouveauté qui se répand de toutes parts, et qui ne peut avoir que de très-fâcheuses suites pour le repos des consciences. Excusez au moins ce qu'il y a de défectueux dans la liberté que je prends, et n'attribuez le tout qu'au très-profond respect avec lequel je suis, etc.

Arras, 4 août 1698.

Je supplie très-instamment votre Grandeur de vouloir bien me garder le secret sur ces affaires; car nous sommes dans un pays où les Français ont des ennemis qui profiteroient de toutes choses pour rendre de mauvais services.

LETTRE CCCXIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la traduction italienne de sa *Relation*, la réponse de M. de Cambrai, les difficultés pour se procurer ses écrits, et le dessein de la Cour de nommer un nouvel ambassadeur à Rome.

Votre lettre, du 22 juillet, qui m'apprend votre mal de tête, me donne en même temps la consolation de savoir que vous avez bonne espérance d'en être quitte bientôt. Je suis bien aise que la *Relation* fasse son effet. Elle est traduite en italien par M. l'abbé Regnier, et très-élégamment, autant que j'en puis juger. Nous avons achevé aujourd'hui de la revoir, et aussitôt après je la ferai imprimer, pour vous l'envoyer avec toute la diligence possible. Si la traduction que vous faites faire nous prévient, il vaut mieux, dans le doute où vous êtes, hasarder d'en avoir deux que d'en manquer.

Je pense que vous avez à présent la *Réponse de M. de Cambrai* à cette *Relation*, et que le prélat n'aura pas manqué de l'envoyer à Rome, où il dépêche souvent des courriers. Mais pour nous, il nous est bien difficile d'avoir ce qu'il fait imprimer, parce qu'il se couvre d'un secret presque impénétrable. J'ai pourtant sa *Réponse* à ma *Relation*, à la réserve de quelques feuilles. Il ne fait que s'embarrasser davantage. Aussi mande-t-on qu'il n'est pas content de cette réponse, et qu'il la refait. On dit aussi qu'il a supprimé sa Réponse latine à M. de Paris, et qu'il l'insère dans celle qu'il fait contre

moi. Quoi qu'il en soit, envoyez-nous en diligence tout ce qui tombera entre vos mains.

Servez-vous avec prudence de mon Mémoire latin, et n'ayez égard qu'au bien de l'affaire.

On n'a jamais tant parlé d'ambassadeur à Rome, qu'on fait à présent. Je ne sais quel en sera l'événement. On dit que M. le duc de Grammont s'excuse sur la dépense. On craint que M. de Monaco (*) ne soit trop ami de M. de Cambrai, ou plutôt des Jésuites, défenseurs ardens de ce prélat. Le premier, qui est allié si étroitement à la maison de Noailles, ne seroit pas suspect de ce côté-là. Je passerai ici la fête, et aussitôt après je retournerai à Paris.

Je n'ai plus qu'un mot à vous dire : tout le *Quietismus redivivus* va partir ; on tire la dernière feuille.

A Germigny, le 10 août 1698.

LETTRE CCCXIV.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Il lui témoigne être fâché des dispositions du cardinal Nerli, et souhaite qu'on tienne en appréhension les Romains pour les obliger à bien faire.

Comme je me disposois, Monsieur, à répondre à votre lettre du 22, j'ai reçu celle du 29 et du 30

(*) Ce prince fut en effet nommé à cette ambassade, peu de jours après, comme on le verra dans la suite.

par le courrier extraordinaire. Elle m'a été rendue très-sûrement et promptement : n'en soyez pas en peine. Je le suis des dispositions où vous avez trouvé le cardinal Nerli : la seconde partie de votre conversation me déplaît fort ; je chercherai le moyen de le faire changer. Mais travaillez à soutenir ceux que vous croyez mieux disposés ; car il est à craindre qu'on ne les affoiblisse par les raisonnemens que le cardinal Nerli vous a faits, qui sont spécieux pour des politiques et des gens qui aiment leur repos.

Le procédé du cardinal de Bouillon est toujours très-singulier. L'esprit lui manque : il faut bien qu'il croie la cause désespérée. Son absence ne peut être que bonne; ainsi je ne m'y opposerai pas : je presserai même qu'on y consente, si on a besoin de l'être.

Le discours que ce cardinal vous a fait, et à ceux qu'il avoit appelés avec vous, est fort extraordinaire : vous avez très-bien fait de n'y rien répondre.

Grondez toujours de la longueur des examinateurs, et de l'opiniâtreté qu'ils ont de ne vouloir point abréger, malgré les ordres du Pape et de la congrégation.

Je sais bien qu'il ne faut pas aigrir les gens du pays où vous êtes, mais il est bon de les tenir en crainte ; et il est certain que si on ne fait qu'une condamnation générale, ou une simple prohibition, on ne pourra éviter d'en faire davantage en France, pour arrêter le cours de la mauvaise doctrine : ainsi ils ne doivent point regarder cette menace comme une terreur panique, qu'on veut leur donner sans fondement.

Je viens d'écrire à M. le nonce de parler fortement dans ses lettres d'aujourd'hui : je lui en ferai donner des ordres nouveaux.

J'ai bien de la joie que votre fluxion dans la tête n'ait pas duré davantage : je vous souhaite une longue et parfaite santé, et suis à vous, Monsieur, à mon ordinaire.

11 Août 1698.

LETTRE CCCXV.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les différens projets de censure qui lui avoient été envoyés; les mesures qu'il vouloit prendre pour obtenir une bonne décision, le soin avec lequel on tenoit secrète la *Réponse de M. de Cambrai à M. de Paris;* et la conclusion prochaine du rapport des examinateurs.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Meaux et de Paris, du 20 et 21 juillet, et en même temps tous les différens projets. Le projet provisoire sera inutile; car il n'est plus temps d'en faire usage. Le projet *in globo* seroit de saison; mais comme il est fait, cette Cour se résoudra peut-être plus aisément à qualifier les propositions avec un *respectivè*, qu'à les condamner ainsi, en s'expliquant sur le particulier de la doctrine, quoiqu'en gros. Il faut les laisser agir. Tout ce qu'on fait depuis trois mois tend à une qualification. Un si long examen, avec toutes les formalités les plus pompeuses et les plus extraordinaires, les engagent, malgré qu'ils en aient, à faire quelque chose de

décisif et de solennel ; car ils commencent à s'apercevoir que s'ils se conduisoient autrement, on se moqueroit d'eux. J'ai aussi eu en vue de les obliger à prendre ce parti, en les engageant à tout ce qu'il y a de plus éclatant, et ne les pressant qu'indirectement. La cabale l'a bien prévu, et n'a cessé ou de proposer des moyens pour estropier l'affaire, ou pour l'alonger à l'infini. Dieu merci, on en est venu à quelque chose de très-solennel, de très-marqué, et d'assez court dans les circonstances présentes. Il les faut donc laisser continuer.

J'ai vu tous les cardinaux depuis huit jours, pour les prévenir sur la *Réponse de M. de Cambrai à M. de Paris*, et les autres choses de cette nature ; en même temps pour leur faire remarquer l'attente générale où l'on étoit de quelque chose de grand, de décisif et d'honorable pour le saint Siége. Je vois bien où est l'enclouure ; mais la honte de passer pour ce qu'ils sont, les rendra hardis malgré eux. Je l'espère ainsi, quoique j'avoue que cela aura sa difficulté ; mais on ne sera pas plus de temps à se résoudre à un *respectivè*, qu'à une simple condamnation générale, telle que vous la proposez. Nous profiterons de tout, et des occasions propres à obtenir le succès que nous désirons. Pour moi, si je vois qu'on veuille nous porter quelque coup fourré, ou faire quelque chose de trop foible, je serai tous les jours aux pieds du Pape, pour lui représenter avec sincérité et respect ce qu'il conviendra. Au moins, si on veut faire mal, je n'aurai rien à me reprocher, et c'est qu'on le voudra. Je suis persuadé que si l'on nous aide du côté du nonce, pour la

condamnation des propositions *respectivè*, nous l'emporterons. Jusqu'à cette heure, c'est l'intention du Pape.

On cache toujours de plus en plus la *Réponse de M. de Cambrai à M. de Paris*, et il n'y a pas moyen d'en avoir d'exemplaire. Je ne sache que trois cardinaux qui l'ont, Noris, Carpegna et Bouillon : les autres sont un peu mécontens de n'en avoir pas. Ce mystère, que nous avons grand soin de faire remarquer, ne produit pas un bon effet pour M. de Cambrai. Ses amis continuent à publier que la *Réponse* à votre *Relation* est faite, qu'elle est foudroyante, et que vous êtes réduit en poudre; cependant elle ne paroît pas. Vous me témoignez désirer si fort de voir promptement tout ce qui sera publié ici là-dessus, que je crois que je vous enverrai encore ces pièces par un courrier extraordinaire, surtout si je vois qu'il y ait des choses de conséquence. Leur finesse est de les faire paroître ici le plus tard qu'ils pourront, afin que vous n'ayez pas le temps d'y répondre, et d'obtenir l'effet qu'ils désirent : mais je crois qu'ils se tromperont en tout.

Leur excuse, pour ne pas publier la *Réponse à M. de Paris*, est la défense qu'ils disent que le Roi a faite à M. de Cambrai d'écrire davantage pour sa défense. Le cardinal Colloredo me demanda l'autre jour si cela étoit vrai : je l'en désabusai. Fabroni et les Jésuites font courir ces bruits, que M. le cardinal de Bouillon laisse répandre, aussi bien que tout ce qu'on dit sur le Roi et sur madame de Maintenon. Sans nous, je l'ose dire, cela feroit une impression très-défavorable sur des gens qui naturellement sont

malins, et qui croient aisément que tout se fait par politique, parce qu'ils ont coutume d'agir par de pareils motifs.

Si je pouvois avoir la *Réponse à* votre *Relation,* quand le valet de chambre que M. de Torcy a envoyé ici partira, je me servirai de cette occasion pour vous la faire passer; mais elle ne paroît pas encore.

La matière des épreuves est finie; on a commencé à voter sur l'involontaire et les cinq propositions qui suivent : il faut encore deux congrégations pour terminer cette matière. Le reste des propositions se divisera en deux ou en trois points, et tout sera terminé dans quatre semaines; de sorte qu'à la mi-septembre les qualificateurs auront fini assurément. Si l'on veut faire quelque chose de bon, on ordonnera à nos qualificateurs de mettre les propositions en état d'être qualifiées et censurées; c'est-à-dire, de les réduire sous les différens chefs, et puis les cardinaux verront ce qu'ils auront à faire.

J'attends la fin de votre vœu : nous en ferons l'usage qu'il faut, et nous tâcherons que nos qualificateurs prennent modèle dessus. Je ne sais s'ils seront assez dociles pour vouloir s'en servir; en tout cas, cela les aidera toujours beaucoup. La censure de M. Pirot est bonne, mais bien embrouillée.

Au reste, M. Charmot vous a écrit, et a envoyé sa lettre à MM. des Missions étrangères, qui ne lui mandent rien là-dessus : il en est en peine. Les Jésuites, et le cardinal de Bouillon sous main, le persécutent. Fabroni, secrétaire de la Propagande, fait échouer,

pour favoriser les Jésuites au préjudice des Missions, toutes les bonnes intentions du Pape et de la congrégation.

Il n'y a rien à craindre du côté du duc Cesarini à mon égard. Il a avoué à un de mes intimes amis, que M. le cardinal de Bouillon lui avoit fait parler il y a trois mois contre moi; mais qu'il avoit répondu qu'il ne pouvoit me savoir mauvais gré d'un bruit qui m'avoit fait autant de peine qu'à lui, et auquel on savoit que je n'avois jamais donné sujet. Le cardinal est resté couvert de honte de sa démarche; et il n'est, depuis un temps infini, non plus question de cela, que si l'on n'en avoit jamais parlé.

Tout le monde a été convaincu de la fausseté de ce mauvais bruit et de la malice de mes ennemis. Je fais semblant de tout ignorer, et je méprise tout ce qu'on peut dire. On est ici témoin de ma conduite, qui est, Dieu merci, sans reproche, sans affectation, et pleine de sincérité en tout.

Les traductions en latin et en italien viendroient bien à propos, aussi bien que le *Quietismus redivivus,* que tout le monde demande.

J'ai oublié de vous dire, dès l'ordinaire passé, que des ennemis de M. l'archevêque de Rheims ont écrit ici qu'il étoit disgrâcié, et qu'on vous avoit donné son bureau. Je me suis récrié, comme je devois, contre cette nouvelle.

Rome, ce 12 août 1698.

LETTRE CCCXVI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur ce qu'il écrit à la Cour, pour que le Roi fasse agir le nonce, et sur la traduction italienne de sa *Relation*.

J'ai reçu ici votre lettre du 29 juillet, par un courrier extraordinaire. J'ai envoyé un récit du tout à la Cour, avec l'insinuation de ce qu'il faudra dire à M. le nonce; savoir, que Sa Majesté n'attend pas seulement une décision prompte, mais encore digne du saint Siége, et qui donne le dernier coup à une secte toujours renaissante; en sorte qu'il n'y ait plus rien à désirer, ni à faire ici pour l'extirper tout-à-fait.

Je m'étonne des raisonnemens du cardinal Nerli, auxquels ni le cardinal de Janson, ni le cardinal d'Estrées, ne peuvent apporter aucun remède; le dernier étant même d'avis d'une condamnation en gros, pour ne point embarrasser le saint Office, d'autant plus qu'un *respectivè* n'instruit guère plus; de sorte qu'il faut se réduire à l'instruction que vous pouvez donner sur les lieux, en insistant du moins en tout cas sur le *respectivè*.

Je n'ajoute rien à mes précédentes observations. On vous enverra le *Quietismus redivivus*, si le courrier s'en veut charger. On va imprimer la *Relation*, traduite en italien par M. l'abbé Regnier, que j'ai revue avec lui : elle est si bien, que je doute qu'on puisse mieux faire au pays où vous êtes. Après cela la traduction latine sera inutile pour l'Italie.

A Jouarre, le 13 août 1698.

LETTRE CCCXVII.

DE BOSSUET A M. DE NOAILLES,

ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Sur la réponse latine de M. de Cambrai à cet archevêque, que l'abbé Bossuet envoyoit de Rome; l'état des affaires à Rome, et la manière dont il désire que le Roi parle au nonce.

Voila, Monseigneur, la réponse latine de M. de Cambrai à la vôtre française. Mon neveu me l'a envoyée par un courrier exprès, selon l'ordre que je lui en avois donné avec la permission du Roi. Il a cru que vous ne pouviez être trop tôt averti, ainsi que moi, des impostures qu'on répand à Rome contre nous.

C'est par M. le cardinal de Bouillon que mon neveu l'a vue. Ce cardinal a fait semblant de ne savoir ce que c'étoit que cet écrit, et cela par une affectation manifeste; puisque M. l'abbé de Chanterac, que le lui avoit mis en main, sortoit de chez lui après une conférence de deux heures. Dans le peu de temps qu'on donna à l'abbé Bossuet pour le lire, il remarqua bien qu'il étoit tout plein d'impostures : il s'en est convaincu de plus en plus par l'exemplaire qu'on a confié depuis à M. Phelippeaux, qui en a fait faire cette copie en diligence. Je l'ai parcourue fort légèrement; et quoiqu'elle me regarde beaucoup, néanmoins comme elle est pour vous, j'ai cru, mon cher Seigneur, que je ne pouvois trop tôt vous l'envoyer.

Si l'on n'eût pris cette voie extraordinaire, nous eussions été trop long-temps sans apprendre ce qu'on disoit. Il y a eu un retardement d'un jour, parce que mon frère à qui le paquet étoit adressé, s'est trouvé à dix lieues de Paris. On m'a éveillé de fort bonne heure pour recevoir le paquet, qui étoit sous mon adresse. J'ai cru d'abord que je devois ouvrir le paquet qui étoit pour vous, quand ce n'eût été que pour suppléer par la lettre qui m'est adressée, ce qui pourroit manquer à la vôtre; mais enfin le respect l'a emporté. Je serai, sans tarder, mardi au soir à Paris, et je chercherai dès le lendemain les moyens de vous voir. Je vous supplierai, quand vous aurez vu la lettre latine, et que vous en aurez tiré copie, que je la puisse revoir.

L'état des choses est que, malgré les longs discours des Cambrésiens, le rapport des qualificateurs finira à la mi-septembre, et qu'il n'y aura qu'à attendre l'avis des cardinaux. Les bien intentionnés croient qu'il seroit honteux au saint Siége, et contraire au bien de la religion, après un si grand éclat, de ne faire aboutir un si long examen qu'à une simple prohibition, sans aucune qualification particulière, avec du moins un *respectivè*, qui ôteroit tout l'embarras de la discussion; et c'est à quoi il faut s'en tenir, à mon avis.

M. le nonce continue à écrire fortement. Il me semble absolument nécessaire que le Roi, en lui témoignant la satisfaction qu'il en a, lui déclare qu'il s'attend non-seulement à une prompte expédition, mais encore à une décision digne du saint Siége et de l'attente de la chrétienté, et qui soit

capable de mettre fin à un mal si contagieux.

On répand plus que jamais sous main le Quiétisme, et les preuves que j'en ai, sont démonstratives.

Je suppose qu'on vous écrira sur le sermon prononcé aux Jésuites, le jour de saint Ignace (*), où l'on a prêché avec l'amour pur, l'indifférence pour le salut, en comparant saint Ignace à Jésus-Christ, qui avoit abandonné la béatitude, pour venir sauver les hommes.

Voici sans doute une grande crise pour l'Eglise, et une pressante occasion de mettre fin aux nouvelles spiritualités, qui produiront un grand mal, si l'on n'en arrête le cours.

Je vous supplie qu'en arrivant, j'apprenne où je pourrai avoir, dès le lendemain, la joie de vous voir. Vous connoissez mes respects, mon cher Seigneur, et mon vif attachement.

L'abbé Bossuet me mande qu'il sait que le cardinal de Bouillon lui rend à la Cour tous les mauvais offices qu'il peut. L'abbé lui témoigne toutes sortes de respects : mais quoique ce cardinal m'écrive sur son sujet d'une manière très-obligeante, il est fâché dans son cœur de le voir si attentif à solliciter et à agir contre la cause qu'il favorise. Il est de votre bonté, en vous souvenant du passé, de pénétrer ce qui peut être de l'avenir : pourvu qu'on soit averti, l'abbé Bossuet se promet de tout détruire par preuves.

A Meaux, 16 *août* 1698.

(*) Voyez la lettre CCCX, ci-dessus, *pag.* 367.

LETTRE CCCXVIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la réponse latine de M. de Cambrai à M. de Paris; la réponse du même à sa *Relation;* et sur une lettre que le cardinal de Bouillon lui avoit écrite.

J'ai reçu vos lettres du 12 du mois dernier par le courrier de M. le cardinal de Bouillon, celle du 22 écrite d'une autre main, celle que madame de Foix m'a fait tenir, celle du 29 par l'ordinaire; et celle de votre courrier extraordinaire du 4 de ce mois.

Vous avez appris apparemment par M. de Paris, qu'aussitôt que j'eus reçu votre paquet par le valet de chambre de M. d'Azuque, mon frère m'envoya un exprès. Je le fis repartir le plus tôt qu'on put, pour faire tenir à l'archevêché la réponse latine de M. de Cambrai, et le paquet qui regardoit M. de Paris, avec une lettre que j'y joignis. Quoique la réponse latine n'ait été par ce moyen que très-peu de temps entre mes mains, et qu'on ne puisse la parcourir plus légèrement que je l'ai fait, j'y ai remarqué en gros les impudentes impostures dont elle est pleine. Ce sont à peu près les mêmes qui remplissent la réponse française à la *Relation*, que j'ai toute, à la sixième feuille près. J'espère que si elle vient entre vos mains, vous me l'enverrez, ainsi que vous avez fait la latine, par un courrier exprès. Quand je l'aurois déjà toute entière, vous me ferez toujours plaisir de me l'envoyer. Les changemens

des

des diverses éditions sont à observer, et il vaut mieux en avoir trop que d'en manquer.

Le *Quietismus redivivus* doit vous arriver par le courrier de M. le cardinal de Bouillon, qui n'a voulu se charger que d'un très-petit nombre d'exemplaires : le reste ira par la voie ordinaire. Je vous enverrai par votre courrier la version italienne de la *Relation*. Toutes les lettres de Rome retentissent de l'effet qu'elle y a eu.

Je serai mardi à Paris : je dirai ce qu'il faudra dire sur votre compte.

J'ai reçu une lettre de M. le cardinal de Bouillon, du 22. Voici ce qu'il dit en parlant de vous : « Je » souhaite que M. votre neveu soit content de moi ; » au moins puis-je vous assurer qu'il en a sujet ». Et dans un *post-scriptum* : « M. votre neveu m'a » donné votre dernier ouvrage (*), que j'ai lu avec » toute l'attention et les réflexions que demandent » les faits qui y sont rapportés. Je suis sûr que loin » de désirer que je vous mande mes sentimens sur » ce dernier ouvrage, non plus que sur les précé- » dens, concernant cette trop malheureuse affaire, » vous me prescririez de ne vous en rien faire con- » noître, si je voulois vous le faire savoir ».

J'avoue pourtant que ce silence sur une affaire de procédé, dont on n'est pas juge, me paroît bien sec.

Pour vous, vous ne sauriez faire trop d'honnêtetés à son Eminence.

A Meaux, 17 août 1698.

(*) La *Relation sur le Quiétisme*.

LETTRE CCCXIX.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS,

A L'ABBÉ BOSSUET.

Il lui marque ce qu'il pense de la Réponse de M. de Cambrai, et ce qu'il devoit faire à cet égard.

Je commencerai par vous parler, Monsieur, de votre dernière lettre du 4. Elle est arrivée fort heureusement, aussi bien que la belle pièce (*) que vous m'envoyez. Vous m'avez fait un sensible plaisir de l'envoyer si diligemment; je vous en remercie de tout mon cœur. Elle ne me fait point de peur : il me semble qu'elle est foible en tout, et pour les raisonnemens et pour les expressions. Il convient des faits principaux de ma *Réponse* : je puis vous assurer que ceux qu'il y ajoute sont faux. Je suis fâché d'être obligé de le dire, mais j'y suis forcé. Je ne répondrai pas néanmoins : je me suis engagé trop publiquement à ne le pas faire, pour manquer à ma parole. Je pourrai seulement laisser répondre un anonyme, qui dira ce qu'il faut : je m'expliquerai davantage par le premier courrier.

Je viens à votre lettre du 29, et ne trouve pas grand'chose à y répondre; parce que c'est un abrégé de celle que vous m'aviez écrite le même jour par ce courrier extraordinaire, et que l'abbé Madot m'apporta fort ponctuellement.

(*) C'est la *Réponse de M. de Cambrai* à M. de Noailles, dont il est parlé dans la lettre précédente de Bossuet.

Il est fâcheux que le cardinal de Bouillon ait changé la résolution qu'il avoit prise : on consentoit volontiers en ce pays au séjour qu'il vouloit faire à la campagne.

Continuez à combattre la cabale, et à soutenir la bonne cause; j'espère que Dieu vous y aidera; nous le ferons de notre mieux en ce pays. M. de Meaux arrive demain : nous conférerons d'abord, et nous agirons toujours avec le zèle que nous devons. Croyez-moi, je vous conjure, Monsieur, à vous très-sincèrement.

18 Août 1698.

LETTRE CCCXX.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les discours tenus au duc Cesarini, contre cet abbé; les sollicitations des partisans de M. de Cambrai, et leurs démarches pour empêcher une qualification particulière des erreurs du livre; les expédiens que cet abbé jugeoit nécessaires pour obtenir une bonne décision; sur le faux bruit d'un accommodement de l'affaire; et sur la dernière congrégation.

Je vous écris par le valet de chambre de M. de Torcy, que M. le cardinal de Bouillon renvoie cette nuit.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Versailles, du 28 juillet : j'ai reçu en même temps les premières feuilles du *Quietismus redivivus*. J'ai commencé à en donner à quelques cardinaux, et en donnerai à tous; mais à mesure que je les pourrai rencontrer, pour leur pouvoir

expliquer le tout moi-même. Vous recevrez ma lettre du 12 par le courrier ordinaire, à peu près en même temps que celle-ci; ainsi je ne répéterai dans celle-ci que ce qu'il y avoit d'essentiel dans l'autre : j'y ajouterai ce que je sais de nouveau.

Je vous parlois, dans ma lettre du 12, de ce qui regarde le duc Cesarini, et je vous disois qu'il s'étoit expliqué avec un de mes intimes amis, qui est aussi des siens, sur ce qui me regarde; qu'il avoit déclaré que M. le cardinal de Bouillon l'avoit fait tenter par des voies indirectes sur mon chapitre, pour tâcher de l'irriter contre moi, et de lui faire prendre de l'ombrage sur les bruits qui avoient couru : que cela lui avoit causé un peu de chagrin contre moi pendant quelque temps; mais que depuis qu'il avoit su les manéges du cardinal de Bouillon dans l'affaire de M. de Cambrai, et l'aversion qu'il avoit pour moi, il avoit aisément reconnu sa malice; qu'il avoit fait dire à ce cardinal, depuis quelques mois, par les mêmes gens qui lui en reparloient, qu'il n'avoit eu jamais aucun sujet de se plaindre de moi; que les auteurs de ces faux bruits étoient ses ennemis autant que les miens; et qu'il n'avoit garde de s'en prendre à moi, qui en étois innocent en toutes manières.

J'ai été bien aise de savoir ces intrigues, qui me font voir ce qu'il faut attendre de l'amitié du cardinal de Bouillon. Vous devez être assuré que s'il pouvoit me voir mort, ou hors de Rome, rien ne lui causeroit plus de joie : mais je vas toujours mon train à l'ordinaire; et le cardinal est obligé extérieurement d'avoir pour moi de grands égards. Ainsi

je ne puis croire que le mal que le cardinal de Bouillon a fait dire de moi par son homme, regarde la calomnie débitée contre moi cet hiver, qui est entièrement oubliée, et sur laquelle tout le monde ici me rend justice. Mais ses propos ont infailliblement pour objet l'affaire de M. de Cambrai ; et à cet égard il devroit se contenter de tâcher de se justifier, sans accuser les gens qui font leur devoir en honneur et en conscience. Il s'imagine que j'écris contre lui, parce que la conscience lui reproche beaucoup de choses qu'il voudroit être ignorées. Mais je n'écris que ce qui est public, et ce que je sais à n'en pouvoir douter : je ne suis ici que pour cela. Il n'ose entrer dans aucun éclaircissement avec moi, parce qu'il sait que j'ai raison en tout, et qu'il ne m'en imposera pas. Il y a cinq ou six mois qu'il voulut me parler, mais il s'en tira très-mal. Il parle plus qu'il ne veut; et malgré lui il montre son cœur et ses dispositions : c'est pourquoi il juge à propos à présent de n'avoir avec moi aucune discussion sur ce qui le regarde; et je n'en suis pas fâché. Au reste, je puis vous assurer que je ne me mêle de rien que de cette affaire, sur laquelle je m'exprime toujours très-modestement touchant cette Eminence, mais très-fortement sur les faussetés qu'on répand perpétuellement, et qu'on répandra jusqu'à la fin de l'affaire. Toute l'application des ennemis est à présent de faire croire que c'est une cabale de Cour, qui persécute M. de Cambrai, et qui veut lui imposer silence. Là-dessus on tient, sur le Roi et sur madame de Maintenon, toutes sortes de discours indécens, que le cardinal de Bouillon ne prend au-

cune peine de détruire. Il faut que nous et nos amis le fassions.

Il ne faut plus espérer que la Réponse de M. de Cambrai contre M. de Paris devienne publique : ils tâchent d'en retirer doucement les exemplaires qu'ils en ont donnés à quelques cardinaux. Aucun de ceux à qui je l'ai demandée, ne me l'a voulu laisser voir, me disant qu'ils avoient promis de ne la montrer à personne. Sur les plaintes que j'ai faites hautement du procédé des agens de M. de Cambrai, qui cachent ainsi un livre imprimé auquel ils veulent qu'on ajoute foi, et d'après les remarques que nous avons faites sur le peu de droiture d'une pareille conduite, en nous récriant contre la fausseté du contenu de cette Réponse, M. de Chanterac est allé déclarer chez les cardinaux, et en particulier chez le cardinal Casanate, qui me l'a dit, qu'il ne publioit pas encore cette Réponse telle qu'elle étoit imprimée, parce qu'il y avoit quelque chose à corriger, qu'elle n'étoit pas tout-à-fait exacte, qu'elle traitoit un peu durement M. de Paris, qu'il vouloit ménager à cause de madame de Maintenon et du Roi ; mais que bientôt elle paroîtroit corrigée avec la réponse à votre *Relation*, telle qu'il convenoit. Voilà la manière d'agir de ces Messieurs : ils n'osent publier ce que leur maître imprime. Il leur suffit de dire qu'on a répondu, que la pièce est imprimée ; après quoi ils la suppriment, sous prétexte qu'ils ne veulent pas fâcher madame de Maintenon et le Roi, qui s'intéressent à ce qui regarde M. de Paris. Il est aisé de voir que ces manières ne doivent pas faire un bon effet pour eux. Néanmoins les partisans de M. de

Cambrai n'en publient pas moins insolemment qu'on répond à tout. On a fait remarquer toutes ces choses au Pape et aux cardinaux.

M. de Cambrai veut à présent faire pitié. M. de Chanterac va supplier, en pleurant, qu'on sauve l'honneur d'un évêque, dont les intentions, selon lui, sont si droites et les mœurs si irréprochables. Il n'est plus question maintenant de mettre le livre à couvert; mais on veut empêcher une qualification particulière, et même une condamnation générale du livre, comme contenant une doctrine hérétique, erronée, etc. On voudroit, après tout ce qui s'est passé, après un examen aussi long et aussi solennel, qu'on se contentât de défendre le livre en général, ou bien seulement comme contenant quelques propositions équivoques, auxquelles en rigueur on peut donner un mauvais sens, et qui ont besoin d'explication.

Pour moi, je soutiens que si le saint Siége commet une pareille bassesse, il donne gain de cause à M. de Cambrai, et fournit moyen de renouveler la pernicieuse doctrine des Quiétistes. C'est aussi à quoi je m'oppose de toutes mes forces, et à quoi il faut que l'on s'oppose du côté de la France, et que le nonce écrive fortement là-dessus. Le Pape m'a promis solennellement une décision sur la doctrine du livre, qu'on doit déclarer bonne ou mauvaise. C'est pour y parvenir qu'il a voulu qu'on fît un examen si authentique, et plus sérieux qu'on ne l'a fait dans aucune affaire de ce siècle; puisqu'on entend les examinateurs les uns après les autres, qui parlent autant qu'ils veulent, et qui laissent leur vœu par

écrit. Si donc on ne faisoit autre chose que de défendre le livre, sans déclarer la doctrine mauvaise, sans même qualifier les propositions, ce seroit l'effet d'une ignorance trop crasse, ou d'une mauvaise volonté trop publique. Je ne puis m'imaginer qu'on commette une pareille indignité : c'est pourtant la seule ressource du cardinal de Bouillon et de la cabale, qui est plus forte que jamais certainement, malgré votre *Relation*, malgré le parjure démontré de M. de Cambrai, malgré l'évidence des faits, plus claire que la lumière du soleil. Et la raison est, que c'est un parti pris par cabale et par engagement, dont on ne peut sortir qu'en cherchant à déshonorer le saint Siége, et qu'en mettant en péril évident la religion par une décision qui ne dise rien, et qui par conséquent laisse le Quiétisme en vigueur.

Vous pouvez compter que nous n'oublierons rien pour prendre un bon parti; et j'ai lieu d'espérer qu'on s'y déterminera. Mais pour assurer la chose davantage, je serois d'avis que vous fissiez un mémoire court sur cela, où vous montreriez la nécessité de prononcer sur la doctrine en l'état où sont les choses. Il seroit nécessaire que le Roi le remît incessamment entre les mains du nonce; et si l'on pouvoit dépêcher ici un courrier pour le porter, cela feroit à merveille, et assureroit les qualifications. Il faut de la diligence; parce que la première chose que les cardinaux feront, quand les qualificateurs auront fini, ce qui arrivera à peu près à la mi-septembre, sera de s'assembler sur le *modus agendi;* car à cet égard on n'a pris encore aucune

résolution. C'est alors qu'on déterminera si l'on qualifiera les propositions, et de quelle manière on procédera : ainsi tout dépend de cette première détermination. Vous voyez donc combien il seroit nécessaire que le Roi parlât sérieusement au nonce avant ce temps. Le Pape, qui est jusqu'à cette heure bien intentionné, sera jaloux de le satisfaire ; et si le Roi témoigne désirer une décision forte et précise, on ne pourra lui refuser une demande si juste. Or, pour que nous ayons gain de cause, il suffit qu'on se détermine à juger si la doctrine des propositions est bonne ou mauvaise. Toute la finesse de la cabale consiste à présent à précipiter l'affaire ; mais il est de l'intérêt de la vérité de l'empêcher ; car il nous faut une bonne décision, et pour l'obtenir, il est essentiel qu'elle soit demandée de nouveau avec instance par le Roi et par le nonce.

Votre *Quietismus redivivus* viendra fort à propos : on souhaite il y a long-temps voir le parallèle des propositions de M. de Cambrai avec celles de Molinos et des Quiétistes. La préface mettra ici de mauvaise humeur les défenseurs de M. de Cambrai.

Depuis huit jours on dit ici publiquement que le Roi veut envoyer un nouvel ambassadeur : la plupart des lettres de France en parlent ; les avis de Venise l'assurent, et d'une manière qui a fait de la peine au cardinal de Bouillon, parce qu'on y loue fort le cardinal de Janson. On dit M. de Catinat nommé ; d'autres, le prince de Monaco : on voit bien qu'il n'y a encore rien de sûr, ou au moins que la Cour n'a pas encore déclaré son choix. Mais quoique vous ne me donniez aucune instruction

sur ce fait, par tout ce qui me revient je juge qu'il doit y avoir quelque fondement à tous ces bruits. Quoi qu'il en soit, tout le monde approuve fort la résolution du Roi là-dessus ; et rien n'est plus nécessaire dans les circonstances présentes, qu'un pareil changement, non-seulement pour notre affaire, mais encore pour toutes les autres. On dit actuellement plus que jamais, chez M. le cardinal de Bouillon, qu'après la saint Louis ce cardinal va à Frescati. Il y a quatre jours qu'il eut une légère indisposition, que les uns croyoient simulée pour avoir prétexte de changer d'air. Vous savez ce que je vous ai mandé à ce sujet dans mes précédentes. Les dispositions sont les mêmes, et tout ira bien si le cardinal part. Je ne crains que son vœu, parce qu'il est le premier du saint Office à donner son avis.

Vous ne m'avez jamais mandé si vous aviez vu madame de Lanti : c'est une dame d'un mérite très-grand, à qui j'ai bien des obligations, et qui sera ravie de vous voir assurément. Je ne doute pas qu'elle ne vous voie, en quelque état qu'elle puisse être.

Je crois aussi avoir oublié de vous écrire une circonstance assez remarquable. Lorsque M. le cardinal de Bouillon jugea à propos de me dire, aussi bien qu'à M. de Chanterac, qu'il vouloit aller à Frescati, pour ne pas assister au jugement de l'affaire ; M. Poussin, secrétaire de cette Eminence, vint me trouver, et me dit tout ce qu'on peut imaginer contre l'imprudence du cardinal. Il m'assura qu'il n'avoit nulle part à cette résolution, qui ne pouvoit manquer de nuire infiniment à son Eminence, en faisant voir au Roi

et à tout le public sa partialité : il me pria de vouloir bien écrire en France, que lui Poussin n'entroit pour rien dans tout ce que faisoit son maître, et qu'il ne l'approuvoit pas. Il faut que vous sachiez que ce secrétaire fait ici le petit ministre, et prétend voler de ses ailes. Je l'assurai qu'il ne couroit aucun risque; que je ne doutois pas que son maître ne sût bien ce qu'il faisoit, et ne fût bien sûr de ne pas déplaire au Roi. Tout cela fait bien voir le peu d'approbation que la conduite du cardinal trouve dans l'esprit des personnes qui lui sont le plus dévouées.

Ce même Poussin, que son maître ménage à présent, me dit, il y a quelques jours, qu'il lui paroissoit que les lettres du Roi n'étoient pas si fortes, et qu'il avoit calé là-dessus. Je le priai de s'expliquer mieux à d'autres; je lui ajoutai que si le Roi ne parloit pas de cette affaire dans toutes ses lettres, c'étoit qu'il croyoit avoir plus que suffisamment expliqué ses intentions dans les précédentes.

Je sais, de science certaine, qu'on fait courir le bruit chez le cardinal de Bouillon, que l'affaire de M. de Cambrai s'accommode en France, et que M. de Cambrai donne une explication qui ne le condamne pas, et qui contente tout le monde. Je me suis bien moqué d'un pareil discours; mais cela est fait exprès pour adoucir ici les esprits à l'égard de M. de Cambrai, et faire voir qu'il faut avoir des ménagemens pour lui.

Au reste, j'ai vu ces jours passés le père Ammonio, jésuite, qui m'a dit tout ce qu'on pouvoit dire pour justifier le père de la Chaise, et qui m'a répondu de

lui. Je l'ai assuré que je ne doutois pas de ce qu'il me disoit, surtout sachant par vous la déclaration publique qu'il avoit faite là-dessus; qu'il seroit à souhaiter que les Jésuites français et italiens qui sont à Rome, fussent dans les mêmes sentimens; que je n'avois rien à lui dire là-dessus, et qu'il le voyoit mieux que moi. Il est, si je ne me trompe, grand charlatan. Il m'a offert ses services pour cette affaire auprès du Pape, auquel il assure avoir dit mille biens de vous. Je l'en ai remercié, et en crois ce qu'il me plaît. Il ne manquera pas d'écrire au père de la Chaise notre conversation. Dans l'occasion témoignez, je vous prie, à ce Père ce que vous jugerez à propos : il ne coûte rien de faire semblant de croire ce qu'ils disent, quand on leur parle.

La santé du Pape m'inquiète un peu, ses jambes sont un peu enflées : il n'y a rien de dangereux; mais il ne faut rien à son âge : Dieu sait ce qu'il veut faire là-dessus. Il faut toujours préparer les voies à une bonne condamnation, s'il y a moyen.

Je puis vous assurer qu'en conscience on doit envoyer un ambassadeur au plus tôt, ou bien tout périra.

Il est de la dernière conséquence que nous soyons assurés du cardinal Carpegna : c'est le premier à voter après le cardinal de Bouillon. Il a bon esprit, mais il veut être Pape. Il faut le soutenir du côté de la Cour, contre le cardinal de Bouillon. Le cardinal d'Estrées est de ses grands amis : une lettre de lui un peu forte à cette Eminence, produiroit un bon effet. Encore une fois, il n'est question que de presser sur les qualifications, en en montrant la

nécessité. On a répandu ici le bruit que M. de la Trémouille même et le général de la Minerve ont assuré que la France ne s'attend qu'à une prohibition du livre, et qu'elle en sera contente. Je leur ai parlé là-dessus fortement; mais quoi que je puisse dire, on en croira le ministre. Je ne puis trop le répéter : une qualification leur coûtera moins avec le *respectivè*, qu'une censure *in globo*, telle que vous me l'avez envoyée, et sera aussi plus honorable pour le saint Siége.

M. de Chanterac dit ici hautement, que vous avez mis dans votre *Relation* plusieurs faits faux et très-faux, qu'on relevera bien; nous verrons. La traduction italienne imprimée ne peut venir trop tôt : elle sera certainement bien faite, étant de la main de M. Regnier; je ne le nommerai pas.

Il seroit encore bon que le cardinal d'Estrées, ou le cardinal de Janson, ou vous, écrivissiez au père général de la Minerve, qu'il ne peut faire un plus grand plaisir à la Cour et à tous ceux qui aiment la religion, que de porter les cardinaux à une censure honorable, en qualifiant les propositions. M. l'abbé de la Trémouille tremble : il n'a pas voulu jusqu'à cette heure faire un pas pour nous. Le cardinal de Bouillon l'a prié sans doute de ne point agir; et actuellement il est la dupe de cette Eminence, qui lui fait tirer les marrons du feu. M. de la Trémouille auroit souhaité que du côté de la Cour on l'eût chargé de quelque chose; mais il ne connoît pas le terrain : je sais qu'il s'en est plaint à M. de Torcy.

J'ai sujet de craindre que le cardinal Noris ne favorise les *mezzo termine*; car j'ai appris, depuis

deux jours, des choses qui me font voir qu'il a de grandes liaisons avec le cardinal de Bouillon : néanmoins on ne peut s'expliquer plus clairement qu'il l'a fait sur la doctrine. Vendredi dernier, je fus avec lui deux heures dans son cabinet à remuer saint Augustin et saint Thomas : il a les plus beaux passages du monde contre M. de Cambrai et son amour pur. Il me pria même de vous mander cette conversation : mais avec cela j'ai appris depuis, que le cardinal de Bouillon faisoit fond sur lui, et qu'il pencheroit volontiers à ne pas fulminer contre M. de Cambrai. Je le verrai incessamment là-dessus, et lui parlerai fortement. Je vois qu'il évite d'entrer en matière sur cela. J'ai résolu de le faire expliquer : nous verrons qui sera plus fin, car il l'est beaucoup.

J'ai vu le cardinal Ferrari ; il me paroît qu'il ira bien : il m'a assuré que toute la solution des partisans du livre consiste à dire, que M. de Cambrai n'a voulu qu'établir un état où ordinairement la charité commande les actes des autres vertus. Et sur l'exclusion du motif de l'espérance qui n'excite plus, il m'a dit bonnement ne savoir pas de réponse ; ajoutant néanmoins qu'ils disoient que c'étoit le motif de la volonté de Dieu qui excitoit principalement, qui faisoit agir sans exclusion de l'autre motif. Je lui ai montré que c'étoit là l'amour du quatrième état ; et franchement voilà à quoi il n'y a pas de réponse.

Je vous envoie la traduction latine du livre de M. de Cambrai : il seroit bien à souhaiter que vous l'eussiez eue plus tôt. M. Phelippeaux m'a toujours

assuré que vous l'aviez, et qu'il vous avoit écrit là-dessus; mais il vaut mieux tard que jamais. Nous vous avons envoyé les notes qu'il avoit données manuscrites au commencement; c'est substantiellement les mêmes.

Je vous adresse tout le paquet sous l'enveloppe de M. le marquis de Torcy, afin que le courrier soit disculpé s'il reçoit mon paquet. J'en adresse aussi un pour M. de Paris. Je n'ai le temps que de lui écrire un mot; vous lui ferez, s'il vous plaît, part de cette lettre.

On a fini hier les cinq propositions : on commence demain la matière suivante, et en trois semaines le tout sera bien avancé.

Rome, ce 19 août 1698.

LETTRE CCCXXI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la *Réponse de M. de Cambrai à sa Relation;* la manière dont l'archevêque de Chieti parloit du livre de M. de Cambrai dans une lettre; les raisons du refroidissement de M. Giori; et les mécontentemens qu'on avoit du cardinal de Bouillon.

Je vous apprendrai que la *Réponse de M. de Cambrai à la Relation* en français, devient publique à Paris, et je l'ai. Il y en avoit une autre édition plus courte et assez différente, que j'ai encore, quoique l'auteur l'ait supprimée. Tout y est plein d'impostures et de pauvretés, de répétitions et de foiblesses.

J'ai vu, entre les mains de M. le nonce, une lettre de l'archevêque de Chieti, qui semble tourner tout court sur le livre de M. de Cambrai, et qui prouve par l'exemple de saint Denis d'Alexandrie et de saint Basile, que des propositions approuvées dans des gens de bonne intention, sont condamnées dans des gens dont l'intention est connue mauvaise, comme la *Relation* le montre de M. de Cambrai.

La traduction italienne de la *Relation* est avancée.

Je n'ai pu encore achever la réponse au nouvel écrit de M. de Cambrai, ni même faire aucun projet. Quoi qu'il en soit, nous mettrons tout en italien ou en latin.

Quand j'aurai parlé sur votre courrier, on prendra la résolution pour le renvoyer : j'espère bien que le Roi le paiera.

M. le cardinal d'Estrées m'a dit que monseigneur Giori n'avoit rien contre vous ; mais que comme vous voyiez souvent M. le cardinal de Bouillon, qu'il n'aime pas, il avoit eu quelque défiance de vous. Ce cardinal m'a assuré qu'il avoit écrit à ce prélat d'une manière à lever tous ses soupçons. Souvenez-vous que c'est un homme qu'il faut ménager.

Je ne vois jusqu'ici rien contre vous : je veillerai à tout, et je dirai ce qu'il faudra.

Le cardinal de Bouillon n'est pas fort bien ici. On ne trouve pas bon qu'il n'y envoie pas ce que M. de Cambrai répand en secret.

J'ai presque achevé de lire la Réponse de M. de Cambrai à ma *Relation*. Elle est pitoyable ; et l'on s'étonne beaucoup ici que M. le cardinal de Bouillon se déclare protecteur d'un homme, qui ne fait

que

que se moquer du public. On s'étonne aussi qu'il retourne aux congrégations (*).

M. l'abbé de la Trémouille a mandé la conversation où M. de Chanterac a été appelé avec vous; mais il ne rapporte pas que M. le cardinal de Bouillon y eût dit qu'il se retiroit des congrégations, pour ne pas voir condamner ses amis.

La réponse à ma *Relation*, que M. de Cambrai fait distribuer, a 170 pag. et celle qu'il a supprimée, dont j'ai un exemplaire, en a 143.

M. le cardinal de Janson est allé chez lui; il a toujours pour nous toutes les bontés imaginables.

Versailles, 24 août 1698.

LETTRE CCCXXII.

DE L'ABBÉ PHELIPPEAUX A BOSSUET.

Il lui rend compte de ce qui s'étoit passé dans les dernières congrégations; et lui fait part des divers sentimens sur le nouvel ambassadeur que le Roi avoit nommé.

Mercredi dernier on commença à voter sur la vingt-deuxième proposition jusqu'à la vingt-huitième inclusivement. Alfaro parla seul et longuement. Hier lundi, Gabrieli, le procureur-général des Augustins et Miro, parlèrent sur les mêmes propositions. L'examen de toutes les propositions finira

(*) Le cardinal de Bouillon avoit déclaré, comme on le voit dans la lettre de l'abbé Bossuet, du 29 juillet, qu'il se retiroit à Frescati pour ne plus assister aux congrégations; mais il ne tint point parole, et continua jusqu'à la fin d'y assister.

dans le mois prochain. On m'a averti ce soir, qu'on entendroit les consulteurs, ce qui se fera dans peu de séances; parce que, pour éviter l'inconvénient où sont tombés les qualificateurs, qui ont fait plutôt l'office de parties que de Juges, ils se contenteront de dire sommairement les qualifications convenables à chaque proposition : cela ôtera la partialité. J'espère que ces consulteurs nous seront d'un grand secours. Le général de la Minerve et le commissaire du saint Office sont à la tête : les autres sont instruits, et on continuera de les instruire.

Jeudi dernier, M. le cardinal de Bouillon déclara que le Roi avoit nommé pour ambassadeur le prince de Monaco; ce qui a donné sujet à beaucoup de discours. Cela ne nuira point à notre affaire. On affecta fort de dire qu'on avoit demandé un ambassadeur, et qu'on avoit demandé ce prince en particulier. Quelques personnes, bien intentionnées pour la France, n'approuvent pas fort ce choix. Ils exagèrent la vieillesse de ce prince, son peu d'expérience dans les affaires, et la jalousie des Italiens contre lui pour s'être livré aux Français qu'on craint, mais qu'on n'aime pas ici. Cela a fait redoubler les regrets qu'on a du cardinal de Janson, qui est de plus en plus aimé, estimé, et regretté dans cette Cour, et regardé comme un excellent ministre.

M. le grand-duc doit vous écrire en faveur de M. Poussin, secrétaire de M. le cardinal de Bouillon, qui ne veut pas entrer chez le prince de Monaco. Il voudroit faire rétablir l'agence en sa faveur. C'est

un homme qui a de l'esprit, qui est fort laborieux, accoutumé aux négociations, et qu'on peut dire avoir fait l'ambassade, depuis le départ du cardinal de Janson. Il s'est assez montré favorable dans nos affaires, et en cela contraire dans le secret à M. le cardinal de Bouillon. Il ne lui manqueroit qu'une chose pour l'agence, qui est la connoissance des affaires ecclésiastiques, celle de la doctrine et de la discipline de l'Eglise de France, pour appuyer ses intérêts dans les occasions fréquentes qui se présentent. Il prétend que cela peut être réparé par quelque habile docteur, que l'ambassadeur peut prendre à son service : il envoie sur cela un grand mémoire à M. de Torcy. C'est à eux à voir ce qui est convenable. Il a souhaité qu'on vous en informât.

La *Réponse à la Relation du Quiétisme* est arrivée : on ne la voit point encore. La *Réponse à M. de Paris* n'est point encore commune : on dit qu'on l'imprime en français à Douai. Nous attendons la suite du *Quietismus*, qui viendra toujours un peu tard.

Les amis de M. de Cambrai commencent à avouer que le livre sera défendu; mais ils ne s'attendent pas encore aux qualifications des propositions, qui doivent être une suite nécessaire de la solennité de l'examen, quand d'autres raisons ne l'exigeroient pas. Je suis avec un profond respect, etc.

Rome, 26 août 1698.

LETTRE CCCXXIII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur la nomination d'un nouvel ambassadeur; l'état de l'affaire de M. de Cambrai; l'audience que l'abbé Bossuet avoit eue du saint Père; et le mécontentement des cardinaux à l'égard de M. de Cambrai.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Meaux, le 4 août. J'attends avec impatience de vos nouvelles, et l'avis de la réception de notre courrier et des lettres que j'ai écrites par celui de M. le cardinal de Bouillon : elles étoient toutes de conséquence.

Le lendemain de ma dernière lettre, partie par le valet de chambre de M. de Torcy, M. le cardinal de Bouillon déclara au Pape la résolution du Roi d'envoyer ici M. le prince de Monaco pour ambassadeur. En même temps il publia que le Roi ne l'avoit fait qu'à sa prière, qu'il le tourmentoit là-dessus depuis plus de six mois, à cause de sa santé; et qu'il avoit même nommé au Roi M. le prince de Monaco comme son intime ami. Je sais même des gens à qui il a lu quelques lignes de la prétendue lettre de Sa Majesté là-dessus, et tournée dans ce sens. Je voudrois que Rome fût à cet égard aussi crédule que moi; mais il n'y a personne qui ne soit persuadé, que le motif de ce changement est que Sa Majesté n'est pas contente de lui, notamment sur ce qui regarde M. de Cambrai; car tout le monde voit sa manière d'agir. Vous croyez bien que chacun est fort curieux de me

faire parler; mais comme je ne sais rien là-dessus que ce que M. le cardinal de Bouillon a dit publiquement, j'ai paru ajouter foi à ses paroles, sans me mêler de dire ce que je ne sais pas.

M. le cardinal de Bouillon a été bien aise qu'on sût encore, ou au moins qu'on crût, que le Roi le fera protecteur de France, comme l'ont été autrefois M. le cardinal d'Est, etc. Néanmoins on n'en croit rien, pour plusieurs raisons; outre qu'il est sujet du prince, et qu'ordinairement les couronnes ne choisissent pour cet emploi que des cardinaux étrangers, qu'elles attachent par-là à leurs intérêts.

Le chagrin du cardinal de Bouillon ne se peut cacher; il sent le coup. Cette Eminence est résolue plus que jamais d'aller à Frescati. On dit qu'il viendra aux congrégations du lundi et du jeudi devant le Pape. Presque personne ne doute que, sous quelque prétexte, il évitera de voter; mais il n'y a rien de sûr : ce n'est que par conjecture qu'on le présume, et par la vue de l'embarras où l'on juge qu'il doit se trouver. Pour moi, je crains tout de ses mauvaises intentions : mais on a frappé le coup essentiel, et son crédit est tombé. Je le regarde à présent comme un simple cardinal, ou comme un simple Jésuite, qui cependant ne manquera pas de bonne volonté, et qui fera le pis qu'il pourra.

Au reste, la joie de voir ici un ambassadeur a été universelle. Le choix de M. de Monaco fait ici faire bien des raisonnemens. Comme il est italien, les cardinaux papables et non papables ont leurs espérances ou leurs craintes. Pour moi, le connoissant pour un digne sujet et un fort honnête homme,

je lui rends partout la justice qui lui est due. Je crois que vous voudrez bien lui écrire sur mon sujet. Je me donnai l'honneur de lui faire mon compliment samedi à Monaco. On espère qu'il pourra être ici à la *Rinfrescate*.

Voilà le pauvre ambassadeur d'Espagne mort, regretté de tout le monde. Il n'avoit pas encore paru en public : ses équipages sont magnifiques, et n'ont pas encore vu le jour. M. de Monaco pourroit plus mal faire que de les acheter.

Notre affaire va son train ; et à la mi-septembre, ou peu de jours après, les qualificateurs finiront leurs rapports. On copie leurs vœux à force, pour les mettre entre les mains de MM. les cardinaux.

J'ai parlé de nouveau à l'assesseur du saint Office et au commissaire. Le dernier se comporte avec vigueur ; le premier plus mollement : Fabroni et les Jésuites sont ses amis. Il n'est pas savant, et trouve bien la doctrine périlleuse ; mais il n'en sait pas assez pour en voir l'erreur par lui-même. Dans l'état des choses, il ne nous fera ni grand bien ni grand mal : s'il étoit vigoureux, il pourroit faire beaucoup de bien.

La *Réponse à M. de Paris* se cache de plus en plus, c'est-à-dire, qu'on n'en donne plus d'exemplaires ; mais les émissaires de M. de Cambrai la lisent et la font voir sous main et en secret à tout le monde : ils font courir, sur le motif de ce procédé, des bruits injurieux au Roi, à madame de Maintenon et à M. l'archevêque de Paris. J'ai cru, ne pouvant en avoir d'exemplaire imprimé, devoir faire mes efforts pour en avoir une copie authen-

tique. Pour cela, il a fallu user de manége, afin de tirer des mains de quelque cardinal son exemplaire pendant quelques heures. Je n'ai pu en venir à bout par moi-même; mais M. le prince Vaïni s'est tant remué, qu'il m'en a procuré un, pour une demi-journée. Je l'ai fait copier par quatre personnes fort exactement, en marquant soigneusement le chiffre des pages de l'imprimé. On a fait collationner cette copie par un notaire public, et elle a été légalisée; en sorte qu'elle peut tenir lieu d'original à M. de Paris, à qui je l'envoie. J'ai cru qu'il étoit bon de prendre cette précaution contre des gens de si mauvaise foi. Ils débitent qu'ils font réimprimer cette *Réponse*, pour la corriger et l'adoucir : mais c'est un prétexte dont ils veulent couvrir la honte de leur procédé.

On commence à faire voir ici en secret la *Réponse à la Relation du Quiétisme :* elle est très-sûrement arrivée, imprimée en français. Trois ou quatre personnes m'ont dit l'avoir vue imprimée, et entendu lire. Je ne sache pas qu'on l'ait encore donnée à aucun cardinal, et je doute qu'on la distribue. Ainsi il y a apparence qu'il y aura encore plus de mystère sur cette pièce, que sur la *Réponse à M. de Paris*. On ne l'a donnée qu'à des gens affidés, qui la lisent et font lire, et on ne la laissera à personne. Vous croyez bien que je ferai l'impossible pour la lire, et pour vous l'envoyer : mais vous aurez vu, par la *Réponse à M. de Paris*, sur quoi il peut appuyer sa *Réponse à* votre *Relation;* car il en a jeté tous les fondemens dans cette pièce. On m'a dit seulement que sa *Réponse à* votre *Relation* étoit

très-foible, quoique les Jésuites disent qu'elle vous accable. Il répète souvent : Voilà ce Montan, voilà cette Priscille. Il distingue trois temps sur madame Guyon. Le premier est celui où elle étoit exempte de tout soupçon ; c'est celui de sa liaison avec elle, et qui étoit fondée sur le témoignage que lui avoient rendu MM. de Genève et de Grenoble. Le second temps est celui où vous examinâtes cette femme : le troisième, celui qui suivit les censures des évêques. Dans les deux derniers temps, il n'a eu aucun commerce avec elle : voilà ce que j'ai pu tirer des différens récits.

J'ai cru dans toutes ces circonstances, à la veille de la fin de l'examen, au milieu des cabales furieuses qui se forment pour faire donner une décision précipitée et insuffisante, et enfin parmi les sujets de crainte que doit causer la manière dont M. de Cambrai et ses agens parlent et agissent; j'ai cru qu'il étoit nécessaire et important d'aller aux pieds de Sa Sainteté : mais auparavant, j'ai voulu voir la disposition des ministres, du cardinal Spada et du cardinal Albane. Ils m'ont confirmé qu'on faisoit toutes sortes d'efforts pour avoir une décision précipitée, et qui ne fût pas forte. Le cardinal Spada m'a assuré pourtant qu'on qualifieroit les propositions, et qu'on feroit bien ; mais le cardinal Albane m'a dit franchement que tout étoit à appréhender de la cabale, de l'impatience naturelle du Pape, des lettres pressantes du nonce pour finir promptement, et qu'il croyoit très-à-propos que je visse Sa Sainteté et lui exposasse ce que je lui disois, afin de la déterminer à ne rien précipiter, pour que les cardi-

naux pussent qualifier les propositions, et qu'on fît bonne et forte censure, sans néanmoins perdre de temps.

Je me rendis donc avant-hier aux pieds de Sa Sainteté : je lui témoignai la satisfaction que les évêques et les gens bien intentionnés avoient de pouvoir espérer dans peu la fin du rapport des qualificateurs, dont la division qu'on avoit travaillé à procurer, étoit le scandale de la chrétienté. Je l'assurai que c'étoit ce partage, causé par la cabale, qui touchoit si vivement le Roi et les évêques, et dont ils souhaitoient ardemment voir incessamment la fin, à quelque prix que ce fût, sentimens qui répondoient à ceux de Sa Sainteté et des cardinaux; que c'étoit sur ce point qu'on faisoit tant d'instances en France auprès de M. le nonce. J'ajoutai que pour ce qui regarde la décision, on ne pouvoit nier que les circonstances de l'affaire n'en demandassent une prompte, mais néanmoins qui ne devoit pas être précipitée, c'est-à-dire, qu'il convenoit que MM. les cardinaux eussent le temps convenable et nécessaire pour former leur vœu sur la doctrine des propositions examinées, et pussent les qualifier ; que là-dessus les évêques n'avoient jamais prétendu donner des règles ; qu'ils se contentoient de témoigner leur désir de voir partir du saint Siége une décision qui déterminât le plus tôt qu'il seroit possible l'erreur et la vérité, en montrant ce qu'on devoit suivre et éviter en ces matières, afin de ne laisser aucun prétexte à M. de Cambrai de défendre la pernicieuse doctrine de son livre et de ceux de madame Guyon. Je lui fis sentir qu'un mois de plus ou de moins n'é-

toit rien après un examen si long, si solennel, pour parvenir à une décision qui honorât le saint Siége et l'épiscopat; qui fût agréable à Sa Majesté et utile aux fidèles. Je lui dis là-dessus beaucoup de choses qui tendoient au même but. Sa Sainteté me témoigna beaucoup de satisfaction de tout ce que je lui disois, et de me voir persuadé, aussi bien que les évêques, de ses bonnes intentions : elle m'assura du désir qu'elle avoit de finir, et me déclara en même temps qu'elle sentoit combien il étoit essentiel de ne pas précipiter, pour pouvoir faire quelque chose de bien : elle me témoigna là-dessus être très-résolue d'entrer dans le fond de la doctrine, et de faire qualifier les propositions. Le saint Père m'ajouta que la division des examinateurs ne faisoit rien à cet égard; que c'étoit aux cardinaux à dire leur sentiment, et à lui à décider; qu'il pouvoit m'assurer qu'il vouloit faire bien, et pacifier le royaume par une bonne et honorable décision.

Je lui fis ensuite mes justes plaintes du procédé de M. de Cambrai et de ses agens, à l'égard des *Réponses* à M. de Paris et à vous. Je lui rappelai l'effet de votre *Relation* sur l'esprit même des plus intimes amis de M. de Cambrai, le témoignage authentique du Roi, et le décri universel où étoit ce prélat et sa doctrine; en sorte qu'on avoit honte à présent d'avoir été de ses amis, et que tout le monde avoit reconnu ses mauvaises intentions et son peu de bonne foi dans toute sa conduite. Je lui fis observer que le procédé dont ce prélat usoit, en montrant et en cachant ses *Réponses*, non-seulement à la plupart des cardinaux du saint Office, mais aux

parties, à moi qui résidois à Rome, et aux évêques de France, étoit inoui et injuste, et marquoit la fausseté du contenu de ses écrits; que les prétextes qu'on employoit pour justifier une telle conduite, étoient encore plus frivoles, et également injurieux au Roi et aux évêques, à qui le Roi avoit rendu un témoignage si authentique. Je m'étendis sur cet article essentiel, et rapportai plusieurs choses de cette nature, que je vis bien faire impression sur l'esprit de Sa Sainteté, qui me parut fort surprise d'un procédé si artificieux. Elle me demanda si je souhaitois qu'elle fît quelque chose là-dessus. Je lui répondis que je la suppliois seulement de n'avoir aucune créance à des libelles qu'on n'osoit publier, et à ceux qui tâchoient de la prévenir à cet égard.

Comme le Pape me donnoit une audience favorable, je me servis de l'écrit imprimé de M. de Chartres, pour lui faire voir démonstrativement le peu de confiance que l'on devoit avoir à ce que disoit M. de Cambrai, qui avoit pris Dieu à témoin d'explications dans ses précédens écrits, qu'il contredisoit manifestement dans son *Instruction pastorale;* et je lui démontrai ainsi le parjure. Je le suppliai de se ressouvenir toujours de ce fait, quand on voudroit lui parler en faveur de M. de Cambrai. Il me témoigna une extrême douleur de l'obstination de cet archevêque, et me donna sa bénédiction.

Le Pape me parut un peu plus pâle qu'à son ordinaire. Il a eu une espèce de fluxion sur le nez, qui se guérit. On dit que ses jambes sont un peu enflées; je ne m'en aperçus pas : mais cela n'est pas extraordinaire à un vieillard de son âge. Il n'y a

rien encore dans son état qui menace une prompte ruine.

Il est bien certain que depuis un an il est baissé, et devenu infirme : doit-on s'en étonner à quatre-vingt-trois ans.

Par les manuscrits répandus à Paris, jugez des discours qu'on tient ici : ils sont de la dernière insolence.

Au reste, les Jésuites publient avec une affectation surprenante, que M. de Monaco est tout Jésuite. Je réponds à cela, qu'il est et sera ce que le Roi lui ordonnera d'être. Il est bon qu'il ait des instructions là-dessus. Comme apparemment je me trouverai encore ici quand il y viendra, il seroit avantageux pour moi que la Cour lui recommandât de me témoigner de la bonté et de la confiance.

M. Giori a connu que j'avois raison : il a eu depuis un mois la goutte. Il parla dimanche au Pape, conformément à ce que je lui avois représenté le matin : voilà sa réponse originale que je vous envoie.

Le général de la Minerve m'a promis de parler aux cardinaux dans l'occasion, comme je le souhaite. Il a su, par M. Nicole, que les Jésuites publioient à Paris qu'il ne suivroit pas les sentimens de Massoulié, et du maître du sacré Palais : cela lui a fait faire bien des réflexions.

Ayez la bonté de me faire savoir comment le père Dez a été reçu du Roi. Les Jésuites publient sur ce sujet les plus belles choses du monde. Le père Dez est très-sûrement le plus dangereux de tous les hommes. Les Jésuites et le cardinal de Bouillon seront toujours les mêmes.

Je suis fâché qu'on n'ait pas encore vu à Paris, et dans les provinces, et en Flandre, le *Mystici* et *Schola in tuto*. Votre première résolution, de faire de petits écrits dans les circonstances présentes, étoit, selon moi, la meilleure : car beaucoup de gens auroient lu volontiers ces traités l'un après l'autre, qui seront effrayés de la lecture des trois ensemble. J'attends avec impatience les dernières feuilles du *Quietismus redivivus*, la traduction italienne et la censure qualifiée.

La France et les évêques auront une obligation infinie au cardinal Casanate, qui, s'il en est cru, fera aussi bien que nous. La jalousie que vous me dites qu'on a eue sur l'effet de la *Relation*, regarde-t-elle M. de Paris? il en est bien capable : ou bien concerne-t-elle les Jésuites, ou la Cour en général?

Les amis de M. de Cambrai sont-ils revenus de bonne foi? Je ne parle pas des Jésuites; il ne faut pas attendre qu'ils reconnoissent jamais leurs égaremens. Voici une feuille pour vous en particulier.

Il est de la dernière conséquence pour la religion et pour le Roi, que le cardinal de Bouillon ne soit pas protecteur de la France. Il emploieroit assurément tout son crédit en faveur des Jésuites, et contre les évêques et la bonne doctrine, surtout à présent qu'il a la rage dans le cœur.

Poussin souhaite que je vous écrive en sa faveur, pour que vous rendiez témoignage à M. de Pomponne et à M. de Torcy, qu'il s'est toujours bien comporté sur l'affaire de M. de Cambrai, et qu'il n'est pas entré là-dessus dans les sentimens de M. le cardinal de Bouillon. Effectivement, je puis assurer

que tout ce qu'il m'a dit, a toujours répondu à cette disposition; et tout ce qui m'est revenu de ses discours et de sa conduite à cet égard, a toujours justifié ses bonnes intentions.

Il croit que votre témoignage et la manière dont vous parlerez de lui sur ce sujet, lui sera utile pour parvenir à se faire nommer agent de la France ici, ne voulant pas être secrétaire de l'ambassade. Il doit vous faire recommander ses intérêts par M. le grand-duc. Je lui ai dit que vous ne vous mêliez jamais de ces sortes d'affaires, que vous n'y aviez aucun crédit; que pour lui rendre témoignage qu'il se comportoit bien sur l'affaire de M. de Cambrai, je vous en prierois, puisque c'étoit la vérité. Vous ferez ce que vous jugerez à propos dans la circonstance.

Il est de la dernière conséquence qu'on prévienne bien l'ambassadeur sur mon chapitre, et qu'il sache que madame de Maintenon en particulier prend intérêt à l'affaire. Car le cardinal de Bouillon ne négligera rien pour lui faire croire que j'ai tout outré; mais je n'ai jamais écrit que la vérité très-constante et même publique. La fin le démontrera encore mieux, si je ne me trompe. Encore une fois, il faut que madame de Maintenon ait la bonté de faire quelque chose là-dessus, aussi bien que MM. de Noailles. Tout ira bien si M. de Monaco voit qu'il fera plaisir à madame de Maintenon, en agissant d'une manière convenable avec moi, qui lui rendrai bon et sûr compte de tout.

Le cardinal Albane, à qui j'ai parlé depuis mon audience, m'a assuré que Sa Sainteté avoit bien compris tout ce que je lui avois dit, et étoit satisfaite.

Au reste, la manière hautaine dont M. de Cambrai traite M. de Paris, a scandalisé tous les cardinaux; et le mystère qu'on fait de la *Réponse*, les a encore plus indisposés. C'est ici le mystère d'iniquité. Communiquez ma lettre à M. de Paris, à qui je n'écris pas si au long qu'à vous.

J'apprends dans le moment qu'on dit qu'on fera parler et voter sommairement les consulteurs. Il y avoit long-temps que j'avois donné cette vue, comme je vous l'ai mandé. Il n'est pas encore bien sûr qu'on la suivra; mais je le souhaite fort, parce qu'il ne peut, ce me semble, qu'être avantageux qu'on prenne ce parti. Je serai bien trompé si alors les avis des consulteurs sont partagés.

Rome, 26 août 1698.

LETTRE CCCXXIV.

DE BOSSUET A M. DE LA BROUE.

Sur les raisons qui empêchoient qu'il ne fût député des Etats; et sur la *Réponse de M. de Cambrai à sa Relation.*

M. le cardinal de Bonzy s'excuse, Monseigneur, pour cette année, à cause des engagemens déjà pris; mais il promet pour l'année prochaine, de tourner les choses de manière que vous soyez député des Etats. Je suis fâché de ce retardement de ma joie, et de la privation du secours dont j'aurois besoin dans les occurrences présentes. Le cardinal m'a parlé avec toute sorte d'estime pour vous, et témoigne qu'il auroit beaucoup de plaisir de vous obliger.

La *Réponse à ma Relation* est si pleine de dégui-

sement et d'artifice, qu'on croit que je dois répliquer. Je pars pour Meaux, et de là pour Compiègne, où je tâcherai de ne pas perdre de temps. Vous savez mon respect, mon cher seigneur.

A Paris, le 30 août 1698.

LETTRE CCCXXV.

DE L'ABBÉ BOSSUET AU PRINCE DE MONACO,

NOMMÉ AMBASSADEUR A ROME.

Il l'instruit de tout ce qui s'étoit passé dans l'affaire de M. de Cambrai, et de l'état actuel des choses.

Comme je ne doute pas que vous ne soyez informé de l'intérêt que Sa Majesté a toujours pris, et prend encore à la décision de l'affaire de M. de Cambrai, qu'elle regarde comme une des plus importantes que la France ait en cette Cour, et par rapport à la religion, et par rapport à l'Etat; j'espère que vous ne trouverez pas mauvais que je prenne la liberté de vous écrire sur ce sujet, et de vous informer de l'état véritable de cette affaire, qui tire à sa fin, et dont la conclusion, bonne ou mauvaise, ne peut être que d'une conséquence infinie. Je le fais avec d'autant plus de confiance, que je n'ai pas perdu un moment de vue cette affaire, et que je suis bien assuré de ne vous dire rien que de très-vrai. Je commencerai donc, sans perdre de temps, à vous rendre compte en peu de mots de ce qui s'est passé à ce sujet, dès l'instant où cette affaire a été portée ici.

Après

Après la lettre que Sa Majesté jugea à propos d'écrire à Sa Sainteté au mois de juillet de l'année passée, et que je joins à cette lettre, Sa Sainteté, dès le commencement de septembre, nomma sept théologiens, qualificateurs du saint Office, pour examiner le livre de M. l'archevêque de Cambrai. Ces qualificateurs devoient examiner le livre, en tirer les propositions censurables, et puis dire leur avis en présence de la congrégation des cardinaux et du Pape, selon la coutume du saint Office.

Les agens de cet archevêque parurent en même temps à Rome; et avant qu'on eût pu vaincre les chicanes qu'ils faisoient pour alonger, quelques mois se passèrent. Enfin au mois de décembre, on reprit les assemblées des qualificateurs, qu'on avoit interrompues. Ils commencèrent à se découvrir les uns aux autres leurs sentimens sur ce livre. La puissante cabale qui soutient M. de Cambrai, en fut avertie, et sut à la fin de décembre qu'il y avoit déjà plusieurs propositions de ce livre, qualifiées d'erronées, d'hérétiques, etc. par le plus grand nombre de ces qualificateurs; et que de sept qualificateurs, il n'y en avoit que deux favorables à M. de Cambrai, dont l'un étoit un Jésuite espagnol, qui n'entend pas un mot de français, et l'autre Feuillant attaché aux Jésuites, et qui, venant d'approuver le livre du cardinal Sfondrate, improuvé depuis ouvertement par M. de Paris et M. de Meaux, étoit manifestement déclaré contre ces prélats.

Dans cette conjoncture, les amis de M. de Cambrai ne virent de salut pour lui qu'en embrouillant l'affaire, qu'en mettant le feu et la division parmi

ces théologiens. Mais n'ayant pu gagner aucun des cinq contraires au livre, tous théologiens sans passion et d'un mérite distingué, ils trouvèrent le moyen de persuader à Sa Sainteté, sur des prétextes spécieux, de joindre aux premiers nommés, trois nouveaux théologiens, dont ils s'étoient assurés. Cette adjonction faite, ils se virent dès là partagés, car ils furent désormais cinq contre cinq; et le parti de M. de Cambrai, par ce changement, devint à Rome comme en France, plus insolent que jamais. Il est clair que c'est de là que sont nées les difficultés et les embarras qu'on a vus depuis dans cette affaire, qui, sans cette adjonction malheureuse et injuste, auroit été terminée à l'honneur du saint Siége, à l'avantage de l'église de France, et à la satisfaction de Sa Majesté, avant le mois d'avril de cette année : il n'y auroit pas eu le moindre obstacle, pas le moindre scandale.

Sa Sainteté connut, mais un peu trop tard, le piége qu'on lui avoit tendu : elle fut obligée, pour contenir ces théologiens, dont les assemblées ne se passoient plus qu'en disputes, de nommer deux cardinaux du saint Office, le cardinal Ferrari et le cardinal Noris, pour régler les conférences des qualificateurs, leur prescrire les matières sur lesquelles ils auroient à parler, et être témoins de tout ce qui se passeroit.

Les conférences furent terminées à la fin d'avril : la division dura jusqu'au bout. Le Pape et la congrégation ordonnèrent à ceux qui condamnoient le livre de M. de Cambrai, d'en extraire les propositions qu'ils jugeoient répréhensibles. Ils en tirèrent

trente-huit, sur lesquelles on les a entendus et on les entend encore parler les uns après les autres devant les cardinaux, dans la congrégation du lundi et du mercredi, et en présence de Sa Sainteté le jeudi. On a cru pendant quelque temps, que cela dureroit une éternité par les chicanes et les longueurs affectées de ceux qui favorisent M. de Cambrai. Mais Sa Sainteté et MM. les cardinaux ont eu la bonté, pour abréger, d'approuver un projet que je leur ai présenté : en sorte que je ne doute pas que ce rapport des qualificateurs ne finisse bientôt, c'est-à-dire, à la fin du mois de septembre où nous allons entrer. Les vœux resteront toujours partagés. Les rapports terminés, c'est à la congrégation à voir comment elle veut procéder, et ce qu'elle veut faire.

Ce que je puis vous dire en général de la disposition des cardinaux, c'est qu'il n'y en a pas un seul qui n'improuve le livre de M. de Cambrai, et qui ne soit prêt à le condamner; le Pape plus qu'un autre. Mais il est question d'une censure plus ou moins forte : c'est là à présent le point de la difficulté. Les protecteurs de M. de Cambrai font sous main tous leurs efforts, pour obtenir qu'on se contente d'une prohibition générale du livre, sans condamner la doctrine en particulier. Mais ceux qui aiment la vérité, l'honneur du saint Siége, celui de la religion, et qui savent les intentions de Sa Majesté, qui souhaite que l'on décide sur le fond de la doctrine, pour mettre dans son royaume une véritable paix; ceux-là, dis-je, pensent bien d'une autre façon, et croient une décision sur la doc-

trine, absolument nécessaire, principalement après un examen aussi solennel dans une matière aussi agitée, aussi éclaircie que celle en question l'est à présent, tant sur le fait que sur le droit. Ils se confirment dans cette opinion, quand ils considèrent que M. de Cambrai lui-même a demandé expressément une pareille décision, que les évêques de France et le Roi se réunissent pour la procurer. Et rien ne les touche davantage que la vue des suites que peut avoir le jugement qui sera rendu; parce qu'ils sont persuadés que si l'Eglise romaine prononce une censure vigoureuse, le Quiétisme est renversé jusque dans ses fondemens; et qu'au contraire, si elle mollit, l'erreur n'attendra qu'un temps favorable pour se relever.

On ne peut imaginer les efforts qu'on fait pour embarrasser l'esprit du Pape et arrêter les cardinaux; rien n'est oublié. J'ose néanmoins vous assurer qu'on a lieu d'espérer un heureux succès; mais pour y parvenir, il est essentiel de ne point précipiter la conclusion. Il est vrai qu'il ne faut point perdre de temps; et c'est ce que je prends la liberté de représenter continuellement à Sa Sainteté et à MM. les cardinaux, en leur observant toutefois qu'il convient, en travaillant à avancer, de traiter les différens points avec toute la maturité nécessaire, pour former une décision telle qu'on peut la désirer, et qu'on a droit de l'attendre.

Les amis de M. de Cambrai, qui agissent dans un tout autre esprit que celui qui devroit les animer, et qui dirige les démarches de Sa Majesté dans cette affaire, bien éloignés de vouloir procurer tous

les éclaircissemens nécessaires à un bon jugement, comme ils voient à présent qu'ils ne peuvent sauver le livre de ce prélat, ils cherchent à précipiter la conclusion de cette affaire, afin d'empêcher qu'on ne discute les objets, et qu'on ne prononce clairement sur les contestations. C'est, je l'avoue, le seul parti qu'il me semble qu'on ait aujourd'hui à craindre : aussi fais-je tous mes efforts pour l'empêcher. Je puis vous dire que Sa Sainteté, dans la dernière audience qu'elle ma donnée, me promit tout ce que je désirois. Mais je ne laisse pas de beaucoup appréhender des intrigues de la puissante cabale qui protège M. de Cambrai.

Permettez-moi donc, Monsieur, de vous dire que je ne doute pas que votre présence n'assurât ici une prompte victoire à la vérité. Je puis vous certifier que votre nomination seule a déjà produit son effet; et vous connoissez trop bien ce pays-ci et MM. les cardinaux, pour ne pas comprendre qu'ils seront ravis de se faire un mérite auprès de vous, d'une détermination qui satisfera en même temps leur honneur et leur conscience.

Cette considération, jointe aux autres raisons qui font désirer à tout le monde de vous voir ici bientôt, me porte à souhaiter plus que personne votre arrivée. Je serois ravi que vous eussiez la gloire de contribuer à faire terminer honorablement pour le royaume une affaire de cette importance; et la France vous en auroit, avec la religion, une obligation éternelle.

Pardonnez-moi encore une fois, Monsieur, la liberté que je prends. Je me suis cru obligé de vous

instruire promptement de l'état de cette affaire, d'autant plus qu'on nous assure ici que vous allez incessamment prendre vos instructions, et que je suis persuadé que vous ne serez pas fâché d'entrer dans l'examen des faits, avec une idée juste et exacte de tout ce qui les concerne.

Si vous souhaitez que je me donne l'honneur de vous écrire régulièrement sur ce qui se passera ici à ce sujet, j'aurai un plaisir sensible à vous obéir, et à vous marquer en cette occasion, comme en toute autre, avec quel respect je suis, etc.

Ce 30 août 1698.

LETTRE CCCXXVI.

DE BOSSUET A M. DE NOAILLES,

ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Il lui fait des observations sur la lettre que l'abbé Bossuet lui avoit écrite, et l'exhorte à répondre à M. de Cambrai.

Voila, mon cher Seigneur, la lettre de mon neveu, apportée par le valet de chambre de M. le marquis de Torcy. Il me semble qu'elle est importante, et fait bien voir l'état des choses. Il faut engager M. le cardinal d'Estrées à écrire fortement au cardinal Carpegna. Faites, je vous prie, réflexion sur les circonstances de la lettre de mon neveu, et prenez la peine de m'en dire votre sentiment. Il est vrai qu'une simple prohibition, après un si grand fracas, seroit honteuse au saint Siége, et d'ailleurs un remède peu proportionné à la grandeur du mal :

le *respectivè* les tirera d'embarras, et cependant il aura l'effet de proscrire les propositions.

Je vois qu'on attend que je fasse quelque réponse; j'y travaille. Il me semble, mon cher Seigneur, que vous ne pouvez en refuser une à la réponse latine que M. de Cambrai vous a faite. Quelque mine qu'on fasse de vous vouloir ménager, il n'y a rien de sincère. Ils ne veulent que nous désunir, parce que notre union les confond. Vous connoissez mon respect.

A Germigny, ce 31 août 1698.

LETTRE CCCXXVII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur ce que les partisans de Fénélon lui en vouloient plus qu'à M. de Noailles; sur les faux bruits d'accommodement répandus par les amis de M. de Cambrai; une forme de condamnation proposée par le père Estiennot; et sur le motif qui le fait agir dans cette affaire.

Je reçus hier, avant que de partir pour Meaux, votre lettre du 19, par les mains du valet de chambre de M. le marquis de Torcy, qui avoit ordre d'aller rendre quelques paquets à M. de Paris. J'envoie à ce prélat un ample extrait de votre lettre. J'ai reçu aussi la lettre qui est venue par le courrier. Votre lettre est très-importante : j'en ferai usage le plus tôt qu'il sera possible.

Je ne m'étonne pas des ménagemens qu'on a pour M. de Paris. Tout l'effort de la cabale va maintenant contre moi, parce que l'on sait que je suis

inexorable quand il s'agit de la religion, et qu'on ne m'en imposera pas sur la doctrine.

J'attends avec impatience quel effet la nomination de M. le prince de Monaco pour ambassadeur à Rome, y produira. Ici elle marque beaucoup, et l'on ne croit pas que M. le cardinal de Bouillon soit bien à la Cour.

J'ai vu madame de Lanti une seule fois. Elle me témoigna être tout-à-fait de vos amies. Je ne pus lui parler en particulier; mais je sais qu'elle a bien parlé sur votre compte aux personnes les plus intimes. Elle est fort mal, et tout le monde la plaint : elle croit être mieux.

Vous avez bien répondu au secrétaire d'ambassade de M. le cardinal de Bouillon. Le zèle du Roi s'anime plutôt qu'il ne se ralentit.

On ne songe nullement à accommoder l'affaire de M. de Cambrai ; mais ses amis, étourdis de l'effet de la *Relation*, font semblant de le vouloir abandonner.

Le Jésuite italien, dont vous me parlez, est tel que vous le peignez.

Selon toutes les apparences, M. le cardinal de Bouillon aura peu de crédit dans le conclave ; et le cardinal Carpegna se rassurera, quand il verra M. l'ambassadeur.

Je vois dans toutes les lettres du père Estiennot, qu'il en revient toujours à une condamnation *ut jacet*, qui est très-mauvaise : on donneroit lieu à mille détours sur l'explication, ce qui seroit pire que le premier mal.

On croit ici qu'il faut répondre quelque chose à

M. de Cambrai. J'y ai travaillé, quoique tous les gens sensés voient bien qu'il ne fait qu'éluder, et se rendre plus odieux par ses artifices et ses déguisemens.

On garde votre courrier, pour porter la traduction italienne de ma *Relation*, faite par l'abbé Regnier. J'enverrai ma réponse au nouvel écrit de M. de Cambrai contre cette *Relation*, par un extraordinaire : j'y joindrai un petit écrit sur les actes *imperati à charitate* (*).

Votre conversation avec le cardinal Noris me fait grand plaisir. Puisqu'il a bien voulu que vous m'en écrivissiez, dites-lui que l'espérance de la bonne cause est toute en son savoir et en son courage, qui a paru avec tant d'éclat dans ses livres précédens ; que cette affaire mettra le comble à sa gloire. Sans doute qu'il ne croira pas tout ce qu'on dit contre moi. Nul autre motif ne me fait agir, que celui d'empêcher que les vaines dévotions ne prévalent contre l'ancienne piété, enseignée par saint Augustin et par saint Thomas.

Le détour des actes commandés par la charité, est un pur plâtrage, qui ne s'accommode nullement avec le dénouement d'amour naturel. M. de Cambrai n'a non plus parlé de l'un que de l'autre dans son livre des *Maximes*. Le quatrième amour a cet avantage, aussi bien que le cinquième : *Omnia in charitate fiant; omnia propter gloriam Domini nostri Jesu Christi.* Soit qu'on regarde l'amour comme précepte avec l'école de saint Thomas, ou comme conseil avec l'école relâchée, il s'étend à tous les états, et ne se borne pas au seul état passif, où l'on avoue

(*) Ce petit écrit se trouve au tom. XXIX, pag. 383 et suiv.

que tout le monde n'est pas appelé. Enfin on n'explique pas pourquoi la charité commanderoit l'espérance, qui, selon le nouveau systême, ne lui sert de rien, et ne la peut augmenter.

Je suis très-aise d'avoir la traduction latine du livre de M. de Cambrai : j'en ai dit dans la *Relation*, ce que j'en ai su par les mémoires de M. Phelippeaux; et M. de Cambrai y répond très-mal.

Le père Alexandre n'a point fait de réponse sur la proposition de la pure concupiscence qui sert de préparation à la justice, quoiqu'elle soit sacrilége. Je n'ai rien non plus à dire là-dessus, que ce que j'en ai dit dans ma *Préface sur l'Instruction pastorale de M. de Cambrai*, n.° 47 (*). M. Phelippeaux a très-bien marqué dans un de ses écrits, et dans la qualification de cette proposition, qu'elle égale un acte sacrilége à la crainte *ex impulsu Spiritûs sancti*, qui ne fait que *removere prohibens*. On ne peut résister à ses raisons, ni s'empêcher de mettre cette proposition avec les autres censurables.

A Germigny, 31 août 1698.

LETTRE CCCXXVIII.

DE M. LE TELLIER, ARCHEVÊQUE DE RHEIMS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Il lui déclare le jugement qu'il porte de la Réponse de M. de Cambrai à la Relation de M. de Meaux.

J'ai lu et relu la *Réponse de M. de Cambrai à la Relation* de M. de Meaux *sur le Quiétisme* : il s'y

(*) Voyez tome XXVIII, pag. 531. (*Edit. de Vers.*)

défend pitoyablement sur les faits allégués contre lui par M. votre oncle. Il n'en nie qu'un, qui est celui d'un religieux de distinction. Ce religieux, dont M. de Meaux a voulu parler est le père de la Chaise, qui m'a conté à moi-même ce fait, et qui l'a dit depuis la publication de la *Relation* à qui l'a voulu entendre. M. de Cambrai débite dans cette pièce sa mauvaise marchandise avec esprit. Il seroit à souhaiter qu'il employât mieux celui que Dieu lui a donné; qu'il ne s'en servît pas, comme il fait, contre l'Eglise et la vérité; et qu'il fût plus humble et plus détaché de madame Guyon, qu'il ne le paroît par ce dernier écrit. Je n'ai pas encore vu la Réponse latine de M. de Cambrai à M. l'archevêque de Paris. Je vous conjure de m'en envoyer par la poste un exemplaire. Je suis toujours entièrement à vous.

A Rheims, le lundi matin, 1.er septembre 1698.

LETTRE CCCXXIX.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur différens écrits du prélat, la nouvelle édition de la *Réponse de M. de Cambrai à la Relation;* les démarches du cardinal de Bouillon pour précipiter la décision; la conférence qu'ils avoient eue à ce sujet; et la fin prochaine du rapport des examinateurs.

J'AI reçu en même temps, quoique par différentes voies, vos lettres de Germigny du 10 août, et de Jouarre du 13. On n'a pu m'envoyer que quatre autres feuilles du *Quietismus redivivus* dans une petite boîte, où il y en avoit dix exemplaires : ap-

paremment la dernière feuille n'étoit pas achevée.

Selon mon compte on doit recevoir demain, par l'ordinaire, nouvelle du courrier que j'ai dépêché, dont je n'ai rien appris d'aucun endroit, mais j'espère qu'il ne lui sera arrivé aucun accident. Il se pourroit faire que vous jugeriez à propos de le renvoyer avec des exemplaires du *Quietismus* et des autres livres, notamment de la *Relation* italienne. On a su ici depuis quinze jours, et je ne m'en suis pas caché, que je vous avois envoyé copie de la réponse de M. de Cambrai; mais on ne sait pas le départ du courrier extraordinaire.

M. de Chanterac reçut le 27 du mois passé, par un courrier extraordinaire, venu en droiture de Cambrai, une nouvelle édition de sa *Réponse* à votre *Relation du Quiétisme*. Une heure après, il en porta un exemplaire à M. le cardinal de Bouillon, et le lendemain il la distribua dans Rome. Je vous en envoie un exemplaire à tout hasard; c'est celui de M. de la Trémouille. Il a assuré que M. de Cambrai en avoit envoyé mille à Paris. Cela a fait que je ne vous l'ai pas envoyée par un courrier exprès; d'autant plus que hors le démenti sur les circonstances de son sacre (*), vous avez deviné toutes ses défenses, ou plutôt toutes ses impostures sur tous les autres points, en voyant l'écrit contre M. de Paris. Vous avez bien deviné, ou plutôt vous étiez bien instruit, quand vous m'avez écrit qu'il faisoit une autre édition de sa *Réponse* à votre *Relation*, dans laquelle

(*) Voyez la *Relation* de Bossuet, III.e sect. n. 14; tom. XXIX, pag. 560: et les *Remarques sur la Réponse à la Relation*, art. VII, §. X, tom. XXX, p. 110, 111. (*Edit. de Vers.*)

il inséroit une partie de ce qu'il avoit dit contre M. de Paris dans son écrit latin.

Nous n'avons besoin d'être éclaircis ici que sur les soumissions de madame Guyon, qu'il dit avoir été dictées par vous et par M. de Paris : et vous l'avez fait, ne voulant en aucune façon juger de ses intentions ni de ses mœurs; mais seulement mettre en sûreté la saine doctrine, contre les erreurs des méchans livres de cette femme. Les protestations que M. de Cambrai fait, de n'avoir jamais lu ses manuscrits *des Torrens*, et *sa Vie par elle-même*, retombent sur lui, de son propre aveu. Car, outre qu'il est contre toute vraisemblance qu'il vous les ait fait mettre entre les mains, sans les avoir examinés; il demeure d'accord que vous lui avez rapporté les folles visions qu'ils contenoient. Après cela, ou il vous a cru, et alors c'est comme s'il avoit lu lui-même ces visions; ou s'il ne vous a pas cru, il n'est pas possible qu'il n'ait voulu voir les écrits, pour vous montrer que vous vous trompiez par un effet de votre prévention. Ce raisonnement me paroît une démonstration. Il seroit bon aussi d'éclaircir un peu ce qui concerne les lettres de M. de Genève et de M. de Grenoble. Notre homme a retranché ce qui regarde le dernier, parce qu'il est vivant.

M. le cardinal de Bouillon a publié ici, que vous aviez dit que vous écraseriez M. de Cambrai, s'il osoit nier les faits que vous avancez. Dans le cas où vous jugeriez à propos de répondre, vous le devez faire avec plus de modération que jamais, mais avec autorité. Si vous répondiez sous le nom d'un ami, il vous seroit plus libre de rapporter ce que

vous jugerez à propos de découvrir. Au reste, l'article de la confession qu'il prétend vous avoir faite (*), est de conséquence. Car que ne donne-t-il pas à entendre par ce qu'il en dit? J'ai fait remarquer ici l'adresse de madame Guyon et de M. de Cambrai, qui avoient eu dessein de vous fermer la bouche sur leur chapitre, en voulant vous faire recevoir leur confession.

Il seroit bon de faire parler M. Tronson, sur lequel seul M. de Cambrai s'appuie à présent.

Il me semble que vous n'avez pas assez insisté sur le déni que M. de Cambrai fait d'avoir lu votre livre; ce qui est impossible, puisqu'il en a extrait ce qu'il en rapporte dans son Mémoire à madame de Maintenon. Mais il étoit absolument nécessaire qu'il tînt ce langage pour ne se pas contredire, quand il dit à présent que vous ruinez la charité, et qu'alors il assuroit qu'il n'y avoit pas à craindre qu'il vous contredît sur rien, et que sa doctrine étoit conforme à la vôtre. On peut bien faire valoir cette contradiction manifeste. Car quand il n'auroit pas lu votre livre, ce qu'il ne pouvoit manquer de faire; il savoit à fond vos sentimens sur la charité, et il savoit qu'il vous contrediroit sûrement là-dessus, aussi bien que sur la définition de la passiveté, qui sont les deux points essentiels de son système.

On peut remarquer que quand M. de Cambrai a écrit son Mémoire à madame de Maintenon, pour s'excuser de ne pas approuver votre livre, sous pré-

(*) Consultez les *Remarques sur la Réponse à la Relation*, Conclusion, §. 1, n. 4, 5, 6 et suiv. tom. xxx, pag. 190 et suiv. (*Edit. de Vers.*)

texte qu'il ne pouvoit condamner madame Guyon, dont il connoissoit la droiture des intentions, cette femme s'étoit enfuie de Meaux, avoit été mise à la Bastille, et avoit assez montré ses malheureuses dispositions.

Je vais voir messieurs les cardinaux les uns après les autres, et leur montrer les faussetés manifestes de M. de Cambrai : il ne faut pas moins pour empêcher l'effet des artifices et des insinuations de nos adversaires, qui ne s'oublient pas, et qui sont les mêmes.

Je fus averti, il y a quelques jours, que M. le cardinal de Bouillon avoit extrêmement pressé le Pape, dans son audience du 28 du passé, pour conclure et donner une décision prompte, aussitôt que le rapport des qualificateurs seroit fini ; et que Sa Sainteté lui avoit répondu : Mais, M. le cardinal, afin que la décision soit bonne et telle qui convient, il ne faut rien précipiter : l'abbé Bossuet est venu, ces jours passés, me parler dans ce sens. Je sais de plus que M. le cardinal de Bouillon avoit avancé, que j'avois dit au Pape qu'il ne falloit pas finir si tôt, par où il vouloit faire entrevoir que c'étoit moi qui retardois. Je l'ai donc vu ce matin, et j'ai eu une longue conférence avec lui. Je lui ai rendu compte de tout ce que j'avois fait, et des raisons que j'avois eues pour agir ainsi. Il n'a pu me désapprouver, et m'a avoué que pour avoir une décision sur la doctrine, et faire qualifier les propositions, il falloit plus de temps qu'on ne se l'imaginoit en France ; que MM. les cardinaux ne pourroient avoir entre leurs mains les vœux des qualificateurs, qu'à la fin

de septembre, ce que je savois fort bien; que les cardinaux auroient ensuite besoin de quelque temps pour former leur vœu. Je lui ai rendu compte de toute l'audience que j'avois eue de Sa Sainteté. Il m'a rapporté ce que le Pape lui avoit dit de moi, et que le cardinal Spada le lui avoit expliqué comme je le faisois moi-même; c'est-à-dire, que je demandois qu'on ne précipitât point, mais cependant qu'on ne perdît pas un instant pour accélérer la décision.

M. le cardinal de Bouillon m'a dit, que sur les pressantes lettres de Sa Majesté, il avoit été obligé de parler comme il avoit fait au Pape, et de le presser extrêmement, parce qu'on le pressoit lui-même. Je lui ai répondu que tout cela s'accordoit parfaitement bien, et qu'il ne pouvoit jamais manquer, en demandant toujours qu'on ne perdît point de temps, et une prompte décision, pourvu qu'elle fût bonne, précise, honorable au saint Siége et utile à la France. Je lui ai répété là-dessus toutes les raisons que je vous ai déjà écrites. Il m'a prié, je ne sais pourquoi, de mettre par écrit le précis de ce que j'avois dit au Pape, afin qu'il le pût envoyer dans son paquet à Sa Majesté, pour ne rien ajouter ni diminuer au compte qu'il vouloit lui en rendre; ce que j'ai fait de la manière que vous verrez dans la copie que je vous envoie de ce mémoire, qui contient la pure vérité. Il a ajouté que si je l'assurois que les vues que je proposois fussent celles des évêques, il croiroit aisément qu'elles seroient aussi celles de Sa Majesté. Je lui ai dit là-dessus, que jamais je ne parlois au nom du Roi, ni au Pape, ni aux cardinaux, mais bien au

nom

nom des évêques ; que cela faisoit à présent, Dieu merci, le même effet ; parce qu'on ne pouvoit ignorer que les évêques n'agissoient, dans cette affaire, que conformément aux intentions de Sa Majesté ; qu'au reste, je pouvois l'assurer que je ne parlois jamais de moi-même. Il m'a paru approuver fort ma conduite sur tout cela. Comme je ne sais point user de finesse, je lui expose très-franchement ce que je pense, et il est obligé d'approuver ce que je lui dis.

Il m'a observé là-dessus, que c'étoit la coutume des cardinaux de prendre leurs vacances pendant le mois d'octobre, et que par cette raison il n'y avoit jamais dans ce mois d'assemblées du saint Office le jeudi devant le Pape ; quoique le mercredi il n'y eût point d'interruption pour les cardinaux qui restoient à Rome. Il a ajouté qu'on pouvoit laisser les cardinaux passer ce temps en villégiature, qu'ils en profiteroient pour étudier la matière, et rédiger leur vœu.

Je lui ai répondu que le bien pressant de la chrétienté devoit être préféré aux plaisirs de MM. les cardinaux ; qu'ainsi ce prétexte de villégiature ne devoit point, ce me semble, retarder les opérations nécessaires pour terminer promptement une affaire de cette importance, qui traînoit depuis si longtemps ; qu'à la vérité, si ce sursis n'apportoit aucun retard à la décision, et que MM. les cardinaux effectivement en eussent besoin pour former leur vœu, il importoit peu qu'ils le fissent à la campagne ou à Rome, et qu'il n'y avoit rien à dire ; mais qu'au moins en ce cas il falloit, le rapport des examinateurs étant fini, que les cardinaux missent tout en

ordre, de manière que le mois d'octobre ne fût pas perdu, et qu'incontinent après la Toussaint ils n'eussent qu'à voter devant Sa Sainteté, et conclure cette affaire. Il m'a répliqué qu'il étoit bien aise de savoir là-dessus mon sentiment.

Sur ce que j'ai appris, à n'en pouvoir douter, que le cardinal de Bouillon faisoit tous ses efforts pour retarder l'arrivée à Rome de M. de Monaco, ou afin de terminer l'affaire de M. de Cambrai un peu plus à sa mode, ou parce que jugeant la mort du Pape prochaine, il voudroit être maître de lui donner un successeur selon ses vues, j'ai cru, dans ces circonstances, qu'il étoit à propos d'informer M. de Monaco de l'état véritable de l'affaire de M. de Cambrai, en lui en donnant une idée juste, sans rien dire sur le cardinal de Bouillon, comme vous le verrez par la copie que je vous envoie. Vous la montrerez à madame de Maintenon, si vous le jugez à propos. M. de Monaco ne peut, ce me semble, que me savoir bon gré de m'être expliqué franchement avec lui.

J'avoue que la seule chose que je craigne, qui puisse empêcher le succès de nos démarches pour obtenir une bonne décision, c'est que la mort du Pape n'arrive avant qu'elle soit faite. Mais la prudence chrétienne ne veut pas, je pense, que par l'appréhension de la mort d'un homme qui ne se porte point mal, on précipite une décision de cette importance, et qui doit abattre pour toujours l'erreur, au hasard d'en avoir une mauvaise ou insuffisante, qui dans l'état des choses auroit le même effet selon moi.

Encore un coup, le pis qui puisse arriver, est qu'on essuie les délais d'un conclave, c'est-à-dire, de deux ou trois mois; après quoi il est certain que la décision sera telle que la France le voudra, tous MM. les cardinaux français se trouvant alors à Rome : ainsi d'un mal on en tireroit un bien. Je parle du pis qui puisse arriver, et qui n'arrivera pas, s'il plaît à Dieu.

J'ai vu le cardinal Nerli, qui m'a paru un peu revenu : il m'a parlé assez bien, et il a compris mes raisons pour entrer dans le fond de la doctrine. Le cardinal Noris a évité de me faire connoître ce qu'il pouvoit penser; mais il n'éludera pas ainsi une autre fois.

On finit hier de voter sur la vingt-huitième proposition; et les examinateurs décidés pour nous, doivent voter à la première congrégation sur les dix dernières à la fois. Par-là il sera vrai à la lettre, comme je vous l'ai marqué, que les qualificateurs auront terminé leur rapport à la mi-septembre.

Les Jésuites sont aussi insolens que jamais. Le cardinal de Bouillon est un peu plus doux et modeste, parce qu'il est humilié. Il faut toujours continuer à demander une bonne décision, et presser sans cesse pour que l'on ne se ralentisse pas.

Le cardinal Casanate fut un peu incommodé hier, mais il se porte bien aujourd'hui. C'est en vérité un digne homme, le seul sur qui on puisse compter. Sûrement ce seroit un excellent Pape en toutes manières; malheureusement on ne le connoît pas. Ne cessez, je vous prie, d'en dire du bien, cela peut faire beaucoup dans l'occasion. Il a un amour ex-

trême pour l'Eglise et la bonne doctrine, et une estime infinie pour le Roi et pour la France.

On fait courir ici bien des bruits contre M. de Monaco : la plupart viennent du cardinal de Bouillon, qui enrage dans le fond.

Ayez la bonté de me mander comment il convient que je traite M. de Monaco, soit par lettre, soit en lui parlant. Je ne sais s'il voudra qu'on le qualifie d'Altesse : cela ne laisseroit pas d'être embarrassant. Je lui ai écrit Monseigneur avec un vous, dans l'incertitude où j'étois. Il feroit bien de se contenter de la qualité d'Excellence.

Rome, ce 2 septembre 1698.

MÉMOIRE

Que M. le cardinal de Bouillon a souhaité que M. l'abbé Bossuet lui donnât signé de lui, sur les représentations et les demandes qu'il avoit faites au Pape.

Je fus instruit qu'on vouloit profiter des instances que fait Sa Majesté auprès du Pape, pour terminer promptement l'affaire du livre de M. de Cambrai ; et qu'on se servoit des menaces qu'on supposoit que les évêques faisoient, en cas que Rome ne finît pas promptement, afin d'arracher du saint Siége ou une simple prohibition du livre de M. de Cambrai, ou quelque décision ambiguë, qui n'entrât point dans le fond de la doctrine du livre, et qui la laissât sans censure et sans flétrissure. Frappé de ce danger, j'ai cru être obligé d'aller aux pieds de Sa Sainteté,

comme je l'ai fait il y a quelques jours, pour lui représenter toutes les raisons qui doivent l'engager à donner une décision la plus prompte qu'il soit possible, mais en même temps la plus précise et la plus honorable pour le saint Siége; qui puisse donner la paix, non-seulement à la France, mais à toute la chrétienté, en portant le dernier coup à une secte toujours renaissante; en sorte qu'il n'y ait plus rien à désirer, ni à faire en France pour l'exterminer tout-à-fait. Je déclarai à Sa Sainteté que l'intention des évêques n'étoit point de lui prescrire à cet égard aucun terme, ni de la menacer, comme je sais que leurs ennemis le lui avoient voulu faire entendre, que ce terme passé on décideroit en France sur les points contestés. Mais je l'assurai qu'ils ne pensoient qu'à la supplier très-humblement de faire finir le plus promptement qu'il seroit possible le rapport des qualificateurs, dont la division, que la cabale qui protège M. de Cambrai y avoit mise, étoit devenue un scandale pour la chrétienté. J'ajoutai que ces évêques ne pouvoient s'empêcher de faire des vœux pour une prompte décision, mais toutefois qui n'eût rien de précipité; parce qu'elle ne pourroit être bonne et digne du saint Siége, dans les circonstances présentes, si elle n'étoit faite avec maturité, et ne touchoit la doctrine du livre. Après cela je conclus, que c'étoit à Sa Sainteté et à MM. les cardinaux à voir les moyens qu'il convenoit de prendre, pour parvenir à un effet si désiré le plus tôt qu'il seroit possible, et sans perdre de temps. Je finis en déclarant au Pape, que les évêques de France étoient bien éloignés de vouloir lui prescrire la ma-

nière dont il devoit exécuter un dessein si important ; mais que ne doutant pas de son zèle pour subvenir aux nécessités pressantes de l'Eglise, et de son désir de répondre aux instances réitérées de Sa Majesté, ils étoient persuadés qu'il prendroit les mesures les plus sages, et en même-temps les plus efficaces, pour finir promptement cette affaire, et d'une façon qui fût aussi avantageuse à la France qu'honorable pour le saint Siége.

Le Pape me parut content de ces assurances, et me dit qu'il étoit bien aise que les évêques restassent *capaci*, voilà son terme ; et que son intention étoit d'entrer dans le fond de la doctrine. La plupart de MM. les cardinaux me paroissent à présent dans les mêmes dispositions.

LETTRE CCCXXX.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Il l'avertit de faire en sorte qu'on évite dans la bulle le *motu pro prio;* l'instruit d'un différend survenu entre le nonce, les ambassadeurs et la Cour ; et porte son jugement de la *Réponse de M. de Cambrai à* sa *Relation.*

Le dernier ordinaire ne m'apporte point de vos nouvelles : j'en conclus qu'il n'y a rien de nouveau. Toutes les lettres que je vois de Rome marquent qu'on s'y attend à une qualification. Il est à propos qu'on évite dans la bulle le terme de *motu proprio*, dont nous ne nous accommodons point en France.

Je ne suis ici que d'avant-hier, et je n'ai pu encore parler de rien. M. le nonce n'est pas ici à cause

du *pour* (*), qu'il a prétendu avec tous les autres ambassadeurs, qui se sont aussi absentés pour la même raison. La vérité est qu'on ne l'a jamais donné qu'aux princes tant du sang qu'étrangers, et aux cardinaux. Il est arrivé une fois que M. le nonce logeant avec M. le cardinal d'Estrées, on a mis : *Pour M. le cardinal d'Estrées et M. le nonce;* ce qui a donné occasion à M. le nonce de croire que le *pour* lui étoit dû, mais sans fondement; parce que si dans cette occasion on avoit voulu donner le *pour* au nonce, il eût fallu le mettre double de cette manière : *Pour M. le cardinal d'Estrées,* en ajoutant *pour M. le nonce.* Cela n'est rien, et on cherche des expédiens pour faire que M. le nonce puisse venir. C'est l'ambassadeur de Savoie qui a élevé le premier la difficulté.

J'espère que vous aurez par cet ordinaire la version italienne de ma *Relation.*

La *Réponse de M. de Cambrai à* cette *Relation* tombe pour le fond; et il s'acquiert seulement la réputation de bien et éloquemment pallier une cause visiblement mauvaise. On y voit autant de déguisement que de négligence; car ses répétitions

(*) Voici le sujet de cette querelle. Lorsque le Roi va dans quelques-unes de ses maisons, l'usage est de marquer les appartemens de ceux qui sont du voyage, de cette manière : *Pour M. le Dauphin, pour M. le duc d'Orléans;* mais le mot *pour* ne se met qu'aux appartemens des princes et des cardinaux. Ceux des autres sont seulement marqués de leurs noms, comme *M. le duc de Noailles, M. l'ambassadeur d'Espagne, etc.* Le mécontentement du nonce et des ambassadeurs sur le refus du *pour,* montre à quelles bagatelles les hommes s'attachent, et de combien de minuties des personnages graves s'occupent sérieusement.

sont insupportables. Du reste, le langage coule. Ma *Réponse*, qui est jugée ici très-nécessaire pour mettre au jour une bonne fois le mauvais et dangereux caractère de l'esprit de M. de Cambrai, suivra de près, s'il plaît à Dieu.

Le Roi est étonné de la hardiesse à mentir de ce prélat sur des choses, dont, pour la plupart, Sa Majesté elle-même est témoin. Il s'étonne surtout que M. de Cambrai ose dire qu'il a écrit par ordre. Le Roi le lui avoit seulement permis de la plus simple permission : il avoit vu la lettre de ce prélat, mais sans y prendre aucune part, ni y donner aucune approbation quelle qu'elle fût. Vous pouvez le dire positivement, et le Roi même le dit. Il n'est pas moins étonné que M. de Cambrai ait pu révoquer en doute ce que j'ai dit sur la première nouvelle portée à Sa Majesté du soulèvement contre son livre. Elle sait bien que je ne lui dis pas un seul mot sur tout cela, que trois semaines après la publication et le soulèvement général. Le Roi a dit hautement que je n'avois rien avancé que de vrai et de sa connoissance particulière.

Vous recevrez bientôt une réponse très-courte et très-décisive *De actibus à charitate imperatis* (*). On imprime actuellement cet écrit. Vous vous souvenez de celui qui vous dit, qu'il ne savoit point de réponse à l'explication que M. de Cambrai et ses partisans donnoient à l'amour du cinquième état (**) : c'est

(*) Voyez tom. xxix, pag. 383 et suiv.

(** Ceci fait allusion à ce qu'avoit dit le cardinal Ferrari, au sujet des actes commandés par la charité. Voyez la lettre de l'abbé Bossuet, du 19 août 1698, ci-dessus, *pag.* 398.

n'avoir guère compris la matière. Il y a bien d'autres faussetés, que je ferai voir aussi clair que le jour. Il n'est plus ici question de rien éclaircir par rapport à Rome, mais de faire connoître M. de Cambrai; afin qu'il ne puisse plus en imposer aux simples, par des discours où il n'y a que déguisement et qu'artifice.

J'ai vu plusieurs fois le père de la Rue, qui ne m'a pas dit un mot sur l'affaire de M. de Cambrai.

A Compiègne, 7 septembre 1698.

EPISTOLA CCCXXXI.

D. CAMPIONI AD EPISCOPUM MELDENSEM.

Versionem italicam libri Meldensis *de Statibus Orationis* quam parare disposuerat, eloquitur; ac dissertationem suam, de necessitate amoris divini ad sacramenta mortuorum, denuntiat.

Jam non propter aliorum loquelam credo benignitatis uberrimum fontem in Benigno; sed quia ego audivi, ego vidi in benignissimâ, quam mihi illustrissima vestra Dominatio direxit, epistolâ. Totum sanè illustrissimæ vestræ Dominationis animum occupavit Spiritus ille puri castique amoris, cujus causam agunt vestræ elucubrationes; quandoquidem ipsæ familiares litteræ spirant quàm maximè nobilissimum ejusdem Spiritûs fructum, benignitatem. Illud vestræ illustrissimæ Dominationis erit, prædictum Spiritum non concludere sub angustis terminis ejus quem tanto honore dignamini. Equidem naturis rerum se accommodat Spiritus, qui Deus est, ubi eas operi præmovet. Sed et est aliquando

ut earum tarditatem socordiamque præveniat juxta gratiam suam, quæ nescit tarda molimina; fitque, cujus cor eructat verbum bonum, calamus velociter scribentis.

Quotidie major in Italiâ necessitas urget evulgandi contra falsas orationes antidotum, quod unicè hucusque reperio propinatum in libris vestræ illustrissimæ Dominationis *de Statibus Orationis*. Ut malo serpenti possit mederi verbum bonum, quod à vobis acceptum eructare disposui de licentiâ vestræ illustrissimæ Dominationis; vestrum sit meam tarditatem prævertere abundantiâ vestri spiritûs, ut velociter scribam quæ purioribus animabus communicatæ à Specioso præ filiis hominum diffusæ sunt gratiæ è labiis vestris. Et verò non me reliquit adeo segnem, ut profiteri non debeam, totis jam decem libris translatis, versari nunc in vertendis *additionibus*, quas ad calcem tractatûs in secundâ editione duxit inserendas illustrissima vestra Dominatio.

Quoniam verò de *additionibus* sermo contigit, erunt fortè qui satiùs habeant ut suis locis reponantur; mihique ab initio sententia hæc arridebat, petitâ priùs vestræ Dominationi illustrissimæ veniâ. Cæterùm agnovi quod ut iisdem necterentur, necessarius esset aliquis circuitus novarum periodorum, quas de meo addere scelus mihi ducerem; ne scilicet nobilis adamas vinctus prodeat circulo ferreo. Propterea etiam in versione, quantùm potui, adhæsi litteræ; mihique liberum id unicè volui, ut aptarem stylo italico venustatem gallicam, ne scilicet asperior currens oratio, si ad verbum redderetur, lectorem retardaret. Vertam hacce methodo

Præfationem, et *Acta Quietistarum* quantociùs, ut permittent occupationes complures ab aliquot Romanis Congregationibus mihi commissæ in dies, quarum expediendarum causâ fateor me hucusque pluries abrupisse filum versionis.

Illud in sinum vestræ Benignitatis refundere debeo, quod non nemo conscius meæ translationis significavit utilissimum fore, si tractatui illustrissimæ vestræ Dominationis conjungerem *Litteram Pastoralem* illustrissimi ac reverendissimi Archiepiscopi Parisiensis de eodem argumento. Sed quî ego audeam, sine ejusdem Archipræsulis veniâ, mittere meam falcem in messem illius, et sine vestrâ in unum manipulum colligare?

Quod ad meam dissertationem de necessitate amoris initialis ad sacramenta mortuorum, completa jam fuit impressio : solùm restat conferre, juxta stylum Romanum, exemplaria typis edita cum originali scripto, ut permittantur evulgari. Celebris est illa quæstio, et à compluribus tractata, ut mihi verendum fuisset ne actum agerem. Nihilominus notaveram Scholasticos modernos multùm obstare necessitati, adeo ut in Decreto Alexandri VII fuerit insertum, communiorem in Scholis esse opinionem, quæ negat prædictam necessitatem; et præoccupati Scholastici ratiunculis, quas ad Scholæ amussim non vident dissolutas, etiam hìc in Urbe, ubi aliàs frigescere incipiunt opiniones laxiores, non sibi satisfaciant juxta suam methodum. Operæ propterea pretium existimavi illis abripere Scholæ principes, sanctos Thomam, Bonaventuram, Albertum Magnum, Alexandrum

Alensem, virosque persimiles, quorum rationibus et principiis, ad evidentiam, meo videri, confirmavi necessitatem amoris initialis; quas verò è contra moderni ratiunculas urgent, scholasticâ methodo facillimè dissolvi.

Utinam in eâ elucubrandâ potuissem sedere ad pedes vestræ Dominationis illustrissimæ : profectò sperassem voce Pauli in illos tonare : *Qui non amat Dominum Jesum Christum, anathema sit.* Diebus hisce licebit facilè publici juris eam facere, et mittam eam vestræ illustrissimæ Dominationi per tabellarium sequentis hebdomadæ, ut vestrâ curâ educetur quæ vestro spiritu non potuit nasci. Quam sanè si exceperitis, dissolvetur vetus problema : Num plus educatione quàm nativitate conceptus proficiat? habebit enim, quod per me non habuit, per illustrissimam vestram Dominationem!

Quoniam autem semel cœpi, loquar ad Dominum meum pulvis et cinis : Quid est quod Dominus meus in Epistolâ scribit se sanctum Thomam habere ducem, quasi unus vos præeat Doctor Angelicus; cùm Patrum omnium velut encyclopedia sint vestri libri, etiam Mysticorum, quorum sensa perquiritis, et sanam doctrinam proponitis? Sanè salebrosam orationis passivæ segetem nemo utiliùs, nemo salubriùs tractavit, adscitâ sæculorum omnium traditione, non unius tantùm Angelici doctrinâ, licet angelicâ methodo!

Sed si gloriamini habere ducem Angelicum, gloria vestra sit Angelicum imitari. Vix fuisse crediderim, qui me operosiùs dissentiret à doctrinâ sancti Thomæ, præsertim in materiis de gratiâ et amore Dei, in

quibus explicandis premit ille vestigia sancti Augustini, magistri gratiæ, et prodigii amoris. At ille solis, quem gestat in pectore, radio evibrato, suæ cœlestis doctrinæ fecit discipulum et admiratorem. Radio vestræ Benignitatis percellar, illustrissime Domine, ut qui admiror vestram doctrinam et pietatem, utriusque possim calcare vestigia; et vivam exinde discipulus, qui vivo, etc.

FRANCISCUS-MARIA CAMPIONUS,
Apostolicus in Urbe Cleri Examinator.

Romæ, septemb. 1698.

LETTRE CCCXXXII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur la *Réponse* de M. de Cambrai, et la nécessité d'y répliquer; le rapport des examinateurs, et l'affectation de quelques-uns à prolonger; et les doutes affectés du cardinal de Bouillon touchant les intentions du Roi.

J'AI reçu votre lettre du 17 août, de Meaux, par laquelle vous me marquez l'arrivée du courrier, et la réception de tous nos paquets. J'espère apprendre bientôt les mesures que vous aurez prises, M. de Paris et vous, pour faire connoître, le plus tôt qu'il sera possible, les faussetés des derniers écrits de M. de Cambrai contre vous deux. J'en relève ici les impostures fort aisément; car je trouve qu'il n'y a qu'à relire vos deux écrits pour répondre clairement à tout : mais il me semble qu'il donne encore par ces derniers écrits de grands avan-

tages sur lui. Il faut absolument que vous fassiez quelque chose ; mais il sera nécessaire de le traduire en même temps en Italien, et imprimer l'un et l'autre en même temps : si cela pouvoit venir à la fin du mois prochain, ou au commencement de novembre, ce seroit à merveille. En ce cas, il faudroit envoyer les exemplaires par un courrier extraordinaire. L'écrit doit être court et fort : il est en bonne main.

Les Jésuites triomphent de la *Réponse de M. de Cambrai* à votre *Relation*. Ils répandent là-dessus, comme une vérité constante, que le Roi est entièrement revenu pour M. de Cambrai ; qu'il a reconnu les emportemens des évêques ; qu'il a rétabli les pensions de ce prélat ; que c'est moi qui fais courir tous les faux bruits qui se débitent sur la disposition peu favorable du Roi pour lui : enfin il n'y a rien de si faux qu'ils ne publient. Ils prétendent que tout ce que le Roi a fait dans cette affaire, il l'a fait par force. Ils ont leurs fins dans tous ces mensonges qu'ils avancent ; par-là ils conservent plusieurs de leurs partisans. Ils soutiennent jusqu'au bout les qualificateurs favorables, peu inquiets de ce qu'ils pourront penser dans la suite, de tant d'impostures dont on les a entretenus.

Des cinq qualificateurs qui sont contre le livre de M. de Cambrai, trois ont achevé de voter devant les cardinaux sur les dix dernières propositions. Le père Massoulié votera demain, et peut-être aussi le maître du sacré Palais. Pour les quatre favorables à M. de Cambrai, ils ont jugé à propos de ne voter que sur cinq propositions ; et par ce délai, ce qui

auroit été fini devant le Pape le 18 de ce mois, ne finira que le 25. Le Pape a témoigné assez fortement son chagrin de cette affectation à prolonger. Voilà à peu près le temps où j'ai toujours cru, depuis qu'on a suivi mon projet, que le rapport finiroit.

La nouvelle que M. Phelippeaux vous avoit mandée il y a quinze jours, touchant les consulteurs qu'on pourroit entendre après les examinateurs, n'est pas vraie. Je n'ai jamais vu MM. les cardinaux disposés à prendre cet expédient : ils se croient suffisans pour lever ce partage; je les laisse faire. S'ils choisissent ce moyen, ce sera pour l'honneur de la cause, et afin qu'on ne dise pas dans la chrétienté, que les théologiens de Rome ont été partagés; ce qu'on dira éternellement.

Le cardinal de Bouillon fut fort embarrassé il y a huit jours, voyant la tournure de l'écrit que je lui donnai (*). Son conseil fut d'avis de ne le pas envoyer, étant fait de manière à ne pouvoir être qu'approuvé; mais il le voulut, parce qu'il s'imagina que je l'envoyois de mon côté. Je sais qu'il a mis dans la dépêche à Sa Majesté, que le Pape lui avoit dit que je lui avois représenté qu'il ne falloit rien précipiter : ce seul mot me justifie entièrement sur tout ce qu'on voudroit insinuer. Je sais aussi qu'on a dit ici que je cherchois à différer, et on ne manquera pas de le répandre à Paris. Le mémoire que je vous ai envoyé, montre bien le contraire. Je vais le faire passer à M. le cardinal de Janson et à M. l'archevêque de Rheims, pour qu'ils puissent s'instruire du fait, et éclaircir les autres de la vérité. Ici tout le monde a

(*) C'est le Mémoire qui est à la suite de la lettre CCCXXIX.

fort loué ce que j'ai fait, et l'a trouvé très-à-propos. Mais cette démarche met au désespoir les partisans du livre, qui auroient souhaité une décision ambiguë, pour pouvoir excuser la doctrine et la personne de M. de Cambrai.

De la manière dont M. le cardinal de Bouillon me parla, il sembloit qu'il doutoit des intentions du Roi sur le fond de la décision : il me témoigna même être disposé à dépêcher un courrier extraordinaire, pour savoir plus tôt et plus précisément ses volontés à cet égard ; mais à la fin je le fis convenir que quand Sa Majesté pressoit, elle avoit toujours en vue une fin bonne et honorable pour le saint Siége et pour la France ; qu'il falloit procurer un jugement de cette nature, le plus promptement qu'il seroit possible, mais toujours avec ces conditions, sans lesquelles une conclusion de l'affaire pourroit être plus préjudiciable qu'utile. Tout cela me paroît démontrer que quand le cardinal de Bouillon presse si fort Sa Sainteté pour une décision prompte, il ne se soucie guère qu'elle soit telle qu'on doit la désirer. J'espère plus que jamais une heureuse issue, si le Roi et le nonce continuent à agir comme ils ont commencé, et à déclarer qu'il ne faut avoir en vue que l'intérêt de la vérité, le maintien de la bonne doctrine, et point du tout la personne de M. de Cambrai, qu'il est bon d'humilier ; parce que son salut consiste uniquement dans le renoncement à ses erreurs, et une soumission entière. Si l'on persévère à solliciter, je crois qu'on tirera de Rome sur la doctrine, tout ce qu'on en peut obtenir dans les circonstances présentes, même sur la matière de l'amour pur ; du moins

moins je n'oublie rien pour leur faire sentir la nécessité d'étendre jusque-là leur censure.

J'ai, depuis quelques jours, grande raison de croire que le cardinal de Bouillon a écrit au Roi sur le vœu qu'il se propose de donner, afin que s'il ne l'approuve pas, il s'abstienne peut-être de voter. Je suis persuadé que le Roi ne manquera pas de communiquer son projet à vous et à M. de Paris, et que l'on pourra lui insinuer qu'il feroit mieux de ne pas assister au jugement, s'il croyoit ne pouvoir changer d'avis. Le cardinal de Bouillon prétend encore par là surprendre le Roi, et en extorquer quelque chose. Je crois qu'il est du bien de l'affaire, que le Roi, dans l'occasion que présente l'envoi que le cardinal de Bouillon lui fait de mon Mémoire, témoigne approuver ma conduite, en la déclarant conforme à ses intentions.

M. Giori travaille toujours pour nous, et entretient le Pape dans ses bonnes dispositions. Je ne puis m'empêcher de vous dire que ceux qu'on appelle à Rome Jansénistes, font à merveille contre M. de Cambrai, sans qu'il paroisse que j'agisse.

Je crois savoir presque certainement, que le cardinal de Bouillon a voulu donner ici un projet de censure sur le livre de M. de Cambrai, qui a été rejeté : j'en saurai peut-être bientôt davantage. Cette Eminence a eu ces jours passés de grosses paroles avec le Pape : il avoit demandé à Sa Sainteté un bénéfice pour une personne. Dans ces entrefaites le Roi lui écrivit de demander le même bénéfice pour une autre personne. Le cardinal le fit de la part du Roi ; mais en même temps il continua à sol-

liciter fortement pour son homme. Le Pape a jugé à propos de le donner à un tiers pour vider le différend. Le cardinal de Bouillon a fulminé là-dessus, et a très-mortifié le Pape qui ne le méritoit pas, en lui disant qu'il falloit, pour obtenir quelque chose de lui, être ambassadeur de l'Empereur.

Il ne sera pas mauvais de préparer le nonce à insinuer ici, qu'en finissant cette affaire il sera bon que le saint Siége loue le zèle et le procédé des évêques.

J'ai reçu le *Quietismus redivivus :* vous avez cru me l'envoyer tout entier, mais la dernière feuille manque : je n'ai que jusqu'à la page 432. Je n'ai pas laissé de le donner tel qu'il est aux cardinaux et à nos cinq examinateurs, en attendant la dernière feuille qu'on ajoutera, et sans laquelle l'ouvrage quant aux propositions est entier. J'espère recevoir cette dernière feuille l'ordinaire prochain, peut-être avec la traduction italienne de la *Relation,* qui viendra bien à propos. Quand les Romains auront la facilité de lire cet écrit, ils y trouveront d'eux-mêmes la réponse aux impostures de M. de Cambrai.

Vous avez su, il y a déjà long-temps, qu'il n'y a rien à craindre sur l'affaire du duc Cesarini (*). Il a connu la malice de mes ennemis ; et les mauvais desseins du cardinal de Bouillon ont tourné à sa confusion. Je vous ai mandé à cet égard, comme dans tout le reste, la pure vérité. Je n'ai rien à appréhender que les suppositions calomnieuses.

(*) C'est l'affaire du prétendu assassinat de l'abbé Bossuet, dont il a été question dans beaucoup de lettres du commencement de cette année. (*Edit. de Vers.*)

La nouvelle du curé de Seurre (*) ne laisse pas de faire ici son effet. S'il y avoit quelque chose de nouveau sur madame Guyon, par rapport à M. de Cambrai, il seroit bon de nous en instruire; parce que ces faits sont très-utiles à nos gens, qui sont fort touchés du matériel.

J'apprends dans le moment que M. le cardinal de Bouillon dit que les évêques ne s'accordent pas avec le Roi, quand ils veulent une décision sur la doctrine; et que la Cour sera contente, pourvu qu'on finisse promptement, en prohibant simplement le livre.

Rome, ce 9 septembre 1698.

LETTRE DU SIEUR ROBERT,

CURÉ DE LA VILLE DE SEURRE,

A UNE RELIGIEUSE CONVERSE

DE SAINTE-CLAIRE DUDIT SEURRE, SA PÉNITENTE.

DIEU SEUL.

Pourquoi vous adressez-vous à moi, pauvre chétif que je suis? si vous saviez ma misère, vous auriez plus envie de me donner que de me demander. En un mot, je me souviens d'avoir su autrefois quelque chose, mais à présent j'ai tout oublié, et je n'ai point de désir d'apprendre. Je me contente de la simple foi que j'ai reçue de mon

(*) Il avoit été convaincu de se conduire dans l'exercice du ministère selon les maximes des Quiétistes, et d'être tombé, en les suivant, dans les plus grands désordres. Voyez les Pièces qui suivent cette lettre.

Dieu, et je me tiens plus assuré d'elle que de toute la science, de tous les conseils des plus savans. Elle seule me suffit dans tous mes besoins : avec elle l'on peut tout, l'on résout les plus grandes difficultés, et généralement tous les doutes en toute sorte de matières; l'on vit sans crainte, et l'on marche sans broncher avec un tel guide. Jamais elle ne nous quitte que nous ne la voulions laisser. Et comment la voudroit abandonner celui qui en connoît les avantages? Si vous voulez, ma très-chère Sœur, vous en servir comme moi, vous n'aurez plus besoin de moi, ni de tant de sortes de choses, dont tous les dévots et tous les spirituels de ce temps font tant de cas. Quand vous aurez donné une bonne fois votre ame à Dieu, et que vous lui en aurez abandonné le soin, croyez assurément qu'il la conduit comme il faut : n'en soyez plus en peine, et ne pensez plus qu'à vous laisser conduire comme un enfant, sans vous amuser à regarder ce qui se passe au dedans de vous ni au dehors. Allez toujours; car c'est s'arrêter que de penser à soi, pour quelque chose que ce soit. Ne vous êtes-vous pas donnée à Dieu pour le temps et pour l'éternité? Il n'y a donc plus rien à espérer ni à prétendre pour vous. Vivez, ma très-chère Sœur, dans cette étroite dépendance d'être, à tous les momens de votre vie, telle que Dieu veut que vous soyez; et contentez-vous de ce que vous êtes. Jouissez du présent tel que Dieu vous le donne, et laissez le passé et l'avenir à celui à qui il appartient. Ne communiquez point de votre intérieur avec personne, ni ne montrez mes lettres à qui que ce soit. Ne soyez nullement en peine de ne pouvoir dire vos péchés en confession. Communiez quand vous aurez faim. Parlez peu, et ne vous plaignez jamais, ni pour l'intérieur ni pour l'extérieur. Présentez-vous quelquefois à Dieu, quand la pensée vous en viendra. Je suis en notre Seigneur Jésus-Christ, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé ROBERT.

Nous, soussigné, certifions et attestons que la présente copie de la lettre ci-dessus est tout-à-fait et mot à mot conforme à son original que nous avons vu, lu, et tenu en nos mains. Fait à Seurre, ce vingt-troisième jour du mois de novembre 1695.

F. E. DELACHASSIGNOLLE.

PRÔNE

Fait et prononcé le troisième dimanche du mois d'août, en l'église paroissiale de Saint-Martin de la ville de Seurre dit Bellegarde, au duché de Bourgogne, et du diocèse de Besançon, par le sieur Philibert Robert, prêtre, curé de ladite ville, à l'occasion d'une rétractation publique et par écrit qu'il fit en chaire le même dimanche, à l'honneur du sieur Dupuys, docteur de Sorbonne, prêtre, curé du village de l'Abergement-le-Duc, auprès de Seurre, du diocèse de Châlons-sur-Saône; pour avoir ledit sieur Robert traité avec injures ledit sieur Dupuys, dans son prône, le dernier dimanche de juillet dernier; entre autres l'avoir nommé faux prophète, docteur prétendu, prédicateur sans mission, et lui avoir imposé d'avoir condamné l'exercice de l'oraison mentale dans le panégyrique de sainte Marthe, que ledit sieur Dupuys fit à l'hôpital de Seurre, où le sieur Robert fut présent, quoique néanmoins tous les auditeurs dudit sieur Dupuys, à la réserve peut-être de quelques dévotes dudit sieur Robert, certifieront partout qu'il ne fit autre chose que condamner l'oraison de quiétude, que l'Eglise a condamnée, notamment en ce point qu'elle exclut toutes demandes à Dieu, et que pour la véritable contemplation reçue et approuvée, c'étoit un don de Dieu, où personne ne devoit s'élever de soi-même, mais qu'il falloit attendre, comme sainte Thérèse, que Dieu élevât les ames; comme encore que l'usage de la prière vocale étoit bon, et qu'il ne falloit pas s'en dispenser sous prétexte d'oraison de quiétude. Mais ledit sieur Robert, curé de Seurre, en faisant satisfaction en apparence audit sieur Dupuys, prêcha plus hardiment ses erreurs du Quiétisme, et supposa faussement qu'il avoit été trop facile à croire ce qu'on lui avoit dit du panégy-

rique de sainte Marthe, comme s'il vouloit persuader qu'il n'y fût point présent, ce qui est faux. Voici donc ce que plusieurs prêtres et religieux se souviennent d'avoir ouï dans ce prône, à peu près de la même manière, et dans les mêmes termes dont il s'est servi.

Je vous fis remarquer, dans mon dernier prône du mois de juillet, que saint Paul prêchant aux peuples, il survint une certaine rumeur, et il se fit un bruit confus entre les fidèles, de ce que cet apôtre leur prêchoit des vérités hautes et difficiles à concevoir *alta et difficilia*, que les foibles ne comprenoient pas, que les ignorans ne vouloient pas savoir, et que les libertins corrompoient à leur perte et leur damnation, *Alta et difficilia intellectu, quæ indocti et instabiles depravant ad suam ipsorum perditionem;* ce qui les obligea d'avoir recours à saint Pierre comme au chef de l'Eglise, lequel, pénétré des bonnes intentions de cet apôtre, et certain de la vérité de sa doctrine, jugea en sa faveur, disant : *Charissimus frater noster Paulus secundùm datam sibi sapientiam scripsit vobis.*

Je me trouve aujourd'hui, Messieurs, dans le même cas; et il faut avouer que vous et moi nous nous sommes trompés, par notre trop grande facilité à croire les faux bruits qui se sont répandus, et les rapports qu'on nous a faits, disant que M. le curé de l'Abergement avoit prêché contre l'oraison, qu'il en condamnoit les pratiques, et préféroit l'action à la contemplation; puisque je suis certain du contraire, et que je sais qu'il la pratique lui-même, qu'il l'enseigne à ses peuples, et l'ordonne aux pécheurs comme un souverain remède à leurs péchés : la doctrine duquel est pure et saine, la mission véritable et de l'ordinaire, et lui véritablement docteur de Sorbonne, qui n'a jamais voulu prêcher contre l'oraison, qu'il approuve : ainsi nous voilà d'accord, nous sommes contens, on ne nous ôte pas l'oraison, on nous la laisse, et nous avons ce que nous demandons. Semblables à un

pauvre marchand qui passe par un bois où il trouve des voleurs qui l'attaquent, lui courent dessus pour lui ôter la bourse et la vie : dans ce moment et tandis qu'ils le volent, il en sort un troisième qui vient à lui le poignard à la main. Ce pauvre malheureux, qui voit venir à lui celui-ci, tremble de peur; et hors de lui-même, il se croit déjà perdu, volé et mort : mais quand il voit et quand il sait que c'est pour le défendre et le tirer d'entre les voleurs, ah ! quel bonheur, quel plaisir, et quelle joie pour lui de se voir délivré du péril où il étoit !

De même on nous vouloit ôter l'oraison qui est notre bien, notre trésor et nos richesses. M. le curé de l'Abergement est venu à notre secours, pour nous défendre, pour nous affermir dans cette pratique, et nous secourir contre ceux qui la décrient et la condamnent, qui se contentent de donner dans la pénitence quelques chapelets à la volée, sans se mettre en peine de l'oraison que les théologiens mystiques et moraux, que les contemplatifs et les spirituels appellent l'oraison de pure foi, de simple présence, de quiétude, de paix, de repos, d'union intime, d'affection, de méditation et de contemplation.

Disons ici quelque chose de l'oraison de pure foi, de simple présence et de quiétude, qui est la même chose. Examinons-en les avantages; et sans sortir de cette chaire, décidons cette grande question, qui a fait, et qui fait encore aujourd'hui tant de bruit, savoir si elle est bonne et la plus parfaite, et si on la doit pratiquer; ce qui n'a point encore été décidé. Il faut pour cela des personnes d'une grande sainteté, et d'une science extraordinaire et connue. N'allons pas chercher plus loin ce que nous avons dans le royaume. La Sorbonne nous fournira deux docteurs, dont la voix est comme un tonnerre, *vox tonitrui tui in rotâ;* l'un, par sa sainteté extraordinaire; l'autre, par la sublimité de sa doctrine. Le premier

est monseigneur l'évêque de Châlons-sur-Marne, dont la piété est si connue; et le second, monseigneur l'évêque de Meaux, dont la science éclate partout; lesquels, dans le livre qu'ils ont composé de l'Oraison de Quiétude, la louent, l'approuvent, et déclarent si hautement son utilité et sa nécessité, qu'il n'est plus permis d'en douter après leur témoignage : d'où je conclus qu'elle est nécessaire aux pécheurs dans le crime, pour en sortir; qu'elle est utile aux pénitens, pour les fortifier dans les austérités de la pénitence, et très-avantageuse aux parfaits, pour augmenter en vertus; ainsi, toute sorte de personnes peuvent et doivent la pratiquer.

Elle renferme, ou plutôt elle a trois parties, la leçon, la méditation, et l'affection. La leçon est dans la bouche, la méditation dans l'esprit, l'affection dans le cœur. Ah! pauvres pécheurs, vous qui êtes dans le crime, qui vivez dans l'habitude du péché depuis des cinq, des dix et des vingt ans, je veux vous apprendre à faire oraison, et vous donner une leçon qui ne consiste qu'en un mot. Retenez-la bien : vous la devez dire et redire pendant un quart-d'heure : Enfer; et je suis sûr que vous vous convertirez. Je sais même par expérience, et j'ai vu des personnes, lesquelles, après avoir croupi des quinze et des seize ans dans l'horreur des vices, se sont enfin converties, et ont abandonné l'impureté et les crimes les plus honteux, après cette réflexion sérieuse : Enfer, enfer; mort, mort; jugement, jugement. Ainsi ceux que l'amour n'avoit pu gagner, la crainte, l'oraison, la méditation de ces mots les a touchés, et leur a fait changer de vie. Saint Augustin la définit : *Oratio est vera dilectio; et qui diligit, orat* : l'oraison est la dilection; et celui qui aime, prie. Sainte Thérèse et le bienheureux Jean de Dieu l'ont ainsi pratiquée, et c'est elle qui les a élevés à l'union avec Dieu. L'Epouse des cantiques la pratiquoit de même, lorsqu'elle nous dit : *Ego dormio, et cor meum vigilat* : Je dors, et mon cœur veille; c'est-

à-dire, tous mes sens sont dans un assoupissement, et mon esprit dans l'oisiveté et l'inaction qui ne pense à rien. Oui, oui je dors, je suis dans un doux sommeil, tandis que mon cœur veille en Dieu : *Ego dormio, et cor meum vigilat.*

Disons encore un mot de sainte Marthe et de Madeleine, dans cette amoureuse conteste qu'elles eurent entre elles, sur ce que sainte Marthe étoit toute occupée à servir Jésus-Christ, et Madeleine étoit toujours attentive à ses pieds. Jésus-Christ quittant la qualité de juge, prend celle d'avocat, il conclut en faveur de Madeleine, et profère ces paroles à sa gloire : *Maria optimam partem elegit.* Il dit, *optimam partem*, pour nous montrer que l'oraison de quiétude et de repos est la plus pure, la plus parfaite et la plus agréable à Jésus-Christ; et c'est pourquoi il dit, *optimam. Maria*, Marie, vous avez choisi la meilleure part. Que dis-je ? Quoi, Marie, vous qui êtes la cadette, et Marthe l'aînée; Marie, vous qu'il n'y a pas longtemps qui servez Jésus-Christ, et Marthe l'a toujours servi et ne l'a jamais abandonné; enfin Marie, vous qui avez perdu votre virginité, et Marthe qui a toujours conservé la sienne, ayant toujours été pure et chaste : n'importe, votre oraison vous rend plus agréable à Jésus-Christ, et vous relève par-dessus elle; c'est la meilleure part que vous avez choisie; *elegit*, elle a choisi la meilleure part de son propre mouvement.

Je sais bien, et l'Ecriture nous en assure, que c'est Dieu qui nous appelle par une première grâce que nous appelons de vocation; *quos vocavit.* Il est encore vrai que c'est lui qui nous choisit par une seconde grâce d'élection. Mais ici c'est Marie qui choisit elle-même cet état si haut, si sublime de contemplation, qui fait son partage et son élévation : *Maria optimam partem elegit.* Et si vous en voulez savoir la raison, pourquoi elle est si agréable, le même Evangile nous l'a dit : c'est parce qu'elle aime beaucoup, *dilexit multum*; c'est ce qui

l'élève, et l'unit jusqu'à Dieu, *dilexit multum.* [Il répéta encore que Jésus-Christ a choisi ses apôtres; mais que pour l'oraison d'élévation, c'est Madeleine qui se l'est choisie.]

Finissons, et si je suis un peu trop long, vous me le pardonnerez bien pour cette fois; je n'ai point de montre pour me régler : finissons, en disant que l'oraison est comme le lait et la nourriture de notre ame; et comme les enfans ne peuvent vivre sans cette nourriture, aussi nous ne saurions vivre sans l'oraison et la contemplation. Femmes nourrices, mesdames qui avez des enfans, vous le savez, lorsque vous leur laissez sucer le lait de vos mamelles, ils ne disent mot, ils sont en repos, ils ne pleurent point; mais lorsque vous leur refusez ce lait, et que vous leur cachez vos mamelles, ils soupirent, ils pleurent et ils crient. De même, si vous nous ôtez l'oraison, qui est la nourriture de nos ames, nous nous plaindrons, nous crierons et nous réclamerons : il n'y aura ni accord, ni paix, ni repos jusqu'à ce que nous l'ayons.

Mais à présent qu'on nous la laisse, qu'on nous la donne, et qu'on nous la rend, nous sommes contens, et nous n'avons plus rien à dire ni à désirer : la paix est faite; nous avons bonheur, paix et victoire; de sorte que je puis bien maintenant, mes Sœurs, vous adresser les paroles de l'Evangile de ce jour, et vous dire : Bienheureux sont les yeux qui voient ce que vous voyez; fortunées sont les oreilles qui entendent ce que vous entendez : *Beati oculi qui vident quæ vos videtis, et aures quæ audiunt quæ vos auditis.* O Seigneur, dit le Roi Prophète, soyez à jamais loué, et béni, et remercié de ce que vous ne nous avez pas ôté l'oraison, la prière et la contemplation : *Benedictus Deus, qui non amovit orationem suam à me :* louange, bénédiction, actions de grâces vous soient à jamais rendues dans tous les siècles des siècles. *Amen.*

Ce prône accompagné d'action, emporta d'abord l'ap-

probation des peuples, qui en sont un peu revenus par les réflexions et les entretiens des autres prêtres de Seurre, qui ont signé les propositions de ce prône et les articles, pour assurance de ce qu'ils les ont entendus prononcer en chaire par ledit sieur Robert.

S'ensuit la rétractation par écrit, signée desdits sieurs Robert, Trullard, Noirot et Galleton.

Pour l'accommodement dont M. Trullard a bien voulu se charger en faveur de M. Robert, prêtre et curé de la ville de Seurre, et entre le sieur Dupuys, prêtre, curé de l'Abergement-le-Duc, docteur de Sorbonne.

1.° Le sieur curé de l'Abergement-le-Duc ayant toujours fait profession d'une foi pure, et d'une morale reçue des docteurs les plus catholiques, il souhaite que mondit sieur Robert, curé de Seurre, déclare de lui-même, au prône de la même église paroissiale et dans sa conférence, qu'il reconnoît s'être trompé dans tout ce qu'il a dit dans l'avertissement qu'il donna à ses paroissiens, le dimanche trente-unième du mois de juillet dernier; que pour cet effet il dise à haute et intelligible voix que ledit sieur curé de l'Abergement-le-Duc avoit sa mission pour prêcher dans ladite ville de Seurre, que sa doctrine est conforme aux Ecritures saintes, aux conciles, aux décrets des Papes, et aux sentimens de la sacrée Faculté de Paris; qu'il a eu raison de condamner le Quiétisme dans les termes qu'il l'a fait, n'ayant rien dit que de général; que sa morale est conforme à toutes ces sources de vérités; qu'il prie son peuple d'oublier tout ce qu'il a dit contre ledit sieur curé de l'Abergement-le-Duc, vrai docteur de ladite Faculté de Paris; et qu'il le reconnoît homme de bien, et très-orthodoxe dans sa doctrine.

2.° Comme ledit sieur curé de l'Abergement-le-Duc a eu avis par plusieurs personnes dignes de foi, que ledit sieur Robert, curé de Seurre, avoit écrit à Besançon à ses

supérieurs contre la doctrine et les mœurs dudit curé de l'Abergement, lequel a très-grand intérêt de conserver sa réputation et l'honneur de son corps dans l'esprit de toutes les personnes de piété, et particulièrement dans celui de nosseigneurs les évêques ; à cet effet, et pour réparer tout le dommage que ledit sieur Robert a prétendu faire audit sieur curé de l'Abergement-le-Duc, qu'il écrive à monseigneur l'archevêque de Besançon, ou à monsieur son vicaire-général, qu'il s'est trompé dans tout ce qu'il a écrit contre la personne dudit sieur curé de l'Abergement-le-Duc; et qu'il les prie de se désabuser, et de ne point ajouter foi à tout ce qu'il auroit pu écrire. Mais comme ledit sieur curé de l'Abergement-le-Duc a grand intérêt que ladite lettre soit rendue fidèlement, il souhaite et désire qu'elle lui soit remise ouverte, ou avec un cachet volant.

3.° Le sieur curé de l'Abergement-le-Duc souhaite que ledit sieur Robert, curé de Seurre, se donne la peine de signer tout ce que dessus, et de l'approuver et ratifier; et ce, en présence de quatre ecclésiastiques, qui ne lui soient point parens, qu'il priera aussi de signer.

Le soussigné promet de satisfaire au contenu du premier chef. A l'égard du second, il déclare qu'il n'a point écrit ni donné avis à monseigneur l'archevêque, ni à M. le vicaire-général de la difficulté présente; et pour la satisfaction du troisième et dernier chef, il supplie MM. Jean Trullard, Charles Noirot, et Louis Galleton, prêtres de cette ville, de vouloir signer avec lui le présent acte. Fait à Seurre le neuvième août 1695. *Signé* sur l'original, P. Robert, Trullard, Noirot, L. Galleton.

Suite de l'addition que ledit sieur Robert, curé de Seurre, fit de son mouvement à la rétractation donnée audit sieur curé de l'Abergement, après l'avoir signée comme dessus.

Ledit Robert, curé de Seurre, désirant cependant faire

connoître à M. le curé de l'Abergement le véritable et principal motif qu'il a eu de faire l'avertissement prétendu, et n'ayant jamais eu dessein ni intention de le blâmer dans ses mœurs, ni dans sa doctrine, ni dans sa qualité de docteur, dit seulement que sur rumeur publique, et sur le bruit commun que les ennemis font courir dans cette ville, que l'oraison étoit condamnée, qu'il ne falloit dire que son chapelet et quelques prières vocales et autres choses de cette nature; qu'ayant en mains des preuves par écrit et par des faits avérés qu'il a bien voulu taire, de plusieurs prêtres religieux qui l'avoient condamné, dans la personne de plusieurs filles qui pratiquent la dévotion, d'hérétique, de Quiétiste et de faux directeur, et autres termes injurieux, et tous ces faits étant arrivés depuis peu, ce qu'il est prêt de faire connoître audit sieur curé de l'Abergement, il a été obligé, dans cette rencontre, d'avertir son peuple de ne point troubler leur paix, ni point se laisser surprendre à ces ennemis de l'oraison, et à demeurer fermes dans cette pratique qu'ils ont reçue de la mission dernière. Voilà le motif principal de l'avertissement, sur lequel il auroit encore beaucoup de choses à dire si sa santé lui permettoit; mais il a été obligé de se forcer à faire cette remarque, pour faire connoître à M. le curé de l'Abergement qu'il n'a point dit pour lui tout ce qu'il a dit dans son avertissement, mais qu'il l'a dit en général, et qu'il l'a répété plusieurs fois. Enfin, puisque les peuples à l'occasion dudit avertissement, ont pu prendre quelques mauvais sentimens contre ledit sieur curé de l'Abergement, il veut bien les en désabuser, et leur faire connoître qu'ils n'ont pas eu raison. Fait à Seurre, le jour et an que dessus. *Signé* P. Robert.

Je soussigné, prêtre, curé du village de Chivre, certifie et atteste que j'ai tiré et écrit mot à mot les deux copies ci-dessus, des rétractation et satisfaction faites par

ledit sieur Robert, curé de la ville de Seurre, sur l'original qui m'avoit été confié par ledit sieur Dupuys, docteur de Sorbonne, curé de l'Abergement, et qui a été retiré d'icelui : en foi de quoi j'ai prié ledit sieur curé de l'Abergement de signer avec moi le présent certificat. Fait à Chivre, ce vingtième novembre de l'année mil six cent quatre-vingt-quinze. DUPUYS, MALECHARD, curé de Chivre.

REMARQUE.

C'est un mensonge à correction du sieur Robert, de dire qu'il n'a point prétendu parler du sieur Dupuys dans l'avertissement qu'il fit, puisqu'il parla d'un docteur de Sorbonne, et qu'il n'y a que ledit sieur Dupuys au pays de Seurre et d'alentour qui ait ce caractère.

On ne sait pas ce qu'il veut dire par ces preuves par écrit qu'il a en mains, que des prêtres religieux condamnent l'oraison, pour ne vouloir que des chapelets et des prières vocales : on connoîtra mieux son mensonge, si on lui fait représenter ces preuves par écrit, qu'il veut taire, et que personne ne peut lui faire produire.

SENTENCE

CONTRE MAITRE PHILIBERT ROBERT.

ENTRE maître Claude Rabiet, prêtre, docteur en théologie, promoteur en l'officialité de Besançon au vicomté d'Auxone, duché de Bourgogne, à lui joint et instiguant maître Michel Dupuys, docteur de Sorbonne, curé de l'Abergement-le-Duc, demandeur en correction de crimes d'hérésie et inceste spirituel, aux fins de son Interdit du 4 mai 1697, d'une part.

Maître Philibert Robert, prêtre, ci-devant curé de la ville de Seurre, accusé et contumace, d'autre.

Vu par nous Hugues David, docteur de Sorbonne, conseiller clerc au parlement de Dijon, ayant les lettres de vicariat de monsieur l'archevêque de Besançon, etc. et tout ce qui fait à voir considéré : le saint nom de Dieu prémis, et après avoir invoqué l'assistance du Saint-Esprit, avons déclaré et déclarons la coutumace bien et dûment acquise contre ledit Philibert Robert, et pour le profit l'avons déclaré atteint et convaincu d'avoir enseigné de vive voix et par écrit, prêché audit Seurre, et fait pratiquer à ses pénitentes les erreurs des Quiétistes, d'avoir mal parlé de notre saint père le pape Innocent XI, et de quelques évêques de France qui ont censuré les livres qui les contiennent, d'avoir conseillé et distribué à ses dites pénitentes quelques-uns des dits livres, et d'avoir entretenu commerce et relation avec des personnes suspectes et prévenues des mêmes sentimens; comme aussi d'avoir commis inceste spirituel avec aucunes des dites pénitentes et paroissiennes, et en avoir fréquenté plusieurs avec une familiarité criminelle et un attachement scandaleux.

Pour réparation de quoi, et autres charges résultantes de la procédure, l'avons condamné et condamnons à faire dans notre auditoire, en présence de tous ceux qui voudront y assister, amende honorable à genoux et tête nue à Dieu et à l'Eglise, suivant le formulaire qui lui sera prescrit : ordonnons qu'il condamnera Molinos, ladite hérésie des Quiétistes, et les livres qui la contiennent; qu'il déclarera que c'est témérairement et méchamment qu'il a mal parlé de notre saint père le pape Innocent XI, et des évêques de France; qu'il s'en repent et leur demande très-humblement pardon. Disons qu'il a encouru l'anathême, et qu'il demeurera pour toujours déposé des saints ordres, et incapable de posséder aucun bénéfice séculier ou régulier; et en cas qu'il en possède aucuns, les déclarons vacans et impétrables : Qu'il sera conduit dans une maison régulière qui lui sera indiquée,

pour y être enfermé dans les lieux de force le reste de ses jours, pendant lesquels il jeûnera tous les mercredis, vendredis et samedis *in pane doloris et aquâ angustiæ*, et récitera tous les jours à genoux et tête nue les Psaumes de la Pénitence ; le condamnons à une amende de cent livres, applicable à l'hôpital dudit Seurre, et en tous les dépens dudit Dupuys. Et sera notre présent jugement publié au prône de la messe paroissiale dudit Seurre ; et pour le cas privilégié et la discussion de ses biens, l'avons renvoyé et renvoyons par-devant le juge compétent.

Enjoignons à notre greffier d'envoyer dans un mois, moyennant salaire, une grosse de la procédure, cette part faite, au greffe ordinaire de l'officialité dudit Besançon, au vicomté d'Auxonne, pour être par ladite officialité, ou autre, procédé, s'il y échet, ainsi qu'il appartiendra, contre autres que ledit Robert. Fait en notre hôtel, à Dijon, le onzième août 1698.

Signé DAVID.

ARRÊT

DE LA COUR DE PARLEMENT DE DIJON,

Rendu contre maître Philibert Robert, prêtre, curé de la ville de Seurre, accusé de Quiétisme et d'inceste spirituel.

Extrait des registres de Parlement.

Vu le procès criminel fait par commissaire de la cour, à la requête du procureur-général du Roi, instigation et poursuite de maître Michel Dupuys, prêtre, curé de l'Abergement-le-Duc, docteur en théologie de la faculté de Paris; à maître Philibert Robert, prêtre, ci-devant curé de Seurre, fugitif, accusé d'impiété, d'irréligion,

d'irréligion, de séduction et mauvaises pratiques envers plusieurs de ses paroissiennes et pénitentes, en leur inspirant la fausse doctrine du Quiétisme, et d'inceste spirituel avec aucunes d'icelles; informations sur ce faites par ledit commissaire, conjointement avec l'official commis par le sieur archevêque de Besançon, le deuxième avril dernier, et autres jours ensuivans; décret de prise de corps donné sur les lieux par ledit commissaire contre ledit Robert, le seizième dudit mois d'avril dernier; exploit du même jour contrôlé à Seurre, contenant la perquisition dudit Robert, et à faute d'avoir pu être appréhendé, l'assignation à lui donnée à la quinzaine, et la saisie et annotation de ses biens; le défaut donné par ledit commissaire le vingt-septième juin dernier contre ledit Robert, qui ne s'étoit représenté; les assignations à lui données par cri public, en la place du marché public dudit Seurre; et encore au devant de son dernier domicile en ladite ville, par exploit du premier juillet ensuivant, contrôlé le même jour audit Seurre, et en cette ville de Dijon au devant de la principale porte du palais, par exploit du quatrième dudit mois de juillet, contrôlé le même jour à Dijon; arrêt donné le cinquième dudit mois de juillet, sur les conclusions du procureur général du Roi, par lequel il avoit été ordonné audit Dupuys de faire procéder par addition à l'audition de tous témoins, et au récollement de ceux déjà ouïs; arrêt du quinze dudit mois de juillet, par lequel, ayant égard au désistement dudit Dupuys de faire entendre aucuns témoins comme révélans, il avoit été ordonné que ceux qui avoient été ouïs seroient récollés en leurs dépositions, et que le récollement vaudroit confrontation, et permis audit Dupuys de faire ouïr par ampliation les témoins qu'il verroit bon être, conjointement avec le procureur général du Roi, lesquels seroient pareillement récollés, et vaudroit le récollement confrontation; procès-verbaux d'ampliation de témoins

ouïs par ledit commissaire, conjointement avec ledit official commis, les neuvième dudit mois de juillet et autres jours suivans; procès-verbaux de récollement de témoins par ledit commissaire, aussi conjointement avec ledit official, des quinzième dudit mois de juillet dernier et autres jours; conclusions dudit procureur général du Roi. La Cour a déclaré la contumace bien acquise contre ledit Robert, et en adjugeant le profit, l'a déclaré et déclare dûment atteint et convaincu d'abus et profanation des sacremens de pénitence et d'eucharistie; d'avoir tenu des discours impies et scandaleux, enseigné une doctrine détestable et condamnée, contraire à la foi et à la pureté de la religion; de séduction de plusieurs de ses paroissiennes et pénitentes, en leur inspirant ladite doctrine; d'inceste avec aucunes d'icelles : Et pour réparation a condamné et condamne ledit Robert à être, par l'exécuteur de la haute-justice, conduit en chemise, la corde au col, tête et pieds nuds au-devant de la principale porte de l'église Notre-Dame de cette ville, et là, à genoux, tenant une torche ardente du poids de deux livres, faire amende honorable, déclarer à haute et intelligible voix, que méchamment, scandaleusement et avec impiété, il a enseigné ladite doctrine, fait et commis lesdits crimes, et en demande pardon à Dieu, au Roi, et à la justice; à être ensuite conduit par ledit exécuteur au-devant de la principale porte de l'Eglise paroissiale de Seurre, et y faire une pareille amende honorable, et à l'instant mené en la place publique de ladite ville, attaché à un poteau, et brûlé vif, son corps réduit en cendres, et icelles jetées au vent; et pour son absence, l'exécution en sera faite en figure : le condamne en outre en mille livres d'amende envers le Roi, en cinq cents livres d'aumône à l'hôpital dudit Seurre, et aux dépens des procédures, le surplus de ses biens acquis et confisqués à qui il appartiendra.

A fait et fait très-expresses inhibitions et défenses

à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de donner aide et retraite audit Robert, et le receler, à peine d'être punis comme ses complices et sectateurs, suivant la rigueur des ordonnances, et ordonne à cet effet, que le présent arrêt, en ce qui concerne ledit Robert, sera lu et publié partout où il appartiendra.

Ordonne ladite Cour, qu'à la diligence du procureur général du Roi, il sera informé, par commissaire qui sera député, contre les complices, sectateurs et adhérans dudit Robert dans la mauvaise doctrine par lui répandue; auquel effet elle a permis audit procureur général d'obtenir monitoire à la forme des édits et arrêts.

Que Marie Malechard, Anne Guillaume, et Estiennette Martin, filles de ladite ville de Seurre, seront prises au corps, et amenées sous bonne et sûre garde en la conciergerie du palais, pour être procédé contre elles ainsi qu'il appartiendra, sur le commerce criminel et incestueux, et autres mauvaises pratiques avec ledit Robert; et où elles ne pourroient être appréhendées, elles seront assignées dans les délais portés par l'ordonnance, leurs biens saisis et annotés.

Et que pareillement Catherine Jaquin femme de Jean Barbey, demeurant au village de la Bruyère, sera prise au corps et amenée en la conciergerie du palais, et Jeanne Lucquet, femme de Jacques Prost, dudit la Bruyère, ajournée à comparoir en personne par-devant ledit commissaire, pour répondre sur la remise faite entre les mains de deux hommes inconnus, d'un enfant que ladite Jaquin avoit pris dans la maison dudit Robert. Fait en parlement à Dijon, le treizième août 1698.

Signé JOLY.

LETTRE CCCXXXIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur différens faits relatifs aux lettres de cet abbé; le mérite du prince de Monaco; le motif qui le porte à réfuter la *Réponse de M. de Cambrai;* la nécessité d'une décision vigoureuse; et sur les sentimens de l'Espagne touchant le livre des *Maximes.*

J'ai reçu aujourd'hui seulement votre lettre du 26 août. Vous devez avoir vu, par mes lettres précédentes, que j'ai reçu toutes les vôtres par différentes voies.

Je suis bien aise d'apprendre l'effet de la déclaration de l'ambassadeur. Ce n'est pas une affaire à M. le cardinal de Bouillon de feindre des lettres. On n'avoit point encore parlé ici de protecteur; on y sera attentif.

La personne de M. de Monaco a beaucoup de dignité et de représentation : il est honnête et magnifique, sûr et prudent. Je lui écrirai et je lui ferai écrire de bon endroit : n'en soyez point en peine. On croit qu'il viendra ici recevoir ses ordres, avant que d'aller à Rome.

Je réponds à ce que M. de Cambrai a écrit contre la *Relation*, non pas tant pour soutenir les faits, qui sont certains et avoués, et dont des tours d'esprit n'éludent pas l'importance et la vérité, que pour faire voir le mauvais caractère de ce prélat. Le fait de la confession générale qu'il dit m'avoir envoyée, et qu'il m'accuse d'avoir révélée, montre

son audace à mentir, et en même temps son emportement.

Il vient encore de faire paroître une première lettre sur ma *Réponse à* ses *quatre lettres*. Je ne l'ai pas lue, mais je l'ai ici. Un chef de parti doit toujours répondre, et jamais homme n'en a plus eu toutes les qualités.

On rend ici si publique la *Réponse à la Relation*, que je ne doute point qu'on n'en fasse autant à Rome. M. de Cambrai et ses affidés se confient aux mensonges et aux tours d'esprit qui la composent.

Votre audience est avantageuse. Le cardinal de Janson sort d'ici. Il a les mêmes nouvelles que vous me mandez sur la censure avec qualifications, et sur tout le reste. La lettre que lui écrit monseigneur Giori et qu'il m'a montrée, est admirable : la vôtre s'y rapporte bien.

J'espère que le Roi parlera en conformité; mais il faut prendre son temps ici, où le camp (*) occupe beaucoup.

M. le duc d'Estrées est mort, après avoir souffert l'opération de la taille. Cela nous a fait perdre pour quelques jours M. le cardinal d'Estrées, qui revient demain. Il a de bonnes paroles pour conserver le gouvernement au jeune duc, et dont le cardinal sera tuteur.

Il ne faut rien précipiter; mais si l'on ne frappe fort, on ne sera pas long-temps sans s'en repentir (**).

(*) Il s'agit du camp que le Roi fit faire à Compiègne, pour former à la guerre le duc de Bourgogne.

(**) Bossuet, sur une feuille séparée, avoit écrit ces mots : « Le » monde se remplit de fanatisme. Si l'on frappe fort à Rome, il

M. de Cambrai est un homme sans retenue, qui donne tout à l'esprit, à la subtilité, et à l'invention; qui a voulu tout gouverner, et même l'Etat, par la direction : il est ou rampant, ou insolent outre mesure.

Je ne puis encore vous rien dire de fort particulier sur la réception du père Dez; mais je sais depuis long-temps, qu'il est bien éloigné d'être jamais confesseur du Roi. Je crois vous avoir mandé que ce Père allant en Flandre en qualité de provincial, et demandant à voir M. de Cambrai, en a eu des défenses précises.

La jalousie dont je vous ai parlé, ne regarde point la Cour, mais M. de Paris plus que personne (*), et quelques évêques, entre autres le diocésain d'ici (**).

On fera ce qu'on pourra pour M. Poussin. Je n'ai pas oublié tout ce que vous m'en avez toujours écrit : je vous rendrai compte des démarches que je ferai en sa faveur.

» tombera; si l'on tâtonne, on n'attirera que du mépris, et l'er-
» reur n'attendra que l'occasion de lever les cornes ».

(*) On peut consulter la lettre CCCVIII, où Bossuet parle de cette jalousie. Il est vrai que l'archevêque de Paris, si élevé en dignité et en faveur, auroit désiré primer aussi par le savoir et les talens; et qu'il ne voyoit pas, comme plusieurs autres prélats, sans quelque secrète envie, la grande considération que s'attiroit l'évêque de Meaux, son suffragant, par la supériorité de son génie, sa science profonde, cette multitude d'écrits si bien frappés, dont les productions de ses rivaux, avec tous les secours qu'ils pouvoient emprunter, n'étoient pas capables d'approcher.

(**) L'évêque de Soissons, Fabio Brulart de Sillery, né en 1655, nommé à cet évêché en 1692, mort le 19 novembre 1714. Compiègne étoit de son diocèse. (*Edit. de Vers.*)

Nous commençons à faire aller les *Mystici* et *Schola in tuto* en Espagne, dans les Pays-bas et ailleurs.

J'aurai bientôt une audience du Roi, après quoi nous renverrons votre courrier, dont on prend soin en attendant.

J'ai vu le père Dez. Il nie la partialité dont on l'accuse; mais la neutralité qu'il affecte, ne fait pas pour lui un fort bon effet. Tout ce qu'il dit sur le cardinal de Bouillon, c'est qu'il est et sera très-exact à obéir pour faire terminer promptement; mais quant au fond, il suivra sa conscience. On se moque, quand on entend de pareils discours.

Le zèle des troupes à montrer son ardeur au maître, dans une occasion où l'on a vu qu'il vouloit former M. le duc de Bourgogne à la guerre, est encore plus admirable que toute la magnificence et tout l'ordre qu'on y a fait paroître. Le jeune prince a très-bien soutenu toute la fatigue, et se porte parfaitement. Il n'y avoit rien de plus beau, que de voir messeigneurs d'Anjou et de Berry saluer à la tête de leurs régimens et compagnies de gendarmes. Le mariage de monseigneur le duc de Lorraine (*)

(*) Dans l'édition de D. Déforis, au lieu de *duc de Lorraine*, on a mis *duc de Bourgogne*. Nous n'avons pu découvrir de qui venoit cette erreur : mais c'en est certainement une. Ce qui le prouve incontestablement, c'est 1° que le mariage du duc de Bourgogne fut célébré le 7 décembre 1697; on a vu ci-dessus les détails de la cérémonie, dans la lettre CLXXXII, tom. XL, pag. 521; 2° qu'il s'agit du mariage du duc de Lorraine : les *Mémoires* manuscrits *du marquis de Dangeau* en font foi. Il existe une copie de ces *Mémoires* à la bibliothèque de Monsieur à l'Arsenal. On y lit, sous la date du *vendredi* 19 *septembre* 1698, *à Compiègne :* « M. de Lorraine n'a » point envoyé à Rome pour la dispense de son mariage avec

est différé. On s'est avisé de la parenté au quatrième degré; et on envoie au Pape pour la dispense, qu'on a cru que les évêques ne pouvoient donner.

J'ai nouvelle de main savante de Madrid et de Cuença, qu'on attend là comme ici la condamnation du livre de M. de Cambrai, qu'on trouve favorable à Molinos. On y demande mes livres, surtout les latins.

A Compiègne, 14 septembre 1698.

» Mademoiselle. C'est au marié à faire cette démarche : elle a été » oubliée. Ainsi on ne peut s'empêcher de retarder le mariage. Ils » sont parens au quatrième degré; la dispense est nécessaire. Il » y a bien des évêques qui ont le pouvoir de donner de ces dis» penses là; mais ce n'est que pour les pauvres. Ce retardement » là pour le mariage ne laisse pas d'être un petit embarras, parce » que le courrier ne sauroit être venu que dans trois semaines. » Ainsi il faudra que la cérémonie s'en fasse à Fontainebleau, où » le Roi va dans quinze jours ». *Mercredi* 8 *octobre, à Fontainebleau.* « La dispense qu'on attendoit pour le mariage de Made» moiselle arriva par le courrier ». *Dimanche* 12. « Un peu avant » six heures, Leurs Majestés (le roi et la reine d'Angleterre) et » toute la Cour, entrèrent dans le cabinet du Roi, où se firent » les fiançailles de Mademoiselle.... Le duc d'Elbeuf avoit la pro» curation de M. de Lorraine. Le cardinal de Coislin les fiança ». *Lundi* 13. « A midi on alla à la chapelle, où M. le duc d'Elbeuf, » chargé de la procuration de M. de Lorraine, épousa Mademoi» selle ». Cette princesse étoit fille de Philippe, duc d'Orléans, frère de Louis XIV. (*Edit. de Vers.*)

LETTRE CCCXXXIV.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS,

A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur sa satisfaction d'avoir reçu la réponse de M. de Cambrai à ses lettres; la prompte décision qu'on attendoit de Rome; et sur M. de Monaco.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 26 août, et la copie authentique de la réplique de M. de Cambrai à mes lettres. Vous m'avez fait grand plaisir de me l'avoir envoyée ainsi en forme; elle servira en temps et lieu. La *Réponse à la Relation* de M. de Meaux est ici très-publique : je suis surpris qu'on en fasse un si grand mystère à Rome.

Vous avez très-bien fait de représenter au Pape les inconvéniens d'une décision précipitée. L'importance de l'affaire et l'honneur du saint Siége en demandent une qualifiée, du moins *respectivè*. Mais il est certain aussi qu'il faut, en évitant la précipitation, faire toute la diligence possible; car le plus grand inconvénient seroit de laisser mourir le Pape avant la fin de l'affaire : son âge et les incommodités qui commencent à venir plus souvent, me font peur. Ainsi pressez toujours, s'il vous plaît, sans précipiter.

Ne croyez point si aisément ce que dit le cardinal de Bouillon; ce n'est point lui qui a demandé son successeur : on se vante tant qu'on peut à son profit. Je ne manquerai pas de prévenir en votre

faveur M. de Monaco, et de lui dire tout ce qu'il faudra pour le bien de l'affaire. C'est une pure gasconnade, ou je suis bien trompé, de dire que le cardinal de Bouillon sera protecteur : désabusez, tant que vous pourrez, ceux qui le croiront. Vous avez eu raison d'assurer que M. de Monaco fera ce que le Roi voudra : il est galant homme ; il servira très-bien Sa Majesté. Je me recommande toujours, Monsieur, à l'honneur de vos bonnes grâces, et suis, comme vous savez, absolument à vous.

15 Septembre 1698.

LETTRE CCCXXXV.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur l'idée que les partisans de M. de Cambrai donnoient à Rome de sa *Réponse à la Relation;* le rapport des qualificateurs, et la manière dont on devoit ensuite procéder.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Versailles, le 24 août. Je suis très-aise que vous ayez reçu la *Réponse* de M. de Cambrai *à la Relation du Quiétisme :* ce qui est certain, c'est qu'il n'y a ici que ses amis qui applaudissent à sa réponse. Je ne sais pas ce qu'ils en pensent intérieurement; mais ils la font valoir de leur mieux, comme une pièce accablante pour vous et M. de Paris. Avec cela, ils conviennent eux-mêmes, au moins M. le cardinal de Bouillon, qu'elle doit achever de perdre M. de Cambrai en France et dans l'esprit du Roi. Mais ils prétendent encore tirer de là

un sujet de louange pour M. de Cambrai, et de blâme pour le Roi, pour madame de Maintenon, M. de Paris et vous : cependant ils voient bien que les rieurs ne sont pas de leur côté. On regarde à cette heure-ci M. de Cambrai comme un chef de parti. C'est aussi l'idée la plus juste qu'on en puisse avoir, et celle que je crois à propos qu'on ait. Je mande à M. l'archevêque de Paris qu'il faut à présent que tout ce qui viendra de la part du Roi et du nonce soit plus fort et plus pressant que jamais; qu'on marque expressément qu'il ne faut avoir aucun égard pour la personne de M. de Cambrai, si l'on veut satisfaire le Roi, et assurer à la vérité tous ses droits; que l'essentiel est de donner la paix à l'Eglise par une bonne décision; et qu'il convient d'apprendre aux téméraires qui osent tenter de substituer les délires de leur esprit aux anciennes maximes, que leur nom ne sera pas plus épargné que leurs erreurs.

M. de Chanterac alla chez le Pape jeudi dernier, après que le cardinal de Bouillon y eût été, apparemment pour lui préparer les voies. M. de Chanterac a présenté la *Réponse* de M. de Cambrai à Sa Sainteté, la priant de se la faire lire et expliquer. Sa Sainteté se l'est fait lire par M. de Zeccadoro, qui, comme vous savez, étoit un de vos admirateurs; mais qui, depuis un an qu'il a vu M. le cardinal de Bouillon, est devenu le plus zélé partisan de M. de Cambrai, et son plus grand panégyriste. Cette conduite lui a attiré la confiance du cardinal, autant que le mal qu'il dit de M. le cardinal de Janson, à qui cependant il a les dernières obligations. Néan-

moins, depuis qu'il voit que les rieurs ne sont plus ni du côté du cardinal de Bouillon, ni du côté de M. de Cambrai, il voudroit me faire croire qu'il a toujours favorisé la bonne cause, et regardé M. de Cambrai comme un fanatique. Mais je ne puis plus m'y fier, et je suis en peine de ce qu'il peut dire à Sa Sainteté. Je tâcherai dans peu de le savoir, et d'agir auprès du Pape, selon ce que j'en apprendrai. Il a traduit, il y a trois mois, le livre de M. de Cambrai pour le Pape, à la recommandation de M. le cardinal de Bouillon.

J'ai été à Civita-Vecchia visiter M. le Bailli de Noailles, qui n'a pas été fâché de me voir et de m'entretenir. Je n'ai point épargné le cardinal de Bouillon ; je sais combien ces deux maisons se haïssent. Je l'ai comme déterminé à aller informer le nouvel ambassadeur des dispositions du cardinal de Bouillon à son égard : cela ne peut que bien faire, en cas que cet ambassadeur vienne en droiture à Rome, sans aller à la Cour. Encore une fois, ne négligez pas de me faire recommander à M. l'ambassadeur par des personnes de poids. Il est de la dernière conséquence, pour la cause et pour votre honneur, que l'ambassadeur me témoigne quelque considération. Je fais assurément ici mon devoir à son égard, en travaillant à effacer les mauvaises impressions, que la malignité de M. le cardinal de Bouillon, qui ne cherche qu'à le décrier, voudroit donner de ce seigneur. Ce que je vous mande est la pure vérité.

Au reste, la guerre est ici parmi les Jésuites français au sujet du père Ammonio, qui étoit venu

à Rome en qualité de procureur des missions. Le père Charonnier prétendoit avoir cet emploi, au moyen des sollicitations du père Dez et du cardinal de Bouillon qui le protégent. Le père Ammonio, d'un autre côté, est venu avec des lettres de recommandation du Roi, du père de la Chaise, et du père Verjus. Cela n'a pas empêché la guerre. Le père Charonnier a écrit et fait écrire à la Cour contre le père Ammonio. Le père Ammonio l'a découvert, et a su qu'afin de lui faire donner l'exclusion, on l'accusoit de s'être déclaré ici pour M. de Cambrai. Il n'en falloit pas tant pour échauffer la bile de ce Jésuite italien : aussi s'est-il montré grandement irrité du procédé, et il a écrit contre son adversaire de ce ton qu'on appelle *l'ire di Dio*. Il prétend dévoiler tout ce qu'ont fait ici le père Charonnier et le père Dez pour M. de Cambrai ; quelque faux frère aura trahi ces deux derniers. Cette division peut servir à découvrir des choses importantes : cela sera aisé par le frère du père Ammonio qui est à Paris. Ne témoignez point aux Jésuites de Paris être instruit de cette querelle. Le père Ammonio compte prouver au père de la Chaise, que le père Charonnier l'a engagé vilainement dans cette affaire, aussi bien que le général ; et son dessein est de faire rappeler Charonnier. Je suis persuadé qu'Ammonio dit vrai là-dessus en bien des choses. Il s'est ouvert avec moi sur cela ; mais il n'a pas voulu m'apprendre le particulier de ce qu'ont fait les pères Dez et Charonnier : je sais seulement qu'il l'a mandé à son frère, qu'on fera jaser tant qu'on voudra. Madame de Maintenon verra ce qu'elle doit faire à cet égard.

Mais il ne faut pas oublier de se plaindre du père Charonnier, qui continue certainement d'exercer sa malignité contre M. de Paris, contre vous, contre le Roi et madame de Maintenon.

Pour M. le cardinal de Bouillon, il est démonté: il commence à sentir le coup qui lui est porté par la nomination d'un autre ambassadeur. On ne peut être plus décrié à Rome qu'il l'est.

Je n'appris qu'hier que cette Eminence s'étoit persuadée que j'avois reçu quelque ordre pour faire différer le jugement, afin de donner le temps à M. de Monaco d'arriver. Persuadé qu'il y avoit quelque mystère dans ma démarche, il alla sonder le père Roslet, qui lui parla conformément à tout ce que je lui avois dit. La précaution qu'il a prise de me demander par écrit ce que j'avois représenté au Pape, comme si je lui avois dit quelque chose d'extraordinaire, a paru ici pitoyable à tout le monde, et m'a fait honneur. On n'a pas laissé de répandre que j'ai demandé qu'on différât; mais personne ne l'a cru, et les cardinaux m'ont fort loué d'avoir empêché qu'on ne précipitât cette affaire, comme ils le craignoient, vu l'humeur du Pape, et sachant les sollicitations de la cabale, qui n'a plus de ressource que dans cet expédient.

Je crois qu'il est à propos que vous répondiez à l'insolent écrit de M. de Cambrai. Ne peut-on pas faire parler le cardinal le Camus?

Le 25 de ce mois, le rapport des qualificateurs finira devant le Pape. Ceux qui sont opposés au livre de M. de Cambrai, ont fini d'exposer leur avis. On a publié ici que le père Granelli avoit parlé dans

son dernier discours devant le Pape contre les mœurs de M. de Cambrai, se servant de paroles libres; mais cela est faux. Il n'a rien dit que de bien, que de vrai, sur sa liaison avec madame Guyon, qu'il a prouvée par le témoignage de M. de Cambrai lui-même.

Le père de la Chaise a dit là-dessus au père Pera, que ce père n'avoit rien avancé, que ce que vous aviez voulu faire entendre dans votre *Relation* et dans votre *Quietismus*.

J'ai reçu les dernières feuilles de vos écrits : je fais relier les trois traités ensemble, pour le Pape. Je prendrai occasion de lui dire ce qu'il faut sur ces ouvrages, sur la *Réponse* de M. de Cambrai et sur ses impostures.

Dès que les qualificateurs auront fini, on donnera copie de tous leurs vœux aux cardinaux, qui demanderont à Sa Sainteté quelques semaines pour les examiner, pour étudier la matière avec les écrits publiés de part et d'autre, et former leurs avis. Le plus long délai que Sa Sainteté leur accordera, sera le mois d'octobre; (car j'ai eu soin de la prévenir sur ce point) après quoi en quelques congrégations ils rendront compte de leur travail, et diront leurs avis. Vous n'avez pas un moment à perdre, pour achever ce qui reste à exécuter, et faire écrire le nonce de la manière qui convient. Pensez un peu à ce que vous souhaitez par rapport à vos personnes et à celle de M. de Cambrai; que l'on insinue le tout au nonce, et que je sois averti de ce qu'il aura marqué.

On prétend que le cardinal de Bouillon est resté

jusqu'à la fin pour affermir les examinateurs. Cette Eminence soutiendra son personnage jusqu'au bout. Le Roi ne pourroit-il pas exiger au moins du cardinal de Bouillon, qu'il s'absentât des congrégations?

Le cardinal Nerli dit avoir achevé de perdre l'usage d'un œil, par la lecture des écrits de M. de Cambrai. On peste bien ici contre lui. M. Chieti s'est un peu brouillé dans son vœu; il ne sait trop ce qu'il dit. Je ne désespère pas encore que le Carme n'en fasse autant. Je me doutois bien que M. de la Trémouille n'écriroit pas tout. Je vous ai mandé la pure vérité.

Il se prépare ici bien des choses disgrâcieuses pour le cardinal de Bouillon. Poussin est furieux contre lui, et menace de découvrir beaucoup d'anecdotes, dont la connoissance le mortifieroit grandement. L'arrivée du nouvel ambassadeur ne peut être que funeste à cette Eminence.

Rome, ce 16 septembre 1698.

LETTRE CCCXXXVI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur l'approbation que le Roi donnoit à ses démarches pour procurer une bonne et prompte décision; et sur un décret singulier proposé par le cardinal de Bouillon.

Pour répondre à votre lettre du 2, je vous dirai que le Roi approuve fort le compte que vous avez rendu

rendu à Sa Sainteté des sentimens des évêques de France, et du respect avec lequel ils attendent sa décision.

Il n'y a qu'à s'en tenir aux termes de votre écrit (*), et demander la promptitude, sans tomber dans la précipitation. C'est ce que j'ai appris ce matin de la bouche de Sa Majesté, en lui rendant compte de la disposition des choses.

Vous verrez, par le Mémoire ci-joint, ce que Sa Majesté a agréé. Tenez-le fort secret, jusqu'à ce qu'il vous vienne par une voie commune; autrement, vous voyez bien que vous en détruiriez l'effet.

Je ne sais point ce qu'a produit ici l'écrit signé de vous, et donné à M. le cardinal de Bouillon; mais vous pouvez aller votre train, assuré que votre conduite sera approuvée, tant que vous parlerez d'une bonne et solide décision, faite avec diligence, et pourtant sans précipiter; car c'est le bien de la chose. Tout le monde voit ici la mauvaise finesse de M. de Cambrai et de ses agens, de presser l'affaire, afin de la réduire à une misérable prohibition, qui ne dise rien. Vous avez raison de croire que ce seroit un opprobre pour le saint Siége, et un foible palliatif, qui ne feroit qu'augmenter le mal. Si l'on ménage les erreurs de M. de Cambrai, audacieux et artificieux comme il est, il ne manquera pas de causer de nouveaux troubles dans l'Eglise, et ne fera qu'attendre l'occasion favorable pour frapper son coup.

M. le cardinal de Bouillon a proposé un beau

(*) C'est le Mémoire que le cardinal de Bouillon avoit exigé de l'abbé Bossuet. *Voyez* ci-dessus, pag. 436.

décret en ces termes : *Prohibendus liber, molliendus seu mitigandus sensus.* On ne sait ce que cela veut dire.

Vous serez bien recommandé à M. l'ambassadeur : je lui écrirai, et on lui parlera de bon lieu. Le titre de Monseigneur est dû à l'ambassadeur : je ne puis vous rien dire encore du reste du traitement. Vous ne sauriez manquer de continuer à lui écrire.

On va imprimer ma *Réponse* (*) : on l'enverra par votre courrier, qu'on réserve pour cela.

On a su ici la folie du cardinal, de vouloir être protecteur de la France, et on s'en est moqué.

A Compiègne, ce 21 septembre 1698.

LETTRE CCCXXXVII.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur une audience très-favorable que le Pape lui avoit donnée; une lettre de M. de Cambrai au saint Père; la nécessité d'accélérer les opérations, et l'état des congrégations.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Germigny, le 31 août. Je suis ravi que vous ayez pris la résolution de répondre à M. de Cambrai sur votre *Relation du Quiétisme*; et qu'en même temps que vous la ferez imprimer en français, vous la fassiez imprimer en italien. Si vous ne vous hâtez, le tout sera inutile; car assurément après la Toussaint Sa Sainteté ne laissera pas un moment de repos aux cardinaux. Ils peuvent finir de donner

(*) Cet écrit intitulé : *Remarques sur la Réponse de M. l'archevêque de Cambrai à la Relation sur le Quiétisme*, se trouve au commencement du tome XXX. (*Edit. de Vers.*)

leurs vœux dans le mois de novembre ; après quoi Sa Sainteté ne tardera pas à se déterminer.

J'ai jugé à propos de faire relier vos trois traités ensemble, et de les présenter au Pape. Je le fis hier, et cela m'a parfaitement bien réussi : il me reçut à merveille. Presque avant que je me fusse approché de lui, il me demanda de vos nouvelles ; et lui présentant votre livre, je lui dis de ne point craindre que ce fût quelque ouvrage nouveau ; qu'il y avoit plus de quatre mois que le premier et le second traité étoient entre les mains des cardinaux et de tous les théologiens de Rome. Je pris occasion de là de lui expliquer le sujet de chaque traité. Il me parut ressentir un plaisir singulier de voir les mystiques et les scolastiques en sûreté, et ne témoigna pas moins de satisfaction du parallèle de la doctrine de M. de Cambrai avec celle de Molinos et de madame Guyon, proposition par proposition. Comme il me donnoit une audience très-tranquille et très-favorable, j'entrai dans la matière de l'amour pur : je lui fis toucher au doigt la fausseté de la doctrine de M. de Cambrai sur la charité, en lui faisant voir que ce prélat ne tentoit seulement pas d'appuyer sa nouvelle doctrine sur aucun passage de l'Ecriture sainte, qui à chaque page respire ce désir violent de s'unir à Dieu, d'être heureux et récompensé ; actes d'amour dont les livres saints sont remplis, et auxquels ils nous animent comme à de vrais actes de la plus pure charité. Je lui dis que vous aviez souvent pressé M. de Cambrai là-dessus, sans qu'il osât seulement vous répondre un seul mot ; que néanmoins il étoit question de la véritable perfection du

chrétien, qu'il étoit impie de prétendre que l'Ecriture eût oublié de parler de ces actes et de les proposer aux chrétiens. Il comprit fort bien tout cela. J'allai plus avant, et j'ajoutai qu'il étoit de foi que la jouissance de Dieu, l'union de l'ame avec Dieu étoit la consommation de toutes les vertus, ce qui perfectionnoit l'ame intelligente ; par conséquent qu'il étoit contre la foi de soutenir que la perfection consistoit à ne pas désirer cette union qui faisoit notre perfection, et en même temps qu'il étoit impossible qu'on aimât Dieu de tout son cœur, sans vouloir par ce même acte être uni avec lui. Je pris la liberté de lui demander si cinq mois avant d'entendre parler de cet amour pur chimérique, il avoit seulement songé que moins une ame pensoit à jouir de Dieu, à être heureuse, plus elle étoit parfaite ; si c'étoit la doctrine de l'Ecriture, celle du catéchisme, celle qu'il avoit enseignée lui-même, ou fait enseigner étant archevêque.

Le Pape fut frappé de mes observations, et m'assura que j'avois raison ; que ces maximes étoient toutes nouvelles pour lui, et me dit en termes exprès : *Questa dottrina e cattiva, nova, pericolosissima :* cette doctrine est nouvelle et très-dangereuse. Pour le confirmer dans cette pensée, je lui fis remarquer la différence de vos sentimens d'avec ceux de M. de Cambrai : je lui montrai que les vôtres étoient sains, irrépréhensibles, quoique opposés contradictoirement à ceux de M. de Cambrai ; qu'ils étoient contenus dans les trois traités que je lui présentois, et en particulier dans les trente-six propositions qui sont à la tête du *Schola in tuto.* Je lui

observai qu'il y avoit trois mois que tout Rome avoit cet écrit, et que les théologiens les plus favorables à M. de Cambrai n'avoient osé ni pu y trouver à reprendre le moindre mot, pendant que la doctrine de M. de Cambrai étoit attaquée de tous côtés; qu'en un mot elle étoit contradictoire, sur un point de foi, à la vôtre approuvée de tout le monde; qu'ainsi il falloit conclure nécessairement, ou que votre enseignement étoit digne de censure, ou que celui de M. de Cambrai étoit intolérable : aussi, continuai-je, étoit-ce sous ses enseignes que se réunissoient tous les Quiétistes et les fanatiques, dont il étoit regardé à juste titre comme le chef.

Je m'aperçus que tout cet exposé faisoit grande impression sur l'esprit du Pape. Il ne pouvoit se lasser de vous louer de votre zèle, de votre attention, de votre doctrine. Il me fit l'honneur de me témoigner qu'il étoit très-content de ce que je lui venois de dire, et qu'il avoit une grande consolation de m'entendre. Il m'ordonna de voir les cardinaux, et de leur faire les mêmes réflexions; il m'assura qu'on ne perdroit pas un moment de temps : il me dit de le venir voir, quand j'aurois la moindre chose à lui représenter; il me marqua une véritable joie du livre que je lui offrois, et me donna cent bénédictions pour vous.

Je ne le dis pas pour me flatter; je lui ai parlé avec une grande force et une entière liberté, que m'inspiroient la vérité et la bonne cause que je soutenois. Je restai près d'une heure avec Sa Sainteté. Quelques momens avant ma visite, j'avois vu le cardinal Spada, qui avoit approuvé que je présen-

tasse votre livre au Pape, et qui m'avoit dit que M. le nonce lui en avoit envoyé un, mais que le Pape n'en avoit point. Je donnai en même temps à M. le cardinal Spada les informations et récolemens contre le père La Combe, que M. de Paris avoit envoyés au père Roslet, avec la sentence de l'officialité de Besançon et l'arrêt de Dijon (*). Le cardinal Spada porta le tout au Pape, qui lui donna ordre de remettre ces pièces au saint Office et aux cardinaux, ce que ce cardinal fit hier.

Je fis encore remarquer au Pape, qu'on veut défendre M. de Cambrai malgré lui; et de plus qu'on n'employoit, pour sauver Molinos, que les mêmes défenses dont on se sert à présent pour justifier M. de Cambrai, c'est-à-dire, l'autorité des mystiques mal entendus, comme vous l'avez démontré.

M. de Cambrai a écrit au Pape, en lui envoyant sa *Réponse* à votre *Relation*. La lettre est humble en paroles, mais en effet assez hautaine. Dans cette lettre, il demande une prompte décision : il déclare que tant que la cause durera, il ne cessera d'écrire, ainsi que vous qui ne cessez de le diffamer et de le persécuter; qu'il ne laisse pas d'espérer que la vérité triomphera sous un Pape si bien intentionné, et qu'il ne croit pas avoir lieu de craindre qu'on condamne sa doctrine, qui est celle de sainte Thérèse, de saint François de Sales, etc. Du reste, il proteste de sa soumission. C'est le secrétaire des Brefs, M. Gozzadini, qui m'a appris hier le contenu de cette lettre. Je le priai de me la faire voir : il me

(*) Ces pièces sont imprimées ci-dessus, *pag.* 462 *et suiv.*

dit qu'il ne l'avoit pas; mais je crois qu'il ne jugea pas à propos de me la montrer : je ne laisserai pas de faire mes efforts pour la voir.

Je vous envoie une nouvelle lettre contre vous : vous en jugerez mieux que moi. Il faut, s'il vous plaît, éclaircir le fait de M. du Bellai. Les défenseurs de M. de Cambrai ont dit ici effrontément aux cardinaux, que la Faculté de Paris, en 1692, avoit approuvé la doctrine de l'amour pur de M. de Cambrai, *in terminis*. Le cardinal Nerli et le cardinal Casanate m'ont demandé des éclaircissemens sur ce fait : je les ai assurés que cela étoit faux, et pour preuve j'ai allégué le silence de toutes les parties.

Il n'y a plus de temps à perdre pour nous envoyer tout ce qui nous est nécessaire. Vous avez oublié le reste du vœu, dont vous ne m'avez envoyé qu'un cahier. Au reste, il faut qu'on soit ici pleinement informé des intentions du Roi; qu'on fasse connoître que plus on voudra ménager à Rome M. de Cambrai, moins on le fera en France; qu'il convient que par le décret on rende justice sans acception de personne, sans ménager les erreurs, pour éviter toutes les difficultés, et donner la paix à la France. J'espère bien du jugement, si le nonce et le Roi continuent de parler.

C'est jeudi 25 que se tiendra devant le Pape la dernière congrégation pour entendre les qualificateurs. Apparemment on y prendra la résolution de donner quelque temps aux cardinaux pour former leur vœu; après quoi ce sera à eux à parler. M. le cardinal de Bouillon partira vraisemblablement vendredi pour Frescati. On rendroit un grand service à

la bonne cause, si l'on pouvoit l'empêcher de voter.

J'ai vu le cardinal Carpegna, et j'ai eu une longue conférence avec lui. Je suis comme assuré de ses sentimens : il comprend bien que son intérêt s'accorde en cette occasion avec sa conscience. Celui avec lequel il travaille, m'a promis un entretien avant de rédiger son vœu. Je puis vous dire la même chose du cardinal Ottoboni.

Le cardinal Nerli continue à me parler très-bien, depuis qu'on est déterminé à examiner la doctrine. Il est vrai que ce cardinal a perdu un œil à lire les livres de M. de Cambrai. M. de Monaco va à la Cour prendre ses instructions; ne m'oubliez pas auprès de lui. J'ai reçu de lui une réponse très-honnête au premier compliment que je lui ai fait : je n'en ai point encore à la seconde lettre que je lui ai écrite sur l'affaire. Peut-être ne jugera-t-il pas à propos de me répondre, avant d'avoir connu par lui-même les dispositions de la Cour.

Je n'ai pu encore voir le cardinal Noris, pour lui rendre ce que vous m'avez chargé de lui dire. Je crois que le cardinal Ferrari est bien décidé contre les erreurs de M. de Cambrai. Je lui ai donné vos ouvrages sur les psaumes et les livres de Salomon, qu'il a reçus avec beaucoup de satisfaction. Je n'ai pas fait semblant d'être instruit de ce que lui avoit écrit le père Alexandre.

M. de Rheims m'a écrit une lettre, du 1er de ce mois, sur le fait du religieux de distinction dont vous parlez dans votre *Relation*, qu'il dit être le père de la Chaise, ajoutant que ce fait lui a été raconté par le R. P. confesseur lui-même : cela fait

bien voir la hardiesse de M. de Cambrai et son imprudence. M. le cardinal de Bouillon a voulu voir la lettre de M. de Rheims : je l'ai montrée au cardinal Spada et à d'autres ; je crois que M. de Rheims ne le trouvera pas mauvais. Cette lettre lui fait honneur, car elle est très-bien écrite; et en peu de mots, il dit tout ce qu'on peut dire sur cet écrit de M. de Cambrai.

Ce que vous ferez sur les actes *imperati* de la charité, sera ici très à propos et très-bien reçu : je ferai bien valoir ce que vous m'en écrirez.

Il seroit bon que M. Pirot donnât un démenti formel à M. de Cambrai. Il pourroit vous écrire, sur ce qui le regarde, une lettre que vous feriez imprimer dans votre réponse.

Si j'apprends par vos lettres que vous alliez à Fontainebleau, je vous y adresserai les miennes en droiture, pour que vous les ayez plus tôt. Il seroit bon que vous ne quittassiez plus la Cour : les momens sont précieux; un mot fait plus que cent lettres.

Rome, ce 23 septembre 1698.

LETTRE CCCXXXVIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la réplique que le prélat devoit faire à la *Réponse* de M. de Cambrai; et la manière dont le Roi avoit parlé au nonce.

Pour réponse à votre lettre du 9, on imprime actuellement mes *Remarques sur la Réponse à la Relation*, avec toute la diligence possible : on la

mettra en même temps en italien, et on la fera partir par un courrier extraordinaire. Elle fera voir le dangereux caractère de M. de Cambrai, et combien l'Eglise a à craindre de tels esprits, qui donnent aux faits et à la doctrine tous les tours qu'ils veulent. C'est proprement, avec la hauteur et la présomption, ce qui fait les chefs de parti dans l'Eglise, et en un mot les hérésiarques.

Je vous ai mandé par le dernier ordinaire le projet proposé par M. le cardinal de Bouillon : *Prohibendum librum, molliendos propositionum sensus*, et qu'il avoit été rejeté avec indignation. Une lettre de monseigneur Giori à M. le cardinal de Janson nous en avoit instruits.

Le Roi a parlé à M. le nonce avec toute la force possible sur une décision convenable. Il a demandé une bulle, et quelque chose qui pût déraciner le mal. Ce qu'il a dit est au-dessus de tout ce qu'on lui avoit proposé.

Nous attendons avec impatience la nouvelle de la conclusion du rapport des examinateurs.

Je n'ai rien à vous dire sur votre écrit (*), de plus que ce que je vous en ai déjà marqué. M. le cardinal de Janson à qui j'en avois dit la substance, l'a fort approuvé.

Le Roi est trop zélé, trop bien informé, et trop attentif à l'affaire, pour pouvoir être surpris par qui que ce soit.

A Paris, le 29 *septembre* 1698.

(*) Le Mémoire donné par l'abbé Bossuet au cardinal de Bouillon.

LETTRE CCCXXXIX.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur la détermination que les cardinaux avoient prise; et la nécessité de sa Réponse à M. de Cambrai.

Je viens d'écrire à M. de Paris une grande lettre pour vous et pour lui, dont il vous fera part. Je lui écris par un courrier extraordinaire, et sous l'enveloppe de M. le nonce. Je lui rends compte de la résolution que les cardinaux ont prise, d'employer le mois d'octobre à étudier la matière, et cela dans le dessein de faire une décision honorable sur la doctrine. S'ils vouloient faire mal, ils se dépêcheroient. De plus, s'étant déterminés à juger par eux-mêmes, sans nommer, suivant la coutume, de nouveaux théologiens pour lever le partage des examinateurs, c'est une marque sûre, selon moi, qu'ils veulent condamner le livre et la doctrine, et qu'ils sont persuadés que les propositions sont mauvaises. Car enfin, puisqu'il y a cinq qualificateurs qui constamment les qualifient d'erronées, d'hérétiques, etc. ils ne peuvent pas prendre sur eux de les interpréter bénignement, comme le propose M. le cardinal de Bouillon.

L'important est d'engager M. le nonce à assurer de nouveau, que le plus grand mal pour la religion, pour la France, pour le saint Siége; le plus grand déplaisir qu'on puisse causer au Roi, en déshonorant le saint Siége, ce seroit de biaiser pour épargner la

personne de M. de Cambrai. Il est nécessaire qu'il marque ici fortement combien ce prélat est décrié dans l'esprit du Roi et de tout le monde; qu'il déclare quelle est la fermeté du Roi, l'union des évêques et des théologiens, en faisant craindre le mépris que Rome s'attireroit si elle ménageoit M. de Cambrai, à qui on ne doit laisser autre ressource que celle de l'obéissance.

Voici le mois de travail; car il est nécessaire que j'instruise les cardinaux, à qui je suis le seul qui parle et qui aie parlé depuis le commencement de cette affaire. Il faut un peu me seconder du côté de la Cour, en faisant agir le Roi et M. le nonce; et empêcher, s'il est possible, M. le cardinal de Bouillon de voter. Je le marque très-fortement à M. de Paris.

Je n'ai pas le temps de vous écrire davantage. Ma lettre à M. de Paris est de conséquence; je vous prie d'en prendre copie.

J'ai reçu votre lettre de Compiègne du 7 : j'aurai l'œil à tout, je ne laisserai rien passer. J'attends la *Relation* italienne qui n'est pas encore arrivée, et de moment à autre le courrier que j'ai dépêché.

M. le cardinal de Bouillon témoigne toujours une grande estime de M. de Cambrai : tout le monde en est scandalisé. J'ai oublié de vous mander par le dernier ordinaire, que l'abbé de Chanterac a fait repartir son courrier pour M. de Cambrai; et c'est le banquier de M. le cardinal de Bouillon qui a fourni l'argent : on l'a bien remarqué ici. On n'a pas moins fait attention à la démarche de M. le cardinal de Bouillon, qui se trouva à la congrégation qui se tint vendredi sur l'affaire du livre, une heure avant

tous les cardinaux. Le Pape a dit lui-même que c'étoit apparemment pour brouiller.

Votre réponse à M. de Cambrai est absolument nécessaire. Le Pape est déjà informé que vous la préparez, de concert avec le Roi et la Cour. Je lui ai fait lire l'article de votre lettre sur l'étonnement du Roi, de voir M. de Cambrai mentir si hardiment.

Je suis mieux que jamais avec monseigneur Giori, qu'il faut connoître.

J'ai reçu des complimens et des remercîmens de M. le nonce, de ce que je lui rends justice à la Cour. Témoignez-lui toujours combien je me loue de ses bons offices; cela lui fait un extrême plaisir, ainsi qu'à ses amis. Parlez aussi du prince Vaïni, qui fait tout de son mieux.

Qu'on n'épargne pas les courriers extraordinaires.

Vous ne me parlez point d'une épître en vers, adressée à M. de Cambrai. Je la crois de Boileau; elle déplaît à la cabale.

A Rome, ce 29 septembre 1698.

LETTRE CCCXL.

DE L'ABBÉ BOSSUET A M. DE NOAILLES,

ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Sur ce qui s'étoit passé dans la première congrégation des cardinaux; combien il est important qu'on fasse agir le nonce, et que le Roi parle encore.

Je vous écris, Monseigneur, à la hâte, par un courrier qui a été dépêché ici, à ce qu'on dit, chez

M. le cardinal de Bouillon, pour la dispense de Mademoiselle, et qui part demain. Le courrier n'a pas voulu, par les ordres de M. le cardinal de Bouillon, se charger de ce paquet, même sous l'enveloppe de M. de Torcy. Par le moyen de monseigneur Giori, il sera mis dans celui de M. le cardinal Spada au nonce.

Jeudi dernier les examinateurs finirent devant le Pape; et Sa Sainteté ordonna à MM. les cardinaux de s'assembler entre eux dès le lendemain, pour délibérer *sopra il modo di procedère*, sur la manière de procéder. En exécution tous MM. les cardinaux se rendirent à la Minerve; et on remarqua singulièrement que le cardinal de Bouillon y arriva à la pointe du jour, une heure avant aucun cardinal; très-assurément pour prévenir les esprits, et faire voir l'intérêt qu'il continue de prendre à ce qui touche M. de Cambrai. Le Pape a expliqué lui-même ainsi cette démarche, quand on lui a rapporté la diligence qu'avoit faite M. le cardinal de Bouillon. Je ne puis vous dire précisément ce qui s'est passé dans cette assemblée, et la manière dont les cardinaux ont parlé : ils étoient seuls avec l'assesseur et le commissaire. Je vis hier l'assesseur et le commissaire, qui m'ont dit seulement que Sa Sainteté avoit extrêmement pressé les cardinaux de finir, de prendre les moyens les plus prompts et les plus efficaces pour parvenir à une bonne fin, et de voir ce qu'il convenoit de faire dans la situation des affaires et la circonstance de la division des qualificateurs. Et en effet cela n'est jamais arrivé sur une matière de cette nature : c'est aussi en quoi on a

vu plus visiblement la puissance de la cabale, qui en faisant ajouter trois nouveaux qualificateurs aux anciens, a rendu le nombre pair, et a procuré trois voix de plus à M. de Cambrai. En conséquence MM. les cardinaux, à ce que me dirent ces Messieurs, avoient résolu de ne point renvoyer l'affaire à de nouveaux qualificateurs; mais d'examiner eux-mêmes les vœux déjà donnés, et les écritures produites de part et d'autre, afin de former leurs avis sur l'inspection de toutes ces pièces. Mais ces Messieurs m'ajoutèrent que pour y parvenir, et faire quelque chose de solide, il falloit nécessairement aux cardinaux du temps; d'autant plus qu'il n'y a pas une seule de ces Eminences, qui, outre la congrégation du saint Office qui se tient le mercredi, n'ait encore à assister dans la semaine à trois autres congrégations; qu'ainsi ils croyoient que le mois d'octobre devoit être employé à cette étude, après lequel terme Sa Sainteté feroit recommencer les congrégations pour conclure. Voilà ce qui a été résolu entre les cardinaux; et ils en rendront compte jeudi prochain au Pape dans la dernière congrégation du saint Office, qui se tient avant les vacances, qui durent jusqu'à la Toussaint.

Tout cela ne nous étonne pas; car rien de plus raisonnable que le délai qu'on veut prendre. Il est vrai que les cardinaux n'ont pas encore tous les vœux des qualificateurs au net. Les rapports de ces qualificateurs, dont les uns disent blanc et les autres noir, sont la cause de cet embarras, aussi bien que la manière dont les propositions se trouvent fabriquées. Je pense que cet intervalle qu'ils veulent

mettre pour former leurs avis, marque qu'ils ont intention de bien faire, puisque par-là ils s'ôtent toute excuse s'ils se conduisent mal. Je ne doute pas aussi que le Pape et les cardinaux ne soient disposés à faire quelque chose d'honorable pour le saint Siége, dans les circonstances présentes.

Depuis quatre mois nous ne faisons autre chose, moi et nos amis, que prêcher cet Evangile, et montrer la nécessité d'une bonne décision. C'est précisément ce qui met la cabale en fureur, quoiqu'elle ne laisse pas d'espérer encore que par le moyen des protecteurs de M. de Cambrai, elle parviendra à sauver l'honneur de ce prélat. Et il n'y a pas lieu de douter que ses partisans ne travaillent à cela puissamment. Je sais que M. le cardinal de Bouillon a fait représenter, il y a plus d'un mois, qu'on pouvoit défendre le livre; mais pour les propositions, qu'elles devoient être *mitiùs explicandæ*. On a rejeté cet expédient. M. le cardinal de Bouillon se flatte encore qu'on pourra revenir à ce projet. D'autres, moins favorables à M. de Cambrai, prétendent qu'on pourra condamner les propositions, mais sans dire qu'elles sont de M. de Cambrai. Qu'importe, pourvu qu'on déclare qu'elles sont tirées du livre des *Maximes des Saints*, qu'on sait être de cet archevêque. Il est impossible qu'on se dispense de nommer son livre, puisque c'est de ce livre dont il est question. Ce qui est de bien certain, c'est qu'à la sollicitation de M. le cardinal de Bouillon, on épargnera le plus qu'on pourra M. de Cambrai, si M. le nonce n'écrit précisément que le plus grand mal pour la France, le plus grand déplaisir qu'on

pût

pût donner au Roi, et la plus grande honte pour le saint Siége seroit de biaiser dans une affaire comme celle-là, sur un livre aussi mauvais, sur lequel l'auteur s'est tant et tant expliqué par des ouvrages que tout le monde a entre les mains, et après un si long examen. Il faut que M. le nonce déclare, qu'il ne convient point au saint Siége de laisser à M. de Cambrai d'autre ressource que celle qu'il peut trouver dans une entière soumission; ajoutant qu'on ne doit pas douter, que si on lui donne le moindre prétexte de se disculper, il ne fasse tomber l'excuse sur la doctrine de son livre, qu'on n'aura pas, dira-t-il, trouvée condamnable; et qu'ainsi les contestations recommenceront. Mais la raison qui doit l'emporter sur toute considération humaine, c'est qu'il s'agit de déraciner une erreur capitale, dont les conséquences sont encore plus pernicieuses que les principes; et qu'il seroit d'une funeste conséquence, qu'on pût soupçonner que jamais l'Eglise romaine fût capable de favoriser les errans, et ceux qui veulent introduire des doctrines nouvelles et préjudiciables.

Vous ne sauriez vous imaginer, Monseigneur, de quelle conséquence il est que M. le nonce déduise toutes ces raisons. On lit ses lettres au saint Office, et elles font toutes un bon effet. Je sais qu'il y a deux cardinaux du saint Office qui ont dit, il n'y a pas huit jours, à une personne qui leur demandoit comment M. le nonce s'expliquoit sur les intentions du Roi dans cette affaire, que les lettres de M. le nonce n'étoient pas uniformes; et cela, parce qu'il écrit quelquefois que le Roi ne prétend pas être

juge de cette affaire, qu'il la remet au saint Siége, et qu'il presse la décision. Ils ne songent pas que M. le nonce doit toujours parler ainsi; qu'il a déclaré cent fois quelles étoient les intentions du Roi et du clergé à l'égard de la doctrine et de la personne. Mais on prend plaisir à expliquer tout malicieusement. On sait bien d'où cela vient. Pour moi, je suis étonné que de semblables doutes soient formés dans une congrégation de cardinaux, qui, depuis un an, n'entend parler d'autre chose que des intentions du Roi sur cette affaire, qui les connoît bien clairement, et par les lettres du Prince, et par celles de M. le nonce. Je suis, dis-je, étonné qu'une congrégation, qui voit les actions suivre les paroles, qui voit un ambassadeur nommé dans ces circonstances, etc., puisse encore paroître ignorer ce que souhaite le Roi. Mais on a bientôt la solution de l'énigme, quand on considère qu'il se trouve dans cette congrégation un ministre du Roi, tout dévoué au novateur dont le Roi poursuit la condamnation. N'est-ce pas une démonstration que ce ministre brouille tout, et n'est appliqué qu'à traverser les volontés de son maître? Tout le monde en est persuadé; et il est visible que M. le cardinal de Bouillon ne garde aucune mesure, et fait tout le mal qu'il peut. On a de la peine à concevoir qu'il puisse se conduire avec si peu de sagesse et de retenue envers son prince; et cependant cela est vrai. Il faut rendre justice à M. le nonce, car il fait de son mieux : mais il faut qu'il achève ce qu'il a commencé, en marquant dans quel décri la personne de M. de Cambrai est tombée, surtout depuis

les réponses qu'il vous a faites ainsi qu'à M. de Meaux; qu'il représente quelle est la fermeté du Roi dans ses premiers desseins, l'union du clergé de France et des théologiens; et qu'il fasse fortement sentir qu'il y va de l'honneur du saint Siége de rendre un jugement, qui déconcerte l'erreur et tout son parti. Je sais que le prince Vaïni a écrit sur ce ton à M. le nonce. Il ne faut, Monseigneur, rien oublier, et ne pas perdre un moment pour agir; car ce sera dans ce mois-ci que les cardinaux se détermineront. Vous aurez vu par mes lettres depuis six semaines, que j'ai toujours pensé et parlé de même, et j'attends que j'apprendrai par les prochains courriers, que le Roi et le nonce auront fait quelque nouvel effort pour procurer un heureux succès.

Je vis hier M. le cardinal Casanate, qui sans s'expliquer précisément, me fit entendre qu'il étoit plus que jamais persuadé que M. le cardinal de Bouillon favorisoit M. de Cambrai, et qu'il témoignoit toujours avoir pour lui une estime infinie. L'autre jour il disoit à moi-même, qu'il étoit fâcheux de voir de grands hommes se déchirer ainsi. Je lui répondis que je ne savois pas si M. de Cambrai étoit un grand homme, mais qu'il étoit un grand menteur. Encore un coup, Monseigneur, le Roi ne peut-il pas, et j'oserois dire, ne doit-il pas empêcher M. le cardinal de Bouillon de voter? Il est question d'une des plus importantes affaires qu'ait jamais eues l'Eglise, et il y va de la tranquillité de son royaume. Je crois qu'on est obligé en conscience de lui représenter le danger de la religion dans cette circonstance; et

quoique j'aie bonne espérance, je crois qu'il est prudent d'aller au plus sûr.

M. le cardinal de Bouillon et les Jésuites se sont emportés ici scandaleusement contre le père de la Rue (*), disant que c'étoit un téméraire d'avoir osé, avant la décision de Rome, parler en public contre un si grand archevêque.

Il est de la dernière conséquence que le Roi témoigne à M. le nonce, combien il est indigné des dernières réponses de M. de Cambrai, aussi impudentes qu'artificieuses. On vient de me dire qu'il est arrivé à M. de Chanterac de nouvelles lettres de ce prélat contre M. de Meaux, et que dans huit jours on verra sa réponse à M. de Chartres. C'est là où il faut qu'il emploie toute la subtilité de son esprit, pour produire son *argumentum ad hominem*, qu'il a tant promis.

On prétend que M. le cardinal de Bouillon a dit qu'on ne pourra pas refuser à M. de Cambrai un délai, s'il le demande, pour répondre à ce qu'on aura écrit de nouveau contre lui. Il ne faut pas manquer de prévenir là-dessus M. le nonce, pour qu'il empêche ces retards affectés, comme je tâcherai de le faire ici.

Le Pape s'est expliqué, et a déclaré à deux ou trois personnes depuis huit jours, qu'il étoit persuadé plus que jamais de la mauvaise doctrine du livre.

Je ne doute pas que M. le cardinal de Bouillon ne fasse une belle relation de ce qu'il aura dit; mais si elle est favorable aux évêques, il faut compter qu'elle

(*) Il s'étoit élevé en chaire contre le livre de M. de Cambrai.

est fausse. Il fait tout ce qu'il peut pour trouver à redire à ce que j'ai représenté au Pape, qu'il ne falloit pas perdre de temps, mais qu'il ne falloit aussi rien précipiter. Ce que je sais, c'est que cette remontrance a produit un bon effet, et a été approuvée de tout le monde. Elle a donné à cette Cour une autre idée de la prudence et de la modération des évêques, qu'on avoit pris plaisir à faire regarder comme menaçant Rome, et ne songeant qu'à arracher une décision précipitée sur les instances du Roi. Cette vue prévenoit ici très-défavorablement les esprits ; mais on est bien revenu à présent d'une si fausse idée.

Rome, 29 septembre 1698.

LETTRE CCCXLI.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur la résolution prise par les cardinaux ; les dispositions du cardinal Noris ; les bonnes intentions du Pape, et un livre publié pour la défense de Sfondrate.

Vous devez recevoir, par la voie de M. le nonce, une lettre de moi, datée d'hier. Elle est courte, et vous renvoie à une plus longue que j'ai écrite à M. de Paris ; je le prie de vous en faire part. Le courrier qui devoit partir la nuit dernière, ne part que la nuit prochaine : ainsi j'espère trouver quelque invention pour vous faire tenir encore cette lettre par le courrier extraordinaire de M. de Torcy, ou bien par le courrier ordinaire qui part aussi ; ce sera mon pis aller.

Jeudi, 25 de ce mois, les qualificateurs finirent leur rapport devant le Pape; et en même temps Sa Sainteté ordonna à MM. les cardinaux de s'assembler le lendemain, vendredi, à la Minerve, pour délibérer *sopra il modo di procedere*. Cela fut exécuté; mais on remarqua fort que le cardinal de Bouillon y arriva une heure avant les autres cardinaux : le Pape a dit que c'étoit pour brouiller.

J'ai vu l'assesseur et le commissaire du saint Office, qui seuls assistoient à cette congrégation avec les cardinaux. Ils ne m'ont dit autre chose, sinon que les cardinaux avoient résolu de prendre le mois d'octobre pour étudier la matière, et former leur vœu sur les propositions; qu'ils n'avoient pas voulu qu'on nommât d'autres théologiens, ni même prendre l'avis des consulteurs, de peur d'un nouvel embarras; que leur intention étoit de se décider par eux-mêmes, et d'être prêts à parler devant le Pape au mois de novembre. La division des examinateurs cause tout l'embarras, aussi bien que la construction des propositions qu'il faudra mieux arranger.

On doit jeudi rendre compte au Pape de la résolution des cardinaux. Il n'y a pas d'apparence qu'avant ce temps le cardinal de Bouillon aille à Frescati : il voudra être présent à tout ce qui se fera et se dira, pour prendre ses mesures et tenir les esprits en respect. Personne ne doute de sa partialité pour M. de Cambrai, et tout le monde est étonné qu'il ait osé donner des interprétations aussi fausses aux lettres du nonce, pour faire croire que le Roi s'embarrasse peu du fond de la décision, et ne veut autre chose sinon qu'on finisse. Voilà ce qu'ont dit deux

cardinaux du saint Office; c'est pourquoi il faut que le nonce s'explique clairement, et marque les vraies intentions de Sa Majesté, des évêques de France, de tous les théologiens; qu'il insiste sur le mépris où Rome tomberoit, si l'on vouloit épargner M. de Cambrai. Toute la ressource qu'on doit ménager à M. de Cambrai, c'est d'avouer ses erreurs et de se soumettre.

J'ai reçu réponse de M. l'ambassadeur, à la lettre instructive que je lui avois écrite. On ne peut pas écrire plus honnêtement qu'il le fait pour vous et pour moi touchant cette affaire. Il me marque qu'il s'en expliquera plus précisément avec vous. Le point est de faire entendre ici, qu'il ne doit être question d'user envers M. de Cambrai d'aucun ménagement préjudiciable aux intérêts de la vérité.

Je ne sais si moi ou M. Phelippeaux vous avons mandé, que l'année dernière le cardinal de Bouillon avoit empêché la censure de la lettre de Malaval, quoique les qualificateurs l'eussent condamnée; et son prétexte fut qu'ils n'entendoient pas assez le français. Ces deux qualificateurs étoient Granelli et Le Mire.

Je puis me tromper, mais je crois fermement qu'on doit empêcher le cardinal de Bouillon de voter, et que le Roi est obligé en conscience de le faire. Il n'y a que lui à craindre : il fera sous main ce qu'il voudra; j'espère qu'il ne sera pas le maître.

J'ai vu le cardinal Noris, et lui ai lu l'article de votre lettre qui le regarde. Il vous fait mille complimens. Il m'a assuré n'avoir aucune difficulté sur

la doctrine : s'il pouvoit en avoir quelqu'une, ce ne seroit que sur le sens de l'auteur, qui a cherché en quelques endroits à se cacher. Nous parlâmes assez long-temps des actes commandés par la charité ; il convint avec moi de tous vos principes.

Au reste, un pauvre prêtre de Moulins m'a prié de vouloir bien vous écrire, pour vous engager à parler en sa faveur à son évêque, qui est M. d'Autun, à qui vous l'avez déjà recommandé, comme je l'ai vu dans un placet signé de vous, que j'ai entre les mains. L'official d'Autun, à qui M. l'évêque l'avoit renvoyé, n'a pas voulu faire ce qu'il falloit; et il est venu une seconde fois à Rome, d'où on le renvoie encore à son évêque. Je crois qu'il manquoit quelque chose à son ordination ; et comme il étoit de la religion de Malthe, je pense que par ignorance on l'avoit ordonné prêtre sans dimissoire de son évêque. Un chevalier de Malthe doit vous informer plus amplement de cette affaire. Ce pauvre prêtre s'appelle Gilbert de Clermont, et il paroît un fort bon homme, digne de compassion.

On m'a assuré que le cardinal de Bouillon a proposé de décerner une prohibition du livre, à cause des conséquences; mais que pour les propositions, elles doivent être interprétées favorablement, *mitiùs interpretandæ.* On assure aussi qu'il a dit qu'on ne pourroit pas refuser à M. de Cambrai quelque délai, s'il le demandoit, pour pouvoir répondre en cas que l'on écrivît quelque chose contre lui. Il faut prévenir tous ces mauvais desseins. Cette Cour n'aura plus à présent de prétexte pour différer, quand le mois que les cardinaux ont pris pour étu-

dier sera fini. Ainsi il faut que le Roi presse plus que jamais, pour empêcher qu'on ait égard aux chicanes de M. de Cambrai.

Le Pape a dit à M. le cardinal de Bouillon, qu'il avoit été cause de l'adjonction des trois qualificateurs, et par-là de la division : qu'il s'imaginoit que le Roi ne le savoit pas; mais que le Roi étoit informé de tout, et qu'il lui savoit très-mauvais gré de sa conduite.

Je puis assurer que le Pape est toujours bien disposé, et qu'il prendra un bon parti si l'on ne gâte rien. J'y aurai l'œil; et presque toutes les semaines je trouverai quelque occasion de l'entretenir, et de lui parler fortement. Il a témoigné à plusieurs personnes être très-content du dernier entretien que j'ai eu avec lui, et plus résolu que jamais de faire une bonne décision.

M. Giori a bien compris que j'avois toujours agi sur les mêmes principes, et pour les mêmes fins : je suis fort bien avec lui. Il faut le connoître et *avere flemma*. M. le cardinal de Janson le connoît bien.

Enfin les partisans de Sfondrate ont fait imprimer une défense de sa doctrine, composée par le père Gabrieli, examinateur et défenseur du livre de M. de Cambrai. J'ai cet écrit entre les mains, mais il n'est pas à moi : je ne veux pourtant pas le rendre, que je ne sache qu'on en a envoyé un autre exemplaire à M. de Rheims. On m'en a promis un pour lui, que je mettrai entre les mains du père Estiennot. C'est le père Massoulié qui nous le donnera; il l'aura du maître du sacré Palais.

Le titre est : *Dispunctio notarum* XL, *quas scriptor anonymus Eminentissimi Card. Cœlestini Sfondrati libro, cui titulus :* Nodus prædestinationis, quantùm homini licet, dissolutus, *inussit. Coloniæ Agrippinæ, apud Flaminium Jepcopinceh. Anno* M. DC. XCVIII.

Le style en est très-dur, très-pesant; et toutes les autorités un peu considérables qu'on cite en faveur du cardinal, sont tirées d'auteurs nouveaux et inconnus, qui n'ont aucun nom dans l'Eglise. Il est comme certain que ce livre est imprimé à Rome sous les yeux de Fabroni et des Jésuites, qui ne le donnent qu'en cachette à leurs confidens, et qui par-là prétendent prévenir les esprits. On commence néanmoins ici à songer à y répondre : je ferai en sorte qu'on y travaille sans bruit, pour ne point exciter de nouveaux mécontentemens contre les évêques de France, qu'à ce sujet on a rendus odieux au Pape tant qu'on a pu. Il faut attendre la fin de notre affaire, avant de parler de l'autre. On a dit au Pape ce qu'il faut sur cet article; et il est bien revenu des impressions que les Jésuites et le cardinal de Bouillon lui avoient données. J'ai arrêté tous ceux qui vouloient demander ici prompte justice contre Sfondrate : je leur ai fait voir qu'ils ne pouvoient à présent espérer aucun secours du côté de la France; que leurs démarches ne serviroient qu'à embrouiller l'affaire de M. de Cambrai. On m'a promis qu'on ne feroit rien que de concert. Néanmoins il est bon de tenir des armes toutes prêtes, pour agir quand il sera temps. Il seroit à propos de faire, article par article, une courte ré-

ponse à ce nouveau livre, qu'on vante ici extrêmement; cela sera très-aisé. Je n'ai eu que le temps de le parcourir.

Il n'y a pas désormais un moment à perdre, si on veut ne rien laisser ignorer à cette Cour : on ne peut trop promptement m'informer de tout ce qu'il seroit important que je susse.

On dit que le sacriste a avoué dans son vœu, qu'il falloit ôter du livre de M. de Cambrai plusieurs choses, et en ajouter d'autres pour l'éclaircir. Avec cette méthode les livres de Molinos et de madame Guyon deviendroient excellens.

Rome, ce 30 septembre 1698.

LETTRE CCCXLII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la *Réponse de M. de Cambrai à la Relation du Quiétisme*, l'effet qu'elle produisoit; et les raisons qu'on a de ne point demander qu'on fasse mention du clergé de France dans le décret.

J'ai reçu votre lettre du 16 septembre, qui me met dans l'impatience d'apprendre quelle impression la *Réponse de M. de Cambrai à la Relation* aura faite sur l'esprit des Romains. L'effet qu'elle doit avoir naturellement, est de faire connoître un dangereux esprit, qui peut tout entreprendre et tout défendre; ce qui compose le génie le plus propre à faire un hérésiarque. Dieu nous en préserve. M. de Cambrai est un homme qui n'observe aucune mesure, et qui n'a pas le moindre égard pour la vérité et pour les personnes.

Je ne me fie plus à celui qui vous a donné de si belles paroles. La *Réponse à la Relation* a produit l'effet que M. le cardinal de Bouillon a prévu. Le parti a repris cœur, et fait les derniers efforts. J'espère que mes *Remarques* achèveront de faire connoître le caractère de ce prélat. Elles seront imprimées dans cette semaine : on les met en même temps en italien. Je vous les enverrai dans les deux langues par un exprès.

On dit ici que le cardinal d'Aguirre ne va pas bien, non plus que le cardinal Albane et le cardinal Nerli. Je vous ai envoyé, pour le dernier, *Quæstiuncula*, qui répond à son argument sur les actes commandés par la charité, *de actibus à charitate imperatis*. Vous trouverez un *errata*, qui indique les fautes qu'il faut corriger à la main.

Je suis bien aise que vous ayez vu M. le bailli de Noailles. Il est certain que M. de Monaco viendra à la Cour avant d'aller à Rome, et qu'il y sera au retour de Fontainebleau.

Je serai attentif à l'affaire du père Charonnier.

Nous ne sommes pas ici d'avis de rien faire insinuer sur la mention qu'on pourra faire du clergé de France dans le décret, de peur qu'on ne nous dise des choses *quæ invidiæ forent*. Il faut être fort délicat là-dessus par rapport au saint Office. Si après la bulle on prohiboit les livres particuliers, faits pour la défense de celui des *Maximes*, je vous l'ai autrefois mandé, cela seroit bien. M. de Cambrai a fait trois lettres contre ma réponse à quatre des siennes, et deux contre M. de Chartres, que je viens de recevoir.

Je n'ai pas le loisir de faire réponse à M. Phelippeaux. Je vous ai dit dans mes dernières lettres que M. l'archevêque de Séville et les plus savans Espagnols devoient condamner le livre de M. de Cambrai, comme favorable à Molinos. C'est de M. le cardinal d'Estrées que j'ai su ce fait.

A Paris, ce 5 octobre 1698.

LETTRE CCCXLIII.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Il approuve le délai pris par les cardinaux; et lui recommande de ne point s'ouvrir au cardinal de Bouillon.

Le retour du Roi de Compiègne, et son départ pour Fontainebleau m'ont tellement accablé d'affaires, que je n'ai pu, Monsieur, vous écrire les deux derniers ordinaires : je vous en fais mes excuses, et vous prie de croire que j'en suis très-fâché.

Je vois, par votre lettre du 16, que nous en avons jusqu'au mois de novembre, les cardinaux ayant pris celui-ci pour leur villégiature : je n'en suis point surpris, et n'en serai point fâché, si Dieu nous conserve le Pape, et si dans ce temps-là nous avons une bonne qualification. Il est certain que ce nouveau retardement est une nouvelle raison pour la faire; car il seroit bien honteux qu'après avoir tenu en suspens si long-temps toute l'Eglise, il parût qu'on n'ose prononcer sur la doctrine, et qu'on ne fît qu'une simple prohibition. Représentez-le bien, s'il

vous plaît, aux cardinaux, et au Pape même, quand vous aurez audience.

Les Cambrésiens répandent partout que vous avez prié Sa Sainteté de différer le jugement : M. de Cambrai le dira encore plus haut; mais il faut leur laisser dire et écrire ce qu'ils voudront, et aller son chemin. Il est bon pour cela d'attendre en patience le mois de novembre, de vous tenir clos et couvert jusque-là, de ne guère parler à ceux dont vous n'êtes pas entièrement sûr, et surtout de vous défier du cardinal de Bouillon. Il est certain qu'il fera rage, tant qu'il pourra, le reste de ce mois : voici le coup de partie. L'amitié, aussi bien que le dépit de l'ambassadeur, lui fera tout faire pour sauver son ami; ainsi ne vous ouvrez à lui que le moins que vous pourrez.

Vous avez bien fait de rendre compte de l'affaire à M. de Monaco. On l'attend à Fontainebleau : je l'entretiendrai à fond sur cette affaire; mais j'espère, quoiqu'on soit résolu de le faire partir le plus tôt qu'on pourra, qu'il la trouvera finie.

Ne vous fiez pas non plus à ce M. Zeccadoro (*) : les gens qui changent si facilement, ne sont pas sûrs. Je me recommande à l'honneur de vos bonnes grâces, et suis toujours à vous, Monsieur, comme vous savez.

Je dirai ce qu'il faudra sur le retardement dont on vous accuse.

Ce 6 octobre 1698.

(*) *Voyez* la lettre CCCXXXV. (*Edit. de Vers.*)

LETTRE CCCXLIV.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les motifs qui portoient le cardinal de Bouillon à précipiter l'affaire; les vœux des qualificateurs; les vues des cardinaux; la manière dont ils avoient dessein de réduire les propositions; et la nécessité de répondre à M. de Cambrai.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Compiègne, le 14 septembre. J'attends non-seulement par votre courrier, qui viendra apparemment bientôt, mais encore par l'ordinaire prochain, la réponse précise du Roi sur le Mémoire signé de moi, que M. le cardinal de Bouillon a envoyé à Sa Majesté; et je ne doute point qu'il ne soit approuvé là-bas comme il l'a été ici. Je sais que M. le cardinal de Bouillon a voulu donner à entendre, que mon dessein étoit de retarder le jugement de cette affaire, non-seulement par ordre des évêques, mais encore pour avoir un prétexte de rester à Rome, d'attendre un conclave et l'année sainte. Cela est pitoyable; mais je n'en puis douter : c'est M. Poussin son secrétaire qui me l'a dit, pour me montrer la malignité de cette Eminence. Je ne veux pas seulement me défendre là-dessus, ni me justifier; car les actions parlent, et j'ose dire que sans moi le rapport des qualificateurs n'auroit peut-être pas été fini de six mois. A présent que l'on voit la santé du Pape affermie, et qu'on craint qu'on ne frappe fort, on voudroit pouvoir éviter le coup qu'on redoute, en précipitant. On appréhende encore les

approches de l'ambassadeur, quelque semblant qu'on fasse de ne pas s'en inquiéter. Il seroit bien à souhaiter qu'il fût ici à l'heure qu'il est; et quoique les vœux se forment présentement, et que les résolutions seront prises vraisemblablement avant le mois de décembre, son arrivée ne pourroit que beaucoup servir à la finale conclusion. Je suis assuré que sa présence fortifieroit nos vieillards, qui ne laissent pas d'avoir peur, et de ne croire qu'à ce qu'ils voient. Le bon cardinal Casanate m'a dit ce matin : Mais que n'envoie-t-il toujours son major-dome? Que n'arrête-t-il un palais? J'ai pris la liberté de l'assurer là-dessus, que j'étois persuadé qu'il logeroit plutôt en chambre garnie que de ne pas venir. M. le cardinal de Bouillon fait bien valoir l'assurance qu'il a, dit-il, de rester chargé des affaires du Roi, et que l'ambassadeur aura ordre de suivre ses avis en tout : ce seroit pis que protecteur, si cela étoit ainsi. Je comprends bien qu'il n'en aura peut-être que le nom : mais il le fait bien valoir; et avant qu'on ait ici démenti le fond, ces propos ont leur effet.

Les cardinaux ne perdent pas un moment de temps : ils se plaignent de n'avoir pas encore tous les vœux des qualificateurs. Le père Gabrieli n'a donné que jusqu'à la vingt-septième proposition : le sacriste n'a encore rien donné. Les vœux des cinq qualificateurs contraires au livre, sont très-courts, très-nets : les autres sont d'une longueur affectée, et farcis d'autorités des mystiques. Les cardinaux bien intentionnés ont eu si peur de la cabale, qu'ils se sont opposés à tout ce qu'on pouvoit proposer

qui

qui étoit capable d'alonger, et de mettre l'affaire en compromis. Ils n'ont point voulu, malgré la division, nommer d'autres théologiens, ni recourir aux consulteurs, pas même pour réduire les vœux, craignant encore quelque coup de la cabale. Ils ont mieux aimé avoir plus de peine, et le faire chacun en particulier, afin d'être sûrs de ceux qu'ils emploiroient à ce travail. Tout considéré, c'est le meilleur parti, et c'est une preuve qu'ils veulent bien faire : car ils sentent parfaitement que s'ils faisoient quelque chose de foible, tout le déshonneur retomberoit sur eux; et qu'au contraire, s'ils se conduisent sagement, ils en auront toute la gloire. Il y a quatre mois que je travaille à les piquer d'honneur, autant qu'il m'est possible. Ils connoissent mieux que moi la cabale qui agit pour M. de Cambrai, et sont très-fâchés de l'adjonction des trois examinateurs, qui a causé tout le mal et mis l'Eglise en péril.

L'espérance que j'ai de la réussite de cette affaire, à l'honneur de la vérité et à la satisfaction du Roi et des évêques, est fondée premièrement sur la bonté de la cause; et en particulier, à l'égard de chaque cardinal, sur ce que j'ai une liaison secrète et sûre avec ceux qu'ils consultent, et qui feront leurs vœux. Je suis en grande relation avec le théologien du cardinal Marescotti, avec ceux des cardinaux Carpegna, Panciatici et Ottoboni. Reste le cardinal Spada, qui, je pense, suivra les cardinaux Casanate, Noris, et le nonce. Le cardinal Nerli s'est expliqué, comme vous savez; et quelque inclination qu'il ait pour l'archevêque de Chieti, il sait trop ce qu'il

m'a dit, il estime et aime trop le Roi pour le vouloir choquer. Le cardinal Albane est un politique, qui s'est engagé aussi fortement qu'on le puisse avec moi, et qui prend tous les jours de nouveaux engagemens avec le père Roslet. Nous avons encore le cardinal Ferrari, que M. le cardinal de Bouillon a cru gagner; mais je crois qu'il se trompera. Son confident M. Zeccadoro y fait son possible; mais j'espère que ce sera en vain. Il faudroit que ce cardinal renonçât à la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas, à laquelle il est très-attaché; outre qu'il est un de ceux qui s'appliquent le plus à examiner la matière; en sorte que toutes les fois que je vais le voir, il me tient des deux heures à me former des difficultés, auxquelles je tâche de répondre; et cela n'est pas difficile. Il paroît même si bien décidé, qu'il m'a assuré plus d'une fois qu'il n'y avoit aucune objection que vous n'eussiez prévenue. Nous devons certainement compter sur le cardinal d'Aguirre, que son zèle porte, malgré ses infirmités, à se trouver à toutes les assemblées, et qui veut absolument juger. Pour M. le cardinal de Bouillon, vous savez ce qu'on peut en attendre.

Le dessein des cardinaux, autant que j'ai pu le pénétrer, est de réduire les propositions sous les principaux chefs, et de ne prendre que les plus essentielles et les plus frappantes pour les qualifier, se contentant de condamner les autres en général. Et là-dessus j'aurois une idée, dont je vous ai déjà écrit, si je ne me trompe, et sur laquelle je travaille actuellement; ce seroit, dans la vue de me conformer au dessein des cardinaux, de réunir dans une

ou deux propositions, s'il est possible, chaque point de la mauvaise doctrine de M. de Cambrai, rapportant ses propres paroles, et liant toutes leurs parties pour en former un corps de systême. Mais je ne voudrois pas m'assujettir à rapporter ce qui précède et ce qui suit chacune de ces propositions ; parce que le sens de l'auteur étant, par tout l'ensemble de son livre, bien établi, quelques restrictions ou adoucissemens, adroitement ménagés pour couvrir ses erreurs, ne sauroient l'excuser ; et cependant si l'on citoit toutes ses paroles, on risqueroit de brouiller le reste et d'affoiblir la censure. Cette manière de procéder montreroit, ce me semble, plus clairement le sens de l'auteur, et feroit sentir plus évidemment les vices de son systême. Je ne sais si ce dessein est praticable ; mais on peut toujours essayer de choisir sur chaque matière les propositions les plus courtes, les plus précises, et les ranger dans leur ordre, en imprimant à chacune la censure qui lui convient. J'attends la suite de la censure, dont vous m'avez envoyé le commencement. Vous m'aviez promis la suite, mais vous ne m'en parlez plus. Si vous pouviez m'envoyer quelque chose de court, qui réunît dans une ou deux propositions chaque chef de la doctrine du livre de M. de Cambrai, représenté dans ses propres paroles, avec la censure qui doit être prononcée, on s'en serviroit ici utilement, et on pourroit en demeurer là ; car cela suffiroit assurément. Il seroit alors à propos de me faire parvenir l'écrit par un courrier extraordinaire, et de l'envoyer toujours, quand même il devroit arriver trop tard : on ne se presse jamais trop en ce pays-ci.

Votre réponse à M. de Cambrai est ici nécessaire, pour faire connoître le caractère de l'homme. On voit par ses trois dernières lettres, et par sa *Réponse* à votre *Relation*, qu'il prend le ton de chef de parti, et qu'il veut se faire craindre. Vous savez ce que vous disoit là-dessus à Paris M. le cardinal de Bouillon, qu'il ne falloit pas le pousser à bout. On tient ici les mêmes discours au Pape, en les adoucissant : on tâche de lui faire entendre qu'il ne faut pas faire un dogme de foi d'une thèse si disputée, et sur laquelle M. de Cambrai ne se rendra jamais. Sa cabale est plus forte que jamais, les Jésuites toujours plus insolens, et surtout le père Charonnier, qui se déchaîne contre les évêques, contre madame de Maintenon, et par conséquent contre le Roi.

Je ne m'oublie pas pour faire comprendre ici qu'il faut frapper fort. Quand le nonce le demandera de la part du Roi, ses représentations auront un effet merveilleux.

Vous aurez vu l'argument que veut tirer M. de Cambrai du thême que vous avez donné à Monseigneur. On tâche de le faire ici bien valoir, surtout M. le cardinal de Bouillon ; mais cela est pitoyable. Il faut pourtant que vous disiez un mot là-dessus, quand vous répondrez aux faits. Il me semble qu'il n'a jamais dit plus nettement que dans cette troisième lettre, qu'il faut exclure le motif de la béatitude pour faire des actes de charité parfaite, etc.

J'envoie à M. de Paris la *Défense de Sfondrate* par le père Gabrieli. Je sais qu'on en adresse aujourd'hui un exemplaire à M. de Rheims. Je veux faire

ce plaisir à M. de Paris, pour lui montrer qu'on le compte pour quelque chose : je le prie de vous la communiquer. Cette *Défense* n'est fondée que sur l'autorité d'auteurs inconnus, comme la défense qu'on emploie pour M. de Cambrai n'est appuyée que sur des mystiques ignorans.

Le Pape se porte à merveille. Il dit l'autre jour à deux cardinaux, qu'il falloit décider les points de doctrine par l'autorité des Ecritures et des Pères, et non par celle de quelques mystiques. On m'a assuré qu'un défenseur de M. de Cambrai l'étant venu trouver, il lui avoit dit qu'il falloit prouver par un texte exprès de l'Ecriture l'opinion de M. de Cambrai ; ce qui embarrassa fort cet habile homme. Il paroît qu'il s'est souvenu de ce que je pris la liberté de lui dire là-dessus dans ma dernière audience, et ce qu'on lui a depuis répété.

M. le cardinal de Bouillon est à Frescati depuis trois jours.

L'inquisition générale d'Espagne a condamné le Mémorial présenté au roi d'Espagne (*), sur les affaires de Flandre, par les Jésuites au nom de leur général. On m'a assuré que la congrégation des cardinaux du saint Office avoit fait remercier l'inquisiteur général. Cela fait enrager les Jésuites, qui se rendent tous les jours plus odieux et plus méprisables. Que fera-t-on à la Cour du père Valois ?

M. Poussin ne pense plus à l'agence. Il a bien de la reconnoissance de votre bonne volonté. Il paroît très-ferme sur l'affaire de M. de Cambrai.

J'ai à vous prier de vouloir bien écrire à M. le

(*) Contre les théologiens de Louvain.

grand duc en faveur d'un gentilhomme (*) qui est ici, afin qu'il lui donne de l'emploi dans ses troupes. Je ne vous demande cette recommandation, qu'après que vous aurez appris de ceux qui sont marqués dans ce mémoire que je vous envoie, que vous recommandez un homme de mérite et qui sait son métier. Du reste, je puis vous assurer que c'est un fort honnête homme, qui a beaucoup d'esprit, et qui me fait ici tous les jours mille plaisirs. Il sera recommandé de ce côté-ci fortement à M. le grand duc; mais il est persuadé que le témoignage que vous rendrez de lui, sur les informations que vous aurez prises, sera d'un grand poids, et lui fera faire sa condition meilleure. Ce pauvre gentilhomme est dans le même cas que M. de Plunaux. Vous ne sauriez me faire un plus grand plaisir que de le servir; c'est un fort bon sujet. J'écris en sa faveur à M. le cardinal de Janson. Je vous prie de vous concerter là-dessus avec lui, si vous vous rencontrez. Commencez, s'il vous plaît, par vous informer, et n'écrivez point que je ne vous mande qu'il est temps; ce que je crois pouvoir faire par le premier ordinaire.

L'évêque de Soissons est fort ami de M. le cardinal de Bouillon : il entre peut-être dans la cabale. Je me doutois de ce que vous me mandez sur M. de Paris (**).

Rome, ce 7 octobre 1698.

(*) Il se nommoit M. Madot.

(**) Qu'il avoit de la jalousie des succès de Bossuet.

LETTRE CCCXLV.

DU CARDINAL DE BOUILLON A L'ABBÉ BOSSUET.

Il lui demande un catalogue des écrits des trois prélats.

Je vous supplie, Monsieur, de m'envoyer un catalogue de tous les ouvrages de M. votre oncle et de MM. les archevêque de Paris et évêque de Chartres, contre le livre de M. l'archevêque de Cambrai; afin que je voie si je les ai tous, et que, s'il m'en manque quelques-uns, je puisse avoir recours à vous pour les avoir, et les relire tous durant que je serai ici, où je prétends employer principalement mon temps à l'examen de cette affaire. Je vous prie de me croire tout à vous.

Le card. de Bouillon.

A Frescati, ce 7 octobre 1698.

LETTRE CCCXLVI.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Il lui parle des nouvelles lettres de M. de Cambrai, de ses *Remarques sur la Réponse* de ce prélat, et de la nomination du nonce à l'évêché de Brescia.

Le courrier arrivé la nuit d'entre le 10 et le 11, ne nous apporte aucune lettre de vous : cela est déjà arrivé une fois, et nous met en peine. S'il n'y a rien, il faudroit mander qu'il n'y a rien; autrement, on ne sait que penser. Peut-être aurez-vous

écrit à M. l'archevêque de Paris, où à M. de Rheims. Ce dernier prend peu soin de m'instruire des lettres qu'il reçoit de vous.

N'hésitez pas à conclure toujours, comme vous avez fait, à une prompte décision, sans précipiter. Outre les trois lettres contre ma *Réponse à quatre*, il y en a deux écrites à M. de Chartres, dont je lui ai donné avis. M. de Chartres a promis de répondre; et s'il veut, il pourra tirer de grands avantages.

Mes *Remarques sur la Réponse à la Relation* ne sont pas achevées d'imprimer : cet écrit partira par un exprès. On travaille à la version en même temps. Vous ne nous avez rien mandé de l'évêché de Brescia (*) donné à M. le nonce, de quarante ou cinquante mille livres de rente.

A Germigny, 12 octobre 1698.

LETTRE CCCXLVII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur les lettres de M. de Cambrai; une prétendue censure de la Sorbonne, où l'on approuvoit la doctrine de ce prélat; et sur M. Camus, évêque de Belley.

Je viens de recevoir votre lettre du 23, et j'y réponds précipitamment, parce qu'il faut envoyer cette réponse à Paris.

J'ai reçu aussi les lettres de M. de Cambrai contre ma *Réponse à* ses *quatre Lettres :* je crois vous avoir

(*) Brescia ou Bresse est une ville de Lombardie avec évêché suffragant de Milan. Elle appartenoit à l'Etat de Venise.

dit dans ma précédente que j'en ai trois de cette sorte. J'en ai encore deux contre M. de Chartres, auxquelles ce prélat répondra.

Votre audience m'a fait beaucoup de plaisir, et j'en rendrai grâces à Dieu de tout mon cœur.

On ne perd pas un moment de temps pour vous faire passer ma réponse à l'écrit de M. de Cambrai contre ma *Relation*. J'avoue que je n'ai pas suivi le vœu (*), parce que j'ai été au plus pressé. On le peut conclure du *Quietismus redivivus*.

Il faut bien prendre garde à tous mes mémoires, quoiqu'ils soient imparfaits, à cause des différentes vues qu'on pouvoit avoir dans les temps qu'ils ont été faits.

Il n'y a pas un mot de vrai dans ce qu'on débite à Rome de la censure de la Sorbonne, favorable à la doctrine de M. de Cambrai. Si le fait étoit véritable, il y a long-temps qu'on l'auroit produite.

Pour ce qui est de M. l'évêque de Belley, le Camus, c'est un auteur si confus, et dont la théologie est si peu précise, qu'il n'y a point à s'inquiéter de ce qu'il dit.

Je ne répète point ce que j'ai mandé par mes précédentes de mon voyage à Fontainebleau, pour revenir ici le 29 célébrer la Toussaint, et le lendemain retourner à la Cour, pour ne la plus quitter que tout ne soit fait.

A Germigny, ce 13 *octobre* 1698.

(*) On a vu dans les lettres précédentes que M. de Meaux s'étoit chargé de faire ce qu'on appelle un *votum*, pour servir de modèle à quelqu'un des consulteurs.

LETTRE CCCXLVIII.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur l'information contre le père La Combe; et la défiance où l'on devoit être à l'égard de ceux des cardinaux qui paroissoient bien penser.

Je ne sais, Monsieur, si on m'a retenu quelques jours votre lettre du 23; mais je ne la reçus qu'hier au soir, et je devois l'avoir avant-hier. J'y vois avec bien de la joie que vous avez reçu l'information contre le père La Combe, et qu'elle fait un très-bon effet. Il n'est pas possible que tant de misères ne fassent une forte impression sur les juges.

Je suis bien aise de l'audience favorable que vous avez eue du Pape : vous y avez très-bien parlé, et Sa Sainteté vous a répondu bien favorablement : j'espère beaucoup des bonnes dispositions qu'elle vous a fait paroître. La hauteur de la lettre de M. de Cambrai ne les fera pas changer; et ce que le Roi chargea, à son retour de Compiègne, M. le nonce de mander de sa part, les fortifiera assurément.

Le pauvre cardinal Nerli est à plaindre d'avoir perdu un œil : il y en aura bien quelque autre écloppé de cette affaire.

Comment empêcher le cardinal de Bouillon de voter? Cela n'est pas possible : il faut qu'il renonce lui-même à son droit, ou le laisser faire. C'est beau-

coup d'avoir gagné le cardinal Carpegna, et que les cardinaux Ottoboni et Nerli aillent toujours bien. Mais il ne faut pas juger aisément de ce qu'ils pensent; ce sont gens fort cachés : on a toujours cru le cardinal Ottoboni du parti contraire. Nous verrons au mois de novembre ce qui en sera. J'espère que M. de Monaco trouvera l'affaire faite : je le souhaite fort, et je suis toujours, Monsieur, tout à vous.

13 Octobre 1698.

LETTRE CCCXLIX.

DE M. LE TELLIER, ARCHEVÊQUE DE RHEIMS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Il confirme la vérité d'un fait rapporté dans la *Relation* de Bossuet.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 23 du mois passé. Ce que je vous ai mandé par la mienne, datée de Rheims du premier du même mois, sur le religieux de distinction dont M. votre oncle a parlé dans sa *Relation*, est très-véritable. Le père Dez et le père Gaillard me dirent la semaine passée à Paris, que le père de la Chaise leur avoit raconté ce fait tout comme je vous l'ai mandé. La réponse de M. votre oncle à celle de M. de Cambrai sur cette *Relation* va paroître.

A Fontainebleau, 13 octobre 1698.

EPISTOLA CCCL.

D. CAMPIONI AD EPISCOPUM MELDENSEM.

De versione italicâ libri Præsulis, et de variis insectationibus quibus oppugnata fuerat *Dissertatio circa amorem divinum.*

Opus illustrissimæ vestræ Dominationis *de Statibus Orationis* italicè redditum, in manus amplissimi clarissimique nepotis tradidi, seu veriùs restitui. Clamat enim res pro domino, omnibusque sæculis pro vestrâ illustrissimâ Dominatione clamabit opus illud aureum; quia semper, etiamsi in fronte non gereret nomen auctoris, proderet pro auctore, virum orbis miraculum, emporium theologicæ disciplinæ, veritatumque revelatarum encyclopediam, scilicet illustrissimam vestram Dominationem. Restitui, ut inquiebam, sed et cui multum ornamenti, multum energiæ detraxi : nec enim pura defluit aqua, si deferatur canali cœnosâ. Verumtamen quasi suum redoleret auctorem, opus excepit inclytus vir, in hoc, ut et in cæteris, generosam patrui benignitatem æmulatus; qui sciret, ubi res bonâ fide possidetur, non qualis fuit ab initio acquisita, sed qualem habet, cùm reddere cogitur possessor, reddendam. Ita est, Præsul amplissime : opus decoloratum reddidi; et non me puduit, et vos non offendi. Quid enim me pudeat aliena reddere? quid vos offendat vestra recipere, sed in eo statu quo reddi possunt, non recipi non possunt? Reddidi tamen hucusque solam *Instructionem:* in transferendis *Actis Quietismi*, annexis *Instructioni*, nunc allaboro.

Equidem optarem imposuisse ultimam manum : quò enim magis librum tracto, magis necessarium censeo nostræ Italiæ ; sed alia complura, mihi gravia pro meâ tenuitate negotia, præsertim pro nonnullis Romanis Congregationibus, calamum retardant, imò et quandoque per dies abstrahunt. Nihilominus jam ad finem vergo, et crediderim quàm citò complendum, omnino sanè antequam feratur de *Instructione* judicium, juxta nostrum stylum, ab examinatoribus deputandis per reverendissimum sacri Palatii apostolici Magistrum.

Quando autem illustrissima vestra Dominatio censeat imprimi posse, in eam sententiam eunt complures ut addatur altera Præfatio traductoris ad lectorem, quâ instruatur de auctore, auctoris dignitate, zelo, doctrinâ, librisque impressis. Utut enim vestræ illustrissimæ Dominationis celebre sit etiam in Italiâ nomen apud viros insigniores ; fortè tamen in remotioribus regionibus, ad quas opus erit transmittendum extinguendo Quietismo, adhuc vulgus ignorat pretium auctoris, et etiam per manus vulgi tractandus erit liber. Propterea si erit imprimendus de ordine vestræ Dominationis, patiatur, ne videar adulari referens præclara quæ gessit et gerit, non sibi offerri, sed clarissimo nepoti, quem ut perfectam patrui imaginem suspicio.

Jam sanè exceperit vestra illustrissima Dominatio meam Dissertationem de necessitate amoris, utique non consonam mori Galliarum. Istic enim optant plerique momentosas hasce controversias agitari stylo potiùs, ut aiunt, positivo, quàm scholastico ; nec aliam ego methodum ambirem. At in Italiâ de-

lectantur plures scholasticis illationibus ; et planè decebat opinioni neganti necessitatem amoris detrahi Scholasticos, quos pleno ore buccinabant, et etiam nunc buccinant. Contra quorum sensa ego scripserim libellum, propediem sanctæ Inquisitionis tribunali propterea deferendum. Et illud perbellè accidit, quod necdum natum ut suffocarent, corruperunt arte operarium impressoris ; cujus fraude contigit, ut ante me libri exemplar habuerint, exaratisque ad quinque folia animadversionibus institerint apud sacri Palatii apostolici Magistrum, ne permitteret evulgari. His incassum tentatis, alii, qui nec in limine Dissertationem salutarunt, minantur nunc acriorem sancti Officii censuram : cujus ego judicium prævertam, et opusculum litabo flammis, si luce illud indignum dixerit illustrissima vestra Dominatio, qui et pro dignitate, et pro doctrinâ, fuit mihi semper eritque legitimus judex.

Hoc unum scio, me temperasse calamum, ne quid excideret quod ansam præberet obtrectandi ; nunquam vel acriori verbo castigavi opinionem oppositam ; nunquam memini amoris Dei super omnia. Fateor, si quid valent rationes adductæ, valere pro hoc amore super omnia, et efficaci. Efficaciter et super omnia debet intendi inhabitantia Spiritûs sancti, vel explicitè ut talis, vel confusè sub vocabulo justificationis : efficaciter et super omnia debet desiderari : efficaciter et præ omnibus debet eligi : efficaciter et præ omnibus amore justificationis odio habenda sunt peccata : efficaciter et super omnia proponenda est nova vita in Christo. Elicitis his actibus, sine quibus justificatio nullatenus posset

sperari, nondum peccator justificabitur ordinariè loquendo, nisi in vi illorum omnium efficaciter ponat quæ Christus ponenda præcepit ut actu justificemur, nempe confessionem sacramentalem cum suis omnibus partibus essentialibus. An hæc vera sint, sana sint, orthodoxa sint, judicet illustrissimus Præsul, cujus æquè judicio ac definitioni me subjicio, etc.

Romæ, 14 octobr. 1698.

LETTRE CCCLI.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur l'approbation que recevoit à Paris comme à Rome son Mémoire et sa conduite; les assurances que l'on disoit avoir été données au Roi par le Pape; l'audience que l'abbé Bossuet avoit eue du saint Père, les conférences secrètes des partisans de Fénélon; et les défiances qu'on avoit du cardinal Ferrari.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 21, de Compiègne. Je vois avec beaucoup de satisfaction qu'on approuve l'exposé du mémoire que j'avois remis à M. le cardinal de Bouillon : je n'ai garde d'en rien témoigner ici. Vous croyez bien que j'ai été aussi fort aise qu'on ait agréé ma conduite, et la manière dont j'ai parlé à Sa Sainteté, qui est conforme à l'écrit que j'ai envoyé. Quoique le Roi ne vous ait rien dit de l'écrit, il est certain qu'il l'avoit reçu quand vous lui avez parlé; car M. le cardinal de Bouillon le lui a sûrement envoyé. Au reste, je n'ai de ma vie parlé de prolonger; au contraire, j'ai toujours dit que si l'on pouvoit

finir bien, par une bonne décision, formée en vingt-quatre heures, on ne pouvoit trop se hâter de la donner : mais la chose étoit visiblement impossible, et la précipitation avec laquelle on désiroit conduire l'affaire, avoit pour but d'empêcher un jugement décisif. M. le cardinal Spada me le dit encore avant-hier, et me confirma qu'il avoit assuré M. le cardinal de Bouillon que je n'avois jamais demandé de délai, mais bien une prompte et bonne décision, faite sans précipiter. Il me dit en même temps qu'il croyoit l'avoir écrit à M. le nonce, mais qu'à tout hasard il le lui marqueroit aujourd'hui. Je ne sais si M. de Paris a bien entendu tout ce que je lui ai écrit là-dessus : j'ai tâché de m'expliquer très-nettement partout. M. le cardinal de Bouillon et les Jésuites sont désespérés que l'affaire soit au terme où elle est, et que le Pape se porte si bien.

Une personne qui sait ici ce qui se passe de plus secret, m'a dit qu'elle croyoit savoir de bonne part, que le Pape avoit fait assurer depuis peu le Roi que l'affaire se termineroit à son contentement ; mais qu'il falloit un peu de temps pour faire le tout comme il faut, et pour qu'il ne parût pas de précipitation : vous saurez mieux que moi ce qui en est. Cela se rapporte assez à la manière dont on prend la chose, et à la disposition du Pape, qui est aussi bonne que jamais.

J'ai reçu par le dernier courrier vingt-cinq exemplaires de la traduction italienne de votre *Relation*, un exemplaire relié pour le Pape, un pour le cardinal Spada, et les deux autres pour le grand duc et pour le comte Magalotti. J'attends le premier ordinaire

ordinaire pour en envoyer à Florence, à ceux que M. l'abbé Regnier me désigne. J'adresserai celui du grand duc à M. l'abbé de Gondi, à qui j'écrirai en même temps; et je me servirai de cette occasion pour l'engager à faire renouveler les instances de son maître auprès de cette Cour, où il a beaucoup de crédit, et où il a fort bien fait jusqu'à présent.

Tous les cardinaux et les prélats du saint Office ont déjà la traduction de votre livre. On la trouve très-bien faite, d'un pur toscan, et digne de son auteur. On a peine à s'imaginer qu'un Français puisse posséder une langue étrangère avec toutes ses délicatesses, dans une aussi grande perfection que M. l'abbé Regnier fait l'italien. Son Anacréon est ici connu et estimé de tout le monde, et cette dernière traduction ne lui fera pas moins d'honneur. On ne sauroit nous en trop envoyer : il faut en remplir toute l'Italie. M. l'abbé Regnier ne voudra-t-il pas encore traduire la Réponse à laquelle vous travaillez?

Je portai dimanche à Sa Sainteté l'exemplaire pour elle : mais, par malheur pour moi, le Pape venoit dans le moment d'apprendre que l'Empereur vouloit, à quelque prix que ce fût, conclure sa paix avec le Turc, même sans la Pologne et les Vénitiens. Cette nouvelle l'avoit mis de très-mauvaise humeur. Je m'en aperçus d'abord : je n'eus garde de demeurer long-temps, et d'entrer dans le fond de l'affaire. Je me contentai de lui présenter le livre, que je lui dis avoir été traduit par M. l'abbé Regnier, exprès pour lui. Je le louai et le remerciai de l'application qu'il témoignoit dans notre affaire,

Je me plaignis de M. le sacriste, qui n'avoit pas encore donné son vœu, et qui par-là paroissoit vouloir retarder, tous les autres vœux étant entre les mains des cardinaux. Sa Sainteté m'assura qu'elle y mettroit ordre : M. le cardinal Spada m'a promis la même chose. Ce prélat mériteroit quelque mortification de la part de la France : mais M. le cardinal de Bouillon le traite mieux qu'aucun ; et il est public qu'il ne peut souffrir ceux qui sont contraires à M. de Cambrai.

Je sais depuis trois jours que le père Damascène a eu par la *scala secreta* plus de huit ou dix conférences avec M. le cardinal de Bouillon depuis un mois. Il en est de même d'Alfaro et du sacriste. La cabale, de la part de ceux qui approchent le plus la personne du Pape, est grande et se remue beaucoup pour M. de Cambrai : elle fera tout son possible pour adoucir les coups.

On médite un projet dont j'ai été averti depuis quelques jours. Ce prélat dont je vous ai parlé dans mes dernières lettres (*), confident de M. le cardinal de Bouillon, et qui nous a abandonnés il y a un an si vilainement, est chargé de l'exécution. Il veut y faire entrer le cardinal Ferrari ; et depuis quinze jours il a de grandes conférences avec lui. Je n'ai pu encore rien découvrir du particulier de ce projet, et je n'ai pas été sans inquiétude à cet égard. Pour tâcher de pénétrer, s'il étoit possible, dans le mystère, j'allai il y a trois jours chez le cardinal Ferrari, à qui je ne témoignai rien de

(*) M. Zeccadoro.

mes défiances, et je me contentai de lui parler fortement contre les tempéramens. Il m'assura qu'il ne pensoit en son particulier qu'à une bonne décision, et qui fît honneur au saint Siége. Ma plus grande crainte à son sujet, c'est que l'amitié et l'estime qu'il a pour le père Damascène n'influent dans le parti qu'il prendra. Vous savez que c'est ce que j'ai toujours appréhendé. J'ai pris la liberté de lui témoigner ma crainte là-dessus, et il n'a rien oublié pour me rassurer; cependant je ne m'y fie point. Tous nos amis ne laissent pas de me répondre de lui; mais, encore un coup, je vois fort bien qu'il n'y a que lui qui soit capable de nous faire du mal auprès du Pape.

M. le cardinal Noris me paroît plus ferme que jamais. J'eus vendredi une conversation avec lui, dans laquelle nous touchâmes toutes les difficultés sur l'espérance et la charité, que je démontre très-aisément ne favoriser en rien le systême de M. de Cambrai, de quelque opinion qu'on soit sur les actes propres de ces vertus; et puis quand je viens à la pratique, c'est là où je puis montrer, et sans réplique, le faux de toutes ces vaines spéculations. L'argument qu'on ne sauroit trop inculquer, et qui est invincible, c'est la différence du cinquième état et du quatrième. L'*imperium charitatis* n'est et ne peut être autre chose que la subordination du motif de la béatitude à la gloire de Dieu, ce qui est établi dès le quatrième état. Toutes les autres solutions de M. de Cambrai tombent par terre aussi aisément. Ses grands argumens sur la liberté de Dieu n'ont que de la fumée. Le *securiùs hæc dixit* de

saint Augustin l'accable. Prétendre que rapporter la béatitude à la gloire de Dieu, n'est pas vouloir la béatitude, ni la désirer de quelque manière que ce soit, pas même *subordinatè*, c'est assurément une belle chimère. Enfin, toutes les défaites de ce prélat, quand on les réduit à une idée exacte, ne présentent que de misérables sophismes.

Il faut avouer que le cardinal Ferrari est celui qui sait mieux sa théologie, et qu'il a bien pénétré la matière. Je ne puis croire par-là qu'il soit favorable à la nouveauté; mais néanmoins je l'appréhende, s'il se met quelque chose de travers dans la tête.

J'attends votre écrit *de actibus imperatis :* il sera très-utile, et viendra à propos. Je compte chaque ordinaire recevoir la fin de votre vœu, et les propositions dont vous ne m'avez envoyé qu'une partie il y a six semaines. Quand j'aurai cet écrit, nous nous en servirons pour faire quelque chose de court et de substantiel. M. le cardinal Casanate est toujours le même.

Après la Toussaint on commencera les congrégations des cardinaux; c'est l'intention de Sa Sainteté. Je ne négligerai rien pour qu'on ne perde point de temps.

Les cardinaux travaillent et font travailler. Les Jésuites et M. le cardinal de Bouillon ne s'oublient pas; cela est comme de notoriété publique.

Il sera très-à-propos que le Roi parle à M. le nonce, quand votre Réponse paroîtra, et qu'il y donne l'approbation convenable. Il faut aussi que le Roi et M. le nonce continuent d'agir plus vive-

ment que jamais, et qu'on marque bien qu'il ne doit pas être question d'épargner M. de Cambrai.

Je suis attentif à tout, je me défie de tout, et me sers de tout : en un mot, je fais tout pour le mieux, et de mon mieux.

Je vous prie de m'adresser ici les lettres pour M. le grand duc en faveur de M. Madot (*).

Je vous envoie deux lettres du père Campioni. Il m'a remis pour vous un livre imprimé, dont il vous parle apparemment dans sa lettre, qui prouve la nécessité *aliqualis sive imperfecti amoris Dei* dans le sacrement de pénitence, qu'il traite scolastiquement : l'ouvrage est dans les bons principes. J'attends une occasion pour vous l'envoyer. Ne laissez pas de lui faire réponse comme si vous l'aviez reçu, en marquant que vous n'avez pas encore eu la facilité de le lire. Il m'a mis entre les mains la traduction italienne qu'il a achevée, de votre ouvrage *sur les Etats d'oraison*. Il faut voir de quel usage cette traduction peut être ici, et où l'on pourra trouver un imprimeur. Cela est très-difficile à Rome. Nous tâcherons, malgré la controverse présente, d'avoir la permission du maître du sacré Palais. Pour la dépense, je ne sais si nous trouverons ici quelque imprimeur qui veuille la faire. Informez-vous un peu d'Anisson, s'il pourroit y entrer, en ayant part au profit.

Vous connoissez dom Estiennot par ses lettres à M. de Rheims : c'est un patelin, auquel il ne se faut point fier. Il est moine, et tous les moines ne nous aiment guère : ceux qui servent ici sincère-

(*) C'est le gentilhomme dont il est parlé dans la lettre CCCXLIV.

ment et efficacement sont les ennemis des Jésuites.

Nous avons ici depuis quinze jours M. de Tanqueux. Il tomba malade avant-hier en dînant chez moi : il a eu deux forts accès de fièvre ; il n'y a aucun danger. Si vous aviez la bonté de faire savoir de ses nouvelles à madame sa mère (*), de qui il attend de l'argent, vous lui feriez un grand plaisir. Je le secourrai ici de tout ce dont il aura besoin.

Je me porte bien, Dieu merci, et soupire après la fin de cette malheureuse affaire. La santé du Pape va à merveille : il est haï mortellement de M. le cardinal de Bouillon et des Jésuites. Au reste, il est bon que vous sachiez que le Pape a dit que dans toutes ses audiences M. le cardinal de Bouillon lui parloit comme un sanglier blessé. Ce cardinal hait autant le Roi que le Pape.

M. de Rheims m'a envoyé ce qu'il a fait signer aux Jésuites (**), qui cette fois n'ont pas sujet de se plaindre de lui. Ces Pères sont bien hardis.

Rome, ce 14 octobre 1698.

(*) Elle eut de grandes relations avec Bossuet. C'est elle qui établit les Filles charitables de la Ferté-sous-Jouarre, et l'on a vu dans le tome XXXIX plusieurs lettres que l'évêque de Meaux lui écrivit sur ce sujet.

(**) Nous avons rapporté ci-dessus, la manière dont fut terminée l'affaire de ce prélat avec les Jésuites. *Voyez* la note de la lettre CCIV, pag. 423. (*Edit. de Vers.*)

LETTRE CCCLII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur un Mémoire qu'il lui envoyoit; les raisons à employer pour justifier à Rome les écrits que publioient les trois prélats; et sur ce qui restoit à faire pour parvenir à la conclusion.

Je viens de recevoir votre lettre du 30. Le courrier que nous dépêchons exprès pour porter ma réponse à celle de M. de Cambrai sur la *Relation*, doit être parti ce matin. J'avois fait le Mémoire ci-joint (*) pour l'accompagner : le passage de madame la duchesse de Lorraine m'a fait perdre le temps de l'envoyer.

Je serai lundi à Fontainebleau, où je ferai bon usage de vos lettres, et surtout de la dernière.

Faites voir mon Mémoire latin à tous les cardinaux, auxquels vous croirez devoir le montrer.

Il n'y a qu'à dire que nos écrits ne font rien au jugement du livre accusé, et que nous les publions uniquement pour l'instruction du peuple (**).

J'ai su ce qui s'etoit passé sur la lettre de Malaval (***), par vous ou par M. Phelippeaux.

(*) Il est à la suite de cette lettre.

(**) Ceci est relatif à l'avis que l'abbé Bossuet lui avoit donné, que les partisans de M. de Cambrai prétendoient qu'on lui accordât un délai pour répondre, si ses adversaires produisoient quelque nouvel écrit contre lui.

(***) On a vu, dans les lettres précédentes de l'abbé Bossuet, qu'on avoit déféré en 1697 à Rome une lettre de Malaval, remplie des erreurs du Quiétisme, et qu'ayant été condamnée par les examinateurs, au nombre desquels Granelli et le Mire se trouvoient,

Nous n'avons rien à dire sur Sfondrate (*) ; et si l'on fait quelque réponse de notre part, il sera bon qu'elle ne paroisse qu'après la conclusion de l'autre affaire.

Je suis bien aise que le rapport des examinateurs soit achevé. Il n'y a maintenant qu'à ouvrir les oreilles, et qu'à bien instruire les cardinaux et les théologiens.

J'enverrai la traduction italienne de mes *Remarques* par un courrier extraordinaire.

Je dois aujourd'hui aller à Farmoutiers pour la bénédiction de madame l'abbesse, et la prise d'habit d'une de ses nièces.

A Meaux, 18 octobre 1698.

MANDATUM

Ad abbatem Bossuetum, ab Episcopo Meldensi.

Rebus ad supremum sanctæ apostolicæ Sedis judicium egregiè comparatis, de hoc postremo opusculo meo (**) ad abbatem Bossuetum hæc perferenda volo.

Primùm ut qualecumque hoc opusculum meum

le cardinal de Bouillon empêcha la censure, sous prétexte que ces examinateurs ne savoient pas assez le français, pour porter un jugement de cette lettre.

(*) Le père Gabrieli, procureur général des Feuillans, l'un des examinateurs du livre de M. de Cambrai, avoit fait imprimer un ouvrage pour justifier le *Nodus Prædestinationis*, etc. du cardinal Sfondrate. *Voyez* ci-dessus, la lettre CCCXLI. (*Edit. de Vers.*)

(**) Cui titulus : *Remarques sur la Réponse de M. l'archevêque de Cambrai à la Relation sur le Quiétisme.* Vid. suprà, tom. XXX. (*Edit. Vers.*)

ad apostolici Præsulis pedes datâ opportunitate quamprimùm deferat, non quasi huic causæ necessarium, quippe quæ uno exiguoque libello *de Sanctorum decretis* continetur, sed humillimi obsequii mei ac summæ reverentiæ gratiâ.

Quod autem hunc libellum ad asserendam verissimam *Relationem* sive Narrationem meam ediderim, has imprimis causas fuisse memoret.

Quod propulsandæ necessariò fuerint de Guyoniâ à me plus æquo toleratâ, confictis etiam actis falsissimis, illatæ calumniæ (1).

Quod item propulsanda fuerit gravis æquè ac iniqua accusatio de revelatâ à me Domini Cameracensis confessione (2), quem ne quidem unquam confitentem audivi, aut aliquid ejus habui quod confessionem attineat.

Quod aliæ item fallacissimæ querimoniæ ex ejus scriptis confutandæ fuerint (3).

Ita quippe constare Dominum Cameracensem, qui me assiduè persecutorem appellet, usum esse me tanquam amico fidelissimo, ac supra modum omnem indulgentissimo, quandiu spes fuit ejus abstrahendi à Guyoniæ falsæ prophetidis libris et erroribus.

De summâ rei : demonstrandum fuit versionem latinam libri *de Sanctorum decretis* à Domino Cameracensi pessimam, et ab archetypo gallico alienissimam fuisse editam (4); et ab ipso interpolatum librum, super quo judicari se postulaverit; nempe

(1) *Remarques sur la Réponse*, *etc.* art. II, III; tom. XXX, pag. 30, 51. — (2) *Ibid. art.* I, §. 3; *p.* 15. *Récapit. p.* 199 *et suiv.* — (3) *Ibid. art.* VIII, §. 1, *etc.* §. 8, *p.* 119 *et seq.* — (4) *Ibid. art.* X, §. 1; *p.* 160.

latinum illum, quem Pontifici optimo maximo, Dominis Cardinalibus eminentissimis, et Examinatoribus à Sede apostolicâ deputatis, tradidit.

Frustra autem obtendi dulcissimum ac sanctissimum puri amoris nomen; cùm purum amorem eum, quem Dominus Cameracensis quarto loco posuit, cum universâ Scholâ agnoscamus, et modis omnibus propugnemus (1): proscribendum tantùm putemus quinti gradûs falsò appellatum amorem purum, quem in Ecclesiam primus et solùs Dominus Cameracensis invexit.

Neque nobis fraudi esse debet quòd Sanctorum, ante motam eliquatamque quæstionem securè loquentium, dicta ad falsos alienosque sensus detorqueat; ut, quod nunc vel maximè, dato ad meam *de Quietismo Relationem* responso, præstat, Guyoniam amicissimam tueatur (2).

Hæc et alia tot libris Domini Cameracensis toto terrarum orbe dispersis, opponi à nobis oportebat sub magisterio apostolicæ Sedis, ne plebs christiana, tot delusa præstigiis ac verborum pigmentis, ad Molinosum ejusque sectatricem Guyoniam, et ad salutis æternæ infandum sacrificium incauta deduceretur.

Rogamus autem Patrem luminum, ut cathedræ Petri dignam infundat tantâ auctoritate ac majestate, tantâque orbis christiani expectatione sententiam; quâ hujus mali labes latentissimè serpens ita radicitus recidatur, ut nullo unquam prætextu, nullo quæsito colore reviviscat.

(1) *Remarques sur la Réponse, etc.* Conclus. §. 3; *pag.* 208 *et suiv.* — (2) *Ibid. art.* IV *et* V, *pag.* 65, 78, *etc.*

Hæc abbas Bossuetus ad amplissimos et eminentissimos Cardinales; hæc ad ipsum optimum sanctissimumque Pontificem, seu voce, seu scripto pro datâ occasione perferat, animi demissione quanta potest esse maximâ; meque in apostolicæ Sedis potestate futurum, proque ejus decretis nullum non certamem subiturum spondeat, et pro Domino meo D. Innocentio XII assiduè supplicantem apostolicâ benedictione impertiri curet.

† Jac. Benignus, Episcopus Meldensis.

Scripsi Meldis, die S. Lucæ sacrâ, anno 1698.

LETTRE CCCLIII.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur l'état de l'affaire; les bonnes intentions du Roi; et les craintes qu'il avoit qu'on ne retardât le jugement.

Il est vrai, Monsieur, que j'ai manqué quelques ordinaires; mais je n'ai pu faire autrement, et j'ai toujours prié le père Roslet de vous en faire mes excuses. J'ai reçu fort régulièrement votre lettre du 29, que vous aviez mise dans le paquet de M. le nonce.

Les examinateurs ont donc enfin donné leurs vœux: il faut espérer que les cardinaux en prépareront de bons pour le mois de novembre, et termineront glorieusement pour le saint Siége, et utilement pour l'Eglise, cette longue et triste affaire. Comme la cabale ne manquera pas de redoubler ses

efforts, vous devez aussi redoubler les vôtres, pour empêcher qu'ils ne gagnent les juges. Il faut s'attendre que le cardinal de Bouillon et les Jésuites continueront jusqu'au bout à vous traverser : nous ferons de ce côté-ci tout ce que nous pourrons.

On recevra bientôt à Rome une nouvelle lettre du nonce, qui fera bien voir les bonnes intentions du Roi, et la fermeté de son zèle pour la bonne doctrine. On ne peut plus douter que le nonce n'en soit mieux informé que le cardinal de Bouillon. Faut-il autre chose pour persuader que le Roi ne le regarde plus comme son ministre, que la nomination d'un ambassadeur ? Soutenez toujours que ce qui viendra par ce canal sera plus sûr, que tout ce qui sortira d'ailleurs. Il est vrai qu'on fait ce qu'on peut pour persuader que vous avez demandé du retardement, et que nous l'avons désiré ; mais on ne peut empêcher de parler.

Vous recevrez par ce courrier la dernière réponse de M. de Meaux : j'espère qu'elle fera un bon effet ; mais je crains qu'elle ne retarde encore le jugement. Tâchez qu'elle ne le fasse pas, autant que vous le pourrez. Tout ce qu'on écrira présentement sur les faits ne fait rien au livre ; ainsi on ne doit point différer de prononcer. L'âge du Pape me fait toujours peur.

Je suis, Monsieur, à vous, comme vous savez, autant qu'on y peut être.

20 Octobre 1698.

LETTRE CCCLIV.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les intrigues du cardinal de Bouillon ; un entretien que l'abbé Bossuet avoit eu avec les cardinaux Casanate et Noris ; le plan qu'il paroissoit qu'on vouloit suivre dans la décision ; la réponse de M. de Cambrai à M. de Chartres, et les notes de M. de Paris.

J'ai reçu, par le courrier ordinaire, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Paris, le 29 septembre ; et par le courrier extraordinaire arrivé à M. le cardinal de Bouillon, votre lettre du 5 de ce mois. Ce courrier étoit parti de Fontainebleau le 8, et est arrivé à Rome le 18.

J'ai reçu par l'ordinaire tous les exemplaires de la traduction italienne, au nombre de cent quarante, avec les deux livres latins reliés, pour le Pape et le cardinal Spada. Ils leur sont inutiles, puisqu'ils les ont déjà : je trouverai à les placer ailleurs.

Les cardinaux étudient à force : le sacriste donne le reste de son vœu très-lentement. Le cardinal de Bouillon vient rarement à Rome : mais tous les soirs, ou de deux jours l'un, malgré le prétendu péril de l'air, il envoie ses confidens y coucher, très-sûrement pour l'affaire de M. de Cambrai. On arrive à la nuit, et on va au rendez-vous. J'espère être instruit dans peu des pas qu'on fait : il est toujours très-certain, à ce que M. Poussin m'a dit, que ce n'est pas pour les affaires du Roi. Il faut compter que la rage le possède.

Le général de la Minerve et le père Cambolas,

qui précédemment ne pouvoient s'imaginer que le cardinal de Bouillon osât soutenir le parti jusqu'au bout, ont été fort détrompés par une conversation qu'ils ont eue avec cette Eminence, il y a quatre ou cinq jours : il s'y est montré tout à découvert. Cela me fait croire de plus en plus qu'il n'y a rien à en espérer ; que le meilleur, pour ce cardinal et pour nous, seroit qu'il ne votât pas. J'attends ce que vous me manderez à ce sujet des résolutions du Roi : depuis six semaines je m'en suis expliqué bien nettement avec vous et avec M. de Paris.

Voici le temps des cabales. Le parti ne s'oublie pas; les Jésuites vont criant qu'on ne peut condamner l'amour pur de M. de Cambrai, sans condamner au feu tous les mystiques : ces discours ne laissent pas de faire quelque impression. Je sais, à n'en pouvoir douter, que presque aucun des cardinaux n'hésite à condamner, non-seulement le livre de M. de Cambrai, mais encore la plupart des propositions sur l'indifférence du salut, les épreuves, les vertus, etc. Quelques-uns cependant ont encore quelques doutes sur les propositions de l'amour pur, tant on a pris plaisir à embrouiller cette question; et tant dans le vrai, la cabale est forte, tant on est ignorant. Toute mon application présentement est de leur faire voir l'illusion manifeste du cinquième état, son inutilité, le but de M. de Cambrai en l'établissant, son idée sur l'oraison passive, manifestement contraire à tous les bons mystiques, qu'il fait à présent consister dans l'amour pur, dans la charité parfaite, dont néanmoins il veut qu'on fasse un mystère aux fidèles; et tout cela après avoir dé-

claré, en signant les articles d'Issy, que l'oraison passive, mise au rang des oraisons extraordinaires et des dons de même espèce que le don de prophétie, n'appartient en rien à la perfection du chrétien : ce qui montre clairement l'intention de l'auteur et ses contradictions, et qu'il ne cherche qu'à en imposer.

J'ai eu ce matin sur cette matière une conférence très-longue avec les cardinaux Noris et Casanate séparément. Ce dernier, à qui j'ai expliqué le tout à fond, est entièrement revenu des petites peines qu'il avoit : il me l'a avoué, et je ne doute pas qu'il ne soit d'avis de condamner le cinquième état comme illusoire, erroné et favorisant l'oraison des Quiétistes. Pour ce qui est du cardinal Noris, il m'a aussi parlé très-nettement. Il n'a pas laissé de me dire, et ils se l'imaginent ici, que M. de Cambrai a été ici beaucoup mieux défendu qu'il ne se défend lui-même, et qu'il a pareillement été attaqué avec beaucoup de force. Je vois bien qu'il pense avoir poussé plus loin qu'aucun autre l'examen de toutes les difficultés proposées, et trouvé la solution des objections des partisans de M. de Cambrai, mieux que vous-même n'avez fait. A ce sujet il lui est échappé quelque chose avec moi, dont je me mets peu en peine, pourvu qu'on condamne tout ce qu'il faut : ils croient qu'il est de leur honneur de trouver quelque chose qu'on n'ait pas dit.

Au reste, on n'a point encore formé de plan : le plus vraisemblable est qu'on veut faire une Bulle, dans laquelle on pense qu'on pourra épargner le nom de M. de Cambrai, en condamnant néanmoins

expressément les propositions tirées de son livre, qui paroîtront censurables. Pour cela on se fonde sur la manière dont on a agi au concile de Trente, en condamnant les erreurs des Luthériens et des Calvinistes, sans jamais les désigner par leur nom. On prétend bien pourtant faire précéder un décret du saint Office, dont il ne sera pas fait mention dans la Bulle, par lequel on condamnera le livre de M. de Cambrai, et apparemment la doctrine qui y est contenue : son livre et lui y seront nommés. Vous voyez quelle finesse. J'espère que cette vue tombera quand on aura représenté un peu fortement que cela ne peut servir que de prétexte à M. de Cambrai, quelque peu de jour qu'il y trouve, pour dire que sa doctrine n'est pas condamnée. Depuis long-temps je suis persuadé que les disputes à l'occasion du sens de Jansénius, les feront aller bride en main sur ce qui pourra regarder la condamnation du sens de l'auteur; mais nous ne demandons pas autre chose que la condamnation des propositions, *in sensu obvio et naturali.* En ceci les Jansénistes ne serviront pas si chaudement : je les vois venir. Je tâcherai d'y trouver un remède, en leur démontrant le tort irréparable qu'ils se feroient dans l'esprit des évêques, de qui ils doivent tout attendre. Il est bon que vous en parliez à M. de Paris et à ceux qui ont ici quelque correspondance, par exemple au frère de M. de Toureil, qui écrira à Rome indubitablement. Ces messieurs sont bien à ménager à Rome, où ils ont assurément un grand crédit, et où ils font enrager les Jésuites : nous leur parlons, M. Phelippeaux et moi, comme il faut.

On

On a encore dessein, dans le commencement de la Bulle, de faire une instruction sur cette matière, pour servir de préservatif contre les erreurs des Quiétistes. Cela seroit fort bon, si elle étoit bien faite; mais je crains, avec raison, et des gens sages craignent également, que cela ne tire trop en longueur; que ce ne soit de plus un prétexte aux Jésuites et aux amis de M. de Cambrai, pour faire mettre certaines paroles qui donnent la facilité d'excuser ce prélat; car chacun voudra y insérer quelque chose de sa façon. D'ailleurs je ne vois pas ici une personne assez habile pour composer cette instruction comme il le faudroit. Ainsi jusqu'à cette heure nous sommes d'avis d'insinuer qu'on se contente de condamner les propositions nettement, promettant et se réservant de donner dans la suite une instruction convenable. Alors elle seroit très-sûrement faite avec moins de brigue, supposé qu'on la fît; car une fois M. de Cambrai mis comme hors de jeu, ses amis ne prendroient peut-être pas tant de part à ce qui se feroit. Ce qui suffiroit à présent, ce seroit d'approuver les XXXIV articles d'Issy, si cela étoit faisable : voyez ce que vous jugerez à propos de dire au nonce à ce sujet. Si le Roi continue à demander par le nonce qu'on n'épargne pas M. de Cambrai ni son nom; s'il fait dire qu'une douceur mal entendue pourroit causer un grand mal, et seroit indigne du saint Siége, cela fera faire ici de grandes réflexions. De notre côté, nous tâcherons de fortifier le Pape et nos amis. Il ne faut rien oublier contre une cabale plus formidable et plus insolente encore que par le passé. Certainement le cardinal

de Bouillon se cache moins que jamais : le Pape dit qu'il voit bien, dans toutes les conversations qu'il a avec lui, que c'est un *porco ferito*, un sanglier blessé.

M. Poussin agit aussi bien qu'on puisse, et le cardinal de Bouillon en est très-fâché; mais M. Poussin va toujours son chemin : il nous sert à contredire le cardinal de Bouillon, et à faire connoître les intentions de la Cour. Vous pouvez lui rendre justice dans l'occasion. Il dit qu'il voit le précipice où se jette le cardinal de Bouillon, qu'il l'en a averti il y a plus de six mois, mais que tout est inutile. A l'heure qu'il est, nous usons, lui et moi, d'un innocent artifice pour nous assurer du cardinal Ottoboni.

Le troisième sujet à qui le Pape avoit conféré le doyenné de Lille, pour ne le donner ni à celui que le Roi avoit recommandé, ni à celui pour lequel le cardinal de Bouillon avoit en particulier sollicité très-fortement, s'est trouvé être un fripon. Le Pape et le cardinal Panciatici ont été trompés par deux attestations accordées à cet homme, l'une par M. de Cambrai, l'autre par M. de Tournai : je ne sais ce qui en arrivera.

Je suis persuadé que le cardinal de Bouillon sera frustré dans ses espérances, et qu'il a de faux amis dans la congrégation du saint Office. Le nouvel ambassadeur en a ici de pareils, qui ne cherchent qu'à le décrier : le premier est le cardinal de Bouillon.

Je viens dans le moment de recevoir la réponse à M. de Chartres : je l'ai lue en courant : elle me

paroît assez insolente ; c'est un homme qui dit impudemment tout ce qu'il veut. Votre Réponse est attendue ici comme l'étoit la *Relation*.

Envoyez-moi, si vous le jugez à propos, un modèle d'instruction qu'on pourroit mettre dans la Bulle, qui soit net et précis : nous pourrions le faire servir dans l'occasion.

Qui voulez-vous désigner par celui auquel vous ne vous fiez plus, et qui m'avoit donné de si belles paroles (*).

Les notes que M. de Paris a mises à la marge de la *Réponse de M. de Cambrai*, sont très-foibles. Pour s'excuser d'avoir approuvé *l'intérêt propre*, il dit qu'il entendoit par ce mot la joie sensible, le contentement sensible même du salut, qu'on peut sacrifier. Nous sommes convenus en secret, le père Roslet et moi, de n'en faire aucun usage.

La *Quæstiuncula* sur les actes condamnés par la charité, est très-bonne et très-précise : elle fait bien voir l'illusion du cinquième état.

Je me porte bien, Dieu merci. M. Chasot me fait un sensible plaisir de m'assurer que votre santé est aussi bonne que jamais, malgré le travail.

J'enverrai à Florence, par le premier courrier, les livres que M. l'abbé Regnier désire qu'on y fasse passer. Sa traduction est ici très-estimée : beaucoup de gens ne peuvent croire que ce soit un Français qui l'ait faite. J'en ai donné à tous les cardinaux, et j'en distribue dans toute l'Italie. Il seroit bon que

(*) Bossuet a écrit ici de sa main Zeccadoro, dont il a déjà été plusieurs fois question dans cette correspondance.

M. Anisson en envoyât un grand nombre à Venise et à Gênes.

Rome, ce 21 octobre 1698.

LETTRE CCCLV.

DE BOSSUET A M. DE NOAILLES,

ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Sur les bonnes dispositions du nonce, l'université de Salamanque, et la réponse de Bossuet à M. de Cambrai.

Votre lettre à M. le nonce a tout expliqué, mon cher Seigneur : il écrira de manière qu'on aura tout sujet d'en être content. Il prend tout du bon côté ; et un ministre du Pape, de cette humeur et de cet esprit, aide beaucoup aux affaires.

J'aurai bien de la joie de voir l'écrit (*), et je vous rends grâces de l'ordre que vous avez donné de me l'envoyer. Nous avons désabusé M. le nonce du bruit répandu sur Salamanque (**). Si vous êtes content du commencement de ma réponse, ce dont je suis ravi, j'espère que la fin vous satisfera encore davantage. Vous savez mon respect, mon cher Seigneur.

A Fontainebleau, ce 26 octobre 1698.

(*) C'étoit une censure du livre de M. de Cambrai, signée de soixante docteurs de Sorbonne, et dont il sera beaucoup parlé dans les lettres suivantes.

(**) Les partisans de M. de Cambrai vouloient faire croire que cette célèbre école approuvoit sa doctrine.

LETTRE CCCLVI.

DE BOSSUET A M. PIROT.

Sur les espérances d'un heureux succès, et le bon effet de la Réponse du prélat à M. de Cambrai.

L'AFFAIRE tourne très-bien : une lettre de M. l'archevêque à M. le nonce a tout expliqué ; j'espère même que Rome ne sera pas mécontente. M. de Paris m'écrit qu'il vous envoie ordre de me faire tenir ici copie de la signature des docteurs : passé mardi, il faudra me l'adresser à Meaux. La réponse à M. de Cambrai fait ici un grand effet, et plus encore que la *Relation*. Dieu soit loué. Vous savez, Monsieur, ce que je vous suis.

A Fontainebleau, 26 octobre 1698.

LETTRE CCCLVII.

DE BOSSUET A M. DE NOAILLES,

ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Il l'instruit de la manière dont le nonce avoit écrit à Rome, pour presser le jugement de l'affaire.

QUOIQUE je ne doute pas, mon cher Seigneur, que vous ne soyez bien averti de tout, je crois être obligé à toutes fins de vous rendre compte de ce qui se passe sous mes yeux. M. le nonce nous a lu ce matin, à M. le cardinal d'Estrées et à moi, sa dé-

pêche pour M. le cardinal Spada. Il lui envoie votre lettre, et tourne parfaitement bien ce qui s'est passé : il ne se peut rien ajouter à la manière dont il fait valoir les raisons de votre lettre. Votre zèle pour la bonne cause, et votre respect particulier pour le Pape et le saint Siége, sont expliqués par des expressions très-vives et très-naturelles. Il se sert parfaitement bien de cette occasion, pour montrer la nécessité de finir cette affaire au plus tôt, et en presse la conclusion, au nom du Roi, avec la dernière force et la plus douce insinuation. Ainsi il y a sujet de croire que tout ceci aura un très-heureux succès.

Il ne me reste qu'à vous assurer, mon cher Seigneur, de mes très-humbles respects.

Je me rendrai à Meaux pour la Toussaint, et j'y recevrai vos ordres, si vous en avez à me donner.

A Fontainebleau, 27 octobre 1698.

LETTRE CCCLVIII.

DE BOSSUET A SON NEVEU.

Sur la censure du livre de M. de Cambrai par soixante docteurs; l'inconvénient qu'il y auroit de vouloir empêcher le cardinal de Bouillon de voter; et sur le grand effet de sa Réponse à M. de Cambrai.

M. de Paris m'a envoyé la lettre que vous lui écrivîtes le 29 septembre, et j'ai reçu ici celle du 7 de ce mois.

En y arrivant, M. le nonce me parla de la signa-

ture de soixante docteurs de la Faculté (*), dont plusieurs sont religieux. On vouloit donner un mauvais tour à cette affaire; mais M. de Paris en a écrit au nonce, et lui a apporté de si bonnes raisons de ce qui s'est fait, qu'on ne peut rien ajouter à ses réflexions, ni désapprouver ce procédé. J'étois alors dans mon diocèse, et je n'ai rien su de cette souscription.

Les raisons de M. de Paris sont, 1° qu'elle étoit nécessaire à Rome, pour fermer la bouche à ceux qui publient vainement que la doctrine de M. de Cambrai a l'approbation des docteurs de Paris et des autres universités; 2° qu'elle y étoit attendue, et demandée par plusieurs cardinaux, et qu'elle seroit mise entre les mains de personnes qui en sauroient faire l'usage le plus convenable.

Ce qu'il y auroit à craindre, c'est que cela ne fournît à M. de Cambrai des prétextes pour demander qu'on différât le jugement définitif, et ne donnât de l'ombrage à la Cour de Rome. M. le nonce envoie à M. le cardinal Spada la lettre que lui a écrite M. de Paris sur ce sujet : elle est très-belle; et M. le nonce y a joint tout ce qu'il falloit, pour prévenir les tours artificieux que M. de Cambrai pourroit donner à la signature.

Tout ce à quoi vous devez veiller avec le père Roslet, c'est qu'on n'en veuille prendre prétexte

(*) Il s'agit ici de la censure de plusieurs propositions du livre de M. de Cambrai, signée par soixante docteurs de la Faculté de théologie de Paris, le 16 octobre de cette année. Ce fut M. Pirot qui la dressa, comme on le verra dans la suite. Nous la donnons après cette lettre.

pour alonger, et qu'on ne s'en serve pour donner de l'ombrage à votre Cour. Le sujet de ces ombrages seroit léger, puisque ce n'est qu'un avis de particuliers. M. de Cambrai pourroit aussi faire faire des signatures à ses amis; mais je doute qu'il réussît à en réunir un nombre considérable, au lieu que si l'on avoit voulu, deux cents docteurs auroient signé.

On ne donne point ici dans le projet que vous proposez, de défendre de voter au cardinal de Bouillon : ce seroit un titre aux adversaires pour réclamer, et il n'y faut point penser.

On attend à la Cour M. de Monaco : vous lui serez recommandé de bonne part.

Je vais faire un tour à Meaux pour la Toussaint, d'où je reviendrai ici lundi.

Ma réponse à M. de Cambrai (*) fait ici et à Paris un prodigieux effet contre lui; et tout le monde voit que ce n'est qu'artifice, illusion et tromperie de sa part. Je répondrai peut-être aux trois lettres de ce prélat. M. de Chartres répond. Ne soyez point en peine des dispositions du Roi, ni de celles de M. le nonce. Quand il y aura quelque chose à dire en particulier, il faut le marquer, mais d'une manière générale. Le tout est de voir et d'instruire les cardinaux et leurs théologiens. On attend d'eux quelque chose qui fasse honneur à l'Eglise romaine, et qui coupe la racine d'un si grand mal. Faites bien attention à l'*Admonitio prævia*, et à la conclusion du *Quietismus redivivus*.

(*) Les *Remarques* de Bossuet *sur la Réponse de M. de Cambrai à la Relation sur le Quiétisme.*

Je n'ai pu continuer les qualifications, à cause de mes autres occupations, et aussi parce que le *Quietismus redivivus* y supplée.

A Fontainebleau, ce 27 octobre 1698.

LETTRE CCCLIX.

DE M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS, A L'ABBÉ BOSSUET.

Sur l'avis donné par soixante docteurs contre le livre de M. de Cambrai.

Quoique je sois en visite, je ne veux pas manquer, Monsieur, de répondre à votre lettre du 7; mais ce ne sera qu'en peu de mots. Il n'y a plus qu'à attendre en patience le mois de novembre, où l'on promet tant de finir, et à continuer de vous opposer aux efforts de la cabale.

J'envoyai par le dernier courrier au père Roslet un acte qui la déconcertera bien; c'est la signature que vous avez proposée l'un et l'autre de soixante docteurs contre le livre : il vous l'aura sans doute communiquée sur-le-champ. Prenez, s'il vous plaît, de bonnes mesures ensemble pour empêcher la cabale d'y donner un mauvais tour, en faisant croire aux cardinaux que c'est une censure en forme, injurieuse au saint Siége. Ce n'est qu'un simple avis, qui non-seulement n'a pas été donné en pleine Faculté, mais que les docteurs ont signé sans s'être assemblés; ainsi ce n'est qu'une consultation. On en a voulu faire du bruit en ce pays; mais il est

bientôt tombé. Je me remets pour le reste au père Roslet, il vous fera voir ce que je lui en mande. Nous aurions eu encore autant de signatures, si nous avions voulu : les docteurs se sont empressés de signer, pour marquer leur indignation de l'imposture qu'on avoit répandue, qu'ils étoient favorables au livre. Je ne puis à cause de mes fonctions vous en dire davantage ; croyez-moi, je vous conjure, à vous, Monsieur, avec tous les sentimens que vous méritez.

Ce 27 octobre 1698.

ANIMADVERSIO

Plurium Doctorum è Facultate theologiæ Parisiensis in diversas propositiones, excerptas è libro cui titulus : Explication des Maximes des Saints, etc.

Oblatæ fuerunt subsignatis, è sacrâ Facultate Parisiensi Doctoribus theologis, propositiones nonnullæ, extractæ ex libro cui titulus est : *Explication des Maximes des Saints sur la vie intérieure, par messire François de Salignac Fénélon,* etc. quæsitumque est ab illis quid sentirent de hisce propositionibus ac de libro ipso. Hi verò ista respondent atque censent.

PRIMA PROPOSITIO.

« On peut aimer Dieu d'un amour, qui est une » charité pure et sans aucun mélange du motif de » l'intérêt propre :.... ni la crainte des châtimens, » ni le désir des récompenses n'ont plus de part à

» cet amour. On n'aime plus Dieu ni pour le mérite, » ni pour la perfection, ni pour le bonheur qu'on » doit trouver en l'aimant ». *Maximes des Saints, pag.* 10.

Hæc et alia verba similia, quibus auctor describit quintum amorem Dei, si intelligantur de actu aut habitu amoris seu charitatis puræ, eo præsertim fallunt et inducunt in errorem, quòd novam ac diversam constituere videantur amoris hujus speciem, ab eâ quæ quarto loco designata est, et dicta amor charitatis et verus amor justificans. Intellecta autem, ut videntur intelligenda, de statu quodam eorum justorum qui perfectissimè ac purissimè amant Deum; falsa sunt, erronea, doctrinæ Molinosi affinia, aliena à doctrinâ Concilii Tridentini declarantis bene operantibus usque in finem, adeoque et perfectis, proponendam esse vitam æternam tanquam mercedem (1).

II PROPOS.

« L'ame fidèle peut aimer Dieu avec un tel dés- » intéressement, que cette vue de Dieu béatifiant » n'augmente en rien l'amour qu'elle a pour lui » sans penser à soi; et qu'elle l'aimeroit tout autant, » s'il ne devoit jamais être sa béatitude ». *Pag.* 28.

Hæc propositio, quæ animæ fidelis perfectionem in eo constituit, ut amor quo Deum diligit nullatenus augeatur intuitu seu consideratione Dei ut beatificantis, falsa est, piarum aurium offensiva, temeraria; vim tollit motivi seu incentivi ad inflam-

(1) *Sess.* VI, *cap.* XVI.

mandum Dei amorem efficacissimi ; et excludit è numero perfectorum, Mosem, Psalmistam ac Apostolum, qui, quod de Mose ac de Psalmistâ observat Concilium Tridentinum (1), remunerationis, retributionis, et coronæ intuitu egerunt, et sese ad currendum in stadio, adeoque ad amandum, cohortati sunt.

III PROPOS.

« L'ame résignée... soumet et subordonne ses dé-
» sirs intéressés à la volonté de Dieu, qu'elle pré-
» fère à son intérêt..... L'ame indifférente..... n'a
» plus de désirs volontaires et délibérés à soumettre...
» Elle n'a plus de désirs volontaires et délibérés pour
» son intérêt, excepté dans les occasions où elle
» ne coopère pas fidèlement à toute sa grâce ».
Pag. 49, 50.

Hæc propositio, quatenus à statu perfecto, seu sanctæ, ut auctor loquitur, indifferentiæ, excludit desideria voluntaria ac deliberata proprii boni, etiam ea quæ voluntati Dei subjecta et subordinata sint, falsa est, erronea, et vicina damnatis erroribus Molinosi (2).

IV PROPOS.

« En cet état on ne veut plus le salut comme salut
» propre, comme délivrance éternelle, comme ré-
» compense de nos mérites, comme le plus grand
» de tous nos intérêts ; mais on le veut d'une volonté
» pleine, comme la gloire et le bon plaisir de Dieu,

(1) *Sess.* VI, *cap.* XI. *Hebr.* XI. 27. *Ps.* CXVIII. 102. *I. Tim.* VI. 8. —
(2) *Molin. prop.* XII.

» comme une chose qu'il veut, et qu'il veut que
» nous voulions pour lui ». *Pag.* 52, 53.

« Le pur amour..... fait lui seul toute la vie intérieure, et devient alors l'unique principe et l'unique motif de tous les actes délibérés et méritoires ». *Pag.* 272.

Hæ propositiones, quæ motiva omnia, alia ab unico motivo amoris puri, et ipsum desiderium salutis, ut est propria salus ac merces æterna, à statu perfecto excludunt, et solam in eo admittunt voluntatem et unicum motivum, ut glorificetur Deus et voluntas ejus impleatur; falsæ sunt, erroneæ, adversæ Concilio Tridentino, et injuriosæ in eos sanctos, qui, eodem teste Concilio (1), sese ad currendum in stadio cohortando, cum hoc ut imprimis glorificetur Deus, mercedem quoque intuentur æternam.

V PROPOS.

« Il ne faut supposer ces épreuves extrêmes que
» dans un très-petit nombre d'ames très-pures et
» très-mortifiées, en qui la chair est depuis long-
» temps entièrement soumise à l'esprit ». *Pag.* 76.

Hæc propositio, quatenus aliquos sic verè supponit in quibus caro à longo tempore omnino subdita sit spiritui; falsa est, temeraria, adversa et injuria Apostolo, qui et testatur de seipso videre se legem in membris suis repugnantem legi mentis suæ, et de omnibus generaliter pronuntiat quod caro concupiscit adversùs spiritum; *quinquagesimæ*

(1) *Sess.* VI, *cap.* XI.

quintæ è damnatis propositionibus consona, et ex quâ periculum est, ne quis idem colligat quod ex illâ inferebant Beguardi et Beguinæ, de homine statum perfectionis assecuto sic asserentes (1) : Tunc sensualitas ita est perfectè spiritui et rationi subjecta, quod homo potest liberè concedere corpori quidquid placet.

Cæterùm declarant Doctores infrà scripti se hâc generali lege, quâ homo quisque post Apostolum Paulum fateri se tenetur carnalem, venumdatum sub peccato, nolle comprehendere beatam Virginem Mariam Dei Genitricem, propter honorem Domini.

VI PROPOS.

« Il est constant que tous les sacrifices que les » ames les plus désintéressées font d'ordinaire sur » la béatitude éternelle, sont conditionnels :... mais » ce sacrifice ne peut être absolu dans l'état ordi- » naire. Il n'y a que le cas des dernières épreuves, » où ce sacrifice devient en quelque manière ab- » solu. Alors une ame peut être invinciblement per- » suadée d'une persuasion réfléchie, et qui n'est pas » le fond intime de la conscience, qu'elle est juste- » ment réprouvée de Dieu.... Il n'est pas question » de lui dire le dogme précis de la foi sur la volonté » de Dieu de sauver tous les hommes, et sur la » croyance où nous devons être qu'il veut sauver » chacun de nous en particulier.... C'est alors que » l'ame est divisée d'avec elle-même. Elle expire » sur la croix avec Jésus-Christ, en disant : O Dieu,

(1) *S. Anton. in III part. Hist. tit.* II, *cap.* III.

» mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonnée.
» Dans cette impression involontaire de désespoir,
» elle fait le sacrifice absolu de son intérêt propre
» pour l'éternité.... Un directeur peut alors laisser
» faire à cette ame un acquiescement simple à la perte
» de son intérêt propre, et à la condamnation juste
» où elle croit être de la part de Dieu ». *Pag.* 87 *et seq.*

Doctrina his verbis, et toto propè articulo decimo contenta, falsa est, et ut verba sonant, sanæ doctrinæ ac catholico dogmati adversa, impia et perniciosa in praxi. Eò reducitur, ut anima quæ præ nimiâ perturbatione sibi ipsi invincibiliter et involuntariè persuadet persuasione reflexâ reprobatam se esse à Deo et justè condemnatam, huicce reprobationi, justæ condemnationi, et æternæ beatitudinis jacturæ, simpliciter, absolutè, simulque liberè, et datâ à directore veniâ, acquiescat seu consentiat. Hoc autem nihil aliud est quàm ex involuntariâ impressione desperationis in voluntariam desperationem labi, et deliberato consentire odio Dei, et aliis diris ac tetris malis, quæ reprobationis ac justæ condemnationis nominibus, quibus auctor utitur, continentur.

Est verò hæc doctrina eo perniciosior in praxi, quòd gravissimo malo, hoc est tentationi ac probationi extremæ, remedium non tantùm consulat ipso malo gravius ac periculosius, sed et excludat utilissimum ac propè unicum. Vetat auctor, seu saltem inutile esse pronuntiat, sic tentatæ ac probatæ animæ proponi dogma de voluntate Dei quâ vult omnes homines salvos fieri, et de fiduciâ quâ unus-

quisque nostrum tenetur id persuasum habere, voluntatis Dei esse ut salvetur : quod contrà docent theologi tum maximè exercendos esse actus fidei ac spei, cùm gravis est tentatio in fidem et spem. Hoc præstabat Propheta, qui animi perturbationem, dum dicebatur illi per singulos dies, *Ubi est Deus tuus*, hâc responsione frangebat atque vincebat (1) : *Quare tristis es, anima mea, et quare conturbas me? Spera in Deo, quoniam adhuc confitebor illi.* A quâ regulâ dum aberravit, damnatus est Molinosus, qui sic scripserat, *prop.* XXXVII : In occasione tentationum etiam furiosarum, non debet anima elicere actus explicitos virtutum oppositarum, sed debet in supradicto amore et resignatione permanere.

Specialem animadversionem et notam adhuc merentur ea verba, quibus Christi exemplum et voces (2) adducuntur ad exhibendum et astruendum statum animæ in extremis probationibus positæ, invincibiliter persuasæ persuasione reflexâ reprobatam se esse à Deo, et cui inest propterea impressio involuntaria desperationis ; quod quidem pias ac religiosas aures offendit.

VII PROPOS.

« Chaque ame pour être pleinement fidèle à » Dieu, ne peut rien faire de solide ni de méri- » toire que de suivre sans cesse la grâce, sans avoir » besoin de la prévenir. Il est vrai qu'on doit se » préparer à recevoir la grâce, et l'attirer en soi ;

(1) *Psalm.* XLI. 11, 12. — (2) Deus, Deus meus, *etc. Matth.* XXVII. 46.

» mais

» mais on ne doit le faire que par la coopération » à la grâce même. La fidèle coopération à la grâce » du moment présent, est la plus efficace préparation pour recevoir et pour attirer la grâce du mo- » ment qui doit suivre... Tout ce qu'on pourroit » ajouter à cette coopération, bien prise dans toute » son étendue, ne seroit qu'un zèle indiscret et » précipité, qu'un effort empressé et inquiet d'une » ame intéressée pour elle-même, qu'une excita- » tion à contre-temps, qui troubleroit, qui affoi- » bliroit, qui retarderoit l'opération de la grâce... » Cette action inquiète et empressée est ce que les » bons mystiques ont nommé activité, etc. » *Pag.* 97 *et seq.*

Hæc verba, et alia plura articuli undecimi, eò tendere videntur ut negent animas, quæ perfectionis statum adeptæ sunt, disponere se et excitare ad ulteriorem gratiam, per desideria, orationes et alios motus et conatus proprios à gratiâ præparatos et adjutos. Hoc autem sensu intellecta favent mentium otiosarum inertiæ, et continent doctrinam falsam, periculosam, erroneam, alienam à doctrinâ sancti Augustini, imò Concilii Tridentini (1), docentis hominem se præparare et disponere, ut ad justificationem ipsam, assentiendo Deo excitanti et vocanti, sic ad perseverantiam et augmentum gratiæ, videndo ne cadat, et cum timore ac tremore salutem suam operando in laboribus, in vigiliis, etc.

(1) Nec adjuvari potest, nisi qui etiam aliquid sponte conatur. *S. Aug. lib.* II *de pecc. merit. c.* V *Conc. Trid. sess.* VI, *can.* 22, *et cap.* XIII.

VIII PROPOS.

« La partie inférieure (en Jésus-Christ) ne com-
» muniquoit pas à la partie supérieure son trouble
» involontaire ». *Pag.* 122.

Hæc propositio, quæ admittit in Christo perturbationem involuntariam partis inferioris, falsa est, blasphema, verbo Dei contraria, adversa sanctis Patribus, et jam olim rejecta tanquam abominabilis à Concilio sexto generali, quod Actione XIII recepit ut cum verâ fide convenientem, apostolicisque ac sanctorum atque probabilium Patrum doctrinis parem, Epistolam synodicam Sophronii Hierosolymitani, Actione XI lectam, in quâ hæc nota inuritur propositioni eidem.

IX PROPOS.

« Les ames contemplatives sont privées de la vue
» distincte, sensible et réfléchie de Jésus-Christ, en
» deux temps différens..... Premièrement, dans la
» ferveur naissante de leur contemplation..... Se-
» condement, une ame perd de vue Jésus-Christ
» dans les dernières épreuves..... Hors ces deux cas,
» l'ame la plus élevée peut dans l'actuelle contem-
» plation être occupée de Jésus-Christ, rendu pré-
» sent par la foi ». *Pag.* 194 *et seq.*

Hæc verba, quatenus perfectionem, seu viam ad illamita, de scribunt, ut significent animam duobus diversis temporibus non posse Christum sibi præsentem exhibere per fidem; falsa sunt, erronea, contumeliosa in Christum, summè noxia animabus quæ tendunt ad perfectionem; et eo magis dam-

nanda, quòd hanc actualem fidem in Christum duobus hisce temporibus excludant, quibus est maximè necessaria.

X PROPOS.

« Cet abandon n'est que l'abnégation ou renon-
» cement de soi-même, que Jésus-Christ nous de-
» mande dans l'Evangile, etc. » *Pag.* 72.

« La mort spirituelle, dont tant de saints mys-
» tiques ont parlé après l'apôtre, qui dit aux fidèles :
» *Vous êtes morts*, n'est que l'entière purification
» ou désintéressement de l'amour ». *Pag.* 228.

« L'ame transformée est l'homme spirituel, dont
» parle saint Paul, etc. » *Pag.* 258.

Hæ, et aliæ quæ in libro reperiuntur propositiones, in alienum sensum detorquent Christi et Apostoli verba; et ea loca ad paucas animas perperam coarctant, quorum alia ad justos, alia ad Christianos omnes, et textus ipse sacer, et traditio Patrum extendunt.

XI PROPOS.

« Alors on exerce toutes les vertus distinctes, sans
» penser qu'elles sont vertus : on ne pense en chaque
» moment qu'à faire ce que Dieu veut, et l'amour
» jaloux fait tout ensemble qu'on ne veut plus être
» vertueux, et qu'on ne l'est jamais tant, que
» quand on n'est plus attaché à l'être ». *Pag.* 225.

« Les ames transformées peuvent utilement, et
» elles doivent même, dans la discipline présente,
» confesser les fautes vénielles qu'elles aperçoivent.
» En se confessant elles doivent détester leurs fautes,

» se condamner et désirer la rémission de leurs pé-
» chés, non comme leur propre purification et dé-
» livrance, mais comme une chose que Dieu veut,
» et qu'il veut que nous voulions pour sa gloire ».
Pag. 241.

Cùm virtus essentialiter bona sit, et æternæ Dei rectitudini ac justitiæ conformis, peccatum autem inordinationem essentialem, et oppositam eidem Dei rectitudini ac justitiæ æternæ deformitatem contineat : hoc odisse et excludere debemus, non tantùm quia Dei voluntate vetitum est, sed etiam quia suâ nos inordinatione ac deformitate maculat, deformet, reddit et ab ordine alienos; illam autem amare et sectari, non tantùm quia id volitum est et præceptum à Deo, sed etiam quia bonos et perfectos nos efficit sicut Pater noster cœlestis perfectus est. Quare hæ duæ propositiones, quatenus asserunt animas perfectas nec virtutem amare quia virtus est, nec peccatorum remissionem desiderare tanquam propriam purificationem et liberationem, sunt falsæ et erroneæ, renovant damnatam doctrinam Molinosi (1), et planè recedunt à communibus et certissimis placitis theologorum, qui cum sancto Thoma (2) docent animam quidem, ubi ad perfectum charitatis statum pervenit, principaliter intendere ut Deo inhæreat et fruatur, sic tamen ut non negligat curam recedendi à peccato et in bono proficiendi.

XII PROPOS.

« Quoique cette doctrine du pur amour fût la

(1) *Prop.* XII. — (2) *S. Th.* 2. 2. *q.* 24, *art.* 9, *in corp. et ad* 3.

» pure et simple perfection de l'Evangile, marquée
» dans toute la tradition, les anciens pasteurs ne
» proposoient d'ordinaire au commun des justes que
» les pratiques de l'amour intéressé ». *Pag.* 261.

« Il faut se borner à laisser faire Dieu, et ne
» parler jamais du pur amour, que quand Dieu par
» l'onction intérieure commence à ouvrir le cœur à
» cette parole, qui est si dure aux ames encore atta-
» chées à elles-mêmes, et si capable ou de les scan-
» daliser, ou de les jeter dans le trouble ». *Pag.* 35.

Hæc propositio falsa est, temeraria, traditioni et antiquis Pastoribus seu sanctis Patribus injuria et adversa, erronea, et periculosa, præsertim in duobus. Primò, quòd puram et simplicem perfectionem, in Evangelio et ab universa traditione propositam, constituat in statu quodam, qui fidelium ac justorum vulgo celari debeat ne scandalizentur aut turbentur; cùm è contrà perfectionem, etsi pauci assequantur, omnibus tamen proponendam exemplo suo Christus et Apostoli demonstraverint : deinde, quòd, mutato licet nomine, occultam quamdam et arcanam traditionem admittat, iis solùm familiarem qui sunt in statu perfectissimo.

Propositionibus quidem istis plures aliæ potuissent adjungi ex eodem libro depromptæ, seu quæ in idem incidunt, seu quæ suspectam aliunde doctrinam involvunt, et pariter impingunt in Quietismum : ubi et argui potuisset silentium quo liber, in texendâ spuriorum mysticorum serie, Gnosticos nominatim recensens, Beguardos et Illuminatos in Andalusiâ sæculo proximè elapso grassatos, Moli-

nosum non appellat, nec alios ætatis nostræ, ab Ecclesiâ quantumvis damnatos.

His tamen omissis, duo hìc tantùm addenda censent Doctores infrà scripti : primum, errata propè omnia quæ hìc arguuntur, non semel haberi in libro, sed ubique sparsa esse; ipsum insuper ut plurimùm, variis hinc inde ambagibus intricatum, sæpe pugnare secum ipso, et tot eum aliquando subtiliores præcisiones ingeminare ad explicandum quod proponit, ut id à legentibus minimè percipiatur, sed totam mentis aciem fugiat inter legendum, et evanescat; eum denique nonnunquam eo verborum anfractu obvolutum esse, ut vix deprehendi valeat quò ducat, et quid verum inter et falsum discriminis instituat.

Deinde spectasse se et expendisse librum unum ut se habet, et excerptas propositiones prout sonant, ac in sensu obvio et naturali, qui è lectione contextûs, sive eorum quæ antecedebant et sequebantur, visus est iis genuinus loci sensus, et à legentibus statim arripiendus.

Datum in Sorbonâ, decimo septimo kalendas novembris, anno Domini millesimo sexcentesimo nonagesimo octavo.

Subscripserunt: Guischard, *Decanus.* — Saussoy. — Gobillon. — De Lameth. — Boucher. — Petitpied. — Germain, *Carm.* — Chanu. — Frassen, *Min.* — Robine, *Aug.* — Le Feuvre, *Ex-Synd.* — Roynette. — Jollain, *Synd.* — Blampignon. — Le Gros, *Aug.* — Regnier, *Min.* — Roussel, *Aug.* — Malet, *Carm.* — Hydeux. — De Lescolle. — Chaussemer, *Præd.* — Rabouin. — Durieux. — Alexandre, *Præd.* — Le Bas. — Caignart, *Min.* — Valtrin, *Aug.* — Varet.

Le Breton. — Lambert, *Carm.* — Garson, *Ex-Synd.* — Anquetil. — Herlau. — Jollain. — De Rosset. — De Lamet. — Chenu. — Des Hayettes. — Vivant, *Prom.* — Secousse. — Tournely. — De la Coste. — Brunet, *Carm.* — Vivant. — Favart. — Le Moyne. — Grange, *Aug.* — Davolé. — Duval, *Min.* — Vuitasse. — Le Demieux, *Carm.* — Petitpied. — De la Pierre. — Maillard. — Pert, *P. Aug.* — Le Tonnelier, *Victor.* — Gueston, *Victor.* — De Combes. — Brillon. — Danes. — Pirot, *Cancell.* — Aubert. — Courcier. — De la Geneste. — Bornat. — Navarre. — De Bourges. — Soulet. — Dreuille. — Lattaignant. — Aubin. — Le Fée. — Pillaut. — Cottin. — Dupin. — Langlois. — Pinsonat. — De la Roche. — Chauvin. — Paris. — Mabille. — Menassier. — Deslondes. — L'Herminier. — Boudet. — Thureau. — Langevin. — De la Court. — Franquerue. — Petit. — Veron. — Tarboicher. — De Francine. — Nau. — Santeuil. — Valon. — Poignant. — Gayot. — Clarentin. — Compain. — De la Chastegneraye. — De Breton. — Heron. — Germain. — Tullou. — Thiret. — Joan. Boileau. — Leullier. — Masson. — Boivin. — Borrey. — Besancourt. — Grivel. — Lambert. — Binet. — De Bordeaux. — De Voulges. — D'Asfeld. — D'Estrées. — Rigal. — Chappellas. — Esnault. — De Fourcy. — De la Chastre. — Le Sueur. — G. Brunet. — Nolet. — Triboulart. — Le Gendre. — Ruffin. — Le Beau. — Milanges. — D'Argenson. — De Bragelogue. — Trencart. — Montmignon. — Cordelier. — Corneille. — Gerin. — Carré. — Urbain. — Baudin. — Renault. — Potier. — Lebert. — Du Breuil. — Menedrieux. — Bossy. — Bonnet. — Du Ruel. — Rocheblanche. — Gillet. — Le Blond. — Porhé. — Pille. — Pierre. — Pecquot. — Le Roux. — De Caylus. — Mariau. — Desmoulins.

— Hennequin. — J. Leullier. — Fagon. — Dufour. — Pastel. — Jans. — Menard. — Fontaines. — Morel. — Le Tort. — Jacquot. — De Amicis. — Prioux. — Perrin. — Mansel. — Pajot. — Drujeon. — Glatigny. — Gerbais. — Roulland. — Neveu. — Dubois. — Le Comte. — De Goué. — Camet. — Bourgain. — Caumartin. — Majainville. — De Targny. — Bonnet. — Coullin. — Le Paige. — De Baylle. — Tontart. — De la Mare. — L'Aisné. — Pocquelin. — Francelles. — Angheart. — Lambert. — Molin. — Bordier. — Fleury. — G. de la Mare. — Cambefort. — Jac. Boileau. — Lucas de Muyn. — De Massac. — D'Amoresan. — Courtin. — Kelly. — Choart. — Brunet de Beaugerais. — Habert. — Tual. — Begon. — Morand. — Desprez. — Le Franc. — De Beauveau. — De Matha. — De Risaucourt. — Gaucher. — Guillerox. — Puilon. — Canault. — Ravechet. — Fourquemin. — F. A. d'Herouval. — L. d'Herouval. — Phelipeaux. — De la Roche Jaquelin. — Laborie. — De Benoist. — B. Gaitte. — Fr. Cottin. — Datpe. — Du Crevy. — Le Fevre. — Fraier. — Cornuau. — Dupré. — D'Armaillé. — Le Pescheur. — Hurel. — Thebete. — Michel. — Du Vivier. — Le Rouge.

(*Nota.*) Cette censure n'avoit d'abord été signée que de soixante docteurs; mais comme les partisans de M. de Cambrai, pour empêcher l'effet qu'elle pouvoit produire, débitèrent à Rome que ces docteurs particuliers avoient été surpris ou gagnés par les adhérens de M. de Meaux; afin de confondre toutes ces suppositions calomnieuses, on se détermina à prendre les signatures de tous les docteurs qui se trouvoient à Paris, qui les avoient déjà offertes, et qui les donnèrent avec empressement.

LETTRE CCCLX.

DE L'ABBÉ BOSSUET A SON ONCLE.

Sur les opérations des congrégations prochaines; les conversations que l'abbé Bossuet avoit eues avec plusieurs cardinaux; et les finesses du cardinal de Bouillon.

Je n'ai point reçu de vos nouvelles par le courrier, parce que vos lettres du 5 de ce mois sont venues par un courrier extraordinaire de M. le cardinal de Bouillon, comme vous l'avez vu par les lettres de l'ordinaire passé.

Voici bientôt le temps que les congrégations de messieurs les cardinaux recommenceront entre eux, et en présence de Sa Sainteté. Le 6 du mois prochain les congrégations du jeudi recommenceront devant Sa Sainteté; et je ne doute pas que le Pape, outre la congrégation du mercredi, ne fasse tenir dans la semaine une congrégation extraordinaire, afin que messieurs les cardinaux puissent agiter les matières entre eux, et convenir de la manière dont ils s'y prendront pour réduire les propositions. Ils ne sauroient mieux faire que de les réduire aux principaux chefs, de délibérer sur un chef dans chaque congrégation, et de donner ensuite par écrit leur jugement sur la doctrine de ce chapitre. Après avoir examiné ainsi chaque chef principal, apparemment on chargera quelqu'un de réduire les propositions à celles qu'on jugera essentielles et suffisantes, et qu'on voudra mettre dans la Bulle. Je

vois que l'intention de M. le cardinal Casanate est qu'on procède ainsi. M. le cardinal de Bouillon fera bien ce qu'il pourra pour embrouiller; mais j'espère que ce sera inutilement, et qu'à la fin, on se résoudra à faire bien.

Le sacriste n'a pas encore donné son vœu sur toutes les propositions. M. le cardinal de Bouillon a voulu qu'il vît tous les autres vœux, pour les réfuter apparemment. Nous savons sûrement que le sacriste les a eu tous par le canal de M. le cardinal de Bouillon, et c'étoit en partie ce que portoient ici les gens que M. le cardinal de Bouillon envoyoit les soirs à Rome. Il a entrepris de soutenir ses premiers engagemens : il n'en demeurera pas là; mais j'espère que tous les efforts de la cabale seront inutiles.

J'ai eu, comme je vous l'ai mandé, une longue conversation avec M. le cardinal Casanate sur nos affaires; et comme ce cardinal veut servir efficacement, il convint avec moi, persuadé plus que jamais qu'il y va du service de la religion et de l'Eglise, de prendre une occasion naturelle qu'il avoit d'aller au Pape, pour lui parler ensuite de ce qui regarde M. de Cambrai. Il exécuta ce dessein deux jours après notre entrevue, et parla très-fortement à Sa Sainteté. Je l'ai su de plusieurs endroits dignes de foi. M. le cardinal Casanate m'a assuré des bonnes intentions du Pape; et je vois que cette conversation lui a donné un nouveau courage, comme de son côté, le Pape est encore mieux disposé depuis qu'il a entendu le cardinal Casanate. Je sors de chez lui, et je le vois plus résolu que ja-

mais à faire quelque chose de bon. Je crois qu'il est de la prudence de les laisser commencer à qualifier quelques propositions essentielles; après quoi, quand ils se seront engagés, on tâchera petit à petit de les conduire au point que l'on désire, et d'obtenir une condamnation complète, sans ménagement; ce qui est seul digne du saint Siége, et à quoi il faut que le Roi et le nonce nous aident par les voies qu'ils croiront convenables.

J'eus avec le cardinal Panciatici une conférence très-longue, il y a quatre jours. Je connois son caractère, et je tâchai de ne rien oublier pour lui faire connoître la vérité. Il seroit trop long de vous rendre compte du détail de notre entretien : il suffit de vous dire que ce cardinal me parla comme je pouvois le souhaiter. Il me déclara franchement, qu'il ne sauroit souffrir ni la doctrine de M. de Cambrai, ni la manière avec laquelle il avoit écrit et défendu son livre. Il m'avoua la partialité de M. le cardinal de Bouillon, qui ne se contentoit pas d'applaudir aux qualificateurs favorables à M. de Cambrai, mais qui vouloit encore forcer les autres cardinaux à les approuver. Il m'en a parlé comme d'une chose scandaleuse. Il connoît la disposition du Roi et des évêques, et m'a témoigné vouloir particulièrement en cette occasion manifester son inclination pour le Roi et pour la France. Ces sentimens m'ont fait beaucoup de plaisir, mais ne m'ont pas surpris; car des gens sûrs m'avoient averti que la division des examinateurs lui faisoit de la peine, et cela est vrai. Au reste, il est persuadé que ce n'est pas par-là qu'on doit juger de la contestation, et il

demeure d'accord que cette division est le seul embarras de cette affaire ; c'est pourquoi il est résolu de bien faire voir au Pape comment on a abusé de sa facilité, et de quelle conséquence sont de pareilles injustices. M. Giori lui a encore parlé depuis moi, parce que j'étois bien aise de connoître par d'autres ses véritables sentimens ; et M. Giori m'a confirmé dans le jugement que j'en avois porté.

Pour le cardinal Nerli, je ne puis vous dire avec quelle franchise il m'a parlé, et combien il s'est expliqué nettement. Je l'ai mis sur l'article de l'amour pur et le cinquième état. Il en pense tout ce qu'il faut : nous avons approfondi la matière. Il m'a montré des extraits qu'il a faits, par lesquels j'ai bien vu l'attention qu'il a à cette affaire. Il lisoit actuellement les dernières lettres de M. de Cambrai à M. de Chartres, et y trouvoit de grands argumens contre ce qu'il dit dans son livre des *Maximes*, et de grandes contradictions. Sa fureur à soutenir son amour naturel l'étonne, et l'affermit dans ce qu'il en croit. Comme ce cardinal passe pour un honnête homme et sincère, je commence à y faire quelque fond ; d'autant plus que je sais d'ailleurs, qu'il s'en explique dans les mêmes termes, et qu'il y a trois mois qu'il me parloit bien différemment.

J'ai vu le cardinal Noris un moment : il m'a dit que les dernières lettres à M. de Chartres étoient bien hardies, et faisoient bien connoître l'auteur. Ce qu'il dit de Moïse et de saint Paul, cités par le concile de Trente, l'a fort choqué.

On dit que le Pape a chargé trois cardinaux de faire chacun un modèle de bulle, et que ces trois

cardinaux sont Noris, Albane et Ferrari : mais il n'y a rien de sûr là-dessus, et je ne doute pas que chacun ne travaille de son côté.

L'archevêque de Chieti déclare à bien des gens que s'il avoit à refaire son vœu, il le feroit contraire à M. de Cambrai, dont il reconnoît à présent les erreurs. Tout cela ne sert plus de rien, et il faudroit qu'il fît connoître plus hautement et d'une manière plus authentique ses sentimens, s'ils sont véritables. Mais je crains que ce ne soit par politique qu'il s'explique à présent ainsi, dans la vue de regagner l'estime de la France. Le père Pera a eu audience du Pape hier : il est tombé sur M. de Cambrai, et le Pape lui a dit qu'il vouloit qu'on ne perdît pas de temps, et finir dans le mois de novembre. Le Pape a ajouté que le livre étoit plus pernicieux encore pour les catholiques, que pour les hérétiques ; c'est ce que rapporte le père Pera.

M. Poussin continue à faire des merveilles. Il a eu avec le cardinal Spada une conversation sur cette affaire, dont il m'a rendu compte. Je vous prie de le faire un peu valoir dans l'occasion, surtout auprès de MM. de Torcy et de Pomponne, et de M. Noblet son prédécesseur dans le même emploi auprès du cardinal de Janson.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que je me doute qu'il faut que vous vous armiez de patience à l'égard de M. de Paris : mais il le faut, et néanmoins ne pas perdre d'occasion de le faire connoître à madame de Maintenon et au Roi. M. de Paris m'écrit comme ayant peur que je ne me fie à M. le cardinal de

Bouillon : mes lettres le pourront désabuser là-dessus, s'il veut bien y faire réflexion.

Nous avons été depuis huit jours, monseigneur Giori et moi, deux fois à Frescati, dîner chez M. le cardinal de Bouillon, qui nous a reçus à merveille : nous sommes allés et revenus ensemble le même jour. Nous ne nous fions ni plus ni moins à M. le cardinal de Bouillon, ni M. le cardinal de Bouillon à nous, comme vous le pouvez croire. Heureusement pour nous, le Pape connoît M. le cardinal de Bouillon, et le méprise.

M. le cardinal de Bouillon croit n'avoir pas de plus cruels ennemis que monseigneur Giori et moi. Il espère néanmoins pouvoir par ses finesses parvenir à nous tromper : jusqu'ici il n'y a pas réussi. L'arrivée de l'ambassadeur fera mourir de déplaisir M. le cardinal de Bouillon.

La fureur des moines, des Jésuites et de la cabale, tombe sur vous à Rome comme à Paris.

Envoyez-nous un modèle de bulle, et les propositions réduites sous chaque chef aux points principaux et clairement mauvais.

Rome, ce 28 octobre 1698.

FIN DU TOME QUARANTE-UNIÈME.

TABLE

DU TOME QUARANTE-UNIÈME.

LETTRES SUR L'AFFAIRE DU QUIÉTISME.

LETTRE CXCVII. *De Bossuet à M. de la Broue, évêque de Mirepoix.* Sur les écrits contre le Quiétisme qu'il devoit publier cette année; et l'état de cette affaire à Rome. *Page* 3

CXCVIII. *De Bossuet à son neveu.* Sur les raisons qui devoient engager Rome à mettre plus de célérité dans le jugement de cette affaire; et les faux bruits que répandoit le cardinal de Bouillon. 4

CXCIX. *De l'abbé Phelippeaux à Bossuet.* Sur la traduction latine que M. de Cambrai avoit faite de son livre. 7

CC. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur les adresses qu'on avoit employées pour faire joindre deux évêques aux examinateurs; et sur le caractère de ces deux prélats. 8

CCI. *De Bossuet à son neveu.* Sur la lettre de M. Giori au cardinal de Janson, et quelques écrits publiés en faveur des Quiétistes. 15

CCII. *Du cardinal de Bouillon à Bossuet.* Il assure le prélat qu'il est bien éloigné de suspecter la droiture et la pureté de ses intentions dans l'affaire du Quiétisme. 17

CCIII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur les conférences qui se tenoient à Rome touchant le livre de M. de Cambrai, et un entretien que cet abbé avoit eu avec le cardinal de Bouillon. 18

CCIV. *De Bossuet à son neveu.* Sur l'affaire de M. de Rheims avec les Jésuites, les deux nouveaux consulteurs, le succès de la *Relation* du prélat, et la nécessité de la communiquer au Pape. 23

CCV. *De l'abbé Ledieu à l'abbé Bossuet.* Sur différens écrits qu'il lui envoyoit, et l'accommodement qui devoit se faire entre M. de Rheims et les Jésuites. 24

CCVI. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur les disputes introduites dans l'examen du livre des *Maximes;* l'effet qu'avoient produit les remarques de l'évêque de Meaux; et le nouveau sens que M. de Cambrai vouloit donner à son livre. 26

CCVII. *De Bossuet à M. de la Broue.* Sur deux nouveaux consulteurs nommés par le Pape; la forme dans laquelle on devoit pro-

noncer la condamnation de M. de Cambrai, et les délais qu'on lui accordoit pour répondre. *Page* 32

CCVIII. *De M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé Bossuet.* Sur le succès qu'avoit à Rome son *Instruction* touchant le Quiétisme. 35

CCIX. *De Bossuet à son neveu.* Sur les mesures à prendre pour empêcher d'alonger l'affaire; et sur la conduite que cet abbé devoit tenir à Rome. 36

CCX. *De l'abbé Phelippeaux à Bossuet.* Sur quelques écrits de M. de Cambrai; la manière dont on procédoit dans les congrégations; le caractère des consulteurs qui devoient voter; et un nouvel examinateur nommé par le Pape. 37

CCXI. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur les dispositions des consulteurs; une conversation du prélat Giori avec le Pape, et les réponses de M. de Cambrai. 43

CCXII. *De l'abbé Phelippeaux à Bossuet.* Sur un écrit que cet abbé avoit fait contre M. de Cambrai, la Réponse de ce prélat à la *Déclaration des évêques*, et la nomination de deux cardinaux pour présider aux congrégations. 47

CCXIII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur les motifs qui avoient porté le Pape à nommer deux cardinaux pour assister aux conférences; sur leurs dispositions, et les avantages que procuroit leur présence. 51

CCXIV. *De Bossuet à son neveu.* Il lui parle de M. Giori, des disputes ordonnées dans les conférences, de la dépense à Rome, et des moyens pour y fournir. 58

CCXV. *De Bossuet à M. Giori.* Il donne de grands éloges à son mérite, et implore le secours de ce prélat pour défendre la vérité dans le péril qu'elle couroit. 59

CCXVI. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur le dessein des partisans de Fénélon d'empêcher une condamnation détaillée de son livre, et la qualification des propositions. 61

CCXVII. *De Bossuet à son neveu.* Sur les mauvais bruits que les ennemis de cet abbé avoient répandus à son sujet; la maladie du cardinal de Janson; le courage et la prudence dont cet abbé avoit besoin. 64

CXVIII. *De Bossuet à son neveu.* Sur les avantages qu'on pouvoit tirer des disputes introduites parmi les examinateurs; sur une lettre de M. de Cambrai au nonce; et les dispositions des plus grands évêques en faveur des trois prélats. 66

Mémoire remis par le Roi entre les mains du nonce, pour être envoyé

voyé à Rome, et porter le Pape à accélérer la condamnation du livre de M. de Cambrai. *Page* 68

CCXIX. *De l'abbé Phelippeaux à Bossuet.* Sur les falsifications commises dans la traduction latine de M. de Cambrai; les retards causés par l'adjonction des nouveaux examinateurs; l'état où se trouvoit l'affaire, et les longueurs qu'elle devoit éprouver. 71

CCXX. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur la fausseté d'une aventure injurieuse à cet abbé. 75

CCXXI. *De Bossuet à son neveu.* Sur le bien qu'il espère de la nomination des deux cardinaux; l'union constante des trois évêques, et le mécontentement que donnoient au Roi ceux qui favorisoient M. de Cambrai. 77

CCXXII. *De Bossuet au cardinal Spada.* Sur les motifs qui le portoient à composer des ouvrages dans l'affaire du Quiétisme, et l'esprit dans lequel il entreprenoit ses différens écrits. 80

CCXXIII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Il lui fait part des représentations qu'il avoit faites sur les lenteurs qu'on apportoit dans cette affaire, et sur le partage des théologiens; et montre la fausseté de l'histoire de son prétendu assassinat. 81

CCXXIV. *De Bossuet à son neveu.* Sur son nouveau livre contre M. de Cambrai; sa lettre au cardinal Spada; et les longueurs qu'il appréhendoit dans l'examen. 88

CCXXV. *De l'abbé Phelippeaux à Bossuet.* Sur les conférences, la manière dont s'y conduisoient les différens consulteurs, leur caractère, et le besoin qu'on avoit d'un écrit latin qui fût à leur portée. 92

CCXXVI. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Il se justifie des accusations formées contre lui; et l'instruit de l'effet qu'avoient produit les nouvelles instances du Roi pour accélérer le jugement de l'affaire. 96

CCXXVII. *De Bossuet à son neveu.* Sur l'utilité de l'avertissement de son dernier écrit; l'effet que produisoit sa *Préface sur l'Instruction pastorale* de M. de Cambrai; une lettre de ce prélat au P. de la Chaise, pour empêcher Bossuet d'écrire; et sur des faits avancés par Fénélon dans plusieurs de ses écrits. 101

Déclaration du P. La Combe à M. l'évêque de Tarbes. 107

CCXXVIII. *De l'abbé Phelippeaux à Bossuet.* Sur le bon effet qu'avoit opéré la lettre du nonce; les questions traitées dans un écrit de M. de Cambrai; et la manière dont avoient voté les examinateurs dans plusieurs congrégations. 114

CCXXIX. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Il lui rend compte des dernières conférences. *Page* 117

CCXXX. *De Bossuet à son neveu.* Sur quelques ouvrages de M. de Cambrai, et la réponse qu'on devoit lui faire. 119

CCXXXI. *De l'abbé Phelippeaux à Bossuet.* Sur un écrit que cet abbé avoit fait; sur ceux que M. de Cambrai venoit de distribuer, et sur la satisfaction qu'on avoit de la *Préface* de Bossuet. 121

CCXXXII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur un nouvel artifice employé pour étrangler l'affaire, l'audience très-favorable qu'il avoit eue de Sa Sainteté; et les conférences des consulteurs. 123

CCXXXIII. *De Bossuet à son neveu.* Sur les calomnies débitées contre lui, et la forme de la condamnation du livre de M. de Cambrai. 130

CCXXXIV. *De M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé Bossuet.* Il lui parle des obstacles qu'il avoit à éprouver, d'une proposition du cardinal de Bouillon, du procureur-général des Minimes; lui promet ses bons offices, et l'exhorte à ne pas se décourager. 131

CCXXXV. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur le bon effet que la Relation du prélat avoit produit sur l'esprit du Pape; les sentimens du cardinal Spada pour lui; et sur ce qui s'étoit passé dans la dernière conférence. 133

CCXXXVI. *De M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé Bossuet.* Il lui mande qu'il a remis sa lettre à madame de Maintenon, le rassure contre les mauvaises impressions qu'on avoit cherché à donner de sa conduite. 138

CCXXXVII. *De Bossuet à son neveu.* Sur les dispositions des cardinaux Noris et Ferrari, l'espérance qu'il avoit de voir la vérité triompher; les différens écrits latins qu'il préparoit; et les raisons pour et contre une censure générale. 139

Mémoire du P. Latenai, assistant du général des Carmes, à Rome, sur les sentimens et la conduite d'une dévote quiétiste. 142

CCXXXVIII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur les différens ouvrages dont la cause avoit besoin; sur un écrit publié sous le nom d'un docteur de Louvain, en faveur de M. de Cambrai; et les raisons de ne plus ménager ce prélat. 144

CCXXXIX. *De madame de Maintenon à Bossuet.* Elle lui déclare que le Roi est très-persuadé de l'innocence de son neveu, et l'exhorte à le rassurer promptement. 149

CCXL. *De Bossuet au cardinal d'Aguirre.* Sur les Prolégomènes

de ce cardinal contre les nouveaux Ariens, la calomnie répandue sur l'abbé Bossuet, et sur les motifs qui l'ont porté à écrire contre la nouvelle Oraison. *Page* 150

CCXLI. *De Bossuet à son neveu.* Sur la lettre que madame de Maintenon lui avoit écrite, et sur différens points d'une lettre de cet abbé. 154

CCXLII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur une proposition que le cardinal de Bouillon avoit faite au Pape, et les démarches qu'il avoit faites pour en traverser le succès; sur l'audience qu'il avoit eue de Sa Sainteté, et les dispositions des cardinaux. 155

CCXLIII. *De M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé Bossuet.* Sur les moyens de rendre plus utiles les audiences que le Pape lui donnoit, les trois lettres de M. de Cambrai, et les calomnies débitées contre cet abbé. 160

CCXLIV. *De Bossuet à l'abbé Renaudot.* Sur l'affaire de M. de Cambrai, et une fausse maxime que ce prélat avoit avancée dans une de ses lettres. 162

CCXLV. *De l'abbé Phelippeaux à Bossuet.* Sur la célérité que les consulteurs mettoient dans leur examen; la démarche qu'avoit faite l'abbé de Chanterac; les nouveaux imprimés de M. de Cambrai; et le véritable auteur de la *Lettre d'un docteur de Louvain.* 163

CCXLVI. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur une demande singulière qu'avoit faite M. de Chanterac, en distribuant aux examinateurs de nouveaux livres; et sur ce qui s'étoit passé dans les dernières conférences. 166

CCXLVII. *De Bossuet à son neveu.* Sur le zèle que les Protestans témoignoient pour M. de Cambrai; les avantages qu'ils tireroient du silence de Rome; et les lettres que M. de Cambrai commençoit à lui adresser. 169

CCXLVIII. *De l'abbé Phelippeaux à Bossuet.* Sur les différences d'une nouvelle édition que Fénélon venoit de donner de quelques-uns de ses ouvrages; sur des questions que les partisans du livre élevoient; et les contradictions de M. de Cambrai. 171

CCXLIX. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur l'état des congrégations; les conférences qu'il avoit eues avec quelques cardinaux; et les bruits que répandoit l'abbé de Chanterac sur les dispositions du Roi. 174

CCL. *De Bossuet à son neveu.* Il lui marque comment M. Giori espéroit conduire l'affaire à une heureuse fin; l'avertit d'un mé-

contentement que le Roi avoit eu d'une de ses démarches; et lui témoigne être assuré que la vérité triomphera. *Page* 178

MÉMOIRE dans lequel on prouve que le saint Siége ne doit pas se contenter d'une simple prohibition du livre de M. de Cambrai, mais qu'il doit censurer et qualifier les propositions extraites de ce livre par les examinateurs. 182

CCLI. *De M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé Bossuet.* Sur les moyens de rendre inutiles les efforts du cardinal de Bouillon en faveur de M. de Cambrai. 186

CCLII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur la situation des affaires, et le plan que devoient suivre les examinateurs bien intentionnés; les avantages qu'on tiroit du silence de M. de Chartres, et les vues ambitieuses de l'abbé Bossuet pour l'élévation de son oncle. 187

CCLIII. *De Bossuet à son neveu.* Sur les raisons qu'avoit eues M. de Cambrai d'altérer les premiers écrits qu'il avoit produits à Rome; la confrontation du pére La Combe avec madame Guyon, et les réponses que préparoient M. de Paris et M. de Chartres. 191

CCLIV. *Du P. la Combe à madame Guyon.* Il fait l'aveu des fautes qu'ils avoient pu commettre, et l'exhorte à imiter son repentir. 194

CCLV. *De l'abbé Phelippeaux à Bossuet.* Sur les opérations des examinateurs; les faux bruits que répandoit l'abbé de Chanterac; et les excuses du cardinal de Bouillon. 196

CCLVI. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur les cardinaux qui lui étoient suspects, et ceux dont il croyoit être assuré; les dispositions actuelles de l'ambassadeur d'Espagne, et la conduite que tenoit celui de l'Empereur; l'état du Pape, et les précautions que les circonstances demandoient. 200

CCLVII. *De Bossuet à son neveu.* Sur différens écrits qui devoient paroître contre M. de Cambrai; et les éditions différentes de la Réponse de ce prélat à la *Déclaration.* 204

CCLVIII. *De Bossuet à son neveu.* Sur une condamnation générale du livre; l'attachement de M. de Chartres à la cause; sur deux derniers écrits latins de Bossuet, et la Réponse de M. de Paris à M. de Cambrai. 206

CCLIX. *De M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé Bossuet.* Sur sa *Réponse aux quatre Lettres de M. de Cambrai;* la traduction latine de son *Instruction*, et les actes qu'il devoit bientôt envoyer. 209

CCLX. *De M. Godet des Marais, évêque de Chartres, à l'abbé Bossuet.* Sur les faux bruits répandus de son changement à l'égard du livre de M. de Cambrai. *Page* 210

CCLXI. *De l'abbé Phelippeaux à Bossuet.* Sur les assemblées tenues par les cinq examinateurs déclarés contre le livre, les dispositions des autres consulteurs, et sur l'effet qu'avoit produit la Déclaration du père La Combe. 212

CCLXII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur les raisons qu'il a eues de ne pas consentir à porter l'affaire à la congrégation des cardinaux, avant que les consulteurs eussent achevé leur examen; et sur le plan que le cardinal Casanate désiroit qu'on suivît. 215

CCLXIII. *De M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé Bossuet.* Sur le partage des examinateurs, les dispositions des cardinaux et du Pape. 221

CCLXIV. *De l'abbé Ledieu à l'abbé Bossuet.* Sur les écrits que Bossuet préparoit et devoit encore publier; la conduite qu'on se proposoit désormais de tenir à l'égard de M. de Cambrai. 222

CCLXV. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur l'effet qu'avoit produit la lettre écrite au Pape par le nonce, de la part du Roi; sur l'audience qu'il avoit eue depuis de Sa Sainteté; et les craintes qu'on tâchoit d'inspirer au Pape. 224

CCLXVI. *De Bossuet à son neveu.* Sur la meilleure manière de justifier les faits; et sur les écrits qu'il devoit encore donner au public. 229

CCLXVII. *De M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé Bossuet.* Il le loue d'avoir empêché qu'on ne précipitât l'affaire; et approuve tout ce qu'il avoit dit au Pape. 230

CCLXVIII. *De l'abbé Phelippeaux à Bossuet.* Sur les propositions extraites du livre de M. de Cambrai; ce qui s'étoit passé dans la congrégation des cardinaux; et le besoin qu'on avoit des preuves de fait. 231

CCLXIX. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur l'usage qu'il a fait de la lettre de M. de Cambrai à madame de Maintenon; la conversation qu'il a eue à ce sujet avec le cardinal de Bouillon, et ce qui s'étoit passé dans la dernière congrégation. 234

CCLXX. *De Bossuet à M. de la Loubère.* Sur une chute qu'il avoit faite, et sur l'égarement déplorable de M. de Cambrai. 238

CCLXXI. *De Bossuet à son neveu.* Sur la manière dont le Roi s'étoit expliqué au nonce, et sur différens ouvrages contre M. de Cambrai, que l'abbé Bossuet devoit bientôt recevoir. 239

CCLXXII. *De M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé Bos-*

suet. Il lui témoigne désirer qu'on accélère le jugement, et lui apprend le renvoi de plusieurs personnes préposées à l'éducation des princes. *Page* 240

CCLXXIII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur la *Réponse de M. de Paris aux quatre Lettres de M. de Cambrai*; l'usage qu'il a fait de la lettre de ce dernier à madame de Maintenon; et les dernières assemblées des cardinaux. 241

CCLXXIV. *De Bossuet à son neveu.* Il l'assure que les délais qu'on apporteroit à Rome, pour mieux juger, ne déplairont point au Roi; lui apprend quels sont ceux qui ont été choisis pour continuer l'éducation des princes; et désire que la décision de Rome soit telle, qu'elle puisse être reçue unanimement. 245

CCLXXV. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur la lettre de M. de Paris, la lettre du pére La Combe à madame Guyon, et celle de M. de Cambrai à madame de Maintenon; sur la conférence que cet abbé avoit eue avec le saint Père, et les congrégations qui s'étoient tenues depuis peu devant Sa Sainteté. 247

CCLXXVI. *De Bossuet à M. de la Broue.* Sur les réponses faites à M. de Cambrai, le renvoi de ses créatures, et les personnes qu'on avoit épargnées. 252

CCLXXVII. *De Bossuet à son neveu.* Sur la manière dont il a parlé au nonce; sa *Relation du Quiétisme*, l'authenticité des pièces qu'elle contient; et sur deux propositions omises parmi celles qu'on jugeoit condamnables. 253

CCLXXVIII. *De M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé Bossuet.* Sur les bons effets de la *Réponse* de ce prélat, l'authenticité de toutes les pièces qu'on envoyoit à Rome, et sur la nécessité de presser le jugement. 256

CCLXXX. *De Bossuet à son neveu.* Il lui promet que la suite de sa *Relation* authentiquera tous les faits; lui parle de la réponse de M. de Chartres, et des dispositions fermes et invariables du Roi à l'égard de M. de Cambrai; l'assure du concert des évêques, et lui apprend le grand effet de la *Réponse* de M. de Paris et de la sienne. 258

CCLXXXI. *De M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé Bossuet.* Sur les bons effets de sa *Réponse à M. de Cambrai*, la *Relation* de M. de Meaux, et l'ouvrage de M. de Chartres. 261

CCLXXXII. *De l'abbé Phelippeaux à Bossuet.* Sur la conduite du Roi à l'égard de M. de Cambrai; la manière dont les consulteurs avoient voté dans les dernières congrégations; les moyens à

prendre pour abréger ; et l'affaire de M. de Saint-Pons avec les Récollets. *Page* 262

CCLXXXIII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur le projet qu'il avoit proposé pour abréger les discussions, et l'expédient présenté par le cardinal Noris; sur un conseil secret qu'on désiroit faire établir par le Pape; et les sentimens du saint Père touchant les écrits publiés par les trois évêques. 265

Projet présenté aux consulteurs pour abréger l'examen du livre de M. de Cambrai. 270

Propositions extraites par les qualificateurs du livre des *Maximes des Saints* de M. l'archevêque de Cambrai. 271

CCLXXXIV. *De Bossuet à son neveu.* Sur le prodigieux effet que produisoit à la Cour sa *Relation;* les murmures qu'on entendoit contre les longueurs de Rome; et les dispositions des princes à l'égard de M. de Cambrai. 281

Admonition générale aux directeurs des ames sur les États d'oraison. 284

CCLXXXV. *De l'abbé Phelippeaux à Bossuet.* Sur les moyens qu'on devoit prendre pour abréger; la manière dont votoient les examinateurs; la conversation qu'un homme de bien avoit eue avec le Pape touchant cette affaire; les démarches de l'abbé de Chanterac auprès des Universités, et les dispositions de la Faculté de Louvain. 285

CCLXXXVI. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur l'effet qu'avoit produit à Rome le renvoi des personnes qui étoient auprès des princes; les expédiens proposés à la dernière assemblée pour abréger; et sur une conversation que cet abbé avoit eue avec le Pape. 290

CCLXXXVII. *De l'abbé Bossuet à M. de Noailles, archevêque de Paris.* Il lui rend compte des différens objets contenus dans la lettre précédente, en y ajoutant quelques circonstances particulières. 295

CCLXXXVIII. *De Bossuet au même.* Sur les moyens propres à abréger l'affaire; et sur une conférence que les partisans de M. de Cambrai vouloient avoir avec ce prélat. 301

CCLXXXIX. *De Bossuet à son neveu.* Sur l'effet de sa *Relation*, et le soulèvement universel contre M. de Cambrai; et sur des écrits de l'abbé Phelippeaux. 303

CCXC. *De M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé Bossuet.* Sur les grands changemens qu'avoit opérés la *Relation* de Bos-

suet; le ton que devoit prendre cet abbé pour porter les Romains à accélérer; et les dispositions du Roi. *Page* 308
CCXCI. *De l'abbé Phelippeaux à Bossuet.* Sur la traduction en italien de l'*Instruction sur les Etats d'oraison;* un entretien du père Roslet avec le cardinal de Bouillon; et l'ordre signifié de réduire les propositions à certains chefs, pour abréger. 310
CCXCII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur les ordres donnés par le Pape pour abréger l'examen; les bonnes intentions des cardinaux; l'improbation donnée au plan que le cardinal de Bouillon avoit fait proposer; et les soins de cette Eminence pour empêcher qu'on ne censurât fortement le livre. 313
CCXCIII. *De M. Perrault, de l'académie française, à Bossuet.* Il rétracte le jugement qu'il avoit porté de la conduite du prélat à l'égard de M. de Cambrai; et le félicite des services qu'il rendoit à l'Eglise dans cette affaire. 319
CCXCIV. *De dom Innocent le Masson, prieur de la grande Chartreuse, à Bossuet.* Sur les écrits du prélat contre le nouveau Quiétisme, et les pernicieux effets de cette doctrine. 320
CCXCV. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur les mesures prises par l'ordre du Pape, pour abréger; les deux objets qui fixoient l'attention du cardinal de Bouillon; et l'écrit de M. de Chartres. 322
CCXCVI. *De M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé Bossuet.* Sur la nécessité d'une prompte décision; le changement fait par le Roi dans la maison des princes; et le projet présenté par cet abbé. 326
CCXCVII. *De Bossuet à son neveu.* Sur le dernier projet proposé pour abréger; une censure faite par le père Alexandre; l'effet de sa *Relation;* sur la place de précepteur des princes; et sur des pièces relatives à madame Guyon. 327
CCXCVIII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur le besoin qu'on avoit des écrits du prélat; l'inexécution des ordres de Sa Sainteté relativement aux moyens d'abréger; et le résultat des dernières congrégations. 330
CCXCIX. *De Bossuet à M. de la Broue.* Il lui demande son jugement sur sa *Relation;* lui apprend le grand effet qu'elle a produit à la ville et à la Cour. 335
CCC. *De Bossuet à M. de Noailles, archevêque de Paris.* Sur le projet présenté par le général de la Minerve; les chefs auxquels on devoit réduire les propositions : et les précautions à prendre pour empêcher qu'on ne surprît l'Université de Salamanque. 336
CCCI. *De Bossuet à son neveu.* Sur les moyens propres à abréger;

les difficultés d'une condamnation détaillée; les bons offices du grand duc; et le changement opéré par sa *Relation* dans plusieurs personnes distinguées. *Page* 339

CCCII. *De l'abbé Phelippeaux à Bossuet.* Sur la manière dont les examinateurs avoient voté dans les dernières congrégations; l'étonnement où étoient réduits les partisans de M. de Cambrai, par la lecture de la *Relation*, et les mesures que le Pape avoit prises depuis cette lecture. 342

CCCIII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur le peu d'ordre qu'on suivoit dans les congrégations, une conférence du Pape avec le cardinal Casanate, et le succès de la *Relation.* 347

CCCIV. *De Bossuet à M. de Noailles, archevêque de Paris.* Sur le dessein de faire une censure en France, si le Pape venoit à mourir; et sur le projet de la censure provisoire qui n'avoit pas eu lieu. 350

CCCV. *De Bossuet à son neveu.* Il désire qu'on fasse donner aux examinateurs leurs avis par écrit, et lui annonce la traduction en italien de sa *Relation.* 351

CCCVI. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur le temps où les qualificateurs devoient finir, les motifs de l'absence du cardinal de Bouillon, et les délibérations des consulteurs. 353

CCCVII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur les nouveaux ordres donnés par le Pape, pour faire exécuter le projet adopté dans la vue d'accélérer; les efforts du cardinal de Bouillon pour empêcher qu'on ne le suivît; et la conduite qu'on devoit tenir en France. 354

CCCVIII. *De Bossuet à son neveu.* Sur l'Instruction de M. de Chartres; les écrits secrets que répandoient les amis de M. de Cambrai; l'intercession prétendue des communautés en faveur de ce prélat; et sur la manière dont le Pape avoit mortifié le cardinal de Bouillon dans une congrégation. 361

CCCIX. *De M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé Bossuet.* Sur le projet que l'on suivoit pour abréger; l'opinion de l'archevêque de Chieti, la disposition des cardinaux, celle du Roi et du nonce. 363

CCCX. *De l'abbé Phelippeaux à Bossuet.* Sur la réponse de M. de Cambrai à la lettre de M. de Paris, et sur une lettre de M. le Camus touchant madame Guyon. 365

CCCXI. *De Bossuet à M. de Noailles, archevêque de Paris.* Il lui demande un écrit sur la réduction des propositions; lui parle

de ceux qu'on répandoit contre les trois prélats, et des propos qu'on tenoit. *Page* 367

CCCXII. *Du R. P. Candide Champy, ex-provincial des Récollets d'Artois, à Bossuet.* Il l'instruit de différens faits relatifs aux ouvrages de M. de Cambrai, et lui apprend de quelle manière il les faisoit imprimer et parvenir à Rome. 369

CCCXIII. *De Bossuet à son neveu.* Sur la traduction italienne de sa *Relation*, la réponse de M. de Cambrai, les difficultés pour se procurer ses écrits, et le dessein de la Cour de nommer un nouvel ambassadeur à Rome. 372

CCCXIV. *De M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé Bossuet.* Il lui témoigne être fâché des dispositions du cardinal Nerli, et souhaite qu'on tienne en appréhension les Romains pour les obliger à bien faire. 373

CCCXV. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur les différens projets de censure qui lui avoient été envoyés; les mesures qu'il vouloit prendre pour obtenir une bonne décision, le soin avec lequel on tenoit secrète la *Réponse de M. de Cambrai à M. de Paris;* et la conclusion prochaine du rapport des examinateurs. 375

CCCXVI. *De Bossuet à son neveu.* Sur ce qu'il écrit à la Cour, pour que le Roi fasse agir le nonce, et sur la traduction italienne de sa *Relation.* 380

CCCXVII. *De Bossuet à M. de Noailles, archevêque de Paris.* Sur la réponse latine de M. de Cambrai à cet archevêque, que l'abbé Bossuet envoyoit de Rome; l'état des affaires à Rome, et la manière dont il désire que le Roi parle au nonce. 381

CCCXVIII. *De Bossuet à son neveu.* Sur la réponse latine de M. de Cambrai à M. de Paris; la réponse du même à sa *Relation;* et sur une lettre que le cardinal de Bouillon lui avoit écrite. 384

CCCXIX. *De M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé Bossuet.* Il lui marque ce qu'il pense de la Réponse de M. de Cambrai, et ce qu'il devoit faire à cet égard. 386

CCCXX. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur les discours tenus au duc Cesarini, contre cet abbé; les sollicitations des partisans de M. de Cambrai, et leurs démarches pour empêcher une qualification particulière des erreurs du livre; les expédiens que cet abbé jugeoit nécessaires pour obtenir une bonne décision; sur le faux bruit d'un accommodement de l'affaire; et sur la dernière congrégation. 387

CCCXXI. *De Bossuet à son neveu.* Sur la *Réponse de M. de Cambrai à sa Relation;* la manière dont l'archevêque de Chieti par-

loit du livre de M. de Cambrai dans une lettre; les raisons du refroidissement de M. Giori; et les mécontentemens qu'on avoit du cardinal de Bouillon. *Page* 399

CCCXXII. *De l'abbé Phelippeaux à Bossuet.* Il lui rend compte de ce qui s'étoit passé dans les dernières congrégations; et lui fait part des divers sentimens sur le nouvel ambassadeur que le Roi avoit nommé. 401

CCCXXIII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur la nomination d'un nouvel ambassadeur; l'état de l'affaire de M. de Cambrai; l'audience que l'abbé Bossuet avoit eue du saint Père; et le mécontentement des cardinaux à l'égard de M. de Cambrai. 404

CCCXXIV. *De Bossuet à M. de la Broue.* Sur les raisons qui empêchoient qu'il ne fût député des Etats; et sur la *Réponse de M. de Cambrai à sa Relation.* 415

CCCXXV. *De l'abbé Bossuet au prince de Monaco, nommé ambassadeur à Rome.* Il l'instruit de tout ce qui s'étoit passé dans l'affaire de M. de Cambrai, et de l'état actuel des choses. 416

CCCXXVI. *De Bossuet à M. de Noailles, archevêque de Paris.* Il lui fait des observations sur la lettre que l'abbé Bossuet lui avoit écrite, et l'exhorte à répondre à M. de Cambrai. 422

CCCXXVII. *De Bossuet à son neveu.* Sur ce que les partisans de Fénélon lui en vouloient plus qu'à M. de Noailles; sur les faux bruits d'accommodement répandus par les amis de M. de Cambrai; une forme de condamnation proposée par le père Estiennot; et sur le motif qui le fait agir dans cette affaire. 423

CCCXXVIII. *De M. le Tellier, archevêque de Rheims, à l'abbé Bossuet.* Il lui déclare le jugement qu'il porte de la Réponse de M. de Cambrai à la Relation de M. de Meaux. 426

CCCXXIX. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur différens écrits du prélat, la nouvelle édition de la *Réponse de M. de Cambrai à la Relation;* les démarches du cardinal de Bouillon pour précipiter la décision; la conférence qu'ils avoient eue à ce sujet; et la fin prochaine du rapport des examinateurs. 427

Mémoire que M. le cardinal de Bouillon a souhaité que M. l'abbé Bossuet lui donnât signé de lui, sur les représentations et les demandes qu'il avoit faites au Pape. 436

CCCXXX. *De Bossuet à son neveu.* Il l'avertit de faire en sorte qu'on évite dans la bulle le *motu proprio;* l'instruit d'un différend survenu entre le nonce, les ambassadeurs et la Cour; et porte son jugement de la *Réponse de M. de Cambrai à* sa *Relation.* 438

CCCXXXI. *Du R. P. Campioni à M. l'évêque de Meaux.* Il lui parle du dessein qu'il avoit de traduire le livre du prélat, *des Etats d'oraison*, et lui annonce la dissertation qu'il avoit composée sur la nécessité de l'amour divin pour les sacremens des morts. *Page* 441

CCCXXXII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur la *Réponse* de M. de Cambrai, et la nécessité d'y répliquer; le rapport des examinateurs, et l'affectation de quelques-uns à prolonger; et les doutes affectés du cardinal de Bouillon touchant les intentions du Roi. 445

Lettre du sieur Robert, curé de la ville de Seurre, à une religieuse converse de Sainte-Claire dudit Seurre, sa pénitente. 451

Prône fait et prononcé le troisième dimanche du mois d'août, en l'église paroissiale de Saint-Martin de la ville de Seurre, par ledit sieur Robert. 453

Sentence contre maître Philibert Robert. 462

Arrêt de la cour de parlement de Dijon, rendu contre maître Philibert Robert, prêtre, curé de la ville de Seurre, accusé de Quiétisme et d'inceste spirituel. 464

CCCXXXIII. *De Bossuet à son neveu.* Sur différens faits relatifs aux lettres de cet abbé; le mérite du prince de Monaco; le motif qui le porte à réfuter la *Réponse de M. de Cambrai;* la nécessité d'une décision vigoureuse; et sur les sentimens de l'Espagne touchant le livre des *Maximes.* 468

CCCXXXIV. *De M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé Bossuet.* Sur sa satisfaction d'avoir reçu la réponse de M. de Cambrai à ses lettres; la prompte décision qu'on attendoit de Rome; et sur M. de Monaco. 473

CCCXXXV. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur l'idée que les partisans de M. de Cambrai donnoient à Rome de sa *Réponse à la Relation;* le rapport des qualificateurs, et la manière dont on devoit ensuite procéder. 474

CCCXXXVI. *De Bossuet à son neveu.* Sur l'approbation que le Roi donnoit à ses démarches pour procurer une bonne et prompte décision; et sur un décret singulier proposé par le cardinal de Bouillon. 480

CCCXXXVII. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur une audience très-favorable que le Pape lui avoit donnée; une lettre de M. de Cambrai au saint Père; la nécessité d'accélérer les opérations, et l'état des congrégations. 482

CCCXXXVIII. *De Bossuet à son neveu.* Sur la réplique que le pré-

lat devoit faire à la *Réponse* de M. de Cambrai; et la manière dont le Roi avoit parlé au nonce. *Page* 489

CCCXXXIX. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur la détermination que les cardinaux avoient prise; et la nécessité de sa Réponse à M. de Cambrai. 491

CCCXL. *De l'abbé Bossuet à M. de Noailles, archevêque de Paris.* Sur ce qui s'étoit passé dans la première congrégation des cardinaux; combien il est important qu'on fasse agir le nonce, et que le Roi parle encore. 493

CCCXLI. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur la résolution prise par les cardinaux; les dispositions du cardinal Noris; les bonnes intentions du Pape, et un livre publié pour la défense de Sfondrate. 501

CCCXLII. *De Bossuet à son neveu.* Sur la *Réponse de M. de Cambrai à la Relation du Quiétisme*, l'effet qu'elle produisoit; et les raisons qu'on a de ne point demander qu'on fasse mention du clergé de France dans le décret. 507

CCCXLIII. *De M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé Bossuet.* Il approuve le délai pris par les cardinaux; et lui recommande de ne point s'ouvrir au cardinal de Bouillon. 509

CCCXLIV. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur les motifs qui portoient le cardinal de Bouillon à précipiter l'affaire; les vœux des qualificateurs; les vues des cardinaux; la manière dont ils avoient dessein de réduire les propositions; et la nécessité de répondre à M. de Cambrai. 511

CCCXLV. *Du cardinal de Bouillon à l'abbé Bossuet.* Il lui demande un catalogue des écrits des trois prélats. 519

CCCXLVI. *De Bossuet à son neveu.* Il lui parle des nouvelles lettres de M. de Cambrai, de ses *Remarques sur la Réponse* de ce prélat, et de la nomination du nonce à l'évêché de Brescia. *Ibid.*

CCCXLVII. *De Bossuet à son neveu.* Sur les lettres de M. de Cambrai; une prétendue censure de la Sorbonne, où l'on approuvoit la doctrine de ce prélat; et sur M. Camus, évêque de Belley. 520

CCCXLVIII. *De M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé Bossuet.* Sur l'information contre le père La Combe; et la défiance où l'on devoit être à l'égard de ceux des cardinaux qui paroissoient bien penser. 522

CCCXLIX. *De M. le Tellier, archevêque de Rheims, à l'abbé Bossuet.* Il confirme la vérité d'un fait rapporté dans la *Relation* de Bossuet. 523

CCCL. *Du R. P. Campioni à l'évêque de Meaux.* Sur la traduction italienne du livre du prélat, et les diverses attaques livrées à la Dissertation de ce traducteur sur l'amour de Dieu. *Page* 524

CCCLI. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur l'approbation que recevoit à Paris comme à Rome son Mémoire et sa conduite; les assurances que l'on disoit avoir été données au Roi par le Pape; l'audience que l'abbé Bossuet avoit eue du saint Père, les conférences secrètes des partisans de Fénélon; et les défiances qu'on avoit du cardinal Ferrari. 527

CCCLII. *De Bossuet à son neveu.* Sur un Mémoire qu'il lui envoyoit; les raisons à employer pour justifier à Rome les écrits que publioient les trois prélats; et sur ce qui restoit à faire pour parvenir à la conclusion. 535

Ordre donné à l'abbé Bossuet par l'évêque de Meaux. 536

CCCLIII. *De M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé Bossuet.* Sur l'état de l'affaire; les bonnes intentions du Roi; et les craintes qu'il avoit qu'on ne retardât le jugement. 539

CCCLIV. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur les intrigues du cardinal de Bouillon; un entretien que l'abbé Bossuet avoit eu avec les cardinaux Casanate et Noris; le plan qu'il paroissoit qu'on vouloit suivre dans la décision; la réponse de M. de Cambrai à M. de Chartres, et les notes de M. de Paris. 541

CCCLV. *De Bossuet à M. de Noailles, archevêque de Paris.* Sur les bonnes dispositions du nonce, l'Université de Salamanque; et la réponse de Bossuet à M. de Cambrai. 548

CCCLVI. *De Bossuet à M. Pirot.* Sur les espérances d'un heureux succès, et le bon effet de la Réponse du prélat à M. de Cambrai. 549

CCCLVII. *De Bossuet à M. de Noailles, archevêque de Paris.* Il l'instruit de la manière dont le nonce avoit écrit à Rome, pour presser le jugement de l'affaire. *Ibid.*

CCCLVIII. *De Bossuet à son neveu.* Sur la censure du livre de M. de Cambrai par soixante docteurs; l'inconvénient qu'il y auroit de vouloir empêcher le cardinal de Bouillon de voter; et sur le grand effet de sa Réponse à M. de Cambrai. 550

CCCLIX. *De M. de Noailles, archevêque de Paris, à l'abbé Bossuet.* Sur l'avis donné par soixante docteurs contre le livre de M. de Cambrai. 553

Censure de plusieurs docteurs de la Faculté de théologie de Paris, contre diverses propositions extraites du livre intitulé : *Explication des Maximes des Saints*, etc. 554

CCCLX. *De l'abbé Bossuet à son oncle.* Sur les opérations des congrégations prochaines; les conversations que l'abbé Bossuet avoit eues avec plusieurs cardinaux; et les finesses du cardinal de Bouillon. *Page* 569

FIN DE LA TABLE DU TOME QUARANTE-UNIÈME.

PQ
1725
A2
1815
t.41

Bossuet, Jacques Bénigne
Oeuvres

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY